This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.

+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.

+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.

+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

332.1

HARVARD
COLLEGE
LIBRARY

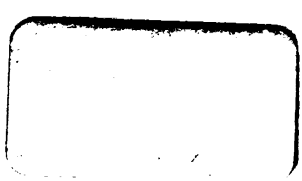

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois de

JANVIER, FEVRIER, & MARS,
1741.

TOME VINGT-SIX.

Premiere Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXLI.

BP 332.1

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois de Janvier, Février, & Mars, 1741.

ARTICLE I.

ΛΥΣΙΟΥ τὰ σωζόμενα. LYSIÆ *Orationes & Fragmenta*, Græce & Latine. Ad fidem Codd. Manuſcriptorum recenſuit, *Notis Criticis, Interpretatione Nova*, ceteroque apparatu neceſſario donavit JOANNES TAYLOR, A. M. Coll. *D. Joann. Cantabrig.* Soc. Academiæ olim a Bibliothecis, hodie a Commentariis. Accedunt Cl. JER. MARKLANDI, Coll. D. Petr. Soc. *Conjecturæ.*

C'eſt-à-dire:

LES Harangues *& les* Fragmens, *qui nous reſtent, de l'Orateur* LYSIAS, *en Grec & en Latin. Nouvelle Edition, revue ſur les Manuſcrits,*

ſcrits, accompagnée d'une nouvelle Verſion, *de* Notes Critiques, *& autres choſes néceſſaires, par* Mr. TAYLOR, *Maître ès Arts, Membre du Collége de* St. Jean *à* Cambridge, *autrefois Bibliothécaire, & préſentement Garde des Regiſtres de l'Univerſité; lequel auſſi a joint ici les* Conjectures *de Mr.* MARKLAND, *Membre du Collége de* St. Pierre. *In quarto*, pagg. en tout, 846. A *Londres*, chez *Guillaume Bowyer*, 1739.

VOICI une très-belle Edition d'un des plus fameux Orateurs de l'Antiquité. Il ne pouvoit guéres tomber en de meilleures mains; & s'il avoit été négligé depuis long-tems, il en eſt bien dédommagé par les ſoins qu'a pris Mr. TAYLOR, pour mettre ce qui nous reſte de ſes Ouvrages en état d'être lû avec plaiſir & avec fruit. L'Editeur nous donne, à la tête du Livre, une Vie de ſon Auteur, pleine de recherches & d'érudition. C'eſt par l'Extrait de cette Piéce que je crois devoir commencer.

LYSIAS vint au monde, dans un tems où la gloire des *Athéniens* étoit au plus haut comble à tous égards. Ils avoient, depuis peu, remporté ſur les Barbares des victoires (*a*) ſignalées, & par-là remis toute la *Gréce* en liberté. *Athénes* commençoit alors à nourrir dans ſon ſein les plus excellens génies qu'il y ait jamais eu, pour les Arts de la Paix. On y voyoit un THUCYDIDE, & un XENOPHON, qui, après HERODOTE,

(*a*) Dans les Batailles des *Thermopyles*, de *Salamine*, de *Platées*.

TE, entreprirent d'écrire l'Hiſtoire plus en détail & plus élégamment, que les Hiſtoriens qui les avoient précédez. Entre les Poëtes, SOPHOCLE & EURIPIDE, pour le Tragique, ARISTOPHANE & MENANDRE, pour le Comique, effacérent presque tous ceux qui s'étoient diſtinguez en ce genre. La *Philoſophie Morale* étoit cultivée avec ſoin ; & SOCRATE, qui le prémier en fit une étude particuliére, (*a*) eſt dit à cauſe de cela l'avoir fait deſcendre du Ciel. Ce fut à *Athénes*, & dans ces mêmes tems, que l'Eloquence nâquit, & parvint presque tout d'un coup à ſa perfection. Dix (*b*) Orateurs, ou contemporains, ou qui ſe ſuivirent de près, y portérent le talent de la parole à un ſi haut point, quoi qu'avec des talens différens, qu'après eux le goût de cette ſorte d'Eloquence s'affoiblit peu-à-peu. La Sageſſe des Loix d'*Athénes* engagea les *Romains* à les prendre pour modéle d'un (*c*) Corps de Jurisprudence qu'ils vouloient former, & qui eſt le fond ſur lequel ce Droit, devenu depuis ſi vaſte, a été bâti.

L'Orateur *Lyſias* étoit un des Dix dont on vient de parler. Il nâquit à *Athénes*, ſous l'Archonte

(*a*) CICERON, *Tuſcul. Diſput.* Lib. V. Cap. 4.

(*b*) *Antiphon*, *Andocide*, *Lyſias*, *Iſocrate*, *Iſée*, *Eſchine*, *Démoſthéne*, *Lycurgue*, *Hypéride*, *Dinarque*. C'eſt ainſi que notre Auteur les range, ſelon leur âge, dans une Note, où, comme par-tout ailleurs, il fait à cette occaſion diverſes remarques critiques.

(*c*) Les Loix des *Douze Tables*.

chonte *Philoclès*, (*a*) la ſeconde année de la LXXX. Olympiade. Mais ſon Pére, nommé *Céphale*, étoit de (*b*) *Syracuſe*, d'où il vint s'établir à *Athénes*, ſoit à la ſollicitation de *Périclès*, comme *Lyſias* (*c*) le dit lui-même, ou à cauſe des troubles qu'il y eut dans ſa Patrie, lors que GELON s'empara du Gouvernement. *Céphale* étoit riche, comme nous l'apprend PLATON, qui introduit *Socrate* tenant chez ce bon Vieillard les diſcours qu'il rapporte dans ſes Dialogues ſur la *République*. *Lyſias* fit ſes prémiéres études à *Athénes*, avec ce qu'il y avoit de plus conſidérable parmi la Jeuneſſe.

Dans la prémiére année de la LXXXIV. Olympiade, les *Athéniens* envoiérent une Colonie à *Sybaris*, ou *Thurium*, Ville d'*Italie*. Parmi ceux qui s'y joignirent, il y eut des perſonnes diſ-

(*a*) DENYS d'*Halicarnaſſe*, & PLUTARQUE, in *Vit. Lyſia.* Mr. *Taylor* les a jointes à la ſienne, auſſi bien que celle de PHOTIUS, en pur Grec, avec ſes Notes. Mais il croit que celle qu'on attribue à *Plutarque*, & qui ſe trouve parmi les *Vies* des *Dix Orateurs*, n'eſt point de lui.

(*b*) A cauſe de quoi quelques Auteurs anciens, comme TIMÉE, *apud* CICER. *De Clar. Oratorib.* (Cap. 16.) JUSTIN, (Lib. V. Cap. 9.) SUIDAS, le qualifient *Syracuſain.* Le dernier néanmoins dit, qu'il étoit né à *Athénes.*

(*c*) Ὑμᾶς πατὴρ Κέφαλος ἐπείσθη μὲν ὑπὸ Περικλέους εἰς ταύτην τὴν γῆν ἐφίκεσθαι &c. Orat. *contra Eratoſthen.* (*pag.* 191.) Là il ne dit rien de l'autre raiſon. C'eſt *Plutarque* qui en parle, comme alléguée par *quelques uns.* Elles peuvent toutes deux avoir eu lieu, en ſorte que la liaiſon d'*amitié* & d'*hoſpitalité*, que *Céphale* avoit avec *Périclès*, l'ait déterminé à quitter ſon pays, & à choiſir *Athénes*, pour s'y transplanter.

diſtinguées par leur ſavoir, comme (*a*) *Hérodote* & (*b*) *Thucydide*. Le jeune *Lyſias*, âgé alors de quinze ans, fut du même nombre. Il avoit deux Fréres, *Polémarque* & *Euthydéme*, avec leſquels il ſe transplanta, ou, comme d'autres (*c*) diſent, avec le prémier ſeul, qui étoit l'aîné. Là il ſe forma à l'Eloquence, ſous *Tiſias* & *Nicias*, deux Rhéteurs *Syracuſains*. Il y poſſéda une Maiſon & des Terres, & il eut part aux Emplois de la Colonie, qui ſe gouvernoit de la même maniére qu'*Athénes*, d'où elle étoit ſortie. Mais, trente-deux ans aprés, les *Athéniens* aiant reçu un grand échec en *Sicile*, ce changement de fortune en produiſit un dans les eſprits des *Thuriens*. Ils ſe révoltérent contre *Athénes*, & *Lyſias*, accuſé de favoriſer encore leurs intérêts, fut banni, avec trois-cens autres, étant alors âgé de quarante-ſept ans, en la prémiére année de la XCII. Olympiade, ſous l'Archonte *Callias*.

Il avoit vêcu fort à ſon aiſe jusques-là: mais en retournant dans ſa patrie, il y trouva les affaires

(*a*) STRABON, Lib. XIV. (pag. 970. *Ed. Amſt.*) PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XII. Cap. 4. ARISTOTE, *Rhet.* Lib. III. Cap. 9. PLUTARQUE *De Exilio*, (pag. 604.) STEPHANUS *Byzant.* voc. Θούρια. *Scholiaſt.* ARISTOPH. *Nub.* verſ. 331.

(*b*) *Vit. Anonym. Thucyd.* Les autres, qui ont écrit la Vie de *Thucydide*, n'en diſent rien. Voiez celle qu'on a donnée dans cette *Bibliothéque*, *Tom.* VII. pag. 248, 249.

(*c*) PLUTARQUE, in *Vit.* où Εὐθύδημος eſt corrompu en Εὐδίδος. Cet Auteur donne à *Lyſias* un troiſiéme Frére, *Brachyllus*, de quoi on parlera plus bas.

faites dans un fâcheux état, dont il ſe reſſentit autant qu'aucun autre Citoien. Ce fut alors qu'il commença à être plus connu. Il y a bien des choſes, dans ſes Harangues, qui regardent ces malheureuſes révolutions d'*Athénes*. Voilà pourquoi notre Auteur les décrit ici, en remontant juſqu'à l'origine.

Les *Athéniens* (*a*) avoient déclaré la Guerre aux *Syracuſains*, la dix ſeptiéme année de celle du *Péloponnéſe*, & la prémiére de la XCI. Olympiade. Ce fut principalement à la ſollicitation d'*Alcibiade*, qu'ils l'entreprirent, & ils lui en donnérent à lui-même le commandement, en lui aſſociant *Nicias* & *Lamachus*. Un peu avant que la Flotte fût partie, presque toutes les Statues (*b*) de *Mercure* ſe trouvérent mutilées en une nuit. On prit cela pour l'effet d'un complot de factieux, & comme *Alcibiade* étoit fort puiſſant, on l'en accuſa. A peine étoit-il arrivé en *Sicile*, qu'il reçut ordre de revenir à *Athénes*, pour ſe défendre contre l'accuſation, jointe à une autre qu'on intentoit, ſur ce qu'il avoit célébré dans ſa maiſon les Myſtéres de *Cérès*, ce qui, ſelon les Loix, étoit regardé comme une profanation.

Alci-

(*a*) THUCYDIDE, Lib. VI. (Cap. 8, *& ſeqq.*) DIODORE *de Sicile*, Lib. XIII. (*Cap.* 1, *& ſeqq.*) JUSTIN, (Lib. IV. Cap. 3, *& ſeqq.*)

(*b*) Ἑρμαῖ. C'étoient des Statues de pierre quarrée, qu'on mettoit devant les Portes des Maiſons, auſſi-bien que dans les Temples. Notre Auteur dit, que ces Statues furent *abbattues*, en quoi il ſuit CORNELIUS NEPOS, *Vit. Alcibiad.* Cap. 3. qui dit *deficerentur*; mais contre ce que l'on trouve & dans *Thucydide*, & dans d'autres anciens Auteurs *Grecs*.

Alcibiade, ainſi rappellé, & ramené dans le Vaiſſeau qu'on lui avoit envoié, trouva moien en chemin de ſe ſauver, & prit le parti d'aller à *Lacédémone*, où il fut très-bien reçu. Les *Lacédémoniens*, ſuivant ſes avis, réſolurent d'envoier du ſecours aux *Syracuſains*, ſous le commandement de *Gylippe*; & en trois ans, les *Athéniens* y furent entiérement défaits par mer & par terre. *Alcibiade* contribua auſſi beaucoup à faire révolter les Villes d'*Ionie*, tributaires d'*Athénes*, ménagea la Paix des *Lacédémoniens* avec le Roi de *Perſe* DARIUS *Nothus*, & les mit en état de tenir la Ville même d'*Athénes* comme aſſiégée, par le conſeil qu'il leur donna (*a*) de fortifier *Décélée*, Ville de l'*Attique*, dont ils s'étoient emparez.

Cependant les *Lacédémoniens*, ſoit par défiance pour l'eſprit changeant d'*Alcibiade*, ſoit à l'inſtigation de leur Roi *Agis*, qui, jaloux de la gloire d'*Alcibiade*, & d'ailleurs en aiant reçu une offenſe (*b*) cruelle en la perſonne de ſa Femme, qu'il lui avoit débauchée; cherchérent à faire mourir ce Transfuge, à qui ils avoient tant d'obligation.

(*a*) CORNELIUS NEPOS, in *Alcibiad.* Cap. 4. THUCYDIDE, (*Lib.* VII. *Cap.* 18 & 27.) ISOCRATE, *Orat. De Bigis* (pag. 349. E. *Edit. H. Steph.*) LYSIAS même parle de cela, *Orat. contr. Alcibiad.* pag. 287. Voiez auſſi PLUTARQUE, in *Alcibiad.* (pag. 203. *Ed. Wech.*)

(*b*) Notre Auteur ſuit ici JUSTIN, *Lib.* V. *Cap.* 2. PLUTARQUE, in *Alcibiad.* pag. 203, & autres. Mais THUCYDIDE, *Lib.* VIII. *Cap.* 46. & CORNELIUS NEPOS, in *Alcibiad.* Cap. 5. ne diſent rien de ce commerce criminel.

bligation. *Alcibiade* en aiant eu avis, ſe retira ſecrétement auprès de *Tiſſapherne*, Satrape de *Darius*. Il s'inſinua bien-tôt dans l'eſprit de ce Gouverneur, & quelque tems après il lui conſeilla (*a*) de ne pas fournir aux *Lacédémoniens* tous les ſecours que le Roi leur devoit en vertu de l'Alliance ; lui repréſentant, qu'il étoit de l'intérêt du Roi même, de ne pas laiſſer s'accroître trop les forces d'une des deux Villes rivales, de peur qu'après la Guerre finie il n'eût lui-même à en recommencer une autre avec les Vainqueurs. *Alcibiade* aiant par-là rendu ſervice à ſa patrie, chercha auſſi-tôt à s'y ménager un retour.

Piſandre étoit alors à *Samos*, où il commandoit l'Armée des *Athéniens*, & il ne ſouhaitoit pas moins qu'*Alcibiade*, de rabaiſſer la grande puiſſance qu'avoit le Peuple à *Athénes*. Ce fut par ſon moyen qu'*Alcibiade* crut pouvoir parvenir à ſes fins. (*b*) Il lui fit dire, par quelques perſonnes qu'il lui envoia ſecrétement, qu'il devoit conſidérer à quel excès de licence & de cruauté les Citoiens d'*Athénes* en venoient, contre ceux qui ſe diſtinguoient & qui avoient acquis du crédit pour avoir été fort emploiez dans les Charges Civiles & Militaires : Que lui, *Alcibiade*, ſe voyoit, par un pur effet de l'envie, condamné à mort en ſon abſence, ſans avoir été en-

(*a*) Voiez THUCYDIDE, *Lib.* VIII. *Cap.* 46. JUSTIN, *Lib.* V. *Cap.* 2.

(*b*) Voiez CORNELIUS NEPOS, in *Alcibiad.* Cap. 5. THUCYDIDE, *Lib.* VIII. Cap. 47, *& ſeqq.* JUSTIN, *Lib.* V. *Cap.* 3.

entendu, ſes biens confiſquez, ſa perſonne dévouée aux malédictions de tous les Prêtres, & un monument de pierre érigé en public pour rendre plus éclatante la mémoire de cette injuſte condamnation : Que cependant il vouloit bien s'engager à procurer aux *Athéniens* l'amitié du Roi de *Perſe*, mais qu'il ne pouvoit la leur promettre qu'à condition que l'adminiſtration du Gouvernement fût ôtée au Peuple, & confiée aux Principaux de la République. *Alcibiade*, en témoignant s'intéreſſer ainſi pour les Grands, ne comptoit pas beaucoup ſur eux : mais il eſpéroit, comme la ſuite le fit voir, que, cela cauſant des diſſenſions entre les divers Ordres de l'Etat, l'un ou l'autre des Partis l'appelleroit à ſon ſecours. *Piſandre* alla donc à *Athénes*, & profitant de la conſternation où étoit le Peuple, plus alarmé de ce qu'il craignoit des Armes du Roi de *Perſe* jointes à celles des *Lacédémoniens*, que ſoigneux de maintenir ſa dignité, il lui perſuada de ſe démettre lui-même du Gouvernement. Après quoi, laiſſant quelques-uns de (*a*) ceux de ſon parti, pour déliberer ſur la nouvelle conſtitution de l'Etat, il s'en alla trouver *Tiſſapherne*, afin de traiter par ſon entremiſe avec le Roi de *Perſe*.

Voilà

(*a*) Que l'on appelloit Ἑταῖροι, comme les qualifie THUCYDIDE, *Lib.* VIII. *Cap.* 48 & 65. D'où notre Auteur tire de quoi corriger, après PAUMIER *de Grœcorum fœnore*, deux paſſages de LYSIAS, où il s'agit de ces gens-là, *Orat. cont. Eratoſthen.* pag. 207, & 209. où on liſoit auparavant Ἕταροι.

Voilà le commencement de l'Oligarchie, qui s'établiſſoit à *Athénes*, dans le tems que *Lyſias* y revint de *Thurium*. Les Généraux, qui occupoient avec une Flotte les Côtes maritimes de l'*Aſie*, furent (*a*) les prémiers qui mirent la choſe en train, & ils ſollicitérent en même tems les autres Villes, dépendantes d'*Athénes*, à recevoir une pareille forme de Gouvernement. Cependant *Alcibiade*, ſoit parce que ſes propres affaires n'alloient pas de la maniére qu'il ſe l'étoit propoſé (car *Piſandre* ne travailloit pas tant à le faire rappeller, qu'à abbattre la puiſſance du Peuple) ſoit parce que les troubles de l'Etat n'étoient pas encore aſſez grands à ſon gré; tourna ſi bien l'eſprit de *Tiſſapherne*, que, quand les Députez des nouveaux Tyrans furent arrivez auprès de lui, il ne leur donna rien moins à eſpérer, que l'amitié du Roi ſon Maître. *Piſandre* ne laiſſa pas pour cela de travailler à achever ce qu'il avoit commencé. Etant revenu à *Athénes* au Printems, il trouva les choſes avancées. Ceux de ſa faction avoient fait établir, qu'il n'y auroit déſormais (*b*) que cinq-mille Citoiens, qui euſſent part au Gouvernement. Il pouſſa plus loin. Par ſes intrigues on nomma d'abord Dix (*c*) hommes, pour régler avec un pouvoir abſolu ce qu'ils jugeroient le plus convenable au bien

(*a*) LYSIAS, *ubi ſupr.* pag. 206. THUCYDIDE, *Cap.* 48.

(*b*) LYSIAS, Orat. *pro Polyſtrato*, pag. 362. THUCYDIDE, *Lib.* VIII. *Cap.* 65.

(*c*) Qualifiez Συγγραφεῖς, & Πρόβουλοι. HARPOCRATION, *in voc.* LYSIAS, Orat. *contra Eratoſthen.* pag. 215. THUCYDIDE, *Lib.* VIII. *Cap.* 67.

bien de la République, & qui devoient, dans un certain tems déterminé, faire leur rapport au Peuple. Le terme étant expiré, ces Décemvirs assemblérent le Peuple; & tout ce qu'ils déclarérent alors, ce fut, Qu'il étoit permis à chaque *Athénien*, de dire librement tout ce qu'il pensoit, sans crainte d'en être puni. Là-dessus, *Pisandre* aiant hardiment proposé son avis, ils prononcérent conformément, Que l'on aboliroit l'ancienne maniére d'établir tous les Magistrats: Qu'on ne donneroit plus de gages, qu'aux Gens de guerre: Que les Préfidens de l'Assemblée du Peuple choisiroient cinq hommes, qui eux-mêmes en nommeroient aussi-tôt cent autres, & que chacun de ceux-ci s'en associeroit trois: Que ces *Quatre-cens* formeroient un Conseil, qui gouverneroit l'Etat avec un pouvoir souverain.

Entre ceux qui composérent ce nouveau Conseil, établi sur les ruïnes de l'autorité du Peuple, il y avoit une très-grande différence de caractére, de condition, & de vues. Quelques-uns même, comme le dit (*a*) LYSIAS, n'étoient point animez d'un esprit de domination, & tâchoient véritablement de rendre service à leur Patrie, dans la situation présente des affaires. Mr. *Taylor* rassemble ici les noms de plusieurs des *Quatre-Cens*, dont parlent les anciens Auteurs,

(*a*) Dans sa Harangue en faveur de *Polystrate*, qui avoit été un des Quatre Cens. *Orat. pro Polystrato*, init. *pag.* 357. Cette Harangue fut composée sous le nom du Fils de ce *Polystrate*, pour la défense de son Pére.

teurs, avec diverſes particularitez ſur leur ſujet. On peut bien juger, que *Piſandre* étoit de ce nombre. Cependant *Alcibiade*, en faveur de qui il ſembloit qu'on avoit entrepris de changer ainſi le Gouvernement, étoit oublié. Au-lieu de penſer à lui, (*a*) les Quatre-Cens envoiérent des Ambaſſadeurs au Roi *Agis*, pour traiter de Paix avec les *Lacédémoniens*; & ils députérent à *Samos* dix perſonnes, avec ordre de repréſenter à l'Armée des *Athéniens*, que les Quatre-Cens ne gouvernoient pas ſeuls, mais conjointement avec cinq-mille Citoiens. Par-là ils vouloient prévenir ce qui arriva bien-tôt, & que leur domination, également uſurpée & tyrannique, leur faiſoit craindre. Les *Samiens*, chez qui la faction de *Piſandre* avoit auſſi introduit l'Oligarchie, venoient de l'abolir, quand les Députez des Quatre-Cens y arrivérent. *Thraſybule*, un des Officiers de l'Armée qui avoit le plus contribué à ce rétabliſſement, fit tant par ſes diſcours & par ſon crédit, qu'elle rappella *Alcibiade*, & l'établit auſſi-tôt un des Généraux de la Flotte. *Alcibiade* renvoia les Députez d'*Athénes*, en leur diſant, *Que les Quatre-Cens euſſent à reſtituer inceſſamment au Peuple* (*b*) *ſes droits; qu'au-*

(*a*) Voiez THUCYDIDE, *Lib.* VIII. Cap. 71, *& ſeqq.*

(*b*) Notre Auteur copie ici, avec un petit changement de termes, ce que dit JUSTIN: *Ex continenti ſe cum exercitu venturum, recepturumque a Quadringentis jura populi, ni ipſi redderent.* Lib. V. Cap. 3. Il paroît par THUCYDIDE, Lib. VIII. Cap. 86. qu'*Alcibiade* prétendoit ſeulement qu'on rétablît le Sénat compoſé de Cinq-Cens, & l'Aſſemblée du Peuple, réduite à Cinq-Mille Citoiens, en aboliſſant la domination des *Quatre-Cens*.

qu'autrement il iroit bien-tôt avec ſa Flotte les y contraindre. Cette réponſe épouvanta *Piſandre*, *Phrynichus*, *Antiphon*, *Ariſtarque*, & les autres qui avoient le plus contribué à l'établiſſement de la nouvelle Tyrannie; d'autant plus qu'à *Athénes* le Peuple étoit de même ſentiment que l'Armée, & que quelques-uns même de leur propre parti avoient déja pris la fuite. Ils voulurent d'abord livrer (*a*) *Athénes* aux *Lacédémoniens*; mais aiant manqué leur coup, les uns s'exilérent eux-mêmes, & les autres furent punis de mort, ou périrent de quelque autre maniére. Les *Quatre-Cens* aiant été ainſi caſſez, après une domination de quatre mois, le Peuple rétablit *Alcibiade* par une Ordonnance en forme, & lui donna, en ſon abſence, conjointement avec *Thraſybule*, le Commandement de toutes les forces de la République.

La Guerre du *Péloponnéſe*, continuée depuis avec des ſuccès différens, finit enfin, au grand préjudice des *Athéniens*, par la valeur & la prudence de *Lyſander*, après vint-ſept Campagnes, en la quatriéme année de la XCIII. Olympiade. *Athénes*, aſſiégée par mer & par terre, fut réduite à ſe ſoumettre aux conditions ſuivantes: (*b*) „Que l'on démoliroit toutes les longues Mu-
„ railles:

(*a*) CORNELIUS NEPOS, *ubi ſupr.*

(*b*) Voiez JUSTIN, *Lib.* V. *Cap.* 7. PLUTARQUE, *in Vit. Lyſandr.* pag. 441. DIODORE *de Sicile*, Lib. XIII. *pag.* 389. *Ed. H. Steph.* Notre Auteur corrige, dans *Plutarque*, qui nous a conſervé le Décret même des *Lacédémoniens* en original, un endroit où on lit *οἰκεῖόν τι*, pour *ἐχθρὸν τι*. Je m'étonne qu'il ne ſe ſoit pas prévalu de l'au-

„ railles: Que tous les Vaiſſeaux, à la réſerve „ (*a*) de dix, ſeroient livrez aux *Lacédémoniens;* „ Que l'on abbattroit la Muraille, qui environ„ noit le *Pirée*: Et que le Gouvernement ſeroit „ réglé de la maniére que *Lyſander* le jugeroit à „ propos.

Lyſander étant entré, avec ſa Flotte, dans le *Pirée*, & ayant fait abbattre les Murailles au ſon des flûtes, établit, l'année ſuivante, un Conſeil de *Dix*, pour le *Pirée*, & un Conſeil de *Trente*, pour la Ville. XENOPHON (*b*) nous a conſervé les noms de ces *Trente Tyrans*, ainſi juſtement appellez depuis. Ils étoient tous, comme *Lyſias* nous (*c*) l'apprend, du nombre de ceux d'entre les *Quatre Cens*, qui revinrent de leur fuite. Après avoir gouverné, pendant peu de tems, avec quelque équité & quelque modération, ils s'aſſociérent en apparence trois mille Citoiens, qui n'étoient au fond que leurs ſatellites,

l'autorité d'un Manuſcrit de *Florence*, qui porte formellement ἑκατὸν. S'il n'a pas vû la Traduction de Mr. DACIER, où cette diverſe leçon eſt rapportée ſur la foi de Mr. SALVINI, il a pu voir au moins l'Edition des *Vies de Plutarque*, publiée à *Londres* en 1723, où l'Editeur, Mr. DU SOUL, rapporte & approuve cette maniére de lire.

(*a*) PLUTARQUE en met *douze*. C'eſt ce que notre Auteur dit ſimplement dans une Note, & il ſemble approuver l'autre nombre, par cela même qu'il le marque dans ſon Texte. Cependant l'Orateur ANDOCIDE, dont l'autorité eſt préférable à celle de DIODORE *de Sicile*, parle auſſi de *douze* Vaiſſeaux, comme ſtipulez par le Traité; ainſi que l'a remarqué Mr. BARBEYRAC, dans ſon *Hiſt. des Anciens Traitez*, I. Part. *Art.* 186.

(*b*) *Hiſt. Græc.* Lib. II. (*cap.* 3. § 2.)

(*c*) Orat. *contr. Agorat.* pag. 260.

tes, & les miniſtres de leurs cruautez. (*a*) Ils déſarmérent enſuite tous les autres Citoiens: & comme s'ils ne ſe fuſſent pas encore aſſez cru en état de maintenir leur autorité, ils obtinrent des Vainqueurs une Garde de ſept-cens Soldats, ſous le commandement de *Callibius*, à titre d'*Harmoſte*, ou Gouverneur. Ainſi libres de toute crainte, ces Tyrans exercérent mille carnages & mille rapines ſur les reſtes miſérables de la Ville, & remplirent de toutes parts les Villes *Gréques*, d'*Athéniens* exilez de leur patrie.

Quand il fallut payer la Garniſon de *Lacédémone*, *Théognis* & *Piſon*, deux des *Trente*, (*b*) propoſérent là-deſſus dans leur Conſeil un barbare expédient. Ils repréſentérent, que, parmi les Habitans Etrangers, il y en avoit de mal-intentionnez pour le Gouvernement préſent: que c'étoit-là une belle occaſion de s'enrichir eux-mêmes, ſous prétexte de punir ces gens-là: & que tout le monde ſavoit bien que l'Etat avoit beſoin d'argent. Ils n'eurent pas de peine à perſuader leurs Collégues, auſſi portez qu'eux à répandre le ſang ſans ſcrupule, & également affamez de richeſſes. On réſolut donc de faire arrêter dix (*c*) Habitans Etrangers, en mettant néanmoins deux pauvres parmi ce nombre, pour faire accroire qu'ils n'en vouloient pas uniquement

(*a*) XENOPHON, *ubi ſupr.* § 9, *& ſeqq.* JUSTIN. Lib. V. *Cap.* 8.

(*b*) LYSIAS, Orat. *contra Eratoſth.* pag. 193.

(*c*) XENOPHON dit, que chacun des *Trente* feroit arrêter un de ces Habitans: καὶ τῶν μετοίκων ἕνα ἕκαστον λαβεῖν &c. Ubi ſupr. § 15.

ment aux biens des Proſcrits. (a) *Lyſias*, & *Polémarque* ſon Frére, avoient en ſociété une fabrique de Boucliers, dont ils faiſoient négoce par des Eſclaves en bon nombre. Ils ne furent pas oubliez. Comme les gens envoiez par les Tyrans dans les Maiſons marquées faiſoient la ronde, ils trouvérent *Lyſias* qui étoit à table avec quelques Etrangers de ſes amis: ils chaſſérent ces hôtes, & aiant emmené *Lyſias*, le livrérent à *Piſon*. D'autres coururent au Magazin, où étoient les Eſclaves Facteurs, & en prirent un rolle. Quand *Lyſias* fut en préſence de *Piſon*, il lui offrit de l'argent, s'il vouloit le ſauver. Le Tyran y conſentit, pourvu que la ſomme fût conſidérable. *Lyſias* lui dit, qu'il donneroit volontiers un Talent. *Piſon* témoigna s'en contenter. Quoique *Lyſias* fût perſuadé, que ce Tyran ne craignoit pas plus la Divinité que les Hommes, il jugea néceſſaire, dans les circonſtances où il ſe trouvoit, de lui faire confirmer ſa parole par ſerment. *Piſon*, à qui cela ne coutoit rien, jura, avec les plus grandes imprécations contre ſoi-même & ſes enfans, que, moiennant le Talent promis, il ſauveroit *Lyſias*. Celui-ci alla auſſi-tôt dans ſa Maiſon, & ouvrit ſon Coffre. *Piſon* y vint lui-même, & aiant vu ce qu'il y avoit, il fit appeller deux de ſes Valets, & leur dit d'emporter le Coffre. Il s'y trouvoit néanmoins bien au delà de ce que *Lyſias* avoit promis,

(a) Tout ce qui ſuit, ſur les mauvais traitemens que *Lyſias* & ſon Frére reçurent, eſt tiré de la Harangue contre *Eratoſthéne*, un de ces Trente, *pag.* 193, *& ſeqq.* Mr. *Taylor* ne fait presque qu'y renvoier.

mis, ſavoir, trois Talens d'argent, quatre-cens (*a*) *Cyzicénes*, cent (*b*) Dariques, & de plus, quatre Coupes d'argent. *Lyſias* ſupplia alors *Piſon*, de lui laiſſer au moins dequoi ſe mettre en chemin pour aller ailleurs: mais le Tyran lui répondit, qu'il devoit être trop content d'avoir la vie ſauve. Comme ils ſortoient enſemble de la Maiſon, ils rencontrérent *Mélobius* & *Mneſithide* (deux autres des Trente Tyrans) qui venoient du Magazin des Eſclaves, & qui demandérent, où ils alloient. JE vais, leur dit *Piſon*, *chez le Frére de* Lyſias, *pour faire auſſi la viſite de ce qu'il y a dans ſa Maiſon.* ALLEZ *donc*, repliquérent-ils, *& pour vous*, Lyſias, *ſuivez-nous chez* Damnippe. *Piſon* alors, tirant à part *Lyſias*, lui dit de ſe taire, & d'avoir bon courage; qu'il viendroit là auſſi lui-même. *Lyſias* aiant ſuivi *Mélobius* & *Mneſithide*, juſques à la Maiſon de *Damnippe*, ils y trouvérent *Théognis*, qui gardoit d'autres Proſcrits, & le lui aiant remis entre les mains, s'en retournérent. *Lyſias* crut alors être perdu. Il fit appeller *Damnippe*, qui étoit de ſes amis, lui repréſenta que, tout innocent qu'il étoit, on vouloit lui ôter la vie, pour

(*a*) Κυζικηνοί. Statéres de *Cyzique*, qui valoient 28 *Drachmes Attiques*, comme le dit DEMOSTHENE, Orat. *adverſ. Phormion.* pag. 587, 588. *Edit. Baſil.* 1572. Cela fait environ huit florins & huit ſols, monnoie de *Hollande.*

(*b*) Monnoie de *Perſe*, ainſi appellée d'un *Darius*, Roi; car on ne convient pas quel c'étoit. Le *Darique* valloit vingt Drachmes d'argent.

pour s'emparer de ſon bien, & le pria de l'aider de tout ſon pouvoir à ſe tirer du péril. *Damnippe* le lui promit ; & le meilleur expédient qu'il trouva pour cela, ce fut de traiter là-deſſus avec *Théognis*, qu'il ſavoit être homme à tout faire pour quelque ſomme d'argent. *Lyſias* connoiſſoit tous les êtres de la Maiſon, où il y avoit plus d'une porte. Pendant que *Damnippe* s'entretenoit de l'affaire avec *Théognis*, il prit la réſolution de s'évader, dans la penſée que, ſi la négociation réuſſiſſoit, on le laiſſeroit aller, quand même il ſeroit découvert ; au lieu qu'autrement, il étoit perdu ſans reſſource, s'il reſtoit en la puiſſance de ceux qui le tenoient arrêté, & qui étoient dans le veſtibule. Il ſortit donc, par trois portes du derriére de la Maiſon, qu'il trouva heureuſement toutes ouvertes. De là il alla promtement au Navire d'un nommé *Archénée*, qui, à ſa priére, vint lui-même dans la Ville, pour s'informer de ce qu'étoit devenu ſon Frére. *Archénée* de retour, lui apprit, qu'*Eratoſthéne*, un autre des Trente Tyrans, aiant trouvé *Polémarque* dans la ruë, l'avoit mené en priſon. *Lyſias* s'étant embarqué la nuit ſuivante, arriva à *Mégare*. Son Frére fut condamné par les Trente à boire la ciguë, ſans aucune forme de juſtice ; on ne fit que lui envoier le Meſſager, qui portoit l'ordre d'avaler le breuvage mortel. Le Cadavre, tiré de la priſon, fut mis dans une petite Cabane de louage, ſans qu'on voulût permettre de le porter dans une des trois Maiſons qui appartenoient aux deux Fréres. Leur Garderobbe étoit bien fournie : on n'y laiſſa pas une

ſeule

ſeule piéce pour enterrer le Mort, mais il fallut que, de leurs Amis, l'un donnât le Vêtement, l'autre le Couſſin, les autres ce que chacun avoit qui pouvoit ſervir pour le reſte de l'appareil des Funerailles. Les Tyrans firent, du bien des deux Fréres innocens, un grand butin, & plus grand qu'ils n'avoient eux-mêmes eſpéré: beaucoup d'or, d'argent, de cuivre: ſept-cens Boucliers: grand nombre de Meubles: quantité d'Habits & d'ornemens de Femmes. Ils s'emparérent de cent-vint Eſclaves. Ils gardérent pour eux le meilleur, & ils laiſſérent le reſte au Public. *Mélobius* eut l'inſolence d'arracher des oreilles de la Femme de *Polémarque* les pendans, qu'elle y portoit depuis qu'elle s'étoit mariée.

Une ſi grande tyrannie ne pouvoit être de longue durée. Un des Exilez forma le beau deſſein d'en délivrer ſa Patrie. C'eſt *Thraſybule*, qui, quand il partit de *Thébes* pour en entreprendre l'exécution, n'avoit guéres plus de trente (*a*) compagnons, ou, comme d'autres diſent, ſoixante-dix. Le nombre en augmenta beaucoup à *Phyle*, où il ſe retrancha. C'étoit un Fort, le meilleur de toute l'*Attique*. De là faiſant de petites courſes, il mit en fuite l'Armée des *Tyrans*. *Lyſias* y contribua beaucoup. Il falloit que, dans ſon exil même, il eût encore de

(*a*) CORNEL. NEPOS, in Vit. *Thraſybul.* Cap. 2. XENOPHON dit environ *Soixante-dix*, ὡς ὀυ ἑβδομήκοντα. Hiſt. Græc. (*Lib.* II. *Cap.* 4. § 2.) Et PLUTARQUE, *de gloria Athenienſium*, init. (*pag.* 345.)

de grandes reſſources, (*a*) puis qu'il leva à ſes dépens quatre-cens hommes (d'autres (*b*) diſent trois-cens) aiant trouvé à emprunter deux Talens d'un *Eléen* avec qui il étoit uni par un droit d'Hoſpitalité; il fournit auſſi deux-cens Boucliers. *Thraſybule* (*c*), après avoir été quelques jours à *Phyle*, en ſortit avec mille hommes, s'empara, pendant la nuit, du *Pirée*, livra enſuite bataille aux Tyrans, & les défit. Les *Athéniens* alors caſſérent le Conſeil des Trente, qui s'enfuirent à *Eleuſine*, où ils s'étoient déja ménagé une retraite. On établit à leur place un Conſeil de *Dix*, pris chacun d'une Tribu, parmi leſquels on en mit deux du nombre des Trente, (*d*) ſavoir *Phidon* & *Eratoſthéne*, parce qu'on les jugeoit favorables au rappel des Exilez. On ne fit par-là que changer de Tyrans. Les Dix continuérent la Guerre contre les Exilez, & appellérent *Lyſandre*, pour les maintenir dans leur domination. Mais le Roi *Pauſanias*, qui vint avec lui, jaloux en partie de la gloire de ce Général, & en partie touché de compaſſion pour les *Athéniens*, après avoir agi peu de tems en apparence contre les Exilez, leur fit dire ſecrétement, qu'il ſouhaitoit fort de mettre fin à la Gueme Civile d'*Athénes*, & à procurer la Paix avec

(*a*) JUSTIN, (*Lib.* V. Cap. 9.) OROSE (*Lib.* II. *Cap.* 17. pag. 135. *Ed. Haverc.*).

(*b*) PLUTARQUE, & PHOTIUS, in *Vit. Lyſ.* Notre Auteur corrige ici quelque choſe dans le Texte du prémier.

(*c*) Voiez XENOPHON, *ubi ſupr.* § 7, *& ſeqq.* JUSTIN, Lib. V. *Cap.* 9, 10.

(*d*) LYSIAS, Orat. *contra Eratoſthen.* pag. 210, 211.

avec les *Lacédémoniens*. Il envoia donner le même conſeil à ceux qui étoient dans la Ville. La choſe fut approuvée à *Lacédémone*, & la Paix ſe fit à ces conditions: Que les Fugitifs, & *Thraſybule* leur Chef, ſeroient rappellez: Que tous les Citoiens vivroient tranquillement chez eux, excepté les *Trente*, qui avoient exercé leur tyrannie dans la Ville, & les (*a*) *Dix*, qui avoient commandé au *Pirée*: Que ceux-ci néanmoins, & ceux qui voudroient ſe joindre à eux, pourroient demeurer en toute ſûreté à *Eleuſine*. Enfin, que, pour ne laiſſer aucun lieu au reſſentiment des injures paſſées, tous jureroient d'en effacer le ſouvenir, & de ne rechercher perſonne pour ce ſujet. Mais, peu de jours après, les anciens Tyrans, qui étoient à *Eleuſine*, (*b*) ne pouvant ſe réſoudre à vivre là comme en exil, &

(*a*) CORNELIUS NEPOS, in *Thraſybul.* Cap. 3. a confondu ces *Dix*, avec les *Dix* qui furent établis après l'expulſion des *Trente Tyrans*; quoi que XENOPHON (*ubi ſupr.* § 28.) diſe poſitivement, que c'étoient ceux qui avoient commandé au *Pirée*, en même tems que les *Trente* dans la Ville. Celui-ci y joint, comme exceptez en même tems, les *Onze*, autres Aſſociez aux *Trente*, mais ſous leur dépendance, auſſi-bien que les *Dix*, comme il paroît par un paſſage de PLATON, *Epiſt.* VII. (Tom. III. pag. 324. *Ed. H. Stephi*) Pluſieurs Auteurs ſe ſont brouillez ici, faute de prendre garde à ce paſſage, comme Mr. *Taylor* le fait voir dans une Note, pag. 48, 49. *lit. d.* avec laquelle on peut conférer ce qu'a remarqué il y a long-tems HENRI DE VALOIS *Emendation.* Lib. I. Cap. 33. mais que nôtre Editeur ne pouvoit avoir vû, puis que ces *Emendationes* n'ont été achevées d'imprimer qu'à la fin de 1739.

(*b*) XENOPHON, *ubi ſupr.* § 40. ſeu *fin. Lib. IV.* JUSTIN, Lib. V. Cap. 10.

& cherchant à ſe remettre en poſſeſſion de leur tyrannie, recommencérent la Guerre. Il leur en prit mal. On trouva moien de prendre les Chefs, en les attirant à une entrevuë. Les Tyrans furent condamnez à mort, & exécutez. C'eſt alors que *Lyſias* fit cette belle Harangue contre *Eratoſthéne*, une de celles qui nous reſtent.

Ainſi finirent les troubles domeſtiques d'*Athénes*, après treize mois de tyrannie, & autant de tems emploié à remettre le Gouvernement ſur l'ancien pié, ſelon le calcul de notre Auteur. *Lyſias* fut un de ceux qui revinrent alors dans leur patrie. On fit paſſer en Loi, confirmée par (*a*) ſerment, l'*Amniſtie* ſtipulée par le Traité avec les *Lacédémoniens*. Et, ſur la propoſition d'*Archine*, un autre des Exilez, on y ajouta, (*b*) Que ſi quelcun étoit recherché pour le paſſé, & accuſé en Juſtice, il auroit le droit de parler avant l'Accuſateur, & d'oppoſer d'abord l'exception du bénéfice d'*Amniſtie*. Le même fit (*c*) alors ordonner en faveur des Réfugiez de

(*a*) Dont la formule a été conſervée par ANDOCIDE, *De Myſteriis*, pag. 12. *Ed. H. Steph.* (Orat. I. *pag.* 217. *Edit. Wech.*)

(*b*) Εἰπόντες Ἀρχίνου νόμον ὑθεσθε, ἂν τις δικάζηται παρὰ τοὺς ὅρκους, ἐξεῖναι τῷ φεύγοντι παραγράψασθαι, τοὺς δὲ ἄρχοντας περὶ τούτου πρῶτον εἰσάγειν, λέγειν δὲ πρότερον τὸν παραγραψάμενον. ὁπότερος δ' ἂν ἡττήτη, τὴν ἐπωβελίαν ὀφείλειν· ἵν' οἱ τολμῶντες μνησικακεῖν, μὴ μόνον ἐπιορκοῦντες ἐξελέγχοιντο, μηδὲ τὴν παρὰ τῶν θεῶν τιμωρίαν ὑπομένοιεν, ἀλλὰ καὶ παραχρῆμα ζημιοῖντο. ISOCRATE, Orat. *adverſus Callimach.* (init. *pag.* 371. B. C. *Ed. H. Steph.*)

(*c*) ESCHINE, Orat. *contra Cteſiphont.* (pag. 301. *Edit. Baſil.* 1572.)

de *Phyle*, qui avoient été les libérateurs d'*Athénes*, Qu'on diſtribueroit à chacun mille Drachmes, pour célébrer des Sacrifices & pour appendre des Offrandes aux Temples en actions de graces; Qu'on les couronneroit d'une Couronne de laurier, non tous ſans diſtinction, mais ceux qui avoient montré leur bravoure, en repouſſant les *Lacédémoniens* & les *Trente Tyrans*, qui aſſiégeoient *Phyle*; ſur quoi le Sénat feroit d'exactes perquiſitions. Pour mieux conſerver la mémoire des honneurs décernez par ce Décret du Peuple, on érigea une Inſcription en vers dans un Temple où ſe gardoient les Actes Publics.

Thraſybule crut, que *Lyſias* méritoit d'être récompenſé en particulier des ſervices conſidérables qu'il avoit rendus à la République. (*a*) Il propoſa, & fit paſſer une Ordonnance, par laquelle le Peuple donna à *Lyſias* le droit de Bourgeoiſie. Malheureuſement il n'avoit pas ſuivi les régles preſcrites par les Loix, ſelon leſquelles il falloit que cela fût propoſé auparavant au Sénat. *Archine*, dont nous venons de parler, fit caſſer l'Ordonnance, plus, comme notre Auteur le croit, par zéle pour le maintien de l'ordre, que par haine ou par envie contre *Lyſias*. Ainſi *Lyſias* exclus du bénéfice, demeura le reſte de ſa vie dans la claſſe la plus proché des Citoiens, c'eſt-à-dire, au nombre des (*b*) Habitans, qui

(*a*) PLUTARQUE, & PHOTIUS, in *Vit. Lyſ.*

(*b*) Ἰσοτελεῖς. On peut voir HARPOCRATION ſur ce mot; HESYCHIUS; AMMONIUS &c.

qui ne payoient pas le Tribut qu'on exigeoit des Etrangers, & étoient ſeulement aſſujettis aux mêmes charges, que les Citoiens naturels. Il y a apparence que notre Orateur fit une Harangue en cette occaſion, pour établir la validité de l'Ordonnance combattuë par *Archine*; comme Mr. *Taylor* l'infére de ce qu'on lit dans (a) *Plutarque*, en corrigeant les paroles du Texte, qui ſont corrompues.

Voilà tout ce qu'on ſait de la Vie de *Lyſias*. Il mourut à *Athénes*, âgé de (b) quatre-vingts ans, ou de quatre-vingts-un, en la ſeconde ou la troiſiéme année de la centiéme Olympiade, deux ans après la naiſſance de *Démoſthéne*.

Il y a lieu de croire, qu'il compoſa ſes Harangues étant déja fort vieux. Car, autant qu'on peut découvrir le tems de chacune, elles ſont toutes poſtérieures au régne des *Trente Tyrans*. La plûpart furent faites (c) pour des Particuliers, qui s'en ſervoient comme s'ils en euſſent été les Auteurs. Il n'en prononça lui-même que très-peu dans l'Aſſemblée du Peuple, ou dans le Sénat. Sur celles du prémier ordre, on trouve un petit

(a) Ἐρὶ δ' αὐτοῦ [λόγος] καὶ δν ὑπὲρ τοῦ ψηφίσματος ἐγράψατο Ἀρχῖνος τὴν πολιτείαν αὐτοῦ περιέχων &c. Vit. *Lyſ.* Mr. *Taylor* lit: Ἐρὶ δ' αὐτοῦ [λόγος] ὑπὲρ τοῦ ψηφίσματος ὃ ἐγράψατο Ἀρχῖνος [παρανόμων ſcil.] τὴν πολιτείαν αὐτοῦ περιελών.

(b) DENYS *d'Halicarnaſſe*, in *Lyſ.* § 12. *pag.* 135. *Opp.* Tom. II. *Ed. Oxon.*

(c) Τοὺς μέν τοι γε τῶν λόγων πλείους ἰδιώταις ἐνεθυμήθην λέγεται. PHOTIUS, in *Vit. Lyſ.* Par où Mr. *Taylor* corrige PLUTARQUE, où on lit: τοὺς ἰδιώταις τοῖς πολλοῖς λόγους ἐνδοὺς: il faut, τοὺς πλείους.

petit conte dans (*a*) PLUTARQUE. Quelcun, pour qui *Lyſias* avoit compoſé une Harangue, après l'avoir luë & reluë, vint tout triſte lui dire, que d'abord elle lui avoit paru admirable, mais qu'enfin il l'avoit trouvée très-foible & très-languiſſante. *Lyſias* ſe prit à rire, & répondit au Plaideur : *Quoi donc ? Devez-vous la prononcer devant les Juges plus d'une fois ?*

Il tint auſſi école de Rhétorique, s'il en faut croire (*b*) PLUTARQUE & (*c*) CICERON. Le dernier dit, que, comme *Théodore*, autre Rhéteur, étoit plus ſubtil à traiter l'Art Oratoire, mais maigre dans ſes Harangues, *Lyſias*, laiſſant le prémier, ſe mit à compoſer pour les autres des Harangues. *Lyſias* ne profeſſa pas ſeulement la Rhétorique : il écrivit auſſi là-deſſus, comme on l'infére de ce que (*d*) pluſieurs Anciens citent un Ouvrage de lui, ſous le titre de *Τέχνας Τεχνικαί*.

ATHENE'E (*e*) & PLUTARQUE ont débité, & cela en donnant DEMOSTHENE pour garant, quelque choſe qui ne feroit pas honneur à *Lyſias*. C'eſt pourquoi Mr. *Taylor* s'étend beaucoup à examiner ces témoignages. On prétend donc, que *Lyſias* entretint la Courtiſane *Métaxire*, & qu'enſuite il la laiſſa, (*f*) pour épouſer une Fille de *Brachylle*, ſon propre Frére. *Athé-*

née

(*a*) *De Garrulitate* (pag. 504. C.)
(*b*) Qui dit, que l'Orateur *Iſæus* étudia ſous *Lyſias*, in *Vit. Iſæi*, init.
(*c*) In *Brut.* num. 48. (*Cap.* 12.)
(*d*) PLUTARQUE, in *Vit.* SUIDAS &c.
(*e*) *Lib.* XIII. (Cap. 7. *pag.* 592. *Ed. Caſaubon.*)
(*f*) C'eſt PLUTARQUE ſeul, qui dit cela, dans la *Vie* de *Lyſias*.

née dit de plus, que *Lyſias* eut commerce avec une autre Courtiſane, nommée *Lagis*. Mais voici ce que l'on trouve dans *Démoſthéne*, au ſujet de *Métanire*. (*a*) Une Femme, nommée *Nicaréte*, Affranchie de *Chariſius* d'*Elée*, avoit acheté dès l'enfance ſept jeunes Filles, pour gagner ſa vie en les proſtituant. Leurs noms étoient, *Antie*, *Stratole*, *Ariſtoclée*, *Métanire*, *Phile*, *Iſthmias*, & *Néére*. „ *Lyſias*, le So„ phiſte, devint amoureux de *Métanire*. Il fai„ ſoit beaucoup de dépenſe pour elle, mais ſa „ Maîtreſſe ſeule en profitoit. Pour procurer „ à la jeune Fille quelque plaiſir par une libéra„ lité dont la Maîtreſſe ne pût s'emparer, il „ voulut la faire initier aux Myſtéres. Il pria „ donc *Nicaréte* de venir (*b*) à *Athénes*, & de „ mener avec elle *Métanire* à la Fête, lui pro„ mettant de la faire initier. Quand elles y fu„ rent arrivées, il ne les prit point chez lui, „ craignant de donner de l'ombrage à ſa Fem„ me, qui étoit auſſi ſa Niéce, Fille de *Bra„ chylle*, ſon Frére, & à ſa Mére, fort âgée, „ qui demeuroit chez lui : mais il mena *Nica„ réte* & *Métanire* chez *Philoſtrate* de *Colone*, „ un de ſes Amis. Elles avoient avec elles *Néére* „ &c." Voilà ce que dit *Démoſthéne*, dans ſa Harangue contre un certain *Etienne*, qui avoit entretenu *Néére*, comme *Lyſias* entretenoit *Métanire* ſa compagne, & qui, contre les Loix d'*Athénes*, prit chez lui cette *Néére*, & vêcut avec elle comme avec ſa Femme, quoi qu'elle fût

(*a*) Plat. *contrà Neæram*, pag. 219, 220.
(*b*) De *Corinthe*, où elle demeuroit.

fût étrangére. Il paroît d'abord par la comparaiſon des paroles qu'on vient de voir, avec celles de *Plutarque*, que celui-ci a mal copié l'Orateur, qu'il cite, qui ne dit pas que *Lyſias* eût épouſé ſa Niéce, après avoir renoncé au commerce avec *Métanire*, mais qu'il entretenoit cette Courtiſane, tout marié qu'il étoit avec la Fille de *Brachylle* ſon Frére. Ce n'eſt pourtant pas là le principal. Mr. *Taylor* ſoutient, que le *Lyſias*, dont il s'agit là, ne peut être l'Orateur, dont il publie de nouveau les Harangues ; & qu'ainſi il doit y avoir eu deux *Lyſias*, qui aiant vêcu dans des tems peu éloignez l'un de l'autre, ont été confondus, par des Auteurs même fort anciens. Et voici comment il le prouve.

Lyſias, l'Orateur, n'avoit que deux Fréres, *Plutarque* & *Euthydéme*. DENYS *d'Halicarnaſſe* ne parle que de deux, qu'il ne nomme pas : mais PLATON (*a*) nous a conſervé leurs noms. PLUTARQUE, ou plutôt celui qui, ſelon Mr. *Taylor*, a emprunté le nom de ce Philoſophe, eſt le prémier qui, du paſſage même de *Démoſthéne* dont il eſt queſtion, a tiré un *Brachylle* imaginaire, troiſiéme Frére de *Lyſias*. De plus, le *Lyſias*, dont parle *Démoſthéne*, n'eſt point qualifié *Rhéteur* ou *Orateur*, mais *Sophiſte*, terme qui déſigne un homme d'une tout autre profeſſion, & d'un tout autre caractére. Et (*b*) *Athénée* même,

(*a*) *De Republic.* Lib. I. (*Tom.* II. pag. 328. B. *Edit. H. Steph.*

(*b*) Νικαρέτη δὲ ἡ ἑταῖρα ἐρωμένη ἦν Στεφάνου τοῦ ῥήτορος, Λυσίου δὲ τοῦ σοφιστοῦ Μετάνειρα. Ubi ſupr. pag. 593. F.

même, l'appellant auſſi *Sophiſte*, oppoſe ce titre à celui de *Rhéteur*. *La Courtiſane* Néére *étoit*, dit-il, *Maîtreſſe du* RHETEUR Etienne, *&* Métanire *du* SOPHISTE *Lyſias*. Enfin, la Chronologie s'oppoſe à ce que l'on entende de l'Orateur *Lyſias* le conte rapporté par *Démoſthéne*. Car *Néére*, contre qui celui-ci fit ſa Harangue, & qui par conſéquent vivoit en même tems que lui, n'étoit qu'un enfant, lors que *Lyſias* (*a*) mourut dans une extrême vieilleſſe. Elle vint de *Corinthe* à *Athénes* avec *Métanire*, qui étoit déja grandette, puis qu'elle avoit commencé à avoir des Galans. Celui qui les y fit venir l'une & l'autre, avoit encore ſa Mére. Ce ne peut donc être l'Orateur *Lyſias*. Il paroît d'ailleurs par la Harangue de *Démoſthéne*, que la cauſe de *Néére* fut plaidée long-tems après les affaires d'*Olynthe*, & le commencement des inimitiez entre PHILIPPE de *Macédoine* & les *Athéniens:* car l'Orateur en parle, (*b*) comme de choſes qui ne s'étoient pas paſſées depuis peu. Or les *Olynthiennes* du même *Démoſthéne*, faites à cette occaſion, tombent ſur la quatriéme année de la cent-ſeptiéme Olympiade, c'eſt-à-dire, trente ans après la mort de *Lyſias*. Celui-ci peut-il donc être le même, au ſujet duquel *Philoſtrate*, qui ſe dit ſon Ami, dépoſe comme témoin, dans le procès contre *Néére*, qu'il le pria de loger chez lui *Métanire*, venue à *Athénes* pour être initiée par ſon moyen aux Myſtéres?

Ces

(*a*) Il mourut deux ans après la naiſſance de *Démoſthéne*, comme on l'a dit ci-deſſus.

(*b*) C'eſt tout au commencement de la Harangue, *pag.* 517. C.

Ces raiſons paroiſſent fortes. Notre Auteur ne dit rien d'une difficulté qui ſe préſente, c'eſt que, dans la Harangue de *Démoſthéne*, où l'Acte même de la dépoſition de *Philoſtrate* eſt rapporté, *Lyſias*, qu'il témoigne avoir mis chez lui *Néére* & *Métanire*, eſt déſigné formellement par le nom de ſon Pére, (*a*) *Lyſias Fils de Céphale*. Or le Pére de l'Orateur s'appelloit ainſi. Mais on peut répondre, que le nom de *Céphale*, auſſi-bien que celui de *Lyſias*, étant communs parmi les *Grecs*, il n'eſt pas impoſſible que deux perſonnes différentes, & preſque contemporaines, aient eu cette double conformité, de leur propre nom & de celui de leur Pére. Mr. *Taylor* a remarqué (*b*) ailleurs, que le *Céphale* de *Syracuſe*, Pére de l'Orateur *Lyſias*, a été confondu avec d'autres *Céphales*. Cela même peut avoir d'autant plus aiſément donné lieu aux anciens Auteurs, éloignez du tems où *Lyſias* a vécu, de lui attribuer d'autres choſes, qui appartenoient au Sophiſte de même nom, dont il eſt parlé dans la Harangue de *Démoſthéne*.

En effet, Mr. *Taylor* pouſſant plus loin ſes conjectures, croit que le dernier étoit le véritable Auteur de Piéces galantes, que pluſieurs ont citées comme appartenant à l'Orateur, entre autres de quelques (*c*) *Lettres amoureuſes*, & du Dia-

(*a*) Κατασχόντων δὲ αὐτὸν εἰς αὐτὸν Λυσίου τοῦ Καὶ φέλοῦ. Pag. 520. B.

(*b*) Pag. 32. Not. *s*.

(*c*) Ἐπιστολαὶ ἐρωτικαί. SUIDAS dit, qu'il y en avoit ſept, dont *ſix* étoient écrites à de jeunes Garçons. POLLUX, Lib. VII. § 130. en cite une à *Métanire*. C'eſt ſans doute la ſeptiéme, comme le remarque là Mr. HEMSTERHUIS. *Suidas* lui-même cité cette Lettre, au mot Ὅμοιος.

Discours à la louange de l'Amour, que PLATON a inſéré dans (a) un de ſes Dialogues. Ce Discours, qui ſeul nous reſte, eſt écrit de telle maniére, que, ſi on le compare avec les Harangues de *Lyſias*, il faut, dit notre Editeur, être non ſeulement deſtitué de tout goût critique, mais encore privé de tous ſes ſens, pour ſe perſuader qu'il vienne de la même main, qui a compoſé ces Harangues. Je ne ſai ſi la raiſon eſt bien concluante. Cette différence peut venir de la différence des Sujets. Tel qui eſt propre à certaine ſorte d'Ouvrages, s'il en entreprend de différente nature, paroîtra tout autre, par cela même qu'il s'efforcera de prendre le ſtyle & le tour que demande la matiére, ſur laquelle il ne travaille pas de génie. D'ailleurs, s'il y eût eu, du tems de *Platon*, deux *Lyſias*, tous deux par hazard Fils d'un *Céphale* (car, il déſigne ainſi celui dont il rapporte le Discours ſur l'Amour) ce Philoſophe n'auroit-il pas dit quelque choſe, pour empêcher qu'on ne confondît le dernier avec l'autre, dont il a parlé ailleurs, & qui eſt certainement l'Orateur, Fils du *Céphale* de *Syracuſe*? Quoi qu'il en ſoit, Mr. *Taylor* attribuë auſſi au *Lyſias* Sophiſte, qu'il croit avoir découvert, une Epigramme très-corrompuë, que l'Auteur de la Vie qui paſſe ſous le nom de *Plutarque*, rapporte comme faite pour l'Orateur, mais que le nouvel Editeur juge inexplicable, à moins qu'on ne l'applique à l'autre *Lyſias*, Sophiſte de profeſſion. Pour cet effet, il nous donne ici les con-

(a) In *Phædro*, Tom. III. *pag.* 230, *& ſeqq.*

conjectures de Mr. *Marckland*, qui y fait un grand nombre de corrections, & les propoſe comme ſûres, à la réſerve d'un ſeul mot qu'il lui a fallu deviner, dans un vers où il y a une lacune. Je n'y vois pourtant pas la moindre choſe, qui ſe rapporte à la conſéquence que *Plutarque* a voulu en tirer, comme il le déclare; c'eſt que *Lyſias* étoit plus ancien qu'*Iſocrate*.

Ainſi finit la Vie, que l'Editeur nous donne de ſon Auteur. Mais on y trouve d'ailleurs bien des digreſſions ſavantes, & dans le Texte, & dans les Notes, quelquefois fort longues, dont toutes les pages ſont ſemées. Par exemple, il s'attache à montrer, (*a*) que l'augmentation de l'Alphabet Grec, formé de vint-quatre lettres, au lieu de ſeize qu'il en avoit auparavant, ſe fit ſous l'*Euclide*, qui étoit Archonte en la ſeconde année de la XCIV. Olympiade, & non ſous un autre *Euclide* plus ancien, qui fut revêtu de cette dignité la ſeconde année de la LXXXVIII. Olympiade, au tems duquel quelques-uns ont rapporté ce changement. La principale raiſon qu'il en allégue, c'eſt qu'*Archine*, un de ceux qui contribuérent beaucoup à délivrer *Athénes* de la tyrannie des *Trente*, fut auſſi celui dont les conſeils & le crédit eurent le plus d'influence ſur la formation du nouvel Alphabet. Mr. *Taylor* fait auſſi quelques remarques ſur les Loix, qui furent établies à *Athénes* dans ce tems-ci, (*b*) & dont

(*a*) *Pag.* 51. (*b*) *Pag.* 54, 55.

dont il allégue deux pour exemple: l'une, qui permettoit à chacun de tuer quiconque aſpiroit à la Tyrannie: l'autre, qui portoit que, pour être réputé enfant légitime, & par-là Citoien, il ne ſuffiſoit pas d'être né d'un Pére de condition libre, mais qu'il falloit que la Mére le fût auſſi. Il y a enfin, dans cette Vie, outre pluſieurs autres choſes, bon nombre de Paſſages d'anciens Auteurs corrigez ou expliquez, ſur-tout dans les Notes.

J'ai renvoié ici quelque choſe que j'ai à dire ſur un endroit, où je n'aurois pu en parler, ſans interrompre beaucoup la ſuite de la narration. Mr. *Taylor* y dit, que la raiſon pourquoi *Lyſias* quitta *Athénes*, & ſe joignit à la Colonie de *Thurium*, ce fut afin de prendre poſſeſſion d'un héritage, (*a*) *hereditatis adeundæ gratia*. PHOTIUS, qu'il ſuit ici, s'exprime plus diſtinctement: c'étoit, ſelon lui, l'*héritage paternel*, & *Lyſias* alla à *Thurium* pour partager cet héritage, ἐφ' ᾧ τὸ πατρῷον μεταλαβεῖν κλῆρον. Mais *Céphale*, ſon Pére, avoit ſans doute ſes biens à *Athénes*, où il s'étoit établi depuis long-tems. Il étoit de *Syracuſe*, & non d'*Italie*. Quelle néceſſité y avoit-il pour ſes Fils de ſe joindre à la nouvelle Colonie de *Thurium*, pour partager leur héritage? Outre que, ſelon *Photius*, *Lyſias* n'y alla qu'avec l'aîné, *Polémarque*. Je ſuis fort trompé, ſi l'ambiguïté du mot κλῆρος n'en a ici impoſé à ce Patriarche. *Plutarque* dit ſimplement, ὡς κοινωνήσων τῆς κλήρου. Or on ſait, que les Terres oc-

(*a*) *Pag.* 5.

occupées par une nouvelle Colonie ſe partageoient par le *Sort* (*a*) entre les Membres dont elle étoit compoſée. La portion aſſignée ainſi à chacun, s'appelloit à cauſe de cela κλῆρος. Comme ce mot, qui ſignifie en général toute ſorte de *Sort*, ſe dit auſſi d'un *Héritage*, & que *Plutarque* met le départ de *Lyſias* après la mort de ſon Pére, *Photius* a cru qu'il s'agiſſoit de l'héritage paternel. Mais DENYS *d'Halicarnaſſe*, & SUIDAS, diſent ſimplement, ἐκ κοινοῦ τῆς διανομῆς, ce qui eſt la même choſe que κοινοῦ τοῦ κλήρου, parce que ceux qu'on recevoit pour membres d'une Colonie, avoient part à la diſtribution faite par le Sort. *Photius*, n'aiant point fait attention au vrai ſens de la derniére expreſſion, quoi que la nature même de la choſe l'indique clairement, s'eſt imaginé qu'il s'agiſſoit du partage de l'héritage paternel de *Lyſias*.

IL faudroit maintenant paſſer à la Préface de Mr. *Taylor*, & rendre compte de ce que l'on trouve dans cette Edition, qui la diſtingue des précédentes. Mais on voit bien que cela nous jetteroit dans une longueur fort exceſſive; & ce qui nous reſte à dire fournira bien de quoi remplir un autre Article.

(*a*) Voiez, par exemple, THUCYDIDE, Lib. III. Cap. 50. ELIEN, *Var. Hiſt.* Lib. XII. Cap. 61. & là-deſſus les Interprétes.

ARTICLE II.

SCALIGERANA, THUANA, PERRONIANA, PITHOEANA, & COLOMESIANA : *Ou Remarques Hiſtoriques, Critiques, Morales, & Littéraires de* JOS. SCALIGER, J. AUG. DE THOU, *le Cardinal* DU PERRON, FR. PITHOU, & P. COLOMIE'S. *Avec les* NOTES *de pluſieurs Savans.* En deux Tomes, *in* 12. dont le prémier contient 630 pages, & l'autre 626, ſans les *Préfaces*, *Avertiſſemens* &c. A *Amſterdam*, chez *Covens* & *Mortier*, 1740.

VOICI une Collection de quelques-uns de ces Livres terminez en *ana*, qui ſe maintiennent encore aujourd'hui dans l'eſtime du Public ; pendant que pluſieurs autres de cette nature, juſtement oubliez & décriez, ont porté malheur à la terminaiſon même, dont on n'a guéres plus oſé ſe ſervir, crainte d'éprouver un pareil ſort. Perſonne n'étoit plus propre, que Mr. DES MAIZEAUX, à faire un choix de ceux qu'il jugeoit mériter de reparoître en meilleur état, & avec de nouveaux accompagnemens, qui en rendiſſent la lecture plus utile & plus agréable.

L'Epître Dédicatoire, qu'il a miſe au devant du I. Tome, eſt comme une Préface générale, qui fait connoître la nature & l'uſage de ce Recueil. Si l'on en excepte le *Colomeſiana*, qui, quoi

quoi que dans le même goût, avoit été publié par l'Auteur même ſous un autre titre, les autres *ana* ſont des mêlanges de ce que les Amis & les Diſciples d'un JOSEPH SCALIGER, d'un Mr. DE THOU, d'un Cardinal DU PERRON, d'un PIERRE PITHOU, entendoient dire en converſation à ces grands Hommes, ſur des particularitez d'Hiſtoire, de Critique, & de Littérature, curieuſes & intéreſſantes. „ Outre l'u-
„ tilité qu'on peut tirer de ces entretiens domes-
„ tiques, on a encore le plaiſir de voir que ces
„ Savans s'y montrent dans leur naturel. *Ils*
„ nous diſent ce qu'ils penſent ſur toutes ſortes
„ de ſujets : il ſemble que nous les entendons
„ parler, que nous vivons avec eux, & que
„ nous ſommes dans leur confidence. Quel a-
„ vantage ne ſeroit-ce pas, ſi les Anciens nous
„ avoient laiſſé de ſemblables Recueils ? Il eſt
„ vrai que les Diſciples de quelques Illuſtres per-
„ ſonnages chez les Anciens, ont recueilli ce
„ qu'ils leur avoient ouï dire de remarquable :
„ XENOPHON a fait un Recueil des Converſa-
„ tions de *Socrate* ; mais cet Ouvrage n'eſt pas
„ du même genre que ceux-ci. Dans celui de
„ *Xénophon*, ce n'eſt pas *Socrate* qui parle, c'eſt
„ *Xénophon* qui le fait parler, & qui raconte ce
„ qu'il a dit : au-lieu que, dans les Recueils
„ qu'on donne ici, c'eſt toujours l'Auteur qui
„ parle, c'eſt *Scaliger*, c'eſt Mr. *de Thou* ; on
„ n'a fait que répéter leurs paroles en les jettant
„ ſur le papier. Il faut pourtant avouer, que
„ ceux qui ont dreſſé ces Recueils, n'ont pas
„ toujours fait un choix judicieux. On trouve

„ dans le *Second Scaligerana*, & dans le *Perro-*
„ *niana*, pluſieurs choſes que *Scaliger* & le Car-
„ dinal *du Perron* auroient desavouées. On a
„ remarqué le même défaut dans les *Propos de*
„ *Table* de LUTHER, & dans ceux de l'illuſtre
„ SELDEN. C'eſt l'effet du zéle inconſidéré,
„ ou de la préoccupation outrée des Diſciples
„ de ces grands Hommes. Ils regardoient com-
„ me ſacrées les moindres choſes qu'ils leur en-
„ tendoient dire. Mais ce défaut eſt bien com-
„ penſé par le grand nombre d'Obſervations ſoli-
„ des & judicieuſes, qui ſont le fruit d'un ſa-
„ voir immenſe. Auſſi voyons-nous que des
„ Gens-de-Lettres diſtinguez ont parlé avec eſ-
„ time de ces Recueils, & en ont bien ſû profi-
„ ter. C'eſt cette même eſtime qui a engagé
„ quelques Savans à en éclaircir divers endroits,
„ & à rectifier ceux où ils trouvoient quelque
„ mépriſe. Le nouvel Editeur a raſſemblé tou-
„ tes ces Remarques, dont quelques-unes paroiſ-
„ ſent pour la premiére fois, & y en a joint un
„ aſſez grand nombre de ſa façon.

L'Edition du THUANA, qui ſe préſente ici le premier, eſt faite ſur celle que Mr. *Buckley* a donnée dans ſa belle Edition de l'*Hiſtoire* de Mr. DE THOU, ſur une Copie, faite à *Paris*, d'un Manuſcrit, qui eſt, à ce qu'on aſſûre, l'exemplaire même de *Pierre du Puy*, un des deux Fréres qui avoient recueilli ce qu'ils entendoient dire à Mr. *de Thou*, & auxquels par conſéquent on eſt redevable du *Thuana*. Une autre Copie de ce Manuſcrit, faite en 1642 par Mr. *Claude Sarrau*, Conſeiller au Parlement de *Paris*, étant tom-

tombée, vint ans après, entre les mains de *Mr. Daillé*, le Fils; *Isac Voſſius*, qui ſe trouvoit alors à *Paris*, en obtint communication, & à ſon retour en *Hollande* il fit imprimer l'Ouvrage en 1669, à *La Haye*, chez *Adrien Vlacq*, & non pas, comme porte le titre, *Genevæ apud Petrum Columeſium*. L'Editeur l'intitula: THUANA, *ſive excerpta ex ore* JAC. AUG. THUANI. *Per* (*a*) *F. F. P. P.* Il publia en même tems, & chez le même Libraire, le PERRONIANA, qu'il avoit auſſi eu de Mr. *Daillé*. Mais ces Editions aiant été faites ſur une Copie pleine de fautes, Mr. *Daillé* en donna lui-même une autre à *Rouen*, la même année, ſous le ſimple titre de *Perroniana & Thuana*. *Editio Secunda*. *Coloniæ Agrippinæ*, *apud Gabrielem Scagen*. Dans cette Seconde Edition, il rangea les Articles du *Thuana* ſelon l'ordre alphabétique, & y joignit quelques Notes. Mais, dans l'Edition d'*Angleterre*, & dans celle-ci, on a ſuivi le Manuſcrit original, où l'ordre de l'alphabet n'eſt point obſervé. On a joint aux Notes de Mr. *Daillé* pluſieurs Remarques de Mr. *Le Duchat*, & quelques-unes de Mr. *Des Maizeaux*, qui avoit auſſi communiqué les prémiéres.

SUIT le PERRONIANA, recueilli par *Chriſtophle Du Puy*, Frére aîné de *Jaques & Pierre Du Puy*. La Copie de l'exemplaire du dernier, qui, comme celle du *Thuana*, étoit de la main de *Claude Sarrau*, avoit auſſi été donnée par *Iſaac Sarrau*, Fils du Conſeiller, à Mr. *Daillé*;

(*a*) *Fratres Puteani.*

& ce fut ſur une Copie de cette Copie qu'*Iſaac Voſſius* en publia la prémiére Edition de 1669, ſous ce titre: PERRONIANA, *ſive excerpta ex ore Cardinalis* PERRONII. *Per F. F. P. P.* Il expliqua les derniéres Lettres, dans un *Avertiſſement*, où il attribuë à *Jaques & Pierre Du Puy*, ce Recueil, dont néanmoins le vrai Auteur eſt *Chriſtophle*, (*a*) Protonotaire du Cardinal de *Joyeuſe*, & qui depuis ſe fit Chartreux. Mr. *Daillé*, dans ſon Edition du *Perroniana*, qui, comme on l'a dit, parut la même année que celle de *Voſſius*, mit un *Avis*, où il marqua les avantages qu'elle avoit ſur la précédente. Outre un grand nombre de fautes, qu'on y corrigea, on renvoia au bas des pages quelques petites Notes, que Mrs. *Sarrau* & *Daillé* avoient faites ſur divers endroits, & qui ſe trouvoient inſérées dans le Texte même de la prémiére Edition. Mr. *Des Maizeaux* nous donne ici cet *Avis* tout entier. Il s'eſt réglé, dans cette nouvelle Edition, ſur celle de Mr. *Daillé*; mais il n'a pas laiſſé de conſulter les (*b*) autres, ſurtout la prémiére, qui, toute défectueuſe qu'elle eſt, a quelquefois ſervi à rectifier la ſeconde, autant qu'il étoit poſſible; car on n'a pas eu le bonheur de recouvrer la Copie même du Conſeiller *Sarrau*. Par cette raiſon, il a fallu auſſi laiſſer l'ordre

(*a*) Voiez la *Préface* de Mr. *Daillé*, ſur l'Edition du *Scaligerana*, faite à *Rouen*, en 1667, dont on parlera plus bas.

(*b*) Celle de *Rouen*, 1691, ſous le nom de *Cologne*; & une quatriéme, faite ſur celle-là en 1694, par les *Huguenans*.

l'ordre alphabétique : mais comme ceux que Mr. *Daillé* avoit emploiez pour ranger ainſi les Articles, s'en étoient aſſez mal aquittez, Mr. *Des Maizeaux* y a remédié. Il a auſſi mieux diſpoſé les Notes de Mrs. *Sarrau* & *Daillé*, & les a diſtinguées en mettant une *S.* à la fin des prémiéres, & un *D.* à la fin des autres. Il y a joint un aſſez bon nombre de ſes propres Notes, auſſi-bien que pluſieurs Remarques curieuſes de (*a*) Mr. *Le Duchat* ; les prémiéres diſtinguées par ces lettres *D. M.* & les autres par *L. D.* Il déclare, au reſte, qu'il n'a pas voulu relever tous les endroits qui pouvoient donner priſe à la Critique. „On doit ſe ſouvenir, que ce ſont içi „ les converſations du Cardinal *du Perron*, qui, „ s'entretenant familiérement avec ſes Amis, „ donnoit carriére à ſon imagination, & débi„ toit ſes ſentimens avec beaucoup de liberté; „ quelquefois même avec peu de diſcrétion & „ de retenue. Ainſi le Lecteur doit s'attendre „ à trouver ici bien des choſes qui ne ſeront pas „ de ſon goût. Mais s'il vouloit conclurre de„ là que ces choſes n'ont pas été dites par *Du* „ *Perron*,

(*a*) Les Remarques de Mr. *Le Duchat*, ſur le *Perroniana* & ſur le *Thuana*, ne ſont pas les mêmes qui ont paru dans le *Ducatiana*, pagg. 291—293. En les confrontant, j'ai vû qu'il y en a très-peu de ſemblables, en comparaiſon du nombre de celles que Mr. *Des Maizeaux* publie. Du reſte, on n'y en voit qu'une ou deux, ſi je m'en ſouviens bien, qui ne ſe trouvent point ici, comme ce qui eſt dit *pag.* 291, 292. de *Maître Guillaume*, & qui ſe rapporte à la page 273. de la nouvelle Edition, où il n'y a aucune Note ſur cet article.

„ *Perron*, il raiſonneroit très-mal; paralogiſme „ où néanmoins Mr. CHEVREAU (*a*) a donné: „ ce ſeroit d'ailleurs ſoupçonner la fidélité de „ ceux qui nous ont donné ce Recueil, & qui „ ſont des perſonnes d'une probité reconnuë.

ON trouve enſuite le PITHOEANA, recueilli des Converſations de FRANÇOIS PITHOU, Frére de *Pierre Pithou*, & qui ne s'eſt pas moins diſtingué que lui dans la République des Lettres. Le Public eſt redevable de ce Recueil à feu Mr. LA CROZE, qui le copia ſur l'Original, intitulé *Pithœana*, *ſive excerpta ex ore* Franciſci Pithœi, *Anno* 1616, & mit cet Avertiſſement à la fin de ſa Copie: *Tout ceci a été copié ſur l'Original qui eſt à Paris dans la Bibliothéque de Mr.* Desmarets, *écrit de la propre main de* François Pithou, *Neveu de* Pierre *& de* François Pithou. Ce Savant s'étant enſuite retiré à *Berlin*, communiqua ſon Manuſcrit à Mr. *Teiſſier*, qui le fit imprimer à la tête de ſes *Nouvelles Additions aux Eloges des Hommes Savans, tirez de l'Hiſtoire de Mr.* de Thou, imprimées à *Berlin* en 1704. Cette prémiére Edition du *Pithœana* eſt pleine de fautes. Mr. *Des Maizeaux* le publie plus correct, & avec quelques Notes de ſa façon. Il remarque, que, lors que cet Ouvrage n'étoit encore que manuſcrit, il a été connu de quelques Savans, qui en faiſoient cas. MENAGE le cite ſouvent, dans ſon (*b*) *Anti-Baillet*, pour confirmer ce qu'il avance.

LE

(*a*) Dans les *Chevræana*, Tom. I. pag. 348, *& ſuiv.* Edit. d'*Amſterd.* 1700.

(*b*) Voiez *page* 31, 77, 115, 132, &c. de l'Edition jointe à celle de BAILLET, *Amſt.* 1725. *in quarto.*

Le I. Tome finit par le COLOMESIANA, composé de deux Recueils que Mr. *Colomiés* avoit publiez lui-même: l'un inséré dans ses *Opuscules*, imprimez à *Paris* en 1668, sous ce titre: *Recueil de Particularitez, fait l'an* 1665: l'autre, publié à *Orange*, en 1675, & intitulé *Mélanges Historiques*. Comme ces petits Ouvrages contiennent une infinité de traits curieux d'Histoire & de Littérature, & qu'ils étoient devenus très-rares, Mr. *Des Maizeaux* les fit rimprimer en 1706, dans le *Mélange curieux des meilleures Pièces attribuées à Mr.* de St. Evremond, *& de quelques autres Ouvrages rares ou nouveaux*: & voulant leur donner un titre qui convînt également à l'un & à l'autre joints ensemble, il ne crut pas en pouvoir trouver de plus propre, que celui de *Colomesiana*. Cette rimpression fut faite sur un exemplaire corrigé & augmenté par l'Auteur lui-même: & Mr. *Des Maizeaux* fit mettre entre deux crochets les Additions & les Changemens les plus considérables, afin qu'on pût les distinguer. Il vouloit d'abord donner une espéce de Commentaire sur le *Colomesiana*: mais comme cela l'auroit mené trop loin, il se contenta d'y faire quelques Remarques. Depuis cela, ce Recueil a été rimprimé plusieurs fois, toujours joint au *Mélange Curieux* &c. jusqu'en 1726, que Mr. *Des Maizeaux* l'en détacha pour le publier, comme il fait aujourd'hui, augmenté de nouvelles Remarques, & placé dans un endroit qui lui convient mieux.

Reste le SCALIGERANA, qui occupe seul tout le II. Tome. L'Editeur nous en donne une Hi-

Hiſtoire fort exacte, adreſſée à Mr. *Morehead*, qui la lui avoit demandée.

Ce Recueil des Converſations de *Joſeph Scaliger*, eſt, pour ainſi dire, le pére de tous les Livres qu'on a publiez ſous le titre d'ANA. Il y a un *Prémier*, & un *Second Scaligerana*. On eſt redevable du prémier à *François Vertunien*, Sieur de *Lavau*, Médecin de *Poitiers*, & ami de *Scaliger*. Il étoit Médecin de Mrs. *Chateignier de la Roche-Pozay*, & aiant ſouvent occaſion de voir *Scaliger*, qui demeuroit dans leur maiſon, il ſe fit une coutume d'écrire pour ſon utilité particuliére les choſes pleines d'érudition qu'il lui entendoit dire, & d'y joindre des Remarques de ſa façon. Après la mort de *Vertunien*, arrivée en 1607, ſes cahiers demeurérent pluſieurs années enſevelis dans l'obſcurité de quelque Cabinet. Mais enfin un Avocat de *Poitiers*, nomme *François de Sigogne*, acheta le Manuſcrit, qui néanmoins (a) n'étoit pas entier, & pria *Tanneguy le Févre* de le revoir, pour être imprimé à *Saumur*. Celui-ci non ſeulement le revit, mais encore, à l'exemple de *Vertunien*, il l'accompagna de ſes propres Remarques, qu'il ne pouſſa pas auſſi loin qu'il en avoit eu deſſein, pour certaines raiſons qu'il n'a pas jugé à propos d'expliquer. Une maladie, qui lui ſurvint, l'empêcha auſſi de compoſer une Préface en forme, où l'on auroit ſans doute vû pluſieurs Obſervations

(a) RIVET, comme on le remarque ici, en rapporte un fragment, qui ne ſe trouve point dans le Recueil, tel qu'il a été imprimé. Voiez la *Bibliothéque Choiſie* de COLOMIE'S, à l'article du *Scaligerana*.

tions d'une érudition peu commune. Il ſe contenta de mettre à la place une Lettre, moitié proſe, moitié vers, adreſſée à (*a*) un de ſes Amis, & où l'on voit ſeulement à la fin une vintaine de lignes touchant le *Scaligerana*. Ainſi cet Ouvrage parut en 1669, à *Saumur*, quoi que le titre porte *Groningæ apud Petrum Smithœum* : & *Le Févre* l'intitula PRIMA SCALIGERANA *nusquam antehac edita, cum Præfatione* T. FABRI &c. pour lui conſerver, dit-il, le rang de ſon ancienneté, par rapport à un *autre Scaligerana*, qui, quoi que publié deux ou trois ans auparavant, lui étoit poſtérieur de pluſieurs années, & que pour cette raiſon on a appellé *Scaligerana ſecunda*. Le *prémier Scaligerana* fut rimprimé à *Utrecht*, in 4°. menu caractére, chez *Pierre Elzevier*, en 1670. Cette Edition eſt, du reſte, entiérement conforme à celle de *Saumur*.

LE *ſecond Scaligerana* avoit été recueilli par *Jean* & *Nicolas de Vaſſan*, Fils de *Perrette Pithou*, Sœur de *Pierre* & de *François Pithou*, morte en 1604 à *Genéve*, où elle s'étoit retirée au tems du Maſſacre de la *St. Barthelemi*, & où elle avoit épouſé Mr. *de Vaſſan*, Sieur de *Remi-Mesnil*. Les jeunes *Vaſſans*, qui avoient commencé leurs études à *Genéve*, ſouhaitérent de les aller achever à *Leide*, où étoit alors *Scaliger*. Ils comptoient ſur la bienveillance de ce grand Homme, non ſeulement parce qu'il étoit grand ami de Mrs. *Pithou* leurs Oncles, mais en-

(*a*) *Elie Boubereau*, dont on a une Traduction Françoiſe d'ORIGENE *contre Celſe*.

encore à cauſe des Lettres de recommandation de *Caſaubon*, & de pluſieurs autres Amis de *Paris*, qu'ils lui apportoient. En effet, il les reçut dans ſa maiſon, & il s'entretenoit tous les jours avec eux, particuliérement aux heures de recréation après les repas, ſur tout ce qu'on pouvoit attendre d'un homme comme lui. Il en parloit avec toute la liberté qu'on prend dans des entretiens domeſtiques, ou avec ſes intimes amis, étant fort éloigné de croire qu'on tînt regiſtre de ce qu'il diſoit au coin de ſon feu. C'eſt pourtant ce qui arriva. Les *Vaſſans*, pour mieux retenir ce qu'ils venoient d'entendre, alloient l'écrire ſur le champ. Cela forma peu-à-peu un aſſez gros volume, mais où les matiéres étoient jettées confuſément, ſans ordre ni liaiſon, comme le hazard les avoit fait naître. Après leur retour en *France*, les *Vaſſans* abandonnérent la Religion Proteſtante; & l'aîné, *Jean*, mourut dans l'Ordre (*a*) des *Feuillans*. Ils donnérent à Mrs. *Du Puy* le Recueil des Converſations de *Scaliger*; & ces Meſſieurs (*b*) le communiquérent

(*a*) *Jean de Vaſſan* (dit GUY PATIN) *par le moyen du Cardinal de* Perron *& d'une bonne penſion, ſe fit Catholique; mais la penſion n'allant pas bien, il ſe fit Moine Feuillant.* Lettre du 24 Nov. 1666. *Tom.* III. pag. 207. *Ed. de Rotterd.* (ou plutôt de *Rouen*) 1725. (C'eſt la 431. Tom. II. *pag.* 875. *Ed. de Paris*, ou de *Holl.*)

(*b*) PATIN, dans la Lettre, qui vient d'être indiquée, dit, qu'il avoit lui-même une Copie, qu'il fit faire, il y avoit trente ans, ſur l'Original, que lui prêtérent Mrs. *du Puy*; & que cet Original *eſt aujourd'hui dans la Bibliothéque du Roi.* Effectivement je vois dans la *Bibliotheca Bibliothecarum Mſſ.* du P. DE MONTFAUCON, un Manuſcrit coté 8069. ſous ce titre: *Scaligeriana, ſive excerpta ex ore Scaligeri.* Pag. 795.

rent à Mr. *Sarrau*, le même dont on a parlé ci-deſſus, qui le copia de ſa propre main, comme nous avons vu qu'il fit à l'égard du *Perroniana* & du *Thuana*. Ce Conſeiller étant mort en 1651, *Iſac Sarrau* ſon Fils donna cette Copie à un de ſes Amis, qui l'aiant prêtée à Mr. *Daillé* le Fils, celui-ci la tranſcrivit en 1663, &, pour s'en rendre l'uſage plus commode, il rangea les Articles ſelon l'ordre de l'Alphabet. Peu de tems après, *Iſac Voſſius* étant à *Paris*, pria Mr. *Daillé*, qui lui avoit parlé du *Scaligerana*, de lui prêter le Manuſcrit; & quand il l'eut entre les mains, il en fit faire une Copie, qu'il envoia à *La Haie*, où elle fut imprimée en 1666, ſous ce titre: *Scaligeriana, ſive Excerpta ex ore* JOSEPHI SCALIGERI. P. F. F. P. P. On donna l'impreſſion pour faite à *Genève*, *apud Petrum Columeſium*, & on y mit un petit Avertiſſement ſous le nom du Libraire, où l'on aſſûroit que cet Ouvrage étoit un Recueil de ce que *Jaques* & *Pierre du Puy* avoient ouï dire à *Joſeph Scaliger*; que Mr. *Sarrau* l'avoit copié ſur le Manuſcrit de Mrs. *Du Puy*; & qu'un autre Savant l'avoit rangé ſelon l'ordre alphabétique. Mais cette Edition étoit pleine de fautes & d'omiſſions: on en allégue ici quelques exemples. Mr. *Daillé* en donna une autre, l'année ſuivante 1667, ſous ce titre: SCALIGERANA, *Editio altera, ad verum exemplar reſtituta, & innumeris iisque fœdiſſimis mendis, quibus prior illa paſſim ſcatebat, diligentiſſime purgata.* Elle fut imprimée à *Rouen*, quoi que le titre porte le nom de *Cologne: Coloniæ, apud Gebrardum Scagen.* L'Editeur y mit

une

une Préface, où il déclare que cet Ouvrage avoit été imprimé non ſeulement à l'inſû, mais encore contre l'intention de ceux qui avoient droit ſur le Manuſcrit, & qui n'auroient pas manqué de s'oppoſer fortement à cette impreſſion, s'ils euſſent eu le moindre ſoupçon que le Libraire Hollandois ſeroit aſſez hardi pour former un pareil deſſein. En effet, ajoute-t-il, ce Recueil eſt de telle nature, qu'il n'auroit jamais dû être rendu public. (*a*) Car y a-t-il rien de plus déraiſonnable & de plus injuſte, que de publier ce que des Gens-de-Lettres, qui s'entretiennent familiérement dans leur Chambre avec leurs Amis, diſent librement & ſans conſéquence, & de l'immortaliſer par l'impreſſion? L'eſtime qu'on doit avoir pour les Grands Hommes, ne va pas jusqu'à recueillir les moindres mots qui

(*a*) Il m'eſt tombé ſous les yeux par hazard un jugement tout ſemblable que porta le célébre GRÆVIUS, lors que la prémiére Edition parut, dans une Lettre écrite à *Nicolas Heinſius*, le 1. Novembre 1666. Comme le grand Recueil, où elle ſe trouve, n'eſt pas entre les mains de tout le monde, je vais rapporter ce que diſoit le ſavant Profeſſeur d'*Utrecht*. SCALIGERI *excerpta, quae* Hagae Comitis *nuperius prodierunt, vidiſtine? Qui viri boni ſunt, hujus libelli editionem execrantur, qui non ſolum in famam tot praeclarorum virorum, quos in monumentis ſuis, cum in vivis eſſet ille heros, ad coelum extulerat, injurius eſt, ſed & in ipſum* Scaligerum, *cujus manes, ſi quis eorum ſenſus, non poterunt non indignitate hujus facti dolere. Nota levitatis & malignitatis indelebilis ejus nomini eſt inuſta, ſi perſuaderi ſibi patientur homines, eum tam procacis & impotentis linguae fuiſſe, ut haec in omnes omnium ordinum & aetatum homines maledicta effuderit. Cui enim, ſive antiquorum, ſive recentium ſcriptorum parcit? Sed ſuppoſititia plerasque eſſe plurimis argumentis facile, ſi neceſſe eſſet, vincerem* &c. SYLLOGE Epiſtolarum *Burmann.* Tom. IV. *pag.* 49, 50.

qui leur ont échappé ; & ce reſpect ſuperſtitieux, bien loin de les honorer, ne ſert qu'à les avilir. Peut-on dire qu'on aît ménagé la réputation de *Scaliger*, quand on a inſtruit le Public de toutes les bagatelles qu'il diſoit, mêlées de pluſieurs traits d'envie, de malignité, de médiſance, quelquefois même d'obſcénitez, & de choſes manifeſtement fauſſes ? où l'on voit un homme, qui ſe donne par-tout des louanges exceſſives, & à l'exception de deux ou trois perſonnes, mépriſe tous les autres hommes, & cenſure juſqu'à leurs moindres défauts ? De cet expoſé Mr. *Daillé* conclut, qu'au lieu de publier le *Scaligerana*, il falloit le tenir enfermé dans quelque Bibliothéque, où les Savans auroient pû le conſulter, ſans que la mémoire de l'Auteur, & de ceux dont il parle ſi licentieuſement, en eût ſouffert. Mais, dit-*il*, le mal *étant* fait, & n'y aiant pas moyen de ſupprimer cet Ouvrage, on s'eſt attaché à faire en ſorte qu'il parût au moins dans ſon état naturel, purgé des fautes innombrables qu'il y a dans l'Edition de *Hollande*. On reléve après cela quelques mépriſes de l'Editeur *Hollandois*, comme d'avoir donné à ce Recueil le titre de *Scaligeriána*, au lieu de *Scaligerana*, que portoit le Manuſcrit original ; d'avoir attribué cet Ouvrage à Mrs. *Du Puy*, quoi que les *Vaſſans* en fuſſent certainement les véritables Auteurs ; & on rapporte à cette occaſion, comment le Manuſcrit tomba entre les mains d'*Iſac Voſſius* &c.

La prémiére Edition, toute tronquée & défigurée qu'elle étoit, fut bien-tôt enlevée ; de ſorte qu'on en fit une ſeconde à *La Haie* en 1668 ;

& là le Libraire mit ſon vrai nom, & celui du lieu de l'impreſſion : *Hagæ Comitum, ex Typographia Adriani Vlacq, ſumptibus Joannis Vlacq.* Mr. *Des Maizeaux* en a vû une autre Edition, que l'on donne comme imprimée à *Leide* cette même année, *ex officina Cornelii Driehuyſen*; mais qui dans le fond ne différe point de celle de *La Haie*. L'une & l'autre eſt entiérement ſemblable à la prémiére. La ſeule différence qu'il y a, c'eſt qu'on y fit imprimer en caractére Italique tout ce que *Scaliger* avoit dit en Latin.

L'année ſuivante 1669, le *Prémier Scaligerana* aiant été publié à *Saumur*, ſous le faux nom de *Groningue*, comme je l'ai déja dit, on y joignit le *Second Scaligerana*, tel que Mr. *Daillé* l'avoit donné, à cela près qu'on s'ingéra d'y faire pluſieurs changemens, qui étoient tout autant de fautes & de bévuës. Mr. *Des Maizeaux* en donne ici quelques exemples, pris au hazard, qui montrent clairement, que cette Edition de *Saumur* n'eſt pas auſſi exacte que celle de *Rouen*, quoi qu'elle eût été imprimée ſur celle-ci, & qu'on l'eût annoncée ſur le titre comme plus correcte : *Prima Scaligerana* &c. *Quibus adjuncta & altera Scaligerana quàm antea emendatiora, cum Notis cujusdam V. D. Anonymi.* Elle lui eſt encore inférieure par un autre endroit plus important, c'eſt qu'on y retrancha la belle Préface de Mr. *Daillé*. Mais, comme il paroît par le même titre, on y ajouta, à la fin du Volume, après le *Second Scaligerana*, une petite Piéce Anonyme, imprimée ſéparément en feuille volante : *Remarques ſur un Livre intitulé* Scaligerana,

im-

imprimé l'an 1667, *& qui n'ont point encore vû le jour.* Ces Remarques étoient, de *Paul Colomiès*, dont on a parlé ci-dessus ; & il étoit aisé de le reconnoître, quoi qu'il ne se nommât pas.

Le Libraire de *Rouen*, qui avoit imprimé le *Scaligerana* en 1667, n'eut pas plutôt reçu un exemplaire de l'Edition publiée à *Saumur* en 1669, qu'il l'envoia à Mr. *Daillé*, & le consulta en même tems sur la nouvelle Edition qu'il vouloit faire du *Prémier Scaligerana*. Mr. *Daillé* lui répondit, & le Libraire inséra cette Réponse dans l'Avertissement de son Edition, qui parut en 1671, sous ce titre : *Prima Scaligerana, Editio altera, priore emendatior*; & comme imprimée à *Utrecht* : *Ultrajecti, apud Petrum Elzevirium.* L'Anonyme, dans une de ses *Remarques*, avoit relevé une faute de Mr. (*a*) *Daillé*. Celui-ci, dans sa Réponse au Libraire, tombe d'accord que la critique étoit fondée : mais il use bien de représailles. Il reproche au Censeur d'avoir fait retrancher la Préface où se trouve cette faute, qui est au fond peu considérable, afin qu'on ne s'apperçût pas qu'il s'approprioit lui-même quelques Remarques déja faites par l'Auteur de la Préface. Il ajoute, que, pour lui témoigner sa reconnoissance, il veut bien apprendre

(*a*) Qui, en traduisant ces mots d'un des *Vassans* : *Monsieur Pithou, mon Oncle de Savoye*, avoit dit : *Avunculus noster qui in Sabaudia* : au lieu qu'il s'agit là d'une Terre en *Champagne*, nommée *Savoye*, dont *Pierre Pithou* étoit Seigneur. Voiez la page 499. de cette Edition.

prendre au Public, que les *excellentes Remarques*, dont l'Edition de 1669 eſt accompagnée, ſont de *Paul Colomiès* : qu'il ſe découvre aſſez lui-même en citant des Ouvrages de ſa façon, tant déja imprimez que manuſcrits, mais qui véritablement appartiennent à ſon Pére, dont il a mis à profit les Recueils: que, s'il n'a pas publié ces Remarques avec ſon nom à la tête, c'eſt afin de ſe faire plus décemment déſigner ſur le titre par l'éloge de *Savant Homme:* & que, croiant le bien mériter, il s'érige en Cenſeur autoriſé à critiquer les Ecrits des autres ; n'épargnant ni Mr. *Baluze*, ni même Mr. *Voſſius*, chez qui il a demeuré: que cependant il ne doit pas trouver mauvais, s'il eſt équitable, qu'on uſe de la même liberté à l'égard de ſes propres Ecrits. Mr. *Daillé* donne enſuite quatre exemples des fautes qu'il a trouvées dans ſes *Remarques* ſur le *Scaligerana*, comme un échantillon de pluſieurs autres qu'il pourroit relever. Il finit ſa Réponſe au Libraire, en lui conſeillant, au ſujet de la Préface de *Le Févre*, d'en conſerver ſeulement le peu qu'on y trouvoit à la fin, qui regardoit le *Scaligerana*; tout le reſte n'y aiant aucun rapport. Ce ſont, dit-il, des Vers, ingénieux à la vérité, mais déja publiez ailleurs en leur (*a*) place, & où l'Auteur ne fait que ſe plaindre de ſa mau-

(*a*) *Jam ſuo loco cum alia ejuſdem Autoris epiſtola edita.* Je ne ſai de quel Livre *Daillé* veut parler. Mais je vois, que cette Lettre ſe trouve dans la ſeconde Edition de la I. Partie des *Lettres* de *Le Févre*, imprimées en 1674. *num.* 77. pag. 250. Là tout ce qui regarde le *Scaligerana* eſt retranché; on en a même ſupprimé le nom, & mis à la

mauvaiſe ſanté, du mauvais état de ſes affaires, de l'ingratitude des *Muſes*, qui l'oblige à leur dire adieu &c. Que nous importe, & que fait cela au *Scaligerana*, que le Critique de *Saumur* ſe porte bien ou mal, qu'il pleure ou qu'il chante, qu'il meure de faim ou qu'il faſſe bonne chére? Au reſte, la ſeconde Edition du *Prémier Scaligerana*, imprimée à *Rouen*, eſt véritablement *plus correcte que la prémiére*. L'ordre des Articles y eſt auſſi plus exact, & on y remit en leur rang des pages entiéres qui avoient été déplacées.

Depuis cela, les *Scaligerana* n'ont été rimprimez qu'en 1695, à *Amſterdam*, chez les *Huguetans*, qui mirent ſur le titre *Cologne*. Ces Libraires dirigérent ſeuls leur Edition; ce qui eſt d'abord de mauvais augure. Auſſi prirent-ils pour copie la prémiére Edition que le hazard leur fit tomber ſous la main; & ce fut celle de *Saumur*, dont ils conſervérent tous les défauts. Ils crurent faire merveille, de joindre enſemble ſous un même Alphabet les deux *Scaligerana*; mais ils ignoroient la différence qu'il y a entre ces deux Recueils, dont le *prémier*, presque tout Latin, eſt d'un ſavant homme, qui n'a tiré des Converſations de *Scaliger* que des traits d'une érudition ſolide, peu commune; le *ſecond*, bigarré de François & de Latin, a été compilé par

à la place quatre étoiles, dans l'endroit où l'Auteur parle de la Préface, qu'il avoit promiſe ſur ce Recueil. On a auſſi ajouté à la fin: *Salm. VI. Kal. April.*

par les jeunes *Vaſſans*, ſans aucun choix ni diſcernement. Auſſi a-t-on fait beaucoup moins de cas de celui-ci, que de l'autre. D'ailleurs, ils ont toujours été connus & citez ſous leurs noms diſtinctifs & particuliers de *prémier* & de *ſecond Scaligerana*: cela demandoit qu'on ne les confondît pas. Il ne ſuffiſoit pas de diſtinguer par un Aſtériſque les Articles du *prémier Scaligerana*, comme firent les Libraires; utre que ces Aſtériſques manquent même en pluſieurs endroits. Ce qu'il y a de meilleur dans cette Edition, c'eſt qu'on y inſéra, chacune à ſa place, les Remarques de *Colomiès* ſur le *ſecond Scaligerana*; & on en auroit apparemment rectifié tous les renvois, ſi l'on eût pu découvrir à quoi ils ſe rapportoient.

Il auroit fallu d'ailleurs ſuivre les Editions données par Mr. *Daillé*, comme infiniment préférables aux autres; & c'eſt ce qu'on a fait dans la nouvelle, qui paroît aujourd'hui. Ces Editions néanmoins ne ſont pas exemtes de fautes, & il y en a même qui ont paſſé dans toutes les Editions du *ſecond Scaligerana*. Mr. *Des Maizeaux* en donne ici trois exemples. Cela m'a fait ſouvenir d'une faute, que j'avois remarquée dans mon exemplaire de l'Edition de *Saumur*, & qui doit être auſſi dans celle de *Rouën*, puis que le nouvel Editeur ne l'a point corrigée. C'eſt dans l'Article (*a*) de *Lauzanne*, où l'on fait dire à *Scaliger*: GENEVE *eſt plus ancienne que* Carpentras, *& je croy que* Carpentras *eſtoit là*

(*a*) *Pag.* 419.

là meſme où Lauzanne eſt. Mais il n'y eut jamais dans ces quartiers-là une Ville nommée *Carpentras*. *Scaliger* avoit voulu ſans doute parler d'*Arpentras*; car on croit que c'eſt des ruïnes de cette Ville, ſituée au deſſous de *Lauzanne* dans l'endroit où eſt aujourd'hui le Village de *Vidy*, que *Lauſanne* fut bâtie. Il ne faut que voir là-deſſus le Dictionnaire de MORERI.

Un autre défaut, dont aucune Edition n'eſt exemte, c'eſt que l'ordre Alphabétique des Articles n'y eſt pas parfaitement exact. Mais au fond, il n'eſt pas abſolument néceſſaire dans ces ſortes d'Ouvrages; & Mr. *Des Maizeaux* croit qu'on auroit peut-être mieux fait de laiſſer ce Recueil tel qu'il étoit dans le Manuſcrit des *Vaſſans*, où l'on n'avoit gardé d'autre ordre que celui de la ſuite des Converſations. On ne ſeroit pas choqué des redites, & des contradictions mêmes, qui ſe voient dans un même Article, par le ſoin qu'on a eu d'y raſſembler ce que *Scaliger* avoit dit en différens tems. On ne doute pas que Mr. *Daillé* n'eût ſupprimé les unes & les autres, s'il avoit lui-même publié le prémier ce Recueil; & qu'il n'eût d'ailleurs ménagé la mémoire de *Scaliger*, en retranchant les choſes indignes de ce grand Homme, parmi leſquelles il y en a, au jugement des Savans d'un mérite diſtingué, qu'il ne peut avoir dites, & qu'on doit mettre uniquement ſur le compte des *Vaſſans*. A l'égard de celles qu'on peut vraiſemblablement lui attribuer, voici ce que Mr. *Des Maizeaux* en penſe. „ Il faudroit, dit-il, exa-„miner ſi la Critique qu'on en fait n'eſt pas

„ outrée, & ſi on y a eu tous les égards que
„ l'Equité demandoit. On lui a reproché d'a-
„ voir maltraité la plûpart des Auteurs, tant
„ anciens que modernes, & on a affecté de
„ recueillir les expreſſions groſſiéres dont il s'eſt
„ ſervi ; ſans conſidérer que de ſon tems les
„ Gens-de-Lettres ne s'exprimoient pas avec la
„ même politeſſe qu'ils ſont à préſent : les ter-
„ mes durs & injurieux qu'ils emploioient, ne
„ ſeroient pas ſoufferts aujourd'hui. On prétend
„ encore que *Scaliger* n'a pas rendu juſtice aux
„ autres Savans ; & qu'il y a peu d'équité dans
„ le jugement qu'il en porte : mais ne fau-
„ droit-il pas, avant que de le condamner, ap-
„ précier le mérite de ces Savans, & le réduire
„ à ſa juſte valeur ? Il y a lieu de croire, que
„ cet examen ſeroit plus favorable à *Scaliger*
„ qu'à ſes Cenſeurs. A l'égard de la hauteur
„ avec laquelle on dit qu'il les a traitez, il ne
„ faut pas être ſurpris ſi la ſupériorité que lui
„ donnoit ſon ſavoir immenſe, lui a fait quel-
„ quefois prendre un ton de maître, & franchir
„ les bornes de la modeſtie. Enfin il faut ſe
„ ſouvenir que ces reproches ſont fondez ſur ce
„ qu'il diſoit dans ſes Converſations domeſti-
„ ques, où il s'abandonnoit à la chaleur & à la
„ fougue de ſon imagination. Si on avoit pu-
„ blié ce que ſes Cenſeurs diſoient dans leurs
„ entretiens familiers, croiez-vous qu'on n'y
„ trouvât pas les mêmes traits de jalouſie, de
„ malignité, d'oſtentation &c. qu'ils ont repro-
„ ché à *Scaliger* ? Peut-être même que la vanité
„ n'a pas eu peu de part à leur cenſure, & qu'ils

„ ont

„ ont voulu ſe diſtinguer en relevant les défauts „ d'un ſi grand homme".

AVANT même que les deux *Scaligerana* fuſſent imprimez, les Savans, qui les poſſédoient, y faiſoient des Remarques pour leur uſage particulier; & depuis qu'ils ont été publiez, d'autres Savans y en ont ajouté pluſieurs. Mr. *Des Maizeaux* a inſéré, chacune à ſa place, toutes celles qu'il a pu découvrir. On trouve donc, ſur le *Prémier Scaligerana*, outre les Remarques de *Vertunien*, de *François de Sigogne*, & de *Le Févre*, qui avoient déja paru, de nouvelles de feu Mr. *Le Clerc*, de Mr. *Le Duchat* (*a*), & de l'Editeur; toutes bien diſtinguées par des lettres ou des abbréviations. Celles de *Vertunien*, dans les Editions précédentes, étoient quelquefois confondues avec les paroles de *Scaliger*; ce qui a fait qu'on a pris les louanges que ce Médecin lui donne, & qui ſont quelquefois un peu fortes, pour des éloges que *Scaliger* ſe donnoit lui-même par une vanité inſupportable. A l'égard du *Second Scaligerana*, on y voit, outre les Remarques de Mrs. *Sarrau*, *Daillé*, & *Colomiés*, celles de Mr. *Le Clerc*, de Mr. *Le Duchat*, & de l'Editeur. Pour ne laiſſer rien à deſirer, Mr. *Des Maizeaux* a fait imprimer toutes les *Préfaces* des Editions précédentes à la tête de la ſienne.

J'AL-

(*a*) A l'égard desquelles il faut dire à peu près la même choſe, comparées avec celles qui ont paru dans le *Ducatiana*, que j'ai remarqué ci-deſſus au ſujet de celles qui s'y trouvent ſur les *Perroniana* & les *Thuana*.

J'ALLOIS finir ici, comme en aiant assez dit pour faire connoître l'obligation que le Public doit lui avoir de la peine qu'il a prise. Mais, en faisant autre chose, il s'est présenté à moi, sur un endroit du *Second Scaligerana*, une remarque de Mr. MAITTAIRE, dont l'Editeur n'auroit pas sans doute manqué de faire usage, s'il s'en fût apperçu; d'autant plus qu'elle sert à faire voir, que la maniére dont ce que *Scaliger* disoit a été disposé ou par les *Vossius*, ou par ceux qui rangérent les articles selon l'ordre alphabétique, a donné lieu quelquefois de confondre les personnes dont il parloit. Voici l'article, à quoi la remarque se rapporte. „ COMMELINUS (*a*) „ nobis dedit Chrysostomum & multa quae non „ extabant. Erat vir bonus & satis doctus; il „ estoit ignorant en Hebreu, mais il a bien fait „ sur le Nouveau Testament: il estoit orgueil„ leux, il ne devoit pas ainsi *traducere Princi„ pem*, il avoit acquis bien des ennemis". A lire cela, il semble d'abord, qu'il ne s'agit que de *Commelin*, fameux Imprimeur d'*Heidelberg*. Aussi (*b*) BAILLET l'a-t-il cru. Car il dit, en renvoiant à cet endroit: SCALIGER *témoigne que ce qu'il* [Commelin] *a fait est bon, & qu'il étoit habile en Grec & en Latin, mais non pas en Hébreu.* Mr. *Maittaire* le critique (*c*) là-dessus, comme n'aiant pas pris garde que *Scaliger* parle

(*a*) Pag. 274. de cette Edition.

(*b*) *Jugemens des Savans*, Tom. I. pag. 213. *Ed. d'Amsterd.* in 4.

(*c*) *Annal. Typograph.* Tom. III. Part. II. pag. 543. 544. in *Not.*

parle là de *St. Chryſoſtôme*, & non pas de *Commelin*: car, ajoute-t-il, il eſt certain, que *St. Chryſoſtôme* a écrit des Commentaires ſur le *Nouveau Teſtament*; mais nous n'en avons aucun de *Commelin*, que je ſache. Il a raiſon, & il pouvoit ajouter, que ce qui ſuit immédiatement ne peut convenir qu'à *St. Chryſoſtôme*, qui, comme on ſait, échaffauda en Chaire l'Empereur *Arcadius*, & *Eudoxie* ſa Femme. Mais *Scaliger* s'explique lui-même quelques pages plus haut, ſur l'article de CHRYSOSTÔME, où il dit: (*a*) „ Ç'a eſté un orgueilleux vilain; falloit-il faire „ ce qu'il a fait? il a eſté banni, & avec raiſon. „ Infinita pulchra habet & optima in Novum „ Teſtamentum".

J'ajouterai encore ici, qu'en donnant l'Extrait du *Ducatiana*, (*b*) on a eu occaſion de faire quelques remarques ſur un article du *Perroniana*, où le Cardinal dit, que ST. GREGOIRE *fut le prémier Pape qui s'intitula* Serviteur des Serviteurs de Dieu; car, ajoute-t-il, Saint Auguſtin *dit que nul n'a uſé de ce titre auparavant*. On y a conjecturé, (*c*) que *Du Perron* avoit confondu le Moine *Auguſtin* avec *Jean le Diacre*, Auteur d'une Vie de *St. Grégoire*, & le ſeul qui aît attribué à ce Pape d'être le prémier qui ſe ſoit donné le titre de *Serviteur des Serviteurs de Dieu*. Mais en même tems on y a juſtifié le Cardinal, contre le reproche que lui faiſoit Mr. *Le Duchat*, d'une bévue qui feroit beaucoup plus

(*a*) *Pag.* 268.
(*b*) *Tom.* XXII. Part. I. *Article* V.
(*c*) *Pag.* 154, 155.

plus groſſiére, dans la ſuppoſition qu'il faut entendre ici par *St. Auguſtin* l'Evêque d'*Hippone*. Cette fauſſe critique eſt répétée dans une Note ſur l'article même de (*a*) cette nouvelle Edition du *Perroniana*. Mr. *Des Maizeaux* remarque là-deſſus, que, dans la troiſiéme Edition du *Perroniana*, imprimée à *Rouen* en 1691, on a mis ici une Note, où l'on marque qu'il s'agit du Moine *Auguſtin*, que *St. Grégoire* envoia en *Angleterre*. On avoit auſſi indiqué cette Note, ſur l'Edition des *Huguetans*, de 1694, la ſeule qu'on eût vue alors. Ce que Mr. *Des Maizeaux* nous apprend, que l'Edition de *Rouen* en 1691, eſt la prémiére où la Note paroiſſe, montre qu'elle n'eſt point apparemment de Mr. *Daillé*, comme on l'avoit cru. Et l'Hiſtoire qu'on a donnée, après lui, des Editions du *Perroniana*, ſervira auſſi à faire diſparoître les embarras (*b*) qu'on avoit trouvez avec raiſon dans la maniére peu exacte dont le *Ducatiana* en parle.

(*a*) Pag. 271.
(*b*) BIBL. RAISONNE'E, *ubi ſupr.* pag. 154. Not. 2.

ARTICLE III.

JOHANNIS ALPHONSI TURRETTINI, Theologi *Genevenſis* celeberrimi, COMMENTARIUS *Theoretico-Practicus* in *Epiſtolas* DIVI PAULI *ad* THESSALONICENSES. Opus Poſthumum.

C'eſt-

C'eſt-à-dire:

COMMENTAIRE Théorétique & Pratique *ſur les deux* Epîtres *de* ST. PAUL *aux* THESSALONICIENS. *Ouvrage Poſthume de* Mr. JEAN ALPHONSE TURRETTIN, *très-célébre Théologien de* GENEVE. In octavo, *pagg.* 560. A *Bâle*, chez *Jean Brandmuller*, 1739.

CEUX qui ont lû l'Eloge de Mr. TURRETTIN, inſéré dans notre *Bibliothéque*, croiront peut-être, auſſi-tôt qu'ils verront le titre de cet Ouvrage poſthume, que la publication en eſt duë à Mr. VERNET (*a*), qui promettoit là d'examiner à loiſir les Manuſcrits que cet Illuſtre Théologien a laiſſez, pour en mettre au jour tout ce qui le mériteroit. Mais nous ſavons certainement, que ce n'eſt point lui qui a procuré l'impreſſion de ce *Commentaire*, & qu'elle n'a point été faite ſur les papiers de l'Auteur même. On pourroit l'inférer ſûrement du nom ſeul de la Ville, où le Livre eſt imprimé: car il n'auroit pas été beſoin d'aller chercher un Libraire à *Bâle*, ſi Mr. *Vernet*, ou quelque autre de *Genéve*, eût obtenu du Fils unique & Héritier de Mr. *Turrettin*, la communication du Manuſcrit, & la permiſſion de le publier. Auſſi le Libraire, ou plutôt l'Editeur, qui le fait parler dans une petite Préface, ne dit-il rien qui inſinue que la Copie ſoit venue du Cabinet de

(*a*) *Eloge* de Mr. TURRETTIN, II. Part. Tom. XXI. de la *Bibl. Raiſ.* pag. 472.

de l'Auteur. Il nous apprend ſeulement, que ce ſont des Leçons, qu'il fit en 1722, 1723, & 1724, & que les Auditeurs écrivoient à meſure qu'il parloit : Que ſachant combien ces ſortes d'Ecrits ſont ſujets à être pleins de fautes, d'omiſſions, ou de lacunes, & pour ne pas s'expoſer à un juſte reproche de deshonorer la mémoire de l'Auteur en voulant lui faire honneur, il avoit donné le Manuſcrit à examiner à quelques Théologiens vénérables: Que ces Théologiens y aiant reconnu le génie & les idées de Mr. *Turrettin*, ſa clarté & ſa ſimplicité ordinaire, l'exhortérent à publier inceſſamment l'Ouvrage: Que, pour le mettre dans le meilleur état qu'il ſeroit poſſible, un habile homme ſe chargea de le lire avec attention d'un bout à l'autre, y corrigea les fautes qui s'étoient gliſſées par la négligence des Copiſtes, changea la ponctuation, ſouvent vicieuſe, & remplit le vuide de quelque peu d'endroits défectueux: mais qu'on n'oſa rien changer au ſtyle familier, dont l'Auteur ſe ſert en parlant à ſes Diſciples. Il paroît aſſez, ajoute-t-on, par tant de Harangues & de Panégyriques de Mr. *Turrettin*, que, quand il étoit beſoin d'un ſtyle plus travaillé, il ſavoit joindre la pureté & l'élégance à une éloquence douce & perſuaſive. Mais, dans des Leçons comme celles qu'on publie, il ne s'agiſſoit que d'inſtruire, d'expliquer & d'éclaircir des Paſſages difficiles de l'Ecriture. Les ornemens d'un diſcours étudié auroient été là mal placez. Les Commentateurs, qui s'en piquent, ne font la plupart qu'obſcurcir par-là & embrouiller les matiéres.

Pour

Pour dire maintenant ce que nous ſavons, & ce que nous penſons, il eſt certain, que, ſi l'Auteur eût deſtiné ce Commentaire à voir le jour, il l'auroit retouché, ſur-tout pour le ſtyle. Mais la Copie, ſur laquelle on l'a imprimé, eſt fidéle pour le fond des choſes; & c'eſt-là le principal. Elle a été tirée de ce que quatre Etudians écrivoient, & qu'ils ſe communiquoient enſuite, pour corriger ou ſuppléer l'Ecrit de l'un par celui de l'autre qui avoit été plus attentif ou plus prompt. Je crois fort, que Mr. *Turrettin* n'écrivoit pas lui-même tout ce qu'il diſoit, & qu'il ſe contentoit ſouvent des principaux chefs. Aiant les idées nettes, & poſſédant bien ſes matiéres, il n'avoit pas beſoin de jetter tout mot-à-mot ſur le papier: il pouvoit aiſément remplir ſur le champ un ſimple canevas qu'il avoit tracé. *Et cela étant, il ne faut pas s'étonner* que l'expreſſion ne coulât pas alors avec la même pureté de ſtyle, qu'il lui auroit donnée, s'il eût eu plus de tems pour y penſer. Elle eſt au moins toujours claire, & plus correcte même en gros, que celle des Ecrits publiez à loiſir par bien des Théologiens. Ainſi après tout, cet Ouvrage, conſidéré comme poſthume, n'eſt pas indigne de lui.

Mr. *Turrettin* s'étoit propoſé d'expliquer, dans ſes Leçons, toutes les Epîtres de St. Paul, ſelon l'ordre des tems où chacune fut compoſée. C'eſt pour cela qu'il commença par les deux aux *Theſſaloniciens*, qui ſont les ſeules qu'il aît (*a*) expli-

(*a*) Voiez ſon Eloge, *ubi ſupr.* pag. 442.

pliquées d'un bout à l'autre. Auſſi voit-on ici d'abord des *Prolégoménes* ſur toutes les Epîtres de ce ſaint Apôtre, réduits à ſix chefs. 1. Une idée générale de la perſonne de *St. Paul*, de ſon caractére, de ſa vie, de ſa mort. 2. La vérité & l'antiquité de ſes Epîtres. 3. Le tems, & l'ordre dans lequel chacune a été écrite. 4. Leur matiére, & leur utilité. 5. Les difficultez qu'on trouve à les entendre. 6. Enfin, le moyen de ſurmonter ces difficultez.

Sur le dernier point, l'Auteur remarque, que les difficultez ne concernent point les choſes néceſſaires à ſalut; choſes ſi claires, ſi évidentes, ſi ſouvent répétées, que chacun peut les entendre aiſément. Mais il s'agit d'une pleine intelligence des Epîtres de *St. Paul*, de la ſuite & de l'enchaînure de ſes raiſonnemens. On indique cinq cauſes des difficultez qu'il y a là-deſſus. 1. La Langue, dans laquelle *St. Paul* écrivoit, Langue très-abondante, & qui a ceci de particulier, que tous les Ecrivains *Grecs* ont chacun leur caractére propre; de ſorte qu'il ne ſuffit pas d'en entendre un, pour en entendre quelque autre. Mais de plus, *St. Paul*, & en général tous les Auteurs du *Nouveau Teſtament*, ſe ſervent d'un *Grec* mêlé d'*Hébraïsmes*, ou de ce qu'on appelle *Langue Helléniſtique*, dans laquelle les particules ont ſouvent un ſens différent de celui qu'exigeroit la pureté de la Langue Gréque. 2. Le ſtyle de *St. Paul* n'eſt point élégant, mais concis. Les tranſitions & les liaiſons y ſont ſouvent négligées. Il eſt plein d'*hyperbates*. Auſſi l'Apôtre dit-il lui-même, non par modeſtie, mais

mais ſelon la pure vérité, qu'il eſt (*a*) *idiot à l'égard du langage*. 3. Dans toutes ſes Epîtres il ſuppoſe bien des choſes, comme connuës de ceux à qui il écrivoit; il fait alluſion à des coutumes, des opinions, des faits, des objections, que perſonne n'ignoroit alors, mais qui nous ſont aujourd'hui entiérement inconnuës. 4. Il y a d'autres difficultez, qui ne viennent que d'un défaut de pénétration & d'attention dans ceux qui les liſent. Chacun apporte à leur lecture un eſprit prévenu de quelque Syſtême de Religion, & ainſi n'y cherche & n'y trouve que ce qui s'accorde avec ſes Dogmes favoris. 5. La diviſion en Chapitres & Verſets, commode en elle-même pour trouver & indiquer aiſément les Paſſages, mais mal faite, contribue beaucoup à empêcher qu'on n'entende bien les choſes. On prend chaque Verſet ſéparément, & comme s'il n'avoit aucune liaiſon avec la ſuite du discours, quoi que ſouvent même il ne forme pas un ſens complet. Si l'on en uſoit ainſi à l'égard des Lettres de CICERON, on les rendroit beaucoup plus obſcures qu'elles ne le ſont.

Voici maintenant de quelle maniére l'Auteur veut qu'on s'y prenne, pour ſurmonter, autant qu'il eſt poſſible, ces difficultez. 1. Il faut ſe mettre à lire les Epîtres de *St. Paul* avec un eſprit libre de tout préjugé, & comme ſi on les liſoit pour la prémiére fois, comme ſi on ne ſavoit encore rien de ce qu'elles contiennent. 2. Il ne

(*a*) II. *Epître* aux CORINTHIENS, Chap. XI. *verſ.* 6.

ne faut point les lire par morceaux, mais d'un bout à l'autre, en faiſant attention à toute la ſuite des choſes, de même qu'on lit les Lettres particuliéres qui nous ſont écrites par d'autres. 3. On ne doit ni ſe contenter d'une prémiére lecture, ni porter d'abord ſon jugement, mais lire chaque Epître une ſeconde fois, & une troiſiéme, s'il eſt néceſſaire, jusqu'à ce qu'on voie diſtinctement le ſens de l'Apôtre. 4. Il faut toujours, en liſant, avoir préſent à l'eſprit l'état de ceux à qui l'Apôtre écrit, le ſujet qu'il traite, les opinions des *Juifs*, des *Gentils*, & de ceux qui s'étoient convertis au Chriſtianisme. 5. Les *Actes des Apôtres* ſont un excellent Commentaire des Epîtres de *St. Paul*. On peut auſſi, pour leur intelligence, tirer un grand ſecours de ce que l'on trouve dans les Ecrits des prémiers Chrétiens, ſur l'hiſtoire, les mœurs, & les coutumes du tems de Notre Seigneur JESUS-CHRIST & de ſes Apôtres; comme auſſi dans les Livres des *Juifs*, que *St. Paul* réfute; par exemple, ſur ce qu'ils croioient, que tous les *Juifs* ſeroient ſauvez. 6. Dans les Paſſages obſcurs, il faut avoir recours aux Commentateurs & aux Interprétes, non pour s'épargner à ſoi-même la peine d'en chercher l'explication, mais après avoir fait tout ce que l'on pouvoit pour la découvrir. Il ne faut non plus avoir une foi aveugle pour aucun Interpréte. Ceux que l'on doit conſulter principalement, ce ſont ceux qui expliquent l'Ecriture Sainte ſelon les régles de la Critique. Il ne faut pas négliger les Anciens, en ce qu'ils nous diſent des Hiſtoires & des Cou-

Coutumes anciennes : mais pour ce qui eſt de leurs raiſonnemens, il ne faut les adopter qu'à bonnes enſeignes. Avec tous ces ſecours, qu'on ne ſe flatte pas de pouvoir aquérir une pleine & entiére intelligence des Livres de l'Ecriture Sainte : car il y a des Paſſages ſi obſcurs, qu'ils ne laiſſent lieu qu'à des conjectures, plus ou moins vraiſemblables. Par conſéqent, il ne peut qu'y avoir des opinions différentes ſur le ſens de bien des Paſſages ; & cela même eſt un motif à la tolérance. Il ſeroit également téméraire & inhumain, de ſe condamner déciſivement les uns les autres pour cette différence d'explicátions.

Avant que d'entrer dans l'explication de la I. Epître aux *Theſſaloniciens*, l'Auteur dit quelque choſe, en peu de mots, de la Ville de *Theſſalonique* ; du tems auquel *St. Paul* écrivit cette Lettre aux Fidéles qui ſe trouvoient là ; du lieu, d'où elle eſt écrite ; de l'occaſion, qui l'engagea à l'écrire. Puis il donne une analyſe générale des matiéres, qui y ſont contenues, & il fait remarquer ce qu'il y a de plus conſidérable.

Sa méthode, ſur chaque Chapitre en particulier, eſt de le parcourir d'abord tout entier, en faiſant ſur chaque verſet les remarques néceſſaires, & expliquant les expreſſions qui ont quelque choſe d'obſcur. Après quoi, il donne une courte analyſe de tout le Chapitre, ſelon l'ordre des matiéres, & en indiquant ce qu'il y a de remarquable. Mais il s'étend, dans l'occaſion, ſur certains points, ſoit de Théologie, ou de Morale, dont l'importance demandoit qu'il ſor-

tit des bornes de ſa briéveté ordinaire. C'eſt ainſi, par exemple, qu'il traite des (*a*) *Dons Miraculeux*, & de la *Prophétie* en particulier; de (*b*) l'*Eternité des Peines*; des Queſtions (*c*) qui concernent la *Félicité de la Vie à venir*; du *Péché* (*d*) *contre le St. Eſprit*; de la (*e*) *néceſſité de l'Examen*, & des régles qu'il y faut obſerver; de (*f*) l'*Antechriſt*; du *ſoin d'éviter une* (*g*) *vie inquiette, curieuſe, & oiſive*; des (*h*) *Devoirs des Paſteurs*, & de ceux des *Troupeaux*; de la (*i*) *Tolérance* en matiére de Religion; de la (*k*) *Vengeance* défendue par l'Evangile &c.

POUR donner quelque idée des explications de Mr. *Turrettin*, je vais rapporter ce qu'il dit ſur le verſet 22. du *Chap.* V. de la *I. Epître*: Ἀπὸ παντὸς εἴδους πονηροῦ ἀπέχεσθε.

Ces paroles peuvent recevoir deux ſens. L'un eſt: *Abſtenez-vous de toute ſorte de mal*, ou de tout ce qui eſt mauvais; l'autre: *Abſtenez-vous de tout ce qui a quelque apparence de mal*, & non pas ſeulement de tout ce qui eſt mauvais en lui-même.

Le

(*a*) Sur la *I. Epître*, Chap. V. *verſ.* 19, 20, 21. pag. 496, *& ſeqq.*

(*b*) Sur la *II. Epître*, Chap. I. *verſ.* 9. pag. 409, *& ſeqq.*

(*c*) Pag. 443, *& ſeqq.*

(*d*) Pag. 314. *& ſeqq.*

(*e*) Sur la *I. Epître*, Chap. V. *verſ.* 21. pag. 345. *& ſeqq.*

(*f*) Sur la *II. Epître*, Chap. II.

(*g*) Sur la *I. Ep.* Chap. IV. *verſ.* 11. pag. 93, *& ſeqq.*

(*h*) Sur le *Chap* V. verſ. 12, 13. *pag.* 136, *& ſeqq.*

(*i*) Sur le *Chap.* V. verſ. 14. *pag.* 185, *& ſeqq.*

(*k*) *Ibid.* verſ. 15. *pag.* 230, *& ſeqq.*

Le prémier ſens eſt, au jugement de notre Auteur, celui qui s'accorde le mieux avec la ſuite du discours. L'Apôtre vient de dire: *Eprouvez-tout, & retenez ce qui eſt bon:* il ajoute maintenant, qu'on doit au contraire rejetter & fuir tout ce qui aura été trouvé mauvais après un examen attentif. Ce précepte eſt très-bien placé ici, pour terminer & confirmer tous les précédens. *St. Paul*, dans le Chap. IV. & dans celui-ci, a condamné pluſieurs Vices; il finit par une exhortation générale à s'abſtenir de tout mal, de quelque nature & de quelque ſorte qu'il ſoit. Et certainement une des principales conditions de l'Obéiſſance qu'on doit à DIEU, c'eſt qu'elle ſoit univerſelle, que l'on *marche dans tous les Préceptes de* DIEU, comme le dit l'Ecriture en parlant de divers hommes pieux. En *vain* s'abſtiendroit-on de quelque Péché & de quelque Vice en particulier, ſi l'on tombe dans un autre, par où l'on viole la Loi & l'on offenſe la Majeſté Divine. C'eſt ce qu'enſeigne ST. JAQUES, quand il dit: (*a*) *Quiconque aura obſervé toute la Loi, s'il vient à pécher contre un ſeul Commandement, il eſt coupable, comme s'il les avoit tous violez.* Le paſſage eſt d'abord obſcur, & paroît renfermer une Propoſition étrange. Quoi? Eſt-ce que, pour avoir Péché contre un ſeul Commandement, on peut être regardé comme coupable de la violation des autres, contre leſquels on n'a rien fait? Mais ce n'eſt point-là le ſens de l'Apôtre. Il veut dire

(*a*) Chap. II. *verſ.* 10.

ſeulement ; & cela eſt très-certain, qu'encore qu'on obſerve tous les autres Commandemens, ſi l'on péche contre un ſeul, on offenſe la Majeſté du Légiſlateur, on viole la Loi, & par conſéquent on s'attire une juſte punition devant le Tribunal du Juge, comme ſi l'on eût enfraint tous les autres Commandemens ; *parce que* (comme l'Apôtre s'explique auſſi-tôt) *celui qui a dit, Vous ne commettrez point d'adultére, a dit auſſi, Vous ne tuerez point. Si donc vous tuez, quoi que vous ne commettiez point d'adultére, vous êtes transgreſſeur de la Loi.* Il n'y a là au fond rien qui ſoit particulier à la Loi de JESUS-CHRIST: cela eſt commun à toutes les Loix, dans tous les Royaumes & les Etats. Une ſeule faute commiſe, une ſeule Loi violée, y rend par-tout coupable & ſujet à être puni. Les Hommes ſont obligez d'obéir à DIEU, non ſeulement par des actes extérieurs, mais encore, & principalement, par un principe intérieur, par l'amour de DIEU & de l'Ordre, par le reſpect & la crainte de la Majeſté Divine. Si l'on eſt véritablement dans de telles diſpoſitions, elles nous porteront à obſerver non un ſeul Précepte, mais tous également. Car quiconque en viole un ſeul, montre par-là qu'il manque de reſpect & d'amour envers DIEU, du moins s'il péche le ſachant & le voulant, & qu'il demeure & ſe confirme dans ſon péché ; car ce n'eſt que de tels Pécheurs qu'il s'agit ici. Mais, dira-t-on, dans l'état de corruption où nous ſommes, eſt il poſſible de s'abſtenir de tout mal, en ſorte qu'on ne commette pas même un ſeul Péché ? Notre Au-

Auteur répond, en appliquant ici & expliquant la diſtinction commune, qu'il juge très-bien fondée, entre la *Perfection de parties*, & la *Perfection de degrez*. La prémiére fait le caractére eſſentiel d'un Homme pieux & de probité; la derniére n'eſt ni néceſſaire, ni poſſible.

Voilà un ſens très-bon & très-beau. On peut néanmoins admettre l'autre, bien entendu, & réduit à ſes juſtes bornes.

Sur ce pié-là, il eſt clair, que l'Apôtre ne voudra pas dire qu'on doive s'abſtenir des choſes bonnes & ordonnées de DIEU, parce qu'elles paſſent pour mauvaiſes dans l'eſprit des Hommes aveuglez par l'erreur & par le vice. Ce ſeroit ſe rendre eſclave des opinions pernicieuſes qui régnent dans le monde. La prédication de l'Evangile étoit (*a*) *ſcandale aux Juifs & folie aux Grecs:* ce faux jugement du monde n'empêcha pas les Apôtres de prêcher l'Evangile. Les *Juifs*, du tems de Notre Seigneur, croioient (*b*) qu'*il n'étoit pas permis de guérir quelcun le jour du Sabbat.* JESUS-CHRIST ne laiſſa pas pour cela d'opérer dans un tel jour de pareils miracles, qui conſiſtoient à faire du bien aux hommes. La profeſſion de l'Evangile, & le Culte de DIEU ſelon la pureté de ſa Parole, ſont, au jugement de ceux de quelque autre Religion, des choſes mauvaiſes, qu'ils défendent ſévérement: on ne doit pas pour cela s'en abſtenir.

Le

(*a*) I. CORINTH. Chap. I. *verſ.* 23.
(*b*) MATTHIEU, Chap. XII. *verſ.* 10.

Le ſens du Précepte n'eſt pas non plus, qu'il faille condamner & ſe défendre à ſoi-même, ſans examen, tout ce qui nous paroît d'abord mauvais, ou par préjugé, ou par l'effet d'un vain ſcrupule, ou de quelque mélancholie. La Religion dégénéreroit ainſi en crainte frivole & ſuperſtitieuſe.

Mais il faut reſtreindre cette maxime aux choſes indifférentes en elles-mêmes, dont l'uſage doit être réglé & limité, en différentes maniéres, par la Prudence, la Charité, & la Piété. C'eſt ce que *St. Paul* appelle (*a*) ailleurs, *tâcher de faire ce qui eſt honnête, non ſeulement devant* DIEU, *mais encore devant les Hommes*. Il exhorte en (*b*) un autre endroit, à *rechercher* non ſeulement tout ce qui eſt en ſoi *honnête, juſte, & pur*, mais encore *tout ce qui eſt aimable* par rapport aux Hommes; non ſeulement ce qui eſt *vertueux*, mais encore ce *qui eſt propre à s'attirer de la louange*. Le même Apôtre, en même tems qu'il établit l'exemtion où ſont les Chrétiens du joug des Cérémonies de la Loi, veut qu'ils n'uſent de cette liberté qu'autant que la Prudence & la Charité (*c*) le permettent.

Cela eſt encore trop général. Il faut dire quelque choſe de plus particulier. La régle dont il s'agit a lieu, ou pour des raiſons qui nous regardent nous-mêmes, ou pour des raiſons qui regardent les autres; & ces deux ſortes de raiſons concourent ſouvent à nous en impoſer l'obligation.

Par

(*a*) II. CORINTH. Chap. VIII. *verſ.* 21.
(*b*) PHILIPP. IV. 8.
(*c*) GALATES, V. 13.

Par rapport à nous-mêmes, il y a des raiſons tirées de l'Innocence & de la Piété, qui demandent quelquefois que nous nous abſtenions de ce qui n'a qu'une apparence de mal. Les bornes qui ſéparent le Juſte d'avec l'Injuſte, le Licite d'avec l'Illicite, ne ſont pas toujours ſi claires, qu'on n'y trouve matiére à douter. En ce cas-là, l'Innocence & la Piété demandent qu'on prenne le parti le plus ſûr, & par conſéquent qu'on évite non ſeulement ce que l'on eſt aſſuré être mauvais de ſa nature, mais encore ce en quoi on peut ſoupçonner & craindre avec quelque apparence qu'il n'y aît du mal; autrement on s'expoſe au danger d'offenſer la Majeſté Divine. C'eſt ce qu'enſeigne l'Apôtre, quand il dit dans ſon Epître aux *Romains*, (*a*) que *tout ce que l'on fait ſans foi*, c'eſt-à-dire, ſans être bien perſuadé que cela eſt agréable à DIEU, ou du moins ne lui eſt pas desagréable, *eſt un péché*.

Le ſoin de notre propre réputation demande auſſi quelquefois qu'on s'abſtienne de ce qui n'a qu'une apparence de mal. Si, par exemple, on entretient amitié avec des gens qui ſont en mauvaiſe réputation par quelque endroit, il eſt fort à craindre que cela ne faſſe mal penſer de nous, parce qu'on juge ordinairement des mœurs de quelcun par ceux qu'il a pour amis, & qu'il fréquente familiérement. Ainſi, quand même on ſeroit ſûr de pouvoir, ſans faire aucune bréche à ſon innocence, avoir commerce avec de

(*a*) *Chap.* XIV, *verſ.* 23.

telles perſonnes, on doit néanmoins s'en abſtenir, pour conſerver en ſon entier ſa réputation. Ce n'eſt pas qu'il n'y aît abſolument aucune occaſion où l'on puiſſe converſer avec des gens de mœurs déréglées, & décriez dans le monde. Nous voyons au contraire, que JESUS-CHRIST le faiſoit, pour les convertir; & d'ailleurs, ſa vertu éminente étoit fort au deſſus de tout danger d'en recevoir quelque atteinte. Mais, tant qu'il n'y a aucune raiſon d'auſſi grand poids, qui nous autoriſe à converſer avec des gens d'une mauvaiſe réputation, il eſt certainement de la prudence, & même de l'intérêt de notre piété, que nous fuiyons leur commerce. De même, ſi l'on vit dans un pays, où certaines choſes paſſent pour deshonnêtes, comme d'aller dans une Taverne, d'y manger & d'y boire, quoi qu'on pût ſouvent le faire ſans qu'il y eût véritablement du mal, cependant les perſonnes d'un certain ordre doivent s'en abſtenir, pour ne pas commettre leur réputation. Il faut dire la même choſe de certaines ſortes de Jeux défendus, & regardez comme illicites; quand il n'y auroit pas d'autres raiſons pour leſquelles on ne doit pas ſe les permettre.

Enfin, le ſoin de notre propre repos nous engage auſſi à éviter des choſes qui n'ont qu'une apparence de mal. Suppoſé, par exemple, que certaines opinions abſurdes, mais innocentes & qui ne ſont d'aucun danger pour le Salut, ſe trouvent reçuës dans les pays où l'on vit, & qu'en les réfutant on aît fort à craindre de s'attirer de grandes inimitiez, & de troubler ainſi la

la tranquillité de ſa vie, il vaut mieux certainement s'abſtenir de telles réfutations. On ne peut donner ſur tout cela que des régles générales. C'eſt à la Piété, à la Charité, & à la Prudence, à enſeigner comment on doit ſe conduire dans les cas particuliers.

Voilà qui méne à l'autre ſorte de raiſons, tirées non ſeulement de notre propre avantage, mais encore de celui du Prochain. On en trouve des exemples dans les Epîtres de *St. Paul*, & dans les Disputes du Siécle Apoſtolique. C'étoit une grande Queſtion entre les Chrétiens nouvellement convertis, Si tous les Chrétiens étoient tenus d'obſerver les Cérémonies de la Loi, la diſtinction des Jours, l'abſtinence des Viandes, & des choſes ſacrifiées aux Idoles &c. Que diſent là-deſſus les Apôtres? Ils ſouhaitent bien, que chacun ſe convainque, par un examen attentif, qu'il n'y a ſous l'Evangile, aucune obligation d'obſerver ces Cérémonies. Mais néanmoins (*a*) l'Apôtre veut que *les forts* (c'eſt-à-dire, ceux qui ont les meilleures idées) *ſupportent les foibles*. Il veut que les Chrétiens *cherchent tout ce qui peut contribuer à la paix, & à leur édification mutuelle*; qu'ils *s'abſtiennent* (*b*) *de certaines viandes*, & autres choſes permiſes, *plutôt que de choquer leurs Fréres*, & de les mettre en danger de pécher. *J'aimerois mieux*, dit-il, (*c*) *ne manger jamais de chair, que d'être une occaſion de chûte à mon frére*. Cette condeſcen-

(*a*) ROMAINS, Chap. XV. *verſ.* 1, 2, XIV. 19.
(*b*) *Ibid.* verſ. 21.
(*c*) I. CORINTH. VIII. 13.

deſcendance en matiére de choſes permiſes, fait la matiére de deux (*a*) Chapitres de ſon Epître aux ROMAINS, & de deux (*b*) autres de la I. aux CORINTHIENS. Il ſuffit d'alléguer un autre paſſage de la derniére, comme très-clair & très expreſſif: (*c*) *Tout m'eſt permis*, dit-il, parlant de ces ſortes de choſes indifférentes, qu'il pourroit faire ſans crime, *mais tout n'eſt pas avantageux*, c'eſt à-dire, tout ne s'accorde pas avec les régles de la Charité, & avec ce que demande l'Edification mutuelle. Dans ces circonſtances donc, & autres ſemblables, il faut s'abſtenir non ſeulement de ce qui eſt réellement mauvais, mais encore de ce qui n'en a que l'apparence, lors qu'en le faiſant on ſcandaliſeroit ſon Prochain, & on lui fourniroit occaſion de pécher.

L'ECHANTILLON, que je viens de donner, des Leçons de Mr. *Turrettin* ſur ces deux Epîtres, ſuffit pour faire voir qu'il s'attachoit uniquement au ſolide; & on en ſera convaincu de plus en plus, à meſure qu'on lira ſon Commentaire. On n'y verra point de ſubtilitez Scholaſtiques, ni de vain étalage d'érudition. L'Auteur ſe contente d'enſeigner à ſes Diſciples la bonne maniére d'expliquer l'Ecriture Sainte, & en même tems il leur donne de belles ouvertures, pour les mettre en état de compoſer des Sermons propres au but du Miniſtére Evangélique. L'Ouvrage, maintenant répandu dans le monde

(*a*) Les XIV. & XV.
(*b*) Les Chapp. VIII. & IX.
(*c*) I. CORINTH. VI, 12.

monde par l'impreſſion, ſera d'une utilité plus générale, ſi ceux qui ont beſoin d'un pareil ſecours, veulent bien en profiter, c'eſt-à-dire, non ſeulement les Etudians en Théologie, mais encore aſſez de Prédicateurs, qui, faute d'avoir eu de bons Maîtres, manquent de goût & de lumiéres ſuffiſantes pour *manier comme il faut la Parole de la Vérité.*

ARTICLE IV.

ESSAIS *de* Critique, I. *Sur les Ecrits de Mr.* ROLLIN. II. *Sur les* Traducteurs *d'*HERODOTE. III. *Sur le* Dictionnaire Géographique & Critique *de Mr.* BRUZEN LA MARTINIERE. En grand *in duodecimo*, pagg. 70 pour la *Préface*, & 480 pour le Corps de l'Ouvrage. A *Amſterdam*, chez *François L'Honoré & Fils*, 1740.

L'AUTEUR de ces *Eſſais de Critique* déguiſe ſon nom, ſa nation, & le lieu de ſa demeure: mais de la maniére qu'il le fait, on ſent qu'il veut bien qu'on ne s'y laiſſe pas tromper. Dans la *Préface*, il ſe dit (*a*) *Flamand* (*ou un homme qui demeure depuis long-tems en Flandre*); & qui (*b*) *eſt à plus de* 40 *lieuës de la Ville où s'eſt faite l'impreſſion* de ſon Livre. Le titre du premier Eſſai porte: *Lettre de Mr.* VAN DER MEULEN

(*a*) *Préface*, pag. 9.
(*b*) *Ibid.* pag. 47.

LEN &c. L'Auteur parle ailleurs, comme aiant autrefois (*a*) demeuré à *Paris*; & il donne (*b*) *Malines* pour la Ville où il fait maintenant ſa réſidence. Mais le lieu *où il étoit actuellement*, quand il écrivit ſa Troiſiéme Lettre, eſt *une* (*c*) *agréable Maiſon, près de* Ninove, *petite Ville de la* Flandre Impériale *entre* Bruxelles *&* Gand: *Maiſon, qui lui fournit tout ce qu'il peut deſirer & pour le travail, & pour le délaſſement: la bonne compagnie, la converſation, le bon air, la promenade, un bord de riviére toujours amuſant, une vue douce & qui ſe préſente toujours avec un nouveau plaiſir, & ce qui fait l'aſſaiſonnement de tout le reſte, une pleine & entiére liberté. . . . . Je voudrois que ce fût encore la coutume, commune autrefois, d'inſcrire les Opuſcules du lieu où on les a compoſez: je mettrois à la tête de celui-ci,* DE MA MAISON DE NINOVE (*d*); *car le Maître de celle-ci veut que je la regarde comme mienne.* TOME III. de l'*Hiſtoire Ancienne*, dans l'*Avertiſſement*. Si le prétendu *Flamand* n'eût point cité ici Mr. *Rollin*, ceux qui ne liſent guéres les *Avertiſſemens*, ou qui oublient ce qu'ils y ont lû, auroient pu ne pas s'appercevoir que ce ſont les propres termes, dont Mr. *Rollin* ſe ſert pour décrire la *Maiſon de Colombe*, où il paſſe quelques mois, ſituée au voiſinage de *Paris*, & pour exprimer combien il ſouhaiteroit que ce fût encore la mode d'inſcrire les Ouvrages du lieu où on les a compoſez. Car

(*a*) *Lett.* III. pag. 137.
(*b*) *Pag.* 134.
(*c*) *Pag.* 133, 134.
(*d*) *E Ninevitano meo.*

Car l'Auteur des *Eſſais* n'a point écrit tout cela en caractére Italique, comme il fait en un grand nombre d'autres endroits, où il emprunte quelques mots, & même de longs Paſſages de Mr. *Rollin*, en forme d'ironie, ou de parodie critique. Une fiction ſi manifeſte, & divers autres indices qu'on trouve & dans la Préface, & dans le Corps de l'Ouvrage, donnent lieu de penſer que l'Auteur n'eſt point *Flamand*, mais *François*, & qu'il demeure bien près de celui qui fait le principal objet de ſa Critique.

Quoi qu'il en ſoit, il commence ſa Préface par définir la *Critique* en général. C'eſt, dit-il, *le jugement qu'on porte ſur quelque Ouvrage, ſoit pour en faire voir & admirer les perfections, ſoit pour en découvrir les défauts; & un Critique eſt un Auteur qui examine un Ouvrage dans cette intention.* Puis il remarque, qu'à la réſerve de l'*Ecriture Sainte*, il n'y a pas un ſeul Livre où il n'y aît quelque imperfection, & qu'on ne puiſſe critiquer; aucun Ouvrage des hommes n'arrivant jamais au ſuprême degré de la perfection: „Que les mauvais Livres tombent dès „ leur naiſſance dans un oubli éternel; que perſonne ne daigne critiquer les médiocres, à „ moins qu'on n'aît un intérêt particulier à accélérer leur chute pour leur en ſubſtituer „ d'autres; mais que, de tout tems, on a fait „ la Critique des Ouvrages qui ont mérité l'attention du Public, qu'on fera toujours de „ même, ou, ſi on ne le fait pas, il ſera permis à tout le monde de le faire, & que cela „ eſt du Droit des gens &c." L'Auteur donne en-

enſuite pour exemples, la Critique du *Cid* par Mrs. de l'*Académie Françoiſe*; celle des *Entretiens d'Ariſte & d'Eugéne* du P. *Bouhours*, par Mr. BARBIER DAUCOUR, qui prit le nom de *Cléante*; celle de la *Traduction Françoiſe du Nouveau Teſtament* du même Pére, par le P. SIMON; & enfin celles qu'on trouve dans les *Journaux* de divers pays. Après quoi il vient à parler de l'uſage qu'il fait lui-même de cette liberté ſi juſte, ſi utile, & ſi néceſſaire pour le progrès & la perfection des Lettres & des Sciences. (*a*) „ Il s'en faut beaucoup (dit-il) que „ j'aie le talent de la Critique au même degré „ où l'ont eu ces habiles Cenſeurs dont je viens „ de parler; il ne s'en faut pas moins que je „ n'aie le talent d'écrire avec la même légéreté „ & la même préciſion que ces grands Maîtres, „ & que ceux dont je relève les mépriſes. . . . „ J'ai moins cherché à m'exprimer élégamment, „ qu'à m'exprimer clairement, & à faire ſentir „ le ridicule des mépriſes ou des expreſſions que „ je critique. L'élégance, les termes recherchez, les expreſſions métaphoriques, les ſaillies, ne ſont guéres de miſe dans un Ouvrage de Critique, de comparaiſon de Textes & „ de Traductions, & de diſcuſſions Grammaticales. Il eſt une élégance ſimple, claire, „ & naturelle, qui convient extrêmement à „ cette ſorte d'Ouvrages; je voudrois l'avoir „ attrapée: mais elle n'eſt pas donnée à tout le „ monde. Après tout, je croi qu'on peut dire „ de

(*a*) *Pag.* 9, 10.

„ de la Critique ce que PLINE (*a*) a dit de „ l'Hiſtoire, *Hiſtoria quoquomodo ſcripta delectat*: de quelque maniére qu'elle ſoit écrite, „ pour peu qu'elle ſoit claire & intelligible, elle plaît toujours jusqu'à un certain point, parce qu'on eſt charmé de voir les mépriſes des „ autres, particuliérement de ceux qui prennent „ le ton dogmatique.

„ Les trois Eſſais de Critique, que contient „ ce Volume, ſont le fruit d'une lecture rapide „ de ſix ou ſept Volumes des Ouvrages de Mr. „ *Rollin*, & de quelques articles du Grand Dictionnaire Géographique & Critique de Mr. „ *Bruzen La Martiniére*; & d'une lecture plus „ ſérieuſe, & pluſieurs fois réitérée de l'Hiſtoire d'HERODOTE, & de ſes Traducteurs en „ Langues vulgaires". Le prémier Eſſai contient trois Lettres, & toutes trois elles concernent les Ecrits de Mr. ROLLIN, c'eſt-à-dire, ſa *Maniére d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres*, & ſon *Hiſtoire Ancienne*, mais principalement le dernier Ouvrage.

Notre Auteur dit, „ qu'il a (*b*) été long-tems „ dans l'incertitude s'il lâcheroit ces trois Eſſais, „ ceux ſur-tout qui concernent Mrs. *Rollin* & „ *La*

(*a*) Quand on cite *Pline* tout ſimplement, on entend pour l'ordinaire l'Auteur de l'*Hiſtoire Naturelle*. Ces paroles ne ſont pourtant pas de lui; mais de *Pline le Jeune*, Lib. V. *Epiſt.* VIII. *num.* 5. qui diſtingue parlà le ſtyle de l'Hiſtoire d'avec celui des Harangues, & des Piéces de Poëſie.

(*b*) *Pag.* 41, *& ſuiv.*

„ *La Martiniére.* Les fautes, (ajoute-t-il) que
„ je croiois avoir remarquées dans ces deux E-
„ crivains, quoi qu'elles ſoient en petit nombre
„ en comparaiſon de celles que je n'ai apper-
„ çues que confuſément & ſans les apoſtiller,
„ me paroiſſoient conſidérables. Mais quand
„ je faiſois attention ſur la capacité, la réputa-
„ tion & la vogue qu'ont (& à juſte titre) ces
„ deux Savans, je m'imaginois avoir rêvé, &
„ m'être trompé dans toutes mes remarques".
Ce qui l'a tiré de cet embarras, & de cette incertitude, ce ſont les aveus publics que ces (*a*) Meſſieurs ont fait des fautes & des imperfections qu'ils reconnoiſſoient dans leurs Ouvrages, ſoit par eux-mêmes, ſoit par les avis qu'on leur a donnez; & la diſpoſition où ils témoignent être de profiter de tous ceux qu'ils pourroient recevoir encore. Après de telles déclarations, un Ecrivain mérite, ce ſemble, qu'en le critiquant, on ménage au moins ſes expreſſions, pour ne rien dire dont il puiſſe être raiſonnablement choqué. La maniére de critiquer eſt une choſe à quoi les perſonnes équitables font presque autant d'attention, qu'à la juſteſſe de la critique, ſurtout quand ce n'eſt pas ſeulement par occaſion, mais dans un Livre fait exprès, que l'on donne ſon jugement ſur le caractére en général, & ſur les défauts en particulier, des Ouvrages qu'on a examinez dans cette intention.

L'Au-

(*a*) LA MARTINIERE, *Eclairciſſemens eſſentiels ſur la prémiére Edition du Grand Dictionn. Géograph. & Critique*; publiez en 1739. ROLLIN, *Hiſtoire Ancienne*, Préface du Tom. IV.

L'Auteur de ces *Eſſais* a bien prévu, qu'à cet égard, il ſeroit lui-même expoſé à la critique. Voici ce qu'il dit là-deſſus. (*a*) „ N'aiant fait „ d'abord mes obſervations que pour être com„ muniquées à un Ami, j'y parle avec franchi„ ſe, & ſans beaucoup de précautions: je les ai „ enſuite communiquées à d'autres, mais ſans „ y rien changer. . . . Je n'ai point eu inten„ tion d'y offenſer qui que ce ſoit: mais j'ai tâ„ ché de me faire entendre, & en voulant fai„ re voir à d'autres ce que l'on croit voir, on „ s'exprime dans les termes les plus ſignificatifs „ qu'on peut trouver, & l'on eſt d'autant moins „ en garde, que l'on ne parle qu'à des Amis. „ Aujourd'hui que l'on me mande que mes Eſ„ ſais ſont imprimez, je n'y puis plus rien chan„ ger: je ne l'ai pas pu faire non plus dans le „ cours de l'impreſſion, étant à plus de 40 lieues „ de la Ville où elle s'eſt faite. Je n'en ai pas „ même de copie entre les mains; & ſi je me „ ſouviens en général de ce qu'ils contiennent, „ je n'ai pas préſentes toutes les expreſſions dont „ je me ſuis ſervi. Si par hazard & contre mon „ intention il s'y en rencontre de trop dures, je „ ne les verrai que dans l'imprimé, & il ne ſe„ ra plus tems de les adoucir. Je ſuis pourtant „ moralement ſûr qu'il n'y a rien de perſonnel; „ il ſeroit bien étonnant qu'il me fût échappé „ des expreſſions pleines de fiel & perſonnelle„ ment choquantes, à l'égard de deux Auteurs „ que j'eſtime ſincérement. Mais, ſi j'en ai

(*a*) *Pag.* 47, 48.

„ lâché quelques-unes de ce genre, je les re-
„ tracte & corrige d'avance, & je ſerai toujours
„ dans la diſpoſition de les retracter. Autant
„ que je puis me rappeller ce que j'ai écrit, je
„ n'ai pour but que de faire voir que Mrs. *Rol-*
„ *lin* & *La Martiniére* ſe ſont trompez en plu-
„ ſieurs choſes, ou faute d'attention, ou par
„ précipitation, ou pour n'avoir pas toujours
„ conſulté les Originaux, & s'en être rapportez
„ à des Verſions infidéles & ambiguës". Suit un Recueil de *traits*, *que* BARBIER DAUCOUR, *ce Critique ſi ſubtil, ſi délicat, ſi ingénieux, lâche & ſur le Livre* (du P. *Bouhours*) *& ſur l'Auteur; des bordées qu'il décharge contre un Membre d'une célébre & puiſſante Compagnie; contre un Ouvrage qui dans ſa primeur a été bien reçû, & lû avec avidité, & qu'on lit encore aujourd'hui avec plaiſir. Cependant perſonne n'a été choqué de cette liberté, ſi ce n'eſt peut-être le P. B. & les autres intéreſſez; & l'on eſtime toujours les* Sentimens de CLEANTE. *On ne trouvera point, dans mes* Eſſais, *cette Critique mordante & perſonnelle, qui n'épargne pas plus l'Auteur que le Livre.* Nous laiſſons aux Lecteurs à juger de la différence. Ils le pourront aiſément, en comparant les expreſſions & les réflexions qu'ils trouveront & dans les *Eſſais*, & dans cette Préface même, contre Mrs. *Rollin* & *La Martiniére*, avec les *traits* de (*a*) *Cléante* contre

(*a*) On ſait, que ce fut par un eſprit de vengeance que *Barbier Daucour* entreprit cette Critique, après s'être brouillé avec les *Jéſuites* pour un ſujet comique, comme

contre le P. *Bouhours*. L'Auteur leur a épargné la peine de lire pour cela le Livre même, puis que la liſte qu'il donne de ces traits, tient ſeize pages. Nous remarquerons ſeulement que Mr. *La Martiniére* eſt un peu plus ménagé, que Mr. *Rollin*. Venons aux *Eſſais* mêmes.

I. LA *Prémiére Lettre* (ou *Diſſertation*) eſt *ſur un Paſſage de* TITE-LIVE, *où l'on réfute l'interprétation de deux Ecrivains modernes*. De ces deux Ecrivains, l'un eſt Mr. *Rollin*; l'autre Mr. *Crevier*, qui a été ſon Diſciple, & qui auſſi ne fait que le ſuivre dans l'interprétation du Paſſage, dont il s'agit. Ce Paſſage ſe trouve à la fin de la deſcription, que fait (*a*) *Tite-Live*, du ſupplice auquel le Conſul *Brutus* condamna ſes propres Enfans, coupables de trahiſon contre l'Etat, & dont il fut lui-même le ſpectateur: *Quum inter omne tempus* [ſupplicii] *pater, vultusque & os ejus, ſpectaculo eſſet; eminente* ANIMO PATRIO *inter publicae poenae miniſterium.* Mr. *Rollin*, dans ſa (*b*) *Maniére d'enſeigner & d'étudier les Belles-Lettres*, a allégué ces paroles, comme un exemple des *expreſſions ſuſceptibles de pluſieurs ſens*, & qui par-là *embarraſſent le*

me nous l'apprenons de Mr. l'Abbé D'OLIVET, *Hiſt. de l'Acad. Françoiſe*, pag. 211. *Ed. d'Amſt.* Cela l'engagea à compoſer d'autres Ouvrages de même nature, & dans la même vue. Mais, à l'heure de la mort, il témoigna quelque repentir *de n'avoir fait que des Critiques, ouvrages peu durables* &c. Ibid. *pag.* 214.

(*a*) *Lib.* II. Cap. 5. *num.* 8.

(*b*) *Tom.* I. Chap. III. *pag.* 235. (pag. 261. *Edit. d'Amſterd.*)

le Lecteur. „ On donne, dit-il, à ces derniers „ mots, *animo patrio*, deux ſens tout oppoſez. „ Les uns prétendent qu'ils ſignifient que dans „ cette occaſion la qualité de Conſul l'emporta „ ſur celle de Pére, & que l'amour de la Pa„ trie étouffa dans *Brutus* tout ſentiment de ten„ dreſſe pour ſes Fils. Ce vers de VIRGILE, „ *vincet amor patriæ*, & le caractére d'inſenſi„ bilité & de dureté que PLUTARQUE donne „ à *Brutus*, ſemblent appuier ce prémier ſens. „ D'autres au contraire ſoutiennent, & leur „ ſentiment paroît bien plus raiſonnable & plus „ fondé dans la nature, que ces mots ſignifient „ qu'à travers ce triſte miniſtére que la qualité „ de Conſul impoſoit à *Brutus*, quelque effort „ qu'il fît pour ſupprimer ſa douleur, la ten„ dreſſe de pére éclatoit malgré lui. Et le vers „ de *Virgile* emporte néceſſairement ce ſens, „ puis qu'il marque qu'il y auroit un combat „ entre les ſentimens de la nature & l'amour de „ la patrie, & qu'enfin ce dernier l'emporte„ roit: *vincet amor patriæ*".

Pour détruire cette derniére interprétation, à laquelle Mr. *Rollin* ſe fixe, notre Critique montre d'abord, qu'elle eſt contraire au caractére des *Romains* des prémiers Siécles, en qui l'amour de la Liberté étouffoit tout autre ſentiment: ſur quoi il allégue les exemples de (*a*) l'*Horace* victorieux; de *Mutius* (*b*) *Scævola*; du (*c*) Pére de *Caſſius*; de celui (*d*) de *Manlius*;

(*a*) T. LIVE, Lib. I. Cap. 26. DENYS *d'Halic.* L. III. C. 21.
(*b*) FLORUS, Lib. I. Cap. 10. *num.* 5, *& ſuiv.*
(*c*) DENYS *d'Halic.* Lib. VIII. Cap. 79.
(*d*) TITE-LIVE, Lib. VIII. Cap. 7.

lius; & (*a*) d'autres. Puis il en appelle à l'autorité des Anciens qui ont parlé du ſupplice des Enfans de *Brutus*, en faiſant des réflexions ſur ce fait, ou l'accompagnant de quelques circonſtances. Il en trouve ſix, dont deux, ſavoir (*b*) DENYS *d'Halicarnaſſe*, & (*c*) PLUTARQUE, diſent clairement, que *Brutus* ne verſa point de larmes, & ne donna aucune marque de compaſſion & de tendreſſe dans cette triſte occaſion; trois, ſavoir (*d*) VIRGILE, VALERE (*e*) MAXIME, & (*f*) FLORUS, diſent, que *Brutus* ſe comporta en Conſul & en Pére de la Patrie. Si les derniers n'ajoutent pas qu'il ne parut en lui aucune marque de tendreſſe, c'eſt qu'ils ſe ſont peu étendus ſur ce fait, & qu'ils ne l'ont rapporté qu'en ſubſtance. Le ſixiéme Auteur eſt *Tite-Live*, dans les paroles duquel ſe trouve cette ambiguïté qu'il eſt queſtion de démêler. Avant que d'en venir là, notre Critique ſe munit encore de l'autorité des Modernes, qui ont ou abrégé ou copié les Anciens.

Tite-Live ne parle point ailleurs du ſupplice des Fils du Conſul Romain. On ne peut donc fixer

(*a*) VALERE MAXIME, Lib. V. Cap. 8. & Cap. 10. *num.* 1.

(*b*) *Antiq. Roman.* Lib. V. Cap. 8.

(*c*) In *Vit. Publicol.* pag. 99, 100. *Ed. Wech.* On cite ici la Verſion de Mr. DACIER, *Tom.* I. pag. 497. *Edit. d'Amſterd.*

(*d*) *Vincet amor patriæ, laudumque immenſa cupido.* Aeneid. Lib. VI. verſ. 823.

(*e*) *Lib.* V. Cap. 8. *num.* 1.

(*f*) *Lib.* I. Cap. 9. *num.* 5, *& ſeqq.*

fixer la ſignification des termes dont il ſe ſert, que conformément au caractére des *Romains* de ce tems-là, & à la maniére dont les autres Hiſtoriens ont rapporté le même fait, ſi les mots *eminente animo patrio* peuvent ſouffrir un tel ſens. *Patrius* vient ou de *Pater*, ce que perſonne ne nie, ou de *Patria*. Rien n'empêche, qu'on ne prenne *animus patrius* pour *amor in patriam*; pour *caritas Reipublicæ*, expreſſion dont *Tite-Live* (a) même ſe ſert ailleurs, & où *caritas Reipublicæ* eſt la même choſe que *caritas* ou *amor in Rempublicam*. Mais rien n'empêche auſſi que par *animus patrius*, on n'entende *le courage*, *la conſtance*, *la fermeté*, *la grandeur d'ame du Pére*. Notre Critique abandonne le prémier ſens, & il ſoutient que le dernier eſt le vrai, le plus conforme à ce qui précéde. „ Le „ Pére, tout ſon extérieur, ſon viſage, ſa con„ tenance, étoient un ſpectacle d'admiration, „ un ſpectacle frappant, ſurprenant, parce que „ la conſtance & la fermeté de ce Pére éclatoient, l'emportoient ſur tout autre ſentiment, „ étouffoient en lui la tendreſſe & la compaſ„ ſion, pendant qu'il prononçoit l'Arrêt de mort „ contre ſes propres Fils, & qu'il les faiſoit pu„ nir publiquement". Quant au troiſiéme ſens, ſelon lequel Mrs. *Rollin* & *Crevier* trouvent ici *la tendreſſe de Pére, qui éclatoit malgré lui, quelque effort qu'il fit pour ſupprimer ſa douleur*; outre que les Anciens diſent ordinairement dans cette ſignification *animus paternus*, & non pas *animus*

(a) *Lib.* II. Cap. 1.

animus patrius; elle ne convient point ici, par les raiſons alléguées. On verra dans l'Original, comment l'Auteur réfute les raiſons de Mr. *Rollin*, & *de ſes Diſciples*. Car il regarde (*a*) Mr. *Rollin*, comme *le prémier qui ait donné à ces mots de* Tite-Live *un ſens contraire au caractére de* Brutus, *& à tout ce que les anciens Hiſtoriens, & même les modernes, ont dit de ce Héros*. Dans la *Préface* néanmoins il dit (*b*) qu'*il n'oſe aſſurer ce fait*. Il auroit pu ſe convaincre clairement de la vérité du contraire, s'il ſe fût aviſé de conſulter l'Edition de *Tite-Live* à l'uſage du Dauphin. Car c'eſt de la Note de l'Editeur François ſur le paſſage en queſtion, que Mr. *Rollin* a tiré ce qu'il dit des deux ſens qu'on peut donner aux mots *eminente animo patrio*. Mr. *Doujat* préfére le dernier, fondé ſur le même paſſage de *Virgile*, dont Mr. *Rollin*, & ſon Cenſeur, ſe ſervent chacun pour appuier leurs interprétations oppoſées. Cette Note ſe trouve rapportée ſur le paſſage même de *Tite-Live*, par le nouvel Editeur de *Hollande*, Mr. DRAKENBORCH, dont les deux prémiers Volumes ont paru au commencement de 1738. Si l'Auteur des *Eſſais* eût vu cette Edition, il auroit pu auſſi y trouver de quoi confirmer ſon explication des mots *animo patrio* par l'autorité du ſavant Editeur, qui, comme lui, & ſur le même fondement en général, entend par-là le

(*a*) *Pag.* 33.
(*b*) *Pag.* 15.

le (*a*) courage & la fermeté du Pére, tout Pére qu'il étoit. Ainſi il n'auroit pas manqué de ſe prévaloir d'une autorité ſi conſidérable, comme il (*b*) fait de celle de Mr. GAULLYER, Profeſſeur de Grammaire en l'Univerſité de *Paris*, qui a donné, dit-il, le même ſens à ces mots, mais *faute d'avoir rapporté les paſſages des Anciens & toute la tradition Romaine ſur le caractére de Brutus, & ſur le fait particulier de la punition des Conſpirateurs (peut-être auſſi pour d'autres raiſons), n'a point fait changer de ſentiment à Mrs.* ROLLIN *&* CREVIER. Ce Livre, que je n'ai jamais vu, eſt intitulé : TERENCE, CICERON &c. *juſtifiez contre la cenſure de Mr.* ROLLIN.

II. LA *Seconde Lettre* roule *ſur quelques mépriſes* de Mr. ROLLIN. L'Auteur réduit ſes Remarques à trois chefs : le *plan de l'Hiſtoire* ; la *Chronologie* ; & les *ſources où Mr.* Rollin a puiſé.

Sur le prémier chef, il ne critique en particulier que trois endroits, du nombre de ceux où il y a quelque réflexion de Mr. *Rollin.* (*c*) „Ses réflexions (dit-il) ſur-tout ſont admi„rables, & ſont un des plus beaux ornemens „ de

(*a*) *Quare* animus patrius *ſimpliciter capio pro animo patris*, & Livium *indicaſſe puto, non modo in vultu & ore, ſed ne in animo quidem ejus, licet patris, miſericordiæ ſigna exſtitiſſe, id inprimis ſupra oris ac vultus conſtantiam admiratione dignum fuiſſe, quod tam forti etiam animo, quamvis patrio, ſupplicio filiorum interfuerit, ejusque ipſe exactor exſtiterit* &c. In d. l. TIT. LIV. § 8. *pag.* 256.

(*b*) *Pag.* 49.

(*c*) *Pag.* 51, 52. (pag. 62, *Ed. d'Amſt.*)

„ de ſon Hiſtoire : il y en a pour tous les états „ de la vie, pour toutes les formes de Gouver„ nement, & même pour l'Empire des TURCS. „ En voici une de ce dernier genre. *Tom.* VII. „ pag. 81 & 82. *Perdiccas* bat *Ariarathe*, le „ fait priſonnier, & extermine toute ſa famille „ (les anciens Hiſtoriens diſent que *Perdiccas* „ fit écorcher vifs tous les Princes de cette fa„ mille, & qu'enſuite on les laiſſa expirer en „ croix, ce que ſupprime notre Hiſtorien mo„ derne) : *il vouloit par cet exemple de ſévérité*, „ ajoute Mr. *Rollin*, *intimider les Peuples* & ar„ rêter les ſéditions ; CONDUITE SAGE ET AB„ SOLUMENT NECESSAIRE *dans la conjoncture* „ *d'un nouveau Gouvernement*, *où tout fermente* „ *dans un Etat*, *& où tout eſt prêt à ſe ſoule„ ver !* Conduite barbare, diroit un autre, con„ duite qui révolte l'humanité !"

Le troiſiéme endroit eſt au Tome VII. *pag.* (*a*) 183. „ Il ſe donne un combat entre *Pto„ lomée* & *Démétrius*. Ce dernier eſt vaincu, „ & perd cinq mille hommes, qui ſont tuez „ ſur la place, avec huit mille qui ſont faits pri„ ſonniers. Il fait demander la permiſſion d'en„ terrer les morts. *Ptolomée* la lui accorde, lui „ renvoie outre cela tout ſon équipage, ſes ten„ tes, ſes meubles, ſes Amis, & ſes Domeſti„ ques ſans rançon, *& lui fait dire*, *qu'ils ne* „ *devoient pas faire la guerre entre eux pour les* „ *richeſſes*, *mais pour la gloire. Un Payen ne* „ *pouvoit pas mieux penſer : encore ne peut-on pas* „ *dire*

(*a*) *Pag.* 189. *Ed. d'Amſterd.*

„ *dire qu'il penſât ainſi réellement*. O la belle „ réflexion! qu'elle eſt claire, ſolide, & lumi„ neuſe! que de ſens elle renferme! quelle juſ„ teſſe! quelle Logique! Il n'y a rien au-deſſus „ de cela pour former le cœur, l'eſprit, le ju„ gement, le goût. Je me borne (conclut no„ tre (*a*) Critique) à ces trois réflexions; car „ il y en a tant dans les Livres de Mr. *Rollin*, „ il y en a tant de cette juſteſſe & de cette Lo„ gique, que je craindrois qu'on ne s'en empi„ frât, tant elles ſont délicates.

Sur la *Chronologie*, on ſe contente de dire en général, que „ Mr. *Rollin* n'en a point fait une „ étude particuliére; qu'il le dit lui-même en „ quelque endroit, ou du moins il le fait aſſez „ voir dans tout le corps de ſon Ouvrage; qu'il „ lui arrive quelquefois de mettre en contradic„ tion ſes points Chronologiques les uns contre „ les autres, & que c'eſt au Lecteur à accor„ der ces différens points, lors qu'ils *s'entrebat„ tent les uns contre les autres*, ſelon l'expres„ ſion de Mr. *Rollin*, ou à les prendre tels que „ Mr. *Rollin* les lui donne, s'il ne veut pas pren„ dre la peine de les *réconcilier*".

Les *ſources* (*b*) où il a puiſé, „ ce ſont les „ anciens Auteurs Grecs, & quelques Auteurs „ Latins: ce ſont les Ecrivains modernes, com„ me Mr. BOSSUET, le Docteur PRIDEAUX „ &c. . . . la Traduction de *Plutarque* par Mr. „ *Dacier*, dont il a traduit de tems en tems „ quelques mots en meilleur François, & chan„ gé

(*a*) *Pag.* 54. (*b*) *Pag.* 55, 56, 57.

„ gé quelques phraſes. . . . . les Traductions
„ Françoiſes de *Thucydide*, de *Polybe*, de *Xéno-*
„ *phon*, de *Pauſanias*. . . . En tout cela il ne
„ s'eſt guéres mépris, parce que ces Traductions
„ ſont ordinairement bonnes. . . . Il a tiré peu
„ de choſe de *Diodore de Sicile*. . . . Un ſeul
„ Auteur, dont on ne peut ſe paſſer quand on
„ travaille ſur l'Hiſtoire ancienne, parce qu'il
„ contient des choſes qu'on ne trouve point ail-
„ leurs dans une juſte étenduë: un ſeul Auteur,
„ dis-je, a pu donner occaſion à pluſieurs mé-
„ priſes. C'eſt HERODOTE, le Pére de l'Hiſ-
„ toire. . . . Pour profiter de ce qu'il dit, il
„ faut quelque connoiſſance de la Langue Grec-
„ que, pour ne pas dire une profonde connois-
„ ſance. Nous n'avons point encore de bonne
„ Traduction de cet Auteur. . . . On eſt donc
„ réduit à conſulter le Grec, ſi on l'entend aſ-
„ ſez, ou la Verſion Latine de *Laurent Valle*,
„ qui eſt beaucoup moins décriée que celle de
„ *Du Ryer*, & même quelquefois la Verſion
„ Françoiſe de cet Académicien ſi fameux par
„ un grand nombre de Traductions qui ont eu
„ tant de vogue, & qui en ont encore un peu.
„ C'eſt le parti qu'a pris Mr. *Rollin:* il ne lui
„ étoit pas poſſible de faire autrement &c."
Tout ce que dit là notre Critique tend à montrer, que Mr. *Rollin* a mal exprimé divers endroits tirez d'*Hérodote*, pour avoir copié trop fidélement la Traduction Latine de *L. Valle*, ſans conſulter le Texte, ou ſans appercevoir que la Verſion ne rendoit pas le ſens du Grec. Il nous apprend, que quelques-unes des fautes en

ce

ce genre, & des fautes palpables, qui ſe trouvent dans les deux prémiers Tomes de ſon *Hiſtoire Ancienne*, ont été relevées dans le (*a*) *Nouvelliſte du Parnaſſe*. Il y ajoute ſeulement ſix ou ſept endroits du Tome III. *qui n'ont point encore été relevez.*

Lors que DARIUS (*b*), Fils d'*Hyſtaspe*, voulut faire la Guerre aux *Grecs*, „ avant que de „ s'engager entiérement dans cette entrepriſe, il „ jugea à propos de ſonder les *Grecs*, & de ſa„ voir quelle étoit la diſpoſition de ces différens „ Peuples à ſon égard. Dans cette vue il en„ voia des Hérauts dans toute la *Gréce*, pour „ demander en ſon nom la terre & l'eau: c'é„ toit la maniére dont les *Perſes* avoient coutu„ me d'exiger la ſoumiſſion de ceux qu'ils vou„ loient aſſujettir. . . . . Les Hérauts qui allé„ rent à *Sparte* & à *Athénes*, n'y furent pas re„ çus auſſi favorablement que ceux qui avoient „ été envoiez dans les autres Villes. *L'un* fut „ jetté dans un puits, & *l'autre* dans une foſſe „ profonde, avec ordre de prendre de là de „ l'eau & de la terre". Selon la maniére dont Mr. *Rollin* s'exprime ici, en rapportant le fait d'après HERODOTE & PAUSANIAS, qu'il cite en marge, *Darius* n'envoia aux *Athéniens* & aux *Lacédémoniens*, que deux Hérauts, l'un à *Athénes*, l'autre à *Sparte*; l'un fut jetté dans un puits, & l'autre dans une foſſe profonde. Mais le

(*a*) *Lettre* XLVII. Tom. II. *pag.* 423—441. de la 2. Edition.

(*b*) *Hiſt. Ancienne*, Tom. III. *pag.* 151. (pag. 118. *Ed. d'Amſt.*)

le Grec d'*Hérodote* (*a*) porte, que *les uns avoient précipité dans une foſſe* ces demandeurs *importuns, les autres* les avoient jettez *dans un puits, en leur diſant d'y prendre de la terre & de l'eau pour porter au Roi.* PAUSANIAS (*b*) parle auſſi au pluriel des Hérauts envoiez à *Sparte*, & de ceux qui allérent à *Athénes*. Là-deſſus notre Critique ſe (*c*) propoſe deux queſtions. 1. Combien *Darius* envoia de Hérauts à *Sparte*, & combien il en envoia à *Athénes*? 2. Qui ſont ceux qui précipitérent dans un puits les Hérauts qui leur étoient envoiez, & qui ſont ceux qui jettérent dans une foſſe les Hérauts venus chez eux de la part de *Darius*? Aucun Ecrivain de l'Antiquité ne nous apprend rien, par où l'on puiſſe décider ni l'une ni l'autre queſtion, toutes deux de fait. Au défaut d'autoritez formelles, on conjecture ici, que le Roi des *Perſes* envoia deux Hérauts à *Sparte*, & par conſéquent deux auſſi à *Athénes*, ni plus ni moins: que ce furent les *Athéniens* qui précipitérent les Hérauts dans un *puits*; & les *Lacédémoniens* dans *la foſſe profonde*, comme il faut traduire, (ἐς τὸ βάραθρον) ce qui déſigne la *Céade*, qui étoit (*d*) un gouffre affreux, une foſſe profonde, où les *Spartiates* avoient cou-

(*a*) Πρότερον Δαρείου πέμψαντος ἐπ' αὐτῷ τούτῳ, οἱ μὲν αὐτίκων τοὺς αἰτίσαντας ἐς τὸ βάραθρον, οἱ δ' ἐς φρέαρ ἐμβαλόντας, ἐκέλευον γῆν τε καὶ ὕδωρ ἐκ τουτέων φέρειν παρὰ βασιλέα. Lib. VII. Cap. 133.

(*b*) *Lib.* III. ſeu *Laconic.* Cap. 12. *pag.* 236. *Edit. Kuhn.*

(*c*) Pag. 62, *& ſuiv.*

(*d*) POLYEN, *Strateg.* Lib. II. Cap. 31. PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XI. Cap. 40. PAUSAN. in *Meſſeniac.* ſeu *Lib.* IV. Cap. 18.

coutume de précipiter les plus grands criminels, & leurs mortels ennemis.

„ Ne nous (*a*) plaignons point de Mr. *Rollin*. S'il nous a ôté deux hommes, en confondant en un les deux Hérauts envoiez par *Darius* à *Sparte*, s'il a confondu auſſi en un ſeul les deux que le même Roi envoia à *Athénes*, il nous en dédommagera bien. Il n'y a rien à perdre avec lui: d'une Femme il en fera deux, *une Maîtreſſe & une Servante*. (*b*) Dans *Babylone* aſſiégée par *Darius* il nous conſervera en vie un grand nombre de Femmes que les *Babyloniens* avoient étranglées. Il verra à travers la Traduction Latine de *Laurent Valle*, chaque Femme double, afin d'en conſerver deux dans chaque Maiſon: *Veluti videt agmina* Pentheus, *Et Solem geminum & duplices ſe oſtendere* Thebas &c." Voilà la ſeconde bévuë. On met la prémiére toute ſur le compte de Mr. *Rollin*. Rendons juſtice à chacun. C'eſt Mr. *Prideaux* qu'il faut appeller le prémier en garantie pour l'une & l'autre faute, quoi que l'occaſion de la derniére ſoit véritablement le peu d'exactitude du Traducteur Latin. Mr. *Rollin* n'a fait, dans ces deux endroits, que copier manifeſtement la Verſion Françoiſe (*c*) de *Prideaux*.

La troiſiéme mépriſe conſiſte dans un nom propre de quatre ſyllabes réduit à trois, *Oebaſus* pour

(*a*) *Eſſais*, pag. 64.

(*b*) *Hiſt. Anc.* Tom. III. pag. 75. en rapportant ce qu'en dit HERODOTE, *Lib.* III. Cap. 150.

(*c*) *Hiſtoire des Juifs* &c. Tom. I. pag. 376. & 339.

pour (*a*) *Oebazus* (Οἰβάζου). La quatriéme, en ce que Mr. *Rollin* (*b*) ne met que *dix-huit mois*, depuis le commencement du Siége de *Babylone* jusqu'à ce que *Zopyre* fournit à *Darius* le moyen de prendre cette Ville; au lieu qu'*Hérodote* (*c*) dit *un an & ſept mois*. Le faux transfuge fut conduit, ſelon Mr. *Rollin*, *chez le Commandant*: mais il y a dans *Hérodote* (*d*) ἐς τὴν συνοδὸν τῶν Βαβυλωνίων, ce qui ſignifie, à l'*Aſſemblée* des *Babyloniens* (c'eſt-à-dire, à l'*Hôtel de Ville*, au *Conſeil de Guerre*, à la *République*, à la *Communauté*). La trahiſon aiant réuſſi, *quelque puiſſant que fût* Darius, *il ſe trouva hors d'état de pouvoir récompenſer dignement un tel bienfait*. On remarque là deux fautes de Mr. *Rollin* contre la Langue: *hors d'état de pouvoir*, au lieu de dire ſimplement *hors d'état*, ce qui ſeul marque l'impoſſibilité: & *bienfait*, au lieu de *ſervice*. L'impropriété du prémier terme, qui ne convient point à ce qu'un Sujet fait pour ſon Prince, fournit ici matiére à critique, parce que l'on conjecture que Mr. *Rollin* a été trompé par la Verſion Latine, où le mot Grec ἀγαθοεργίαι eſt mal traduit *beneficia*; au lieu qu'il ſignifie *fortia facta*, de grands exploits.

Le

(*a*) HERODOTE, Lib. IV. *Cap.* 84. *Hiſt. Ancienne*, Tom. I. *pag.* 181. (pag. 80. *Edit. d'Amſt.*)

(*b*) *Tom.* I. pag. 76. (*pag.* 60. *Ed. d'Amſt.*)

(*c*) *Lib.* III. Cap. 152. Mr. *Rollin*, au commencement de cet Article, dit lui-même, que la *réduction de* Babylone *coûta à* Darius VINGT *mois de ſiége*.

(*d*) *Cap.* 156.

Le *Nouvelliſte du Parnaſſe*, dont on cite ici (*a*) les paroles, avoit déja relevé un autre endroit, où Mr. *Rollin* dit, que *Darius*, maître enfin de *Babylone*, *ſe contenta d'en faire* EMPALER *trois mille Citoiens*. On confirme cette remarque, en faiſant voir la différence qu'il y a entre l'*Empalement*, ſupplice commun chez les *Turcs*, mais qui n'étoit point en uſage du tems de *Darius*; & celui qu'*Hérodote* (*b*) exprime par le mot ἀνασκολόπισις, qui ſignifie élever & attacher à un pieu fiché en terre. Les deux Traducteurs François l'avoient rendu ici par *empaler*. Mr. *Rollin*, dit-on, les a ſuivis ſans examen. Il peut auſſi bien avoir copié la Traduction Françoiſe de (*c*) *Prideaux*; car immédiatement après il ſe ſert préciſément des mêmes termes, en parlant de ce que fit *Darius* pour empêcher que la Ville ne fût bien-tôt ſans habitans. Mais, ce qu'il y a de plus conſidérable, & qui méritoit bien de n'être pas omis, c'eſt que Mr. *Rollin* s'eſt corrigé ici dans la Seconde (*d*) Edition de ſon Hiſtoire, où il a mis *pendre*.

La derniére faute ſe trouve dans la deſcription (*e*) de la route que tint *Darius*, au retour de ſon expédition malheureuſe contre les *Scythes*. *Il repaſſa le* Boſphore (dit Mr. *Rollin*) avec le *reſte de ſes troupes*, *& ſe retira à Sardes* &c. Ce

(*a*) *Lettr.* L. Tom. II. pag. 476.
(*b*) *Cap.* 159.
(*c*) *Hiſt. des Juifs*, Tom. I. *pag.* 342.
(*d*) *Pag.* 62. de la 2. Edit. *d'Amſt.* faite ſur la Seconde de *Paris*.
(*e*) *Tom.* III, pag. 109. (*pag.* 86. *Ed. d'Amſt.*)

Ce n'eſt pas le *Boſphore* que ce Roi *repaſſa*, mais il repaſſa par l'*Helleſpont*, pour aller à *Sardes*. Ajoutons, que Mr. *Rollin* n'a fait encore ici que copier (*a*) *Prideaux*.

A ces ſix ou ſept mépriſes, qui roulent toutes ſur l'Hiſtoire d'*Hérodote* mal entendue, notre Critique joint une indication de cinq ſemblables, qui ont été relevées par le *Nouvelliſte du Parnaſſe*. Peut-être conjecturera-t-on, que ces Remarques inſérées dans le *Nouvelliſte* viennent de la même main que les *Eſſais de Critique*, de la Seconde Lettre desquels je viens de donner l'Extrait.

La Troiſiéme eſt *ſur quelques expreſſions neuves de l'*Hiſtoire Ancienne de Mr. *Rollin*. Elle contient, pour le dire en un mot, une liſte de fautes contre la Grammaire & l'Uſage, que l'on a recueillies d'une partie des Tomes VII, VIII, & IX. de cette Hiſtoire. Comme je n'ai que l'Edition d'*Amſterdam*, dont les pages différent beaucoup de l'Edition de *Paris*, que le Cenſeur cite; on juge bien que je ne ſaurois confronter avec l'Original ces ſortes de citations, où il n'y a rien qui puiſſe faire trouver aiſément les Paſſages dont il s'agit. Je puis dire ſeulement, que, ſelon la maniére dont on rapporte les endroits critiquez, ils le ſont en général avec raiſon. Mais en voici un, où le Cenſeur affirme (*b*) un peu trop déciſivement, que *juſqu'ici on n'avoit pas*

(*a*) *Hiſt. des Juifs*, Tom. I. *pag.* 553.
(*b*) *Pag.* 102, 103.

pas dit en François, comme (*a*) fait Mr. ROLLIN, *aller du pair avec quelcun*. Il auroit pu voir dans le *Dictionnaire* de RICHELET, de la derniére Edition d'*Amſterdam* 1732. qu'il cite (*b*) ailleurs: *Aller du pair avec quelcun*. PATRU, *Plaid.* 6. Et dans l'*Art de bien parler François*, imprimé plus d'une fois à *Amſterdam*: L'ACADEMIE *dit également l'un & l'autre* (aller du pair, & aller de pair).

On doit au moins prendre bien garde de ne pas reprocher à un Auteur, des fautes manifeſtes d'impreſſion. Notre Critique (*c*) met entre les *Gasconismes bien conditionnez* de Mr. *Rollin*, ce qui ſe lit Tom. VII. pag. 403. à la marge: *Les Grecs traitoient* des *Barbares tous les autres Peuples*. Je ſuis perſuadé, que, ſi quelcun prenoit la peine de parcourir l'*Hiſtoire Ancienne*, pour remarquer les endroits où l'Auteur s'eſt ſervi de l'expreſſion *traiter quelcun*, pour dire l'*appeller* d'un certain nom, il en trouveroit pluſieurs, où il y a comme il faut, un *de*, & non *des*. Mais j'ai pû découvrir, dans mon Edition d'*Amſterdam* (*d*), la page où ſe trouve la Note marginale, & j'y lis diſtinctement: *Les Grecs traitoient* de *Barbares* &c.

Cela m'a fait obſtiner à chercher l'endroit d'une autre faute, qui me paroiſſoit d'abord n'avoir point d'autre ſource. Voici comment notre (*e*) Critique la marque: TOM. IX. pag. 663. *Dans* les conjectures (pour *conjonctures*) *où les deux*

(*a*) *Tom.* IX. pag. 363. (*pag.* 299. *Ed. d'Amſt.*)
(*b*) *Pag.* 82. (*c*) *Pag.* 102.
(*d*) *Pag.* 308. (*e*) *Pag.* 104.

deux Rois se trouvoient. Nostri sic rure loquuntur. *On doit supposer, que c'est une faute d'impression.* Je n'ai point trouvé ces paroles dans le *Tome IX.* où elles auroient dû être sur la fin. Je me suis donc avisé de les chercher dans le Tome précédent, & enfin elles se sont présentées à la page 547. où j'ai lû: *Que dans les* CONJONCTURES *où les deux Rois se trouvoient* &c. Quand même je serois assuré que le Manuscrit de Mr. *Rollin* portât *conjectures*, je croirois devoir regarder cela comme un de ces *lapsus pennæ*, auxquels tous les Ecrivains sont sujets, & dont notre Critique fournit ici lui-même un exemple, en citant le *Tome IX.* pour le *Tome VII.* Mais, si *l'on doit supposer*, comme il ajoute, *que c'est une faute d'impression*; le reproche fait à Mr. *Rollin*, de parler le *langage d'un Payſan*, n'est pas mieux placé ici, que ne l'étoit, par une autre raison, celui que des Critiques téméraires faisoient autrefois à VIRGILE, d'avoir mal parlé Latin en disant, *Cujum pecus.* Car c'est de-là qu'on a pris ce demi-vers: (*a*) *Nostri sic rure loquuntur.*

L'ESSAI, qui suit, & qui ne porte pas le titre de Lettre, traite *de l'infidélité des Traductions d'*HERODOTE, *& particuliérement de la Traduction Françoise de* DU RYER, *& de la Traduction Ang-*

(*a*) Ces Critiques, comme nous l'apprenons de l'Auteur de la Vie de *Virgile*, parodiérent ainsi les deux premiers vers de sa IIIe. *Eclogue*:

Dic mihi, Damœta, cujum pecus, anne Latinum?
Non, verum Aegonis, nostri sic rure loquuntur.

Angloiſe de LITTLEBURY. On y dit quelque choſe en paſſant de la vieille Traduction Françoiſe, & presque Gauloiſe, de PIERRE SALIAT; & de la Traduction Italienne du Comte BOIARDO. On donne un bon nombre d'exemples, tirez de tous les neuf Livres d'*Hérodote*, pour prouver que ces quatre Traducteurs n'entendoient point leur Auteur, & qu'ils ont traduit ſur la Verſion Latine de *Valle*, ou les uns ſur les autres, les nouveaux ſur les anciens. Il a fallu avoir beaucoup de patience, pour examiner ces Traductions d'un bout à l'autre; & les Lecteurs ne pourront guéres ſe perſuader, que notre Critique n'aît pas eu quelque deſſein particulier, dont l'exécution demandoit qu'il ſe donnât cette peine. Le tems nous apprendra ce qui en eſt. N'oublions pas une nouvelle littéraire (*a*) qu'on nous apprend; c'eſt que *Mr. l'Abbé G.....* (voilà comment on déſigne ſon nom par la prémiére lettre, à quoi on ajoute qu'il eſt) *de l'Académie des Inſcriptions & Belles-Lettres*, travaille à une nouvelle Edition d'*Hérodote*; qu'il revoit le Texte ſur pluſieurs Manuſcrits, & qu'il en fera une Verſion Latine, ou corrigera l'ancienne.

LE dernier Eſſai contient une *Critique de quelques Articles du* Grand Dictionnaire Géographique & Critique *de Mr.* BRUZEN LA MARTINIERE. Ces Articles pour la plûpart concernent l'ancienne Géographie, & particuliérement celle d'*Hérodote*: il y en a très-peu qui

(*a*) *Pag.* 149.

qui regardent la Géographie moderne ; car ils ſe réduiſent à trois, & cela de lieux peu conſidérables, tous trois en *Normandie*, ſavoir, PIERRE, ou *la Pierre*: DANGU: PIENCOURT. Auſſi prend-on de-là occaſion de (*a*) remarquer, que, „ ſi l'on retranchoit de ce Grand Livre tous les „ Articles qui ne doivent point y avoir place, „ il ſeroit moins gros, ou *moins volumineux*," comme parle Mr. *La Martiniére* dans ſa feuille volante, intitulée *Eclairciſſemens eſſentiels ſur la prémiére Edition de ſon Grand Dictionnaire.* On ajoute deux autres exemples, tirez de l'ancienne Géographie : (*b*) SCOPADÆ, *Peuples de la Theſſalie*, ORTELII *Theſaur.* &c. dit le Dictionnaire. Ces *Scopades* n'étoient pas des *Peuples*, mais une Maiſon ou Famille riche de *Theſſalie*, une Famille diſtinguée par la protection qu'elle accordoit aux Gens-de-Lettres, & par les libéralitez qu'elle leur faiſoit; ſur quoi on cite pluſieurs Auteurs (*c*), anciens & modernes. L'autre Article eſt celui de SIGYNÆ LIGURES, *Peuples qui habitoient au Nord de la Ville de Marſeille, ſelon* HERODOTE; & que Mr. *La Martiniére* diſtingue des SIGYNÆ, dont il venoit de parler à part. Mais *Hérodote* (*d*) dit ſeulement, que *les* Liguriens, *qui habitent au deſſus de* Marſeille,

(*a*) *Pag.* 275. (*b*) *Pag.* 276, *& ſuiv.*

(*c*) EUSTATHE, in DIONYS. *Perieget.* verſ. 427. THEOCRITE, *Idyll.* XVI. verſ. 36. ibique *Schol.* STOBÆUS, SUIDAS : ISAC. CASAUBON. in *Theocrit.* ubi ſupr. (*Lect. Theocritic.* Cap. 17.) SAUMAISE, *Exercit. Plin.* Tom. II. pag. 264. *Edit. Pariſ.* (pag. 607. *Edit. Traject.*) On peut y joindre H. DE VALOIS, in *Harpocrat.* pag. 75.

(*d*) *Lib.* V. Cap. 9.

ſeille, appellent Sigynes *les Marchands*; *& les* Cypriens *appellent auſſi de ce nom les Piques*. Mr. *La Martiniére* a été trompé par l'ambiguïté de la Traduction Latine: *Sigynas Ligures qui ſupra Maſſiliam incolunt, inſtitores appellant, Cyprii autem jacula.* „ Il n'a pas pu diſtinguer que *Li-*
„ *gures* & *Sigynas* ne ſont point au même cas,
„ & ne ſe peuvent joindre enſemble pour faire
„ un nom de Peuple compoſé; que *Sigynas* eſt
„ l'accuſatif du verbe *appellant*, & que *Ligures*
„ eſt le nominatif de ce même verbe. De plus,
„ il n'a pas fait attention que, quand *Hérodote*
„ dit *qui habitent au deſſus de Marſeille*, cela
„ ne ſignifie point *au Nord de Marſeille*, mais
„ plutôt *à l'Oueſt de Marſeille*. En effet, *Hé-*
„ *rodote* étoit & écrivoit à l'Eſt de *Marſeille*,
„ & il déſignoit la ſituation de la Ville de *Mar-*
„ *ſeille*, & celle des *Ligurions*, par rapport au
„ pays où il écrivoit".

Je n'irai pas plus loin. En voilà aſſez pour faire comprendre, que ceux qui ont le *Grand Dictionnaire Géographique* trouveront ici une eſpéce d'*Errata* raiſonné, ſur divers endroits, en attendant la réviſion que l'Auteur a promiſe. Notre Critique fait d'ailleurs par occaſion bien des recherches curieuſes & ſavantes, pour l'éclairciſſement de l'ancienne Géographie, & en particulier (*a*) touchant la Carte de *Theſſalie*, où il y a des difficultez, ſur leſquelles il examine toutes les Cartes modernes, & propoſe enſuite ſes propres conjectures. En cela, comme dans

(*a*) *Pag.* 339—368.

dans tout le reſte de ſon Livre, il montre une érudition peu commune, & une grande connoiſſance des Langues, ſur-tout de la Langue Gréque.

ARTICLE V.

Jo. Salom. Brunquelli Potentiſſ. Magnæ Britann. Reg. a Conſil. Aul. Jur. Canon. in Academ. *Goetting.* Prof. Publ. Ord. Facult. Jurid. Præſid. Historia Juris Romano-Germanici, a primis Reipubliçæ Romanæ atque Germanicæ initiis ad noſtra usque tempora ex ſuis fontibus deducta, & in uſum Auditorii adornata. Acceſſit Diſſertatio Præliminaris *De Linguarum, Philoſophiæ, Antiquitatum, & Hiſtoriarum ſtudio cum Jurisprudentia conjungendo.* Editio Tertia, *prioribus multo auctior & caſtigatior, ac vita Celeberrimi Auctoris adornata.*

C'eſt-à-dire:

Histoire *du* Droit Romain-Germanique, *tirée des ſources, depuis le commencement de la* République Romaine *& de l'*Empire d'Allemagne *juſqu'à notre tems, par* Mr. Brunquell, *Conſeiller de Cour de* Sa Majeſté Britannique, *Profeſſeur en Droit Canonique & prémier Profeſſeur de la Faculté de Droit dans l'Académie de* Goettingen; *Ouvrage com-*

poſé en faveur de ſon Auditoire. On y a joint une Diſſertation ſur la néceſſité de joindre à l'étude de la Jurisprudence celle des Antiquitez, de la Philoſophie, & de l'Hiſtoire. TROISIEME EDITION, *beaucoup plus ample & plus correcte que les précédentes, & accompagnée de la* Vie *de l'Auteur.* En grand *in octavo*, pagg. 468. ſans les *Index*, & les *Préfaces.* A *Amſterdam*, chez *François l'Honoré* & Fils, 1740.

DEPUIS qu'on a reconnu, combien il eſt utile pour l'intelligence des Loix, d'en connoître l'origine, les Auteurs, les divers changemens par où elles ont paſſé, les Jurisconſultes qui ont fait profeſſion de les expliquer, & autres choſes ſemblables; divers Auteurs ſe ſont attachez à donner l'*Hiſtoire* du DROIT ROMAIN, dont l'uſage ſubſiſte encore aujourd'hui, plus ou moins, dans la plûpart des Etats, & qui à cauſe de cela eſt celui qu'on enſeigne principalement dans les Académies de l'*Europe*. La connoiſſance même du Droit de chaque Pays, demande qu'on remonte juſqu'à ce Droit commun, dont il tire ſon origine, ou qui fait partie des Loix ſur leſquelles ſe réglent les Tribunaux. Par cette raiſon, pluſieurs ont joint enſemble l'Hiſtoire de ces deux ſortes de Droit; & en *Allemagne* ſur-tout, il paroît de tems en tems de pareils Ouvrages. Quoi que ceux qui en donnent de nouveaux, ne puiſſent guéres que répéter ce qui avoit déja été dit, le travail des uns n'empêche pas que celui des autres n'ait ſon uti-

utilité. Chacun a ſa méthode, ſon goût, & ſon choix. Les uns ſe font un plan, les autres un autre, plus ou moins étendu ſelon le but qu'ils ſe propoſent. Les uns traitent de certains points particuliers, que d'autres négligent, ou dont ils ne parlent que légérement. Il ne faut que comparer l'Ouvrage, dont on vient de voir le titre, avec un autre de même nature, & compoſé dans la même vuë, je veux dire, celui de Mr. HEINECCIUS, dont on a donné l'Extrait (*a*) ailleurs, pour juger que, malgré la différence qu'il y a dans l'exécution, on peut tirer du profit de la lecture de l'un & de l'autre.

C'eſt ici une troiſiéme Edition du Livre de Mr. *Brunquell*, par où l'on voit qu'il a été favorablement reçu du Public; & recherché même hors de l'*Allemagne*, puis que la ſeconde Edition, & celle-ci, ont été imprimées à *Amſterdam*. Mais l'Auteur n'a pas vû la derniére; & au-lieu d'une Préface qu'il y auroit ſans doute miſe, comme il fit à la tête des deux précédentes, on trouve ici ſa *Vie*, tirée du Programme, que Mr. GESNER publia pour inviter aux Funérailles de cet Ami & Collégue. Il eſt juſte d'en donner le précis, avant que de parler de l'Ouvrage même.

JEAN SALOMON BRUNQUELL nâquit à *Quedlinbourg*, le 22 de Mai 1693. Son Pére étoit *Jean Henri Brunquell*, un de ceux qui enſeignoient dans l'Ecole de cette Ville; & ſa Mére *Barbara Dorothée Michaëli*, d'une Famille hon-

(*a*) *Tom.* XIII. Part. II. *Artic.* 1. & *Tom.* XV. Part. I. *Art.* 3.

honnête & considérable de la même Ville. Il fut élevé avec soin par son Pére, & il fit ses prémiéres études sous lui, & sous le Recteur de cette Ecole, *Tobie Eckard*, homme savant, & très-propre à un tel Emploi. On l'envoia à l'Académie de *Iéne* en 1712, deux ans après la mort de son Pére. Il y étudia en Philosophie sous *Jean Jaques Syrbius*; en Droit Naturel & en Droit Civil, sous *Ephraïm Gerhard*; en Histoire sous *Struvius*, & *Barthelemi Reichard*, alors Bibliothécaire; en Histoire Littéraire, sous *Gottlieb Stollius*; en Géographie & en Blason, sous *Martin Schmeizel*. Mais l'étude du Droit étoit celle à quoi il rapportoit toutes les autres; & outre *Gerhard*, il y eut encore pour Maîtres dans l'Académie de *Iéne*, *Slevoght*, *Wildvogel*, *Frisius*, *Schroetter*; sur-tout *Guillaume Hiérôme Brukner*, qui fut ensuite son Patron & son Beaupére. Après avoir passé trois ans à *Iéne*, il alla à *Leipsig*, où il fréquenta les Leçons de Mrs. *Luden Menken*, *Frideric Philippi*, & *Charles Otto Rechenberg*, Professeurs en Droit. De là revenu dans sa patrie, il commença à y exercer la Profession d'Avocat avec beaucoup de succès. Mais il étoit destiné à un poste plus considérable, & la Providence lui fournit une occasion qui servit à lui en fraier le chemin. On lui offrit d'accompagner à l'Académie de *Iéne* un jeune Homme de qualité. Il accepta le parti, & retourna ainsi à cette Académie en 1717. Là il reprit non seulement ses études de Droit, mais encore il eut des Disciples, qu'il instruisoit en particulier. Cela lui fit penser à prendre le degré

gré de Docteur, qu'il obtint aiſément, & auquel il fut inſtallé le 6 Février 1720. Il ſe fit depuis connoître de plus en plus par ſes Leçons particuliéres, & par des Diſputes publiques, auxquelles il préſidoit; en ſorte qu'au bout de trois ans on lui donna l'Emploi d'Avocat ordinaire de la Cour Provinciale de *Saxe*, & peu de tems après le titre de Profeſſeur extraordinaire en Droit. En 1728, il fut fait membre du Collége des Echevins. Deux ans après, il devint Profeſſeur ordinaire, & en même tems Aſſeſſeur de la Chambre Provinciale de *Saxe*, dont il avoit été Avocat. En 1733, il aquit un ſurcroit de dignité, aiant été établi Conſeiller Aulique des Ducs de *Saxe*, de *Gotha*, & d'*Iſenac*. Enfin, Sa Majeſté Britannique aiant formé le deſſein de fonder une nouvelle Univerſité à *Goettingen*, il y fut appellé pour Profeſſeur en Droit Canonique, & prémier Profeſſeur de la Faculté; à quoi on joignit le titre de Conſeiller Aulique du Roi & Electeur. Il ſe rendit à *Goettingen* le 1. de Mars 1735, & le 9 d'Avril ſuivant, il fut établi Recteur de la nouvelle Univerſité, où il attira d'abord bon nombre d'Etudians. Mais ſa ſanté étoit fort dérangée, depuis pluſieurs années, par le grand travail auquel l'engageoient ſes diverſes occupations; & on lui a ouï dire, que c'étoit une des principales raiſons pourquoi il avoit pris le parti de quitter *Iéne*. Vers le commencement de Mai, il fut attaqué d'une fiévre tierce, qui ſe changea bientôt en continue & pourprée, dont il mourut au onziéme jour, c'eſt-à-dire, le 21 de ce mois.

Il

Il fut enterré le 23. Mr. *Gesner* fit ſon Oraiſon Funébre, qu'il prononça ſolennellement le 15 de Juin. Le Défunt avoit épouſé en 1720, *Sibylle Catherine Brukner*, Fille du Profeſſeur dont on a déja parlé. Il l'a laiſſée Veuve, avec quatre Enfans, deux Fils & deux Filles.

On nous donne ici une liſte des Ouvrages qu'il a publiez. Son *Hiſtoire du Droit Romain-Germanique* eſt le ſeul qui faſſe un juſte volume. Le reſte conſiſte en Diſſertations, ou Programmes Académiques. Il a laiſſé commencée à *Iéne* l'impreſſion d'un Livre *in octavo*, intitulé *Iſagoge in univerſam Jurisprudentiam*. Mr. *Gesner* ſouhaite qu'il ſe trouve quelque *Apelle*, qui joigne à la tête d'un ſi beau portrait les autres membres. Cela ſemble inſinuer, que l'Auteur n'avoit pas encore fini l'Ouvrage, quoi qu'il eût déja fourni quelque partie du Manuſcrit aux Imprimeurs. Mr. *Brunquell* donna en 1726 une nouvelle Edition des *Obſervationes Juris Canonici* d'INNOCENT CIRONIUS, à la tête desquelles il mit de ſa façon, une Diſſertation Préliminaire *De utilitate ex Hiſtoria atque Antiquitatibus Sacris in Jurisprudentiæ Eccleſiaſticæ ſtudio capienda*. Il avoit eu auſſi deſſein de compoſer une *Hiſtoire du Droit Canonique*, & des *Elémens de Jurisprudence Criminelle*.

L'*Hiſtoire du Droit Romain-Germanique*, qui fait le ſujet de cet Article, parut pour la prémiére fois à *Iéne*, en 1727. Les exemplaires (*a*) aiant été

(*a*) Il y en a qui portent le titre d'*Amſterdam* 1728. C'eſt que les *Waesberge*, qui en avoient nombre apparemment, firent rimprimer le titre, avec l'Epître Dédicatoire & la Préface.

été bien-tôt débitez, les Libraires d'*Amſterdam* lui donnérent avis qu'ils vouloient rimprimer ſon Livre. Il leur envoia bon nombre de corrections & d'additions, avec leſquelles cette Seconde Edition parut en 1730. Il en avoit fait de nouvelles deux ans avant ſa mort, qui ont ſervi à rendre plus parfaite la troiſiéme & derniére Edition, dont il s'agit.

L'Ouvrage eſt diviſé en quatre Parties. La prémiére contient l'Hiſtoire du Droit *avant* JUSTINIEN. On y traite des Loix faites ſous les *Rois* de *Rome*; de l'état de la Juriſprudence Romaine après l'expulſion des Rois; des *Douze Tables*; des Régles de Droit introduites par l'interprétation des Juriſconſultes & l'uſage du Barreau; des *Loix* particuliérement ainſi nommées; des *Plébiſcites*; des *Préteurs* & des *Ediles*, & de leurs *Edits*; de l'état du Droit Romain ſous *Auguſte* & ſes Succeſſeurs, juſques à *Hadrien*; ſur-tout de ce qu'on appella *Loi Roiale*, & des *Sénatusconſultes*; des *Juriſconſultes*, & de leurs *Réponſes*; de l'état des Loix Romaines ſous *Hadrien*, & de l'*Edit Perpétuel*; des *Conſtitutions* des *Empereurs*, & de leurs diverſes Collections, ſur-tout du *Code Théodoſien* &c. Dans la Seconde Partie on trouve l'Hiſtoire du Droit de JUSTINIEN, des différentes parties dont il eſt compoſé, & des principales Editions &c. L'Auteur y examine ce que l'on dit pour ou contre la perſonne de cet Empereur, ſa Compilation, & *Tribonien* dont il ſe ſervit pour cet Ouvrage. La Troiſiéme Partie eſt ſubdiviſée en deux, dont la prémiére traite de l'uſage du Droit de *Juſti-*

Juſtinien en *Orient*; des Verſions ou Paraphraſes Gréques qu'on en fit; des Conſtitutions des Empereurs jusqu'à la priſe de *Conſtantinople* par les *Turcs*; de la néceſſité de joindre l'étude du *Droit Grec* avec celui de *Juſtinien*: l'autre montre le ſort qu'eut le dernier Droit en *Occident*; comment il fut introduit dans les Ecoles & les Tribunaux d'*Italie*; la naiſſance & les progrès des différentes Ecoles de Docteurs du Droit Civil, de celle d'*Irnérius*, d'*Accurſe*, de *Barthole*, de *Cujas*, des *Ramiſtes*; la maniére dont le Droit Romain fut reçu en *Allemagne*; l'uſage & l'autorité qu'il a dans les Tribunaux. La Quatriéme & derniére Partie renferme ſeule l'Hiſtoire du *Droit Germanique*, tant Public que Particulier, depuis l'établiſſement de l'Empire d'*Allemagne* jusqu'à nos jours. L'Auteur traite tout cela clairement, en bon ordre, & avec la briéveté que demande le but qu'il ſe propoſoit. Il renvoie aux Notes, qui, ſelon la coutume d'*Allemagne*, ſont après chaque paragraphe en plus petit caractére, les citations des Auteurs anciens qui ſervent de preuve à ce qu'il dit, & celles des modernes dont il ſuit les ſentimens, ou qui ont traité au long certaines choſes; comme auſſi diverſes ſortes de petites remarques faites par occaſion; en un mot tout ce qui auroit interrompu ſans néceſſité la ſuite de ſon diſcours.

POUR donner quelque idée de ſa méthode & de ſon goût, je vais rapporter ou indiquer ce qu'il dit, dans les prémiers Chapitres de la II. Partie, où il commence par traiter, autant que cela

cela eſt néceſſaire ici, de la vie & du caractére de JUSTINIEN.

Les Ecrivains ne s'accordent, ni ſur l'année, ni ſur le lieu où cet Empereur nâquit. GIPHANIUS (*a*) croit, que ce fut en 483, ſous l'Empire de *Zénon* & le Conſulat de *Fauſtus*. Au contraire (*b*) THEOPHILE, Précepteur de *Juſtinien*, dit, qu'il nâquit ſous le même Empereur *Zénon*, & ſous le Patriarchat d'*Acacius*. Selon le calcul du P. PAGI (*c*), qui fait *Juſtinien* âgé de quarante-trois ans quand il ſuccéda à *Juſtin* l'Ancien, ſon Oncle, c'eſt-à-dire, le 1. d'Août 527, il doit être né en 484.

A l'égard du lieu de ſa naiſſance, PROCOPE (*d*) donne *Taureſium* pour la patrie de *Juſtinien*; &

(*a*) *Comment. de Juſtinian.* pag. 4.

(*b*) Je ne ſai quelle contrariété notre Auteur trouve là. L'Empereur *Zénon* régna depuis l'an 474, juſqu'à 491, & le Patriarche *Acacius* ſiégea depuis 471, juſqu'à 491. Ainſi voilà bien des années, pendant leſquelles *Juſtinien* peut être né ſous l'Empire de l'un, & le Patriarchat de l'autre. Mais je m'apperçois, que Mr. *Brunquell* avoit copié ici ſans attention, ce que dit NIC. ALEMAN dans une Note ſur PROCOPE, *Hiſt. Arcan.* pag. 21. *Edit. Lugdun.* HUBERTUS GIPHANIUS *ſub Zenone Imp.* &c. *ex Marcellino refert; verum id in Marcellino nuſquam legimus; Theophilus Juſtiniani Præceptor licet ſub Zenone & Acacio Patriarchâ dicat, Conſulatum tamen reticet.* Cela eſt ſi différent, que je ne comprends pas comment notre Auteur a pû faire la bévuë, & puis la laiſſer dans toutes les Editions.

(*c*) *Critic. Annal.* BARON. Tom. II. pag. 532. & *Diſſ. Hypatic.* pag. 325.

(*d*) *De Ædific.* Lib. IV. (*Cap.* 1.)

& (*a*) AGATHIAS l'appelle *Achride* ou *Ochride*. La vérité eſt, que l'Empereur nâquit à *Taureſium*, & qu'il fut élevé à *Bédérine*, ou *Achride*, que l'Empereur appella enſuite *Juſtinianea prima*, & dont il fit un Siége Epiſcopal, honoré de pluſieurs priviléges.

Le Pére de *Juſtinien* étoit *Sabbatius*, homme d'une naiſſance obſcure; & ſa Mére *Biglenize*, Sœur de l'Empereur *Juſtin*. Ainſi ceux-là ſe trompent, qui croient (*b*) qu'il deſcendoit de la célébre Famille des *Aniciens*, dont (*c*) PRUDENCE parle comme d'une des plus nobles, & des plus attachées au Chriſtianiſme. En vain allégue-t-on quelques Médailles de *Juſtin* ſon Oncle, qui portent *Juſtinus Anicius*. Car il peut être que les *Aniciens* ſe firent honneur de le mettre dans leur Famille, ou que *Juſtin* lui-même en prit le nom, comme le conjecture (*d*) NICOLAS ALEMAN.

Juſti-

(*a*) *Lib.* V. (pag 166. *Edit. Pariſ.*) Mais *Agathias* ne parle point du tout d'*Achride*, ni là, ni ailleurs. Il donne à la patrie de *Juſtinien* le nom de *Bédériane*. Notre Auteur, qui cite ici *Nic. Alemon*, in *Not.* pag. 14. auroit pû y voir le paſſage tout du long. Mais, comme il paroît par la ſuite, il confond *Bédériane*, ou *Bédériſe*, avec *Achride*. Celle ci étoit néanmoins fort différente, & s'appelloit anciennement *Lychnide*. Voïez MR. WESSELING, ſur le *Synecdème* de HIEROCLE'S, pag. 653. où il traite au long de la Patrie de *Juſtinien*.

(*b*) ARNOLD. WION, *De Aniciana famil.* grad. 20, 21. PITISCUS in *Lexic. Antiq.*

(*c*) Lib. I. *Contrà Symmach.* (verſ. 552, *& ſeqq.*)

(*d*) *Ubi ſupr.* pag. 14.

Juſtinien fut adopté (*a*) par *Juſtin*, ſon Oncle, qui l'aſſocia à l'Empire (*b*) le 1. d'Avril 527. Celui ci étant venu à mourir la même année, le Neveu lui ſuccéda, & gouverna l'Empire conjointement avec *Théodore* ſa Femme. Son régne fut de 38 ans, ſept mois & treize jours. Il mourut en 565, âgé d'environ 82 ans.

La plupart s'imaginent, que *Juſtinien* n'avoit aucune teinture de Lettres. Mais ils ont été trompez par un paſſage fautif de SUIDAS, où le nom de *Juſtinien*, qui y eſt qualifié ἀναλφάβητος, doit être changé en celui de *Juſtin*, ſon Oncle, comme portent les Manuſcrits du *Vatican*. Et que *Juſtinien* ne fût pas d'une ignorance à ne ſavoir ni lire ni écrire; cela paroît, entre autres choſes, de ce que non ſeulement il aſſiſtoit ſouvent aux Tribunaux de Juſtice, (*c*) & y prononçoit lui-même les Sentences miſes par écrit, mais encore (*d*) il liſoit ainſi dans le Sénat les nouvelles Loix, dont il fit un grand nombre, accommodant auſſi les anciennes à l'état préſent de ſon Em-

(*a*) On ne cite ici qu'ALCIAT, Lib. IV. *Diſputat.* Cap. 10. où il n'y a rien là-deſſus. C'eſt au Chap. 9. qu'*Alciat* appelle ſimplement *Juſtin*, Père de *Juſtinien*, ſans en alléguer aucun garant. Auſſi aucun Ancien n'a-t-il parlé de cette adoption, quoi que tous les Modernes poſent la choſe en fait. On peut voir là-deſſus les *Variæ Conjecturæ* de feu Mr. D'ARNAUD, Lib. I. Cap. 11. où il répond à la raiſon, ſur quoi on s'eſt fondé, tirée de ce que JUSTINIEN appelle lui-même *Juſtin* ſon *Père*.

(*b*) NOVELL. XLVII. *Cap.* 1. § 1. &c.

(*c*) NOVELL. LXXXVIII. *princ.*

(*d*) PROCOPE, in *Anecdot.* pag. 63, *Ed. Alemann.*

Empire. D'ailleurs, pour ne rien dire des progrès qu'il avoit faits dans la Philoſophie, dans les Mathématiques, & dans la Muſique; (*a*) il paroît qu'il avoit étudié la Théologie ſous *Théophile*, ſon Précepteur, en ſorte qu'il préſida aux Conciles avec beaucoup d'honneur; qu'il pacifia heureuſement les troubles cauſez par les *Manichéens*, les *Sabbathiens*, & autres; qu'il montra même par des Ecrits ſon Savoir Théologique.

Pour ce qui eſt de ſes mœurs, bien des Modernes paroiſſent pleinement perſuadez qu'il étoit ſujet presque à toute ſorte de Vices. Ils l'accuſent d'ambition, d'un deſir de vaine gloire, de prodigalité, d'avarice, d'injuſtice, d'hypocriſie. Mais presque tout cela n'eſt fondé que ſur le rapport de PROCOPE; & l'on ne peut guéres ajouter foi en tout à cet Hiſtorien, qui parle ſouvent par paſſion. Pluſieurs ſur-tout reprochent à *Juſtinien* les expreſſions par leſquelles il s'attribuoit de la Divinité: *Divina noſtra*; *Numen noſtrum*; *pientiſſimum Oraculum noſtrum*; *Aeternitas*, *perennitas noſtra* &c. Mais (*b*) quelques Savans ont remarqué, que le mot de *Numen* ne ſignifie pas toujours DIEU; & que, quand il s'agit d'un Prince, les anciens Auteurs même du Chriſtianisme n'entendent par là que ſa Puiſſance.

Quoi

(*a*) Tout ceci eſt muni d'autoritez; mais je n'indiquerai guéres plus les Citations de l'Auteur. Cela méneroit trop loin.

(*b*) CHRISTOPH. CELLARIUS, in *Præfat.* ad *Panegyricos Vett.* GUNDLING, in *Gundlingian.* Part. I. n. 5. &c.

Quoi qu'il en ſoit (continue Mr. *Brunquell*) je ne crois pas qu'on puiſſe excuſer *Juſtinien*, de ce qu'il épouſa non ſeulement *Théodore*, Comédienne & Courtiſane de profeſſion, d'une naiſſance d'ailleurs très-baſſe, mais encore il partagea l'Empire avec elle. Les Mariages avec ces ſortes de Femmes étoient défendus par les Loix Romaines à ceux qui étoient de l'ordre des Sénateurs: mais *Juſtin* abolit ces Loix, pour favoriſer le Mariage de ſon Neveu avec *Théodore*; & *Juſtinien* enſuite confirma lui-même ſouvent la permiſſion. Les Auteurs contemporains, (*a*) ZONARE, (*b*) PROCOPE, EVAGRIUS (*c*), VICTOR *de* (*d*) *Tunune*, certifient le partage de l'Empire avec *Théodore*, que *Juſtinien* conſultoit dans les affaires de la plus haute importance; & l'Empereur (*e*) lui-même l'avouë ingénument. Ces Auteurs ſe plaignent auſſi des grands maux que cauſa à l'Etat la complaiſance exceſſive que *Juſtinien* avoit pour *Théodore*. Ils diſent, que cette Femme très-ruſée tenoit preſque ſeule les rênes de l'Empire; qu'elle établiſſoit les Magiſtrats comme il lui plaiſoit; qu'elle favoriſoit les Héréſiarques; & qu'elle portoit ſon Mari à faire, au préjudice du Bien Public, diverſes Loix en faveur des perſonnes de ſon Sexe. On en donne ici quelques exemples, & l'on renvoie

(*a*) *Annal.* Lib. XIV. (Cap. 6.)
(*b*) *Hiſt. Arcan.* pag. 47.
(*c*) *Hiſt. Eccleſ.* Lib. IV. Cap. 10.
(*d*) *Chronic.* pag. 37. (8, 9. *Ed. Scalig.*)
(*e*) NOVELL. VIII. Cap. 1.

voie aux Auteurs qui ont pris à tâche de les recueillir.

On indique enſuite les principaux Ecrivains, Anciens & Modernes, qui ont traité de la vie & des actions de *Juſtinien*. Après quoi on paſſe à *Tribonien*, comme celui dont l'Empereur ſe ſervit principalement pour compoſer ſon nouveau Corps de Droit.

TRIBONIEN, Fils de *Macédonien*, étoit né en *Pamphylie*. L'Empereur le créa prémiérement *Maître des Offices*, puis Queſteur. Il fut contraint de lui ôter ſes Emplois par une horrible ſédition qui s'éleva dans *Conſtantinople*: mais il le rétablit peu de tems après, & l'éleva à la dignité de Conſul.

Quelques-uns louent trop *Tribonien*; d'autres au contraire ſe déchaînent contre lui injuſtement. HESYCHIUS (*a*), contemporain de *Procope*, & après lui (*b*) SUIDAS, l'accuſent de Paganisme, & d'Athéisme; fable ridicule, au jugement de (*c*) GIPHANIUS & de (*d*) GUINET. Selon quelques-uns, qui s'en rapportent à *Procope* & à *Suidas*, il étoit fort avare; & pour de l'argent il changeoit & rechangeoit les Loix. D'autres le juſtifient là-deſſus, & prétendent que, s'il faiſoit de tels changemens, ce n'étoit pas tant pour s'enrichir, que parce que l'inconſtance des choſes humaines le demandoit. Quelques-uns lui reprochent, que, par vanité, il attribuë à *Juſtinien* & s'attribuë ainſi à lui-même bien des Loix

(*a*) *De Viris Illuſtrib.*
(*b*) Voc Τριβωνιανός.
(*c*) Comm. *de Vit. Juſtinian.* pag. 63.
(*d*) *Vit. Juſtinian.* pag. 37.

Loix déja établies il y avoit long-tems. Mais CUJAS (*a*), & RADULPHE FOURNIER (*b*), l'excuſent, par la raiſon que c'étoient des Loix qui avoient été abolies par le non-uſage, & qu'ainſi il pouvoit ſe faire honneur de leur rétabliſſement.

Le plus rude adverſaire qu'ait eu *Tribonien*, c'eſt FRANÇOIS HOTOMAN, qui a fait un Livre tout entier (*c*) pour le décrier. Il l'accuſe d'avoir ſupprimé & fait périr les Livres des anciens Jurisconſultes, pour empêcher qu'on ne vît de quelle maniére il avoit défiguré les Fragmens qu'il en inféra dans le DIGESTE. Mais c'eſt une pure imagination. Il paroît par HARMENOPULE (*d*), qu'un Ouvrage (*e*) de PAPINIEN ſubſiſtoit encore tout entier au XIV. Siécle. Du reſte, on a une (*f*) Harangue de Mr. SCHULTING, où ce ſavant Jurisconſulte défend *Tribonien* contre pluſieurs des reproches que lui fait *Hotoman*. Quelques autres Modernes ſe ſont attachez à venger l'honneur de *Tribonien*. Mr. *Brunquell* conclut en diſant, qu'on ne peut nier qu'il n'y ait des défauts dans la Compilation qu'il fit du Corps de Droit, par ordre

(*a*) *Obſervat.* Lib. VIII. Cap. 16. Mais *Cujas* n'excuſe point là *Tribonien*: il prouve ſeulement, que, dans une Loi du CODE, *Juſtinien* n'a abſolument rien établi de nouveau.

(*b*) Lib. I. *Rer. Quotidian.* Cap. 17.

(*c*) intitulé *Anti-Tribonianus.*

(*d*) Lib. II. *Promtuar.* Tit. IV.

(*e*) *Libri Quæſtionum.*

(*f*) Inſérée à la fin de ſa *Jurisprudentia Ante-Juſtinianea.*

ordre de *Juſtinien*; mais que, d'autre côté, ceux qui déchirent ſa mémoire, préſument trop d'eux-mêmes, & s'abandonnent trop à leurs paſſions.

C'eſt-là en gros le contenu du I. Chapitre de la II. Partie de cette Hiſtoire. Il traite dans les Chapitres II & III. de la Compoſition du CODE de *Juſtinien*, & du DIGESTE ou des *Pandectes*; après quoi il examine, dans un autre Chapitre, ce que l'on reprend avec raiſon, ou ſans raiſon, dans la Compilation du *Digeſte*.

Il ſe propoſe de tenir là-deſſus un milieu entre ceux qui regardent comme autant d'Oracles tout ce que dit *Juſtinien*, & qui croient ſon Corps de Droit exemt de tous défauts; & ceux qui n'ont pas de plus grand plaiſir que d'y trouver matiére à cenſurer les Compilateurs du *Digeſte*.

HOTOMAN, dont on a déja parlé, blâme *Tribonien* d'avoir ſupprimé les Ecrits des Juriſconſultes qui vivoient du tems de la République, & fait entrer ſeulement dans le *Digeſte* ceux des Juriſconſultes *Grecs* poſtérieurs, *Syriens* & *Aſiatiques*, qui floriſſoient ſous les Empereurs. Mais il s'agiſſoit de recueillir le Droit qui étoit en uſage alors. Ainſi le bon-ſens vouloit, que *Tribonien* conſultât là-deſſus les Juriſconſultes modernes, plutôt que les anciens.

Quelques-uns lui font un reproche, qui n'eſt pas plus conſidérable. Ils diſent, que les Compilateurs ont inféré dans les *Pandectes* bien des choſes qui ſentent le Paganiſme. Mr. *Brunquell* ne nie pas qu'on n'y en trouve quelque trace: mais,

mais, ajoute-t-il, le deſſein de *Tribonien* n'étoit pas de compoſer un Abrégé de la Religion Chrétienne; il vouloit ſeulement préſenter à ſon Prince un Corps où devoient être propoſées les Régles du Juſte, tirées des Ecrits des anciens Juriſconſultes. Ainſi on doit l'excuſer ſur cet article; auſſi-bien que ſur ce qu'il y a dans les *Pandectes* pluſieurs articles entiérement éloignez de l'uſage des *Chrétiens*, & par conſéquent contraires à la Juſtice, comme quelques-uns l'objectent. Car il ne s'enſuit pas qu'une choſe ſoit juſte ou injuſte, de cela ſeul qu'elle convient ou ne convient pas aux Coûtumes des *Chrétiens*. Auſſi d'autres Ecrivains ont-ils pris à tâche de juſtifier le Droit Romain contre cette accuſation d'injuſtice.

On n'eſt pas mieux fondé à blâmer les Compilateurs des *Pandectes*, d'avoir ajouté de leur chef bien des choſes, & interpolé les Fragmens des anciens Juriſconſultes, de ſorte que ſouvent ils leur font dire tout autre choſe, & quelquefois le contraire de ce qu'ils diſoient. Mr. *Brunquell* déclare néanmoins qu'il n'approuve nullement cette maniére de compiler l'ancien Droit. Mais, ajoute-t-il, les Compilateurs ne pouvoient guéres faire autrement, dans l'obligation où ils étoient d'obéir aux ordres de l'Empereur, & de compoſer un Corps accommodé à l'uſage du Siécle de *Juſtinien*. Il accorde enſuite volontiers à Mr. THOMASIUS (*a*), que *Tribonien* a eu tort de ne pas diſtinguer par quelque marque ce

(*a*) *Delineat. Hiſt. Jur.* § 27.

qu'il ajoutoit ou changeoit aux Fragmens des anciens Jurisconſultes.

Notre Auteur juge encore excuſables les Compilateurs, au ſujet des répétitions qu'on trouve dans les *Pandectes*; cela ne cauſant que peu ou point de préjudice à la Juriſprudence même.

Mais il approuve entiérement le reproche que les Savans font à *Tribonien*, & aux autres qui travailloient avec lui, d'avoir laiſſé dans leur Collection bon nombre d'Antinomies, & tant de Loix que l'on regarde avec raiſon comme des croix & des énigmes, propres à tourmenter les Juriſconſultes. Il ne manque pas de gens à la vérité, qui s'imaginent qu'il n'y a pas la moindre contradiction dans le Corps du Droit Romain, & que toutes les Loix y ſont parfaitement d'accord les unes avec les autres, par une agréable & merveilleuſe harmonie. Mais à moins que d'être aveugle adorateur de *Tribonien*, ou de ſe perſuader qu'il n'étoit pas homme, & qu'il n'a pu ſe tromper; on doit avouer, qu'il y a dans le *Digeſte* des déciſions contraires, qui ne ſauroient être conciliées en aucune maniére. C'eſt perdre le tems, que de vouloir à quelque prix que ce ſoit trouver moyen d'ôter la contradiction, comme pluſieurs ont fait. Mais il y en a, où elle n'eſt qu'apparente. Notre Auteur donne quelques régles pour les diſtinguer des autres, & pour enſeigner comment il faut s'y prendre pour accorder ce qui paroît d'abord contraire. Mais nous ne nous y arrêterons pas, parce que cela n'appartient pas proprement à l'Hiſtoire du Droit.

EN

En voilà assez pour faire connoître l'usage qu'on peut faire de ce Livre. Nous ne dirons rien non plus de la Dissertation Préliminaire, où l'Auteur montre combien il est nécessaire de joindre à la Jurisprudence, la connoissance des Langues, de la Philosophie, des Antiquitez, & de l'Histoire. La matiére est vaste, & Mr. *Brunquell* ne la traite que fort superficiellement. Mais il cite bon nombre d'Auteurs, où l'on pourra s'en instruire plus au long, par rapport à chacune de ces différentes sortes d'études.

ARTICLE VI.

Histoire *de la* Poesie *Françoise, avec une Défense de la Poësie, par feu Mr. l'Abbé* Massieu, *de l'Académie Françoise.* A *Paris, chez Prault Fils*; in 12, 349 pages, sans la Préface.

La Poësie Françoise, dont il nous reste des monumens plus anciens que ceux des plus vieux Poëtes Italiens, étoit privée d'un avantage que la Poësie Italienne avoit sur elle. Aucun Savant n'avoit entrepris, comme Mr. l'Abbé *Crescimbeni* a fait en Italie, de traiter expressément de l'origine & des progrès de notre Poësie; on avoit cultivé cet Art, on l'avoit porté à son point de perfection, sans que l'on sût au juste par quels degrés on y étoit parvenu; & le Public jouissoit à cet égard de la même satisfaction que ceux qui voyent un bâtiment fini, sans

ſans faire attention aux échaffauts qu'il a fallu y employer, ce qui n'eſt connu que des perſonnes de l'Art. Mr. l'Abbé *Maſſieu*, célèbre dans la République des Lettres par différens Ouvrages, a fait connoître dans celui dont il eſt queſtion, les Muſes Françoiſes dès leur berceau. Cette Hiſtoire, que la mort l'a empêché d'achever, étoit reſtée longtems entre les mains de Mr. *de Sacy* ſon Elève, & Fils de Mr. *de Sacy* digne confrère de Mr. l'Abbé *Maſſieu* à l'Académie Françoiſe (*a*). S'il en a privé le Public jusqu'à préſent, c'eſt que, comme il le dit dans ſa Préface, il eſpéroit toujours avoir le tems, ou la commodité de reprendre cette Hiſtoire où Mr. l'Abbé *Maſſieu* l'avoit laiſſée. Mais ſes occupations & ſon ſéjour en Province ne le lui permettant pas, il a cru qu'il ne devoit pas retenir plus longtems un Ouvrage dont *Paſquier* & le Préſident *Fauchet* n'avoient donné que des Eſſais; & c'eſt à ſes ſoins que nous devons la publication du travail de Mr. l'Abbé M. On trouve dans les Mémoires de l'Académie des Belles-Lettres un Mémoire que Mr. l'Abbé M. y lut pour la défenſe de la Poëſie. Ce Mémoire ſert d'introduction à l'Hiſtoire de la Poëſie. Comme il eſt depuis longtems entre les mains du Public, nous nous diſpenſerons d'en parler dans cet Extrait.

L'ordre chronologique eſt l'ordre naturel d'un Ouvrage tel que celui-ci. C'eſt auſſi celui que Mr. l'Abbé M. a ſuivi. Il prend pour prémière Epoque

(*a*) Il eſt Auteur de la Traduction des *Lettres de Pline le jeune*, d'un *Traité de la Gloire*, & d'un *de l'Amitié*.

que de ſon Hiſtoire l'an 1050, ne croyant pas que l'on puiſſe faire remonter au-delà l'origine de notre Poëſie; & il diſtribue ſon plan en quatre Parties, qui devoient faire autant de Livres. „ (*a*) Le prémier, dit-il, repréſentera l'état où „ notre Poëſie s'eſt trouvée depuis *Henri* I. ſous „ lequel elle a commencé, juſqu'à *Philippe de* „ *Valois*. Le ſecond, depuis *Philippe de Valois* „ juſqu'à *François* I. Le troiſième, depuis *Fran-* „ *çois* I. juſqu'à *Henri* IV. juſqu'en 1700.

Ce qui, ſelon notre Auteur „ repréſentera „ notre Poëſie dans quatre Etats différens, dans „ ſa naiſſance d'abord, & puis dans ſon enfan- „ ce, enſuite dans ſa jeuneſſe, & enfin dans la „ force de ſon âge.

Nos vieux Gaulois avoient leur Poëſie (*b*). Les *Bardes* compoſoient les Vers que les Druïdes *chantoient*, & qui ſervoient à inſtruire le peuple de la Religion & de la Morale, à encourager les ſoldats au combat, & à célébrer ceux qui s'étoient diſtingués pour la Patrie. Ces Vers n'étoient point écrits, mais les enfans les apprenoient de leurs pères, & on les conſervoit par tradition.

Cette Poëſie étoit-elle meſurée, ou rimée? C'eſt ce qu'on ignore; car Mr. l'Abbé M. regarde comme trop frivole pour en parler, l'opinion de *Jean Lemaire*, qui prétend que *Bardus* Roi des Gaules, qui ſelon lui vivoit 700 ans avant la priſe de Troye, eſt l'Auteur de la Rime.

„ Il y a ſur l'origine de la Rime ſix opinions „ diffé-

(*a*) Pag. 67. (*b*) Liv. I.

„ différentes. La plus commune eſt qu'on en „ eſt redevable aux Provençaux ; (*a*) mais ce „ que le Cardinal *Bembe* & les autres Italiens „ rapportent pour le prouver, fait voir ſeule„ ment qu'ils ont été les prémiers à y exceller". Nous avons des Ouvrages rimés beaucoup antérieurs à ceux des Poëtes Provençaux, dont le plus ancien eſt un nommé *Ciullo* ou *Ciolo dal Conte*, Sicilien, qui vivoit vers l'an 1197, ainſi que *Folcacchiero dei Folcacchieri*.

„ D'autres veulent qu'elle ait commencé du „ tems de Charlemagne, & que *Paul Diacre* „ qui vivoit alors en ſoit l'Inventeur. Ils di„ ſent que l'Hymne qu'il fit pour S. *Jean*, & „ qui commence par ces mots, *ut queant laxis* „ &c. eſt le prémier Ouvrage rimé qui ait ja„ mais paru, & le modèle de tous ceux qui ſe „ ſont faits dans la ſuite. Quelques-uns la font „ remonter juſqu'au tems du Pape *Léon* II. dont „ ils ſont perſuadés qu'elle eſt une découverte.

„ Il y en a qui l'attribuent aux Gots, qui „ l'ont apportée en Europe par le Nord, lors „ de leurs invaſions. Mais l'opinion pour la„ quelle Mr. l'Abbé M. ſe déclare eſt celle de Mr. „ *Huët*, qui prétend qu'elle vient d'Eſpagne, & „ que la galanterie des Maures l'introduiſit en „ Europe. En effet, il eſt certain que les Ara„ bes ont des Poëmes rimés beaucoup plus an„ ciens que Mahomet.

L'Omoioteleute des Grecs, & le *Rhithme* des Latins, ne reſſemblant point à la Rime dont il eſt ques-

(*a*) Pag. 76.

queſtion, ne lui ont donc point donné la naiſſance.

(*a*) La Rime que nous reçumes des Maures par l'Eſpagne, n'envahit pas ſeulement les Langues vivantes ; elle s'introduiſit dans la Langue Latine : la nouveauté ſeule y donna de l'agrément, on s'en ſervit dans toutes les Poëſies. „ Le peu „ de goût & le grand loiſir des Moines établit „ cette manière nouvelle, ennemie du bon-ſens „ & de la raiſon, *& meurtrière des gentils Eſprits*, comme l'appelle un de nos vieux Auteurs." Le plus fameux de tous dans ce genre de Poëſie fut un certain *Leonius* ou *Leoninus*, Chanoine de St. Benoit & enſuite de St. Victor, qui a donné ſon nom aux Vers *Léonins*, qui ſont des Vers Latins & rimés (*b*) „ Si la Rime „ faiſoit tort à la Poëſie Latine, elle produiſoit „ *des effets admirables* dans les Langues vivantes, & pour une Poëſie qui tomboit, pluſieurs „ autres étoient prêtes à s'élever. La nôtre parut une des premières". Les Provençaux, à qui elle étoit venue d'Eſpagne par Marſeille & Toulon, en firent un bon uſage. (*c*) On ſait que c'eſt dans ce pays qu'étoient les *Trouveres* ou *Troubadours*, qui appelloient leur profeſſion *Science gaie* (*d*). Cette profeſſion fut bien-tôt en vogue par les avantages qu'elle procuroit aux Troubadours, qui étoient bien reçus dans toutes les

(*a*) Pag. 83.

(*b*) Les Italiens ont ſurpaſſé en ce genre les François, & l'on trouve dans des Recueils de Poëſies Italiennes des Sonnets Latins rimés, même dans le XVI. ſiècle.

(*c*) Pag. 91.

(*d*) *Gaey Saber.*

les Cours des Princes, qui s'empreſſoient de les avoir, qui leur faiſoient des préſens conſidérables par le plaiſir qu'ils leur procuroient en chantant leurs compoſitions à leurs tables ; à peu près comme nous voyons dans *Homère* que *Phémius* & *Démodocus* chantoient à celle d'*Alcinoüs* & de *Pénélope* ; & dans *Virgile*, *Yopas* à celle de *Didon*. Cela leur valoit même quelquefois de bonnes fortunes, comme on en peut voir pluſieurs exemples dans les Vies des Poëtes Provençaux par *Noſtradamus* le Fils.

Or eſt paſſé ce tems, où d'un bon-mot,
Stance, ou Dixain, on payoit ſon écot.

(*a*) Le plus vieux morceau de Poëſie rimée qu'il y ait dans l'Europe, eſt la traduction de l'Evangile, autrement le *Livre de la Grace*, du Moine *Otfrid* qui vivoit vers le milieu du IX. ſiècle.

„ Ce Poëme avoit été longtems ignoré, juſ-
„ qu'à ce que *Beatus Rhenanus* le trouva en
„ Bavière, où il étoit allé chercher des lumières
„ ſur ce qui nous manque de Tite Live." Mais comme la Langue dans laquelle il eſt écrit eſt du Franc tout pur, tel qu'il fut apporté dans les Gaules par les Fondateurs de la Monarchie Françoiſe, on peut dire que cet Ouvrage ne regarde pas notre Poëſie, notre Langue n'aiant été formée que des débris du Franc (*b*).

C'eſt vers le règne d'*Henri* I. qu'on commença

(*a*) Pag. 98.

(*b*) On voit dans cet Ouvrage des preuves bien certaines de l'antiquité de la Langue Allemande, ceux qui l'en-

mença à polir notre Langue, & que l'on inventa les Articles qui la rendirent plus douce & plus coulante. (*a*) Ce Prince vit fleurir beaucoup de Poëtes. Le zèle outré des Croiſades qui ſaiſit alors la Nation, fit qu'au-lieu de chanter les actions de *Charlemagne* & des *Paladins*, on chanta celles de *Godefroi de Bouillon*, de *Soliman*, de *Noradin* & des autres. On trouve même dès ce tems-là des Vaudevilles ſatiriques faits ſur un jeune homme d'une conduite équivoque, ce qui aſſure aux François l'avantage d'avoir toujours eu de la diſpoſition pour ce genre de Poëſie qui leur eſt particulier.

Après le Moine *Otfrid*, le plus ancien Poëte que l'on connoiſſe eſt *Maître Euſtache*, qui vivoit ſous Louis le jeune, & dont nous avons le Roman de *Brut* ou de *Brutus*, (*b*) qu'il ſuppoſe petit-fils d'Enée & fondateur d'une Monarchie en Angleterre: „ Ouvrage ſans art & ſans goût, „ de même que tous ceux faits dans ce ſiècle".

Le

l'entendent pouvant l'expliquer avec un peu d'attention pour rapporter les mots tels qu'ils ſont écrits à ceux qui ſont en uſage aujourd'hui. Ce qui, joint à un Extrait d'un Commentaire ſur *Donat*, par *Smaragdus* Abbé de St. *Michel*, dans le Diocèſe de Verdun, qui vivoit du tems de Charlemagne, rapporté dans les *Analecta* du P. *Mabillon*, Tom. II. pag. 358. de l'Edition de Paris de 1722, fait voir que la Langue Allemande eſt celle dont ſe ſervoient les anciens Gots, & que c'eſt celle de toutes les Langues vivantes de l'Europe, qui a le moins ſouffert de variations. Quoique cette remarque n'ait point de rapport à l'Ouvrage de Mr. l'Abbé M. on a cru cependant qu'elle feroit plaiſir à quelques Lecteurs.

(*a*) Pag. 102. (*b*) Pag. 109.

Le Roman d'*Alexandre*, compoſé par quatre Auteurs différens, mérite pourtant une remarque. C'eſt que cet Ouvrage eſt le prémier, où l'on ait employé les Vers de 12 ſyllabes, nommés *Alexandrins* du nom du Héros du Roman, ou d'un des Auteurs appellé *Alexandre de Paris*. Cet Ouvrage eſt le meilleur de tous ceux compoſés dans ce ſiècle, & l'on y trouve, dit Mr. l'Abbé M. quelques légères traces du Style ſublime.

Abaylard parut enſuite. Sa ſcience & ſes malheurs ſont trop connus pour qu'on en parle ici. Ses Vers amoureux, ſi l'on doit en croire *Héloïſe*, étoient extrêmement goûtés de tout le monde; mais le ſentiment n'avoit-il pas plus de part que l'eſprit, dans le jugement que cette ſavante Fille porte ſur des Ouvrages dont elle étoit l'objet? „ (*a*) Philippe-Auguſte chaſſa les Comédiens & „ tous ceux qui corrompoient les peuples ſous „ prétexte de les réjouïr, mais il conſerva ceux „ qui faiſoient un bon uſage de la Poëſie." *Helynand*, qui après avoir vêcu longtems à ſa Cour, ſe fit Moine dans l'Abbaye de Froimon, eut beaucoup de part à ſa bienveillance & à ſes libéralités. Son Poëme *de la Mort* eſt une Satyre où il attaque tous les Etats; ce que fait auſſi *Hugues de Bercy* ſon contemporain, dans un Ouvrage que l'on nomme *la Bible Guyot*, où il n'épargne perſonne. (*b*) C'eſt ce même Hugues de Bercy, qu'on nomme quelquefois *Guyot de Provins* „ parce qu'il étoit né dans cette Ville, „ *Guyot* en vieux langage ſignifiant par ſobriquet,

(*a*) Pag. 119. (*b*) Pag. 185.

„ quet, la même choſe que *Hugues*". Les Eccléſiaſtiques ſont le principal objet de ſa ſatyre.

C'eſt ſous ce règne que fleurirent auſſi pluſieurs autres Poëtes, Auteurs de Romans, que les curieux conſervent encore dans leurs Bibliothèques.

Par une bizarrerie que l'on ne peut expliquer, c'eſt ſous St. *Louïs* le plus ſaint de nos Rois, qu'on vit le plus de Poëtes galans, & même licencieux.

Le prémier de tous par le rang & par le talent, eſt *Thibault* Comte de Champagne, Amant déclaré de *Blanche* Reine de France mère de St. Louis. (*a*) „ Il étoit toujours environné de Poë„ tes, il établit même une eſpèce d'Académie „ qu'il aſſembloit dans une ſalle de ſon Palais, où „ on liſoit tout ce qui ſe faiſoit de nouveau, & „ on y joignoit les divertiſſemens de la Muſique „ à ceux de la Poëſie; car le Comte n'avoit pas „ moins de paſſion pour l'une que pour l'autre. „ Il eſt le prémier qui ait mêlé les rimes maſcu„ lines & féminines, & qui ait ſenti les agré„ mens de ce mêlange". La plus ancienne Pièce où cela ſe trouve pratiqué, eſt une de ſes Chanſons dont la ſtrophe ſuivante eſt tirée:

Moult me ſçut bien éprendre & allumer,
Par biau parler & accointement rire.
Nul ne l'oirroit ſi doucement parler,
Qui ne cuidât de s'amour etre ſire.
Parbleu, amour, ce vous oſe bien dire,

(*a*) Pag. 141.

On vous doit bien ſervir & honorer,
Mais on s'y peut bien d'un peu trop fier.

„ Il eſt auſſi le prémier qui ait arrangé les ri-
„ mes des couplets de ſes Chanſons de huit Vers
„ de la même manière, que les Poëtes Epiques
„ d'Italie les arrangent dans les Huitains dont
„ ils ſe ſervent; comme on peut le voir par ce
„ couplet:

Au renouviau de la douçour d'été,
Que réclaircit li doiz à la fontaine,
Et que ſont verds bois & verger & pré,
Et li roſiers en mai floris & graine;
Lors chanterai que trop m'aura grevé
Ire & émoi qui m'eſt au cœur prochaine,
Et fins amis à tort atoiſonnez,
Et moult ſouvent de leger effrayez.

Il eut pour rivaux en Poëſie les plus grands Seigneurs du Royaume, *Charles d'Anjou* Frère du Roi & depuis Roi de Naples & de Sicile, *Henri* Duc de Brabant, *Pierre Mauclerc* Comte de Bretagne, & autres.

C'eſt, ſelon Mr. l'Abbé M. au Comte de Champagne que l'on peut attribuer l'origine de toutes les phraſes langoureuſes dont ſe ſervent les Poëtes, qui parlant de leurs amours ne nous entretiennent que de leurs fers & de leurs martyres imaginaires. (*a*) La Poëſie ſi fort à la mode parmi les Grands devint le goût général; ce qui, com-

(*a*) Pag. 147.

comme il eſt ordinaire, fit éclorre quantité de mauvais Poëtes, qui n'entretenoient le public que de leurs amours chimériques pour une (*a*) Iris en l'air. Mr. l'Abbé M. rapporte les noms de ceux qui avoient alors le plus de réputation, & des Ouvrages de qui il ne nous reſte rien.

C'eſt alors que l'on vit établir les *Cours d'Amours*, dont il eſt ſi ſouvent fait mention dans l'Hiſtoire des Poëtes Provençaux, & dont les plus renommées étoient à Pierrefeu, & à Romans en Provence: on y propoſoit des *Tenſons* ou *Jeux partis*, qui étoient des queſtions galantes que les Poëtes ſe faiſoient en Vers, & l'on y jugeoit les différends qui s'élevoient entre les Amans. Les Juges rendoient des Arrêts dont il n'étoit pas permis d'appeller, que l'on nommoit les *Arrêts d'Amours*: nous en avons encore un Recueil fait par *Martial d'Avergne*, avec un ample Commentaire. Selon les apparences, l'eſprit avoit parmi nos ancêtres plus de part au commerce amoureux, que le cœur. Nous ne propoſons point de queſtions galantes comme ils les propoſoient; mais nos Amans, lorſqu'ils ſe brouillent, n'ont pas beſoin de recourir à des Juges qui les réconcilient.

Ce fut auſſi dans ce tems que commencérent les *Fables* ou *Fablieaux* (*b*), d'où les *Nouvelles* Italiennes ſont venues, ainſi que nos *Contes*, & Mr. l'Abbé M. en cite ici pluſieurs que l'on ne connoit plus que par leurs titres. C'eſt auſſi dans ce ſiècle que l'on fit beaucoup de Romans. L'Ouvra-

(*a*) Pag. 153. (*b*) Pag. 159.

ge qui fit alors le plus de bruit & qui a passé jusqu'à nous, est le fameux *Roman de la Rose*, commencé par *Guillaume de Loris*, ainsi nommé du Bourg de Loris en Gâtinois où il étoit né. C'est „ dommage, dit Mr. l'Abbé M. que cet Auteur „ n'ait employé ses talens qu'à écrire sur des su„ jets badins & frivoles; il avoit la plus grande „ partie des qualités qui forment le Poëte, un „ esprit agréable, une imagination vive, beau„ coup d'invention & de fécondité. Il est abon„ dant & fleuri dans ses descriptions, il peint „ d'après nature, & jette une variété infinie dans „ ses portraits, dont Mr. l'Abbé M. rapporte ici „ quelques-uns, où l'on voit qu'effectivement il „ peint à grands traits & dit beaucoup de choses „ en peu de mots".

La Langue Françoise, quoiqu'informe encore, étoit cependant, selon Mr. l'Abbé M. *plus répandue* qu'elle ne l'est à présent malgré sa perfection, puisqu'elle étoit d'usage en Angleterre où les Normans l'avoient portée, en Sicile & à Naples par la Cour de Charles d'Anjou frère de St. Louis, & à Constantinople où cinq (*a*) Empereurs François avoient régné de suite: & ce qui y contribuoit beaucoup, c'étoit le grand nombre de Poëtes dont les Ecrits, souvent trop licencieux, amusoient alors le Public.

La Poësie se soutint encore sous Philippe le Hardi; mais sous Philippe le Bel on ne compte que quatre Poëtes qui aient fait parler d'eux, dont le plus célèbre est *Jean de Meun*, continuateur

(*a*) Pag. 178.

teur du Roman de la Roſe commencé par Guillaume de Loris, que la mort empêcha de l'achever.

Jean de Meun, à qui une petite Ville de ce nom ſituée ſur la Loire donna la naiſſance, fut nommé auſſi *Clopinel*, ce qui ſignifie *boiteux*, parce qu'il l'étoit effectivement. „ Il avoit reçu de „ la Nature les plus heureuſes diſpoſitions pour „ les Sciences & pour les Beaux-Arts". Il entreprit, quarante ans après la mort de Guillaume de Lorris, d'achever le Roman de la Roſe. Le but de cet Auteur eſt de donner ſous le voile de la fiction, des préceptes de l'Art d'aimer. Le premier Auteur feint qu'à la fleur de ſon âge, il s'endormit un jour de Printems, & qu'il eut le plus agréable de tous les ſonges; qu'il vit une Roſe parfaitement belle, qu'il voulut cueillir. Les *obſtacles* qu'il y trouva, donnent lieu aux deſcriptions & aux allégories dont tout cet Ouvrage eſt rempli. „ Tout y parle, tout y agit, tout „ y eſt perſonnifié: *Amour*, *Bel-Accueil*, *Pitié*, „ *Franchiſe*, ſont les Divinités bienfaiſantes, „ comme les malignes ſont *Faux-Semblant*, *Dan-* „ *ger*, *Malbouche*, *Jalouſie*". Toutes ces difficultés ne rebutent point l'Amant de la Roſe, qui enfin parvient à la cueillir, & finit ſon ſonge par ces Vers:

Ainſi eus la Roſe vermeille.
A tant fut jour & je m'éveille.

On ne peut pardonner à ces Auteurs des ſatyres quelquefois outrées, des expreſſions ou des

idées trop libres, & de ne ceſſer de dire du mal des femmes.

Perſonne n'ignore les deux Vers que le dernier de ces Auteurs fit contre elles, la punition qu'elles voulurent lui faire ſouffrir, & l'adreſſe avec laquelle il s'en tira.

Le Roman de la Roſe a eu la deſtinée des Poëmes les plus illuſtres : on a cru y trouver des allégories qui renfermoient les plus grands myſtères de la Religion ou de la Nature, parce que *Jean de Meun* étant ſavant, avoit inſéré dans ſon Ouvrage beaucoup de choſes qui paſſoient l'étendue ordinaire des connoiſſances de ſes lecteurs (*a*). Ce Poëme a été traduit en Proſe par *Jean Moulinet* qui vivoit ſous *Louis* XI, & qui mit au bas de ſa traduction ces quatre Vers ſinguliers :

C'eſt le Roman de la Roſe,
Je vous le dis franc & net,
Tranſlaté de Vers en Proſe,
Par votre humble Moulinet.

„ *Marot*, qui en faiſoit un cas infini, ſe char-
„ gea de le revoir, & d'y ſubſtituer des expreſ-
„ ſions intelligibles à celles qui ne l'étoient plus.
„ C'eſt dans cette ſource que tous les vieux Poë-
„ tes ont puiſé ces beautés naïves & ces graces
„ légères, qu'ils nous ont tranſmiſes ".

(*b*) Les guerres & les malheurs de la France ſous *Philippe de Valois* & ſous le Roi *Jean* firent languir la Poëſie, & ces deux règnes ne virent naître

(*a*) Pag. 191. (*b*) Pag. 212.

tre que ces vieux Romans en Proſe de Charlemagne & des Paladins, que peu de perſonnes conſervent encore aujourd'hui.

La ſeule choſe qui ſervit à maintenir le goût de la Poëſie, fut la diſtribution des Prix fondés par *Clémence Iſaure*, Dame d'un grand mérite & ſortie de l'illuſtre Maiſon des Comtes de Toulouſe.

(*a*) L'eſpèce de ces Prix augmentés depuis, qui ſont des fleurs d'or & d'argent, & le jour de la diſtribution qui eſt le prémier de Mai, ſaiſon la plus fleurie de l'année, ont fait donner à cette diſtribution le nom de *Jeux Floraux*, qui ſubſiſtent encore avec ſuccès, & où pluſieurs de nos prémiers Poëtes ſe ſont fait un honneur de venir cueillir des Couronnes. C'eſt auſſi vers ce tems-là que *Dante* & *Pétrarque* jettérent les prémiers fondemens de la perfection de la Poëſie Italienne, ce qu'ils doivent aux études qu'ils firent en France.

Charles cinq, à qui on avoit donné les prémiers principes de tous les Arts & de toutes les Sciences, ranima nos Muſes abattues. „ On vit „ naitre alors le *Chant Royal*, la *Ballade*, le „ *Lay*, le *Virolay*, le *Triolet*, le *Rondeau*, & „ toutes les Pièces dont le principal agrément „ conſiſte dans le refrein". *Jean Froiſſart*, plus connu aujourd'hui par ſa Proſe que par ſes Vers, fut pourtant un des principaux Poëtes de ce ſiècle, ainſi que *Pierre Dailly* Chancelier de l'Univerſité de Paris, Evêque de Cambrai, Cardinal

(*a*) Pag. 215.

& Légat de *Jean* XXIII au siège de Constance, & *Raoul de Presles* Avocat au Parlement de Paris, ensuite Conseiller & Maitre des Requêtes, qui à la fin s'étant fait Ecclésiastique, fut choisi pour diriger la conscience de Charles cinq, & prenoit le titre de *Confesseur & Poëte du Roi.*

L'émulation que Charles cinq avoit fait naitre, se soutint quelque tems sous Charles six; le Poëte le plus célèbre de ce règne est *Nicolas Flamel*, qui se fit un plus grand nom par ses richesses immenses que par ses Poësies. „ Il eut l'adresse de „ faire croire qu'il avoit trouvé la Pierre Philo„ sophale, ce qui n'étoit que le profit de ses „ intrigues avec les Juifs, qui lui valurent plus de „ 1500000 écus (*a*), somme extraordinaire dans „ ce tems-là". Il ne l'auroit certainement pas gagnée dans le seul commerce des Muses.

Les principaux Poëtes du règne de Charles sept sont *Alain Chartier*, les deux *Grebans*, & *Martin Franc.* (*b*) Le prémier est encore plus connu par son talent pour l'Histoire que par ses Poësies, qui, quoique bonnes, cédoient à sa Prose, qui lui avoit fait donner le nom de Père de l'Eloquence Françoise.

Les deux *Grebans* étoient frères, nés à Compiègne, qu'ils quittérent pour venir s'établir au Mans, où l'ainé fut Chanoine de la Cathédrale, & le second Secretaire de *Charles d'Anjou* Comte du Maine. C'est à eux que la Scène Françoise doit son établissement „ *Arnoul* le Chanoine „ aiant entrepris de mettre en vers les Actes des „ Apô-

(*a*) Pag. 228. (*b*) Pag. 233.

„ Apôtres de manière qu'on pût les repréſenter „ ſur le Théatre, mais aiant été ſurpris de la „ mort, ſon frère *Simon* continua cet Ouvrage, „ qui fut joué au Mans, à Angers, à Bourges & „ ailleurs, & reçu par-tout avec applaudiſſe„ ment ".

Martin Franc, qui par ſon eſprit étoit parvenu à être Secretaire des Papes *Félix* cinq & *Nicolas* cinq, trouvoit le tems malgré ſes occupations de cultiver la Poëſie. La lecture du Roman de la Roſe anima ſon zèle: le mot qu'on y dit des Femmes fit qu'il s'en déclara le défenſeur dans un long Poëme intitulé *le Champion des Dames*, & dans lequel il prit le nom de *Franc Vouloir*. Mais malgré tout le ſoin qu'il ſe donna pour détruire ce qu'avoient dit les Auteurs du Roman de la Roſe, ce Roman a paſſé jusqu'à nous, & l'Ouvrage entrepris en faveur du beau-ſexe eſt à peine connu de peu de perſonnes. Le mérite de l'Ouvrage critiqué, & la foibleſſe de la Critique, en ſont certainement les prémières cauſes. Mais la malignité du Cœur humain, qui aime mieux les ſatyres que les apologies, y a ſans doute beaucoup contribué.

Villon parut enſuite, & effaça tous ſes prédéceſſeurs. Il fut le prémier qui fit

dans ces Siècles groſſiers
Débrouiller l'art confus de nos vieux Romanciers.

„ (*a*) Il eſt auſſi le prémier qui ſoit bien en„ tré dans le génie de notre Langue: ſes Ecrits ſont „ pleins d'expreſſions & de tours, qui ſont en„ core

(*a*) Pag. 248.

„ core de miſe aujourd'hui. Il donna de nou-
„ velles graces à la Balade & au Rondeau. Il
„ fut auſſi l'Inventeur de ce badinage délicat qui
„ tient comme le milieu entre l'agréable & le
„ bouffon, & que dans la ſuite *Marot* & *St.*
„ *Gelais*, *Voiture* & *Sarrazin*, ſemblent avoir
„ porté à toute la perfection dont il eſt poſſi-
„ ble.

Villon étoit de Paris & s'appelloit *François Corbeuil*; mais il eſt plus connu ſous le nom de *Villon*, qui en langage de ce tems-là „ ſignifioit „ *Fripon*. Il étoit né de parens pauvres, & il fit „ ſes études en jeune homme qui avoit beau-„ coup d'eſprit & encore plus de libertinage: il „ marque cependant en quelque endroit de ſes „ Ouvrages, du repentir d'avoir ſi mal employé „ ſon tems". La mauvaiſe compagnie & la miſère l'engagérent dans des actions pour leſquelles il fut mis au Châtelet & condamné à être pendu: „ ſa gayeté naturelle & ſa paſſion pour la Poë-„ ſie ne l'abandonnérent point dans une ſi triſte „ conjoncture, & ce fut alors qu'il fit ces qua-„ tre Vers ſi fameux:

Je ſuis François, dont ce me poiſe,
Né de Paris, près de Ponteiſe.
Or d'une corde d'une toiſe
Sçaura mon col, que mon cul poiſe.

„ Il appella de cette ſentence, & il trouvoit „ dans la ſuite, que quoiqu'il n'y ait pas grande „ ſubtilité à dire *j'en appelle*, c'étoit le plus beau „ mot qu'il eût dit en ſa vie. La ſentence ne

„ fut

„ fut point confirmée: on croit que ce fut par „ ordre de Louïs onze, que le Parlement uſa „ d'indulgence, & fit grace aux mœurs en fa„ veur de l'eſprit. Il fut banni & paſſa en An„ gleterre, d'où il revint après quelques années, „ & n'oſant pas revenir à Paris, il ſe retira en „ Poitou chez un de ſes amis qui étoit Abbé de„ *St. Maixant*". Ses principaux Ouvrages ſont ſes deux *Teſtamens*, qui ſont deux eſpèces de Satyres, où l'Auteur prenant congé des perſonnes qu'il a connues, les caractériſe par la nature des dons qu'il leur laiſſe; & ce qui n'eſt pas ſatyrique, ne contient que des plaiſanteries, comme lorsqu'il lègue ſes Lunettes aux Quinze-vingts. „ Cela eſt préſentement fort obſcur, ainſi que „ ſon jargon, écrit effectivement dans un jargon „ en uſage alors entre les Libertins qu'il fré„ quentoit, & pour qui ſelon les apparences il „ a fait ſes *Repues franches*, qui contiennent les „ moyens d'avoir adroitement de l'argent. Quoi„ que tous les Ouvrages de *Villon*, que nous „ venons de citer, & le *Franc Archier de Bagno„ let*, & le Dialogue entre Mrs. de *Male-paye* „ & *Baille-vent*, roulent ſur des ſujets bas & „ ſur des bagatelles, cependant on y trouve „ ſouvent beaucoup de réflexions ſolides. Fran„ çois I. chargea *Marot* du ſoin de revoir les „ Ouvrages de *Villon*, ce qu'il fit; & dans la „ Préface il dit, *& ne fais doute qu'il n'eût em„ porté le Chapeau de laurier ſur tous les Poëtes, „ s'il eût été nourri à la Cour des Rois & des „ Princes là ou les jugemens s'amendent & les lan-*

„ *gages*

„ *gages ſe poliſſent*". C'eſt ce qu'en penſoit ce Poëte, qui en a ſi bien profité.

Peu de Villons en bon ſavoir;
Trop de Villons pour decevoir.

C'eſt le caractère de l'eſprit & du cœur de *Villon*, que *Marot* a mis à la tête de cette Edition.

La Poëſie ne fit pas de grands progrès ſous le règne de Louïs onze. Entre tous ceux que Mr. l'Abbé M. cite, celui qui a eu le plus de partiſans eſt *Coquillart*, Official de Reims, qui a laiſſé beaucoup d'Ouvrages, dans leſquels il a ſouvent manqué aux bienſéances que ſon état exigeoit de lui.

„ Les titres de ſes Ouvrages annoncent du „ neuf & du riant, & ſouvent on y eſt trompé". *Ménage* faiſoit tant de cas de ce Poëte, qu'il le citoit comme un Auteur Claſſique. *Ce mot eſt bon*, diſoit-il, *vous le trouverez dans Coquillart.*

René d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Provence, aimoit fort la Peinture & la Poëſie, & faiſoit des tableaux „ pour les „ Egliſes, & ſa grande paſſion étoit de faire re„ préſenter des Myſtères pendant les Proceſſions „ des Fêtes ſolennelles. Le Prince de *Calabre* „ ſon fils lui aiant écrit en Provence, pour lui „ demander un prompt ſecours, il lui fit réponſe „ qu'il avoit bien autre choſe à faire, & qu'il „ travailloit actuellement à régler la marche d'u„ ne Proceſſion". Eſt-il étonnant que par cette conduite il ait perdu ſes Etats?

La

La rime ſimple ne fut pas une aſſez grande gêne pour les Poëtes qui écrivirent ſous Charles huit, & Louïs douze. Ils imaginérent de nouvelles entraves à leur eſprit, & l'on vit éclorre des rimes de toute eſpèce : *La Batelée*, *la Fraternisée*, *la Rétrogade*, *l'Enchaînée*, *la Briſée*, *l'Equivoque*, *la Senée*, *la Couronnée*, *l'Empérière*, dont Mr. l'Abbé M. rapporte des exemples qui ſervent à faire voir jusqu'où peuvent aller les excès ou les abus de l'eſprit humain.

Moulinet, que nous avons dit avoir mis en Proſe le Roman de la Roſe, eſt de tous les Poëtes de ce tems-là celui qui a le plus laiſſé d'Ouvrages, où par la contrainte qu'il s'impoſoit dans les Rimes doublées à la fin du Vers & au repos, il lui étoit impoſſible de laiſſer à ſon génie la liberté néceſſaire pour produire quelque choſe de bon.

Jean Lemaire de Belges peut, quoiqu'étranger, être mis au nombre des Poëtes François, de même que *Marguerite d'Autriche*, dont Mr. *de Fontenelle* a, dans un de ſes ingénieux Dialogues des Morts, fait connoitre à tout le monde l'Epitaphe qu'elle ſe fit à elle-même dans une tempête où le Vaiſſeau qui la portoit penſa plus d'une fois périr.

Cy giſt Margot la gente damoiſelle,
Qu'a deux maris, & eſt encor pucelle.

(a). *Frère Guillaume Alexis*, appellé communément

(a) Pag. 305.

ment *le bon Moine de Lire*, Abbaye ſituée en Normandie, fit pluſieurs Poëſies à l'honneur de la Ste. Vierge, & deux Poëmes, l'un intitulé, *Le Paſſe-tems de tout Homme & de toute Femme*, Ouvrage malgré le titre entièrement moral ; & l'autre, *Le Blaſon des fauſſes Amours*, où il fait un long dénombrement des malheurs que cette paſſion traine à ſa ſuite. On ſe doute aiſément que les Femmes n'y ſont pas bien traitées, & l'on en peut juger par les deux paſſages ſuivans.

Soit un amant
Frais & plaiſant,
Soit diligent,
Soit plus luiſant
Qu'un diamant,
Joli & gent ;
Qu'il ſoit prudent,
Parlant auſſi bien qu'un Romant ;
S'il n'a de l'or & de l'argent,
On lui dit, A Dieu vous commant.

Comme reſine
Qui conglutine
Ce qu'elle attrape,
Femme eſt encline
A la rapine.
Ce qu'elle agrappe
Jamais n'échappe ;
Et fuſſe un tiſon de cuiſine,
Tout lui eſt bon, argent & chappe ;
Et quand n'y a plus que la nappe,
Incontinent l'amour décline.

Il

Il parut dans le même tems quelques Ouvrages de Piété composés par *Pierre Gringore*, appellé autrement *de Vaudemont* & *Mère-sotte*; ce qui a induit en erreur quelques-uns de nos Ecrivains, qui ont cru que les *Propos de Mère-sotte* étoient le nom de l'Ouvrage, au-lieu que c'est celui de l'Auteur. *Jean Meschinot*, Gentilhomme Breton, fit aussi alors un Ouvrage moral, intitulé les *Lunettes des Princes*, dont il dit,

Que jamais œil ne vit telles besicles.

Mais tous ces Ouvrages, dans lesquels il y a du bon, sont gâtés par le Burlesque qui y est mêlé.

Les Contredits de Songe-creux (*a*), où l'Auteur introduisant un jeune-homme consultant ses parens sur l'Etat qu'il doit embrasser, condamne toutes les professions, sont un Ouvrage énorme de *Guillaume Cretin*, dont il en reste beaucoup d'autres sur différens sujets. Il étoit de Paris, Tréforier de la Ste. Chapelle de Vincennes, & ensuite Chanoine de la Ste. Chapelle de Paris. Il se déclare parlant grandement du Mariage, & l'un des Interlocuteurs de son Dialogue dit, parlant de sa Femme & du Douaire qu'il lui a assuré:

Treize

(*a*) Pag. 321.

Treize deniers l'ai achetée,
Mais par ma foi c'eſt trop vendu;
Qui pour le prix me l'a baillée,
Que par ſon col fuſt-il pendu.

On voit à peu près de pareils ſentimens ſur les Femmes, dans les Poëſies d'*Octavien de St. Gelais*, qui travailla avec *André de la Vigne*, Secrétaire du Duc de Savoie, au *Verger d'honneur*, (*a*) Ouvrage mêlé de Vers & de Proſe, dont la Conquête du Royaume de Naples, par Charles huit, fait le ſujet. „ C'eſt plutôt un „ Journal Hiſtorique, qu'un Poëme: il contient „ beaucoup de particularités qu'on ne trouve „ point ailleurs.

Octavien de St. Gelais, natif de Cognac, fut Evêque d'Angoulême, & vêcut ſous Charles huit, Louis douze, & François prémier. On a un nombre infini d'Ouvrages en Vers de ſa façon, & pluſieurs Traductions auſſi en Vers de Poëmes des anciens Auteurs Grecs & Latins. Quoiqu'il fût Evêque, la plus grande partie de ſes Ouvrages roulent ſur l'Amour, où il ne ſe piquoit pas beaucoup de fidélité, comme on le peut voir par ces Vers:

Bonnes gens, j'ay perdu ma Dame:
Qui la trouvera, ſur mon ame,
Combien qu'elle ſoit belle & bonne,
De très-grand cœur je la lui donne.

Il

(*a*) Pag. 929.

(*a*) Il eut un Fils naturel, le fameux *Mellin de St. Gelais*, qui porta encore beaucoup plus loin que ſon Père le talent de la Poëſie.

Jean Marot, natif de Caen, alla s'établir à Cahors, où il eut pour Fils le fameux *Clément Marot*, qui le ſurpaſſa autant que Mellin de St. Gelais avoit ſurpaſſé ſon Père. Il nous reſte pluſieurs Ouvrages de lui, ſur des Evénemens de ſon tems & ſur d'autres ſujets.

Ce fut auſſi dans ce tems qu'on vit repréſenter pluſieurs de ces Pièces nommées *Myſtères*, dont les Auteurs ſont inconnus; & *Jean Michel* Angevin compoſa celui de la Paſſion.

(*b*) Ces Myſtères étoient les ſeules Tragédies d'alors. La Comédie ne valoit pas mieux. On joua aux *Halles* en 1511 une Farce intitulée *la Prinse des Sots*, par *Pierre Gringore*, dont on a parlé ci-deſſus. Le ſpectacle étoit nouveau. Il fut goûté.

Mais de toutes les Comédies ou Farces, la plus renommée eſt celle de *Pathelin*, ſi louée par *Paſquier*, & par tant d'autres, & qui accommodée depuis ce Siècle au Théatre, ſe voit encore avec plaiſir; elle eſt trop connue pour qu'on en indique le ſujet.

Il eſt étonnant qu'on ignore l'Auteur d'un Ouvrage, qui fit alors tant de bruit & qui fut ſi bien reçu, quoiqu'il ne fût qu'une ébauche informe de la perfection où la Scène Françoiſe a atteint depuis. Eſt-ce modeſtie de l'Auteur, &

(*a*) Pag. 333.
(*b*) Pag. 336.

& peut-on le croire d'un Poëte Dramatique qui réuſſit ?

C'eſt ici que Mr. l'Abbé M. finit ſon Ouvrage, écrit avec la politeſſe, l'érudition & la préciſion qui lui étoient naturelles. Il ſeroit à ſouhaiter qu'il eût pu le continuer. Le peu de goût, tant pour les idées que pour le ſtyle, des Poëtes dont il a été obligé de lire les ennuyeux Ouvrages, l'a fait contenir dans des bornes fort étroites.

Il les auroit ſans doute étendues dans la ſuite. Ses recherches, la juſteſſe de ſa Critique, l'abondance des matières par le progrès de l'Art dont il faiſoit l'Hiſtoire, l'auroient rendue extrêmement intéreſſante. Ceux qui aiment ou cultivent nos Muſes, auroient eu le plaiſir de les voir badiner finement avec Marot, prendre un ton élevé & majeſtueux avec Malherbe, & ſe perfectionner en tout genre ſous Louïs quatorze. Mais il faut eſpérer que quelque plume élégante continuera ce travail. Lorsque les occupations de Mr. *de Sacy* le lui permettront, c'eſt de lui que le Public l'attend, parce que formé par Mr. l'Abbé M., il en ſuivra mieux que tout autre le plan, les vues & le ſtyle, pour qu'on ne s'apperçoive point que cet Ouvrage eſt de deux Ecrivains différens.

Il eſt extraordinaire qu'on n'ait pas eu plus d'attention à corriger le grand nombre de fautes d'impreſſion, qui forment ſouvent des contreſens ridicules & inſoutenables.

ARTICLE VII.

THEOLOGIE DE L'EAU, ou *Eſſai ſur la Bonté, la Sageſſe & la Puiſſance de Dieu, manifeſtées dans la Création de l'Eau*; traduit de l'Allemand, *de Mr.* JEAN-ALBERT FABRICIUS, *Docteur en Théologie & Profeſſeur au Collège de Hambourg*. Avec de nouvelles Remarques communiquées au Traducteur. *A La Haye*, chez *Pierre Paupie*, 1741, grand octavo, *pagg.* 420 pour l'Ouvrage, & 11 pour l'Avertiſſement avec la Table des Chapitres.

QUelquefois ceux qui traduiſent les Ouvrages des *Savans*, trop amoureux de leurs Auteurs, conſacrent autant leur plume à en couvrir les défauts, & à en exagérer les beautés, qu'à rendre fidèlement leurs penſées. C'eſt ce qu'on ne reprochera pas au Traducteur modeſte de la THEOLOGIE DE L'EAU. Content d'avoir rendu en François, avec toute l'exactitude néceſſaire, un Ouvrage que le docte & célèbre FABRICIUS n'avoit publié en Allemand en 1730, que pour encourager de plus en plus l'étude de la Religion Naturelle parmi les perſonnes de tout ordre & de tout ſexe dans ſa Nation, il a abandonné au Libraire le ſoin d'apprendre au Public dans un Avertiſſement des plus ſimples, la peine qu'il s'eſt donnée ſoit pour éviter dans ſa Traduction les défauts de

ſtyle & d'arrangement, qui diminuoient le prix de l'Original, ſoit même pour enrichir l'Original des curieuſes Remarques qu'un (*a*) *habile Philoſophe, connu dans le Monde ſavant par pluſieurs excellens Ouvrages*, a daigné lui communiquer.

La vérité eſt, que cette production de la plume fertile de Mr. *Fabricius* avoit beſoin de quelque réforme pour paroître dans notre Langue. Ce grand Littérateur, dont la vaſte érudition s'étendoit à tout, avoit raſſemblé dans cet Ouvrage une multitude de faits, quelquefois aſſez confuſément entaſſés, parmi un petit nombre de réflexions qui en étoient comme étouffées. Chaque paragraphe étoit un Chapitre chargé de citations, qui auroient mieux figuré entre les Notes. Dans quelques endroits la Philoſophie de l'Auteur, un peu négligée, ne paroiſſoit pas tout à fait d'accord avec elle-même. En un mot, il eſt fort probable que ſi Mr. *Fabricius* avoit eu le loiſir de retoucher ſon Ouvrage en exécutant tout le plan qu'il s'y étoit tracé (*b*), il y auroit mis lui-même plus d'arrangement & de perfection.

C'eſt un bonheur pour le Public, qu'un Traducteur judicieux, aidé des ſoins d'un Commentateur habile, y ait en quelque ſorte ſuppléé; & cette THEOLOGIE DE L'EAU doit être à notre avis d'autant mieux reçue, qu'on nous l'annonce (*c*) comme *le commencement d'un Recueil conſidérable d'Ouvrages de ce genre.* Le Libraire pro-

(*a*) *Avertiſſ.* pag. 6.
(*b*) *Théologie de l'Eau* pag. 25, 50, 66, 77, 93. &c.
(*c*) *Avertiſſ.* pag. 7.

promet de rimprimer la THEOLOGIE PHYSIQUE de Mr. DERHAM. Il y joindra ſans doute la THEOLOGIE ASTRONOMIQUE du même Auteur; & la France & l'Allemagne, auſſi-bien que l'Angleterre, pourront lui fournir de nouvelles richeſſes, pour groſſir cette utile collection. En attendant il fait eſpérer une THEOLOGIE DES INSECTES, qui, dit-il, *ne laiſſera rien à deſirer ſur une matiere ſi curieuſe & ſi intéreſſante*; *après cela* il fera *paroître une* THEOLOGIE BOTANIQUE, *dans laquelle on fait au ſujet des Plantes les remarques & les réflexions convenables à une matière ſi riche & où les perfections de Dieu brillent avec tant d'éclat.* Le plan eſt beau. Il peut avoir l'approbation de ceux qui s'intéreſſent au progès de l'étude de la Théologie Naturelle; & nous joignons nos vœux aux leurs, pour le voir heureuſement exécuté. Rien n'y manquera de la part du Libraire, ſi en prenant garde que les Ouvrages qu'il promet ſoient auſſi bien imprimés que celui-ci, il a l'attention de les rendre d'un plus grand uſage, en y ajoutant une bonne Table des matières, dont on ne ſauroit ſe paſſer dans les Ouvrages de ce genre.

La THEOLOGIE DE L'EAU, qui auroit été diviſée en pluſieurs Livres ſi l'Auteur y avoit mis la dernière main, n'en contient actuellement que trois. Le I. traite *de la Néceſſité de l'Eau, de ſa Nature, de ſa Quantité, de la Profondeur de la Mer* &c. (*a*) „ PLUTARQUE, qui mérite d'être „ mis au rang des Philoſophes de la Grèce, pro-

(*a*) Chap. I. *pag.* 2.

„ poſe ce problème dans un Traité particulier
„ où il a rapporté les argumens pour & contre,
„ ſavoir, quel eſt le plus utile, de l'Eau, ou du Feu,
„ & duquel des deux il eſt plus facile de ſe paſſer?
„ Il ſoutient à l'égard de l'Eau, que ſans elle la
„ vie ne ſeroit pas ſeulement incommode, mais
„ qu'il ſeroit abſolument impoſſible de la conſer-
„ ver. Il auroit été fondé à ajouter, que ſans
„ l'Eau, le Globe terreſtre ne ſeroit qu'un mor-
„ ceau ſtérile de pouſſière & de cendres; que
„ l'Air ſeroit un eſpace inhabitable, à cauſe de la
„ ſubtilité du ſec & du froid; qu'il ne ſe for-
„ meroit ni minéraux, ni plantes, ni animaux;
„ qu'en un mot, ſans l'Eau rien n'auroit vie,
„ rien ne pourroit croitre ni ſubſiſter. Quel eſt
„ donc l'Être, continue Mr. *Fabricius*, qui a
„ établi un tel ordre dans la Nature &c. ? . .
„ N'eſt-ce pas Dieu, dont la ſage *Providence*
„ ne s'eſt pas bornée à créer l'Eau & à lui don-
„ ner ces qualités; mais qui, pour en multiplier
„ & en perpétuer l'uſage, l'a diſtribuée riche-
„ ment par toute la Terre, où il la fait conti-
„ nuellement circuler, & qui en réſerve les
„ tréſors dans des abîmes inépuiſables"?

Mais qu'eſt-ce que cette *Eau* dont tout le monde reconnoit la néceſſité & les uſages infinis? Les Philoſophes ne ſauroient en donner une définition exacte (*a*). Quelques-uns avoient cru qu'elle n'eſt qu'un Air condenſé: mais on eſt revenu de cette erreur, & l'expérience a appris que

(*a*) *Philoſophos adhuc nescire quid ſit aqua.* Obſerv. Hallenſes. *Obſerv.* 4. *Tom.* V.

que (*a*) „ l'Eau eſt une matière particulière, „ qu'aucun art ne ſauroit venir à bout d'imiter, „ un mêlange de parties d'air & de feu, & de „ particules terreſtres peſantes & phlegmatiques, „ que le Créateur tout-ſage & tout-puiſſant a „ réunies en un fluide propre à rendre le Monde habitable, à nourrir la Terre & l'Air, & „ à ſervir dans la Nature de contrepoids au Feu, „ qui de ſon côté entretient ce fluide dans ſon „ état". Ce n'eſt pas qu'il n'y ait de l'air dans l'Eau. Sans cela les poiſſons n'y ſauroient vivre: auſſi meurent-ils bien-tôt, lorsque renfermés ſous la pompe pneumatique dans un grand vaſe, l'on tire l'air contenu dans l'eau où ils nagent. Mais il n'y en a pas aſſez pour que l'Homme & les animaux terreſtres puiſſent y demeurer longtems, ſans être étouffés. Car „ (*b*) comme la vie „ d'un animal conſiſte dans la circulation du „ ſang, & que dans les animaux qui vivent dans „ l'air, toute la maſſe du ſang doit paſſer néceſ„ ſairement du ventricule droit du cœur par les „ poumons au ventricule gauche, pour être pouſ„ ſé de là vers toutes les extrémités du corps; „ cette circulation ceſſe, & avec elle la vie, ſi la „ reſpiration eſt empêchée trop longtems: ainſi „ les animaux qui reſpirent comme l'Homme, „ doivent mourir néceſſairement dans l'eau, par„ ce que la reſpiration y eſt interrompue, quand „ même il n'entreroit aucune goutte d'eau dans „ leur corps. Voyez les *Feriæ Groningaæ* de „ Mr. *Engelhard*, Profeſſeur en Philoſophie &

(*a*) *Pag.* 5. (*b*) *Pag.* 12. Note *

„ en Mathématiques à Groningue, Tom. II. „ Sect. I."

(*a*) Les propriétés de l'Eau ſont en grand nombre; elle eſt *tranſparente*; elle *rompt les rayons de lumière*; elle *groſſit les objets* regardés au travers; elle *réfléchit la lumière*. „ (*b*) Il n'y a „ point de miroir ſi grand & ſi beau; c'eſt celui „ qui nous repréſente le plus vivement & dans „ leur grandeur naturelle les plus grands objets „ que nous voyons dans le Ciel & ſur la Terre"..... Auſſi, dès l'antiquité la plus reculée, les hommes s'en ſervirent-ils pour meſurer le tems & le mouvement des Aſtres, (*c*). „ Ils pre„ noient un *Hydragogue* ou vaſe rempli d'eau, „ qu'ils expoſoient en plein air; ils y obſervoient „ l'endroit où ſe trouvoit alors telle Etoile brillante qu'il leur plaiſoit de choiſir, & quel étoit „ ſon cours. Enſuite ils obſervoient la *nuit ſuivante*, quand l'Etoile paroiſſoit ſur le même „ endroit du vaſe; puis ils marquoient exactement par le moyen d'une horloge à eau, le „ tems qui s'étoit écoulé entre ces deux apparitions de l'Aſtre, & ils le diviſérent, auſſi-bien „ que la circonférence du Ciel, en douze parties"... Les Anciens obſervoient de même le point du ſolſtice, ou la plus grande hauteur du Soleil &c.

Une autre propriété de l'Eau, c'eſt que par le moyen de l'air qu'elle renferme, *elle donne paſſage au ſon*. Tout le monde ſait que les poiſſons y entendent le moindre bruit (*e*). „ *Pline* (*d*) „ &

(*a*) Chap. II. *pag.* 13. (*b*) *Pag.* 20. (*c*) *Pag.* 22. (*d*) *Pag.* 24. (*e*) *Plin.* Hiſt. Nat. X. 70.

„ & *Martial* (*a*) nous rapportent que l'Empe-
„ pereur *Domitien* avoit dans ſon Etang à Baies
„ toutes ſortes de poiſſons, qu'on pouvoit en fai-
„ re venir différentes eſpèces en les appellant par
„ leurs noms, & qu'il y en avoit même qui ap-
„ prochoient ſeuls à l'ouïe du nom particulier
„ qu'on leur avoit donné. *F. Morel*, dans ſes
„ Notes ſur St. *Baſile*, dit qu'il y en avoit un au
„ Vivier du Louvre, du tems de *Charles* IX, qui
„ quand on crioit *Lupulo*, *Lupulo*, ſe montroit
„ & venoit prendre le pain qu'on lui jettoit ".

Quand l'air ſort de l'eau, elle *perd de ſon volume*; mais autrement la preſſion la plus forte ne ſauroit le diminuer. Elle *réſiſte* même *au choc* le plus violent (*b*). Une balle de plomb, tirée ſur l'eau avec un piſtolet, reſſaute en arrière, & s'applatit d'autant plus, que le piſtolet étoit plus chargé. Un canon reſſaute de même. On en trouvera des preuves de fait & d'expérience dans les Mémoires de l'Académie Royale des Sciences de Paris pour l'année 1705.

Entre les autres propriétés de l'Eau qui méritent quelque attention, notre Auteur ne manque pas de célébrer ſa *viſcoſité*, c'eſt-à-dire, la qualité qu'elle a d'être gluante, pour pouvoir s'attacher aux corps & y pendre même en forme de gouttes arrondies. Son *humidité* & ſa *fluidité* viennent enſuite; & il finit par la vertu qu'elle a de ſe mettre toujours au *niveau* (*c*), en conſéquence de la peſanteur & de la fluidité égales de ſes parties, qui la font couler toujours en bas

(*a*) *Matt.* IV. 30. X. 3. (*b*) *Pag.* 30.
(*c*) *Pag.* 35.

bas & jamais en haut, à moins que quelque force ne l'y contraigne.

Mais à quoi Mr. *Fabricius* s'arrête beaucoup davantage, c'eſt à décrire (*a*) *les effets de la Chaleur & du Froid ſur l'Eau.* Ici s'offrent en ſpectacle ces *Vapeurs* ſi néceſſaires dans la Nature, & que le Soleil ne ceſſe d'élever en ſi grande quantité, que ſelon les Calculs de Mr. *Halley*, il monte de la ſeule Mer Méditerranée, pour le moins 5280 millions de tonnes d'Eau & au-delà, dans un jour d'Eté. Mêlées dans l'Air, „ (*b*) „ elles n'y ſervent pas ſeulement à le rafraichir; „ mais en s'y réuniſſant dans la ſuite comme „ dans un alambic, elles en retombent par gout- „ tes, & forment ainſi la Pluye; ou bien elles „ ſont portées par les vents ſur les montagnes, „ pour entretenir les Fleuves, qui après avoir hu- „ mecté la Terre, retournent dans la Mer & y „ remplacent le déchet que cette évaporation y „ avoit cauſé". Choſe admirable que cet ordre! L'Ecriture en fait les deſcriptions les plus ſublimes. *Job* XXXV. 27. *Pſ.* CXXXV. 7. *Jer.* X. 13; & pour conſidérer un ſpectacle ſi beau, ſans demeurer frappé des traits de la puiſſance, de la ſageſſe & de la bonté divine, il faudroit réellement être tout à fait abruti. D'un autre côté, les effets du froid ſur l'Eau ne ſont pas moins remarquables, & la formation de la Glace eſt un phénomène des plus curieux.

Sans nous y arrêter comme nous le ſouhaiterions, nous nous hâtons de ſuivre l'Auteur dans les

(*a*) Chap. III. *pag.* 38. (*b*) *Pag.* 42.

les nouveaux détails où il entre ſur (*a*) la *peſanteur de l'Eau*: détail curieux par les expériences qu'*ils* retracent, & par la multitude de faits qu'ils contiennent. L'Eau eſt environ 800 fois plus peſante que l'Air; quoique ſon poids varie ſelon les eſpèces d'eaux plus ou moins chargées de particules étrangères, & même par rapport à la même eſpèce ſelon les tems & les lieux. En général, la peſanteur de l'Eau de la Mer eſt à celle de l'Eau douce, comme 103 ou 104 eſt à 100. De-là vient que certains Fleuves qui ſe jettent dans la Mer, coulent longtems par-deſſus ſes eaux, plus peſantes à cauſe du ſel dont elles ſont imprégnées, avant que s'y mêler. *Ovide* (*b*) l'avoit obſervé:

Innatat unda freto dulcis, leviorque marina eſt,
Quæ proprium miſto de ſale pondus habet.

On a auſſi trouvé par l'expérience, que l'Eau de neige eſt plus légère que celle de pluye; & que l'eau de glace, plus légère encore que celle-ci, l'eſt moins que la glace elle-même, qui y ſurnage. Mais ce qu'il y a ſur-tout de ſingulier, & que le ſavant & ingénieux Mr. *de Muſſchenbroeck* a démontré (*c*), c'eſt que la même Eau eſt plus ou moins peſante dans les différentes ſaiſons de l'année. Pour juger de toutes ces différences, on a imaginé divers inſtrumens qui s'enfoncent plus ou moins dans les liqueurs, & qu'on appelle *Hydromè-*

(*a*) Chap. IV. *pag.* 51. (*b*) *De Ponto* L. IV. *vſ.* 10.
(*c*) MUSSCHENB. *Tentamina Experimentorum naturalium Acad. Florent.* II. *pag.* 196.

dromètres; plus ils y enfoncent, & plus la liqueur eſt légère. Les Anciens en avoient imaginé quelques-uns, mais les Modernes les ont entièrement ſurpaſſés, comme on pourra le voir par l'inſpection des Auteurs que Mr. *Fabricius* (*a*) indique. De ces expériences il réſulte, que plus la peſanteur d'un corps approche de celle de l'Eau, & plus ce corps doit s'y enfoncer. De-là vient que les Vaiſſeaux que la Mer porte ne ſauroient flotter ſur les Rivières. De-là vient au contraire, qu'en augmentant le volume d'une matière plus peſante que l'eau, elle y ſurnage. Faites d'une balle de plomb une large plaque, ou un globe creux, elle n'ira plus au fond, parce qu'elle ſera ſoutenue par un plus grand nombre de colonnes d'eau, & que toutes ces colonnes ſeront plus peſantes qu'elle.

Rien n'échape aux recherches de Mr. *Fabricius*. Comme l'Eau a la vertu de *ſe mêler avec d'autres ſubſtances*, dont elle prend le goût, la couleur, l'odeur, il fait de cette qualité la matière d'un cinquième Chapitre (*b*), où l'érudition encore eſt prodiguée à pleines mains. Par exemple, on mêle utilement le Vin avec l'Eau: là-deſſus le miracle que notre Sauveur fit aux noces de Cana, la proportion que les Anciens gardoient en buvant les trois quarts d'Eau avec leur Vin. *Ariſtophane*, *Perſe*, *Plutarque*, les Annales de l'Egliſe, le Concile de Trente, les Rites des Grecs, & que ſai-je encore? toute cette érudition profane & ſacrée coule comme de

(*a*) *Pag.* 65. (*b*) Chap. V. *pag.* 70.

de ſource & ſe préſente comme d'elle-même, entre les mains de notre laborieux Philoſophe. Il eſt aiſé après cela de concevoir combien peu il lui en coute, pour décrire les heureux effets qui réſultent du mêlange de l'Eau avec la terre, & avec d'autres ſubſtances. Les pierres, les tuiles, la chaux, les pipes, la porcelaine, le pain, les gâteaux, les bignets, tous ces objets & bien d'autres paſſent en revue ſous ſes yeux: encore *omet-il à deſſein ce que d'autres Auteurs ont écrit* ſur divers articles qui ont du rapport à ſa matière.

Puisque l'Eau eſt un Corps, elle doit naturellement avoir *toutes les propriétés qui ſont communes à tous les Corps*. Auſſi les a-t-elle. Si quelqu'un en doute, il n'a qu'à jetter les yeux ſur le Chap. VI. de ce prémier Livre (*a*). Le Théologien-Philoſophe n'y a rien omis de ce qui peut faire à ſon ſujet. On y trouvera même plus que le titre ne promet; de ſavantes digreſſions ſur (*b*) les ablutions des Paiens; ſur (*c*) un paſſage de *Job* XIV. 19; ſur un autre (*d*) paſſage de *St. Pierre* 2. III. 5; 6 & par-tout une attention ſingulière à conduire l'eſprit au grand but de toutes ces ſpéculations, qui eſt de reconnoitre la magnificence de Dieu dans les Eaux, & les richeſſes de ſon amour pour l'Homme dans les qualités qu'il leur a imprimées.

Elle y éclate d'autant plus cette bonté du ſouverain Etre, que, comme Mr. *Fabricius* l'ajoute

(*a*) Chap. VI. *pag.* 79. (*b*) *Pag.* 95;
(*c*) *Pag.* 104. (*d*) *Pag.* 113.

te (*a*), l'Eau ſi néceſſaire à notre vie, à nos beſoins, & à nos plaiſirs, ſe trouve presque partout ſans peine & ſans dépenſe. A quel prix ne l'a-t-on pas cent fois achetée dans les rencontres où elle manquoit? *Suétone*, *Joſèphe*, *Plutarque*, *Elien*, fourniſſent là-deſſus à notre Auteur des traits hiſtoriques, auxquels il auroit peut-être pu ſe diſpenſer de joindre la parabole de Lazare, *Luc* XVI. 24. & la promeſſe de Jéſus-Chriſt, *Matth.* X. 42. & *Marc* IX. 41.

La vaſte étendue des Eaux qui couvrent la Terre, conduit naturellement à parler de la profondeur de la Mer. L'Ecriture y revient en plus d'un endroit, *Job* XXXVIII. 16. *Pſeaum.* XXXVI. 7. *Eccléſ.* XLIII. 18, &c. & les Anciens l'ont prodigieuſement exagérée. Selon pluſieurs d'entre eux (*b*), la Mer a dans quelques endroits jusqu'à 15 ſtades, c'eſt-à-dire, ſelon les calculs de notre Auteur, jusqu'à 9000 pieds de profondeur. Mais à ſon avis, qui eſt auſſi celui du célèbre RAY, elle a à peine un mille d'Allemagne dans les lieux où elle eſt le plus profonde, & généralement elle n'en a pas la moitié. On en juge par la conſidération des endroits que la Mer a laiſſé à ſec, par le moyen de la ſonde, & par le rapport des Plongeurs. C'eſt par-là que quelques Phyſiciens, auxquels il faudra deſormais ajouter Mr. *Fabricius*, ont découvert que l'Eau a par-tout un fond qui la ſoutient, que ce fond eſt très diverſifié, tantôt pierreux, tantôt ſabloneux, tantôt limoneux &c. & qu'il eſt

(*a*) Chap. VI. *pag.* 115. (*b*) *Pag.* 120.

eſt entrecoupé de Montagnes, de Collines, de Rochers, & de Plaines, comme la ſurface de la Terre. Le Comte de *Marſigli* mort en 1731, avoit fait ſur tout cela quantité de recherches curieuſes, dont la plupart ont été rendues publiques. Les autres le ſeront peut-être quelque jour. Nous avons vu une Lettre anecdote de cet illuſtre Savant, ſur ce ſujet, qui mériteroit bien d'être imprimée. Pour revenir à notre Auteur, il porte ſes ſpéculations juſqu'à conjecturer quelle peut être la profondeur du lit de la Mer. Perſuadé, comme *Deſcartes*, que notre Globe eſt creux; au-lieu que ce Philoſophe (*a*) ne donnoit que *deux ou trois milles* d'épaiſſeur à la croute qui porte la Mer & les Terres, il lui en accorde généreuſement juſqu'à *trente mille*; encore n'a-t-il pu ſatisfaire par-là ſon Traducteur, qui dans un mouvement de colère Philoſophique a ajouté cette note au Texte (*b*): „ Un homme „ raiſonnable, qui ſe forme une juſte idée de la „ ſageſſe du Créateur, ne ſauroit croire que „ l'intérieur de la Terre juſqu'au centre, ſoit un „ ſimple Chaos qui ne ſerve à rien autre qu'à ſoutenir la croûte ſur laquelle nous habitons. Il „ y a ſans doute dans l'intérieur de la Terre, „ dans l'arrangement de ſes parties, une beauté, „ qui ne le cède en rien à celle que nous admirons ſur la ſurface. Voyez les *Feriæ Groninganæ* de Mr. *Engelhard*, T. II. Sect. 2. pag. „ 88 & ſeq. "

Nous

(*a*) *Carteſ.* Epiſt. Lib. II. Ep. 14. *pag.* 71.
(*b*) *Pag.* 128.

Nous voici parvenus au II. Livre de cet Ouvrage. Il traite *de la ſage & libérale diſpenſation des Eaux dans tout le Monde.* La crainte d'être trop long, nous fera paſſer ſur bien des choſes curieuſes qu'il eſt impoſſible d'abréger. D'entrée, Mr. *Fabricius* remonte juſques à la Création de l'Eau (*a*), & après en avoir célébré le magnifique Auteur dans les termes de l'Ecriture, *Exod.* XX. 11. *Pſ.* CXXXVIII. 7, 8. il inſiſte avec raiſon ſur la ſageſſe de ce grand Etre, dans la maniére dont *il meſure les Eaux & preſcrit une Loi à la pluye, Job* XXVIII. 25. *Deut.* VIII. 7. *Geneſ.* I. 6. *Pſ.* CXLVIII. 6. Il ſe déclare pour le ſentiment de ceux qui croyent que les Planètes en ſont pourvues à l'uſage des Créatures vivantes, que Dieu y a ſans doute placées (*b*). De-là il paſſe à la conſidération des vaſtes Réſervoirs d'eau, que la main de Dieu a ſuſpendu & entretient ſur nos têtes dans les Nuées, *Gen.* I. 6. *Job* XXXVII. 18. *Amos* IX. 6. *Pſ.* CIV. 3, 17. CXLVIII. 4. *Jer.* X. 13. & dans l'Atmoſphère, „ où il y a, dit-il (*c*), une ſi grande „ quantité d'eau, que ſi Dieu ne préſidoit lui-même ſur les *bondes des Cieux, Geneſ.* VII. 11. ſi „ ſa main puiſſante ne les ouvroit & ne les refermoit, il ſeroit arrivé plus d'un Déluge ſur „ la Terre."

Des Cieux Mr. *Fabricius* deſcend ſur la Terre, pour examiner (*d*) les Eaux qui en couvrent en

(*a*) Liv. II. Chap. I. *pag.* 129.

(*b*) On trouve une Diſſertation curieuſe ſur cette matière dans les *Feriæ Groning.* Tom. I. Sect. 2. *pag.* 43 &c.

(*c*) *Pag.* 143. (*d*) Liv. II. Chap. 2. *pag.* 145.

en grande partie la ſurface, & principalement *les Mers*. La ſageſſe de Dieu y eſt frappante; ſoit que l'on conſidère la diſtribution de ces Mers, ſoit que l'on faſſe attention à l'utilité des Golphes qui s'y trouvent, ſoit qu'on prenne garde aux deux grands moyens qui en préviennent la corruption, ſavoir leur mouvement & leur ſalure. Sans rien exagérer, on peut dire que l'Eau occupe la plus grande partie de la ſurface de notre Globe; mais, comme Mr. *Derham* l'a très bien remarqué (*a*) contre le Dr. *Burnet*, „ la diviſion des Eaux eſt ſi bien faite, le ſec „ & les eaux ſont diſtribuées par toute la Terre „ avec tant de beauté & d'art, que le Globe „ entier eſt dans une balance juſte & exacte. „ La Mer du Nord eſt en équilibre avec la Mer „ du Sud; la Mer Atlantique avec la Mer Paci„ fique; le Continent de l'Amérique contreba„ lance celui de l'Europe, de l'Aſie & de l'Afri„ que &c."

Après la Mer il convient de parler (*b*) des *Fleuves*. C'eſt des Montagnes qu'ils tirent leur origine. Rien de plus convenable, ſoit parce que les nuées qui forment les ſources s'arrêtent aiſément ſur leurs ſommets élevés; ſoit parce qu'à la faveur de cette diſpoſition les eaux coulent avec plus de facilité, & s'étendent plus loin pour fertiliſer la terre & arroſer les campagnes, *Pſ.* LXXIV. 15. CIV. 10, 13. Ceci conduit Mr. *Fabricius*, qui n'omet rien, à parler des miracles que

(*a*) *Théolog. Phyſique*, Liv. 2. c. 5.
(*b*) Liv. II. Chap. 3. *pag.* 155.

que Moïſe fit en appaiſant deux fois les murmures des Iſraélites qui lui demandoient de l'Eau, *Exod.* XVII. 5. *Nomb.* XX. 8. & XXII. 18. miracles auxquels il eſt fait alluſion *Neh* IX. 15. I. *Cor.* X. 4. *Sap.* XI. 4. *Pſ.* CV. 41. & CXIV. 8. Le prodige opéré par Samſon, *Jug.* XV. 19. vient immédiatement après; puis un paſſage de *Job* XXVIII. 10. De ces ſavantes digreſſions, où brille toujours une vaſte connoiſſance des Commentateurs anciens & modernes de l'Ecriture, l'Auteur revient au nombre des Fleuves qui eſt innombrable, à leur grandeur, à leur rapidité, à l'étendue du cours de quelques-uns, à leur retour dans la Mer, ſoit pour en tempérer l'amertume, ſoit pour en réparer le déchet. Ils ſont à la Terre, comme les Veines & les Artères dans le Corps humain. C'eſt l'Ouvrage de la Sageſſe divine, qui a voulu par leur moyen répandre par-tout les richeſſes de ſa bonté. De-là la ſituation avantageuſe du Paradis Terreſtre, nouveau ſujet de recherches, nouvelle occaſion à notre Théologien-Philoſophe de faire uſage de ſes Recueils, pour nous apprendre qu'à ſon avis on n'a rien dit qui l'ait pleinement ſatisfait ſur cette matière.

Le Chapitre des (*a*) *Lacs* & des *Etangs* n'eſt pas un des moins curieux. On y apprend qu'il y a de quatre ſortes de Lacs. 1. Ceux où aucun fleuve ne ſe jette, comme le grand Lac de *Parime* en Amérique & ſous l'Equateur, qui a près de

(*a*) Liv. II. Chap. IV. *pag.* 178.

de 300 milles d'Italie en longueur ſur 100 de large. Les Lacs de cette eſpèce doivent être rafraichis par des Canaux ſouterrains, puiſqu'ils ne diminuent pas, ou que les eaux y reviennent bien-tôt à leur prémière hauteur. 2. Ceux qui reçoivent quelque fleuve dans leur ſein, où ils s'arrêtent ſans en reſſortir. Tel eſt le *Lac Aſphaltite*, autrement appellé la Mer morte, long de 23 milles de France, & large de 7 ou 8, dans lequel ſe jettent le *Jourdain*, l'*Arnon*, & le *Cédron*. Tel ſur-tout le *Lac Caſpien*, ou la Mer Caſpienne, qui reçoit le *Volga*, l'*Oxus*, l'*Araxe* & quantité d'autres fleuves, ſans qu'on lui ait encore trouvé d'iſſue. 3. Ceux d'où ſortent des fleuves ſans qu'aucun s'y précipite, comme le Lac de *Nicaragua* dans l'Amérique ſeptentrionale à 4 milles de la Mer Pacifique, d'où il ſort un fleuve qui après un circuit de 100 milles ſe jette dans la Mer Atlantique, & qui ſans doute tire ſa ſource de la Mer Pacifique par des Canaux ſouterrains. 4. Ceux enfin à travers leſquels coulent inceſſamment les fleuves qui les groſſiſſent, comme le Lac de *Gennézareth* où paſſe le *Jourdain*, celui de *Zaïre* en Afrique où paſſe le *Nil*, le Lac *Léman* où paſſe le *Rhône*, & quantité d'autres encore, comme le *Wetter* en Suède qui reçoit quarante fleuves, & ſe vuide inceſſamment par la rivière *Motala*.

Rien n'eſt ſi admirable par rapport aux Lacs, & ne prouve plus clairement leur communication avec d'autres Eaux par des Canaux ſouterrains, que le célèbre Lac de *Czirenitz*. Ce qu'en

rapporte (a) Mr. *Fabricius* sur la foi de (b) Mr. *Valvasor*, est tout à fait remarquable. „ Ce Lac „ est dans la Basse *Carniole*, & a environ un „ mille d'Allemagne de longueur, sur la moitié „ de largeur. Tous les ans ordinairement vers „ la St. *Jean* ou la St. *Jaques*, ses eaux s'écou- „ lent & entraînent avec elles les Poissons par „ quantité de trous qu'il y a. Quand il est plein „ d'eau, ces trous ont cinq, six, & même sept „ coudées de profondeur, pendant que celle des „ autres endroits n'est que tout au plus de qua- „ tre coudées. Il arrive quelquefois que les eaux „ restent toute l'année sur ce Lac, quoique ce „ ne soit pas toujours à la même hauteur; mais „ jamais il ne reste desséché toute l'année, car „ les eaux ne manquent pas de revenir environ „ le mois de Novembre, & de ramener les Pois- „ sons avec elles. Les Habitans du voisinage „ peuvent y aller en bateau . . . jusqu'au milieu „ de l'année suivante". Quand l'eau s'est écou- lée, il paroît un bon terrein, où l'on sème & l'on moissonne. Il n'y manque pas de pâturages pour les bestiaux. On y a des Oiseaux & du Gibier, des Lièvres, des Sangliers, & des Cerfs. Les eaux de ce Lac mettent 25 jours à s'écouler, & ne mettent pas 25 heures à revenir. Pour expliquer tous ces phénomènes, Mr. *Valvasor* suppose des Conduits souterrains de la figure d'un Syphon. Mr. *Fabricius* le pense de même

(a) Liv. II. Chap. IV. *pag.* 338.
(b) JOAN WEICHARD VALVASOR *Ehre des Hertzogthum Crain*, Tom. IV. *pag.* 619. &c.

même, & renvoie là-dessus aux (*a*) *Acta Eruditorum*, que le Lecteur pourra consulter utilement.

Nous nous contenterons d'ajouter ici avec l'Auteur, qu'on trouve en *Prusse* dans la Contrée d'*Isterbourg* près de *Kanten*, un Lac non moins singulier que celui de *Czirenitz*. „ Pendant trois „ ans, dit-il, sur la description que Mr. (*b*) *Christian Menzelius* en publia en 1686, ce Lac „ est plein d'eau, assez profond, & fournit abondamment toutes sortes de Poissons: mais „ au bout de ce tems-là, ces eaux s'écoulent „ d'elles-mêmes, & il se dessèche de sorte que „ les habitans du voisinage y sement toutes sortes de grains, & y font de bonnes moissons „ pendant trois ans. Après quoi les Eaux commencent à regorger des sources cachées en „ terre; & ce qu'il y a de surprenant, c'est qu'elles ramènent avec elles les Poissons, sans qu'il „ s'y jette aucun ruisseau des terres voisines. „ Dans le tems de la Moisson, le Séréniſſime „ Electeur de Brandebourg *Frédéric-Guillaume* „ passa un jour le bassin de ce Lac à cheval avec sa Suite, & y fut à la chasse du Lièvre". La Prusse seule, ajoute Mr. *Fabricius*, compte jusqu'à 2037 Lacs dans son enceinte (*c*). Quel nom-

(*a*) *Actor. Erud.* 1689. pag. 534 &c. Voyez aussi les *Transactions Philosophiques* No. 54, 109 & 101, ou l'*Abridgement de* LOWTHORP, Tom. II. pag. 306.

(*b*) *Acta Naturæ Curiosorum*, Dec. II. n. 5. p. 4.

(*c*) Le P. *Charlevoix* en compte au-delà de *trente mille*, dans la seule Ile de St. *Domingue*.

nombre prodigieux doit-il y en avoir ſur toute la Terre!

Il ſemble néanmoins qu'il ait paru inſuffiſant aux hommes, & qu'ils aient voulu multiplier les Lacs, ſoit grands, ſoit petits, par (*a*) les *amas d'Eaux* qu'ils ont fait de tous côtés pour leurs beſoins, & pour leur plaiſir. La deſcription du Lac *Mœris* tracée par le (*b*) *Tite-Live* de notre Siècle, fait le principal ornement de ce qu'en dit Mr. *Fabricius*. Il ajoute un mot des Canaux d'*Egypte* & des *Aqueducs* de *Rome*, monumens illuſtres de la ſageſſe & de la magnificence de ces deux Nations.

Mais d'où viennent ces Eaux, dont la ſurface de la Terre eſt ſi richement ornée? Elles ne viennent pas ſeulement des Réſervoirs céleſtes, elles viennent ſur-tout des Abîmes qu'il y a (*c*) *ſous la Terre*, où la puiſſance & la ſageſſe bienfaiſantes du grand Créateur a ménagé de toutes parts des Baſſins où les eaux ſe raſſemblent, & des Canaux par où elles ſe communiquent. De-là les Puits, les Sources, les Fontaines d'Eaux minérales; & tant d'autres merveilles, que nous ſommes obligés de paſſer ſous ſilence, contents de dire avec l'Apôtre St. *Pierre* I. Chap. III. 20. que *la Terre ſubſiſte hors de l'Eau, & parmi l'Eau*, & avec David *Pſ.* CXXXVI, 6. que *l'Eternel l'a fondée ſur les Mers, & l'a établie ſur les fleuves*.

Auſſi eſt-ce cet Etre tout-puiſſant qui a (*d*) *donné*

(*a*) Liv. II. Chap. V. *pag.* 192.
(*b*) *Rollin*, Hiſt. Ancien. *Tom.* I. *pag.* 22.
(*c*) Liv. II. Chap. VI. *pag.* 200.
(*d*) Liv. II. Chap. VII. *pag.* 215.

né des bornes à l'Eau dans la Nature. Rien de plus éloquent & de plus ſublime, que le langage de l'Ecriture ſur cette matière : voyez entre autres, *Job* XII, 15. XXVI, 10. XXVIII, 25. XXXVIII. 8. *Pſ.* XXXIII. 7. CIV. 6. *Amos* V. 8. *Prov.* VIII. 27. *Jerem.* V. 22. C'eſt par cet endroit ſingulièrement, par cet Empire que Dieu exerce ſur les Eaux, que le Grand *Conſtantin* célébroit la Majeſté du Créateur, dans le Cantique qu'*Euſèbe* (*a*) met dans la bouche de ce Prince. On rapporte (*b*) auſſi de *Canut* II. Roi de *Dannemarck*, un trait qui ne doit pas être oublié. Ennuyé des flatteries inſenſées de quelques Courtiſans qui parloient de lui comme d'une Divinité, il ſe rendit en habit Royal aux bords de la Mer, & prenant un ton de Maitre, il défendit aux Eaux d'avoir la hardieſſe de mouiller les bords de ſon manteau, ſous peine d'encourir ſon indignation. La Marée montoit. Non ſeulement les ondes ne reſpectérent point les bords du manteau de *Canut*, mais elles le mouillérent en grande partie. Alors ſe tournant vers ſes Courtiſans adulateurs: „Voyez-„ vous, leur dit ce Monarque, combien celui „ que vous appellez le plus puiſſant Roi, a peu de „ pouvoir! Dieu ſeul eſt digne d'être qualifié de „ la ſorte. Lui ſeul eſt le tout-puiſſant!

Vainement en effet les hommes eſſayeroient-ils de ſe défendre contre le retour d'un nouveau Dé-

(*a*) Lib. II. *De Vita Conſtantini*, Cap. 52.
(*b*) *Pontanus*, *Hiſtor. rerum Danic.* Lib. V. pag. 160. *Meurſius* aliique.

Déluge, ſi Dieu n'avoit *mis le ſable pour borne perpétuelle à la Mer.* Mr. *Fabricius* eſt d'opinion qu'on ſe trompe fort, en prêtant une pareille vue aux orgueilleux entrepreneurs de la Tour de Babel. Il obſerve qu'aucun Prince n'a ſeulement pu réuſſir à détruire un ſeul de ces *Iſthmes*, dont Dieu s'eſt ſervi en divers endroits pour ſéparer les grandes Mers. De-là ce mot d'un Oracle qui diſoit aux *Cnidiens*, ſelon le témoignage (*a*) d'*Hérodote : Gardez-vous d'élever ou de creuſer l'Iſthme, car Jupiter l'auroit fait, s'il avoit voulu qu'il y eût là une Ile. Tant il eſt difficile*, ajoute (*b*) *Pauſanias*, *que l'homme force des barrières dreſſées par la main de Dieu!* Il faut pourtant reconnoître que comme Dieu s'eſt ſervi de l'induſtrie humaine pour oppoſer à l'élément furieux qui environne la Terre, des Digues qui l'obligent à demeurer dans ſon lit, il a ſouffert auſſi que par cette même induſtrie, les hommes aient en quelque manière réuni les plus grandes Mers par des Canaux de communication. On ſait l'heureux ſuccès qu'ont eu de nos jours dans de telles entrepriſes les Rois de France & de Pruſſe, le glorieux Czar de Ruſſie *Pierre le Grand*, & la puiſſante Princeſſe qui lui a ſuccédé.

J'admire le génie de Mr. *Fabricius*, la fécondité de ſes reſſources pour raſſembler ſous un point de vue les objets variés de ſon immenſe érudition. L'idée de l'induſtrie avec laquelle les hommes ont ſu contenir les ondes orgueilleuſes

(*a*) Lib. I. Cap. 174.
(*b*) *Pauſan. Corinthiac.* pag. 44. l. 30. *Edit. Sylburg.*

ſes de l'Océan, lui rappelle (*a*) le *Droit que les hommes peuvent acquérir & exercer ſur les Fleuves & ſur les Mers*; & ſous ce nouveau titre de Chapitre, quelle profuſion de Savoir! Après avoir conſtaté le Droit des Humains ſur les Eaux par *Gen.* I. 28. & *Pſ.* VIII. 7. & montré que les Eaux ſont un Domaine auſſi bien que la Terre, il fait voir comment les hommes y exercent leur empire, tantôt en convertiſſant les *Lacs* & les *Etangs* en de riantes Prairies, tantôt en conſtruiſant des *Havres* & des *Ports*, tantôt en jettant des *Ponts* ſur les Fleuves & ſur la Mer même, tantôt en élevant les eaux par les Machines qui ſont l'objet de l'Hydraulique, & tantôt par le moyen des *Vaiſſeaux* de toute eſpèce, parmi leſquels l'*Arche de Noé*, loin d'être oubliée, figure à la tête d'une longue & ſavante (*b*) liſte des Auteurs qui ont eſſayé d'en donner la deſcription. Les Vaſes même anciens & modernes, dont on ſe ſert pour contenir l'eau, trouvent ici une place diſtinguée, & offrent encore au Lecteur un mêlange érudit de Citations tant profanes que ſacrées, où la Critique à coup ſûr ne trouvera rien à redire, à moins qu'on ne s'aviſe de remarquer qu'en cet endroit le Théologien a un peu oublié qu'il étoit Théologien-Philoſophe.

Le Chapitre IX. eſt dans un goût tout différent (*c*). Il s'y agit *de l'Eau qu'il y a dans le petit Monde, dans les Animaux & les Végétaux.* C'eſt, comme on voit, une diſcuſſion toute phyſique,

(*a*) Liv. II. Chap. VIII. *pag.* 236.
(*b*) Pag. 255, *& ſuiv.* (*c*) Pag. 263.

ſique, où le Philoſophe a étendu ſes Phylacteres, & a eu l'art de faire entrer bien des choſes qu'un ſpéculatif moins ſavant n'auroit jamais inférées dans la *Théologie de l'Eau*.

Dans le Chapitre X. Mr. *Fabricius* ſe rapproche de ſon ſujet. On y apprend (*a*) *comment quelques endroits ſont dédommagés du manque de pluye*. Ici, c'eſt par le débordement annuel de quelque Rivière, comme du *Nil* en Egypte, du *Niger* en Afrique, & du *Gange* dans la Côte de Coromandel. Là, ce ſont des Arbres qui diſtillent l'eau douce, comme le *Pin ſauvage* à la Jamaïque, & le *Baliſier* en divers Lieux de l'Amérique. Ailleurs la Providence a ménagé d'autres reſſources; & il n'eſt ainſi aucun coin de la Terre habitable, qui ne participe plus ou moins aux richeſſes de la munificence & de la bonté du Créateur.

Nouveau ſujet d'admiration! C'eſt *le Mouvement des Eaux*, dont notre Auteur fait la matière d'un *troiſième Livre*. D'où vient-il ce (*b*) *mouvement des Eaux en général*? Seroit-ce le hazard qui le leur auroit imprimé ſi heureuſement, & qui l'y conſerveroit avec tant de ſageſſe dans une proportion ſi convenable? Le hazard n'eſt qu'un mot vuide de ſens, fruit de notre ignorance que notre orgueil a voulu couvrir. C'eſt Dieu, c'eſt ſon Eſprit qui imprima dès l'origine des ſiècles à la maſſe des Eaux le mouvement néceſſaire pour les empêcher de ſe corrompre, de ceſſer de circuler & de laiſſer à ſec

(*a*) Pag. 270.
(*b*) Liv. III. Chap. I. *pag.* 284.

ſec divers endroits ; mouvement dont on trouvera ici les cauſes naturelles ſuffiſamment développées, pour exciter la curioſité des Lecteurs attentifs.

L'Auteur néanmoins ne s'y borne pas. Entrant dans le détail ſur (*a*) *le mouvement des Eaux en particulier*, & ſur ce qui le perpétue, il retrace le méchanisme de l'élévation des *Vapeurs*, élevées par le Soleil, ſoutenues par les Vents, & diſtribuées de toutes parts à la Terre pour l'embellir & la fertiliſer. A cette diſcuſſion ſuccède le ſpectacle du *Flux & Reflux de la Mer*, auquel concourent le mouvement de la Terre, la preſſion de la Lune, l'action du Soleil, la force des Vents, & peut-être encore quelque autre cauſe juſqu'à préſent inconnue. Les grands Hommes ne rougiſſent jamais d'avouer leur ignorance. Hé ! qui peut ſe vanter de pénétrer tous les ſecrets de la Nature ? Ce n'eſt pas le caractère de Mr. *Fabricius* d'être ſi déciſif. Inſtruit des diverſes conjectures que les plus habiles Naturaliſtes ont hazardées pour expliquer le phénomène dont il s'agit, mais eſtimant qu'il faut encore de nouvelles expériences pour lever les difficultés qui ſe trouvent dans leurs ingénieuſes ſuppoſitions, il confeſſe qu'il n'eſt pas encore aſſez éclairé, & finit en donnant une longue liſte (*b*) d'un grand nombre d'Auteurs, qui ont ſucceſſivement traité la matière, ſans qu'aucun ait pu l'épuiſer. Sur le Flux de l'*Euripe*, il donne la palme à l'hypothèſe de Mr.

(*a*) Liv. III. Chap. II. *pag.* 296.
(*b*) Pag. 306, *& ſuiv.*

Mr. *Hartſoëcker*, inſérée dans le *Journal des Savans* Janvier 1728. Les mouvemens du Fleuve *Sabbathion* lui paroiſſent une Fable Rabbinique; & de-là revenant aux débordemens périodiques du *Nil*, il ajoute encore à ſes propres obſervations un docte (*a*) Recueil des Savans, qui ont fait de ce phénomène la matière de leurs Diſſertations & de leurs Ecrits.

Par-tout, Mr. *Fabricius* a les mêmes attentions à inſtruire ſon Lecteur des ſources riches & abondantes de la Littérature ſur les divers ſujets qu'il traite. A l'occaſion (*b*) des *Gouffres tournoyans d'Eau*, *des Rochers*, *des Ecueils* &c. il donne une Liſte alphabétique des *Cataractes* les plus remarquables, & des Naturaliſtes qui en ont parlé. Il traite des Mers qui ſe ſont retirées, des Fleuves & des Lacs qui ont diſparu, des Iles qui ſe ſont formées, & du mouvement des Eaux ſouterraines. Enſuite reprenant la circulation des Eaux, par le moyen (*c*) des *Vapeurs*, il fait de nouveau admirer le doigt du Grand Etre, dans la proportion des mouvemens qui perpétuent cette circulation. Et comme (*d*) *les Vents* ſont un des plus grands reſſorts de ces mouvemens, il en fait un Chapitre à part; où pour épargner au Lecteur toute ſurpriſe, nous l'avertiſſons qu'il trouvera de curieux détails ſur la *Mer morte*.

L'Erudition augmente dans le Chapitre ſuivant, où l'Auteur traite (*e*) *du mouvement des Eaux*

(*a*) Pag. 233, &c.
(*b*) Liv. III. Chap III. *pag.* 337.
(*c*) Chap. IV. *pag.* 857. (*d*) Chap. V. *pag.* 367.
(*e*) Chap. V. *pag.* 377.

Eaux, par le moyen de l'Art. Quelle n'eſt point l'induſtrie que les hommes ont reçu du Ciel en partage, pour aider en quelque manière aux opérations de la Nature, ou pour ſe les rendre plus utiles! Ici s'offrent à nos regards les *Machines Hydrauliques* de toute eſpèce, les *Orgues*, les *Horloges*, & les *Moulins à eau*, avec la notice des Savans qui ſe ſont appliqués à en expliquer le Méchanisme. Le (*a*) Chapitre VII. expoſe de même les effets du Feu ſur l'Eau, pour lui donner les mouvemens néceſſaires afin de *cuire*, de *bouillir* & de *diſtiller*. Enfin ne voulant pas laiſſer la moindre choſe à deſirer aux Lecteurs ſur cet article, Mr. *Fabricius* conſacre (*b*) le Chapitre VIII. à traiter *du mouvement & de la circulation des Sucs, & de la transpiration dans les Hommes, les Bêtes & les Plantes* &c. & le IX. à communiquer ſes réflexions (*c*) *ſur la vie, l'accroiſſement & le mouvement, que les Hommes, les Animaux & les Plantes ont au dedans & au-deſſus de l'Eau:* ſujet vaſte, mais qu'il manie légèrement, à un point près, qui eſt celui des *Iles flottantes*, pour finir ce Livre par de pieuſes moralités, ſur un mot du Philoſophe *Héraclite*, & que l'expérience vérifie tous les jours à nos yeux, ſavoir, que *tout coule & s'enfuit comme un fleuve.* Heureux ſi y faiſant de ſalutaires réflexions, nous avions la ſageſſe de chercher notre bonheur en Dieu qui eſt toujours le même, & d'aſſurer ainſi à nos ames immortelles

(*a*) Pag. 399. (*b*) Pag. 400.
(*c*) Pag. 411.

les une félicité ſupérieure aux viciſſitudes humaines & à la rapidité du tems!

Voilà la concluſion de la *Théologie de l'Eau*, en voilà le vrai but, c'eſt d'élever nos cœurs par le ſpectacle magnifique des Richeſſes que la Puiſſance & la Bonté Divines ont à pleines mains répandues ſur les Eaux & dans les Eaux, à honorer, à aimer, & à craindre le Créateur auguſte & libéral de tant de merveilles. Si Mr. *Fabricius* avoit perfectionné ſon Ouvrage dans ce point de vue, ſur le Plan qu'il s'étoit tracé, il en auroit fait en quelque ſorte une *Encyclopédie*, un Recueil curieux, où tout ce qu'on admire le plus dans la Nature auroit trouvé ſa place; parce que l'Eau entre par-tout, & qu'il paroît avoir eu deſſein d'étendre ſes ſpéculations à tout ce qui a quelque rapport avec elle.

Dans le malheur que nous avons d'être privés d'un Recueil ſi utile, c'eſt une conſolation, que ce qui nous en reſte ait paſſé ſous les yeux d'un Philoſophe ſavant, qui y a ajouté un nouveau degré de perfection, par les Notes excellentes, mais trop peu nombreuſes, dont il a accompagné ces trois Livres. Les unes ſont du genre Littéraire, les autres ſont de pure Phyſique. Pour en donner une idée, je n'ai qu'à en copier deux ou trois. La prémière qui s'offre à ma plume eſt à la page 64. A l'occaſion de l'*Hydromètre* dont il eſt fait mention dans une Lettre de *Syneſius* à la ſavante *Hypatia*, le Commentateur de Mr. *Fabricius* fait la remarque ſuivante. „ Elle é-„ toit fille de *Théon* d'Alexandrie, & vivoit à „ la fin du IV. Siècle, & au commencement du

„ V.

„ V. Elle eſt fort célèbre dans l'Hiſtoire Philoſophique, tant à cauſe de ſon ſavoir extraordinaire dans cette Science, qu'à cauſe de ſa fin tragique, aiant été déchirée en pièces & enſuite brulée, par la populace Chrétienne d'Alexandrie, l'an 415, ſous le Règne de l'Empereur *Arcadius*. On accuſe le Patriarche *Cyrille*, d'avoir inſtigé le Lecteur de ſon Egliſe nommé *Petri*, & par ſon moyen la populace, à commettre une action ſi horrible, & ſi contraire à l'esprit du Chriſtianisme. *Suidas* rapporte que cette Hypatia avoit été femme d'*Iſidorus*, Philoſophe qui a fleuri vers la fin du V. Siècle; mais c'eſt un Parachronisme manifeſte, cet Iſidorus n'étant né qu'après le milieu du V. Siècle. Voyez Mr. *Bruckerus* dans ſon *Hiſtor. Philoſoph. Tom. IV. pag.* 1373 *& ſeq.*". Là c'eſt le Litérateur qui parle, ici ce ſera le Phyſicien. Peu d'accord avec Mr. *Fabricius*, qui attribue la rondeur des gouttes d'Eau à la preſſion de l'Air, il fait cette remarque, pag. 86. „ Le ſentiment de l'Auteur „ eſt inſoutenable, puisque les gouttes ne ſont „ pas moins rondes dans le vuide de Mr. *Boyle*, „ que quand elles ſont expoſées à l'air. D'où „ vient donc leur figure ſphérique ? Il faut avouer qu'il y a là un grand inconvénient dans „ le Syſtème du Vuide; car ſi nous concevons „ une goutte dans un vuide parfait, il n'y a pas „ moyen d'expliquer ſa rondeur, que par une „ attraction mutuelle des parties proprement dite, qu'aucun des Philoſophes d'aujourd'hui ne „ veut admettre. Il faut donc, à moins qu'on

„ ne ſoit d'humeur de recourir aux miracles, à
„ vouer qu'il y a dans le vuide un principe ex-
„ terne, matériel ou immatériel, qui range par
„ ſon activité les parties de la goutte, de ma-
„ nière qu'elle acquiert une ſuperficie, la plus
„ petite de toutes les poſſibles, c'eſt-à-dire
„ une ſuperficie ſphérique, comme les Mathé-
„ maticiens le démontrent." Le ſavant Ano-nyme n'eſt pas mieux d'accord avec Mr. *Fabricius* ſur les ſels qui entrent dans la glace. „ Il
„ ſemble, ajoute-t-il pag. 45. que l'Auteur veuil-
„ le dire ici, que les ſels rempliſſant les interſti-
„ ces qu'il y a entre les particules de l'Eau gla-
„ cée, ferment le paſſage au froid & l'empêchent
„ de pénétrer plus avant, auſſi facilement qu'il
„ feroit ſans cela. Mais qui a jamais démontré
„ qu'il y ait une ſi grande quantité de particu-
„ les de ſel dans la glace douce? C'eſt une Hy-
„ potheſe toute pure, qui n'a ni fondement ni
„ vraiſemblance". Nous n'ajoutons plus qu'un exemple. Il eſt tiré de la pag. 46, & peut-être y connoitra-t-on mieux qu'aux autres juſqu'à quel point le Commentateur du Théologien-Philoſophe s'occupe des recherches de la Phyſique.
„ Le Lecteur, dit-il, me permettra de lui com-
„ muniquer une obſervation que j'ai faite au
„ mois de Décembre 1725. Il faiſoit alors aſ-
„ ſez froid pour que l'Eau ſe gelât dans une
„ chambre, où l'on ne faiſoit point de feu. Ce
„ fut dans un tel endroit que je plaçai la Machi-
„ ne pneumatique; puis aiant pris deux verres
„ d'Eau, j'en mis un dans la cloche, d'où je
„ pompai enſuite l'air, juſqu'à ce que le Mer-

„ cure

„ cure fût monté dans le tuyau à la hauteur de
„ 28 pouces & quelques lignes. Après avoir
„ pris les précautions néceſſaires pour empêcher
„ que l'air ne rentrât dans la cloche, & avoir
„ placé l'autre verre d'Eau ſur une table qui é-
„ toit à côté, je laiſſai tout dans cet état juſqu'au
„ matin. Quand je rentrai dans la chambre le
„ lendemain, je trouvai l'Eau du verre qui étoit
„ expoſé à l'air ſur la table, gelée. Puis je regar-
„ dai la hauteur du vif-argent, qui étoit dans
„ le tuyau attaché à la Machine pneumatique.
„ Je la trouvai de 28 pouces & une ligne, ce qui
„ m'aſſuroit que la cloche étoit encore vuide
„ comme la veille. L'Eau que j'avois mis de-
„ dans n'étoit point gelée du tout, & ce qui
„ me parut fort ſingulier, les vapeurs même
„ dont il s'étoit attaché une quantité à la ſurfa-
„ ce concave de la cloche, n'étoient point ge-
„ lées non plus, comme nous voyons qu'il ar-
„ rive dans un grand froid à celles qui s'atta-
„ chent aux vitres des fenêtres ". On voit là, ſi je ne me trompe, un Obſervateur attentif, accoutumé aux expériences, & Phyſicien par goût, s'il ne l'eſt par profeſſion. Peut-être que le tour & la nature de ſes Remarques trahiront ſa modeſtie, & feront deviner que ſon nom ſe trouve dans cet Extrait.

ARTICLE VIII.

PAULI CORTESII, Viri Clariſſimi, DE HOMINIBUS DOCTIS, Dialogus nunc primum in lucem editus, cum Adnotationibus. Accedit Auctoris Vita ad Illuſtriſſimum Dom. Marchionem Abbatem GABRIELEM RICCARDIUM, Patricium Florentinum.

C'eſt-à-dire:

DIALOGUE SUR LES SAVANS, *qui ont fleuri en* Italie, *compoſé par le célèbre* PAUL CORTESI, *& publié pour la prémière fois, avec quelques Remarques, & la Vie de l'Auteur. Le tout adreſſé & dédié à l'Illuſtriſſime Abbé Mr. le Marquis* GABRIEL RICCARDI, *Noble Florentin.* A *Florence*, 1734, chez *Bernard Paperini.* In quarto, *pagg.* 56, *pour le* Dialogue, *&* 26 *pour l'*Epître Dédicatoire, la Vie de *Corteſi*, &c.

LA plupart des Livres qui s'impriment en Italie, parviennent ſi rarement ou ſi tard dans ces Provinces, que l'on ne doit pas être ſurpris de nous voir annoncer en 1741, une Pièce qui a paru dès l'an 1734. Si elle eût été d'un plus gros volume, nous l'aurions ſans doute connue plus tôt. Mais on ſait aſſez que ce n'eſt ni par la groſſeur du volume, ni par la nouveauté de

la

la date, qu'on doit juger du mérite des Ouvrages d'eſprit. Peut-être, d'ailleurs, les Journaux devroient-ils être ſingulièrement deſtinés à conſerver la mémoire de ceux qui valent la peine d'être transmis à la poſtérité, & que leur petiteſſe expoſe à ſe perdre.

L'Ecrit dont il s'agit à préſent, eſt à tous égards digne de cette diſtinction: ſoit que l'on en conſidère la matière, ſoit qu'on en examine la compoſition, ſoit qu'on en juge enfin par la qualité de l'Auteur, on ne peut qu'applaudir au ſoin du Savant qui l'a tiré des ténèbres, pour en faire part au Public ſous la forme la plus avantageuſe & la plus correcte. Ce Savant, comme nous l'apprend l'Imprimeur de l'Ouvrage, ou celui qui parle par ſa bouche dans l'Epitre Dédicatoire, eſt Mr. *Alexandre Politi* ou *Puliti* (*a*). Après avoir fait copier ce *Dialogue* ſur l'Original conſervé à Saint Géminien (*San Gimignano*), c'eſt lui vraiſemblablement qui l'a auſſi enrichi de ſes Notes, & qui l'a accompagné de la Vie de l'Auteur.

Paul Corteſi, que *Dupin*, *Teiſſier*, & les Continuateurs du Dictionaire de *Moréri* ont mal à propos appellé *Cortez*, nâquit en 1465 à St. *Géminien*, petit Bourg de la Toſcane, où ſa Famille, d'une Nobleſſe diſtinguée, s'étoit tranſportée

(*a*) C'eſt ſelon toutes les apparences le P. *Alexandre Politi*, Profeſſeur en Théologie à Florence, & très connu dans la République des Lettres par quelques productions qui lui ont fait beaucoup d'honneur. Voyez *Giornale de Litterati d'Italia*, Tom. X. Art. IX.

tée de *Pavie* dont on la croit originaire. Il eut pour Père *Antoine Cortesi*, & pour Mère une Dame de Florence, de l'illuſtre Famille des *Aldovrandi*. Son Père fut honoré de quelques emplois, & s'illuſtra par des *Inſtitutions de Morale*. Il laiſſa trois Fils; *Alexandre*, excellent Poëte, Sécrétaire des Brefs, & Nonce Apoſtolique; *Lactance*, qui après avoir travaillé ſur les Commentaires de Jules-Céſar, mit la dernière main à l'Ouvrage que notre *Paul* avoit commencé ſur le Cardinalat, & que la mort l'empêcha de finir.

Ce dernier s'acquit de bonne heure tant de réputation par les progrès qu'il fut faire dans les Belles-Lettres, que les plus grands hommes recherchérent ſon amitié. Il eut d'étroites liaiſons avec *Philippe Callimaque*, *Pomponius Lætus*, *Ange Politien*, *Raphael Volaterran*, *Pic de la Mirandole*, *Hermolaus Barbarus*, *Marcile Ficin*, & *Barthelemi Lampride*. Les perſonnes du plus haut rang, & entre autres les Papes *Alexandre* VI, *Pie* III, & *Jules* II. l'honorérent de leur eſtime & de leur bienveillance.

Le prémier Ouvrage que *Cortaſi* entreprit devoit être intitulé *Le Prince*; mais par les conſeils du Cardinal *Aſcagne Sforce*, il en changea le titre, & à la faveur de quelques Corrections & Additions, il en fit un Traité ſur le *Cardinalat*, qu'il dédia à *Jules* II. Ce Traité ne fut imprimé, ſelon Mr. *Dupin* (*a*), qu'en 1510, par *Simon Nardi* de *Sienne*, dans le Château de *Cortez*.

(*a*) Bibl. des Aut. Eccléſ. du XVI. Siècle.

tez. Le Continuateur de *Cave*, *Henri Wharton*, trompé par le changement que *Cortesi* fit au titre de son Ouvrage, l'a converti en deux Traités différens; & les jugemens que les Savans en ont porté sont presque entièrement contraires les uns aux autres. *Naudé* très bon Juge, sur-tout en fait de Littérature, en parle avec assez de mépris, & comme d'un fatras dont le style pur & Cicéronien ne sauroit couvrir les défauts : *Quamquam*, dit-il, (*a*) *sua mole fatiscat, saque difficulter regat, licet Ciceroniana dictionis adjutus præsidio.* Mr. *Dupin* ne le trouve ni fort utile, ni même fort bien écrit, & l'Analyse qu'il en fait ne donne aucune envie de le rechercher. Mais les Auteurs Italiens en parlent tout autrement, & presque tous s'accordent à en célébrer l'érudition, la variété & l'élégance. *Opus*, dit *Gaddi*, (*b*) *omnigenæ fere doctrinæ ac eruditionis peramenâ varietate contextum. Vincent Maynard*, *Raphael Volaterran*, & plusieurs autres, dont notre Auteur a recueilli les suffrages, en font les mêmes éloges. Tous conviennent que *Cortesi* parloit admirablement bien Latin ; & si l'on veut savoir avec quelle passion il travailloit à se distinguer parmi les zélés imitateurs du style de *Ciceron*, l'on n'a qu'à jetter les yeux sur ce qu'il en écrivoit lui-même à *Politien* (*c*).

J'a-

(*a*) *Gabrielis Naudæi Bibliographia Politica*, Cantabrig. 1684. pag. 278.

(*b*) *Jacob. Gaddius*, in *Coron. Elogiali.* ac *de Scriptoribus Eccles.* pag. 141.

(*c*) *Polit. Epist.* Lib. VIII. Ep. 17.

J'avouerai néanmoins que la longue Epitre que *Corteſi* adreſſoit à ce Savant, ne me paroît pas ſi admirable, qu'elle le paroît à notre Auteur. *Politien* (*a*) l'avoit conjuré dans les termes les plus forts & les plus obligeans, de ſe guérir de la manie de vouloir parler toujours le langage de *Cicéron*. „ J'apprends, lui avoit-il dit „ ſans détour, qu'aucun Ouvrage d'eſprit n'a le „ don de vous plaire, ſi le ſtyle de *Cicéron* n'y „ eſt pas imité. Pour moi, j'aime mieux voir „ un taureau qu'un ſinge, quoique ce dernier „ reſſemble plus à un homme". *Non enim probare ſoles* (*ut accepi*) *niſi qui lineamenta Ciceronis effingat. Mihi vero longe honeſtior tauri facies, quam ſimiæ videtur, quæ tamen homini ſimilior eſt.* Là-deſſus, *Corteſi* lui répond de la façon la plus contradictoire. A l'entendre d'abord, il paroît entrer dans les idées de *Politien*. „ Je veux, lui dit-il, qu'on reſſemble à *Cicéron*, „ comme un Enfant reſſemble à ſon Père, & „ non pas comme un ſinge reſſemble à un homme". *Similem volo*, lui dit-il, *non ut ſimiam hominis, ſed ut filium parentis.* Mais un moment après, ajoutant poſitivement le contraire, il avoue „ qu'il aimeroit mieux être le ſinge de *Cicéron*, „ que l'enfant de bien d'autres". *Se malle eſſe ſimiam Ciceronis, quam aliorum filium.* En général, on y voit un homme qui n'eſt point d'accord avec lui-même, & qui pour plaire à un ami déguiſe ſes vrais ſentimens; imitateur ſervile de *Cicéron*, qu'il ne ſut imiter que d'une manière aſſez

(*a*) *Ibid.* Epiſt. 16.

assez imparfaite. Je n'aurois garde d'en porter de mon chef un jugement si décisif; mais je suis en cela un trop bon guide, pour craindre de m'égarer. Ce guide, c'est *Erasme*, qui dans son *Ciceronianus* (a) parle assez au long de *Corteſi*, & en parle dans les mêmes termes. *Paulus Corteſius*, dit-il, *non diſſimulat hujus affectationis ſtudium; ſed, Deum immortalem! quanto longius illius Epiſtola diſcrepat ab imagine Ciceronis, quam Politianica cui respondet!* Et plus bas: *Proindè prolixam Epiſtolam elaboravit Corteſius, magis quam Ciceronianam, cui, volut alienæ loquenti, nihil respondit Politianus.*

Il est pourtant vrai que *Politien* paroît avoir fait cas de *Cortési*. Lorsque ce dernier, âgé seulement d'environ vingt-cinq ans, eut composé le *Dialogue* qu'on donne ici au Public, *Politien*, à qui il le communiqua, lui écrivit dans une Lettre jusqu'à présent anecdote, & qu'on trouve en cet endroit, „ qu'il regardoit cette pro„ duction de sa plume, comme fort supérieure „ à son âge, presque achevée, & non comme „ un fruit précoce qu'il auroit dû laisser mûrir „ plus longtems". Il le loua de l'honnête & sage liberté, avec laquelle il y avoit porté son jugement sur le caractère des Savans d'Italie; & bien loin de désapprouver le style de l'Ouvrage, il ajouta „ que selon lui, l'Auteur ne tarde„ roit pas d'arriver à la plus haute perfection „ dans l'art d'écrire élégamment". *Cenſuram*

ſic

(a) *Des. Erasmi* Roterodami *Dialogus cui Titulus Ciceronianus* &c. Oxon. 1693. 12. pag. 219—222.

sic agis Litterarum, lui dit-il, *ut, quod est amandum, candorem puritor tuum probes, & libertatem. Certè inest Operi quædam super istius ætatis captum quasi maturitas: illa vero tempestiva, non præcox. Stili quoque volunta apparet optima; & ut augurer, a summo non divitis abfuturæ.*

Dans la suite *Corteſi* compoſa ſes *quatre Livres des Sentences*, imprimés à Paris *in folio* en 1513, & depuis à Baſle en 1540, par les ſoins de *Rhenanus*, qui en fait un Eloge magnifique, qu'on trouvera dans la *Biblioth. Eccléſ.* de Mr. *Dupin*, & que notre Auteur n'auroit pas dû omettre. Peut-être a-t-il jugé cet Eloge un peu exagéré; mais Mr. *Dupin* a ſu y apporter les correctifs néceſſaires, *Corteſi* y paroît un peu ſuperficiel, & plus éloquent que ſolide.

Suivant le Continuateur de *Cave*, *Corteſi* doit avoir compoſé un autre Ouvrage, imprimé à Baſle chez *Pierre-Henri*, ſous ce Titre, *De Sacrarum Litterarum omniumque disciplinarum ſcientia*; mais il ne dit point où il a puiſé la connoiſſance de ce Livre, & l'Auteur de la Vie de *Corteſi* paroît douter de ſon exiſtence, *de qua quidem re*, ajoute-t-il, *penes eum fidem eſſe volo*. Si j'oſois hazarder une conjecture, je dirois qu'apparemment on inſpira à part le prémier Livre du *Traité du Cardinalat*; car, ſelon Mr. *Dupin*, il n'y a dans ce Traité que le dernier Livre qui ſoit propre aux Cardinaux, & le prémier roule entiérement „ ſur les Vertus morales, la Science, la Rhétorique, l'Aſtrologie, la Philoſophie, la Meſſe, toutes choſes qui ne regardent pas plus les Cardinaux que les autres ”.

Quoi

Quoi qu'il en ſoit, *Corteſi* jouït de bonne heure des fruits de ſa réputation; ſon *Dialogue*, ſon *Traité du Cardinalat*, ſa *Somme de Théologie* ou ſes *Livres des Sentences*, & quelques autres Ecrits, joints à ſes vertus, l'élevérent rapidement aux prémières Dignités de l'Egliſe. Il fut *Secretaire Apoſtolique* ſous *Alexandre* VI & ſous *Pie* III, enſuite *Protonotaire*, & nommé à l'Evêché d'*Urbin*. *Naudé* ſe trompe en le mettant au nombre des Cardinaux (*a*). Il auroit ſans doute été revêtu de la pourpre; mais en 1510, la mort le prévint au milieu de ſa carrière, & l'enleva dans la quarante-cinquième année de ſon âge. Il demeuroit alors dans le Bourg de *Montana Ville*, qui étoit ſitué à deux mille pas de *St. Gémignien*, & auquel il avoit donné ſon nom, après en avoir fait une eſpèce de Forteresſe.

Comme ce Château étoit dans une ſituation des plus riantes, *Corteſi* s'y étoit retiré, & l'on peut dire que les Muſes l'y avoient ſuivi. Les Beaux-Eſprits d'Italie s'y rendoient de toutes parts, les uns pour l'entendre, les autres pour le conſulter. *Hercule* II. Duc de Ferrare, *Gui Ubalde* Duc d'Urbin, les Cardinaux *Sadoleti* & *Alexandre Farnèſe*, depuis élevé au Pontificat ſous le nom de *Paul* III, groſſiſſoient cette troupe ſavante. On s'y entretenoit des matières les plus importantes ou les plus délicates, ſur-tout dans la Politique & dans les Belles-Lettres, & toujours les Déci-

(*a*) L'Auteur des Additions au III. Livre du Traité de *G. J. Voſſius de Hiſtoricis Latinis*, avoit fait la même faute dans le *Giornale de' Letterati* Tom. IX. pag. 153 & 164; mais il s'en retracta dans le Tome ſuivant, pag. 416.

Déciſions de *Corteſi* étoient reçues comme autant d'Oracles.

On voit en effet par ſon *Dialogue*, qu'il avoit acquis de bonne heure une connoiſſance fort exacte & fort étendue de la Littérature, & que peu de gens devoient être auſſi capables que lui de juger du mérite des Savans qui avoient illuſtré l'Italie depuis la renaiſſance des Lettres. Ce *Dialogue*, *Corteſi* nous apprend lui-même dans l'Epitre Dédicatoire adreſſée à *Laurent de Medicis*, qu'il le compoſa à l'occaſion de quelques converſations qu'il avoit eues avec *Alexandre Farnèſe*, & quelques autres jeunes Seigneurs, dans une magnifique maiſon de plaiſance où ils étoient allé paſſer la belle ſaiſon. Il feint qu'étant tous curieux de connoître les Grands Hommes, qui avoient chaſſé la Barbarie & ramené le bon-goût avec l'étude dans l'Empire des Lettres, ils s'étoient adreſſés pour cet effet à un docte & vénérable Vieillard de leur compagnie, auquel il donne le nom d'*Antoine*; & que celui-ci aiant bien voulu ſe prêter à leurs deſirs, lui *Corteſi* s'étoit chargé de rédiger par écrit les détails d'une converſation ſi intéreſſante.

Les Interlocuteurs ſont donc cet *Antoine*, *Alexandre Farnèſe*, & *Corteſi*. Les deux derniers propoſent leurs queſtions & leurs doutes au prémier, qui eſt comme l'ame de toute cette converſation Littéraire, où l'on fait paſſer en revue tout ce que l'Italie avoit produit de ſavans Hommes, depuis le commencement du XIV. Siècle, jusques à la fin du XV. dans le

tems

tems que *Corteſi* écrivoit. Il eſt ſurprenant qu'une Pièce ſi élégante ſoit demeurée tellement enſevelie dans les ténèbres de l'oubli jusques à nos jours, que l'on ne connoit que deux Auteurs modernes qui en aient fait quelque mention, ſavoir *Jean Vincent Coppi* (*a*), qui en poſſédoit le MS. original, & le célèbre *Apoſtolo Zeno* (*b*), dans ſes Additions aux Hiſtoriens de *Voſſius*.

Cela même rend d'autant plus conſidérable le préſent que l'Editeur nous fait de ce *Dialogue*, après l'avoir enrichi de ſes propres remarques qui ſont en grand nombre, & très inſtructives, ſur le caractère de la perſonne ou des Ouvrages de plus de XC Savans dont *Corteſi* fait mention. Si le docte Mr. *Meuſchen* vouloit groſſir de cet Ecrit la Collection qu'il a commencée de divers morceaux rares & intéreſſans pour l'Hiſtoire Littéraire, je ne doute pas que le Public ne lui en ſût très bon gré. Le *Dialogue* de *Corteſi* aſſortiroit fort bien, ſoit au petit Traité de *B. Boniface*, intitulé *Elogia Illuſtrium aliquot Scriptorum*, ſoit à celui de *Burtius*, *Bononia illuſtrata*, ſoit ſur-tout au Dialogue de *Bened. Aretin*, par lequel Mr. *Meuſchen* a fini le prémier Tome de ſa Collection, dont voici le Titre en entier: *Vitæ ſummorum dignitate & eruditione Virorum, ex rariſſimis monumentis Literato Orbi reſtitutæ, curâ* Joh. Gerhardi Meuſchenii, *Sereniſſimis Saxon. Coburg. & Iſenacenſ. Ducibus a Conſiliis Conſiſtorii & Eccleſiaſticis, Generalis Superintendentis, Scholarchæ, Primarii Pro-*

(*a*) In *Chronicis Geminianenſibus.*
(*b*) Vid. *Giornale de Litterati* ub. ſup.

Profeſſ. Theol. Paſſoriſque Coburgenſis, Reg. Boruſſ. Scient. Acad. Membr. Coburgi. *Tom.* I. 1735. *Tom.* II. 1736. *Tom.* III. 1738. grand 8.

Pour revenir au *Dialogue* qui fait le ſujet de cet Article, on conçoit bien que je ne ſaurois en donner une Analyſe ſuivie, & que je ne dois pas même l'entreprendre. Tout ce que j'ai à faire pour mettre le Lecteur en état de juger de l'Ouvrage, ſoit par rapport à la matière, ſoit à l'égard du ſtyle, c'eſt d'en tranſcrire ici deux ou trois endroits, les prémiers qui ſe préſenteront au hazard, ſans y apporter aucun choix.

Il eſt bon pourtant d'avertir que *Corteſi* fixe la date du rétabliſſement des Lettres en Italie, à l'arrivée du fameux *Emmanuel Chryſoloras*, que l'Empereur des Grecs, *Jean Paléologue*, avoit envoyé de *Conſtantinople* pour ſolliciter le ſecours des Puiſſances contre l'invaſion des Turcs. A la vérité, *Chryſoloras* ne parut en Italie que l'an 1398, environ cent ans après le *Dante*, & cinquante après *Pétrarque*, & un peu moins après *Bocace*; mais ce fut lui qui, en y faiſant revivre la connoiſſance de la Langue Grecque, y ramena réellement l'Eloquence, & l'étude des ſources de l'Erudition. Le prémier de ſes Diſciples fut *Léonard Arétin*; voici le jugement que *Corteſi* en porte (*a*). *Hic primus inconditum ſcribendi conſuetudinem ad numerorum quendam ſonum inflexit, & attulit hominibus noſtris aliquid certe ſplendidius. Multæ ſunt in eo oratoriæ virtutes; gravis eſt in toto genere & prudens, & ut illis*

(*a*) *Pag.* 19.

illis temporibus non incultus. Historiam complexus est animo aliquanto majore; nam Orationes ejus, quæ extant, non æque ac Historiæ probantur. A la page 27, il fait mention de *Laurent Valle. Scriptor*, dit-il, *egregie doctus, sed erat acer & maledicus, & toto genere paullo asperior, diligentissimus tamen Romanarum rerum atque verborum investigator. Molestus erat, & stomachosus; nihil admodum alienum laudabat; sua vero cum diligentia, tum acri quodam judicio, expendebat. Limatior hic forte quam cæteri, nihilo tamen candidior* &c. On ne sera peut-être pas fâché de voir dans quels termes *Corteſi* parle du *Pogge*. C'eſt à la pag. 20. *In Poggio Florentino*, dit-il, *quædam speciem eloquentiæ apparuit, in quo si tale artificium fuisset, quale ingenium ad scribendum fuit, omnes profecto ejus æquales dicendi gloria vicisset. Is Orationes reliquit, quæ & facundiam & mirificam ingenii facilitatem ostendunt. Tendebat toto animo & quotidiano quodam usu ad effingendum M. Tullium. Sed habet hoc dilucida illa divini hominis in dicendo copia, ut æstimanti se imitabilem præbeat, experienti spem imitationis eripiat. Eam igitur dicendi laudem, si non facultate, at certe voluntate complectebatur. Scripsit etiam Historiam. Sed, est magnum munus Historia; &, ut paulo ante dixi, omnium rerum difficillimum.*

Afin de ne rien laiſſer à deſirer au Lecteur, j'ajouterai ici, comme un échantillon du reſte, la *Note* du ſavant Editeur, ſur ce dernier trait des Jugemens que *Corteſi* porte touchant les Savans du Siècle précédent au ſien. Cette Note regarde le *Pogge*. La voici.

„ Nec

„ Nec dissimile est illud *Henrici Bebelii*, qui „ de *Poggio* ait: *Copiâ, venustate, facilitate naturali & sponte nascenti eloquentiâ, jucunditate inaffectatâ longissime præcellere Vallæ Poggium non est ambiguum* (in Litt. ad Leonardum „ Dunum an. 1513 Tubingæ scriptis). Judicium Erasmi, in Ciceroniano, tale est: *Poggius Florentinus, vividæ cujusdam eloquentiæ „ vir &c. naturæ satis erat, artis & eruditionis non ita multum.* Paulus vero Jovius: *Poggius e Terranova, Florentinæ ditionis oppido, in „ hac luce Romani cœli, optimis Litteris ingenium „ ita expolivit, ut Pontificiis Scriniis præficeretur; æquatus scilicet honore summis viris, qui „ in eo munere fidelis eruditique ingenii operam „ præstitissent.* Natus est an. 1380, obiit 1459. „ Vide ejus Vitam, a Cl. viro Jo. Baptista Recanato Patricio Veneto luculenter descriptam. Poggii ingeniosam in dicendo facilitatem memorat Cortesius alibi ".

On voit par cette Note que le Savant auquel on est redevable de cet Ouvrage, n'a rien négligé pour y répandre plus de jour, & pour en augmenter le mérite. On y voit aussi, qu'il n'a point ignoré le jugement qu'*Erasme* avoit porté de *Cortesi*, & que s'il l'a supprimé en donnant la Vie de cet Auteur, il l'a fait uniquement par les principes de cette tendresse & de cette prudence, que les Editeurs des Ouvrages des Grands-Hommes se croyent généralement permises.

ARTICLE IX.

DE ORIGINE, & INCREMENTIS TYPOGRAPHIÆ LIPSIENSIS, Liber ſingularis: Ubi varia de Literariis Urbis ſtudiis, & Viris doctis qui in ea floruerunt, inſeruntur. Accedit Librorum Sec. XV. excuſorum, ad MAITTAIRII Annales Supplementum. *Lipſiæ*, in ædibus BERN. CHRISTOPH. BREITKOPHII, anno Typographiæ Seculari III.

C'eſt-à-dire:

DE L'ORIGINE, *& des* PROGRÈS DE L'IMPRIMERIE *dans la Ville de* Leipſick. *Avec un Supplément aux Annales Typographiques de Mr.* MAITTAIRE, *pour les Livres imprimés dans le XV. Siècle. A* Leipſick, 1740. 4°. *Pages* 147.

A la tête d'une courte *Epitre Dédicatoire*, adreſſée au vénérable Magiſtrat de *Leipſick*, on voit que l'Auteur de cet Ouvrage eſt Mr. *Jean Henri Leich*, natif de la même Ville; & nous avons appris, par des Perſonnes qui ont l'honneur de le connoitre, que déja très ſavant, bien que jeune encore, on peut compter qu'il ne ſera pas un des moindres Ornemens du Lieu de ſa naiſſance, Lieu ſi célèbre depuis longtems, par la quantité des Hommes illuſtres qu'il

a produits, ou poſſédés. Le tendre intérêt que Mr. *Leich* prend à la gloire de ſa Patrie, lui a ſuggéré le deſſein qu'il exécute dans cette Pièce; & la manière, dont il a exécuté ce deſſein, marque tant de Lecture, tant de Recherches, tant de Choix, & de Discernement, qu'elle mérite également la reconnoiſſance, & l'attention du Public.

L'Ouvrage ſe diviſe proprement en 3 *Parties*. La I. qui eſt de 60 pages, contient en 6 Chapitres, *l'Origine & les Progrès de l'Imprimerie à Leipſick*, juſques au tems de la Réformation. Dans la II. ſe trouvent les *Annales Typographiques* de la même Ville, c'eſt-à-dire, la ſuite des Livres qui y furent imprimés depuis 1480, juſqu'en 1517. Après cela vient III. une Diſſertation très curieuſe ſur les Livres gravés en bois: ce qui renferme toute l'Hiſtoire de l'Imprimerie dans ſa prémière Enfance, & ce qui engage auſſi l'Auteur à donner, pour *Supplément* aux *Annales Typographiques* de Mr. *Maittaire*, la Notice de pluſieurs Livres imprimés dans le XV. Siècle, dont ce ſavant Annaliſte n'a pas parlé avec exactitude, ou n'a pas eu connoiſſance. Partout Mr. *Leich* a mis, au bas des pages, une grande quantité de *Notes*, qui renferment ou les renvois aux Auteurs qu'il allègue, ou leurs propres paroles, ou divers autres Eclairciſſemens, dont il n'a pas trouvé à propos de charger ſon Texte.

(*a*) L'Imprimerie, qui ne s'établit qu'en 1480 à

(*a*) Chap. I.

à *Leipſick*, y fut d'abord exercée par *Conrad Kacheloſen*, auquel ſe joignirent bientôt *Marc Brand*, & *Maurice Brandiſi*. Ils ne ſe ſervirent tous, de même que leurs ſucceſſeurs pendant très longtems, que des caractères *Gothiques*, ainſi nommés du faux préjugé où l'on étoit, que l'uſage en venoit des *Goths*; idée vulgaire que *Mascovius* (*a*) a réfutée, en montrant que ces lettres ſont tout-à-fait différentes de celles qu'*Ulphila* introduiſit, & tirérent leur naiſſance des Unciales *Romaines* défigurées. Les Preſſes de *Leipſick*, qui roulérent au commencement ſur des Ouvrages de diverſe nature, furent en peu de tems, dans la ſuite, occupées de deux grandes diſputes. La prémière étoit celle des *Franciſcains* & des *Dominicains*, ſur la Conception immaculée, où l'on vit pour Tenans *Jean de Bretzenbach*, de l'Ordre de St. *François*, & *George Orter*, de celui de St. *Dominique*. A cette querelle, dont on conçoit aiſément la vivacité, en ſuccéda une autre qui ne fut ni moins longue, ni moins animée. L'occaſion en vint de trois Poëtes, qui rempliſſoient alors la Ville de leurs Vers, & de leur réputation. Ces Poëtes étoient *Priam Capocci*, *Fridian Pighinucci*, & *Conrad Celte*, auxquels quelques-uns, quoiqu'à tort, ont prétendu aſſocier le *Dante*. Un Art Poëtique imprimé par *Celte*, excita tant de tempêtes contre l'Auteur, qu'il fut obligé de prendre la fuite pour ſe dérober à l'orage; & *Matthieu Lupin* fut

(*a*) In Opere *de Reb. Geſt. German.* Lib. XV. pag. 275. & *Obſerv.* XXVI. p. 173.

fut obligé d'écrire contre ce goût barbare, que l'on prétendoit couvrir de l'autorité de *Platon*, qui ne vouloit point de Poëtes dans ſa République.

(*a*) Les Sciences ne laiſſérent pas de faire tous les jours quelque progrès à *Leipſick* par le moyen de l'Imprimerie; & malgré le pouvoir du mauvais goût, dont nous venons de parler, on y vit *Pierre Eolique*, *Jean Faber*, Secrétaire de l'Académie, *Jean Honorius*, *Herman Buſch* ou *Buſchius*, *Jean Rhagius*, *Euricius Cordus*, *Jean Reuſchius*, & *Richard Shulius*, expliquer, commenter, publier divers Poëtes Latins, de même que différens autres Auteurs Claſſiques, étant eux-mêmes pour la plupart Poëtes, très eſtimés dans leur genre. Je dis *eſtimés* par les perſonnes qui ſe connoiſſoient en bonnes choſes, & qui, toujours en petit nombre, l'étoient encore alors ſans comparaiſon beaucoup plus qu'à préſent. Car pour la multitude, elle ne leur fut pas favorable. (*b*) „ Il faut l'avouer, dit „ Mr.

(*a*) Chap. II.

(*b*) *Majores quidem noſtri, pudet me referre, tantos viros injurioſius tractarunt. Hæc erat ejus indoles ætatis, ut præ eo quod Alexander, Huguitio, & cæteræ hujusmodi quisquiliæ ſtatuebant, Romana eloquentia ſorderet. Eo proceſſerat ignorantia, ut Ludi literarum ſtreperent vulgari ſermone, quo in explicandis auctoribus præfecti utebantur. Veræ ſapientiæ ſtudioſi, in Italia, ipſa Muſarum ſede, a Guarino, Politiano, Pomponio Læto... perverſa hac ingenia ægre admodum ferebant. Sed altius inſederat atque inveteraverat malum, quam ut uno conatu extirpari potuiſſet. Multum valebat genus hominum, qui ſe primos omnium rerum eſſe volebant, nec erant, occupati in otio, tricis Scholaſticæ doctrinæ impediti, monitoribus aſperi. Hi, ſicut tum perpe-*

„ Mr. *Leich*, & j'ai honte de le dire, nos Ancêtres traitérent avec indignité de ſi grands „ Hommes. Tel étoit le génie du Siècle, qu'au „ prix de l'*Alexander*, du *Huguitio*, & des autres Ravauderies ſemblables, l'Eloquence Romaine paroiſſoit inſipide. L'ignorance étoit „ allée ſi loin, que dans les Ecoles on n'entendoit parler que la Langue Vulgaire, de laquelle les Régens ſe ſervoient pour expliquer les „ Auteurs. Dans l'*Italie* elle-même, quoique „ le ſéjour des Muſes, les amateurs du vrai Savoir, *Guarini*, *Politien*, *Pomponius Lætus*, ſe „ plaignoient amèrement d'y voir ce desordre. „ Mais le mal étoit trop enraciné & trop invétéré, pour le pouvoir guérir du prémier coup. „ On déféroit beaucoup à certain ordre de „ gens, qui ſe diſant les prémiers en tout, ſans „ l'être, vivoient dans l'oiſiveté, s'occupant des „ vaines queſtions de la Scholaſtique, & ne „ pouvant ſouffrir ceux qui leur conſeilloient „ d'autres Etudes. Ces gens-là, de la part desquels les Sages eurent toujours des combats à „ ſoutenir, firent enfin tant, dans notre Ville, „ par leurs complots & par leurs embuches, que „ les Hommes excellens, que nous venons d'indiquer, furent contraints de fermer leurs Auditoires, de céder à la fureur, & de chercher „ quelque autre Aſyle. "

Sur

perpetuo ſapientibus luctandum cum iis fuit, apud nos quoque machinis & inſidiis ſuis tandem effecerunt, ut optimi viri, occluſis auditoriis, ipſorum furori cederc, & aliam quærere ſedem cogerentur.

Sur ces dernières paroles l'Auteur renvoie au Recueil des *Obſcurorum Virorum Epiſtolæ*, où l'on trouve effectivement, entre autres choſes fort divertiſſantes, le narré du ſoulèvement qui ſe fit dans la Faculté de Théologie contre *Jean Rhagius*, ſurnommé *Æſticampianus*, que par un Decret l'on bannit pour dix ans de la Ville, pour avoir dit qu'*un ſeul Poëte valoit dix Maîtres ès Arts, & que dans les Proceſſions les Poëtes devoient marcher devant les Maitres & les Licenciés en Théologie*, qu'il taxoit de ne ſavoir autre choſe que *Petrus Hiſpanus*, & les *Parvæ Logicalia*. Après avoir averti que (*a*) je donnerai au bas de la page un petit Extrait de la Lettre où ce narré ſe trouve, je reviens aux conteſtations Littéraires qui occupérent les Eſprits & les Preſſes à *Leipſick*, quelques années après que l'Imprimerie y eut été établie.

(*b*) Vers la fin du XV. Siècle, deux Poëtes pri-

(*a*) Epiſt. Obſc. Vir. pag. 45. Ed. Fran. 1649. *Fuit unus Poëta, qui vocatur Joannes Æſticampianus, & ipſe fuit ſatis præſumſus, & parvi pendit ſæpe Magiſtros Artium, ... & dixit... quod unus Poëta valet decem Magiſtros, & quod Poëtæ in proceſſione debeant præcedere Magiſtros & Licentiatos. Ipſe legit Plinium, & alios Poëtas, & dixit quod Magiſtri Artium... non habent bonum fundamentum, quia non didicerunt Poëtriam, ſed tantum ſciunt Petrum Hiſpanum & Parva Logicalia, & habuit multos auditores & domicellos, & dixit quod nihil eſt cum Scotiſtis & Thomiſtis, & emiſit blaſphemias contra Doctorem ſanctum. Tunc Magiſtri expectaverunt ſuum tempus, ut vindicarent ſe cum adjutorio Dei, & Deus voluit, quod ipſe ſemel fecit unam Orationem, & ſcandaliſavit Magiſtros, Doctores, Licentiatos, & Baccalaurios, & laudavit ſuam Facultatem, & vituperavit ſacram Theologiam. Et ſuit magna verecundia inter Dominos de Facultate. Et collegerunt Magiſtri & Doctores Concilium, & dixerunt &c.* (*b*) Chap. III.

prirent un parti fort différent sur le mérite de leur profession. *Martin Mullerstad* l'éleva si haut, que selon lui, la Poésie étoit le principe, l'origine, & le fondement de la Théologie. *Conrad Wimpina* jugea que c'étoit porter les choses à une extrémité dangereuse. Il entra de la passion dans leur fait. *Wimpina* avoit menacé d'écrire pour *Simon Pistorius*, que *Mollerstad* avoit attaqué sur quelque question de Médecine. C'en fut assez pour aigrir les deux Beaux-Esprits. De la dispute on en vint aux injures, & le Prince fut enfin obligé de prendre connoissance de ce différend.

Cependant le nombre des Imprimeurs s'augmentoit, ou se renouvelloit dans la Ville. Outre les deux que j'ai nommés ci-dessus, on y eut *Martin Herbipolensis*, *Wolfgang Milior* ou *Stockelius*, & *Martin Landsberg*. A l'aide de ces Ouvriers, habiles dans leur Art, & de divers Savans, on vit les Belles-Lettres fleurir peu à peu à *Leipsick*. *Jaques Publicius*, Florentin, y aima porté le goût de la vraie Eloquence, ce goût y fut entretenu par *George Dotzemius*, *Paul Niavis*, *Jerôme Emser*, & *George Laticephalus*, qui tous y contribuèrent, par leurs Exemples, par leurs Leçons, ou par les nouvelles Editions qu'ils donnèrent de plusieurs bons Ecrivains de l'Antiquité. L'Etude de l'Anatomie n'y fut pas négligée, non plus que celle du Droit Pontifical. La prémière fit de grands progrès par le moyen de *Magnus Hundt*, que l'on dit être l'Inventeur des *Tables Anatomiques*. Les Imprimeurs se mirent aussi sur les voies de tirer les

Manuſcrits anciens de la pouſſière des Cabinets. *Jean Thanner* publia en 1499 le *Poëme Paſchal* & l'*Exhortation aux Gentils* de *Sedulius*, que *Pierre Eiſenberg* avoit découvert; Edition néanmoins, qu'aucun des Editeurs ſuivans de ce Poëte ne paroît avoir connue, puisqu'ils donnent toujours pour la prémière celle d'*Alde Manuce*, qui parut en 1502.

(*a*) *Melchior Lotter* fut le prémier Imprimeur de *Leipſick*, qui réſervant les caractères *Gothiques* pour la Langue Vulgaire, employa les lettres *Romaines* pour les Livres Latins. Après en avoir fait l'eſſai ſur une Comédie de *Léonard Arétin*, il porta ſon deſſein à la perfection, dans une Edition très jolie, qu'il donna des *Epitres* d'*Horace*, qui parurent en 1512. Cela fut ſuivi de divers Livres Liturgiques à l'uſage des Egliſes & des Monaſtères. *Lotter* imprima de même, en 1514, la *Muſithiade* de *Jean Tuberin:* car les Poëtes avoient alors repris le deſſus dans la Ville, l'Académie voyant avec plaiſir dans ſon ſein, outre celui que je viens de nommer, *Eobanus*, *Vitus Werler*, *Sébaſtien Miticius*, & *Herman Tulichius;* changement que l'on dut en grande partie à la puiſſante protection de *George* Duc de *Saxe*, qui ſuivoit en cela l'exemple de l'Empereur *Maximilien*. Ajoutez à cela l'appui des Magiſtrats, au nombre desquels on comptoit divers Savans ou fauteurs du Savoir.

(*b*) Cette faveur du Prince & des Magiſtrats ſe

(*a*) Chap. IV. (*b*) Chap. V.

fit extrêmement fleurir l'étude de la Langue *Grecque* à *Leipſick*. Dès l'an 1499, un *Bolonois* nommé *Claricius*, & *Buſchius*, en avoient bien montré les prémiers Elémens, & ne purent aller plus loin. En 1514, on attira un *Anglois* nommé *Richard Crook*, ou *Crocus*, Diſciple de *Guillaume Grocyn*. Ce *Crook*, grand Orateur & grand Poëte, aiant obtenu la permiſſion de faire des Leçons publiques de la Langue *Grecque*, le fit avec un ſuccès merveilleux. Ce fut ſous lui que *Joachim Camerarius* apprit tout ce qu'il en ſut; & ce fut auſſi à ſon occaſion & pour imprimer quelques-uns de ſes Ouvrages, que les caractères *Grecs* s'introduiſirent dans les Preſſes de cette Ville célèbre. Car auparavant, lorsque dans les Livres à imprimer il ſe trouvoit quelque citation *Grecque*, on laiſſoit en blanc un espace, qu'enſuite on rempliſſoit à la main. *Valentin Schumann* fut le prémier Imprimeur qui donna des Editions, de plus en plus eſtimables, en Grec, en y ajoutant les *Accens*, vers l'an 1521. A *Crook*, que *Henri* VIII rappella en 1517, ſuccéda *Pierre Moſellan*, que l'on tira de *Trèves*, & qui faiſant ſervir ſon rare ſavoir dans les Langues & dans les Belles-Lettres aux matières Théologiques, fraya conſidérablement le chemin à la Réformation, les Moines eux-mêmes courant à ſes Leçons, avec beaucoup de Jeuneſſe, & quelques Docteurs en Théologie. „ Mes Leçons ſur St. Auguſtin, *écrivoit-il à* „ *George Agricola*, commencées avec un mer- „ veilleux ſuccès, font mourir de douleur ceux „ qui ne veulent pas que la vraie Théologie re-

„ fleuriſſe. J'y ai plus de deux cens Auditeurs, „ & parmi ceux-là plus de douze Moines, & „ au-delà de vingt Maîtres ou Bacheliers ". Ce grand Homme mourut à l'âge de 31 ans, & fut ſuccédé par *Jacques Cenalmus*, à la recommandation d'*Erasme*. Après celui-là vint *Camerarius*, qui ſurpaſſa ces Illuſtres, & qui fut contemporain de *Valentin Pape*, & d'*Erneſt Vogelin*, Imprimeurs renommés, dont les Editions, tant *Grecques* que *Latines*, au moins quelques-unes, peuvent être miſes en parallèle avec celles des *Juntes*, & des *Manuces*. Celle du *Nouveau Teſtament*, faite par le dernier en 1595, eſt en particulier ſi parfaite en ſon genre, que *Mr. Leich* ne ſe ſouvient pas d'avoir rien vu qui l'égale. Cela ne ſe ſoutint pas dans le Siècle XVII. où l'Imprimerie de *Leipſick* perdit beaucoup de ſa réputation, que les *Gleditſch* & les *Fritſch* ont conſidérablement rétablie dans le XVIII.

(*a*) Quant aux autres Langues, *Philippe Nevenius* publia à *Leipſick* ſes *Elémens Hébraïques* en 1720, mais en caractères gravés ſur le bois; & le premier Livre *Hébreu*, en caractères mobiles, fut un *Pſautier*, imprimé par *Melchior Lotter* en 1532. L'Edition de l'Epître de St. *Jean* en *Syriaque*, la première en cette Langue, eſt de l'an 1632. Ce n'eſt qu'en 1720, que l'on vit imprimer en *Arabe* dans cette Ville; & l'on commença par l'Hiſtoire de *Joſeph*, que *George Wallin*, ſavant *Suédois*, avoit tirée de la Bibliothèque

(*a*) Chap. VI.

thèque du Roi de *France*, & qui sortit de la Boutique de *Takk*. En 1612, *Pierre Kirstein* imprima en *Turc*, & le Prophète *Abdias* y parut en 1680, chez *Jost Brand*, publié par *André Acolustus*.

La II. *Partie* de cet Ouvrage, quoique très curieuse en son genre, n'étant pas susceptible d'Extrait, je passe à la III. qui commence par une *Dissertation* au sujet des Livres gravés sur le bois. Tout le monde convient que c'est à la Peinture qu'est due l'invention de graver sur cette matière, de même que sur le cuivre; & que la découverte en précéda de peu celle de l'Imprimerie, qui en tira son origine. Mais comme les *Italiens* s'attribuent tout l'honneur de la prémière, que les *Allemands* lui disputent, la gloire de l'autre est aussi contestée entre deux ou trois Villes. *Mr. Leich* s'en tient à la déposition de *Trithème*, & croit qu'entre 1440, & 1457, *Jean Fust* & ses associés, après avoir fait les essais de leur Art par des caractères fixes gravés sur le bois, à l'imitation des Planches pour la peinture, ils en vinrent enfin aux caractères de fonte & mobiles. Mais il s'oppose fortement aux prétentions de *Harlem*, qui veut que ce soit *Laurent Coster*, l'un de ses Citoyens, qui soit parvenu, par ces degrés, à la perfection d'une découverte si rare. Il prétend même que le *Speculum Salutis* en *Latin*, communément attribué au *Hollandois*, est sorti de la Boutique de *Fust*, & que les Figures dont cet Imprimeur se servit, purent aisément tomber entre les mains d'un *Hollandois*, qui donna ensuite ce même Livre

vre traduit en ſa Langue. Quant au *Donat*, autre ſujet de litige, Mr. *Leich* avance, ſur témoins produits, qu'il y en eut un de *Fuſt*, gravé en 1440, & que celui que l'on donne à *Coſter* eſt une chimère, n'y en aiant aucun Exemplaire en nature.

Quoi qu'il en ſoit, ce *Donat* engage Mr. *Leich* à faire quelques réflexions ſur la qualité des Livres qui occupérent les prémiers Imprimeurs. Dans les Siècles de la Barbarie, tous les Ouvrages de la pure Latinité, bannis des Ecoles, & interdits à la Jeuneſſe, y avoient fait place à un fatras de Modernes, où il n'y avoit rien de bon à apprendre. Pour remédier à ce desordre, *Alexandre de Ville-Dieu*, de l'Ordre des Frères Mineurs, compoſa vers l'an 1240, en Vers Léonins, ſon *Doctrinale*, qui, malgré ſes affreuſes ténèbres, enchanta tout le monde. A l'honneur d'un nombre innombrable de Commentateurs, fut ajouté celui d'être lu publiquement dans les Univerſités. Il ſe maintint dans ce vaſte crédit jusqu'au commencement du XVI. Siècle; mais alors on s'apperçut que c'étoit moins que rien, non plus que le *Huguitio*, le *Pierre Elie*, le *Cornutus*, & quelques autres méchans Auteurs qui reſſembloient à l'*Alexandre*. Mais en attendant ce juſte retour du mépris public, ces Pièces qui ſe débitoient bien, & qui paſſoient pour être ſi utiles, occupérent principalement les Preſſes.

Quelques Obſervations, que Mr. *Leich* fait enſuite ſur certains Livres qui furent imprimés dans le XV. Siècle, renferment bien des particularités. Il y eſt remarqué entre autres choſes, que

que l'Imprimerie s'établit en *Portugal* plus tôt que Mr. *Maittaire* ne l'a dit dans ſes *Annales Typographiques*. Car il paroît, par les (*a*). *Mémoires de l'Académie Royale de Lisbonne*, que dans la Bibliothèque du Comte de *Vimieiro*, ſe trouvent les Oeuvres de Don *Pedro*, Prince Royal, dont l'impreſſion eſt datée de *la ſixième année après que la découverte* de cet Art *avoit été faite à Bâle*; ce qui nous apprend auſſi, que dans ces prémiers tems Mrs. les *Bâlois* formérent, au préjudice de *Mayence*, les mêmes prétentions que les *Harlémois* & les *Strasbourgeois* ont formées.

Le *Supplément* aux *Annales* de Mr. *Maittaire* eſt aſſez long, & aſſez conſidérable, pour attirer les yeux du Public, & ceux de Mr. *Maittaire* lui-même, qui, ſelon toute apparence, ne manquera pas d'en faire uſage dans le nouveau *Tome* de ſes *Annales*, à l'Edition duquel on aſſure qu'il travaille à préſent.

(*a*) Tom. IV. Art. XXIV.

ARTICLE X.

HISTOIRE DE STANISLAS I. *Roi de* Pologne, *Grand-Duc de* Lithuanie, *Duc de* Lorraine *& de* Bar, &c. &c. &c. *Par Monſieur* D.C.***. A *Francfort*, aux dépens de la Compagnie, 1740. *in* 12. 2 *Vol. pagg.* 182 pour le prémier, & 160 pour le ſecond.

TOute Hiſtoire d'un Prince vivant eſt ſuſpecte aux perſonnes ſenſées. On ſait que les

les principaux Reſſorts de la Politique ſont toujours fort profonds; que peu de gens en ont le ſecret ou la confidence; que ceux qui en ſont inſtruits, ont mille raiſons de prudence qui les mettent dans l'obligation de ſe taire; que ce qui en parvient à la connoiſſance du Public, par le canal des *Gazettes*, des *Mémoires*, & des autres Pièces ſemblables, n'en eſt jamais que l'écorce & que la ſuperficie; & que, dans un tems où les plus conſidérables Acteurs ſont encore ſur la Scène, ou, ne faiſant que d'en ſortir, laiſſent après eux des Parens qui prennent un tendre intérêt à leur mémoire, il eſt impoſſible que l'amour & la haine n'influent ſur la plume de l'Hiſtorien, & que par conſéquent ſon Ouvrage ne tienne trop du Panégyrique ou de la Satyre.

Cette *Hiſtoire* du Roi *Staniſlas* a donc, en général, ceci de commun avec tant d'autres Ecrits modernes de la même nature, que l'on ne voit pas bien quel fonds on doit faire ſur les endroits anecdotes; & que les Faits déja connus en gros de tout le monde, n'y ſont guère plus développés qu'ils ne l'ont été dans les *Nouvelles publiques*. Elle n'a pas laiſſé de réuſſir, puiſqu'après l'Edition faite à la *Haye*, ſous le titre de *Londres* chez *Guillaume Meyer*, en voici une ſeconde, que l'on donne comme ſi c'étoit la prémière faite à *Francfort*, & faite, à ce que l'on dit, *aux dépens de la Compagnie*. Le ſoin que l'Auteur a pris de rendre cette lecture agréable, ne peut ſans doute qu'avoir contribué conſidérablement au ſuccès. On aime à y voir partout

tout le Vice blâmé, la Vertu louée, le Mérite reconnu, le Crime privé du masque dont la Prospérité le couvre, & la Gloire mise dans l'indépendance des caprices de la Fortune. Mais les Lecteurs intelligens & judicieux y voudroient de plus certaines autres choses, qu'ils n'y trouvent pas, ou tout autres qu'ils ne les y trouvent.

Mr. D. C. ***. me doit permettre de le lui dire avec ingénuité, puisqu'après tout, le jugement que j'en porte est confirmé par celui d'une Personne qui est très à portée de prononcer pertinemment sur ces sortes de choses. Je veux parler de Mr. le Chevalier *de Solignac*, qui a informé le Public de ce qu'il pensoit de cette *Histoire*, dans une Lettre imprimée, qui a déja paru dans la *Nouvelle Bibliothèque* (*a*) de *P. Paupie*. Cette Lettre, qui est très bien écrite, aiant aussi été communiquée aux Libraires de la *Bibliothèque Raisonnée*, nous nous croyons en plein droit de la donner ici, à peu près toute entière. Voici donc ce que Mr. le Chevalier *de Solignac* (*b*) écrit à l'un de ses Correspondans.

„ J'ai reçu l'Histoire du Roi mon Maitre. J'
„ Je l'ai lue avec attention, & je ne puis que
„ rendre justice au zèle qui a porté l'Auteur à
„ l'écrire. En effet, on y remarque une envie
„ extrême d'élever son Héros, & de le mettre
„ dans un jour à lui attirer les plus grands hom-
„ mages. Mais, puisque vous le souhaitez ain-
„ si,

(*a*) Mois de Janvier 1741.

(*b*) Il le qualifie de *Secrétaire du Cabinet & des Commandemens du Roi de Pologne, Duc de Lorraine*, &c.

„ ſi, je vous dirai naturellement, & ſans néan-
„ moins entrer dans un détail qui me méne-
„ roit trop loin, que je ne ſai où cet Auteur a
„ puiſé la plupart des faits qu'il avance. Si je
„ le connoiſſois, j'oſerois peut-être m'adreſſer à
„ lui, & perſuadé que mon ingénuité ne ſauroit
„ déplaire à un honnête-homme, je lui avoue-
„ rois franchement, qu'en bien des endroits je
„ n'ai point apperçu le Prince dont il a voulu
„ nous donner le Portrait.

„ L'honneur que j'ai de lui être attaché de-
„ puis longtems, le ſoin que j'ai pris de ramaſ-
„ ſer tout ce qui peut ſervir à ſon Hiſtoire, la
„ connoiſſance particulière que j'ai de la *Po-*
„ *logne* où j'ai fait un aſſez long ſéjour, mes
„ liaiſons de pure bienſéance ou de néceſſité
„ d'affaires avec les principaux Membres de
„ cette République, les Révolutions que j'ai vu
„ naitre, & que j'ai été oblige de ſuivre, pour
„ en connoitre jusqu'aux moindres reſſorts, tout
„ cela me met plus en état qu'un autre, de ju-
„ ger de l'Ouvrage en queſtion. C'eſt auſſi a-
„ vec toute la confiance que peut donner une
„ connoiſſance parfaite des choſes, que je vous
„ fais part du jugement que j'en ai porté.

„ J'avoue que je ne m'attendois pas à quelque
„ choſe de bien vrai de la part d'une Perſonne
„ qui ne connoit, ni n'a ſuivi le Roi de *Polo-*
„ *gne;* mais du moins je m'en promettois quel-
„ que choſe de plus ſûr. Selon l'idée que j'ai
„ eue en général des qualités néceſſaires à un
„ Hiſtorien, & en particulier de tout ce qui re-
„ garde le Roi mon Maitre, je m'imaginois

„ que

„ que notre Auteur ſeroit remonté le plus près
„ qu'il auroit pu à la ſource des grands événe-
„ mens arrivés à ſon ſujet dans la *Pologne*; qu'il
„ nous auroit donné une idée nette & préciſe
„ des Loix, des Uſages, des Privilèges, du Gé-
„ nie de cette Nation, & ſur-tout des intérêts
„ qui la diviſoient alors; que, dégagé de tout
„ Préjugé, il auroit deſſiné naïvement, non
„ ſeulement les deux Compétiteurs du Trône,
„ & les Rois auteurs du malheur ou de la féli-
„ cité de ce Royaume, mais auſſi les Chefs des
„ diverſes Confédérations, que ceux-ci faiſoient
„ naître ſelon leur beſoin; qu'il auroit tiré du
„ fond des Mœurs & du Caractère des uns &
„ des autres, les vues ſecrettes qui les faiſoient
„ agir, découvert la judicieuſe Politique des
„ uns, développé les faux Syſtèmes des autres;
„ qu'il auroit rapproché tous ces grands Perſon-
„ nages, & les auroit comparés entre eux par
„ des parallèles ſages & ingénieux, qui en au-
„ roient donné une plus juſte idée, qui les au-
„ roient évalués, pour ainſi dire, en fixant le
„ prix de leurs Motifs & de leurs Actions; qu'en
„ un mot, d'une infinité d'événemens iſolés
„ & extraordinaires, & que les Paſſions ſages
„ ou déréglées ne produiſoient point alors pour
„ avoir quelque rapport enſemble, il n'auroit
„ fait qu'un ſeul Corps plein de mouvement &
„ de vie, qui auroit amuſé ou inſtruit ſes Lec-
„ teurs. Mais, je le dis à regret, rien de tout
„ cela ne paroît dans cette Hiſtoire, où l'on ne
„ voit que des faits produits au hazard, où rien
„ ne tient l'un à l'autre, & où le peu de vérité

„ qui s'y rencontre, eſt confondu dans un amas
„ d'erreurs ramaſſées précipitamment, ſans dou-
„ te, par le ſeul plaiſir de ne pas tarder à donner
„ au Public une Hiſtoire qui l'intéreſſe par la
„ liaiſon qu'elle a à toutes celles de l'*Europe*,
„ & qu'il attend depuis longtems comme une
„ des plus variées & des plus ſurprenantes.

„ Cependant, Monſieur, comme mon té-
„ moignage pourroit ne pas ſuffire auprès de
„ ceux de vos Amis que vous me dites atten-
„ dre auſſi mon ſentiment ſur cet Ouvrage, &
„ qui ne peuvent ſavoir, comme vous, que,
„ ſelon ma coutume, je ne parle ici que par un
„ pur amour de la Vérité, & indépendamment
„ du zèle que j'ai pour la gloire du Roi de *Po-*
„ *logne* mon Maitre; j'ajoute ici que S. M., à
„ qui j'ai eu l'honneur de lire pluſieurs endroits
„ de ce Livre, s'eſt méconnue elle-même dans
„ la plupart. Mais je dois dire auſſi, que ſa bon-
„ té lui a fait excuſer ce défaut d'exactitude &
„ de vérité, & qu'elle a fait grace à l'Auteur
„ en faveur du motif qui l'a fait écrire.

„ Au reſte, Monſieur, j'ai lieu de ſoupçon-
„ ner cet Auteur dans la même Ville où vous
„ êtes; mais s'il a occaſion de voir ce que je
„ vous écris à ſon ſujet, je ſuis bien aiſe qu'il
„ voie auſſi que je ne l'eſtime pas moins pour
„ n'avoir pas été inſtruit, autant qu'il le falloit,
„ des particularités de la Vie du Roi. Je lui
„ ſouhaite un plus heureux choix des ſujets
„ qu'il voudra traiter dans la ſuite, ou plus
„ d'occaſions de puiſer, dans les Sources, les
„ faits dont je le ſens très capable, par l'heu-

„ reuſe

„ reuſe facilité de ſa Plume, de donner la con-
„ noiſſance au Public. "

Dans cette *Lettre*, écrite par un Gentilhomme, qui eſt *Secrétaire du Cabinet & des Commandemens du Roi de Pologne, Duc de Lorraine*, & qui eſt datée du 15 Janvier 1741, les expreſſions ſont ménagées avec la dernière délicateſſe. On y entrevoit néanmoins, aſſez diſtinctement, que le Prince n'a pas lieu d'être content en tout de ſon Hiſtorien, quelque attention que celui-ci ſe ſoit donnée pour élever ſon Héros; & que l'*Hiſtoire*, qui n'eſt en ſon tout, ni aſſez liée, ni aſſez développée, ni aſſez animée, manque ſouvent de lumière, d'exactitude & de vérité. S'il avoit plu à Mr. *de Solignac* de nous en indiquer des exemples, comme perſonne ne pouvoit le faire d'une manière plus ſûre, il nous auroit épargné la peine d'en choiſir au hazard. Donnons-en pourtant quelques-uns qui nous ont frappés; quoique peut-être il y en ait de plus frappans pour des perſonnes qui ſont mieux inſtruites que nous ne le ſommes. En voici un, tiré du I. *Tome*, & qui regarde perſonnellement le Roi *Staniſlas*, lorſqu'il fut élu pour la prémière fois, par la Confédération de *Varſovie*.

(*a*) „ Le Général [*Horn*] répondit que... a-
„ vant tout il falloit que le Roi *Auguſte* fût dé-
„ pouillé de la Couronne. Le Primat ne tarda
„ pas de communiquer (*b*) cette réſolution aux
„ Etats aſſemblés. Il leur en témoigna même
„ en

(*a*) Pag. 12. (*b*) Pag. 13.

„ en apparence beaucoup de douleur. Cepen-
„ dant le 14 de Février il déclara le Roi *Au-*
„ *guſte* incapable de porter plus longtems la
„ Couronne... Tandis que les choſes étoient
„ en cet état, on eut avis qu'un Parti de Trou-
„ pes *Saxonnes* avoit enlevé... *Jaques* & *Con-*
„ *ſtantin*, Fils du feu Roi *Jean* III. Ce, pro-
„ cédé procura de nouvelles reſſources au Car-
„ dinal... Il eſpéroit (*a*) du moins de réuſſir
„ du côté du Prince *Jaques*, que le Roi de *Suè-*
„ *de* avoit propoſé pour Roi de *Pologne*. Il
„ s'accrocha donc à l'enlèvement de ces deux
„ Princes, & n'oublia rien pour le rendre o-
„ dieux au Roi de *Suède*, & à toute la Nation
„ *Polonoiſe*. Ce fut principalement la raiſon
„ pour laquelle *Staniſlas Leſczinski*... fut dépu-
„ té à *Charles* XII... pour lui porter cette im-
„ portante nouvelle... A peine ce Député pa-
„ rut-il en préſence du Roi de *Suède*, à peine
„ eut-il ouvert la bouche, que ce Monarque
„ le jugea digne de porter le Sceptre, & que le
„ montrant du doigt aux Généraux qui entou-
„ roient ſa Perſonne, il leur dit en Langue *Sué-*
„ *doiſe*, *Voilà le Roi qui gouvernera la Pologne.*"

Reprenant enſuite les choſes de plus haut, l'Hiſtorien retombe ſur la Confédération de *Varſovie*, & dit: (*b*) „ Dans ces entrefaites une par-
„ tie de l'Armée de la Couronne ſe joignit à la
„ Confédération de *Varſovie*, & élut de plein
„ gré *Staniſlas*, Palatin de *Posnanie*, pour la
„ commander... (*c*) Cette élection fut pour
„ *Sta-*

(*a*) Pag. 14. (*b*) Pag. 32.
(*c*) Pag. 33.

„ *Staniſlas* un nouveau ſujet d'inquiétude... Il
„ avoit lieu d'appréhender que le Roi [*Auguſte*]
„ ne desapprouvât le choix qu'on avoit fait de
„ ſa perſonne. C'eſt pourquoi il prit le parti de
„ lui écrire, & proteſta que la Confédération de
„ *Varſovie* n'avoit d'autre intention que de con-
„ ſerver la Perſonne Roiale, & de rétablir la
„ liberté & la tranquillité publique ; ajoutant
„ que pour lui, il ſeroit inviolablement attaché
„ aux intérêts de ſa Majeſté... (*a*) Les eſprits,
„ que le Primat avoit aigris en exagérant l'en-
„ lèvement des Princes ... s'échauffoient tous
„ les jours de plus en plus. Le Prince *Alexan-*
„ *dre Sobieski* s'étoit rendu auprès du Roi de
„ *Suède*... Ce Monarque... n'héſita point de
„ *lui* faire offrir la Couronne ... mais celui-ci
„ remercia le Roi de la grace qu'il vouloit bien
„ lui faire...

„ Telle étoit la ſituation des affaires en *Po-*
„ *logne*, lorsque *Staniſlas* fut député au Roi de
„ *Suède*, par la Confédération de *Varſovie*...
„ Le Roi ne connoiſſoit ce Député que de ré-
„ putation. Son abord lui plut. (*b*) Un air ma-
„ jeſtueux, ſincère & affable, brilloit dans ſes
„ yeux. Ses manières, & les graces dont elles
„ étoient accompagnées, ſa phyſionomie, ſa
„ preſtance furent autant d'attraits dont ce Roi
„ fut frappé. Plus l'entretien fut long, & plus
„ les qualités du Député ſe développérent, plus
„ ſon éloquence & la ſage précaution qui régloit
„ ſes

(*a*) Pag. 34. (*b*) Pag. 35.

„ ſes discours, charmérent ce grand connoiſſeur „ en fait de gens de mérite... Ce n'étoit pas „ la coutume de ce Monarque, de tenir de lon„ gues conférences; il s'empreſſa d'en avoir une „ avec le Palatin... Le principal objet qu'y „ eut le Roi, fut de s'inſtruire plus amplement „ du caractère du Palatin. Il le pénétra ſi à „ fond, qu'il dit hautement qu'après lui, il ne „ connoiſſoit perſonne qui eût un talent auſſi „ particulier de gagner les Partis, & d'ajuſter „ les Différends. Il manquoit au Roi... de s'in„ former exactement de toutes les particularités „ qui regardoient le Comte *Leſcinski*. Il eut la „ ſatisfaction d'apprendre qu'il (*a*) ne s'étoit „ point trompé dans l'opinion qu'il en avoit „ conçue... Cependant le Primat s'étoit rendu „ auprès du Roi de *Suède*... (*b*) pour tâcher de „ prolonger l'Interrègne... *Charles* XII n'avoit „ rien plus à cœur que de faire remplacer de „ ſon autorité, un Trône qu'il avoit rendu va„ cant pour ſa puiſſance... (*c*) Après cela, doit„ il paroître étonnant que *Charles* XII dépêchât „ le Général *Horn* à la Confédération de *Varſo„ vie*, pour lui faire part de ſes intentions, & „ pour lui ſignifier qu'en conſéquence elle eût „ à élire un nouveau Roi en ſix jours; ajoutant „ qu'il reſſentiroit un vrai plaiſir, s'il apprenoit „ que par une conformité de ſuffrages, elle eût „ fait choix de la perſonne du Palatin de *Poſna„ nie*?

„ C'eſt quelque choſe de ſingulier, quoique „ l'ex-

(*a*) Pag. 36. (*b*) Pag. 37.
(*c*) Pag. 38.

„ l'expérience journalière nous l'apprenne, que
„ nous ignorions ſouvent toutes les circonſtan-
„ ces d'une affaire, tandis qu'elles ſont connues
„ d'ailleurs. Cela arrive, ou parce qu'on ſup-
„ poſe qu'elles nous ſeront révélées, ou parce
„ que nous n'avons perſonne aſſez (*a*) ſincère,
„ & qui ſe faſſe un devoir de nous en inſtruire.
„ Tel étoit le ſort de *Staniſlas*. Par-tout on le
„ regardoit comme Souverain, ſans qu'il fût ce
„ qui ſe paſſoit à ſon égard. Il étoit même dé-
„ ja Roi de *Pologne*, avant qu'il apprît le chan-
„ gement de ſa condition.

„ Le Comte de *Horn* arriva à *Varſovie* le 7
„ de Juillet.... Il fixa au 12...le jour de l'E-
„ lection. Le Primat...mit tout en uſage pour
„ diſpoſer les Grands du Royaume à parer ce
„ coup... Le Ciel...permit que l'Election ſe
„ fît... On s'aſſembla vers les 3 heures après
„ midi.... Le Primat ne s'y trouva pas, &
„ affectant de paroître fidèle à *Auguſte* ſon Roi
„ légitime, il s'éloigna avec les Palatins (*b*) de
„ *Posnanie*, de *Lenczincz*, & de *Siradie*... Ce
„ qu'il y eut de plus fâcheux, ce fut que le
„ Comte de *Horn*, & deux autres Généraux,
„ y aſſiſtérent perſonnellement en qualité d'En-
„ voyés extraordinaires. On prétend même que
„ le prémier parut au Champ d'Election dans le
„ même équipage, qu'étant descendu de che-
„ val il avoit mis pied à terre, c'eſt-à-dire tout
„ botté, & tenant un fouet à la main...

„ Il

(*a*) Pag. 39. (*b*) Pag. 40.

„ Il étoit déja 9 heures du ſoir, ſans qu'on „ eût fait le moindre progrès; il étoit même à „ craindre qu'on n'en fît aucun. Pluſieurs Dé- „ putés formoient de grandes oppoſitions.... „ (*a*) Enfin le Comte de *Horn* trouva moyen „ de perſuader l'Evêque de *Posnanie*, qui au „ nom de la République proclama *Stanislas* „ *Leſczinski* Roi de *Pologne*. Auſſi-tôt après „ on entendit une voix qui s'éleva de la multi- „ tude, & qui fit retentir ces paroles, *Vive Sta-* „ *niſlas Roi de Pologne*. Chacun s'empreſſa de „ faire les mêmes vœux, & ces cris furent cau- „ ſe qu'on ne put entendre ceux que pouſſérent „ les oppoſans. Qui ſe ſeroit imaginé que cette „ voix fût celle du Roi de *Suède*? Ce Prince „ s'étoit clandeſtinement transporté à *Varſovie*, „ & de là au Champ d'Election, où il s'étoit „ gliſſé parmi ceux qui avoient droit de ſuffra- „ ge....

„ (*b*) Pour peu qu'on démêle ſoigneuſement „ tout ce qui s'eſt tramé depuis le commence- „ ment jusqu'à la fin, on verra que le Palatin de „ *Posnanie* n'a jamais eu deſſein de détrôner le „ Roi *Auguſte*, en accédant à la Confédération „ de *Varſovie*; & loin qu'on puiſſe le ſoupçon- „ ner d'avoir eu de pareilles vues, jamais il ne „ lui vint dans l'eſprit d'aſpirer à la Souveraine- „ té... Il étoit trop ſpirituel, trop pénétrant, „ trop ſincère, pour briguer la Couronne.... „ L'unique objet qu'eut *Staniſlas* en participant „ à (*c*) la Confédération de *Varſovie*, fut de „ main-

(*a*) Pag. 41. (*b*) Pag. 42.
(*c*) Pag. 43.

„ maintenir, autant qu'il ſeroit poſſible, la li-
„ berté de la Nation... (*a*) Dès que ce Sei-
„ gneur eut pénétré la ferme réſolution du Roi
„ de *Suède*, il s'efforça de perſuader au Monar-
„ que de faire en conſidération du Prince *Ale-*
„ *xandre Sobieski*, ce que l'infortune du Prince
„ ſon Frère, l'empêchoit de faire en ſa faveur...
„ Il eſt certain que *Staniſlas* ſe ſeroit comporté
„ tout autrement, ſi dans ſes vues il y avoit
„ eu moins d'innocence & plus d'artifice. Pa-
„ roît-il étonnant qu'il ne ſe ſoit point excuſé,
„ comme s'excuſa le Prince *Alexandre*, d'ac-
„ cepter l'offre du Diadème? Il paroîtra encore
„ plus extraordinaire qu'il ne l'accepte, que par-
„ ce que le zèle dont il brûloit pour ſa Patrie,
„ l'obligeoit d'en conſulter le repos & la tran-
„ quillité... (*b*) Il faiſoit attention aux capri-
„ ces du Deſtin, qui ſembloit l'avoir choiſi
„ pour prévenir les ſouhaits d'un Monarque, &
„ pour lui complaire en les accompliſſant... En
„ un mot, ce généreux Palatin aima mieux ſe ſa-
„ crifier pour le bien de ſa Patrie...

„ Le lendemain du jour de l'Election de
„ *Staniſlas*, le Roi de *Suède* le fit prier de ſe
„ rendre à ſon Quartier-général. Le nouveau
„ Roi s'y transporta, & y fut reçu avec toutes
„ les marques de diſtinction dues aux Têtes
„ Couronnées. "

A l'aide d'un peu de bon-ſens, il n'y a point de Lecteur qui ne ſente que cette Rélation renferme

(*a*) Pag. 44. (*b*) Pag. 45.

ferme diverſes particularités qui ne ſont nullement vraiſemblables, & qui ne ſauroient être vraies. Auſſi n'y a-t-il, pour s'en convaincre, qu'à la comparer avec celle que Mr. *Adlerfeld* nous a donnée, & dont Mr. D. C***. auroit bien fait de profiter. Pour mettre tout le monde en état d'en juger, je transcrirai quelque choſe de cette dernière. Voici (*a*) ce qu'y dit l'Ecrivain *Suédois*.

Le Roi de *Suède* „ retourna droit à *Heilsberg*, „ où le Comte *Staniſlas Leſcinski*, Palatin de „ *Posnanie*, (*b*) étoit arrivé de *Varſovie*, avec „ pluſieurs Propoſitions de la part des Confédérés... Il eut audience du Roi le lendemain „ de l'arrivée de ce Prince... Le Roi fit répondre au Comte... Cette occaſion fournit „ au jeune Comte *Leſcinski* le moyen de s'inſinuer ſi avant dans l'eſprit du Roi, que „ cela lui ſervit d'acheminement au Trône, ſa „ Majeſté s'étant déclarée uniquement pour lui, „ après le refus que fit le Prince *Alexandre Sobieski* de prendre la Couronne...

„ Le Palatin de *Posnanie*, à ſon retour à „ *Varſovie*, n'avoit pas manqué de faire part... „ des bonnes intentions de ſa Majeſté.... On „ ne tarda pas d'y publier enſuite, au commencement de *Mai*, que le Trône étoit vacant, „ & d'inviter les Députés des petites Diètes à ſe „ trouver le 19 de Juin à *Varſovie*, pour procéder à l'élection d'un nouveau Roi... Il ſe „ préſenta pluſieurs Prétendans à la Couronne...

„ Lors-

(*a*) *Adlerfeld*, Hiſt. de Charles XII. T. II. commençant à la page 89. (*b*) 16. Mars 1704.

„ Lorsqu'on vit qu'on ne pouvoit abſolument
„ rien gagner ſur l'eſprit du Prince *Alexandre*,
„ on mit ſur les rangs pluſieurs Princes Etran-
„ gers... Mais les Confédérés refuſérent de ſe
„ déclarer en faveur des Etrangers... & deman-
„ dérent pour Roi un Piaſte... d'autant plus
„ que le Roi de *Suède* ſe trouvoit auſſi de cet
„ avis... Lorsqu'on vint à examiner ceux d'en-
„ tre les *Polonois* ſur qui on pouvoit jetter les
„ yeux... la plupart des eſprits ſe réunirent &
„ ſe déclarérent en faveur du Comte de *Les-*
„ *cinski*, Palatin de *Posnanie*, tant à cauſe qu'il
„ étoit Piaſte, que parce qu'il étoit fort agréa-
„ ble à ſa Majeſté, dont il avoit entièrement
„ gagné l'eſtime... Nos Commiſſaires [*Suédois*]
„ aiant eu ordre de travailler avec chaleur en
„ faveur de ce jeune Comte, le Cardinal...
„ diſſimula... (*a*) Le Roi..., marcha à *Tratzo-*
„ *wa*.... endroit ſitué à 4 lieues de *Varſovie*...
„ Sa Majeſté... ſe rendit avec Mr. de *Horn* à
„ *Varſovie* (*b*), où elle... s'entretint longtems
„ avec le Primat ſur le choix du nouveau Roi
„ qu'on vouloit élire.

„ Tout y étoit déja prêt pour cette auguſte
„ cérémonie... La plupart des Sénateurs &
„ des Députés ſe déclarérent en faveur du jeu-
„ ne Palatin de *Posnanie*, que nos Commiſſaires
„ avoient ordre de ſoutenir conſtamment... Le
„ Cardinal avoit feint juſqu'alors de ne pas lui
„ être contraire, attendant que le mariage du
„ jeune *Towianski* avec la Fille du Prince *Lu-*
„ *bomirs-*

(*a*) 25. de Juin 1704.
(*b*) 26. de Juin.

„ les 11 heures du ſoir, lorsque ſon Page *Klin-*
„ *kowſtrom* vint lui apporter la nouvelle de l'E-
„ lection du Roi *Staniſlas*. Ce Prince ne man-
„ qua pas de le faire ſavoir lui-même le lende-
„ main à ſa Majeſté *Suédoiſe*, qui l'en félicita
„ ſur le champ par une Lettre... & Elle monta
„ enſuite à cheval pour aller à ſa rencontre jus-
„ qu'à moitié chemin."

Je ne m'arrêterai point à marquer les différences ſenſibles, & même les contrariétés qui ſe rencontrent entre l'Hiſtorien de *Staniſlas* I. & celui de *Charles* XII. Il ne faut qu'avoir des yeux pour s'en appercevoir. Je remarquerai ſeulement que le prémier, croyant relever beaucoup la gloire du Palatin de *Posnanie*, lui fait jouer un perſonnage qui lui fait réellement peu d'honneur, & qui n'eſt même ni naturel ni poſſible. Dans la fauſſe ſuppoſition que ce Palatin, de même que le Primat, regardoit toujours *Auguſte* comme *ſon Roi légitime*, il ſemble avoir cru que ce Seigneur ſeroit deshonoré, s'il étoit ſeulement ſoupçonné d'avoir aſpiré à la Couronne. Dans cette vue, il nous le repréſente, au milieu des mouvemens que l'on ſe donnoit pour l'élever au Trône, comme s'il eût été ſans yeux, ſans oreilles, ſans pénétration, ſans Amis, ſans Créatures. Ce Seigneur eſt le ſeul qui ne ſoit pas dans la confidence du ſecret de la Comédie. Perſonne n'oſe même lui annoncer d'avance cette triſte nouvelle, de peur que ſa vertu n'en ſoit révoltée; & cependant dès que l'Election eſt faite, bien loin que cette vertu ſe cabre, elle ſe *ſacrifie* pour le bien de l'Etat. En vérité,

je

je ne ſaurois le diſſimuler: ſi cet endroit de ſon *Hiſtoire* eſt un de ceux où ſa Majeſté *Polonoiſe s'eſt méconnue elle-même*, perſonne ne s'en pourroit étonner. Car enfin tous les membres d'une Confédération qui venoit de déclarer le Trône vacant, dûrent croire en conſcience qu'*Auguſte* n'étoit plus leur *Roi légitime;* ou s'ils le reconnurent encore ſous ce titre, la conſcience ne leur permit plus de demeurer parmi des Confédérés qui ne devoient être à leurs yeux que des Traitres & que des Rebelles. Or en ſuppoſant la vacance du Trône légitimement déclarée, pourquoi le plus vertueux des *Piaſtes* n'auroit-il pû ſans crime prétendre à la Couronne, & ſe prêter aux intrigues de ceux qui vouloient la lui procurer? Ceux qui ſe l'imaginent, donnent trop, peut-être, à certaines idées qui conviennent au Gouvernement des *François*, & ne conſidèrent pas aſſez la conſtitution d'un Peuple libre, comme l'eſt la Nation *Polonoiſe*. Diſons-le en un mot. Un Eloge tourné comme celui que l'Hiſtorien du Roi *Staniſlas* a fait de ce Prince, reſſemble fort à la Satire. Ce n'a pas été, ſans doute, l'intention du Panégyriſte; mais ce Prince n'en eſt pas moins à plaindre, pour avoir à eſſuyer des louanges ſemblables; & toute l'*Europe*, qui vénère ſincèrement ſa Perſonne & ſon mérite, n'aura pas peut-être la *bonté*, qu'il a eue, d'*excuſer ce défaut d'exactitude & de vérité.*

Je ne ſai ſi le Public excuſera davantage tant d'autres *défauts*, du même genre, qui règnent dans la partie de la Rélation que j'ai copiée. Le ſcrupule conſcientieux du Primat qui veut témoigner

moigner du *zèle* pour *Auguſte* ſon *Roi légitime*, après l'avoir *déclaré incapable* d'occuper le Trône; le Palatin de *Posnanie* qui eſt fait Roi *malgré lui*, & qui ne daigne pas pourtant, pour le *decorum*, chercher la moindre excuſe pour s'en défendre; l'Enthouſiasme du Roi de *Suède*, qui connoit d'abord à la mine celui qui va devenir le Roi de *Pologne*; la profonde habileté du Monarque *Suédois*, qui eſt érigé en *grand Connoiſſeur en fait de gens de mérite*; la gloire qu'il s'attribue d'avoir un *talent particulier de gagner les Partis, & d'ajuſter les Différends*; ce Prince connu des principaux Seigneurs *Polonois*, & qui cependant ſe trouve *clandeſtinement parmi ceux qui avoient droit de ſuffrage*; le Comte de *Horn*, qui, tout *Suédois* qu'il eſt, préſide en quelque manière dans le *Kolo*, le *fouet à la main*; une Election repréſentée comme illégitime, & comme irrégulière à toutes ſortes d'égards, & qui cependant eſt acceptée ſur le champ par un Seigneur de la probité la plus ſingulière: tout cela, dis-je, & diverſes autres choſes de la même nature, s'éloigne ſi fort de la vraiſemblance, que l'Auteur ne peut guères ſe flatter d'en être cru ſur ſa ſimple parole.

Tel eſt encore un autre endroit où ſa pénétration hiſtorique, ſur ce qui regarde le Roi de *Pologne*, eſt allée jusqu'à lire dans ſes plus ſecrettes penſées. Cet endroit eſt dans le II. Tome, à la page 102, où après avoir rapporté les ſpéculations qui occupoient le Public au ſujet de l'évaſion de ce Prince ſorti de *Dantzig*: „ Pendant que l'on raiſonnoit ainſi, *dit-il*, ſur l'état „ pré-

» préſent du Roi *Staniſlas*, il avoit tout le loi-
» ſir à *Konigsberg* de penſer à celui où il s'étoit
» trouvé depuis ſa ſeconde Election. Il en par-
» courut les circonſtances, avec d'autant moins
» d'obſtacle, qu'il n'étoit plus diſtrait par le fra-
» cas des bombes, par le ſifflement des boulets,
» par le tocſin des cloches, par les cris des
» femmes & des enfans qu'effrayoit le danger de
» leurs maris, ou de leurs parens. Il ne recon-
» nut que trop les efforts que le Primat avoit
» faits en ſa faveur, avec plus de bonne volonté
» que de prudence. Il ſe rappella la tendreſſe
» de la Reine ſa Fille, l'affection du Roi ſon
» Gendre, & fut convaincu qu'il n'avoit pas
» tenu à eux qu'il n'eût reçu les ſecours pro-
» mis; en quoi il ſe trompa d'autant moins,
» qu'il eſt ſûr que l'*Angleterre*, ſous prétexte de
» maintenir la liberté du commerce de la Mer
» *Balthique*, ne laiſſa paſſer que quelques vaiſ-
» ſeaux de la Flotte qui étoit à *Breſt*, prête à
» faire voile pour *Dantzig*. Il comprit qu'en
» tout cela il n'étoit rien arrivé que par les or-
» dres de la Providence, qui peut-être après
» avoir mis ſa patience à l'épreuve, lui ren-
» droit avec moins de danger, ce qu'il avoit à
» prétendre, ou du moins l'équivalent de ce
» qu'on lui avoit pris. Il eſpéroit beaucoup de
» l'heureux ſuccès de la guerre entrepriſe à ſon
» occaſion, & ne doutoit pas qu'au pis aller,
» on ne lui fît un établiſſement conſidérable,
» aux dépens d'une Puiſſance, qui payoit par
» ſes Etats l'accompliſſement de ſes ſouhaits
» en Pologne. »

Je n'ai rien à dire contre une méditation prophétique, à laquelle les événemens ont si bien répondu. Mais je doute fort, si jamais le Roi de *Pologne* Duc de *Lorraine* fait imprimer ses Soliloques, qu'il y adopte précisément celui-ci en son tout, ou que pour la bienséance il n'y ajoute pas le souvenir de la Reine son Epouse, à celui du *Prince*, de la *Reine sa Fille*, & du *Roi son Gendre*: que peut-être même il ne fasse grace à l'*Angleterre*, en considération de l'*Equivalent*, que cet obstacle lui fit rendre *avec moins de danger*.

Au reste, j'espere que l'Auteur me pardonnera la sincérité de mes Remarques. Elles peuvent lui être utiles. Il me paroît capable de quelque chose de mieux que ce qu'il a fait dans cet Ouvrage. Il sait comme moi, que la vérité est l'ame de l'Histoire. Pourroit-il trouver mauvais que je le lui rappelle? Quand on ne veut ou l'on ne peut pas être vrai, il n'y a qu'à faire des Romans, & qu'à les donner pour tels. Tout passe sous ce titre; & pourquoi en prendre un qui n'est pas soutenu? Je crois mon avis d'autant mieux placé, que Mr. D. C*** nous promet *la suite de cette Histoire*. En attendant, il dit ici *quelque chose* de l'*Etat ancien & moderne de la Lorraine*; ce qui tient 40 pages, qui font la conclusion de son second *Tome*.

A R.

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES,

DE LONDRES.

MR. *Chapman* a publié un ſecond Tome de ſa Défenſe du véritable Chrétien, contre Mr. *Morgan* (*a*) : *Euſebius*, *Vol. II.* &c. C'eſt-à-dire, *Euſebius*, *Tome II. ou Suite de la Défenſe du véritable Chrétien contre les principes & les raiſonnemens du Philoſophe Moral. Par* Jean Chapman, *Maitre ès Arts*, *Chapelain de Mr. l'Archevêque de Cantorbéry.* in 8.

Pamela: or, Virtue rewarded &c. C'eſt-à-dire, *Pamela, ou la Vertu récompenſée. Ouvrage compoſé d'une Suite de Lettres familières d'une charmante jeune Demoiſelle à ſes parens; publiées pour inculquer les principes de la Vertu & de la Religion dans l'eſprit des jeunes perſonnes de l'un & de l'autre Sexe*, &c. 2 *Vol.* in 12. *Seconde Edition, à laquelle on a joint des Extraits de pluſieurs Lettres curieuſes adreſſées à l'Editeur, contenant un Jugement & des Remarques critiques ſur ce Livre.* L'Auteur a ſi bien attrapé le ſtyle ſimple & familier du commun peuple, que la première Edition a été vendue en trois mois.

Mr. *Chubb* vous a donné *An Enquiry into the ground and foundation of Religion* &c. C'eſt-à-dire : „ Recherches ſur les raiſons & les fonde-„ mens de la Religion. Où l'on fait voir que la

(*a*) Voyez cette *Bibliothèque*, Tom. XXII. pag. 483.

„ Religion eſt fondée ſur la Nature : c'eſt-à-dire, „ qu'il y a réellement & naturellement une bonne „ & une mauvaiſe, une vraie & une fauſſe Reli„ gion ; & que la Nature ou la Raiſon fournit des „ principes ſimples, clairs, & certains, par le „ moyen desquels l'homme peut diſtinguer ces „ deux ſortes de Religions, & en juger ſaine„ ment ; & ſur lesquels un homme vertueux & „ intègre peut en toute ſureté fixer ſa Croyance „ parmi la diverſité & la contrariété d'Opinions „ qui règnent dans le monde ſur ce ſujet.

„ A quoi l'on a ajouté :

„ I. Une Apoſtille, occaſionnée par la publi„ cation du Discours du Docteur *Stebbing*, adres„ ſé au Clergé de l'Archidiaconat de *Wilts*, lors„ qu'il en a fait la Viſite.

„ II. Une courte Diſſertation ſur ces paroles „ de l'Evangile ſelon St. Matthieu Chap. XIX. vſ. „ 21. *Si tu veux être parfait, va & vends tout* „ *ce que tu as, & le donne aux pauvres, & tu au*„ *ras un tréſor dans le Ciel ; puis viens & me* „ *ſuis ;* écrite à l'occaſion de la réflexion injuſte „ & mal fondée que le Dr. *Stebbing* a faite contre „ l'Auteur, au ſujet de ce Texte, dans le Discours „ dont on vient de parler.

„ III. Réponſe à la Lettre d'un inconnu à „ l'Auteur, touchant la Preſcience de Dieu.

A Treatiſe of Diſeaſes in general &c. C'eſt-à-dire, *Traité des Maladies en général : dans lequel la véritable Cauſe, la Nature, & l'Eſſence de toutes les principales Maladies du Corps humain ſont expliquées méchaniquement, & la manière de les guérir eſt expoſée ſur les mêmes principes. A quoi l'on a joint un Syſtème de Pratique appliqué à chaque Maladie, & fondé ſur les plus ſolides principes du Méchanisme. Les Ordonnances ſont en Anglois. Le tout*

tout accommodé à la portée de tout le monde, & diviſé en ſept Livres. Avec un Appendix contenant un Eſſai philoſophique ſur la nature, les propriétés, l'opération, l'uſage, & l'abus de l'Argent-vif; & une idée générale de la vertu & des propriétés admirables de l'Antimoine & de l'Acier. Par Charles Perry, *Docteur en Médecine.* 2 voll. in 8.

Voici un autre Livre de Médecine: *An Eſſay on Regimen* &c. C'eſt-à-dire: *Eſſai ſur le Régime. Avec cinq Diſcours de Médecine, de Morale, & de Philoſophie: ſervant à éclaircir & à expliquer les principes & la théorie de la Médecine Philoſophique, & à marquer quelques-unes de ſes conſéquences morales. Par* George Cheyne, *Docteur en Médecine, & Membre de la Société Royale.* In 8.

Mr. *Chubb* vient de publier un *Traité des Miracles:* „ A Diſcourſe on Miracles, conſidered as „ Evidences &c. C'eſt-à-dire, Diſcours ſur les „ Miracles, conſidérés comme des preuves d'une „ Révélation divine: où l'on montre quelle eſ„ pèce & quel degré de preuves ils fourniſſent, „ & où l'on donne une juſte idée des divers rai„ ſonnemens qu'on fait ſur les queſtions qui regar„ dent cette matière. A quoi l'on a ajouté un „ Appendix, contenant des Recherches ſur la „ Queſtion, ſi le dogme d'un Etat futur, & de „ peines & de récompenſes après cette Vie, a été „ enſeigné d'une manière claire & diſtincte par „ Moïſe & par les Prophètes? Très humblement „ offert à la conſidération du Docteur *Warbur„ ton*, & de tous les autres qui s'intéreſſent par„ ticulièrement dans cette Queſtion". In 8. Dans le *Diſcours ſur les Miracles*, Mr. *Chubb* ne ſe propoſe pas, dit-il, d'examiner ſi Dieu s'eſt révélé aux hommes, ou s'il s'eſt fait des Miracles

en faveur de cette Révélation ; mais supposant l'un & l'autre, il examine les différens points de vue où l'on peut envisager les Miracles, & conclud que les Miracles considérés dans les circonstances les plus favorables, ne peuvent point, par la nature même de la chose, fournir des preuves certaines, mais seulement probables, de la divinité d'une Révélation. Il examine en passant le Livre intitulé : *Examen juridique des Témoins de la Résurrection de Jésus-Christ*, & donne à entendre qu'il ne mérite pas l'approbation générale qu'il a eue. Il s'attache même à prouver que cet Examen n'a pas été fait avec toute l'impartialité & l'exactitude que les Juges observent dans leurs Tribunaux. Dans l'*Appendix*, Mr. *Chubb* prouve par la réponse que Jésus-Christ fit aux Saducéens, & par la parabole du Lazare & du mauvais Riche, que les Juifs croyoient la Résurrection, ou au moins une Vie à venir, où les hommes seroient récompensés ou punis, selon qu'ils auroient bien ou mal vécu.

La Vie de *Cicéron* vient de paroître (*a*). *The History of the Life of Marcus Tullius Cicero.* C'est-à-dire: *Histoire de la Vie de Cicéron, par Mr.* Conyers Middleton, *premier Bibliothécaire de l'Université de Cambridge.* In 4. 2 Voll. Cet Ouvrage est fort estimé.

A Letter from one of the People call'd Quakers, *to* Francis de Voltaire &c. C'est-à-dire : *Lettre d'un de ceux qu'on appelle* Quakers, *à* François de Voltaire, *écrite à l'occasion des Remarques qu'il a faites sur les* Quakers *dans ses Lettres sur les Anglois.* In 8. L'Auteur de cette Lettre s'appelle *Josias Martin*, & on voit que non seulement il entend les Langues savantes, mais qu'il sait s'en servir

(*a*) Voyez Tom. XXII. pag. 480, 481.

ſervir à propos, pour prouver ou pour confirmer ſes ſentimens. Il nous apprend que quand les *Lettres ſur les Anglois* parurent en 1733, il y trouva pluſieurs fautes dans les endroits où Mr. *de Voltaire* parloit des *Quakers*; & que pour le mettre en état de les corriger dans une ſeconde Edition, il lui écrivit cette Lettre & eut ſoin de la lui faire tenir ſurement, le regardant comme un homme qui, ſuivant ce qu'il déclaroit lui-même dans ces Lettres, *faiſoit profeſſion* de s'attacher à *l'exacte Vérité*, laquelle, diſoit-il, il *préférait à tout*. Cependant ces Lettres ont depuis ce tems-là été imprimées pluſieurs fois, ſans qu'il ſe ſoit mis en peine de rectifier les fautes qu'on lui avoit indiquées. C'eſt ce qui a obligé Mr. *Martin* de publier la Lettre qu'il lui avoit écrite, eſpérant qu'elle ſervira à détromper le Public, & empêchera qu'on n'ajoute foi à tout ce qu'il a plu à Mr. *de Voltaire* de mettre ſur le compte des *Quakers*. S'il avoit, dit Mr. *Martin*, aimé la Vérité, comme il le prétend, il auroit, lorſqu'il étoit à Londres, pu s'inſtruire de leurs véritables ſentimens & de leur Hiſtoire, tant par leur Converſation que par leurs Livres; mais il ſemble n'avoir cherché qu'à les tourner en ridicule, & à divertir ſes Lecteurs par des bouffonneries & des traits romanesques. On relève ici ſes fauſſetés & ſes bévues, mais avec une douceur & une modération exemplaires.

Voici le Plan d'une nouvelle Edition du Livre de *Job*, que Mr. *Crey* nous promet: *Liber Jobi, in Verſiculos metrice diviſus, cum Verſione Latina* Alberti Schultens, *Notisque ex ejus Commentario excerptis, quotquot ad divinum planè Poëma illuſtrandum* (*quoad vel Argumenti materiam & filum, vel ſenſuum pathos & ſublimitatem, vel ſtyli co-*

piam & elegantiam) neceſſariæ videbantur. Edidit, atque Annotationes ſuas, ad Metrum præcipue ſpectantes, adjecit Ricardus Grey, *S. T. P. Accedit, in gratiam Tironum, Vocum difficiliorum Index analyticus.* In 8.

Voici une Brochure contre le Docteur Morgan : *The Antient Hiſtory of the Hebrews vindicated* &c. C'eſt-à-dire : *Défenſe de l'ancienne Hiſtoire des Hébreux : ou Remarques ſur une partie du troiſième Tome du Philoſophe Moral ; contenant une Hiſtoire particulière des Paſteurs, & de l'Origine de la Circonciſion en Egypte. Par* Theophanes *Cantabrigienſis.* In 8.

The Lives of the Profeſſors of Gresham-College &c. C'eſt-à-dire : *Les Vies des Profeſſeurs du Collège de Gresham, précédées de celle du Chevalier* Thomas Gresham, *fondateur de ce Collège. Avec un Appendix contenant des Oraiſons, des Leçons publiques, & des Lettres, écrites par les Profeſſeurs, avec d'autres Ecrits qui peuvent ſervir d'éclairciſſement à ces Vies* (*a*). *Par* Jean Ward, *Profeſſeur en Rhétorique dans le Collège de Gresham, & Membre de la Société Royale.* In folio.

DE DUBLIN.

Jean Smith, Libraire de cette Ville, imprime un Livre qui, par beaucoup d'endroits, mérite l'attention de tous les Curieux. *A Collection of the Parliamentary Debates in England* &c. C'eſt-

(*a*) Voyez Tom. XXII. pag. 484.

C'eſt-à-dire : *Recueil des Débats du Parlement d'Angleterre depuis l'année* 1668 *juſqu'à préſent*, in 8. d'une belle impreſſion. Il y en a déja XIV. Volumes de faits, & on croit, que pour pouſſer ce précieux Recueil juſqu'à la fin de la ſéance du Parlement qui va inceſſamment ſe diſſoudre, il faudra encore 4 Volumes. Le dernier Tome renfermera une Table générale des Matières. Il eſt vrai que Mr. *Smith* ne met pas ſon nom au Titre. Certains ménagemens, qu'il n'eſt pas de notre reſſort de discuter, auront pu l'en empêcher: mais le Catalogue de Livres qui ſe trouve à la fin du Tome VI, & qu'on y dit expreſſément être de ſon Impreſſion, ne permet pas de douter que ce ne ſoit à lui qu'on eſt redevable de la publication de cet important Ouvrage.

DE GENEVE.

ECLAIRCISSEMENT

ſur L'HISTOIRE DE L'IMPRIMERIE *par Mr.* MARCHAND, dont on a donné l'Extrait dans cette *Bibliothèque*, Tom. XXV. Part. II. Article III. pag. 271 & ſuiv.

Parmi les recherches curieuſes que Mr. *Marchand* a communiquées au Public ſur l'établiſſement de l'Imprimerie, on doit lui ſavoir gré de nous avoir appris que ce bel Art pénétra de bonne heure dans des Pays, où l'on n'auroit pas ſoupçonné qu'il

dût paroitre si tôt. Il nous apprend, par exemple, que l'on ne tarda pas à imprimer dans le Comté de *Gruyère*, situé sur les Montagnes de Suisse. Dès l'an 1481, on vit paroitre le *Fasciculus Temporum*, dans un Prieuré de ce Pays-là, que Mr. *Marchand* appelle le MONT-ROUGE (*Histoire de l'Imprimerie pag.* 75). Le mal est, que ceux qui connoissent le mieux *la Gruyère*, n'ont jamais ouï parler d'aucun Monastère qui ait porté ce nom. Quelqu'un a soupçonné qu'il s'agit d'un Lieu fort connu aujourd'hui sous le nom de *Rougemont*, qui est la Résidence du Bailli de Berne, dont le Château a été bâti sur les ruïnes de cet ancien Prieuré de l'Ordre de *Cluni*. *In Prioratu Rubei Montis*, doit donc se traduire *dans le Prieuré de Rougemont*. Quoiqu'il semble que ce soit-là le cas de *Blanc Bonnet* ou *Bonnet Blanc*, il est sûr que la plupart de ceux qui ont lu cet Article, n'ont point compris de quel Lieu il s'agissoit.

D'AMSTERDAM

J. F. Bernard vient de mettre en vente la nouvelle Edition des *Oeuvres de Rabelais* en trois Volumes in quarto, ornées de belles Vignettes, Titres &c. le tout dessiné par feu *Bernard Picart*, & de Taille-douces dessinées suivant le génie & la manière de cet illustre Dessinateur par *L. Fabrice du Bourg*, connu déja par plusieurs Ouvrages de goût. La gravure de ces Taille-douces répond à la beauté du dessein, & l'on s'est servi pour cet effet des mêmes Graveurs qui ont travaillé sous la direction de *B. Picart* aux *Cérémonies Religieuses de tous les Peuples* &c.

Ce

Ce n'eſt pas là le ſeul avantage de cette nouvelle Edition. En voici d'autres qui conſiſtent en ce qui ſuit, & qui feront ſans doute plaiſir au Public.

1. Elle eſt enrichie de quantité de nouvelles Remarques de feu Mr. *Le Duchat*, plus hiſtoriques, plus variées, & en un mot, plus intéreſſantes que celles qu'on a vu de lui dans les Editions précédentes.

2. On a inſéré dans cette nouvelle Edition les curieuſes Remarques de Mr. *Le Moteux* ſur les Oeuvres de cet Auteur. On ſait que Mr. *Le Moteux* avoit publié ces Remarques avec une Traduction en Anglois des Oeuvres de Rabelais. Le Traducteur de ces Remarques y en a joint de nouvelles de ſa façon, qui ne ſont pas moins utiles que celles de Mr. *Le Moteux*.

3. Dans le Tome troiſième de cette nouvelle Edition, on trouve à la ſuite des Lettres de *Rabelais* & des Obſervations ſur ces Lettres publiées autrefois par Meſſieurs *de Sainte Marthe*, ſi connus dans la République des Lettres, l'ingénieux *Parallèle d'Homère* & de *Rabelais* par *Rivière du Frêny*, divers Jugemens ſur les *Oeuvres de Rabelais*, & quelques Pièces qui n'avoient point encore paru.

4. Enfin on a collationné avec beaucoup de ſoin cette Edition ſur toutes les précédentes; & l'on ſe flatte que le Public la trouvera exacte & correcte.

Le Libraire l'offre au Public par Souſcription à 18 flor. argent d'Hollande en petit papier, & 28 flor. en grand papier, juſqu'au 1. Sept. 1741.

Après le mois de Septembre 1741, il augmentera le prix de ce Livre de quatre florins par Exemplaire, & n'en fournira plus en grand papier, parce qu'il n'en a tiré que trente Exemplaires en tout. A l'égard du petit papier, le Libraire croit devoir avertir que le nombre d'Exemplaires qu'il en

en a tiré eſt fort inférieur au nombre que les Libraires tirent ordinairement de leurs Livres.

On trouve chez lui & par-tout ailleurs le plan d'un Ouvrage curieux intitulé, *Uſages de la Vie Civile, dans leſquels on trouve chez tous les Peuples du Monde un rapport indirect à la Religion*, repréſentés *par des Figures &c. avec des Diſſertations hiſtoriques qui décrivent & expliquent ce qu'il y a de ſingulier dans ces Uſages.* Il ſera un vol. in fol. de 130 feuilles, & conſiſtera en cinq Diſſertations dont voici le titre. I. Sur les Cérémonies de la Table. II. Sur les Jeux & ſur les Exercices qu'on peut mettre au rang des Jeux, comme les Bals, les Ballets, les Combats &c. III. Sur les Uſages & Procédures de Juſtice, ſur les différens Supplices &c. IV. Sur les Habillemens, les Maſcarades, les Modes, Habits de Cérémonie &c. V. Remarques, Corrections & Additions &c. pour les *Cérémonies & Coutumes Religieuſes.* L'Ouvrage ſera orné de 50 Planches, tant ſimples, c'eſt-à-dire de demi-feuille, que doubles, ou d'une feuille. Elles ſeront exactement deſſinées & gravées ſuivant le goût & la méthode de *B. Picart le Romain.* Le prix de cet Ouvrage ſera de 18 flor. pour le petit papier, & de 25 flor. pour le grand papier. La moitié de cette ſomme ſera payée en ſouſcrivant, & l'autre moitié en recevant l'Exemplaire ſouſcrit. On compte que cet Ouvrage pourra être publié au mois de Septembre 1742. A l'égard du prix de ce qui pourra reſter d'Exemplaires non ſouſcrits, le grand papier ſera de 36 flor. & le petit de 25 flor.

Les Projets de ces *Uſages* &c. ſe trouvent en France, en Angleterre, en Allemagne, en Hollande &c. chez les principaux Libraires, & l'on pourra ſouſcrire chez eux. On recevra les ſouſcriptions jusqu'au 1. Avril 1741.

A Mes-

A Meſſieurs les Auteurs de la BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E.

MESSIEURS,

Quoiqu'on ait fait deux Editions du *Je ne ſai quoi*, jamais pourtant je n'en fis plus de cas que de raiſon ; ainſi je ne me plaindrois pas de Mr. *Broedelet*, s'il n'eût fait que rafraîchir le Titre de cet Amuſement de ma jeuneſſe. Mais il y a encore ajouté XXXI Articles, d'un Ecrivain que je ne connoiſſois pas même de nom, avant que de l'avoir vu au Titre de mon Livre. C'eſt, *Meſſieurs*, ce dont j'ai cru devoir inſtruire le Public par votre Journal. Je me flatte que vous ne refuſerez pas cette grace à celui qui a l'honneur d'être,

Meſſieurs,

Votre très humble & très obéiſſant Serviteur,

A Amſterdam le 25 *Mars* 1741.

CARTIER DE ST. PHILIP.

TABLE DES ARTICLES.

I. LEs *Harangues de* LYSIAS, publiées par Mr. TAYLOR. Page 3

II. SCA-

II. SCALIGERANA, THUANA, PERRONIANA, PITHOEANA & COLOMESIANA. 36
III. *Commentaire sur les II Epitres de* S. PAUL aux THESSALONICIENS. Par Mr. J. A. TURRETTIN. 61
IV. *Essais de Critique, sur les Ecrits de Mr.* ROLLIN, *sur les Traducteurs d'*HERODOTE, *& sur le Dictionaire Géographique de Mr.* BRUZEN LA MARTINIERE. 77
V. *Histoire du Droit Romain Germanique.* Par Mr. BRUNQUELL. 103
VI. *Histoire de la Poesie Françoise.* Par Mr. l'Abbé MASSIEU. 123
VII. *Théologie de l'Eau.* Par Mr. J. A. PASCHOUD. 149
VIII. *Dialogue sur les Savans qui ont fleuri en Italie.* Par PAUL CORTEII. 188
IX. *De l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie dans la Ville de Leipsick.* 193
X. *Histoire de* STANISLAS I. *Roi de Pologne &c.* 205
XI. *Nouvelles Littéraires.* 227

ERRATA.

Page 125. ligne 9 & 10. Lisez *Le troisième, depuis François I. jusqu'à Henri IV. Le quatrième, depuis Henri IV. jusqu'en* 1700.
Page 126. l. 9. *Como*, lisez *Camo.*

CATA-

CATALOGUE DES LIVRES NOUVEAUX.

Libri Latini.

MUratorii Antiquitates Italicæ medii Ævi, sive Dissertationes de Moribus, Ritibus, Religione &c. Populi Italici post declinationem Rom. Imp. Fol. 2 vol. Mediolani 1739.

Muratorii Novus Thesaurus Veterum Inscriptionum. Fol. 2 vol. Mediolani 1740.

Reiandi Antiquitates Sacræ Veterum Hebræorum. 4. Trajecti ad Rhenum. 1741. Ed. Nova.

Exercitatio Medico-Chirurgica de Scirrho & Sarcomate, auctore Grashuis. 8. Amst. 1741.

Livres François.

ASTronomie Physique, ou Principes généraux de la Nature, appliqués au Méchanisme Astronomique, & comparés aux Principes de la Philosophie de Mr. Newton, par Mr. de Camaches. 4. fig. Paris 1740.

Mémoires pour servir à l'Histoire des Insectes par Mr. de Reaumur. 4. le Tom. V.

Oeuvres de Maître François Rabelais, avec des Remarques Historiques & Critiques de Mr. le Duchat. Nouvelle Edition, ornées de figures de B. Picart, & augmentées de quantité de nouvelles Remarques de Mr. le Duchat. 3 vol. 4. Amst. 1741.

Lettres

Lettres de Thérèse ***, *ou Mémoires d'une jeune Demoiselle de Province, pendant son Séjour à Paris, en trois Parties.* 8. *Amst.* 1741.

Le Newtonianisme pour les Dames, ou Entretiens sur la Lumière, sur les Couleurs, & sur l'Attraction; traduits de l'Italien de Mr. Algarotti, par Mr. du Perron de Castera. 2 *vol.* 12. *Amst.* 1741. *Nouv. Edition.*

Lettres Cabalistiques, ou Correspondance Philosophique, Historique & Critique, entre deux Cabalistes, divers Esprits Elémentaires, & le Seigneur Astaroth. Nouvelle Edition, augmentée de 80 *nouvelles Lettres & de figures, en* 6 *vol.* 8. *La Haye* 1741.

Description du Cap de Bonne-Espérance, où l'on trouve tout ce qui concerne l'Histoire Naturelle du Pays, la Religion, les Mœurs & les Usages des Hottentots, & l'Etablissement des Hollandois, tirée des Mémoires de Mr. P. Kolbe. 3 *vol.* 8. *fig. Amst.* 1741.

Lettres sur les vrais Principes de la Religion, où l'on examine un Livre intitulé, la Religion essentielle à l'Homme. On y a joint une Défense des Pensées de Pascal contre la Critique de Mr. de Voltaire, & trois Lettres relatives à la Philosophie de ce Poëte. 2 *vol.* 12. *Amst.* 1741.

Histoire de Marguerite d'Anjou Reine d'Angleterre, par Mr. l'Abbé Prevost, 4 *vol.* 12. *Amsterdam* 1741.

Histoire d'une Grecque moderne, par Mr. l'Abbé Prevost. 2 *vol.* 12. *Amsterdam* 1741.

Mémoires du Chevalier de Ravanne, Page de son Altesse le Duc Régent & Mousquetaire. 8. *Tome II. Amsterdam* 1741.

L'Apothéose du Beau-Sexe. 8. *à Londres* 1741.

FIN.

BIBLIOTHEQUE
RAISONNE'E
DES OUVRAGES
DES SAVANS
DE L'EUROPE.

Pour les Mois
D'AVRIL, MAI & JUIN,
1741.

TOME VINGT-SIX.

Seconde Partie.

A AMSTERDAM,
Chez J. WETSTEIN & G. SMITH.
MDCCXLI.

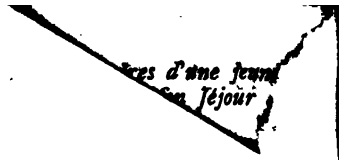
ces d'une jeune
son séjour

BIBLIOTHEQUE RAISONNÉE DES OUVRAGES DES SAVANS DE L'EUROPE.

Pour les Mois d'Avril, Mai, & Juin, 1741.

ARTICLE I.

NICOLAI CRAGII *Annalium* Libri VI: quibus *Res Danicæ* ab excessu Regis FRIDERICI I. ac deinde a Gloriosissimo Rege CHRISTIANO III. gestæ, ad Annum usque MDL. enarrantur. His additi STEPHANI Jo. STEPHANII *Historiæ Danicæ* Libri Duo, quibus reliqua laudatissimi Regis Acta describuntur &c.

C'est-à-dire:

ANNALES *de l'Histoire de* Dannemark, *depuis la mort du Roi* FRIDERIC I. *& sous son Successeur* CHRISTIAN III. *Par* NICOLAS CRAGIUS. *Avec la Continuation jusqu'à la fin de*

ce Régne, *par* ETIENNE JEAN STEPHANIUS &c. Second Extrait. [On a vû le prémier dans la II. Part. du Tome XXV. pag. 393.]

NOUS en ſommes demeurez à l'endroit de la longue *Préface* de Mr. *Grammius*, où il commence à rendre compte des *Annales* de CRAGIUS, qu'il publie.

On a vu, que, ſelon la tâche preſcrite à notre Hiſtoriographe, il devoit commencer à écrire l'Hiſtoire de *Dannemark* par les Régnes de CHRISTIAN III. & de FRIDERIC II. Mais en l'eſpace de ſix ans, qui s'écoulérent depuis qu'il fut chargé de cet Emploi jusqu'à ſa mort, terme auquel on avoit borné le tems qu'il mettroit à compoſer tout l'Ouvrage, il n'acheva pas même le Régne de *Chriſtian III.* & y laiſſa un vuide des neuf derniéres années. Après une ſuite de diſtractions inévitables, & presque perpétuelles, qui ne lui avoient permis de travailler que fort lentement, la mort vint l'enlever, dans le tems qu'il commençoit à joüir du loiſir néceſſaire pour hâter l'Ouvrage & le conduire à ſa fin. Quelque curieux, & digne de voir le jour, que fût ce morceau, qui ſe trouva compoſé; comme il étoit imparfait, on le négligea. Aucun des Hiſtoriographes, ſes Succeſſeurs, ne prit ſoin d'en faire honneur à ſa mémoire; & quelques-uns, au contraire, le tinrent bien caché, pour ſe faire honneur à eux-mêmes de ſon travail. Mr. *Grammius* n'oſe en accuſer JANUS

VE-

VENUSINUS, qui lui ſuccéda immédiatement, parce qu'autant qu'il a pu le découvrir, ce Savant ne s'occupoit qu'à faire des recherches ſur les Antiquitez du *Dannemark*, & ne paroît avoir eu aucune penſée de travailler ſur l'Hiſtoire moderne. Mais après ſa mort, arrivée en 1608, le Manuſcrit, qui eſt de la main du Copiſte de *Cragius*, avec des corrections que l'Auteur même y avoit fait par-ci par-là, paſſa, avec tous les autres Mémoires qu'il avoit laiſſez, prémiérement à CLAUDE CHRISTOPHLE LYSCHANDER, & puis au célébre JEAN MEURSIUS, qui ſucceſſivement en furent pourvus, afin qu'ils s'en ſerviſſent pour l'Hiſtoire qu'ils étoient chargez d'écrire. Auſſi voit-on des traces de la main de l'un & de l'autre, dans le Manuſcrit original, le ſeul qui reſte aujourd'hui.

Lyſchander, Miniſtre d'un (*a*) Village en *Seelande*, étoit médiocrement ſavant, & aſſez laborieux. Sa principale étude conſiſtoit à faire des recherches ſur l'Hiſtoire de ſa Patrie. Mais, plus ſoigneux de la gloire de la Nation, que de la vérité, & n'aiant d'ailleurs presque aucun goût pour diſcerner le vrai du faux, il s'eſt fait connoître tel, que jamais perſonne, avant ou après lui, ne fut moins propre à ſe bien aquitter d'un tel Emploi. Les Ecrits, qu'il publia, en ſont une preuve parlante; & Mr. *Grammius* en appelle encore là-deſſus au jugement de pluſieurs bons

(*a*) *In pago* Herfoglenſi. *Pag.* 33.

bons Auteurs, dont un (*a*) reprocha même à *Lyſchander*, dans quelques Lettres qu'il lui écrivoit, une partie des lourdes bévuës qu'il avoit commiſes dans un de ſes Ouvrages. Mais cet Hiſtoriographe étoit ſur-tout un inſigne plagiaire. Lors qu'il ſe vit maître des *Annales* de *Cragius*, il trouva là une belle proie à faire. La Bibliothéque Roiale de *Coppenhagen* conſerve un Manuſcrit d'environ cent pages, où il avoit commencé d'écrire là-deſſus, ſous ſon nom, l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* en copiant le plus ſouvent *Cragius* mot-à-mot, & changeant ou ajoutant par-ci par-là quelques mots ou quelques périodes, pour cacher ſon larcin. Mais en cela même on voit ſon peu d'habileté, & combien il étoit inférieur à l'Ecrivain qu'il pilloit. Mr. *Grammius* en (*b*) allégue un grand nombre d'exemples, afin qu'on ne l'accuſe pas de porter un jugement trop ſévére d'un homme mort; & pour empêcher qu'on ne regrette, comme il a remarqué que faiſoient quelquefois des gens de ſa Nation, la perte de ce que *Lyſchander* peut avoir laiſſé d'imparfait, ou d'achevé. Il ne trouve qu'un ſeul endroit dans le morceau de l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* où *Lyſchander* eût ajouté du ſien un fait conſidérable, ſur quoi il le juge digne de créance, quoi qu'aucun autre Hiſtorien, qu'il

(*a*) JOAN. ISAC. PONTANUS, in *Sylloge* ANT. MATTHÆI, Epiſt. 101, 102. *pag.* 274—284. Ce Recueil fut imprimé à *Utrecht*, en 1695, joint aux Lettres du fameux Juriſconſulte ANDRE' ALCIAT *contra Vitam Monaſticam*, *ad* Bernardum Mattium, *in octavo*.

(*b*) *Pag.* 37, *& ſeqq.*

qu'il connoiſſe, n'en aît parlé. C'eſt ce qui regarde les Lettres, que *Chriſtiern*, Roi dépoſſédé, écrivit d'un ton ſuppliant aux Sénateurs du Royaume, & à quelques-uns des plus conſidérables de la Nobleſſe, pendant l'Interrégne qui ſuivit la mort de *Frideric I.* & les réponſes qu'on lui fit. Du reſte, ſi *Lyſchander* ajoute quelques autres faits, c'eſt très-rarement, & ſur des choſes peu conſidérables, qu'on peut beaucoup mieux apprendre d'un (*a*) Hiſtorien *Danois*, d'où il les a toutes tirées.

Pour ce qui eſt de *Meurſius*, dont nous avons l'Hiſtoire des Rois de *Dannemark*, depuis le prémier jusqu'à l'exil de *Chriſtiern II.* il laiſſa un Manuſcrit, dans lequel il donnoit l'Hiſtoire depuis la mort de *Frideric I.* jusqu'à l'Année 1550, toute tirée des Annales de *Cragius*, à la réſerve du morceau de celle de *Lyſchander*, dont on vient de parler. Mr. *Grammius* a trouvé, depuis peu, l'occaſion d'acheter la ſeule Copie qu'il croit qui reſte, de ce Manuſcrit; & il avoit déja envoyé à Mr. *Jean Lami*, Profeſſeur & Bibliothéquaire de *Florence*, une Copie faite ſur celle-là, pour être imprimée dans le Recueil de toutes les Oeuvres de *Meurſius*, qui doit paroître bien-tôt. Ainſi chacun pourra alors juger, de quelle maniére *Meurſius* a ſuivi l'Original ſur lequel

(*a*) ARNOLD HUITFELD, Sénateur & Chancelier du Royaume. Il écrivit en Allemand la Vie de *Chriſtian III.* & la publia dans la même année que *Cragius* fut chargé d'écrire toute l'Hiſtoire du *Dannemark*; comme notre Auteur nous l'apprend plus haut, *pag.* 3.

quel il travailloit. Mr. *Grammius* n'a garde de croire, que *Lyſchander* ſoit à aucun égard comparable à *Meurſius*; & il reconnoît que le dernier n'eſt redevable à *Cragius* que de la matiére: la forme eſt toute de lui. On y voit ſon ſtyle ordinaire, ſimple, pur, clair, coulant & égal. Il n'omet presque rien de ce qui eſt néceſſaire: quelquefois même il exprime certaines choſes plus ſuccinctement, que *Cragius*, & ſans un ſi grand circuit de paroles. Avec tout cela, Mr. *Grammius* ne voit pas qu'à cet égard même il obſcurciſſe la gloire de *Cragius*. Les Connoiſſeurs reconnoitront d'abord, que celui-ci avoit formé ſon ſtyle ſur la lecture des principaux Ecrivains de l'Hiſtoire Romaine, d'un SALLUSTE, d'un TITE-LIVE, d'un TACITE. Que ſi l'on y trouve quelques endroits négligez, on doit conſidérer qu'il n'avoit pas mis la derniére main à ſon Ouvrage, comme un DE THOU, un STRADA, & autres Hiſtoriens modernes, auxquels néanmoins on a reproché avec raiſon bien des fautes contre la pure Latinité.

Mr. *Grammius* vient enſuite aux choſes mêmes, & au fond des Annales de *Cragius*. Il les a luës avec beaucoup de ſoin, & comparé en bien des endroits la narration avec les Mémoires qu'on a ſur les tems dont l'Hiſtorien traite, pour voir s'il y auroit quelque choſe à reprendre; auquel cas il proteſte qu'il n'auroit pas manqué d'en avertir les Lecteurs. Mais il n'a trouvé matiére qu'à louer l'exactitude & la fidélité de l'Hiſtorien. Il eſt même perſuadé, que ceux qui prendront autant ou plus de peine, qu'il n'a fait,

fait, à conférer ces Annales de *Cragius* avec les Archives, & les autres Monumens publics ou particuliers, en porteront le même jugement avec autant de confiance. L'Illuſtre Chancelier HUITFELD avoit, depuis peu, précédé *Cragius* dans la même carriére; & ſans ſes Annales, écrites dans la Langue du pays, quoi que d'un ſtyle peu poli, & quelquefois avec négligence, l'Hiſtoire de *Dannemark* ſeroit aujourd'hui fort imparfaite. Mais *Cragius* l'emporte de beaucoup ſur lui, à l'égard de toutes les qualitez d'un bon Hiſtorien. On verra dans l'Ouvrage qui paroît aujourd'hui, quantité de choſes, non ſeulement mieux rangées & digérées, mais encore racontées plus nettement; d'autres exprimées avec une belle & claire briéveté, ſur leſquelles *Huitfeld* s'étend avec un grand verbiage; & d'autres au contraire, où ſa narration eſt riche & abondante, au lieu que celle d'*Huitfeld* eſt ſéche & étranglée. Le dernier avantage paroît ſur-tout dans l'Hiſtoire de ce qui ſuivit la Guerre Civile qu'il y eut après la mort de *Frideric I.* & l'inauguration de *Chriſtian III.* Il eſt inconcevable, qu'un Hiſtorien comme *Huitfeld*, qui pouvoit conſulter les Archives du Roiaume, & tout ce qu'il y avoit ailleurs de Monumens, aît ou effleuré ſeulement, ou négligé de propos délibéré, ou ſupprimé, ou entiérement ignoré, tant de choſes, & de choſes ſi conſidérables, presque ſur toutes les années. Mr. *Grammius* auroit pû en produire une longue liſte, ſi chacun maintenant ne pouvoit s'en convaincre par lui-même.

Il ſe contente d'en donner (a) quelque échantillon, ſur peu d'années, du nombre de celles où, avant la publication des Annales de *Cragius*, on auroit pu juger le Chancelier fort exact, & où peut-être perſonne ne l'eût ſoupçonné d'être ſtérile.

Un des endroits les plus conſidérables, c'eſt ce qui regarde la Guerre de *Smalcalde*, ſi célébre dans l'Hiſtoire de ce Siécle. Quelques-uns ont blâmé la conduite de *Chriſtian III.* par rapport à cette Guerre. De la maniére dont *Huitfeld* en parle, il ne fournit pas dequoi détruire, ou du moins affoiblir l'accuſation. Mais ſi on lit les Annales de *Cragius*, ſur l'Année 1547, on y trouvera, à peu près, tout ce qu'il faut pour bien juger du fondement de ce reproche. Mr. *Grammius* fait ici une longue digreſſion, dont il demande la permiſſion aux Lecteurs, pour juſtifier *Chriſtian III.* ſur-tout contre les traits lancez par un Savant de nos jours, qu'il ne nomme pas, mais dont il déſigne ſi bien & la Nation, & la Profeſſion, & l'Ouvrage, & le tems auquel il a paru, qu'on ne ſauroit en méconnoître l'Auteur. C'eſt feu Mr. PERIZONIUS, dans ſes *Rerum* (b) *per* Europam *maxime geſtarum, ab ineunte Sæculo Sexto Decimo usque ad* CAROLI V. *mortem* &c. *Commentarii Hiſtorici.* Ce qu'il a dit là d'outrageant (c) en plus d'un endroit, ſur le ſujet dont il s'agit, eſt repouſſé vive-

(a) *Pag.* 43, *& ſeqq.*
(b) Ce Livre fut publié à *Leide*, en 1710. *in octavo.*
(c) *Pag.* 347, 525.

vivement, & réfuté par un grand nombre de raiſons & d'autoritez.

Au reſte, quelque ſupériorité que Mr. *Grammius* donne à *Cragius* ſur *Huitfeld*, il ne prétend pas qu'on doive mépriſer entiérement les Annales du dernier, ou en négliger la lecture. Elles ont leur prix, malgré la rudeſſe & la groſſiéreté du ſtyle. On y trouve inſérez quantité de Diplômes, d'Actes, & d'autres Piéces, ou entiéres, ou en abrégé. Il y a quelques autres choſes dignes de l'attention du Lecteur, qui ne ſe trouvent pas auſſi clairement expliquées dans les Annales de *Cragius*, ou qu'il a omiſes. Ceux qui n'entendent pas le Danois, peuvent s'inſtruire de tout cela en liſant un morceau de la Continuation anecdote de l'Hiſtoire de *Dannemark* de JEAN ISAC PONTANUS, mis au jour depuis peu (*a*) par *J. Hubner*, qui y a laiſſé gliſſer bien des fautes d'impreſſion. Ce morceau contient l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* & l'Auteur y ſuit en tout les Annales de *Huitfeld*.

Pour ce qui eſt de *Meurſius*, il ne fournit rien qui ſupplée aux Annales de *Cragius*, hors ce qu'on a dit ci-deſſus qu'il avoit tiré de *Lyſchander*. Au contraire, il omet quelquefois certaines choſes, ſoit parce qu'il ne les croyoit pas dignes d'être rapportées, ou pour quelque autre raiſon. Mr. *Grammius* en donne quelques exemples. Il y en a deux (*b*), où il croit que *Meurſius* a ſupprimé ce que *Cragius* dit, parce que celui-ci, ſelon l'uſage & les idées des Ecri-

vains

(*a*) A *Hanover*, en 1729. *in quarto*.
(*b*) *Pag.* 205 & 220.

vains de ſon tems, veut trouver du miracle dans des événemens naturels.

La derniére remarque, que fait notre Editeur, regarde une choſe en quoi *Cragius* ſuit auſſi une coutume, déja introduite dans le Siécle où il vivoit; c'eſt que les Auteurs, qui ſe piquoient d'écrire purement en Latin, changeoient les noms propres des Perſonnes & des Lieux, pour leur ôter ce qu'ils avoient de rude, & de peu conforme au génie de cette Langue. On ſait, que l'Illuſtre Préſident DE THOU, qui en uſe ainſi, a rebuté par-là une grande partie des Lecteurs. Pour y remédier, les Editeurs de la derniére Edition, publiée en *Angleterre*, ont mis au bas des pages l'explication de ces noms déguiſez. Mr. *Grammius* n'a pas jugé à propos de les imiter, parce que *Cragius* ne fait pas fort ſouvent de tels changemens, & que ce n'eſt guéres que par rapport aux noms *Danois*. Cependant, comme depuis que l'impreſſion des Annales fut achevée, il lui revint, qu'on avoit trouvé mauvais qu'il n'eût pas expliqué ces noms, il a pris le parti, qui ſeul lui reſtoit pour ôter tout ſujet de plainte; c'eſt de mettre après ſa Préface une Table Alphabétique, où l'on trouve tous les noms propres, qui peuvent embarraſſer non ſeulement les Etrangers, qui ont quelque connoiſſance de l'Hiſtoire de *Dannemark*, mais encore des gens même de la Nation. Mr. *Grammius* rend ici juſtice à *Meurſius*, qui ſagement s'eſt d'ordinaire éloigné à cet égard de la méthode de *Cragius*, & a emploié des noms plus communs, par exemple, *Slesvicum*, *Coldinga*, *Sve-*

Svenoburgum, *Travemunda*, *Lybershoya*, au lieu de *Sliævica*, *Collina*, *Svenopolis*, *oſtium Dravi*, *Liberi mons*, dont *Cragius* affecte de ſe ſervir.

VOILA pour ce qui regarde le prémier & le principal Ouvrage de ceux qui ſont contenus dans ce Volume. Suit, d'une autre main, la Continuation de l'Hiſtoire du Régne de *Chriſtian III.* jusqu'à ſa mort; Piéce, qui avoit déja paru ſous ce titre à *Sora*, en 1650. STEPHANI JOANNIS STEPHANII *Hiſtoriæ Danicæ libri duo, qui res memoratu dignas complectuntur in* Dania *geſtas*, *regnante* CHRISTIANO TERTIO, *ab anno Chriſti* M. DL. *ad annum* M. DLIX.

ETIENNE JEAN STEPHANIUS étoit né à la fin du Seiziéme Siécle. Son Pére, *Jean Stéphanius*, très-honnête homme & très-ſavant, fut prémiérement Profeſſeur en Logique, dans l'Académie de *Coppenhagen*. Il devint enſuite Chef de l'Abbaye & de l'Ecole de *Sora*, après la mort de *Jonas Venuſinus*, qui, comme on l'a déja dit, avoit ſuccédé à *Cragius*. Lors que cette Ecole fut érigée en Académie, il perdit ſon Emploi, dont les revenus furent aſſignez au Préſident de la nouvelle Académie: mais on l'en dédommagea par quelques bons Canonicats, de *Roſchild*, & de *Ripen*. Il eut la Charge d'Hiſtoriographe après *Lyſchander*, & avant *Meurſius*; & il y fut appellé, ce qui eſt aſſez ſingulier, à l'âge de près de ſoixante-dix ans. Son Fils, dont il s'agit, nâquit à la fin du Seiziéme Siécle. Il occupa, fort jeune encore, une place de Recteur, dans l'Ecole de *Slangendorp*, en *Seelande*. Quelque tems après, c'eſt-à-dire en l'année 1626, il

il alla voyager dans les *Provinces Unies*, pour y aquérir un plus grand fonds d'érudition. Là il trouva moyen de s'inſinuer dans le commerce & l'amitié de *Daniel Heinſius*, de *Gerhard Jean Voſſius*, de *Cuneus*, de *Pontanus*, de *Scriverius*, & autres Savans. Il ſe fit auſſi connoître au Public, en mettant au jour à *Leide*, avant la fin de l'année, de courtes Notes & Corrections ſur SAXON *le Grammairien*, Auteur, qui a écrit en Latin, dans le Douziéme Siécle, une Hiſtoire de *Dannemark*, avec une pureté & une élégance de ſtyle fort au deſſus du tems où il vivoit. *Stephanius* s'aquit, par ce petit Ouvrage, la faveur du Chancelier *Friſius*; & en 1629, il dédia au Fils de ce Seigneur un Recueil de Traitez, ou d'Extraits de divers Auteurs, concernant le Royaume de *Dannemark* & de *Norwége*, le *Holſtein*, le Duché de *Slewic*, & les Provinces voiſines. Cela fut imprimé chez les *Elzeviers*, dans la plus petite forme, comme faiſant partie des Deſcriptions de tous les Etats, que ces Libraires publioient alors de la même maniére ſous le titre de *Reſpublicæ*. Sur la fin de cette année, *Olaus Wormius* écrivit à *Stéphanius*, de la part du Chancelier, pour lui annoncer une vacance qu'il y avoit dans l'Académie de *Sora*, de la Chaire de Profeſſeur en Eloquence, afin qu'il vînt ſe mettre au nombre des prétendans. Il ne manqua pas de ſuivre l'avis; & l'affaire réuſſit. Il fut inſtallé au Printems de l'année ſuivante. Là il emploia ſon loiſir à revoir & corriger SAXON *le Grammairien*, & y joindre un ample Commentaire, dont ce qu'il avoit

avoit publié en *Hollande* n'étoit qu'un avantcoureur. Après avoir achevé cette tâche, qu'il s'étoit impoſée, & qui lui coûta dix ans de travail, il différa encore l'impreſſion de ſon Ouvrage, pour en entreprendre un autre de même genre. La Bibliothéque de *Coppenhagen* conſervoit un Manuſcrit d'une autre Hiſtoire ancienne de *Dannemark*, compoſée par SUENON AGGO, qui avoit demeuré dans la maiſon même de *Saxon le Grammairien*, & écrit avant lui. *Stéphanius* aiant découvert ce Manuſcrit, voulut le publier inceſſamment, & y joindre des Notes de ſa façon. Son Edition parut à *Sora*, *in octavo*, avec un *Appendix* de quelques Opuſcules anciens, l'année 1642. Cet Ecrivain eſt fort inférieur à *Saxon*. La nouvelle Edition de celui-ci parut enfin au même endroit, en 1644, *in folio*. L'Editeur avoit déja été revêtu alors de l'Emploi d'Hiſtoriographe, peu de tems après la mort de *Meurſius*. Une mort prématurée l'emporta lui-même, le 22 Avril 1650, dans ſa cinquante & uniéme année. Il faiſoit eſpérer une Hiſtoire de *Frédéric* II. un Recueil d'anciens Opuſcules, propres à éclaircir l'Hiſtoire de *Dannemark*; & une Edition de QUINTILIEN, avec ſes Commentaires. Et, s'il eut vêcu plus long-tems, on auroit pu attendre de lui bien d'autres Ouvrages. Sa Bibliothéque, avec tous ſes Manuſcrits, paſſa à des poſſeſſeurs étrangers, &, à ce que croit Mr. *Grammius*, elle eſt préſentement à *Stockolm*.

Cette Hiſtoire des neuf derniéres années du Régne de *Chriſtian III.* étoit ſous preſſe, quand l'Au-

l'Auteur vint à mourir ; comme il paroît par l'Epitre Dédicatoire, que *Jean Swaning*, ſon Gendre, y mit, adreſſée au Roi, & qui eſt datée du mois de Mai 1650. Il eſt certain, que (*a*) *Stéphanius* avoit compoſé ce morceau, pour ſervir de Supplément à *Meurſius*. Il faut donc qu'il eût deſſein de publier l'Ouvrage de celui-ci. Pourquoi fit-il paſſer devant le ſien propre, qui naturellement devoit ſuivre, & ne faire avec l'autre qu'un ſeul Tout? Mr. *Grammius* trouve cela fort ſurprenant. Il conjecture, que celui qui (*b*) étoit alors Chancelier, & par ordre duquel *Stéphanius* avoit entrepris ce travail, voulut, auſſi bien que les autres Patrons de l'Auteur, qu'il publiât inceſſamment ſon Supplément, pour donner une preuve de ſa diligence, & engager ainſi le Roi à lui faire payer ſa penſion d'Hiſtoriographe, aſſez conſidérable, *mais dont* peut-être il lui étoit dû des arrérages, à cauſe du mauvais état des Finances. Il eſt encore plus inconcevable, qu'aucun de ceux à qui cela convenoit, n'aît penſé depuis à rendre complette l'Hiſtoire du Régne de *Chriſtian III.* en publiant ou *Meurſius*, ou *Cragius*, de qui *Meurſius* avoit tout tiré. Cette négligence inexcuſable a tourné néanmoins de telle maniére, que Mr. *Grammius* ſe félicite de ce qu'elle lui a donné occaſion

(*a*) Son Gendre le témoigne; & on a des Lettres de lui-même, où il le dit poſitivement : une, qu'il écrivoit à *Gerhard Jean Voſſius*, le 24 d'Avril, 1646. (*num. 426. Epiſtolar. ad Voſſ.*) une autre à *Olaus Wormius*, du mois de Février de la même année.

(*b*) *Chriſtian. Thomaus.*

occaſion de tirer de leurs cachettes & l'Original, & la Copie. Si, avant lui, l'Ouvrage de *Meurſius* eût vu le jour, ſoit avec le Supplément de *Stéphanius*, ou à part, qui eſt-ce qui auroit pû penſer à faire imprimer le Manuſcrit de *Cragius*? Mais on aura déſormais, graces à Mr. *Grammius*, & l'Hiſtoire de *Meurſius*, jointe à ſes autres Ouvrages, & celle de *Cragius*, accompagnée du Supplément de *Stéphanius*; trois Piéces qui doivent être jointes enſemble, comme aiant un rapport néceſſaire l'une avec l'autre.

Notre Editeur vient enſuite à comparer le mérite du Continuateur de l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* avec celui du prémier Auteur. Il ne croit pas que, parmi les Connoiſſeurs, il ſe trouve bien des gens, qui doutent le moins du monde qu'on ne doive donner la préférence à *Cragius*. Ce n'eſt pas que *Stéphanius* manquât de génie: mais il n'avoit pas autant de naturel, ni d'exercice en ce genre, qu'on en remarque dans l'Ouvrage de *Cragius*. Pour ce qui eſt de la fidélité, de la candeur, de la droiture du jugement, qualitez principales d'un bon Hiſtorien, l'un & l'autre a dequoi aller du pair avec les plus excellens. On ne ſauroit rien trouver à redire dans le ſtyle de *Stéphanius*, à l'égard de la pureté & de l'élégance; quoi qu'il ne ſoit pas auſſi élevé que celui de *Cragius*. Mais ſi *Cragius* eût vêcu aſſez long-tems pour achever les neuf années qui reſtoient, & mettre enſuite la derniére main à toute l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* il auroit donné quelque choſe de plus parfait & de plus travaillé, que le morceau de *Stéphanius*;

non pas à la vérité en matiére des affaires domeſtiques, mais au ſujet des affaires étrangéres. *Stéphanius*, au contraire, eſt trop diffus ſur certaines choſes, qui ne le méritoient pas; pendant qu'il en ſupprime d'autres d'aſſez grande conſéquence. Mr. *Grammius* donne des exemples de tout cela, & de quelques autres négligences, ou fautes, ou inexactitudes, en homme qui juge ici, comme par-tout ailleurs, avec beaucoup d'équité, & ſans prévention. Cela lui fournit occaſion d'éclaircir pluſieurs faits, de produire des autoritez, qui les confirment, de faire diverſes remarques critiques, & d'apprendre aux Lecteurs bien d'autres choſes curieuſes.

POUR raſſembler tout ce qui peut ſervir à l'Hiſtoire de *Chriſtian III.* l'Editeur nous donne enſuite les Oraiſons Funébres faites à la louange de ce grand Roi, & publiées l'année même de ſa mort; puis un Appendix de trois *Piéces* authentiques, qui ſont des plus conſidérables entre celles dont *Cragius* cite un bon nombre.

Pour commencer, avec Mr. *Grammius*, par les derniéres, la prémiére de celles-ci eſt le *Recès*, ou l'Ordonnance, faite à *Coppenhagen* en 1536, dans l'Aſſemblée des Etats, pour donner au Gouvernement du Royaume une nouvelle & meilleure forme, & pour abolir l'Epiſcopat. Cette abolition paroiſſoit une entrepriſe très-difficile aux autres Princes, Amis de *Chriſtian III.* qui avoient embraſſé la Réformation, & à *Luther* même. Ils admirérent la maniére dont on en étoit venu à bout. Le Roi avoit réſolu, ſi cela eût excité en *Allemagne* des bruits desavan-

avantageux, de publier un (*a*) Manifeſte, pour expoſer à tout le monde les raiſons de ſa conduite, & les crimes des Evêques.

Il y a, dans cette Ordonnance, un article, où les Sénateurs du Roiaume de *Dannemark* déclarent, qu'ils ont réſolu d'un commun accord d'élire & déſigner pour Succeſſeur du Roi régnant le Duc *Frideric*, ſon Fils aîné, en ſorte, que dès-lors il prendroit le nom de *Prince* de *Dannemark*, & qu'immédiatement après la mort de ſon Pére, on le ſalueroit, comme *Roi élû*, en attendant qu'il fût revêtu du Diadême par une inſtallation ſolennelle. *Cragius* dit, (*b*) que, dans la délibération priſe ſur cette Succeſſion quelques jours avant le *Recès* formé & conclu, *Chriſtian* fut d'avis qu'on élût ſon Frére *Jean*. Mr. *Grammius* auroit pu joindre ici une Copie de l'Acte, dans lequel il eſt fait mention de la propoſition faite par le Roi; exemple, dit-il, de modération, tel, qu'on peut douter s'il s'en trouve de ſemblable dans l'Hiſtoire. Mais, comme il n'y a, dans cette Piéce authentique, rien de plus que ce qu'on verra maintenant dans *Cragius*, l'Editeur a cru pouvoir ſe diſpenſer de la publier. Il fait mention d'une autre, qu'il auroit inſérée, ſi chacun ne pouvoit la lire dans diverſes Collections, qui ſont entre les mains de

(*a*) On cite là-deſſus une Lettre qu'il écrivit à l'Electeur de *Saxe*, tirée des Archives du Duc de *Weimar*, & publiée, avec quelques autres, par JEAN JOACHIM MULLER, *Endechtes-Staats-Cabinet IV. Eröffnung, pag.* 332. (*b*) *Pag.* 135.

de tout le monde ; c'eſt la *Pacification*, ou le *Traité de Spire*, conclu (*a*) en l'année 1544. Au reſte, Mr. *Grammius* nous donne le *Recès*, avec ſa Verſion Latine dans les pages vis-à-vis ; ce qui étoit abſolument néceſſaire pour la plupart des Lecteurs.

Il n'a pas eu beſoin de prendre la même peine pour les deux autres Piéces, dont l'Original eſt en Latin. L'une eſt l'*Ordonnance Eccléſiaſtique*, faite en 1537. Elle fut imprimée à *Coppenhagen*, dans la même année, & ne l'a jamais été depuis. Mr. *Grammius* auroit fort ſouhaité pouvoir nous apprendre quelque choſe de plus, que ne fait l'Hiſtorien qu'il publie, ſur ce qui inſpira au Roi le deſſein d'entreprendre un ſi grand, ſi pieux, ſi ſage, & ſi utile ouvrage ; & ſur les perſonnes qui eurent le plus de part au projet. Mais il eſt réduit à ſe contenter de défendre la narration de *Cragius*, contre une opinion erronée, qui eſt devenue presque commune. Ceux qui ſe ſont le plus attachez à rechercher l'origine de la Réformation en *Dannemark*, poſent en fait, que le célébre JEAN BUGENHAGEN eſt l'unique Auteur du Livre de l'*Ordonnance Eccléſiaſtique*. Mais c'eſt démentir le Roi même, qui parle ainſi au commencement de l'Ordonnance : „ Après avoir convoqué les „ Docteurs & les Prédicateurs du Roiaume de „ *Dannemark*, & de nos Duchez, Nous les „ avons

(*a*) Le 23 Mai : entre CHARLES-QUINT & *Chriſtian III.* On trouve ce Traité dans le CORPS DIPLOMATIQUE, Tom. IV. Part. II. *Article* 174. *pag.* 274, *& ſuiv.* CRAGIUS en donne le précis, *pag.* 272, *& ſeqq.*

„ avons chargez de nous compoſer quelque Or-
„ donnance Eccléſiaſtique, pour délibérer en-
„ ſuite ſur leur Ecrit. Et l'aiant reçu, Nous
„ l'avons envoié au Révérend Pére, le Doc-
„ teur Martin Luther, par le moyen
„ duquel la bonté de Dieu nous a rétabli, en
„ ces derniers tems, la pureté du Saint Evan-
„ gile de Christ. Ce Théologien, & les au-
„ tres de *Wittenberg*, l'ont approuvé. Mais,
„ pour mettre bien en exécution ce pieux deſ-
„ ſein, Nous avons prié le Très-Illuſtre Prince
„ Jean Frideric, Duc de *Saxe*, Electeur
„ &c. notre grand Ami, de Nous envoier no-
„ tre Bien-aimé Jean Bugenhagen, *Pomé-*
„ *ranien*, Docteur en Théologie. Nous nous
„ ſommes ſervis, avec nos Conſeillers, des avis
„ de ce Docteur, pour faire cette Ordonnance
„ Eccléſiaſtique, afin que vous ſachiez, que ce
„ n'eſt pas à la légére, mais par les conſeils &
„ à l'aide de tant & de ſi bons juges, que nous
„ nous ſommes conduits &c.". Voilà qui met dans une pleine évidence la vérité de ce que dit (*a*) *Cragius*, que, dans l'année précédente, c'eſt-à-dire 1536, l'Ordonnance avoit été compoſée par les plus ſavans hommes de *Dannemark*, que le Roi avoit mandez pour cet effet, des Colléges, & d'entre les Prédicateurs: qu'après qu'elle eut été approuvée à *Wittenberg*, elle fut revue, corrigée, & augmentée par *Bugenhagen*, qui étoit venu en *Dannemark*, l'année ſuivante, conjointement avec quelques Conſeillers du Roi,

(*a*) *Pag.* 170, *& ſeqq.*

& publiée alors, enſorte qu'elle commença à être exécutée. Voilà ce que le Roi appelle *faire l'Ordonnance*; & non pas que *Bugenhagen* l'eût lui-même écrite en Latin, comme l'explique (*a*) HENRI MUHLIUS. Il paroît par une Lettre, (*b*) que le Roi écrivit à l'Electeur de *Saxe* le 28 Avril, pour le prier de laiſſer encore quelque tems *Bugenhagen* en *Dannemark*, que l'Ordonnance avoit été dès-lors compoſée par les Savans de la Nation; & on ne ſauroit douter qu'ils n'y euſſent mis bien des choſes, que les Prédicateurs de la Cour, & autres, avoient introduit dans leurs Egliſes depuis quelques années; & qu'ils n'euſſent écrit tout cela en Latin, dans les propres termes de l'Ordonnance, imprimée depuis. Une choſe très-certaine, & dont aucun Auteur n'a encore parlé, c'eſt que, quand le Roi envoia à *Luther* le Manuſcrit *Latin*, il en avoit fait faire une Traduction en Danois pour lui-même. L'Original en ſubſiſte encore; Mr. *Grammius* l'a vû, & lû avec ſoin. Il y a trouvé bien des preuves, que cette prémiére ébauche de l'Ordonnance avoit été originairement écrite en Latin; ce qui auſſi étoit néceſſaire, parce qu'entre ceux qui travaillérent à la compoſer, il s'en trouvoit quelques-uns, venus des Duchez de *Slesvic* & de *Holſtein*, leſquels n'entendoient pas le Danois; comme tous ceux des Provinces *Danoiſes* n'étoient pas aſſez verſez dans

(*a*) *Commentatio de Reformatione Religionis in Cimbria*, pag. 59.

(*b*) Parmi celles de la Collection citée ci-deſſus, de JEAN JOACHIM MULLER, pag. 435.

dans la Langue Allemande. Mr. *Grammius* ajoute quelques autres remarques curieuſes, qu'il a eu occaſion de faire ſur ce ſujet, en comparant le Manuſcrit Danois avec l'Ordonnance publiée en Latin.

La troiſiéme Piéce eſt l'Ordonnance pour la Fondation & les Réglemens de l'Univerſité de *Coppenhagen*, qui n'étoit auparavant qu'une Ecole. Elle fut approuvée & confirmée dans l'Aſſemblée des Etats, tenuë à *Ottenſée*, le dixiéme *Juin* 1539. Mr. *Grammius* reconnoît, que *Bugenhagen* eut beaucoup de part à la compoſition de cette Ordonnance, ſur-tout à ce qui regarde les fonctions des Profeſſeurs, & les autres choſes qui s'y rapportent.

Les *Oraiſons Funébres*, qui ſont placées immédiatement après l'Hiſtoire de *Stéphanius*, étoient très-rares; ce qui en augmente le prix. Elles ſont au nombre de quatre.

La prémiére eſt de Nicolas Hemming, Profeſſeur en Théologie dans l'Univerſité de *Coppenhagen*, où il la prononça le 13 Février 1559, jour, auquel on faiſoit à *Ottenſée* les Funerailles de *Chriſtian III.* Il y prit pour Texte ces paroles du Pseaume CXV. (ou CXVI.) *verſ.* 15. *La mort des Saints de* Dieu *eſt précieuſe devant le Seigneur.* C'étoit un ſavant Théologien. Mr. *Grammius*, qui en fait un Eloge magnifique, renvoie, pour ce qui regarde ſa Vie, à quelques (*a*) Auteurs, qui en ont ſuffi-

(*a*) Paul. Vinding. *Academ. Hafnienſ.* Melchior Adam. in *Vit. Theologor.* J. Moller, *Hypomnemat. ad* Alb. Barthol. &c.

ſuffiſamment traité : auxquels on peut joindre le *Dictionnaire Hiſtorique & Critique* de *Bayle*. Il en uſe de même à l'égard de l'Auteur de la Seconde Oraiſon Funébre.

Cet Auteur eſt JAQUES BORDING, Médecin du Roi, & Profeſſeur dans l'Univerſité de *Coppenhagen*. Il étoit d'*Anvers* : mais il paſſa en *Dannemark* les trois ou quatre derniéres années de ſa vie. A un grand ſavoir, il joignoit beaucoup de zéle pour la Religion. Il prononça auſſi ſa Harangue le jour des Funerailles du Roi, & dans le lieu même où ce Prince eut ſon Tombeau. Cette Piéce, publiée auſſi-tôt à *Coppenhagen*, fut rimprimée, dans la même année, à *Wittenberg*, par les ſoins de *Mélanchton*, qui témoigne dans (*a*) quelques-unes de ſes Lettres, qu'il auroit ſouhaité que l'Auteur ſe fût plus étendu ſur certaines choſes : mais, ajoute-t-il, c'eſt de propos délibéré que, dans un ſi grand deuil, il a négligé les ornemens qu'il pouvoit ajouter à ſon Discours, pour lui donner un air lugubre. Trente-cinq après, *Théophile Glaſer*, Miniſtre de l'Egliſe de *Dresde*, fit rimprimer cette Piéce, en y joignant l'Oraiſon Funébre, que Mr. *Grammius* nous donne enſuite.

Celle-ci eſt de JEAN THOMAS de *Ripen*. Il la prononça dans l'Ecole de cette Ville, dont il étoit alors Recteur, & d'où il fut enſuite appellé à celle de *Coppenhagen*. Il ſe rendit célébre dans ſa patrie, par un Recueil qu'il fit des Hymnes, qu'on chantoit dans les Egliſes, en y joignant

(*a*) *Epiſt.* Lib. II. Ep. 97. col. 271. & Ep. 322. col. 359. *Edit. Londin.*

gnant les notes de Muſique. Sa Harangue fut imprimée à *Bâle* en 1560, & inſérée depuis dans une Collection d'Oraiſons Funébres à la louange des Princes, imprimée à *Francfort* en 1667.

La Quatriéme & derniére Piéce, que Mr. *Grammius* ajoute ici, eſt en vers. On y trouve décrite en abrégé toute la ſuite de la Vie de *Chriſtian III.* depuis ſa naiſſance; & c'eſt principalement pour cette raiſon que notre Editeur l'a jointe aux trois Oraiſons Funébres en proſe. Car on ne doit pas s'attendre d'y trouver une Poëſie exquiſe. Le Poëte, nommé JEAN SASCERIDES, étoit *Hollandois*, & natif de *Warmenhuys* près d'*Alcmar*. Aiant goûté la doctrine des Réformateurs, il fut dépouillé d'une Cure qu'il deſſervoit, & s'en alla à *Wittenberg*. Après avoir demeuré là trois ans, *Mélanchton* fut ſi ſatisfait de ſa conduite, qu'il lui donna, en 1557, une Lettre de recommandation pour le Roi de *Dannemark*, dans laquelle il témoignoit qu'il jugeoit cet homme capable d'enſeigner la Langue Hébraïque dans l'Univerſité de *Coppenhagen*. Il y joignit un (*a*) Livre d'*Odes*, ou autres Poëſies tirées des *Pſeaumes* de *David* & d'ailleurs, dédié au Roi par *Saſcerides*, qui l'avoit fait imprimer à *Bâle* la même année. Ce Théologien Poëte avoit compoſé d'autres Ecrits, tous très-rares, & dont quelques-uns n'ont pas même

(*a*) *Odarum ſive Carminum, Davidicorum aliorumque, Libri IX.* Typis *Oporini.* in 8.

même été connus de ceux (*a*) qui ont pris à tâche d'en donner la notice; comme Mr. *Grammius* le prouve par un Poëme Héroïque, qu'il poſſéde, intitulé: *De Agni, ſeu* CHRISTI *victoria contra* Gogum *&* Magogum *Libri Quatuor*, imprimé à *Coppenhagen* en 1577, *in octavo*. A cette occaſion il remarque, que *Saſcerides*, dans presque tous ſes Ecrits, paroît s'être beaucoup attaché à l'explication des Prophéties, & qu'il cherche des myſtéres, des types, des allégories, dans les Hiſtoires de la Bible, & dans presque tous les Livres du Vieux Teſtament.

Son *Epicedium in obitum Sereniſſimi & Potentiſſimi* Daniæ &c. *Regis* CHRISTIANI TERTII, &c. eſt la ſeule Piéce en vers que Mr. *Grammius* aît jugé à propos de faire entrer dans ce Recueil, pour ne pas déplaire au plus grand nombre des Lecteurs, en groſſiſſant le volume de pluſieurs autres Monumens de ce genre, publiez à la louange de *Chriſtian III.* Il ſe contente de rapporter dans ſa Préface, (*b*) quelques Vers d'une Elégie de (*c*) JEAN FRANÇOIS de *Ripen*, intitulée *Iter Francicum*, pour faire voir que, dès ce tems-là, il ne manquoit pas d'excellens Poëtes en *Dannemark*. A l'égard même des Oraiſons Funébres en proſe, il y en eut d'autres prononcées en Latin, & en Danois, le *jour* des Funerailles.

ERAS.

(*a*) P. VINDINGIUS, ALB. BARTHOLIN, MOLLER. in *Hypomnemat. ad Barth.*

(*b*) *Pag.* 109, 110.

(*c*) Cette Piéce ſe trouve parmi ſes Poëſies, imprimées à *Lion*, chez *Antoine Gryphius*, en 1561.

ERASME LÆTUS, Profeſſeur à *Coppenhagen*, dit lui-même, dans un (*a*) de ſes Ouvrages Poëtiques, qu'il fut un de ceux qui haranguérent en Latin dans cette occaſion. Mr. *Grammius* doute fort que ſa Harangue ait jamais été publiée; & cela le ſurprend, parce que ce ſavant Danois n'étoit rien moins que réſervé à mettre au jour ſes productions. Mais on trouve, dans (*b*) une Epître Dédicatoire du même Auteur, adreſſée au Sénat de *Nurenberg*, un long Eloge de *Chriſtian III.* que Mr. *Grammius* croit qui peut être regardé comme un morceau de l'Oraiſon Funébre non imprimée. Cet Eloge renferme quelques particularitez qu'on auroit de la peine à trouver ailleurs. Par cette raiſon, Mr. *Grammius* l'a (*c*) inſéré ici tout entier; d'autant plus volontiers, que le Livre, à la tête duquel eſt l'Epître Dédicatoire, dont il fait partie, eſt devenu rare. Rapportons-en quelques endroits, où il paroît y avoir de ces choſes omiſes, ou peu circonſtanciées par les autres Ecrivains.

„ CHRISTIAN III. ſe levoit ordinairement „ de bon matin, à moins qu'il ne fût incom„ modé. Auſſi-tôt qu'il étoit habillé (ce qui „ ne demandoit pas beaucoup de tems, parce „ qu'il ne ſe piquoit point de parure) il prioit „ Dieu avec beaucoup de dévotion. Il donnoit „ ordre enſuite à ſon domeſtique, & puis il ſe „ mettoit à lire. S'il n'avoit pas d'autres affai„ res de grande importance, il paſſoit d'ordi„ naire

(*a*) *Rer. Danicar.* Lib. VI. *pag.* 255, *& ſeqq.*

(*b*) A la tête de ſes *Quatuor de* Republic. Noribergenſi *Carminum Libri.*

(*c*) *Pag.* 114, *& ſeqq.*

„ naire une bonne partie de la matinée à lire
„ l'Ecriture Sainte tout de ſuite. Pendant ce
„ tems-là, perſonne n'oſoit l'interrompre. Cet-
„ te lecture finie, qu'il faiſoit toujours à haute
„ voix, il étoit permis à chacun de l'approcher,
„ & de faire ſa charge. Un peu avant dîner,
„ il ſortoit du Palais pour ſe promener, & alors
„ il recevoit avec bonté les Requêtes qu'on lui
„ préſentoit. Il les ramaſſoit avec ſoin, & fai-
„ ſoit enſuite droit à qui il appartenoit, ſans
„ uſer de remiſes. . . . Il s'occupoit à peu près
„ de la même maniére après dîner; à cela près,
„ que pour l'ordinaire il liſoit quelque Interpréte
„ de l'Ecriture Sainte. De ces exercices il paſ-
„ ſoit quelquefois à prendre quelque récréation
„ dans ſon Palais; & alors il n'admettoit auprès
„ de lui qu'un ou deux de ſes Courtiſans. Tan-
„ tôt il ſe divertiſſoit à quelque *travail méchа-*
„ nique; tantôt à pointer & ajuſter des Canons,
„ dont il avoit bon nombre, faits par d'excel-
„ lens Ouvriers de *Nurenberg* : tantôt il voyoit
„ travailler les autres, ſur-tout des Chymiſtes,
„ ou des Orfévres, ou des Horlogeurs. . . . .
„ Il donnoit lui-même quelquefois des avis,
„ pour perfectionner ou corriger les Ouvrages,
„ comme il paroît par une belle & admirable
„ Horloge, qu'il fit faire lui-même avec de
„ grandes dépenſes, & avec laquelle on ne peut
„ mettre en comparaiſon celle qu'un Roi de
„ *Perſe* (*a*) envoia autrefois à l'Empereur CHAR-
„ LEMAGNE.

(*a*) C'eſt le Caliphe AARON. Voiez les Annales d'EGINHART, ſur l'Année 807, où l'on en trouve la deſcription; auſſi-bien que dans les *Annales Bertiniani.*

„ LEMAGNE. Mais il n'y avoit presque rien, „ à quoi *Christian III.* se plût davantage, qu'à „ visiter souvent sa nombreuse Bibliothéque. Il „ en emportoit quelquefois lui-même, tantôt „ un Livre, tantôt des Cartes Géographiques. „ L'étude de la Géographie lui plaisoit beau- „ coup, & il se fâchoit quelquefois de ce qu'il „ ne s'y étoit pas assez attaché dans sa jeunesse. „ Il estimoit & aimoit véritablement les Scien- „ ces en général; & il étoit non seulement por- „ té de bonne volonté envers tous les Savans, „ mais encore il en admettoit à sa Cour plu- „ sieurs des plus distinguez, avec qui il s'entre- „ tenoit agréablement; & dont il aimoit à pren- „ dre conseil, aussi-bien qu'à entendre leurs con- „ versations savantes. . . . Il pourvut largement „ à l'entretien des Professeurs, donnant aux uns „ des Canonicats, aux autres des Dîmes, aux „ autres des Vicariats, ou quelque autre place „ lucrative. . . . Il venoit lui-même de tems „ en tems à l'Académie, sans beaucoup de sui- „ te, pour y entendre les Leçons des Profes- „ seurs. Il les invitoit quelquefois à sa table, & „ en les bien régalant, il s'informoit avec soin „ de ce qui regardoit l'état de l'Académie, & „ les autres choses nécessaires. . . . Les Cha- „ noines de l'Eglise de *Lunden* furent long-tems „ à approuver par leurs suffrages le changement „ des Rites & l'abolition des Superstitions du „ Papisme. Ils consentirent enfin à une Con- „ férence publique, qui devoit se faire dans l'A- „ cadémie de *Coppenhagen* avec les partisans de „ la Réformation. Au jour marqué, le Roi

„ s'y

„ s'y rendit lui-même, & des prémiers, quoi „ qu'il fît grand froid, & qu'il eût mal à une „ jambe. Là il ſe tint au milieu des degrez, „ ſans pompe & ſans faſte; & tant par ſa juſte „ autorité, que par des exhortations paiſibles, „ il dirigea & amena à une heureuſe fin cette „ Conférence. . . . Les Chanoines de *Lunden* „ ſe joignirent volontiers aux Egliſes nouvelle- „ ment établies, & ſouſcrivirent à la Doctrine „ reçue &c.

Mr. *Grammius* finit ſa *Préface* par indiquer ou rapporter les Eloges, que quantité d'Ecrivains de diverſes Nations ont fait de ce Roi après ſa mort; & il ſouhaite, pour le bien du Genre Humain, qu'il s'en trouve déſormais grand nombre de ſemblables, & dans le *Nord*, & dans tout le Monde Chrétien. Nous diſons volontiers avec lui, *Amen*; en attendant de venir à l'Hiſtoire même du Régne de CHRISTIAN III.

ARTICLE II.

ΛΥΣΙΟΥ τὰ σωζόμενα. LYSIÆ *Orationes & Fragmenta*, Græce & Latine. Ad fidem Codd. Manuſcriptorum recenſuit, *Notis Criticis*, *Interpretatione Nova*, ceteroque apparatu neceſſario donavit JOANNES TAYLOR, A. M. &c. Accedunt Cl. JER. MARKLANDI *Conjecturæ*.

C'eſt

C'eſt-à-dire:

LES Harangues *& les* Fragmens *de l'Orateur* LYSIAS. *Nouvelle Edition, revue ſur les Manuſcrits, & accompagnée d'une nouvelle Verſion Latine, & d'autres choſes néceſſaires, par* Mr. TAYLOR. *Avec ſes* Notes Critiques, *& les* Conjectures *de Mr.* MARKLAND. [Second Extrait. On a vû le prémier dans la I. Partie du Tome XXVI. Article I. pag. 3.]

NOUS avons donné un Extrait de la *Vie* de LYSIAS, compoſée par le nouvel Editeur des *Harangues* & des *Fragmens* qui reſtent, de ce fameux Orateur Grec. Il faut maintenant venir à la *Préface*, où Mr. TAYLOR rend compte de ce qui regarde l'Edition même, & ſes accompagnemens.

Il commence par quelques réflexions, ou plaintes vives, dont le ſujet, ſelon toutes les apparences, deviendra plus grand de jour en jour; c'eſt ſur le peu de cas que l'on fait communément de la *Critique*, & en particulier des anciens *Orateurs Grecs*; à l'étude desquels les Savans même, dit-il, ne s'attachent guéres, non plus qu'à la connoiſſance de la *Juriſprudence Attique*, dont ces Auteurs ſont les meilleurs Maîtres. Après cela, il parle des ſoins que ſe ſont donnez les anciens Critiques, avant les Siécles de barbarie, pour conſerver dans le meilleur état qu'il étoit poſſible, les Harangues de *Lyſias*; & il compare les ſecours qu'ils pouvoient avoir, avec

avec ceux des Modernes, depuis l'invention de l'Imprimerie.

Les prémiers avoient un grand avantage ſur les derniers, dans la réviſion de toute ſorte d'Auteurs d'une plus grande antiquité. On ne voioit point encore cette infinité de diverſes Leçons, produites depuis par l'ignorance ou la témérité des Copiſtes. Il reſtoit encore alors bien des Manuſcrits très-anciens, & pluſieurs même originaux. ATHENE'E (*a*) parle d'un exemplaire de SOPHOCLE, de la main même de l'Auteur. PAUSANIAS aſſure, que les Habitans du Mont *Hélicon* lui montrérent (*b*) le Poëme d'HESIODE, écrit ſur des lames de plomb très-anciennes; Copie faite ſans doute par autorité publique, pour honorer la mémoire de ce grand Poëte, & faire honneur en même tems au pays, qui, à ce qu'on croioit, lui avoit donné la naiſſance. C'étoit ſur de tels exemplaires ou les plus anciens, ou qui en approchoient le plus, que les Critiques corrigeoient les Copies de leur tems, & en publioient de nouvelles, où ils mettoient (*c*) leur nom, pour leur donner de l'autorité par ce témoignage de la réviſion qu'ils en avoient faite. Les Oeuvres d'ARISTOTE furent ainſi corri-

(*a*) Si je m'en ſouviens bien, ajoute Mr. *Taylor*; car il y a long-tems que j'ai lû *Athénée*. Reſte à ſavoir, ſi ſa mémoire a conſervé fidélement le fait même.

(*b*) Celui qui a pour titre, *les Oeuvres & Jours*. Lib. IX. ſeu *Boetic*. Cap. 31. *pag.* 771. *Ed. Kuhn.*

(*c*) Notre Auteur en donne pour exemple plus bas, dans une Note, *Alexandre* de *Cotyée*; au rapport d'ARISTIDE, dans ſon Oraiſon Funébre (*Tom.* I. pag. 151. *Edit. Genev.*)

corrigées par TYRANNION (*a*), qui étoit contemporain de *Luculle*; & peut-être n'étoit-il pas le prémier qui l'eût entrepris. MNEMON de *Pamphylie*, que GALIEN (*b*) appelle le *Correcteur* (διορθωτὴς) des Livres d'HIPPOCRATE, étoit certainement très-ancien, puis que quelques Médecins, citez, ce (*c*) semble, par PLINE, avoient écrit touchant les Notes Critiques de *Mnémon* sur *Hippocrate*. Parmi les *Romains*, on voit que VARRON (*d*) revit les Comédies de PLAUTE; CICERON (*e*), les Ecrits de LUCRECE;

(*a*) STRABON, Lib. XIII. pag. 609. *Edit. Paris.* PLUTARQUE, in *Lucull.* (pag. 504. *Ed. Wech.*) & in *Syll.* (pag. 468.) AMMON. in *Vit. Aristot.* HESYCH. ILLUSTRIUS (pag. 64. *Ed. Commelin.* ATHENÉE, *Lib.* I. (Cap. 2.)

(*b*) Notre Auteur ne cite point l'endroit. On le trouvera indiqué dans la *Bibliothèque Grèque* de FABRICIUS, Tom. III. *pag.* 581. Cet exemple a été auſſi allégué, il y a long-tems, avec pluſieurs autres, dans la *Polymathia* de WOWER, Cap. XVI. *pag.* 129.

(*c*) Mr. *Taylor* ne dit pas où; & ne nomme point ces Médecins. Il paroît par GALIEN, que Mr. FABRICIUS cite auſſi dans le I. Tome de ſa *Bibliothèque Grèque*, pag. 857. Edit. 3. que *Zénon*; *Apollonius* l'Empirique, ſurnommé *Byblas*; & *Héraclide* de *Tarente*, avoient beaucoup diſputé les uns contre les autres ſur les Notes Critiques de *Mnémon*. Or PLINE (comme on peut le voir, en conſultant l'*Index* du P. HARDOUIN) cite un *Zénon*, & un *Apollonius*, ſur des matiéres de Médecine; & un *Héraclide*, qu'il qualifie expreſſément *Médecin*; mais ſans aucune déſignation ni de leur patrie, ni du tems où ils ont vécu. Notre Auteur conjecture donc, que ce ſont les mêmes dont parle *Galien*.

(*d*) AUL. GELL. Lib. III. Cap. 3.

(*e*) EUSEB. in *Chronic.* (pag. 150.) *Edit. Scalig.* 1658.

CE; ASCONIUS, qui vivoit ſous l'Empereur *Neron* (*a*), ceux de CICERON; VARIUS, TUCCA, & HYGINUS (*b*), ceux de VIRGILE, peu de tems après la mort de ce grand Poëte, puis qu'ils vivoient ſous le régne d'*Auguſte*. TACITE, & quelques Ouvrages d'APULE'E (*c*), furent revûs par un certain SALLUSTE, en l'Année de l'Ere Chrétienne 395, c'eſt-à-dire, moins de trois cens ans après la mort de leurs Auteurs. On voit ſur un (*d*) Manuſcrit de VEGECE, que l'Ouvrage avoit été revû par un certain EUTROPIUS, qui n'étoit guéres moins ancien, que l'Auteur. FLACCUS THEODORE (*e*) fit ainſi une Copie de PRISCIEN, ſous le Conſulat d'*Olibrius*, qui tombe ſur l'Année de JESUS-CHRIST 526, tems auquel ce Grammairien floriſſoit: & le Réviſeur ſe qualifie lui-même (*f*) Auditeur de *Priſcien*. Il y a dans la Bibliothéque du Grand-Duc de *Toſcane*, un Manuſcrit de VIRGILE, le plus ancien

(*a*) Nous avons, comme on ſait, des Fragmens des Commentaires d'*Aſconius Pedianus* ſur les Harangues de l'Orateur Romain.

(*b*) DONAT. in *Vit. Virgil.*

(*c*) Il y a quelques Mſſ. où on lit à la fin: *Ego Crispus Salluſtius legi & emendavi* Romæ &c. ainſi que le dit Mr FABRICIUS, *Bibl. Lat.* Tom. I. *pag.* 149. & Tom. II. *pag.* 178. d'où apparemment Mr. *Taylor* a tiré cela.

(*d*) *In Manuſcripto Pariſino.*

(*e*) La ſouſcription de ce *Théodore*, rapportée ici, eſt ſans doute tirée de la *Bibl. Latine* de FABRICIUS, Tom. I. *pag.* 783, 784. où il dit qu'elle ſe trouve dans un Manuſcrit de la Bibliothéque de *St. Jean* à *Hambourg*.

(*f*) Au commencement du *Liv.* XIV. dit Mr. FABRICIUS, *ubi ſupr.*

ancien qui reſte, où (*a*) TURCIUS RUFIUS APRONIANUS ASTERIUS, que l'on ſait avoir été Conſul en 494, témoigne de ſa propre main, qu'il a revû & corrigé cet exemplaire.

Un autre avantage qu'avoient les anciens Critiques, & qui n'eſt pas moins conſidérable, c'eſt que les Oeuvres entiéres des Auteurs, ſur leſquels ils travailloient, ſubſiſtoient encore. Ainſi ils pouvoient mieux connoître par-là le ſtyle & le caractére de chacun; ce qui eſt d'un grand ſecours pour découvrir & corriger les endroits fautifs. Au lieu qu'aujourd'hui on eſt obligé d'emploier beaucoup de tems à deviner en quelque maniére, par des conjectures tirées de l'uſage des Auteurs contemporains, du génie de la Dialecte dans laquelle tel ou tel a écrit, des opinions de l'Ecole dont il ſortoit, ou des principes de la Science à laquelle il s'étoit attaché. Peut-être auſſi arrive-t-il quelquefois que, croiant avoir en main un bon Auteur de l'Antiquité, on prend beaucoup de peine pour corriger quelque Sophiſte des Siécles poſtérieurs, qui s'eſt paré du nom de cet Ancien, pour ſe divertir, ou pour exercer ſes Diſciples. Du reſte, il faut avouer, que bien des Monumens véritables de l'Antiquité ſe ſont perdus, parce qu'ils ont été condamnez par de ſévéres Critiques. Il y avoit autrefois, ſelon le rapport de PLUTARQUE (*b*) & de PHOTIUS, plus de quatre-cens Harangues, qui

(*a*) NORIS. *Cenotaph. Piſan.* Diſſert. IV. GORII *Inſcript. Antiq. in Etruria exiſtant.* pag. 433.

(*b*) In *Vit. Lyſiæ.*

qui paſſoient ſous le nom de *Lyſias:* un grand nombre étoient véritablement de lui, au jugement des Ecrivains du plus grand poids, comme CICERON (*a*) & DENYS (*b*) *d'Halicarnaſſe.* Mais PHOTIUS accuſe un certain PAUL, *Myſien*, d'avoir été cauſe, en jugeant ſuppoſées pluſieurs de ces Harangues, & des plus belles, qu'elles furent négligées, & qu'ainſi elles périrent avec le tems. On ne ſait, qui étoit ce *Paul*, ni quand il vivoit. Outre *Photius*, il n'y a que SUIDAS (*c*) qui en parle, & l'Impératrice EUDOCIE (*d*), puiſant dans les mêmes ſources. L'un & l'autre l'appellent *Paul Germine*, & le qualifient *Sophiſte.* Il n'eſt pas au moins auſſi ancien, que DENYS *d'Halicarnaſſe*, & que CECILIUS, qui ne reconnoiſſoient pour véritables, de 425 Harangues qui paſſoient ſous le nom de *Lyſias*, que 230 ſelon *Plutarque*, ou 233 ſelon *Photius.* Outre le petit Livre qui nous reſte de *Denys*, où ce Critique, qui avoit le goût très-fin & une grande lecture, donne ſon jugement ſur les Harangues de *Lyſias*, il avoit compoſé un (*e*) autre Ouvrage, pour apprendre à diſtinguer les véritables productions de *Lyſias* d'avec les fauſſes. *Cécilius* étoit un Rhéteur *Sicilien*, contempo-

(*a*) *Brut.* (Cap. 16.) & *De Orator.* Lib. II. (*Cap.* 22.)
(*b*) In *Vit. Lyſ.*
(*c*) Voc. Παῦλος Γερμῖνος.
(*d*) Dans l'Ouvrage encore manuſcrit, dont a parlé ailleurs, d'après le P. *de Montfaucon.*
(*e*) Je vois bien qu'il y renvoie, (§ 14. *pag.* 137. Tom. II. *Opp. Ed. Hudſon.*) mais il en parle comme d'un Ouvrage à faire, & non comme d'un Ouvrage déja fait.

temporain de *Denys*. (*a*) Il avoit écrit une *Comparaiſon de* DEMOSTHENE *& de* CICERON; une autre, de DEMOSTHENE & d'ESCHINE; un *Dictionnaire par ordre alphabétique*; un Traité *des Harangues vraies & ſuppoſées de* DEMOSTHENE; un autre, *du caractére des Dix Orateurs* &c. LONGIN (*b*) cite des Commentaires de *Cécilius* ſur *Lyſias*. Mr. *Taylor* indique enſuite pluſieurs autres Anciens, c'eſt-à-dire, tous ceux qu'il a pu découvrir, qui avoient éclairci ou examiné, d'une maniére ou d'autre, les Harangues des Dix Orateurs en général, & celles de *Lyſias* en particulier; mais qui aiant disparu, ne laiſſent aux Critiques modernes que le regret d'être privez des grands ſecours qu'ils en tireroient.

DEPUIS la renaiſſance des Lettres, *Alde Manuce* eſt le prémier qui a fait imprimer ce qui nous reſte de *Lyſias*. Son Edition parut en 1513, dans un Recueil d'Orateurs Grecs, *in folio*. Il les publia ſur des Manuſcrits du Monaſtére du Mont *Athos*, que le ſavant *Laſcaris* avoit apportez en *Italie*, d'un voyage qu'il fit en *Gréce* par ordre de *Laurent de Médicis*, pour y chercher & acheter, à quelque prix que ce fût, de bons Manuſcrits. C'eſt ce que dit *Alde Manuce*, dans ſon Epître Dédicatoire à un (*c*) Noble Vénitien. Ainſi il y a apparence que ce docte Imprimeur conféra enſemble pluſieurs Manuſcrits de *Lyſias*, qui ſe trouvent aujourd'hui dans la Bi-

(*a*) SUIDAS, voc. Καικίλιος, Tom. II. *pag.* 285. *Ed. Kuſter.*

(*b*) *De Sublim.* Sect. 32.

(*c*) *Franciſco Feſtolo.*

Bibliothéque du Grand-Duc de *Toſcane*. Le nouvel Editeur en donne ici une note, pour l'uſage de ceux qui viendront à publier après lui cet Orateur; car il n'a pas eu lui-même le bonheur d'obtenir quelque Collation de ces Manuſcrits.

La ſeconde Edition de *Lyſias*, eſt celle d'*Henri Etienne*, qui fit rimprimer les mêmes Orateurs à *Paris*, en 1575. Il y joignit de plus une Verſion Latine de toutes les Harangues d'*Eſchine*, & de quatre de *Lyſias*, dont (*a*) l'une eſt traduite par lui-même. Il avoit revû le Texte d'*Eſchine*, & celui de quelques Harangues de *Lyſias*, ſur d'anciens Manuſcrits: mais il ne nous apprend point quels ils étoient, ni d'où il les avoit eus. Dans l'*Oraiſon* (*b*) *Funébre des Alliez de* CORINTHE, il dit avoir corrigé un grand nombre de paſſages, rempli une grande lacune, & quelques petites, avec le *ſecours d'un certain Manuſcrit*. On peut cependant compter ſur ſa bonne foi, & ſur ſon exactitude. Il rapporte en marge les diverſes Leçons des Manuſcrits; & il n'inſére dans le Texte ſes propres corrections que très-rarement, c'eſt-à-dire, comme il s'exprime lui-même, quand la faute de l'Edition pré-

(*a*) C'eſt celle qui paroît la première parmi celles de *Lyſias*. Les trois autres, ſavoir, les 12, 14, 22, ſont traduites par *Claude Grouſart*.

(*b*) C'eſt ici la 2. Au reſte, je ne ſai pourquoi Mr. *Taylor* ne met point de nombre à aucune, comme avoit fait *Van der Heide*. Cela n'étoit pas moins néceſſaire pour les citer & les trouver plus commodément, que le ſoin qu'il a eu de mettre en marge du ſien Texte les pages des Editions d'*Aldo Manuce* & d'*Henri Etienne*.

précédente étoit si grossière, *qu'on ne pouvoit douter de la correction sans un scrupule beaucoup plus grossier.* Aussi Mr. *Taylor* déclare-t-il, qu'il a imité cette sage retenuë, & en général tous les soins que se donnoit *Henri Etienne*, comme le meilleur modéle qu'il pût suivre.

Les deux Editions dont on vient de parler, sont *in folio*. Il parut une troisiéme Edition de *Lysias* seul *in octavo*, à *Hanaw*, en 1615., publiée par *Josse Van der Heyden*, qui l'avoit entreprise à la sollicitation du Jésuite *André Schott*. Il y joignit de sa façon une Version Latine de toutes les Harangues, & des Arguments, mêlez de Notes Politiques. On trouve à la fin du Livre, des Notes Critiques de *Schott*, faites sans le secours d'aucun Manuscrit, sur de simples conjectures, telles, au jugement de Mr. *Taylor*, qu'il aime mieux se taire là-dessus, que d'en dire ce qu'il pourroit avec vérité, mais qui ne feroit pas honneur à la mémoire de ce Savant.

L'Edition de *Van der Heyden* fut renouvellée à *Marbourg* en 1688, par les soins de *J. Burchard Majus*, Professeur en Eloquence & en Histoire. Le nombre des pages, le commencement & la fin de chacune, y sont les mêmes précisément, que dans la précédente, dont elle est une Copie, pour le Texte & la Version. Mais on a mal-à-propos retranché les Notes de *Schott*, aussi-bien que les Témoignages des Anciens au sujet de *Lysias*.

Voilà pour les Editions des Harangues de *Lysias* rassemblées. Quelques Harangues en particulier ont été ou traduites, ou éclaircies par des

Notes & des Commentaires d'autres Savans. Dès l'année 1515, *Janus Vitalis*, qui étoit de *Palerme*, publia les deux (*a*) prémiéres à *Rome*, *in quarto*, avec une Verſion Latine de ſa façon. Cette Edition eſt très-rare. Mr. *Taylor*, qui ne l'a vue qu'une ſeule fois, en copia alors une Epigramme, qui ſe trouve à la fin, & qu'il rapporte ici, compoſée par *Oct. Sylvius Laurelius*.

Il parut depuis à *Bâle* une nouvelle Verſion de ces deux Harangues en 1522, chez *Froben*, avec quelques Déclamations de *Libanius*, & quelques Harangues d'*Iſocrate*, traduites par *Erasme*, *in quarto*. On a ſû d'ailleurs, que la Verſion de celles de *Lyſias* étoit du ſavant *François Philelphe*; & Mr. *Taylor* s'en eſt convaincu certainement par un Manuſcrit de cette Verſion en parchemin, qui ſe trouve à *Oxford* dans la Bibliothéque du Collége de *Baliol*. On voit là deux Epîtres Dédicatoires de *Philelphe*, adreſſées l'une & l'autre à *François Pallat Strazza*. Comme elles n'ont jamais paru, autant que notre Editeur a pu le ſavoir, il nous les donne ici, copiées tout du long ſur le Manuſcrit. Les mêmes Harangues furent encore traduites de nouveau par (*b*) *François Fabricius*, & imprimées à *Cologne*, *in octavo*, en 1554.

D'autres ont encore travaillé ſur la prémiére. Elle parut *in quarto*, en Grec & en Latin, à *Paris*,

(*a*) De cette Edition ; car la ſeconde, ou l'*Oraiſon Funébre des Alliez de* CORINTHE, eſt la 31. dans l'Edition de *Van der Heyden*.

(*b*) Le même, qui donna deux ou trois Editions d'OROSE, & dont a parlé ſur celle de Mr. *Haverca*mp.

Paris, en 1549, chez *Guillaume Morel*, traduite par *René Guillon* de *Vendôme*, avec des *Scholies* d'*Antoine Bellaud*, de *Graſſe*. Il y en a un exemplaire dans la Bibliothéque du Collége de *Merton*, à *Oxford*. *Henri Etienne*, dans ſon Edition des *Orateurs Grecs*, dont on a parlé ci-deſſus, publiée en 1575, donna une autre Verſion Latine de cette Harangue, qui, l'année ſuivante 1576, parut à *Lion*, traduite en François par *Jaques* de (*a*) *Vintemille*. En 1593, *André Downes* (*b*) la publia en Grec & en Latin à *Cambridge*, *in octavo*, avec les Leçons qu'il avoit faites là-deſſus publiquement dans cette Univerſité, où il étoit Profeſſeur. Quelque utiles que ſoient ces Leçons pour la Jeuneſſe, Mr. *Taylor* n'a pas jugé à propos de les inſérer dans ſon Edition, parce qu'elles ſont fort étendues, & d'un goût bien différent de la méthode qu'il ſuit, à l'exemple des Critiques d'aujourd'hui.

Guillaume Canter traduiſit en Latin la (*c*) Harangue de *Lyſias* contre *Eratoſthéne*, un des *Trente Tyrans*, & la joignit à ſa Verſion de toutes

(*a*) Notre Auteur, après Mr. *Fabricius*, l'appelle JACOBUS CONTESIUS *Vintemillius*; prenant *Vintemille* pour le nom de la Ville d'où étoit ce Traducteur, & *Contes* pour ſon nom. Mais ce *Jaques de Vintemille*, qui étoit Conſeiller de *Dijon*, ſe qualifioit *Comte*, parce qu'il étoit de la Maiſon des Comtes de *Vintimille*, dont les branches ſe répandirent en divers endroits.

(*b*) Mr. *Taylor* met ici dans une Note, ce qu'il a pû ſavoir de la Vie & des Ecrits de ce Savant Anglois.

(*c*) C'eſt ici la 12. mais la 11. dans l'Edition de *Van der Heyden*.

tes les Harangues d'ARISTIDE, imprimée à *Bâle* en 1566, *in folio*. Cette Harangue, avec celle qui (*a*) eſt contre *Alcibiade*, & une autre contre les (*b*) *faiſeurs de Monopoles*, ſe trouvent élégamment traduites par le docte (*c*) *Charles Groulart*, Préſident du Parlement de *Rouen*, dans l'Edition des Orateurs Grecs, d'*Henri Etienne*.

Il parut à *Cambridge*, en 1696, pour l'uſage des Ecoliers, une Edition en petit de la ſeconde Harangue de *Lyſias*, avec la Verſion de *Philelphe*, & de courtes Notes de *Mich. Buſteed*, qui y joignit le *Ménéxéne* de PLATON. C'eſt dans une pareille vue, que *Jaques Schudt* fit imprimer la même Harangue, avec celle contre *Eratoſthéne*, à *Francfort* en 1702, *in octavo*; & (*d*) *Jean Patuſa*, en 1710 à *Veniſe*, dans ſon *Encyclopédie*, où il ajoûta l'*Oraiſon Funébre des* Alliez de *Corinthe*. Mr. *Taylor* fait mention encore d'une autre Harangue de *Lyſias*, publiée par un *Allemand* parmi d'autres Piéces, en 1735. Mais il a oublié le nom de l'Editeur, & il ne ſe ſouvient pas bien du titre de la Harangue. Il croit que c'étoit celle que *Lyſias* fit (*e*) *contre la médiſance de quelques Amis:* & ſur ce pié-là, l'Editeur ne pouvoit plus mal choiſir pour ſon but. Car il n'y a guéres de Piéce plus remplie de fautes & de petites lacunes, & qui méritât moins

(*a*) La 14. (ou 13.)

(*b*) La 22. (ou 21.)

(*c*) L'Auteur dit ici (*pag.* 15.) *Simon Groulart*. Mais lui même l'a appellé, comme il faut, *Claude*: pag. 10.

(*d*) Grec d'*Athénes*, Recteur d'une Ecole des *Vénitiens*. On trouve la notice de ſon Recueil dans la *Bibliothéque Gréque* de Mr. FABRICIUS, Tom. XIII. pag. 457, *& ſeqq.* (*e*) La 8. (ou 7.)

moins par la nature du ſujet, ou par la diſpoſition du diſcours, d'être miſe entre les mains de la Jeuneſſe.

L'imperfection de toutes les Editions, qui viennent d'être indiquées, en demandoit une nouvelle. Mr. *Taylor* auroit ſouhaité, que quelques Savans, qui avoient penſé avant lui à travailler ſur *Lyſias*, euſſent exécuté leur deſſein; ſur-tout *Henri* (*a*) *de Valois*, qui promettoit non ſeulement d'éclaircir les endroits où JULIUS POLLUX traite de la République d'*Athénes*, mais encore de revoir & corriger les *Orateurs Grecs*. Le nouvel Editeur fait ici un Eloge magnifique de ce Savant, qu'il regarde, pour tout dire en un mot, comme (*b*) *un Critique presque accompli*. Voici maintenant ce qu'il nous dit de ſon Edition.

Il a revû le Texte avec la derniére exactitude, ſur l'Edition d'*Henri Etienne*, & il s'eſt fait une loi inviolable de n'y rien changer ſans néceſſité; en quoi conſiſte, ſelon lui, un des principaux devoirs de tout Editeur. Il n'a pas eu une aſſez haute opinion de l'autorité de ſes Manuſcrits, ou de la juſteſſe de ſes propres conjectures, pour les préférer à la leçon commune, lors qu'elle eſt appuiée ſur des raiſons à peu près égales. En ce cas-là, il a craint le juſte reproche d'un eſprit de nouveauté, qui oſe remuer les bornes ſacrées d'un Texte approuvé par le long uſage. Mais d'autre côté, ce ſeroit pouſſer trop

(*a*) Voiez ſes Notes ſur celles de *Muſſac* ad HARPOCRAT. pag. 58. (pag. 90. *Edit. Blancard.*) & la Préface de JAQUES GRONOVIUS.

(*b*) *Pag.* 17.

trop loin le reſpect pour les Editions communes, que de conſerver religieuſement des bévues ridicules & des fautes très-groſſiéres des Copiſtes. Ainſi il a corrigé ſans balancer celles de cette nature. Il nous donne ici pour échantillon une liſte de ces paſſages corrompus, qu'il a corrigez, ſans y être même autoriſé par aucun Manuſcrit; auſſi-bien que de quelques autres, où, quoi que ſes conjectures ne lui paruſſent pas moins certaines, il s'eſt contenté de les propoſer dans ſes Notes, ſelon ſa régle de tenir un milieu entre la timidité ſcrupuleuſe de quelques Editeurs, & la hardieſſe ſans bornes de quelques autres. La ponctuation étoit vicieuſe en quelques endroits: notre Editeur l'a changée, ſans en avertir, lors que cela n'auroit fait qu'ennuier les Lecteurs. Au reſte, il n'a pas cru devoir uſer, dans ſa Verſion, de la même retenue, que dans la correction du Texte. Le Texte eſt au Public, plutôt qu'à l'Editeur: mais la Verſion appartient toute entiére au Traducteur; c'eſt ſon Ouvrage, il peut le tourner comme il le juge à propos. Ainſi il n'a pas fait difficulté de traduire une infinité d'endroits ſelon les conjectures qui lui paroiſſoient bien fondées, ſans avoir égard à la leçon commune, quoi qu'il l'aît lui-même conſervée dans ſon Texte. Mais il a *fait* toujours imprimer en caractéres Italiques ces endroits traduits différemment, afin que du prémier coup d'œil on les diſtingue des autres, où il ſuit exactement l'Original. La Verſion n'eſt pas vis-à-vis du Texte, mais au deſſous, ſelon la méthode de la plupart des Editeurs *Anglois*. Mr.

Taylor

Taylor déclare, qu'il a entrepris ce travail uniquement pour s'accommoder au goût du Vulgaire; & qu'il a mieux aimé donner une Verſion toute nouvelle, que de refondre celles qu'on avoit déja. Il s'eſt propoſé de joindre l'élégance à la fidélité, & de conſerver les beautez de l'Original ſans dépouiller le caractére de Traducteur exact. Cela eſt aſſurément très-difficile: il en appelle à l'expérience de ceux qui eſſaieront d'en faire autant ſur quelque Auteur Grec; & il ſouhaite qu'on le faſſe, avant que de juger s'il a bien réuſſi à traduire *Lyſias*.

A la tête de chaque Harangue, Mr. *Taylor* a mis de courts Argumens, où il indique en gros le ſujet ſur quoi elle roule, ſans rien dire ni de l'état de la queſtion, ni du genre de l'Action, ni de la maniére de procéder; parce, dit-il, qu'il n'a pas voulu copier MEURSIUS, PETIT, & autres qui ont expliqué ces ſortes de choſes; outre qu'il a reconnu, que la briéveté d'un Argument eſt ce qui le rend le plus agréable. Cependant, puis qu'il a bien voulu ſe donner la peine de faire une Verſion qui pût être luë de ceux même qui n'entendent que peu ou point de Grec, il ſemble qu'il auroit pu pouſſer la complaiſance juſqu'à leur apprendre en peu de mots des choſes néceſſaires pour l'intelligence de ſon Auteur; & qu'il n'auroit pas dû non plus mettre, ſans Verſion, quelques Argumens qu'il a tirez purement & ſimplement de DENYS *d'Halicarnaſſe* & d'HERMOGENE.

Dans les Notes, qui ſont au bas des pages, l'Editeur rend raiſon des corrections qu'il fait

au

au Texte, ou ſur l'autorité des Manuſcrits, ou par conjecture. Il rapporte toutes les variétez de lecture, parce que celles-là même qui ſont corrompues, ou peu conſidérables, peuvent ſervir à découvrir la véritable, quand on vient à les examiner avec plus d'attention. Il allégue quelquefois des Paſſages, toujours tirez des meilleurs Ecrivains de l'Antiquité, pour établir ſes propres conjectures; & il y corrige ſouvent quelques mots, ou y répand du jour pour le ſens. Les autres Remarques, qu'il a faites ſur ſon Auteur, & par occaſion ſur divers autres, ſe trouvent raſſemblées de ſuite dans un Ouvrage à part, diviſé en Chapitres, qu'il a placé vers la fin de ce Volume.

Mais, parmi ſes propres Notes, qui ſont ſous le Texte, il a mêlé celles de JOSEPH SCALIGER, & de CLAUDE SAUMAISE, qui n'avoient jamais paru: les prémiéres, tirées d'un exemplaire, où *Scaliger* les avoit écrites, & qui ſe trouve aujourd'hui dans la *Bibliothéque Bodléienne*; les autres, en très-petit nombre, d'un exemplaire de l'Edition d'*Henri Etienne*, qui eſt dans la Bibliothéque de *Leide*. De plus, *Mr. Taylor* a inſéré tout ce qu'on trouve de Remarques ſur *Lyſias*, faites par (a) GUILLAUME CANTER, par (b) MURET, & par (c) JAQUES PAUMIER *de Grentemenil*. Il ne dit rien de celles de SCHOTT.

(a) Dans ſes Notes ſur ſa Verſion Latine de quelques Rhéteurs, imprimée à *Bâle* en 1566. *in fol.*

(b) In *Var. Lection.*

(c) Dans ſes *Exercitat. ad aliquot locos Auct. Graeci*, imprimées à *Leide*, en 1668, *in quarto.*

SCHOTT. Je ne ſai s'il les a toutes rapportées; car je n'ai ſous ma main que l'Edition de *Marbourg*, où elles ont été omiſes. Mais je vois, que presque toujours, quand il en fait mention, ce n'eſt que pour les réfuter.

Les *Conjectures* de Mr. MARKLAND, qui font un Ouvrage à part, donnent un grand relief à cette Edition. Elles ſont pleines de critique & d'érudition. Il y a entre autres, divers Paſſages du *Nouveau Teſtament* éclaircis, expliquez, & quelquefois corrigez, par occaſion, ou en le cherchant, comme l'Auteur le dit lui-même. Mr. *Taylor* ſe félicite de ce que pluſieurs des corrections qu'il avoit faites ſur *Lyſias*, ſe trouvent confirmées par l'autorité de ce ſavant & obligeant Ami, à qui elles étoient auſſi venues dans l'eſprit.

Voici maintenant, quels ſont les Manuſcrits, dont notre Editeur a fait uſage. Outre les diverſes Leçons de l'Edition d'*Henri Etienne*, il a eu, par le moyen du P. *de Montfaucon*, la Collation de deux Manuſcrits en parchemin de la Bibliothéque de *Coiſlin*, qui fait aujourd'hui partie de celle de l'Abbaye de *St. Germain des Prez*. Le prémier n'eſt que du Quinziéme Siécle: mais, malgré toutes les fautes du Copiſte, il conſerve ſouvent des veſtiges d'excellentes leçons; & l'Editeur en donne ici une aſſez longue liſte. L'autre, qui ne contient que la ſeconde Harangue, peut être du Dixiéme Siécle. C'eſt un des plus conſidérables, & par ſon antiquité, & par les bonnes leçons dont il eſt plein. Mr. *Taylor* a collationné lui-même un Manuſcrit

en papier de cette Harangue, qui ſe trouve dans la *Bibliothéque Bodléienne* parmi ceux de *Baroccio*. Celui-ci eſt à peu près auſſi ancien, & auſſi bon: mais il y manque quelque choſe au commencement. Notre Editeur a encore fait uſage pour cette même Harangue, des Collations de Manuſcrits, qui ſe trouvent à la marge de deux exemplaires de l'Edition d'*Alde Manuce*; dont l'un a été légué par Mr. *Matthieu Prior* au Collége de *St. Jean*, dans l'Univerſité de *Cambridge*; l'autre eſt de la Bibliothéque de feu Mr. *Jean More*, Evêque d'*Ely*, achetée par le Roi GEORGE I. qui en fit préſent à cette Univerſité.

Il n'a pas tenu à Mr. *Taylor*, qu'il ne fît uſage de pluſieurs autres Manuſcrits, qu'il ſait y avoir dans les Bibliothéques de *Vienne*, de *Paris*, de *Rome*, de *Milan* &c. Mais tous les ſoins qu'il s'eſt donnez pour tâcher d'en obtenir des Collations aiant été inutiles, il ſe contente d'indiquer ces Manuſcrits à ceux qui travailleront après lui ſur *Lyſias*. Il leur en recommande ſurtout un, (*a*) où il ſemble que s'eſt conſervée toute entiére la Harangue contre *Nicias*, connue ſeulement par quelques Fragmens.

Lyſias a éprouvé le même ſort, que tant d'autres Auteurs, dont nous regrettons bien des Ouvrages. C'eſt une eſpéce de conſolation à un Editeur, d'en pouvoir raſſembler les titres, & les moindres reſtes, qui ont échappé à l'injure des tems. Mr. *Taylor* l'a fait au ſujet de *Lyſias*; & il

(*a*) Qui eſt de la *Bibliothéque Palatine*, tranſportée dans le *Vatican*.

& il ne connoît perſonne autre qui l'eût encore entrepris. Il nous donne donc, prémiérement, une Liſte alphabétique de toutes les Harangues perdues de cet Orateur, en diſtinguant par une étoile celles dont les Anciens ont douté qu'elles fuſſent véritablement de lui : puis il rapporte, ſelon le même ordre, tous les Fragmens qu'il a pu découvrir dans ſes lectures. Il y en a peu, qui contiennent pluſieurs périodes : la plupart ne conſiſtent qu'en peu de mots, & le plus ſouvent un ſeul. L'Editeur indique les Auteurs, d'où ils ſont tirez ; & il exerce ici ſa Critique dans des Notes, comme il a fait ſur les Ouvrages entiers.

Les Harangues de *Lyſias* méritoient bien une Table des Matiéres. Je ne ſai pourquoi on n'en trouve aucune dans ce Volume. L'Editeur ſe contente de nous donner un *Index Atticus*, comme il l'appelle, c'eſt-à-dire, des Mots, des Inflexions, & des Conſtructions, que l'on regarde comme des *Atticiſmes*. Il y méle ſouvent des Paſſages paralléles d'autres Auteurs, & des explications en Anglois.

Aprés avoir expoſé le plan & le contenu de cette Edition, je vais maintenant eſſaier de traduire en François à ma maniére une Harangue de *Lyſias*, pour donner quelque idée du caractére de ſon éloquence à bien des gens qui ne le connoiſſent point : &, ſans aller plus loin, je prendrai la prémiére Harangue, qui n'eſt pas des plus longues. Je rapporterai en abrégé, au bas des pages, les Notes les plus conſidérables de l'Editeur, & de Mr. *Markland*, à la réſerve

de deux, qui ſe trouveront après ma Traduction. Voici le ſujet de la Harangue. Un nommé *Eu-philète* aiant ſurpris ſa Femme en flagrant délit, tua le *Galant*, qui s'appelloit *Eratoſthène*. On l'accuſe en Juſtice, comme coupable de meurtre. Il ſe défend, par cette Harangue, que *Lyſias* avoit compoſée pour lui.

„ JE ſouhaiterois fort, (*a*) MESSIEURS, de „ trouver en vous des Juges, tels que vous ſe- „ riez en votre propre cauſe, ſi vous aviez reçu „ un pareil outrage. Car je ſuis aſſuré, que, „ ſi vous êtes dans la même diſpoſition à l'égard „ des autres, que par rapport à vous-mêmes, il „ n'y aura aucun de vous qui ne voie avec in- „ dignation un crime de cette nature, & qui „ ne trouve légéres les peines établies contre „ ceux qui s'y adonnent. Toute la *Gréce* en „ jugeroit de même, & non pas vous ſeulement. „ En effet, c'eſt la ſeule injure, pour laquelle, „ & dans les Gouvernemens Démocratiques, „ & dans les Ariſtocratiques, on accorde aux „ plus foibles la même vengeance contre les plus „ puiſſans, en ſorte que l'homme du plus haut „ rang n'a ici aucun avantage par deſſus celui de „ la plus vile condition. Oui, Meſſieurs, tous „ les Hommes regardent l'outrage que j'ai reçu „ com-

(*a*) Cette Cauſe ſe plaidoit dans le *Delphinion*, Temple d'*Apollon*, un des Quatre Tribunaux qui connoiſſoient du Meurtre, ſelon la maniére dont il avoit été commis. Ceux qui confeſſoient avoir tué quelcun, mais prétendoient l'avoir fait avec juſtice, devoient être accuſez devant les Juges du *Delphinion*. Voiez le Chap. I. des *Lection. Lyſiacæ* de l'Editeur; & l'*Archæologia Græca* de MR. POTTER, *Lib.* I. *Cap.* 19.

„ comme le plus ſanglant du monde. Ainſi je
„ crois, que vous penſez tous de même ſur l'a-
„ trocité de l'injure, & qu'aucun n'a des ſenti-
„ mens aſſez lâches, pour juger qu'il faille ou
„ pardonner à ceux qui commettent de ſi mé-
„ chantes actions, ou les punir peu ſévérement.
„ Il faut maintenant vous prouver, qu'*Erato-*
„ *ſthéne* a débauché ma Femme : qu'il l'a ainſi
„ deshonorée, & en même tems mes Enfans
„ & moi, entrant pour cet effet dans ma mai-
„ ſon : que je n'avois contre lui d'autre ſujet
„ d'inimitié, que celui-ci : & que ce que j'ai
„ fait n'a été ni pour m'enrichir, ni pour aucun
„ autre avantage, que celui de tirer une ven-
„ geance autoriſée par les Loix.

„ Je vais donc vous faire mon hiſtoire dès
„ le commencement, ſans rien omettre, & en
„ diſant la pure vérité. Car ma ſeule reſſource
„ eſt, à mon avis, de vous bien expoſer de
„ quelle maniére les choſes ſe ſont paſſées. Lors,
„ MESSIEURS, que j'eus pris la réſolution de
„ me marier, & que j'eus reçu chez moi ma
„ Femme, j'en agis avec elle de maniére, qu'el-
„ le ne fût (*a*) ni entiérement gênée, ni trop
„ maîtreſſe de faire ce qu'elle vouloit : mais je
„ l'obſervois avec ſoin, autant qu'il étoit poſſi-
„ ble, & j'avois toute l'attention qu'il falloit à
„ ſa conduite. Mais quand il nous fut né un
„ Enfant, je me repoſai alors ſur elle, & je lui
„ mis en main toutes mes affaires, dans la pen-
„ ſée

(*a*) Il y a ici une correction dans le Texte, dont je parlerai après ma Traduction.

„ ſée que ce ſeroit le lien le plus ferme de notre
„ union. Depuis cela, effectivement, elle ſe
„ montra d'abord la meilleure des Femmes. El-
„ le avoit grand ſoin du ménage, elle étoit bon-
„ ne économe, elle ne négligeoit rien. Mais
„ ma Mére étant venue à mourir, cette mort
„ fut la cauſe de tous mes maux. Car, dans le
„ tems que ma Femme aſſiſtoit aux Funerailles,
„ cet homme la vit parmi le convoi, & il trou-
„ va enſuite moyen de la corrompre, en épiant
„ & gagnant la Servante qui alloit faire des pro-
„ viſions au Marché. Prémiérement donc, MES-
„ SIEURS (car il faut que je vous diſe ceci) j'ai
„ une (*a*) petite Maiſon, également partagée en
„ deux, le haut & le bas, l'un pour les Fem-
„ mes, l'autre pour les Hommes. Ma Femme
„ étoit nourrice. Moi, craignant qu'elle ne
„ courût quelque riſque en deſcendant les de-
„ grez pour aller laver ſon enfant, je pris l'ap-
„ partement d'en-haut, & laiſſai le bas (*b*) aux
„ Femmes. Ainſi ma Femme s'accoutuma à
„ aller ſouvent coucher en-bas auprès de l'en-
„ fant,

(*a*) DEMETRIUS *de Phalére* cite pour exemple d'un ſtyle ſimple & délié (τοῦ ἰσχνοῦ χαρακτῆρος) ce que *Lyſias* dit ici de ſa Maiſon, comme le remarquent Mr. *Taylor*, & Mr. *Markland*. (*De Elocution.* § 194. *Ed. Oxon. Tb. Gal.*) L'Editeur ajoute, que la remarque de *Démétrius* tombe ſur toute la narration, & il ſoutient qu'on n'a point d'exemple plus ancien, ni plus beau, de cette ſorte de ſtyle, dans lequel, comme on ſait, les anciens Maîtres de l'art conviennent que *Lyſias* excelle.

(*b*) Les Femmes occupoient ordinairement le haut de la Maiſon, parmi les Anciens, dès le tems d'HOMERE, dont Mr. *Taylor* cite ici un paſſage, quoi que, dit-il, cela ſoit aſſez connu: *Odyſſ.* Lib. I. *verſ.* 328, *& ſeqq.*

„ fant, pour lui donner le ſein, & empêcher
„ qu'il ne criât. Elle fit cela long-tems, ſans
„ que j'euſſe aucun ſoupçon; j'étois ſi bon, que
„ je la croiois la plus ſage de toutes les Femmes
„ de la Ville. Quelque tems après, MESSIEURS,
„ je revins de la campagne, ſans qu'on m'atten-
„ dît. Après le ſouper, l'Enfant cria bien fort.
„ C'étoit la Servante qui le faiſoit tout exprès
„ pleurer, parce que le Galant étoit dans la
„ Maiſon; j'ai ſû tout cela depuis. Je dis à ma
„ Femme d'aller donner le ſein à ſon Enfant,
„ pour l'appaiſer. Elle d'abord ne le vouloit
„ pas, faiſant ſemblant de ſe délecter à me voir,
„ comme ſi j'avois été long-tems abſent. Je me
„ fâchai alors, & je lui ordonnai de deſcendre
„ inceſſamment. *Bon*, dit-elle, *c'eſt ſans doute*
„ *afin que vous puiſſiez ici tout à votre aiſe ca-*
„ *reſſer la Servante, comme vous fites un jour*
„ *que vous étiez yvre.* Je me mis à rire. Elle
„ ſe leva auſſi-tôt, & ſortit de la chambre en
„ fermant la porte après ſoi, comme par ma-
„ niére de badinage; en même tems elle em-
„ porta la clé. Je n'y pris point garde, ne ſoup-
„ çonnant encore rien; & comme j'étois las
„ d'avoir marché en revenant de la campagne,
„ je m'endormis profondément. Quand il com-
„ mença à faire jour, ma Femme revint, &
„ ouvrit la porte de la chambre. Je lui deman-
„ dai alors, d'où venoit que pendant la nuit,
„ les portes de la Maiſon avoient fait du bruit.
„ Elle me répondit, que, la lampe qu'il y avoit
„ auprès de l'Enfant étant venuë à s'éteindre,
„ elle étoit ſortie, pour la rallumer dans le voi-

 „ ſinage.

„ ſinage. Je me tûs, & je crus qu'elle di-
„ ſoit vrai. Cependant il me ſemble que ſon
„ viſage étoit fardé (a) de Céruſe, quoi qu'il n'y
„ eût pas encore trente jours que ſon Frére étoit
„ mort. Mais, ſans lui parler de rien, je ſor-
„ tis de chez moi tout taciturne. Quelque tems
„ après, MESSIEURS, comme j'étois encore
„ bien éloigné d'être inſtruit de mes malheurs
„ domeſtiques, il vint une Vieille, envoiée,
„ comme je l'ai ſû depuis, par une Femme que
„ le Galant de la mienne entretenoit. Car cette
„ Femme, en colére de ce qu'il n'alloit plus chez
„ elle auſſi ſouvent qu'autrefois, l'avoit fait épier,
„ juſqu'à ce qu'enfin elle en découvrit la cauſe.
„ La Vieille donc m'aiant abordé auprès de ma
„ Maiſon, où elle m'attendoit, me dit: EU-
„ PHILETE, *ne vous imaginez pas que ce ſoit un*
„ *eſprit de trop grande curioſité qui m'améne ici:*
„ *car ce même homme qui vous a deshonoré, vous*
„ *& votre Femme, eſt auſſi notre ennemi. Vous*
„ *n'avez qu'à prendre celle de vos Servantes qui*
„ *va faire les proviſions au Marché, & la mettre*
„ *à la*

(a) Τὸ πρόσωπον ἐψιμυθιῶσθαι. Preuve (dit notre Editeur) de l'antiquité de l'uſage de la Céruſe pour le fard des Femmes. A cette occaſion, il cite un paſſage de PLINE, *Hiſt. Nat.* Lib. XXXIV. (*Cap.* 18. num. 54. *Edit. Harduin.*) où l'Hiſtorien, après avoir parlé des qualitez d'une certaine ſorte de Céruſe, dit: *præterque ad candorem fœminarum.* Les Editions de 1472, & de 1487, portent ici *Præter quæ* &c. & il nous apprend, qu'on lit dans un Manuſcrit de la Bibliothéque Royale de *Cambridge: Propter quæ ad candorem fœminarum adhibetur.* Après quoi il montre & examine les différentes maniéres dont on trouve écrit dans les Auteurs le mot Grec, qui ſignifie *Céruſe*: ψιμύθιον, ψιμίθιον, & ψιμμύθιον.

„ *à la queſtion; vous ſaurez par-là toute l'affai-*
„ *re.* *Le Coupable*, ajouta-t-elle, *c'eſt* Erato-
„ ſthéne *du Bourg* (*a*) *d'*Oée. *Votre Femme n'eſt*
„ *pas la ſeule qu'il a débauchée; bien d'autres ont*
„ *paſſé par ſes mains: car il en fait métier.* Cet-
„ te Vieille, MESSIEURS, après m'avoir ainſi
„ parlé, s'en alla. Un trouble auſſi-tôt me ſai-
„ ſit: tout me vint dans l'eſprit en même tems,
„ & je fus plein de ſoupçons. Je réfléchiſſois
„ ſur la maniére dont j'avois été enfermé dans
„ ma chambre; je rappellois dans mon ſouve-
„ nir, que, pendant cette nuit, la porte du de-
„ dans, (*b*) & celle de la ruë avoient fait du
„ bruit, ce qui n'étoit jamais arrivé auparavant;
„ que

(*a*) Ὀίηθεν. Les Editions communes portoient οἴκοθεν, qui ne ſignifie rien ici. *Henri Etienne* l'avoit mis par conjecture, au lieu d'Ὀίηθεν, qu'on trouve dans l'Edition d'*Aldo Manuce*, & qui eſt confirmé par les Manuſcrits. Mr. *Taylor* croit, que ce docte Imprimeur avoit perdu l'eſprit, quand il s'aviſa d'une telle correction: *mente*, *credo*, *captus* &c. Mr. *Markland*, qui la déſapprouve auſſi, dit, que les Savans équitables pardonneront aiſément à *Henri Etienne* cette faute, en conſidération des obligations qu'on lui a d'ailleurs.

(*b*) Ἡ μέταυλος θύρα καὶ ἡ αὔλειος &c. Il y avoit trois Portes dans les Maiſons des *Athéniens*: celle de la ruë, αὔλειος: celle de derriére, παράθυρος: & celle de dedans, ou du milieu, μέταυλος, qui étoit entre la porte de la ruë & celle de derriére. En Grec commun on diſoit μέσαυλος: à cauſe de quoi SCALIGER a voulu mal-à-propos lire ainſi en cet endroit; ne faiſant pas réflexion, que *Lyſias* parloit le langage Attique. Mr. *Taylor* rejette encore la conjecture d'HENRI DE VALOIS, qui vouloit corriger ici: ὁ μέταυλος καὶ ἡ αὔλειος θύρα, entendant par ὁ μέταυλος, non la *Porte*, mais le *Veſtibule*. Not. *in* HARPOCRAT. pag. 52. *Ed. Blancard.* & *in* EVAGR. *H. Eccl.* Lib. IV. Cap. 3. Mais notre Editeur n'a pas

„ que de plus ma Femme m'avoit paru fardée de „ Céruſe. Tout cela me donnoit à penſer, & „ me rempliſſoit de ſoupçons. Quand je fus „ rentré chez moi, je dis à la Servante de me „ ſuivre au Marché; & l'aiant menée chez un „ de mes Amis, je lui déclarai, que tout ce qui „ s'étoit paſſé dans ma Maiſon, étoit venu cer- „ tainement à ma connoiſſance. *Je te donne* „ *donc le choix*, ajoutai-je, *ou d'être bien fouet-* „ *tée, & puis envoiée au Moulin pour toute ta* „ *vie, ou d'être exemte de tout châtiment, &* „ *d'obtenir de moi ton pardon, en me diſant la* „ *vérité. Mais prends bien garde de ne mentir en* „ *rien, & de ne me rien cacher.* La Servante „ nia d'abord tout, & me dit, que je fiſſe tout „ ce que bon me ſembleroit; que, pour elle, „ elle ne ſavoit rien. Mais quand je vins à „ nommer *Eratoſthéne*, comme étant le Galant „ de ma Femme, cela la frappa, elle ne douta „ point que je ne fuſſe exactement informé de „ tout: alors elle ſe jetta à mes genoux, &, „ après

lû avec aſſez d'attention les deux Notes de ce Savant. Car, dans la prémiére, *De Valois* traduit un paſſage d'HELIODORE (Lib. III. pag. 131. *Ed. Bourdel.*) qu'il allégue comme imité de celui de LYSIAS, *perfregebat* OSTIUM ATRII: ἐψόφει τε ἡ μέταυλος. Et dans l'autre, il dit poſitivement, que *Lyſias* fait mention, dans ce paſſage, des deux *Portes*, celle de la ruë, & celle qui étoit au milieu du Veſtibule & de la Cour, ou entre l'appartement des Hommes & celui des Femmes. Ainſi ſa correction ne tombe que ſur ce qu'il a cru que le mot de θύρα, joint à μέταυλος, étoit ſuperflu, parce qu'on diſoit ſimplement ὁ μέταυλος, comme il le prouve par quelques paſſages d'anciens Auteurs. Raiſon à la vérité qui ne ſuffit pas pour rien changer ici, contre l'autorité des Editions & des Manuſcrits.

„ après que je lui eus promis de ne lui faire au-
„ cun mal, elle découvrit les choſes de point
„ en point. Prémiérement, comment cet hom-
„ me étoit venu lui parler après les Funerailles:
„ puis, comment elle avoit fait enfin la fonction
„ d'entremetteuſe; comment ma Femme mar-
„ quoit (*a*) les tems & indiquoit la maniére d'in-
„ troduire auprès d'elle le Galant; comment
„ enfin, lors que j'étois à la campagne, pendant
„ la Fête des *Thesmophories*, elle alla au Tem-
„ ple avec la Mére de cet homme: en un mot,
„ la Servante déclara exactement tout ce qui s'é-
„ toit paſſé. Je lui dis alors: *Garde-toi bien de*
„ *parler à qui que ce ſoit de ce que tu viens de*
„ *me découvrir; autrement la parole, que je t'ai*
„ *donnée, ſera entiérement nulle. Je veux auſſi*
„ *que tu faſſes en ſorte, que je puiſſe ſurprendre*
„ *les gens ſur le fait: car je n'ai pas beſoin de*
„ *ſimples paroles, il faut que je voie les choſes*
„ *mêmes, pour me convaincre pleinement de la vé-*
„ *rité.* La Servante promit de faire tout ce que
„ je ſouhaitois. Il ſe paſſa après cela quatre ou
„ cinq jours, comme je vous (*b*) le montrerai
„ par de bonnes preuves. Mais je veux aupara-
„ vant vous expoſer ce qui ſe paſſa au dernier
„ jour. Je rencontrai, ſur le ſoir, un certain
„ *Soſtra-*

(*a*) Il y a ici une correction au Texte, dont je parlerai après ma Traduction de la Harangue.

(*b*) C'eſt ſur quoi on ne trouve rien dans tout le reſte de la Harangue. Mr. *Taylor*, qui, de quelques autres endroits, avoit ſoupçonné qu'elle n'eſt pas parvenue à nous en ſon entier, infére de celui-ci qu'on ne ſauroit en douter.

„ *Soſtrate*, mon bon ami, qui revenoit des
„ champs ; & ſachant qu'à cette heure il ne
„ trouveroit pas chez lui ce qu'il falloit, je l'in-
„ vitai à ſouper avec moi. Il me ſuivit, & nous
„ mangeames dans l'appartement d'en-haut. Lors
„ qu'il eut bien repû, il s'en alla chez lui, &
„ moi je me couchai. Cependant, MESSIEURS,
„ *Eraſtothéne* entre dans ma Maiſon, & la Ser-
„ vante vient auſſi-tôt m'éveiller, pour m'an-
„ noncer que l'homme étoit dedans. Je lui or-
„ donnai de bien garder la porte, & je ſortis de
„ la maiſon tout doucement. J'allai chez l'un
„ & chez l'autre ; j'en trouvai pluſieurs au logis,
„ d'autres étoient à la campagne. J'emmenai
„ avec moi tout autant que je pûs de ceux qui
„ étoient chez eux. Nous primes des flam-
„ beaux dans un Cabaret du voiſinage, & nous
„ entrâmes chez moi, par la porte où la Ser-
„ vante ſe tenoit pour me l'ouvrir. Puis aiant
„ pouſſé rudement la porte de la Chambre, ceux
„ de nous qui y entrérent les prémiers virent le
„ Galant couché encore avec ma Femme, &
„ les autres, qui ſuivoient, le virent nud dans le
„ lit. Pour moi, MESSIEURS, je jettai mon
„ homme à terre d'un coup que je lui portai ;
„ & lui aiant lié les mains ſur le dos, je lui de-
„ mandai, pourquoi il étoit venu chez moi me
„ faire un ſi grand affront. Il reconnut ſon tort,
„ & me ſupplia inſtamment de ne pas le tuer,
„ mais de (*a*) m'accommoder avec lui pour une
„ ſom-

(*a*) Le Mari avoit le choix, ou de tuer le Galant de ſa Femme, ou de lui laiſſer la vie, en exigeant de lui quelque ſomme d'argent. Voiez MEURSIUS, *Themid. Attic.* Lib. I. Cap. 4.

„ ſomme d'argent. Je lui répondis : *Ce ne ſera*
„ *pas moi qui t'ôterai la vie, mais ce ſera la Loi*
„ *de l'Etat, que tu as violée pour ſatisfaire tes*
„ *deſirs impudiques, aiant mieux aimé faire un ſi*
„ *grand outrage à ma Femme & à mes Enfans, que*
„ *d'obéir aux Loix, & d'être de mœurs réglées.*
„ Ainſi, MESSIEURS, il lui arriva ce que la Loi
„ veut qui arrive à ceux qui commettent de tel-
„ les actions. Et ce ne fut point après avoir
„ été ſaiſi dans la ruë, ou s'être réfugié (*a*) au-
„ près du Foier, comme le diſent mes Parties.
„ Car comment cela ſe pouvoit-il, puis qu'il
„ (*b*) tomba tout étendu dans la Chambre, du
„ pré-

(*a*) Οὐδ' ἐπὶ τὴν ἑστίαν καταφυγών : *neque ad focum confugiens.* La Verſion commune porte : *neque ab ara abreptus.* Mr. *Taylor* auroit pu, s'il ne vouloit pas apprendre à ceux qui peuvent l'ignorer, la raiſon pourquoi il a traduit autrement, renvoier au moins à SCHOTT, qui avoit déja traduit comme lui, *Obſervat.* Lib. I. Cap. 20. où il explique le paſſage. Telle étoit la coutume chez les anciens *Grecs*, que, regardant le Foier comme ſacré, ils en faiſoient un aſyle inviolable pour les Supplians, qui alloient s'y aſſeoir. On en a un exemple remarquable dans ce que fit *Thémiſtocle*, quand il alla ſe réfugier chez *Admète*, Roi des *Moloſſiens*, quoi que ſon ennemi : THUCYDIDE, *Lib.* I. Cap. 136. PLUTARQUE, dans ſa Vie, pag. 124. *Edit. Wechel.* Voiez auſſi EVERH. FEITH. *Antiq. Homeric.* Lib. III. Cap. 15.

(*b*) Le Texte porte : ἐν τῇ δωματίῳ ποδηγὸς κατέπεσεν ἐνθύς. Le mot de ποδηγὸς eſt barbare, & ne ſe trouve nulle part ailleurs. SCALIGER le changeoit en ἐπὶ τῆς γῆς : d'autres en ποδήρης. Mr. *Markland* avoit d'abord conjecturé πεδήτης : mais le Manuſcrit de la Bibliothéque de *Coiſlin* a une diverſe leçon, qui, quoi que corrompue, méne à la véritable ; car il porte ποδηγεῖς. De-là notre Editeur fait παταγεῖς. Mr *Markland*, à qui πεδήτης étoit auſſi venu dans l'eſprit, approuve la correction de Mr. *Taylor*, & la confirme. On ne peut guéres douter, que ces Meſſieurs n'aient raiſon.

„ prémier coup dont je le frappai? que d'ailleurs
„ je lui liai les mains ſur le dos, & qu'il y avoit
„ dans la Maiſon un ſi grand nombre de gens,
„ qu'il n'auroit pû leur échaper, n'aiant ni E-
„ pée, ni Bâton, ni aucune autre ſorte d'arme,
„ pour ſe défendre? Mais, MESSIEURS, vous
„ n'ignorez pas ſans doute, que ceux qui agis-
„ ſent injuſtement n'ont garde d'avouer que leurs
„ Adverſaires diſent la vérité, mais ont recours
„ à de pareils menſonges, qu'ils inventent & pro-
„ poſent adroitement, pour tâcher d'irriter les
„ Auditeurs contre des Honnêtes-gens. Pré-
„ miérement donc, (*a*) liſez la Loi. (*On lit la*
„ LOI.) Le Coupable, MESSIEURS, ne con-
„ teſta point le fait, il avoua ſon crime, il me
„ ſupplia inſtamment de lui laiſſer la vie, & il
„ vouloit la racheter par une ſomme d'argent.
„ Je ne fus pas d'humeur d'accepter le marché:
„ je préférai le parti de faire valoir la Loi, &
„ j'exerçai la punition que vous-mêmes avez dé-
„ cernée, comme très-juſte, contre ceux qui
„ commettent de telles injures. Montez, Té-
„ moins. (*Les* TEMOINS *dépoſent.*) Liſez-
„ moi auſſi la Loi, qui eſt gravée ſur la Colom-
„ ne de l'*Aréopage*. Vous l'entendez, MES-
„ SIEURS, le Sénat de l'*Aréopage* (*b*), qui avoit
„ anciennement, & a recouvré de votre *tems*,
„ la

(*a*) Cela s'addreſſe au Greffier.

(*b*) Ω᾽ καὶ πάτριὸν ἐϛι καὶ ἐφ᾽ ὑμῖν ἀποδέδοται τοῦ φόνου τὰϛ δίκαϛ δικάζειν &c. Mr. *Taylor*, dont j'ai ſuivi la correction, lit ici ἐφ᾽ ὑμᾶν, au lieu de ἐφ᾽ ὑμῖν. On ſait par l'Hiſtoire, que, la prémiére année de l'Olympiade 80. c'eſt-à-dire, une année avant la naiſſance de *Lyſias*, l'autorité du Sénat de l'*Aréopage* fut beaucoup dimi-

„ la connoiſſance des Cauſes de Meurtre, or-
„ donne expreſſément de ne point condamner,
„ comme coupable de ce crime, un homme qui
„ a puni de mort le Galant de ſa Femme, ſur-
„ pris ſur le fait. Cette vengeance a paru ſi juſte
„ au Légiſlateur, contre ceux qui débauchent
„ une Femme légitime, qu'il a accordé le mê-
„ me droit contre ceux qui débauchent une Con-
„ cubine d'autrui, quoi que ces ſortes de Fem-
„ mes ſoient miſes fort au deſſous des légitimes.
„ Or il eſt clair, que, s'il eût pu infliger quel-
„ que autre peine plus grande, il l'auroit déter-
„ née en matiére d'adultére commis avec une
„ Femme légitime : mais, n'étant pas poſſible
„ d'en trouver de plus ſévére, il a jugé à propos
„ de ne mettre ici aucune différence entre les
„ Femmes légitimes & les Concubines. Liſez
„ moi encore cette Loi. (*On lit la* Loi.) Vous
„ voiez, MESSIEURS, que la Loi ordonne,
„ Que, ſi quelcun a violé un Homme, ou un
„ Garçon de condition libre, il payera l'amende
„ du double : & s'il a (*a*) violé une Femme,
„ dont il eſt permis d'ailleurs de tuer le Galant
„ ſur-

diminuée. Il ne put jamais s'en relever, à cela près qu'il recouvra la connoiſſance des Cauſes de meurtre. L'Editeur allégue là-deſſus ſes garants, auſſi-bien que ſur le ſens qu'il donne aux termes. Mr. *Markland* corrige le paſſage d'une autre maniére, & avec de bien plus grands changemens : *καὶ ἀφ' οὗ* (ou *ὑφ' οὗ*) *ὑμῶν ἀποδίδοται* : au lieu que la correction de Mr. *Taylor* ne change qu'une ſeule lettre.

(*a*) *Εἰ δὲ γυναῖκας* [*αἰσχίνῃ βίᾳ*] *ἢ ἀφ' αὑτῶν ἀπακτάνειν ἔξειν, ἐν τοῖς αὐτοῖς ἐνέχεσθαι.* Voilà qui marque clairement la différence entre la peine de la violen-

ce,

„ ſurpris ſur le fait, il paiera la même amende. „ Ainſi, MESSIEURS, le Légiſlateur a jugé ici „ dignes d'une moindre punition, ceux qui uſent „ de violence, que ceux qui perſuadent par leurs „ ſollicitations. Les derniers ſont condamnez „ à mort, les prémiers en ſont quittes pour une „ amende du double. C'eſt que le Légiſlateur „ a cru, que celui qui force eſt haï de la per„ ſonne forcée: au lieu que celui qui ſéduit une „ Femme d'autrui, corrompt le cœur de cette „ Femme, en ſorte qu'elle aime plus le *Séduc*„ teur, que ſon propre Mari, & que le prémier „ ſe rend maître de tout le domeſtique, qu'on „ ne ſait enfin ſi les Enfans qui naiſſent ſont du „ Mari, ou du Galant. Voilà les raiſons pour„ quoi le Légiſlateur a décerné en ce cas-là la „ peine de mort. Je ſuis donc, MESSIEURS, „ non ſeulement abſous par les Loix, *mais* en„ core j'ai été autoriſé par leur commandement „ à punir le Coupable de la maniére que j'ai „ fait. Il dépend de vous, de les laiſſer en vi„ gueur, ou de n'en tenir aucun compte. Pour „ moi, je ſuis perſuadé, que, dans tous les E„ tats, les Loix ſont faites afin qu'on les con„ ſulte, quand on eſt dans quelque doute, pour „ ſavoir de quelle maniére on doit agir. Or *ici*

„ *elles*

ce, & la peine de la ſéduction. Mr. *Markland* fait encore ici ſans néceſſité, à mon avis, une correction qui change beaucoup au Texte: *ἐὰν δὲ γυναῖκα πείθοι, ἐφ' ὁσπερ ἔξεσιν ἀποκτείναν ἐν τοῖς αὐτοῖς ἐνέχεσθαι.* Au reſte, on peut voir ſur ces Loix, MEURSIUS, *Themid. Attic.* Lib. I. Cap. 7. & les *Lectiones Lyſiacæ* de Mr. *Taylor*, qui s'y étend beaucoup, & les compare avec celles des autres Peuples, *Cap.* XI. pag. 709, *& ſeqq.*

„ elles exhortent ceux qui ont reçu un affront
„ de la nature de celui dont il s'agit, à exercer
„ la vengeance que j'en ai tirée. Je ſouhaite
„ que vous ſoyez là-deſſus de même avis, qu'el-
„ les. Autrement votre indulgence envers ceux
„ qui débauchent les Femmes d'autrui ſera un ſi
„ grand attrait à pécher, que par-là vous encou-
„ ragerez les Voleurs même à ſe dire, non Vo-
„ leurs, mais Adultéres; ſachant bien que, s'ils
„ prennent le parti d'avouer qu'ils ſont entrez
„ dans une Maiſon ſeulement pour quelque ga-
„ lanterie, perſonne n'oſera les toucher. Car
„ tout le monde verra, qu'il ne faut plus crain-
„ dre les Loix contre l'Adultére, mais redouter
„ votre jugement, dont l'autorité eſt la plus
„ grande dans cette Ville. Voici une autre cho-
„ ſe, qu'on allégue contre moi, & que je vous
„ prie de bien conſidérer. On m'accuſe d'avoir
„ ordonné moi-même à ma Servante de faire
„ venir ce Jeune Homme, le jour que la choſe
„ ſe paſſa. J'avoue, MESSIEURS, que, de quel-
„ que maniére que j'euſſe pu ſurprendre le cor-
„ rupteur de ma Femme, j'aurois cru que cela
„ m'étoit très-permis. A la vérité, ſi, ſur de
„ ſimples bruits, & ſans qu'il y eût eu rien de
„ réel, j'euſſe envoyé chercher cet homme,
„ j'aurois mal fait. Mais, tout ce qu'il faut
„ pour l'accompliſſement du crime étant déja
„ commis, & après que le Galant étoit entré
„ pluſieurs fois dans ma Maiſon, j'aurois agi ſa-
„ gement, ſi j'euſſe mis en uſage toute ſorte de
„ moyens pour l'attraper ſur le fait. C'eſt-là
„ néanmoins un autre menſonge qu'on a inventé

„ con-

„ contre moi, faites y bien attention. Vous en „ jugerez aiſément par les preuves que je vais „ vous en donner. *Soſtrate*, mon Ami parti„ culier, ſoupoit avec moi, ainſi que je vous „ l'ai déja dit. Je l'avois invité, comme il re„ venoit de la campagne à ſoleil couchant, & „ après avoir bien mangé tout à ſon aiſe, *il ſe* „ retira. Or, MESSIEURS, poſé que j'euſſe „ voulu, cette nuit-là, dreſſer des embûches à „ *Eratoſthéne*, jugez s'il n'auroit pas été mieux „ pour moi de ſouper ailleurs, que de *mener* „ mon Ami ſouper chez moi, puis que par-là „ je rendois le Galant moins hardi à entrer dans „ ma Maiſon? De plus, vous paroit-il vraiſem„ blable, que j'euſſe mieux aimé congédier mon „ hôte après ſouper, & ainſi reſter ſeul ſans au„ cun ſecours, que d'engager cet Ami à demeu„ rer avec moi, pour m'aider à punir le Galant „ de ma Femme? Enfin, MESSIEURS, croyez„ vous, que je n'aurois pas penſé pendant le jour „ à prier mes Amis de s'aſſembler dans la Mai„ ſon de quelcun d'eux la plus proche, plutôt „ que d'attendre la nuit, pour aller alors, quand „ je ſus que le Galant étoit chez moi, courir de „ tous côtez, ſans ſavoir quels Amis (*a*) je trou„ verois chez eux, & quels ſeroient dehors? „ Effectivement, lors que je fus chez *Harmodius*, „ &

(*a*) Ὁντινα ἄλλοι καταλήψομαι &c. C'eſt ainſi que l'Editeur a mis dans ſon Texte, au lieu de καταλείψομαι, que portent toutes les Editions. SAUMAISE avoit ainſi corrigé; & cette maniére de lire, dont la néceſſité ſaute aux yeux, eſt confirmée par l'autorité du MS. de la Bibliothéque de *Coiſlin*.

„ & chez un autre, j'appris qu'ils n'étoient pas
„ en Ville. D'autres n'étoient pas en leur mai-
„ ſon. J'emmenai avec moi ceux que je pus.
„ Si j'euſſe agi avec un deſſein prémédité, pen-
„ ſez-vous que je n'euſſe pas tenu tout prêts mes
„ Eſclaves, & averti de bonne heure mes Amis,
„ tant afin que je puſſe entrer dans la chambre
„ ſans courir aucun risque (car comment pou-
„ vois-je ſavoir ſi le Galant n'avoit point porté
„ d'Epée?) que pour le punir en préſence d'un
„ grand nombre de témoins? Mais n'aiant rien
„ prévu de ce qui devoit arriver cette nuit, je
„ pris avec moi ceux que je pus trouver alors.
„ Montez, mes Témoins. (*On entend la dépo-*
„ *ſition des* TEMOINS.) Vous avez, MESSIEURS,
„ entendu ces Témoins. Examinez bien main-
„ tenant toute l'affaire. Informez-vous, ſi ja-
„ mais il y eut, entre *Eratoſthéne* & moi, d'au-
„ tre ſujet d'inimitié, que celui-ci. Vous n'en
„ trouverez aucun. Jamais cet homme ne m'a
„ intenté aucune fauſſe accuſation, jamais il n'a
„ cherché à me faire bannir de la Ville. Jamais
„ il n'eut de procès avec moi pour des affaires
„ particuliéres. Jamais il ne fut témoin d'aucune
„ mauvaiſe action, dont je me ſentiſſe coupa-
„ ble, en ſorte que j'euſſe pû, crainte qu'elle
„ ne fût découverte, en venir à chercher l'oc-
„ caſion de le tuer. Je n'avois non plus à en
„ eſpérer aucun gain. Tous motifs, par leſ-
„ quels quelques perſonnes ſe portent à tramer
„ la mort d'une autre. Il n'y avoit eu d'ailleurs
„ entre *Eratoſthéne* & moi, ni paroles injurieu-
„ ſes, ni querelle dans le vin, ni quelque autre

„ ſujet de diſcorde que ce fût. Bien loin de-là, „ je ne l'avois jamais vu, avant cette nuit même où je le ſurpris chez moi. Qu'eſt-ce donc „ qui pouvoit me pouſſer à entreprendre une „ choſe ſi périlleuſe, ſi cet homme ne m'eût fait „ la plus grande des injures? D'ailleurs, ſi j'euſſe voulu le tuer injuſtement, aurois-je moi-„ même appellé des témoins d'un *crime que* je „ pouvois commettre ſans que perſonne le ſût? „ Je ſuis perſuadé, MESSIEURS, qu'en ce que „ j'ai fait, j'ai exercé un acte de punition, non „ ſeulement pour mon intérêt particulier, *mais* „ encore pour l'intérêt du Public. Car, ſi ceux „ qui ſont diſpoſez à commettre de tels Crimes, „ voient quelle récompenſe on leur prépare, „ cela les rendra plus retenus à offenſer les autres, pourvu qu'ils voient auſſi que vous êtes „ de même opinion. Que ſi vous penſez autrement, il vaut beaucoup mieux *abolir* entiérement les Loix établies, & en faire de nouvelles, par leſquelles on puniſſe ſévérement les „ Maris qui veillent à garder l'honneur de leurs „ Femmes, & on laiſſe à ceux qui voudront „ les débaucher une grande licence de le faire „ impunément. Cela ſeroit beaucoup plus juſte, „ que de tendre des piéges aux Citoiens, par „ des Loix qui permettent à un Mari de traiter „ comme il voudra le Galant de ſa *Femme*, „ ſurpris en flagrant délit; pendant que ceux, „ qui ont actuellement reçu l'outrage, ont plus „ à craindre devant les Tribunaux de Juſtice, „ que ceux qui deshonorent les Femmes d'autrui contre les Loix. Car me voici aujourd'hui

„ en

„ en danger de perdre ma vie, mes biens, & „ toutes les autres choſes, pour n'avoir fait „ qu'obéïr aux Loix de l'Etat".

AINSI finit la Harangue. Il faut maintenant parler des deux Notes, que j'ai renvoiées ici. Le paſſage, ſur lequel eſt la prémiére, ſe trouve au commencement de la Narration, où *Euphiléte* raconte la maniére dont il agiſſoit avec ſa Femme, avant qu'elle fût devenuë mére: *Οὔτω διακείμην ὥστε μήτε λυπεῖν, μήτε λίαν ἐπ' ἐκείνῃ* [γυναικὶ] *εἶναι, ὅ, τι ἂν βέλοι ποιεῖν.* Le nouvel Editeur, & ſon Ami, trouvent là l'un & l'autre quelque choſe de fautif; mais ils ne s'accordent pas ſur l'endroit où gît la faute, ni par conſéquent ſur la maniére dont ils corrigent le Texte. Mr. *Markland*, choqué de cette conſtruction fort irréguliére, *μήτε λυπεῖν, μήτε εἶναι* &c. jugeant d'ailleurs l'adverbe λίαν ſuperflu, lit, *μήτε ἐπ' ἐκείνῃ εἶναι* &c. de ſorte qu'il traduit ainſi: *Ita me geſſi, ut neque* eam *contriſtarem, neque* contra *permitterem illi libertatem faciendi quodcumque vellet.* Mais Mr. *Taylor* trouve que le verbe λυπεῖν, qui ſignifie *chagriner*, ne peut convenir ici: prémiérement, parce que, pour former une juſte oppoſition, il faudroit qu'il y eût après l'autre *μήτε*, un verbe qui marquât le ſoin de *faire plaiſir*, comme ἐυφραίνειν, ἐυφραίνεσθαι, que les bons Auteurs oppoſent à λυπεῖν, ſur quoi on allégue des paſſages de PLUTARQUE, d'EURIPIDE, & de DEMOSTHENE: de plus, il ne s'agit point ici de ce qu'*Euphiléte* faiſoit comme *Mari*, mais comme *Pére de famille*, ainſi que toute la ſuite le montre. Pour rétablir le vrai mot,

l'Editeur ne fait que doubler une lettre, & en changer une autre: ὥστε ΜΗΤ' ΕΛΛΙΠΕΙΝ, μήτε λίαν &c. & il traduit: *ut neque omnino deeſſet, neque tamen prorſus in ſua poteſtate eſſet quod uxor agendum vellet.* Il a laiſſé néanmoins le Texte, tel qu'il étoit, quoi qu'il croie ſa conjecture indubitable. A cette occaſion il corrige à peu près de même un paſſage de l'*Electre* de (*a*) SOPHOCLE:

Ἐμοὶ γὰρ ἔστω τἀμὰ μὴ λυπεῖν μόνον
Βόσκημα· τῆς σῆς δ' ὧν ἐρᾷ τιμῆς τυχεῖν.

Qui eſt-ce, dit-il, qui pourroit ſouffrir ce λυπεῖν dans le prémier vers? Liſez λυπῶν. Mais il n'a pas pris garde que cette correction avoit déja été propoſée il y a trente-cinq ans. Car, dans une Edition faite à *Oxford* en 1705, de deux Tragédies de *Sophocle*, l'*Ajax* & l'*Electre*, accompagnées de Scholies, tant déja publiées qu'anecdotes, de Notes Critiques & d'une nouvelle Verſion, l'Editeur, Mr. TH. JOHNSON, dit, ſur ce vers: *Conjecit aliquis* λυπῶν, *nec male.* Je ne remarque cela, que pour montrer combien Mr. *Taylor* a raiſon de trouver ſa conjecture ſimple & naturelle, puis qu'il s'eſt rencontré, ſans le ſavoir, avec d'autres Critiques de ſa Nation. Il me paroit auſſi bien fondé à changer μήτε λυπῶν en μετ' ἰώπων, dans le paſſage de *Lyſias*, dont il eſt queſtion. Au reſte, ce que le ſens demande ici eſt aſſez clair. J'ai pris, en traduiſant, un

(*a*) *Verſ.* 365.

un tour, qui peut concilier en quelque maniére les deux différentes corrections : *J'en agis avec elle de maniére, qu'elle* [ma Femme] *ne fût ni entiérement gênée, ni trop maîtreſſe de faire ce qu'elle vouloit.*

L'autre Note, que j'ai à rapporter ici, eſt ſur l'endroit où *Euphiléte* raconte la confeſſion de la Servante, qui ſervoit d'entremetteuſe à ſa Femme: (*a*) καὶ ὡς ἐκείνη [γύνη] τῇ χρόνῳ προσδοίη καὶ τὰς αἰσθήσεις, ὡς τρόπους προσίοι &c. Le verbe προσδοίη eſt manifeſtement corrompu, n'aiant aucun ſens qui puiſſe convenir ici. Il faut lire προσδαίη. C'eſt ainſi que, dans HESYCHIUS, on trouve Προσδίνται expliqué par προσλαμβάνουσι, ἐπιχαλάμενοι. Les Copiſtes confondoient aiſément ces deux verbes, & Mr. *Taylor* en donne deux exemples, l'un tiré de (*b*) DEMOSTHENE, l'autre de DIODORE (*c*) de *Sicile*. Cette faute découverte l'a mené à en appercevoir ici une autre moins

(*a*) Pag. 12, 13.

(*b*) Orat. *De ſemitita legatione*. On n'indique point l'endroit. C'eſt dans celui où l'Orateur raconte le diſcours que tint *Philon*, un des Ambaſſadeurs, au Roi *Philippe*: Εἰς δὲ τὰ τῆς πόλεως πράγματα, ἐν οἷς ἦν τότε, τὴν φιλανθρωπίαν αὐτὸν ἠξίουν ταύτην προσδέντα, ἔξειν τε καὶ αὐτοῦ καὶ τῶν Θηβαίων πράξαι. Pag. 218. B. *Ed. Baſil. Wolf.* 1572. Il y a là προσδέντα, au lieu de προσδίντα, comme porte même un Manuſcrit de *Paris*.

(*c*) Dans la Préface de ſon I. Livre : Καθόλου δὲ φαίνεται πᾶν τὸ προστεθὲν, τοιοῦτον ὑπολῖον ἂν ἡ τοῦ λέγοντος δύναμις παραχθῇ. Pag. 2. *Ed. H. Steph.* Ici il faut encore lire προστεθὲν, au lieu de προστεθέν. *Henri Etienne*, ſentant que le dernier ne convenoit pas ici, corrigeoit προχθέν. On voit bien que la correction de Mr. *Taylor* eſt plus ſimple.

moins palpable dans les mots τῷ χρόνῳ. Ils signifieroient *aliquanto post tempore*, comme porte la Version commune. Or *Lysias* vient de marquer ce laps de tems : ἐκεῖνα δὲ αὐτὴ τελευτᾶσα διαλιποῦσα· καὶ ὡς ἐκείνη τῷ χρόνῳ &c. Ce seroit-là tout de suite une répétition inutile, qui ne convient point au stylé de l'Orateur. Elle disparoîtra, & le sens même sera plus plein, si on lit : καὶ ὡς ἐκείνη τοὺς χρόνους προὔδωκε, καὶ ἅμα ἐξῆλθε ὡς τρόπους προῆκε : *quo pacto uxor tempora & aditus conveniendique modum statuerit.* Après avoir fait cette correction, Mr. *Taylor* s'est apperçu que le docte *Philelphe* avoit traduit il y a longtems le passage d'une maniére qui répond à l'Original ainsi lû : *Utque illa & (a)* TEMPUS *& aditus accedendique modum constituerit.*

QUELQUE long que soit cet Extrait, *je ne* le finirai pas sans dire encore quelque chose des *Lectiones Lysiacæ* de l'Editeur. Il y a rassemblé tout ce qu'il trouvoit dans ses Recueils, de Remarques faites sur son Auteur, où par occasion, à la réserve de quelques-unes qu'il n'eut pas le tems de mettre en œuvre. Outre un grand nombre de corrections de Passages d'anciens Auteurs Grecs, quelquefois même de Latins, on y voit traitez certains points d'Antiquité, & de Littérature. Par exemple, (*b*) la coutume de faire des Oraisons Funébres ; l'ordre des *Tribus* des *Athéniens* ; l'injustice (*c*) que les Anciens trouvoient à punir un Criminel en le faisant mourir de

(*a*) PHILELPHE a donc lû τὸν χρόνον, & non pas τοὺς χρόνους. Le sens revient toujours au même.
(*b*) *Cap.* 3. (*c*) *Cap.* 8.

de faim &c. Mais ce qu'il y a de plus conſidérable, c'eſt le dernier & le plus long Chapitre, où Mr. *Taylor* parcourt & explique toutes les *Loix Attiques*, dont il eſt parlé dans *Lyſias*. Ce n'eſt pourtant qu'un échantillon d'un grand Ouvrage qu'il nous promet, & dont il donne le plan. Il n'y traitera pas ſeulement des Loix, mais encore de la *République d'Athénes* en général. Un autre projet, qu'il annonce à la fin de ſa Préface, c'eſt la nouvelle Edition qu'il prépare de DEMOSTHENE. On a vu, dans les Nouvelles Littéraires, que les conditions ſont déja propoſées aux Souſcripteurs, & que l'Ouvrage contiendra quatre Volumes. Il eſt à ſouhaiter que l'exécution s'enſuive au-plutôt, & que l'Editeur & les Imprimeurs faſſent plus de diligence qu'ils n'ont fait dans l'Edition de *Lyſias*, dont je viens de rendre compte, qui a été ſix ans ſous la preſſe.

ARTICLE III.

LETTRE *écrite de Suiſſe aux Auteurs de la* Bibliothèque Raiſonnée, *ſur* l'ELOGE de Mr. JOSEPH SAURIN, *de l'Académie des Sciences de Paris.*

MESSIEURS,

JE viens de lire les *Mémoires de l'Académie pour l'année* 1737, qui paroiſſent il n'y a pas long-

tems. On voit à la fin de la partie Hiſtorique, l'*Eloge de Mr. Saurin*, qui eſt encore de la main de Mr. *de Fontenelle*. Malgré ſon grand âge, on le trouve toujours le même. Tours vifs, expreſſions propres & énergiques, manière de narrer pleine de feu, & qui lui eſt tout-à-fait particulière. En un mot, rien n'y reſſent la vieilleſſe; c'eſt toujours un grand Maître, dont on ne peut qu'admirer les productions.

Cet Eloge a deux parties. On y conſidère d'abord Mr. *S.* comme Miniſtre, & *Miniſtre converti*. Enſuite on nous le préſente comme un Géomètre transplanté à Paris, où il joue le rôle d'un Académicien diſtingué. Sous cette dernière face je ſouſcris à tous les éloges qu'on lui donne, & j'admire ſa profondeur dans les Mathématiques.

Pour ce qui regarde la vie de Mr. *Saurin* comme Miniſtre, & les motifs de ſa prétendue Converſion, je dois avertir qu'on ne doit pas tout-à-fait s'en rapporter à ce qu'en dit ſon Eloge. Mr. *de F.* a toujours parlé là-deſſus d'après le *Factum de Mr. S.*, & ce ſont-là des Mémoires plus que ſuſpects.

Mr. *de F.* nous décrit fort au long le changement de Religion de Mr. *S.* Il le dépeint d'abord comme un „ habile Miniſtre, *qui*, „ un peu avant la Révocation de l'*Edit* de „ Nantes, s'étoit vu obligé à venir chercher un „ aſyle en Suiſſe. Il fut reçu dans l'Etat de Berne avec toutes les diſtinctions dues à ſa grande réputation naiſſante. On lui donna une „ Cure conſidérable dans le Bailliage d'Yverdun.

„ Mal-

„ Malheureuſement on exigea de lui, comme
„ des autres Miniſtres Réfugiés, la ſignature d'un
„ certain Formulaire ſur les matières de la Pré-
„ deſtination & de la Grace. Il refuſa d'abord
„ de ſigner, ou au moins il éluda la ſignature.
„ On trouva quelque moyen dans la ſuite pour
„ l'adoucir ou la modifier: mais il parla un peu
„ indiscrètement. Il prêcha même dans une
„ eſpèce de Synode contre les ſentimens reçus,
„ mais d'une manière envelopée. . . .

C'eſt montrer un Théologien par des côtés avantageux, que de faire connoitre ſa réſiſtance à ſigner ce qu'il ne croit pas. Cette délicateſſe marque beaucoup de droiture. Mr. *S. étoit réſolu, ſi on l'eût trop preſſé*, dit ſon Hiſtorien, *à quitter une place qui étoit toute ſa fortune, & à ſe retirer en Hollande*; & il ſait bien faire valoir le projet de cette courageuſe retraite. Mais dans le tems qu'on ſuppoſe qu'il marquoit le plus de délicateſſe ſur la ſignature du fatal Formulaire; dans le tems que, comme on nous l'aſſure, *l'apparence ſeule d'une lâcheté bleſſoit ſa gloire*; ce même homme n'étoit pas ſi délicat ſur la Morale, & l'on verra qu'il manquoit de ſcrupule là où l'on doit en avoir le plus, n'aiant pas même la probité d'un homme du monde, & ne reſſemblant que trop à ces hypocrites, dont l'Ecriture Sainte dit *qu'ils craignoient d'avaler un Moucheron, & qu'ils avaloient un Chameau.*

„ L'Eloge ajoute, qu'à l'occaſion de quelque
„ imprudence qui échapa à Mr. *S.* ſur le Ser-
„ mon prononcé dans la *Claſſe*, où il ne mé-
„ nageoit pas aſſez les ſentimens que l'on vou-

„ loit qu'il reſpectât, un orage violent ſe for-
„ moit contre lui de la part des Miniſtres de
„ Suiſſe. Ces tracaſſeries lui ouvrirent les yeux.
„ *C'étoit là*, dit-il, *une occaſion ménagée par la*
„ *Providence pour le conduire où la Grace du Sei-*
„ *gneur l'appelloit*. Il voulut examiner ſans pré-
„ vention les ſentimens de l'Egliſe Romaine. Il
„ vit bien-tôt que l'on en avoit exagéré les a-
„ bus, & que *Calvin* avoit outré les choſes. La
„ lecture de l'*Expoſition* de Mr. *de Meaux* ache-
„ va de rendre la Réforme odieuſe à Mr. *S.*
„ Il quitte donc la Suiſſe à demi converti; il
„ prétexte un voyage en Hollande où ſa famille
„ étoit retirée. De là il négocie ſon change-
„ ment de Religion avec Mr. *de Meaux*; il va
„ le joindre en France, & dans deux ou trois
„ Conférences qu'ils eurent enſemble, le voilà
„ parfaitement ſoumis à l'autorité infaillible de
„ l'Egliſe Romaine".

Tel eſt le Roman de la Converſion de Mr. *S.* qu'il nous a donné lui-même, & ſon Panégyriſte après lui. Je crois pouvoir l'appeller *Roman*, quoiqu'il ne ſoit pas tout fabuleux. Ceux d'aujourd'hui ſont la plupart un amas de fictions ſur une petite baſe Hiſtorique; & le Narré du *Factum* eſt préciſément de ce genre. Ce que celui-ci a de particulier, c'eſt que c'eſt une eſpèce de Roman dévot, & qui par cela même eſt un peu plus propre à impoſer que les autres. Quelqu'un a déja remarqué ſur les fauſſes couleurs que Mr. *S.* a données à ſon changement de Religion, qu'on y reconnoit un Diſciple du célèbre *Boſſuet*. Il n'imite pas mal dans

ce

ce Narré la méthode de ſon Maître dans ſa fameuſe *Expoſition de la Foi*, où l'on tire ſi adroitement le rideau ſur tout ce qui pourroit bleſſer un Lecteur trop délicat. Le mal eſt que cette narration captieuſe & infidèle a été fidèlement copiée par Mr. *de F.* Il n'a fait que la tourner à ſa manière.

Voici un échantillon, par où l'on pourra voir que Mr. *de F.* ſuit exactement ſon Original, & qu'il ne s'en écarte point. Après que Mr. *S.* a ajuſté le mieux qu'il a pu l'Hiſtoire de ſa Converſion, il ne croit pas pouvoir entièrement diſſimuler les bruits fâcheux qui coururent en Suiſſe ſur ſon compte dès qu'il eut diſparu. Voici donc comment il eſſaye de donner le change là-deſſus. *On ſait*, diſoit le Factum, *on ſait ce que devient tout à coup la réputation d'un Miniſtre dans le parti qu'il abandonne. . . . Dès-là c'eſt un Fourbe, contre qui on ne craint pas d'admettre les calomnies que le faux zèle inſpire.* On trouve l'équivalent dans l'*Eloge*. (*a*) „ Dès que la nouvelle du changement de „ Religion de Mr. *S.* fut portée à Berne, „ dit Mr. *de F.*, il eſt aiſé de s'imaginer le cri „ univerſel qui s'éleva contre lui. De là par„ tirent des bruits qui attaquoient ſon hon„ neur; & comme ils n'ont pas été appuiés par „ la conduite qu'il a tenue en France, *on doit* „ *juger que le zèle de Religion produiſit alors, ainſi qu'il le fait quelquefois, tout ce qui eſt de plus* „ *contraire à la Religion*". Les bruits dont on ſe

(*a*) *Pag.* 114.

ſe plaint (car à préſent il faut parler clair) ne regardoient pas moins que des larcins & des filoutteries du Sr. *Sourin*, fort connues dans ce pays.

Mais, dit-on, ce ſont-là de faux bruits. *On doit juger*, dit Mr. *de F.*, *que le zèle de Religion produiſit alors tout ce qui eſt de plus contraire à la Religion.* Ce peu de mots qui lui échapent ſont de ceux qui portent coup. Il ne ſe contente pas d'eſſayer de juſtifier le coupable; ce deſſein auroit pu partir d'un très bon principe : mais il attaque vivement des gens qui ne méritent pas d'être traités de cette manière. La déciſion de Mr. *de F.* revient clairement à ceci, *qu'il y a eu en Suiſſe des gens qui, par un faux zèle de Religion, ont calomnié Mr. S.* Ce reproche eſt grave, & il eſt difficile de l'entendre tranquillement. Parmi les excellentes qualités de Mr. *de F.*, j'avois mis jusqu'ici au prémier rang la modération & l'impartialité. Il en avoit donné de ſi bonnes preuves, qu'il me ſemble qu'on peut lui accorder légitimement le titre de *Citoyen du Monde*. Je ſuis bien fâché qu'il ſe ſoit démenti dans cette occaſion.

Dans le même Discours où Mr. *de F.* rapporte comment Mr. *Rouſſeau* fut banni du Royaume pour avoir calomnié Mr. *S.*, on nous fait le même reproche. Le Poëte fut jugé au Parlement de Paris, & nous le ſommes dans l'Académie. C'eſt ſon Sécrétaire qui prononce notre Sentence. Elle eſt enſuite imprimée dans l'*Hiſtoire de l'Académie*, c'eſt-à-dire, dans un Ouvrage répandu par-tout. C'eſt-là, par manière de dire, afficher l'Arrêt de notre condamnation aux

quatre

quatre coins de l'Univers. Il ne nous reſte donc d'autre reſſource que d'appeller de cette Sentence devant le Public. C'eſt le Tribunal ſupérieur où nous demandons d'être entendus.

Avant que d'alléguer nos preuves, il eſt bon d'examiner les raiſons & les tours qu'emploie Mr. *de F.* pour décharger Mr. *S.* des graves accuſations dont la Suiſſe retentiſſoit contre lui. Son Apologiſte eſſaye d'abord de les attribuer à ſon changement de Religion. *Dès que Mr. S. eut fait ſon abjuration, on tâcha*, dit-il, *de le perdre d'honneur en Suiſſe.* Avec tout le reſpect dû à un auſſi grand Philoſophe, il me permettra de lui dire que ſa Logique ſe trouve ici un peu en défaut. C'eſt-là renverſer l'ordre des choſes, prendre la cauſe pour l'effet, & l'effet pour la cauſe. Pour remettre donc les événemens dans leur ordre naturel, il faut dire, non, que dès qu'il eut changé de Religion en France, on penſa à le perdre d'honneur en Suiſſe; mais que dès qu'il ſe vit perdu d'honneur en Suiſſe, il penſa à aller changer de Religion en France. C'eſt ce que nous prouverons clairement dans la ſuite.

Le Panégyriſte emploie après cela une raiſon qui paroit ſpécieuſe. *La conduite de Mr. S. a été régulière parmi nous*, dit-il: donc il n'a rien fait de diffamant en Pays étranger. Je veux bien convenir du fait, mais non pas de la concluſion qu'on en tire. Si Mr. *S.* n'a donné aucun ſcandale à Paris, c'eſt-là tout au plus une préſomption pour juger favorablement de ſa conduite précédente. De ſemblables raiſonnemens ne concluent pas toujours. On peut employer ces

ces probabilités, quand on n'a pas de preuves directes du contraire. Les avantages dont l'Académicien jouïssoit en France, ont dû être un frein suffisant pour réprimer les mauvais penchans qu'il avoit manifestés en Suisse.

Le zèle de Religion, dit on encore, *est fort capable de dicter tout ce qu'il y a de plus contraire à la Religion*, c'est-à-dire de noires calomnies; j'en conviens. Mais de ce qu'une chose est possible, &, même de ce qu'elle arrive assez souvent, suit-il nécessairement qu'elle soit arrivée dans le cas dont il s'agit? Ne pouvons-nous pas dire de notre côté avec autant de vraisemblance: L'Eglise Romaine, pour se faire honneur d'une Conquête telle que celle de Mr. *S.*, a voulu s'aveugler sur sa conduite précédente, &, par un faux zèle de Religion, va jusqu'à traiter de Calomniateurs ceux qui n'ont avancé contre lui que les faits les mieux constatés?

„ Mais *vous avez tort*, nous dira-t-on, de „ prendre la décision de Mr. *de F.* comme la „ sentence d'un Juge qui a prononcé contre „ vous. C'est un simple jugement de charité „ en faveur de son Confrère l'Académicien, sur „ des faits qui ne lui ont pas paru bien clairs. „ Le tour qu'il emploie semble conduire là. *On „ doit juger*, dit-il, c'est-à-dire, on doit juger „ charitablement que ces mauvais bruits n'étoient pas fondés". Je réponds, que l'on voit effectivement dans Mr. *de F.* beaucoup de charité pour Mr. *S.*; mais en même tems il en fait paroître fort peu pour nous. Depuis quand la Charité veut-elle que pour sauver un honneur

plus

plus que douteux, on faſſe regarder comme des Calomniateurs ceux qui penſent autrement ſur le Prévenu ? Mr. *de F.* a-t-il prétendu ne nous point injurier, parce qu'il n'a déſigné perſonne nommément, & qu'il a parlé d'une manière générale ? Mais ce qui tombe ſur une Nation, ſur une Egliſe, ſur un ordre de Perſonnes, ne demande-t-il pas encore plus de ménagement ? Encore un coup, nous ne ſaurions jamais goûter que pour ſauver l'honneur de Mr. *S.* on ait voulu ſacrifier le nôtre. Ce ne ſont point là les démarches de la Charité Chrétienne.

Il eſt plus naturel d'attribuer ce zèle de Mr. *de F.* pour la réputation de Mr. *S.* à l'étroite amitié que l'on ſait qu'il y avoit eu entre eux. Cependant il faut remarquer que cette liaiſon ne ſauroit non plus rendre légitime le procédé dont nous nous plaignons. Il eſt naturel de parler favorablement de ceux avec qui l'on a eu un commerce particulier ; mais l'amitié ne doit pas nous aveugler entièrement. Ici la cauſe de l'Ami eſt trop défectueuſe, pour l'épouſer avec cette chaleur. Tout ce que l'amitié pouvoit faire dans cette occaſion, c'étoit d'engager le Panégyriſte à tirer le rideau ſur ce qui ne pouvoit pas ſouffrir le grand jour. Après tout, Mr. *de F.* n'avoit été ami que de l'Académicien, & non pas du Miniſtre. Il ne falloit donc pas s'embarraſſer ſi fort de ce qu'il pouvoit avoir fait. S'il vouloit ne pas ſupprimer entièrement les mauvais bruits de Suiſſe ; il pouvoit en parler d'une manière un peu plus meſurée. Nous n'aurions aucune plainte à faire, s'il s'en fût tenu à

dire,

dire, par exemple, que *quelques bruits desavantageux qui aient couru en Suiſſe ſur le compte de Mr. S., la conduite qu'il a tenue à Paris les a démentis.* Mais il dit toute autre choſe. Je veux bien croire cependant, qu'il n'a pas eu proprement en vue de nous faire de la peine. Peut-être que ce qui l'a ſur-tout entrainé, c'eſt le plaiſir de dire un bon-mot, & il s'y eſt laiſſé aller. Le trait qu'il lance contre le faux zèle eſt fort vrai, & ſi l'on veut même, tourné fort agréablement. Il ne s'agit que de ſavoir ſi l'*application* eſt juſte, & s'il n'auroit pas été mieux placé ailleurs.

Je ne doute point qu'entre ceux qui liront cette Lettre, il ne ſe trouve pluſieurs perſonnes ſages & modérées, qui ne laiſſeront pas d'approuver le procédé de Mr. *de F.* & qui en prendront même occaſion de nous blâmer. *Ne vaut-il pas mieux*, diront-ils, *avoir trop bonne opinion des gens, par un excès de Charité ou par un principe d'amitié, que de déchirer leur réputation, comme on le fit autrefois en Suiſſe à l'égard de Mr. S. & comme on l'a fait encore depuis ce tems-là?* Le *Factum* & l'*Eloge* nous reprochent vivement tous deux les mauvais bruits, les imputations malignes, qui furent généralement répandues contre ce Miniſtre dans notre Pays. *Dès que la nouvelle de ſon changement de Religion fut portée en Suiſſe*, dit Mr. de F., *il s'éleva contre lui un cri univerſel. De là partirent des bruits qui attaquoient ſon honneur.* Mais ce *cri univerſel* commença plus tôt: c'eſt quand Mr. *S.* ſe ſauva furtivement du Pays, chargé de pluſieurs actions

actions infamantes. Il étoit naturel que chacun fît alors ſes réflexions à ſa manière. Un Miniſtre eſtimé dans ſon Egliſe pour ſes talens, qui s'oublie jusqu'à commettre des Crimes capitaux, eſt un événement qui ne peut que faire crier le Public. Mais ce cri baiſſa beaucoup, quand il alla enſuite changer de Religion en France; on étoit préparé à tout de ſa part. Pour nous reprocher avec quelque fondement que nous avons manqué de charité pour lui, il faudroit faire voir que dès qu'il ſe fut jetté en France, nous travaillames à l'y faire connoitre, que nous envoyames des Mémoires pour le diffamer. Mais ſi l'on nous rendoit juſtice, c'eſt ici que nous ne mériterions que des louanges. On ne l'empêcha point de tirer tout le parti le plus avantageux de ſon changement de Religion. On lui laiſſa tout l'utile de ſa prétendue Converſion.

Enhardi par un ſilence de plus de vingt ans, on voit avec quelle aſſurance Mr. *S.* traite dans ſon *Factum*, de faux & de calomnieux, les bruits répandus contre lui dans le Pays de Vaud. Son Antagoniſte *Rouſſeau*, qui ſavoit très bien qu'il avoit eu de mauvaiſes affaires en Suiſſe, qui l'avoient engagé à s'évader, fit écrire à Genève, & ailleurs, pour avoir des Mémoires ſur ſa vie paſſée. Mais malgré l'ardeur de ſes recherches, il ne trouva perſonne qui voulût ſervir ſa paſſion. J'avoue que ce fut parce qu'on ne le crut pas aſſez honnête-homme pour entrer dans ſa querelle. Il n'y auroit aſſurément pas eu de généroſité à fournir des armes à un accuſateur injuſte, & généralement ſoupçonné de calomnie.

Mais d'autres raiſons ſe joignirent à celle-là ; la compaſſion pour une Femme & des Enfans qui n'avoient d'autre reſſource qu'une Penſion qu'on craignoit de leur faire perdre ; ce qui contribua ſur-tout plus que tout le reſte à nous retenir, c'eſt cette délicateſſe même dont Mr. *de F.* ne nous croit pas capables. Nous craignimes que ſi nous écrivions contre Mr. *S.*, on ne ſe perſuadât que la vengeance & l'eſprit de parti n'y entraſſent pour quelque choſe. Cette discrétion méritoit, ce ſemble, d'autres remercimens que ceux que nous recevons.

Le Poëte *R.* banni du Royaume en 1712, ſe réfugia en Suiſſe, où il trouva un aſyle chez l'Ambaſſadeur de France. Le voilà fort à portée de s'éclaircir ſur la vie de ſon Adverſaire, & quoique cela ne ſervît plus de rien pour la déciſion du Procès, il ne laiſſa pas de faire toutes les perquiſitions imaginables pour *avoir* au moins dequoi ſatisfaire ſa vengeance. Mais on ne le ſervit pas mieux que la prémière fois. La compaſſion pour la Famille de Mr. *S.* qui étoit devenue nombreuſe, fit encore ſon jeu. On ne voulut pas contribuer à faire tarir la ſeule ſource de ſa ſubſiſtance. Mr. *S.* bien connu ne pouvoit guère manquer d'être expulſé de l'Académie. Voici quelque détail ſur les recherches de Mr. *R.* que ſa mort me donne la permiſſion de publier.

Ce Poëte exilé en Suiſſe lie commerce avec quelques Savans du Pays. Il s'inſinue dans leur eſprit, il les flatte, il les loue, & en vient enfin à ſon but, qui étoit de leur demander des Mémoi-

res

res contre ſon Ennemi. Il paroit par les Lettres que lui écrivoient ſes Correspondans, qu'ils l'amuſoient, & qu'ils lui promettoient des Pièces que l'on ne voit point venir. Voici ce qu'il mandoit en 1713, à un de ces Meſſieurs qui lui avoit fait eſpérer quelques Lettres où Mr. *S.* avouoit ſes fautes. „ C'eſt déja beaucoup d'a-„ voir fait la découverte que nous avons faite. „ Ce ſera de quoi faire un petit Recueil des „ Confeſſions du Saint Homme qui les a écri-„ tes, & ſi elles ne ſont pas tout-à-fait ſi édifian-„ tes que celles de *St. Auguſtin*, il y a lieu de „ croire qu'elles ne ſeront pas moins inſtructi-„ ves pour les honnêtes-gens qui pourroient être „ dans l'erreur". Notre Poëte aiant appris qu'il y avoit eu autrefois les liaiſons les plus étroites entre Mr. *S.* & Mr. *Gonon*, Miniſtre Réfugié, il s'adreſſa à lui, & le conjura de lui fournir de quoi démasquer ſon Homme. Mr. *Gonon* lui répondit qu'il travailloit actuellement à écrire la Vie du Perſonnage, qu'il pourroit avec le tems la donner au Public ; mais qu'il lui demandoit là-deſſus le ſecret le plus profond. Mr. *Gonon* mourut ſur la fin de 1713, & je trouve les regrets du Poëte là-deſſus dans une de ſes Lettres du 20 Janvier 1714.

„ Le pauvre Mr. *Gonon*, dit-il, mourut der-„ nièrement à Berne, quatre jours après y être „ arrivé. J'ai ſu depuis qu'il avoit chargé avant „ ſa mort, un Miniſtre de ſes Amis du ſoin de „ revoir ſon Ouvrage, & de le faire imprimer ; „ & l'on m'écrit qu'en rectifiant peu de choſe „ dans le ſtyle, on pourra le mettre en peu de

„ tems en état d'être préſenté aux Seigneurs de „ l'Etat. . . . . N'admirez-vous point, Mon„ ſieur, l'heureuſe étoile de *S.* qui ſemble tuer „ exprès le témoin de ſes Crimes, pour affermir „ ſa ſureté? Mais un Paien m'a appris que

„ *Raro antecedentem ſceleſtum*
„ *Deſeruit pede pœna claudo.*

Après la mort de Mr. *Gonon*, un Gentilhomme Réformé qui étoit de *Cret* en Dauphiné, nommé Mr. *de Beaulieu*, fort ami de la Maiſon du Défunt, écrivit de Paris où il étoit alors, pour voir cette Vie de Mr. *S.* On la lui envoya, & il eut ſoin de la ſupprimer. Quand même il n'auroit pas pris cette précaution, cette Hiſtoire n'auroit pas vu le jour, parce que nos Seigneurs de Berne n'auroient point accordé la permiſſion de la publier. Je ſuis bien informé de leurs diſpoſitions à cet égard. Voilà, ce me ſemble, des ménagemens pouſſés fort loin pour un Homme contre qui on nous reproche d'avoir ſuivi les mouvemens les plus fougueux d'un faux zèle.

Quoique l'honneur de notre Religion, aſſez maltraitée dans le *Factum* de Mr. *S.*, ſemblât demander qu'on le contredît, & qu'on fît connoitre au Public les véritables motifs de ſa prétendue Converſion, au moins quand ſon Procès avec le Sr. *R.* fut terminé; on ſut encore ſe contenir. L'humanité demandoit, en quelque ſorte, qu'on le laiſſât reſpirer après la violente tempête qu'il venoit d'eſſuier.

Je

Je ne ſai ſi l'on doit ranger parmi les ménagemens qu'on avoit en Suiſſe pour Mr. *S.*, l'article que l'on trouve ſur ſon compte dans les *Mémoires pour ſervir à l'Hiſtoire des Troubles arrivés en Suiſſe à l'occaſion du Conſenſus*, imprimés en Hollande en 1726. L'Auteur, après avoir rapporté la ſignature de Mr. *S.*, ajoute cette note (*a*). „ C'eſt le même qui s'étant ſauvé de „ Suiſſe, & aiant changé de Religion entre les „ mains de Mr. *de Meaux*, eſt aujourd'hui Pen„ ſionnaire Géomètre de l'Académie Royale des „ Sciences. Il a publié un *Factum*, à l'occa„ ſion du Procès qu'il a eu avec Mr. *Rouſſeau*, „ dans lequel il prétend faire un Narré fidèle de „ ſa vie, & des raiſons ſur-tout qui l'ont fait „ ſortir de Suiſſe. Il n'a eu garde de dire les „ choſes comme elles étoient ; il entend trop „ bien ſes intérêts. Il doit nous tenir compte „ de notre ſilence là-deſſus". Quoique cet Auteur ne s'explique pas clairement ſur Mr. *S.*, il donne beaucoup à penſer.

On commençoit à oublier Mr. *S.*, & ſon changement de Religion, lorsque Mr. *Gayot de Pitaval* s'aviſa il y a quelques années de réimprimer le fameux Procès avec le Sr. *Rouſſeau*, dans l'immenſe Recueil des *Cauſes Célèbres* (*b*), où il a pris une nouvelle vie, & plus de conſiſtence. On avoit regardé le *Factum* de Mr. *S.*, où il maltraite *Calvin* & la Réforme, comme une de ces Pièces fugitives qui disparoiſſent bien-tôt. Dès qu'il fut incorporé dans ce Recueil, ce fut

(*a*) Pag. 24.
(*b*) *Tom.* VI. *Art.* I.

tout autre chose. Outre l'Edition de Paris, il s'en est fait une autre en Pays Protestant. Par-là ce Livre est entre les mains de tout le monde. Le Compilateur ne s'est pas contenté de nous donner un Extrait du *Factum*; il l'a inséré tout entier dans son Ouvrage. Quand ce Recueil commença à paroître, voici le jugement qu'en porta le *Journal Littéraire*. „ Le Public, „ dit-il, aura là dequoi s'amuser en s'instruisant. „ *Il y apprendra mieux que par-tout ailleurs la pro-* „ *fondeur de la malice du cœur humain, son adresse* „ *à s'envelopper des dehors de l'innocence* (*a*). C'est ce que l'on peut appliquer sur-tout à l'histoire fausse & captieuse que Mr. *S.* y fait de sa Conversion.

On s'est enfin lassé de voir paroître tant de fois cette Rélation infidèle. Après quarante ans d'un silence & d'une modération exemplaires, un Particulier vient de s'inscrire en faux contre le Narré du *Factum*. Il a montré au Public que l'Eglise Romaine ne devoit pas faire sonner si haut cette Conversion. Pour le prouver, il a fait imprimer dans le *Mercure Suisse* ou *Journal Helvétique*, qui paroit à *Neufchâtel* depuis six ou sept ans, une Lettre que Mr. *S.* écrivit autrefois à Mr. *Gonon* son Ami intime, lorsqu'il fut obligé de s'évader (*b*). Cette Lettre fut écrite de *Zurich* en Juillet 1689. C'est un aveu complet & fort détaillé de sa mauvaise conduite, avec les mouvemens du repentir le plus vif. Elle est fort étendue, & elle occupe jusqu'à qua-

(*a*) *Journ. Littér.* Tom. XXIII. pag. 369.
(*b*) *Avril* 1736. pag. 52.

quatorze pages du Journal. Cette Lettre fut fort répandue quand elle parut. On en fit pluſieurs Copies, & diverſes perſonnes curieuſes de notre Pays avoient encore cette Lettre dans leur Cabinet, qui s'eſt trouvée parfaitement conforme à celle qui eſt imprimée. Elle finit par la propoſition que le coupable fait à ſon Ami, d'examiner ſi une Confeſſion & une Repentance publique dans l'Egliſe de *Zurich*, ou ailleurs, pourroit être un remède ſuffiſant au ſcandale qu'il a donné.

Je ne dois pas diſſimuler qu'on a été partagé dans notre Pays, non ſur l'authenticité de cette Lettre qui eſt généralement reconnue, mais ſur ſa publication. Bien des gens, portés à la douceur & à l'indulgence, auroient voulu qu'on l'eût laiſſée dans l'oubli. Nouvelle preuve de cet eſprit de charité qui ſe trouve aſſez généralement chez les Réformés. Lors que la Lettre parut, je me trouvai dans la Boutique d'un Libraire avec deux ou trois Hommes de Lettres qui s'entretenoient ſur ce ſujet. Il s'y rencontra un de nos Compatriotes, qui a beaucoup d'eſprit, & qui a fait un aſſez long ſéjour à Paris, où il a vu ſouvent Mr. *S.* Il déclama beaucoup contre la Lettre, & peu s'en fallut qu'il ne la traitât de Libelle diffamatoire. On eut beau lui alléguer les raiſons que l'on avoit eu de la donner au Public, qui paroiſſent aſſez fortes. On lui repréſenta d'abord le long ſilence qu'on avoit gardé ſur le ſcandale donné autrefois en Suiſſe par ce Miniſtre. Tant que des Mémoires ſur ſa conduite paſſée auroient pu le faire rayer de la

Liſte des Académiciens, & nuire à ſa fortune, on s'étoit contenu ; on avoit attendu que ſa Penſion fût bien affermie, & qu'il fût même déja Vétéran. Il n'étoit pas poſſible de diſſimuler toujours la manière injurieuſe dont il traite dans ſon *Factum*, *Calvin* & la Religion Réformée. Le changement de Religion d'un auſſi habile homme ne peut être que contagieux, tant qu'on laiſſera croire que c'eſt uniquement par reſpect pour la vérité qu'il a abandonné nos ſentimens. Les diverſes éditions des *Cauſes Célèbres*, qui ont fait revivre l'hiſtoire artificieuſe de ſa Converſion, étoient comme la dernière ſommation de parler, ſi nous avions quelque choſe à y oppoſer. L'honneur de notre Religion doit l'emporter dans la concurrence, ſur celui d'un particulier. On n'auroit plus été à tems de s'expliquer là-deſſus après la mort de Mr. *S.*, parce qu'on regarde comme une lâcheté d'attaquer un Homme qui ne peut plus ſe défendre. Voilà, ſi je m'en ſouviens bien, les principales raiſons que l'on employa pour appaiſer cet Ami de Mr. *S.*, mais auxquelles il ne ſe rendit point ; il en combattit même quelques-unes avec beaucoup de force.

On ajouta une nouvelle raiſon, pour prouver que l'on ne devoit pas attendre plus longtems à développer les véritables motifs de la Converſion de Mr. *S.* C'eſt qu'il étoit à craindre que le Sécrétaire de l'Académie, qui, ſelon la coutume, feroit ſon Panégyrique après ſa mort, n'appuiât beaucoup ſur la pureté des motifs qui l'avoient fait Catholique, & n'en appellât au Narré de ſon

ſon *Factum*, qui n'avoit jamais été contredit par les Proteſtans. Voici la Réponſe de notre Compatriote, que j'ai encore fort préſente à l'eſprit. „ C'eſt ne pas connoitre Mr. *de F.*, dit-il, que „ d'avoir de ſemblables craintes. Je l'ai aſſez „ pratiqué à Paris, pour oſer aſſurer que ſon ca„ ractère ne le porte pas à faire beaucoup valoir „ ſemblables Converſions; il paſſera légèrement „ là-deſſus. Il fera l'hiſtoire de l'Académicien, „ & ne s'embarraſſera guère de celle du Mini„ tre converti. Y aiant des Membres de l'A„ cadémie & des Aſſociés de différentes Reli„ gions, on leur doit cet égard, de ne rien met„ tre dans ces Eloges qui puiſſe les bleſſer; & „ Mr. *de F.* ne manquera pas à cette bienſéan„ ce. Après tout, conclut-il, notre Religion „ eſt fort au-deſſus du préjugé qu'on voudroit „ tirer contre elle de la Converſion de Mr. *S.* „ Quelque tour ingénieux qu'il ait eſſayé d'y „ donner dans ſon *Factum*, elle paroit encore „ bien imparfaite. C'eſt un Catholique à peine „ ébauché. Il n'y a qu'à examiner avec quel„ que attention ce qu'il nous en dit lui-même, „ pour voir qu'il avoit encore bien du chemin „ à faire pour être parfaitement réuni à l'Egliſe „ Romaine. Ce Narré même porte ſon con„ trepoiſon, & il n'y avoit pas de quoi ſi fort „ s'allarmer. (*a*).

Je

(*a*) Il paroit par la narration même de Mr. *S.*, qu'il fut admis à faire ce qu'on appelle ſon Abjuration, quoiqu'il ne crût ni la Préſence réelle, ni la Tranſſubſtantiation, ni divers autres articles. Il fit ſeulement alors un acte de docilité, fondé ſur ce raiſonnement ſpécieux:

Je fus la dupe de ces raiſonnemens éblouiſſans. Je me joignis à ceux qui condamnoient la publication de la Lettre, & je dis hautement que l'on auroit dû laiſſer mourir en paix le bon-homme *Saurin*, ſans lui donner ſur ſes vieux jours une ſemblable mortification. J'ai toujours eu le foible de céder trop facilement aux imaginations contagieuſes. Mais l'événement a fait voir combien je me trompois. L'Eloge de Mr. *S.* vient de paroître, & tout ce que l'on nous aſſuroit qui en ſeroit retranché, y eſt expoſé *de la* manière la plus choquante pour nous. Malgré l'impreſſion de cette Lettre pénitente de Mr. *S.* qui eſt une Pièce ſi déciſive, Mr. *de F.* va ſon chemin. Il s'en tient au *Factum*, comme à un Narré tout-à-fait véridique. Il fait valoir cette Converſion, il l'orne, il l'embellit, il s'y étend avec complaiſance, & ſemble par-là ſe rendre le garant de la pureté des motifs du Proſélyte.

Mr. *de F.* auroit-il donc entièrement ignoré cette Lettre? J'avoue que le *Mercure Suiſſe* n'eſt pas fort connu à Paris. Cependant on le trouve chez le Libraire *Ganeau*, & Mr. *de Reaumur* l'a

que lui fit Mr. de Meaux : *Je vous ai prouvé la néceſſité de vous réunir à l'Egliſe : Donc vous devez croire tout ce dont elle exige la créance, quoiqu'il vous paroiſſe y avoir encore pluſieurs erreurs.* Le docile Catéchumène ſe rendit, ou parut ſe rendre à la force de cet argument. Il reſtoit pourtant à faire une objection fort naturelle : *Si je crois que l'Egliſe Romaine donne pour articles de Foi des erreurs groſſières, il eſt clair que je ne dois pas encore me réunir à elle.* Voilà ce qu'auroit dû repliquer Mr. *S.*; mais une bonne Penſion, vue en perſpective, fait paſſer bien des Sophismes, ſans y regarder de ſi près.

l'a cité plus d'une fois dans ſon *Hiſtoire des Inſectes* (*a*). D'ailleurs la *Bibliothèque Germanique*, qui eſt plus connue à Paris, avoit donné un Extrait de cette Lettre de Mr. *S.* dans le XXXV. Volume (*b*). Quand Mr. *de F.* n'auroit vu ni l'un ni l'autre de ces Journaux, eſt-il concevable que de tous ces Savans de Paris, qui avoient aſſiſté à l'Eloge de Mr. *S.*, aucun n'en eût eu connoiſſance, & n'en eût averti le Panégyriſte? Il s'eſt écoulé deux années depuis l'Aſſemblée publique, où fut lu l'Eloge de Mr. *S.*, juſqu'à ſon impreſſion. Cet eſpace paroit plus que ſuffiſant pour lui donner la connoiſſance de ce qu'il auroit pu ignorer alors, & pour l'engager à adoucir les traits vifs dont nous nous plaignons. On ſe demande donc encore avec ſurpriſe, Mr. *de F.* a-t-il ignoré cette fameuſe Lettre de Mr. *S.*, ou a-t-il jugé à propos de la diſſimuler? Peut-être que ſans en faire une mention expreſſe, il a voulu la comprendre dans ces *bruits* qui ont attaqué l'honneur de Mr. *S.*, & qui n'ont d'autre fondement qu'*un faux zèle de Religion*.

Il paroit donc que la publication de cette Lettre, que bien des gens ſages regardoient comme un remède trop violent, n'a eu abſolument aucune efficace. On traite encore hautement de calomnie tout ce que nous avons pu dire pour rendre ſuſpecte la Converſion de Mr. *S.* On nous met abſolument dans la néceſſité de revenir à un ſujet fort desagréable, & même odieux. Mais

(*a*) *Tom.* V. *pag.* 541. (*b*) *Pag.* 166.

Mais nous ne pouvons plus nous taire, après l'impreſſion de l'Eloge de Mr. *S.*

Qu'arriveroit-il, ſi nous nous tenoins à préſent dans le ſilence? Nous demeurerions diffamés dans l'eſprit de bien des gens, & aux yeux de la Poſtérité. Celui qui a lancé contre nous un trait ſi vif, eſt un de ces Auteurs reſpectables, dont les Ouvrages ſont répandus par-tout, & doivent durer pluſieurs Siècles. C'eſt le ſage, le modéré Mr. *de F.* Après avoir lu l'*Eloge* de Mr. *S.*, tel qu'il vient de le donner au *Public*, quel jugement prononcera-t-on? On n'héſitera pas à décider que cet Académicien avoit toujours été un parfaitement honnête-homme. A la bonne heure. Si cela étoit ſeul, nous nous garderions bien de nous y oppoſer. Mais Mr. *S.* ne ſauroit avoir été un honnête-homme, que *nous* ne ſoyons nous-mêmes de mal-honnêtes *gens*. Il réſulte de la narration de l'Hiſtorien, que ce fut la Tyrannie Eccléſiaſtique du Pays de *Vaud*, qui commença à ouvrir les yeux du Miniſtre Proteſtant; qu'aiant examiné de plus près les ſentimens dont il avoit été imbu dès la naiſſance, il y découvrit bien des erreurs; qu'il alla en France, ſuivre les lumières de ſa Conſcience; qu'après s'y être retiré, il fut indignement calomnié par les Miniſtres, ou par d'autres *gens* de notre Pays. Voilà les impreſſions qui reſteront naturellement dans l'eſprit des Lecteurs, après la lecture de cet Eloge. Il eſt donc abſolument néceſſaire d'oppoſer la véritable hiſtoire de la Converſion de Mr. *S.* à celle du *Factum*, mais ſur-tout à celle de l'Eloge, qui eſt encore

plus

plus propre à trouver créance. La voici.

La réparation publique qu'offroit Mr. *S.*, à la fin de ſa Lettre imprimée, n'aiant pas eu lieu, je ne ſai pourquoi, il fut contraint de ſe dépayſer. Il gagna donc la Hollande, où étoit ſa Famille. Mais après y avoir fait quelque ſéjour, il fallut encore ſe transplanter de nouveau. Le ſcandale donné en Suiſſe avoit pénétré jusque dans ſa nouvelle retraite. Quelque crédit qu'eût le célèbre *Elie Saurin*, ſon Frère ainé, Miniſtre d'Utrecht, il n'y eut aucun jour pour ſon Cadet à un établiſſement dans ces Provinces. Un Synode Wallon avoit déclaré le coupable indigne d'y ſervir jamais aucune Egliſe. Je tiens cette particularité d'un Miniſtre François qui eſt mort en Hollande dans un poſte diſtingué, & qui avoit eu avec Mr. *S.* les rélations les plus étroites. Dans un ſemblable décri, il ne lui reſtoit guère d'autre reſſource que d'aller traiter en France de ſon changement de Religion. Voilà donc enfin cette Converſion dans ſon véritable point de vue. Voilà ce que Mr. *de F.* appelle éloquemment *une Conquête digne du célèbre Boſſuet Evêque de Meaux.*

Tout ce que l'on vient d'avancer de la fuite forcée de Mr. *S.*, & de ce qui en fut la cauſe, peut ſe prouver juridiquement. On a des Actes publics qui en font foi. En 1689, on commença en Suiſſe une Procédure criminelle, & elle ſe voit encore dans la Chancellerie de *Berne*. Mr. le Comte *du Luc* étant Ambaſſadeur auprès des Cantons, ſouhaita de la voir, & on la lui communiqua. Voici une Pièce courte & préciſe

cise, qui prouve la réalité de cette Procédure. En 1712, on apprit à Berne que Mr. *S.*, à l'occasion de la mort de son Beau-père, se disposoit à venir en Suisse pour avoir quelque part à sa succession. Là-dessus Leurs Excellences donnérent ordre à leurs Baillifs du Pays de *Vaud* de l'arrêter. Et voici le début de cet *Arrêt Souverain*.

L'ADVOIER ET LE CONSEIL de la Ville de Berne, à notre Cher & Féal BAILLIF.

On nous a dit que Saurin, *jadis Ministre de* Bercher, *qui pour plusieurs méchantes actions, & à cause de la Procédure Souveraine faite contre lui, est sorti du Pays en* 1689, *& s'est retiré à Paris, où il a apostasié, a formé le dessein de revenir au Pays, sous le prétexte de venir retirer un Héritage.* . . . . . Sur cela, ordre exprès au Baillif, dès que le dit *S.* aura mis le pié dans son Bailliage, de s'en saisir, & d'en donner incessamment avis à Berne. *Donné ce* 22 *Juin* 1712. Cet Extrait a été copié fidèlement du Registre du Baillif d'*Yverdun* pour l'an 1712, & cet Ordre se trouve à la page 256.

Mr. *S.* venoit effectivement en Suisse pour cette succession; mais aiant appris les ordres donnés contre lui par le Souverain, il rebroussa prudemment & se mit en sureté. Je doute que l'on ose attribuer à un faux zèle de Religion ces Actes publics de Leurs Excellences de Berne.

Voilà donc un Procès criminel contre le Ministre *Saurin*, de la même date que son évasion: une

une Lettre fort ample que lui-même écrit du lieu de sa retraite, où il spécifie la nature de son Crime, & où il en relève toutes les circonstances les plus odieuses; Lettre écrite dans le dessein qu'elle fût répandue, & qui le fut effectivement: outre cela un Ordre émané du Souverain plus de vingt ans après, pour arrêter le coupable, s'il osoit rentrer dans le Pays; Ordre où l'on distingue avec soin son *Apostasie* de ses *mauvaises actions* précédentes. Sont-ce donc là de simples bruits populaires qui n'ont d'autre fondement qu'un zèle de Religion mal entendu, contre un Ministre qui a passé dans l'Eglise Romaine, & qui par-là est devenu odieux à ceux de son Parti?

Après la mort de Mr. *S.*, Mr. *de Beaumarchais* donna son Eloge dans ses *Amusemens Littéraires* imprimés à Francfort. Ce Journal étant parvenu dans notre Pays, on y fut un peu choqué des louanges excessives prodiguées à un homme dont la réputation étoit plus qu'équivoque. On écrivit là-dessus au Journaliste. La Lettre est datée d'*Yverdun* le 1. Mars 1738 (*a*). Elle renferme des traits peu honorables à l'Académicien. L'Anonyme dit que le seul nom de *Saurin* a réveillé de fâcheuses idées, qu'il étiquette de cette manière; *Cuilliers & Fourchettes escamotées; Chevaux volés dans la Prairie; Garniture de lit enlevée dans un Cabaret &c.* Ce sont apparemment autant de Titres de Chapitres dans la Vie du Ministre de *Bercher*, qu'avoit com-

(*a*) *Pag.* 171.

composée Mr. *Gonon*. C'eſt donc là cet habile Théologien, ce Philoſophe pénétrant, ce Mathématicien profond. *En liſant tant de titres ſcientifiques*, ajoute notre Inconnu, *il me ſemble lire le Sonnet du fameux Scarron, hors qu'il y manque la chute,*

Etoit-il honnête-homme ? Oh non.

Mon Compatriote auroit pu faire une Réponſe un peu plus adoucie, à l'aide d'une petite diſtinction. A cette demande, *Etoit-il honnête-homme ?* il falloit dire qu'il ne l'étoit pas en Suiſſe, mais qu'il peut l'être devenu à Paris. L'Eloge de Mr. *de F.* ne nous permet plus d'en douter. On nous apprend, que dès qu'il fut Membre de l'Académie, *il n'y eut plus d'autre dérangement dans ſa conduite, que de paſſer des nuits entières à des calculs de Géométrie.* Loin de ſonger à s'emparer du bien d'autrui par des tours de main, ſon Panégyriſte nous donne comme ſon principal caractère, un parfait deſintéreſſement. *Il avoit*, dit-il, *cette noble fierté qui rend impraticables les voies de la Fortune. Quantùm mutatus ab illo !* C'eſt ici où l'on doit reconnoitre le Miniſtre converti.

Quoique nous ayons paru douter de la ſincérité de ſa Converſion à l'égard des ſentimens, la bonne-foi dont nous faiſons profeſſion ne nous permet pas de diſſimuler une circonſtance qui ſemble prouver le contraire : c'eſt qu'il faiſoit le Convertiſſeur ; ce qui déſignoit chez lui beaucoup de zèle pour ſa nouvelle Religion.

Il commença par Madame *Saurin* ſon Epouſe, qu'il vint enlever clandeſtinement en Suiſſe. Le voyage fut pénible & dangereux. Il eut outre cela à eſſuyer bien des reproches & des larmes. On nous dépeint enſuite les combats de l'Amour & du préjugé de Religion, & enfin la victoire de l'Amour qui détermine Madame *Saurin* à ſuivre ſon Epoux. Ce morceau de l'Eloge eſt de main de Maitre. C'eſt, dit Mr. *de F.*, *ce que Mr. S. appelloit* le Roman de ſa vie.

Pluſieurs années après, Mr. *S.* entreprit une autre Converſion, où il crut que l'Amitié pourroit auſſi faire ſon jeu. Il s'agiſſoit de gagner le Miniſtre *Gonon*, ſon ancien Ami. Il lui écrivit donc de Paris une Lettre, où il le ſollicitoit d'une manière des plus ſéduiſantes, à le venir joindre avec ſa Famille. Il lui faiſoit eſpérer qu'en faiſant la même démarche que lui, il jouïroit d'une bonne penſion de Miniſtre Converti, & qu'au-lieu qu'il luttoit en Suiſſe contre la miſère, il ſe verroit au large, lui & ſes Enfans, & vivroit agréablement à Paris. Mr. *Gonon* lui fit une Réponſe fort ſingulière, au moins on en a trouvé le projet dans ſes Papiers. Il vouloit lui faire ſentir vivement, que la Lettre ſi touchante qu'il lui avoit écrite de *Zurich* en 1689, avoit été mal ſoutenue; que les beaux mouvemens de repentir qu'il y étaloit, avoient été ſuivis d'une chute pire que la prémière. Il crut devoir l'intimider par la penſée des Jugemens de Dieu. Dans ce deſſein il ne fit presque que copier les Vers que lui-même avoit compoſés pour ſon Ami *de la Motte*, & qui ſont rapportés dans le

Factum, & l'occaſion qui les fit naitre. Il s'agiſſoit de repréſenter vivement à ce Poëte le tort qu'il avoit eu de quitter *La Trape* pour faire enſuite des Opéra. Mr. *Genon* ne fit presque que tranſcrire cette Epitre. Les changemens qu'il y fit ſont marqués ici en Italique.

PARODIE

de l'Epitre en Vers de Mr. S. *à Mr.* de la Motte.

Cher *SAURIN*, où cours-tu? Quels funeſtes appas
De la route du Ciel ont détourné tes pas?
Quel Démon t'a ſéduit? Malheureux, voi l'abime,
Au bout de la Carrière où t'engage ton Crime.
L'horreur de tes péchés s'offroit à ton eſprit:
Hélas! vit-on jamais Pénitent plus contrit?
Des Jugemens divins la crainte ſalutaire
T'avoit percé le cœur d'une douleur amère;
Cependant de tes pleurs quel eſt le réſultat?
De Pénitent bien-tôt tu devins Apoſtat.
Lâche, ce Crime affreux trouble-t-il point ton ame?
Où ſont tes prémiers *feux?* Qu'as-tu fait de ta flamme?
Toi jadis exercé ſur nos Dogmes ſi ſaints,
Tu voudrois aujourd'hui nous les rendre incertains.
Tes talens que ſont-ils? Un funeſte avantage,
Ils ſont à l'Eſprit ſaint le plus cruel outrage.
Trop d'eſprit, don fatal, dangereux inſtrument
Pour tromper le prochain, ſource d'égarement!
Heureux un eſprit ſimple, *inconnu* dans le monde!
Il poſſède lui ſeul la ſageſſe profonde,
Si dans tout ce qu'il fait il n'a point d'autre but,
Que d'arriver au Port, & faire ſon ſalut.
Que ne puis-je, *SAURIN*, avec des traits de flamme,
Graver ces ſentimens dans le fond de ton ame!
Trop heureux, ſi le Ciel ſecondant mon effort,
Je pouvois aujourd'hui t'arracher à la mort.
Mais, hélas! c'eſt en-vain que ma voix te rappelle,
Ton ame eſt endurcie, & ta chute eſt mortelle.

J'en

J'en frémis, il n'eſt plus d'eſpérance au retour,
D'éternelles horreurs ſuivront ton dernier jour.
Ouvre les Livres Saints, lis ton ſort effroyable,
De l'Oracle divin, Arrêt irrévocable:
„ Celui qui de la Grace a ſenti les attraits,
„ A qui Dieu révéla ſes plus tendres ſecrets,
„ Qui du Monde flatteur reconnut l'impoſture,
„ Qui vit les Cieux ouverts, & la gloire future,
„ Qui du céleſte don a gouté la douceur;
„ S'il retombe, l'Enfer s'empare de ſon cœur,
„ Et du Ciel outragé l'implacable vengeance
„ L'abandonne aux excès de ſon impénitence;
„ Sa lumière s'éteint, & l'eſprit égaré,
„ Il va de trouble en trouble, & meurt deſeſpéré.
„ Terrible Jugement! Mais, ô Crime exécrable!
„ Il arrache du Ciel le Sauveur adorable,
„ Il le livre aux Bourreaux, & ſur l'infame bois
„ Il le fait expirer une ſeconde fois;
„ Il foule aux pieds le prix de l'immortelle vie,
„ De l'Eſprit Saint en lui, Blaſphémateur impie,
„ Il étouffe ſa voix, & ſa noire fureur. . . .
Mais ma plume s'arrête, & je frémis d'horreur.
A ces funeſtes traits que l'Oracle raſſemble,
A cette affreuſe image, Infidèle, Ingrat, tremble.

Rien ne convient mieux à Mr. *S.*, que cette Epitre qu'il avoit faite pour Mr. *de la Motte*. Il eſt ſurprenant qu'il n'ait pas ſenti le contrecoup, & que ce qu'il diſoit de fort à ſon Ami, rejailliſſoit ſur lui-même.

Cette figure vive de l'Epitre aux Hébreux, qui fait regarder les Apoſtats comme des gens qui *crucifient de nouveau* (*a*) le Seigneur Jéſus, me rappelle une Eſtampe du Crucifiement, qui parut à Paris au commencement de 1738, & que les Nouvelles publiques annoncérent pour ſa ſingularité (*b*). Les Dévots de l'Abbé *Paris* avoient fait

(*a*) *Hebr.* VI. 6. (*b*) Voyez le *Mercure Hiſtor. & Polit.* Février 1738. Article de France.

fait repréſenter le Sauveur ſur la Croix. Ils avoient mis à ſa droite un Saint que l'on venoit de canoniſer, & qui ne leur plaiſoit pas (*a*), & à ſa gauche le Sieur *S.* tenant la place du mauvais Larron. Je ne ſai quelle dent les Janſéniſtes avoient contre lui; peut-être s'étoit-il moqué de leurs Miracles. Quoi qu'il en ſoit, c'eſt pouſſer la malice trop loin. L'équité vouloit au moins qu'on lui donnât une meilleure place, & qu'on en fît le *Larron Converti*. Mais le meilleur étoit de ſupprimer entièrement ce Tableau *infamant*. Le ſujet eſt trop reſpectable, pour le faire ſervir de baſe à ces malignes plaiſanteries. La Paſſion du Sauveur doit inſpirer de tout autres penſées que des ſentimens de vengeance. L'eſprit de parti, en matière de Religion, peut-il être porté plus loin que de crier ſur ceux qui nous contrediſent, *Tolle*, *Tolle*, Crucifiez-le? C'eſt ici que l'on peut appliquer la maxime de Mr. *de F.* plus à propos qu'il ne l'a fait contre nous, que *le zèle de Religion produit quelquefois tout ce qu'il y a de plus contraire à la Religion.*

Voilà, MESSIEURS, les éclairciſſemens que nous avions à donner ſur l'Eloge de Mr. *S.*, & qui ne peuvent que ternir un peu la gloire de cet Académicien. La réputation de grand Géomètre ne redreſſe pas un Homme attaqué par de ſi vilains endroits. Nous avons allégué les fortes raiſons que nous avons eues de les dévoiler. Malgré cela, nous devons encore nous attendre à être blâmés de bien des gens. Si l'on nous paſſe

(*a*) *Vincent de Paul.*

paſſe le fond de la choſe, on nous chicanera au moins ſur la manière. Il falloit, dira-t-on, apporter plus d'adouciſſemens à des vérités déja odieuſes par elles-mêmes. J'avoue qu'il auroit été mieux de ne pas négliger cette précaution; mais c'eſt un peu trop nous demander, que d'exiger de nous de ſemblables attentions. On doit ſavoir que ces enveloppes délicates, propres à cacher la difformité de certains objets, ne ſont guère connues dans notre Pays. La Franchiſe Helvétique ignore tous ces détours, & dit rondement ce qu'elle penſe. Nous ſommes en poſſeſſion depuis longtems de nommer chaque choſe par ſon nom. Chez nous,

Un Chat s'appelle un Chat, & S... un fripon.

Tant que ces bruits élevés autrefois en Suiſſe contre Mr. *S.* ſont demeurés confus, on a oſé les traiter de Calomnies. On nous a donc mis dans la néceſſité de parler clairement & ſans la moindre enveloppe. Si nous n'avions pas fait remarquer bien diſtinctement ces taches dans la vie de ce Savant, nous demeurions noircis nous-mêmes dans l'eſprit du Public. Aidez-nous donc, s'il vous plait, à nous laver de cette infamie, en inſérant ce Mémoire dans votre Journal. Nous l'avons choiſi comme celui qui a le plus de cours, & par conſéquent le plus propre à oppoſer à un Ouvrage auſſi répandu que le ſont les *Mémoires de l'Académie des Sciences*. Je ſuis, &c.

A Lauſanne ce 12 *Janvier* 1741.

ARTICLE IV.

(*a*) LETTRE *de Mr. l'Abbé* D'OLIVET, *de l'Académie Françoise, à* MONSIEUR ***.

VOus me demandez, MONSIEUR, une ample rélation de mon Voyage. *Pour* ample, c'eſt ce qu'elle ne ſauroit être. Je *vous la* promets, au contraire, des plus courtes; & cependant il n'y aura rien d'omis.

Avant mon départ, je vous mandai que je me brouillois pour quelque tems avec mes Livres, & que j'allois chercher à me diſtraire. J'en avois véritablement beſoin. Un homme *qui*, tel que moi, n'eſt rien, &, Dieu merci, ne veut rien être dans le monde, doit précieuſement conſerver le goût de l'étude. Que deviendrois-je, ſi je le perdois? On y trouve, vous le ſavez mieux que moi, des plaiſirs doux, innocens, qui ſe varient à l'infini, qui dépendent toujours de nous,

(*a*) Une Copie de la Lettre de Mr. l'Abbé *d'Olivet* nous étant tombée entre les mains, nous avons trouvé la Pièce trop curieuſe pour en refuſer la communication au Public. Nous oſons nous flatter que l'*illuſtre* Auteur ne trouvera pas mauvais que nous en ayons porté ce jugement, & fait cet uſage. Tout ce qui ſort de ſa Plume eſt précieux à ceux qui ſe connoiſſent en Ouvrages de goût & d'eſprit. D'ailleurs nous ſommes perſuadés que le ſavant Continuateur François du Dictionaire de Mr. *Bayle*, nous ſaura gré de lui avoir fourni matière d'enrichir l'Article des *Saurius*, qu'il a promis dans le *Projet* de ſon *Supplément*.

nous, & qui ne nous rendent dépendans de perſonne. Mais le découragement eſt à craindre. J'en avois ſenti les approches, il y a deux mois, lorsqu'après un long travail, je compris que l'Ouvrage dont je m'occupois, ne pouvoit jamais rien valoir. Je vous écrivis, à la vérité, que je lâchois priſe: mais je n'ajoutai pas, que la mauvaiſe humeur me gagnoit. En pareil cas, ſi l'on veut ſe diſpoſer à enviſager un autre ſujet, à former un autre plan, il faut attendre que l'imagination ſe calme, & qu'elle prenne un nouveau tour. Voilà ce qui me détermina brusquement à voyager. Des cinquante jours que j'ai été hors de Paris, j'en ai fait *deux parts*, dont j'ai conſtamment paſſé *l'une à dormir, & l'autre à ne rien faire.*

Je n'aurois pas autre choſe à vous raconter, ſi Bruxelles ne me fourniſſoit un article intéreſſant. A une lieue de cette Ville, la voiture publique, où je tenois gravement mon coin, fut abordée par un Caroſſe Bourgeois, où étoit un homme ſeul, qui me demanda. Auſſi-tôt, de part & d'autre nous deſcendimes; & il m'embraſſa, mais avec une ardeur que je rendois mal, ne ſachant qui c'étoit. *Vous ne vous remettez pas*, me dit-il, *le pauvre Rouſſeau!* A ces mots, jugez s'il fut embraſſé à ſon tour. Une prairie bordoit le chemin: nous y paſſames; & là, pendant une demi-heure de promenade, nous donnames l'eſſor à nos ſentimens réciproques. Après quoi, nous nous rendimes chez Mr. le Duc d'*Aremberg*, qu'il avoit prévenu ſur mon arrivée. Je trouvai chez ce Seigneur, dont le grand

nom & le mérite perſonel vous ſont connus, la plus haute Nobleſſe du Pays, hommes & femmes. J'y ſoupai: & mes yeux, mes oreilles ne tardérent pas à démentir tout ce qui ſe débite ici ſur le compte de Mr. *Rouſſeau*, dont je reprendrai l'hiſtoire dans un moment.

Pour vous dire ceci en paſſant, je fus mené le lendemain à la Comédie par Mr. le Comte de *la Mark*, qui m'aſſura que l'Archiducheſſe étoit une choſe à voir. Je la vis en effet, tellement caparaçonnée de perles & de *pierreries*, que je n'avois de ma vie rien vu de ſemblable, excepté Notre-Dame de *Lorette*. Un ſpectacle auſſi nouveau pour moi, ce fut de voir deux Jéſuites dans la Loge voiſine. On m'apprit que c'étoient le Confeſſeur & l'Aumônier de la Princeſſe, deux bons Allemans, qui ne ſavent pas un mot de François, & que l'étiquette oblige d'être par-tout où Madame la Gouvernante ſe montre en public. On jouoit *l'Avocat Pathelin*, la plus ancienne de nos Farces, mais qui ne vieillit point. Pendant toute la Pièce, l'un de ces Jéſuites, avec de grandes lunettes ſur le nez, une bougie à côté de lui, récita tranquillement ſon Bréviaire; & l'autre dormoit comme s'il avoit été au Sermon. Voyez, je vous prie, ce que peut faire une diſtance ſi petite, puiſqu'elle n'eſt que de ſoixante lieues. Voir ici deux Jéſuites à une prémière Loge de la Comédie, ou de l'Opéra, quel étonnement! quelles clameurs! Perſonne à Bruxelles ne s'aviſe d'en ſourciller. Mais, comme Pathelin l'ordonne, revenons à nos moutons.

Jus-

Jusqu'alors mes liaisons avec Mr. *Rousseau* n'avoient rien eu de particulier. Avant sa sortie du Royaume, nous ne nous étions vus que rarement, & chez des amis communs. Il est vrai, que nous avions toujours continué à nous écrire de loin à loin; mais Lettres de pur compliment, ou de Litérature. Ainsi son ame ne pouvant m'être assez connue, j'avois résolu d'aller bride en main avec lui, quand je serois à Bruxelles. Je fus agréablement surpris d'y voir les plus honnêtes-gens, & gens à qui le bel-esprit n'impose point, empressés à lui donner des marques d'amitié. Qu'on ne dise pas que c'est qu'il est habile à se masquer : car la conduite dans Bruxelles est bien-tôt percée à jour; & je doute que la Noblesse de Flandres, délicate au point qu'elle l'est sur l'honneur, goutât longtems un homme équivoque. Mais ces fameux Couplets? Vous m'attendiez là : & c'est justement où j'en veux venir. Prenez d'abord la peine de lire les deux Ecrits suivans.

Prémier Ecrit de Mr. Rousseau.

„ *Rousseau* fut accusé au mois de Février 1710,
„ d'être Auteur de plusieurs Chansons diffama-
„ toires, répandues dans un Caffé où il avoit été
„ autrefois, mais où depuis dix ans il n'avoit
„ plus d'habitude, & composées contre des per-
„ sonnes dont plusieurs étoient de ses amis, &
„ les autres lui étoient, ou indifférentes, ou
„ tout-à-fait inconnues.

„ Au mois de Mai de la même année, il se

„ fit relever de cette accuſation par un Arrêt
„ du Parlement : & peu de tems après, aiant eu
„ des preuves que *Saurin*, de l'Académie des
„ Sciences, étoit l'Auteur véritable de ces mê-
„ mes Chanſons, il les produiſit en Juſtice, &
„ le fit arrêter au mois de Septembre.

„ Quoique ces preuves fuſſent plus claires
„ que le jour, la protection de *Saurin* ſe trouva
„ la plus forte. Il fut déchargé de l'accuſation ;
„ & Mr. le Procureur-Général aiant fait caſſer
„ l'Arrêt de décharge de *Rouſſeau*, le *pourſuivit*
„ en ſon nom pour raiſon des mêmes Chanſons,
„ & le fit bannir du Royaume.

„ Toutes monſtrueuſes qu'ont été ces pro-
„ cédures, elles ſe trouvent appuyées par des
„ Arrêts. Il n'eſt plus queſtion de chercher la
„ vérité dans l'aſſiſtance des Tribunaux ; *& la*
„ voie de l'autorité eſt la ſeule qui reſte *pour y*
„ parvenir.

„ Peut-être cette voie s'ouvriroit-elle, ſi
„ l'on connoiſſoit *Saurin*. Les quatre dernie-
„ res années qui ont précédé ſon retour en Fran-
„ ce, il a vêcu en Suiſſe, où il faiſoit la fonc-
„ tion de Miniſtre. Ses talens pour la prédica-
„ tion, joints à une profonde hypocriſie, l'a-
„ voient fait conſidérer dans le Canton de Ber-
„ ne ; & cette conſidération auroit toûjours du-
„ ré, ſi une infinité de vols publics n'*avoient*
„ enfin défillé les yeux. Le bruit que *ces* vols
„ excitérent, l'obligea de ſe ſauver pour éviter
„ les pourſuites de la Juſtice, qui après ſon éva-
„ ſion fit faire des informations juridiques de ſes
„ larcins, dont on a une copie tirée des Archi-

„ ves

„ ves de la Chancellerie de Berne. Il ſe retira „ à Schafouſe, d'où il écrivit à un Miniſtre de „ Morge, nommé *Gonon*, qui avoit été ſon „ ami intime, & il lui fit dans pluſieurs Lettres „ une peinture ſi touchante de ſon repentir, un „ aveu ſi humble de ſes crimes, & une expoſi- „ tion ſi pathétique de ſa miſère, que ce bon „ homme attendri fit pour lui une collecte de „ quarante écus, qu'il lui fit tenir à Caſſel.

„ Ce peu d'argent lui donnant dequoi vi- „ vre quelque tems, il écrivit à feu Mr. l'Evê- „ que *de Meaux*, que la lecture de ſes Livres „ l'avoit éclairé ſur pluſieurs erreurs de la Com- „ munion où il étoit né, & qu'il déſiroit ſincè- „ rement d'embraſſer la Religion Catholique. „ Mr. *de Meaux* lui obtint un Paſſeport, reçut „ ſon abjuration, & lui fit donner la penſion que „ le Roi accordoit aux Miniſtres convertis.

„ Depuis ce tems-là il s'eſt fait connoître à „ Mr. l'Abbé *Bignon*, qui l'a fait recevoir dans „ l'Académie des Sciences; & il jouït depuis „ nombre d'années, à divers titres, de groſſes „ penſions du Roi.

„ Toute la Hollande, toute la Suiſſe, & „ une partie de l'Allemagne, où la mémoire de „ ſes Crimes eſt auſſi récente que le prémier „ jour, voit avec un ſcandale injurieux au Gou- „ vernement de France, un perſonnage ſi indi- „ gne tenir ſa place dans une Académie com- „ poſée de tout ce qu'il y a de plus illuſtre dans „ le Royaume; & on s'étonne qu'il ait ſi long- „ tems abuſé le Roi & ſes Miniſtres, malgré

„ la

„ la foule de témoignages qui s'élèvent contre „ lui depuis plus de trente ans.

„ On peut s'en informer à Mr. le Comte „ *du Luc*, qui a été Ambaſſadeur en Suiſſe l'eſ„ pace de ſix ans: & ſi l'on croit effectivement „ que la gloire du Gouvernement ſoit intéreſſée „ dans le triomphe ſcandaleux d'un ſcélérat, & „ dans l'oppreſſion d'un homme innocent, il eſt „ aiſé de parvenir par la vérité connue, à la „ connoiſſance de celle qui eſt encore cachée. „ En voici les moyens.

„ De ces Lettres qu'il écrivit au Miniſtre „ *Genon* lors de ſa fuite, il s'en eſt conſervé „ quatre, dont trois ſont en original. Il y fait „ ſa confeſſion, l'aveu de ſes crimes, & nom„ mément de ſes larcins. Il s'y reconnoit digne „ de l'échaffaut, & n'oublie aucun terme pour „ exciter la compaſſion de celui, dont il attend „ ſon dernier ſecours.

„ On a encore une Lettre qu'il écrivit à ce „ même Miniſtre en 1712, au retour d'un vo„ yage qu'il venoit de faire furtivement à Lau„ zane, où il n'arriva que la nuit, & en repar„ tit un quart-d'heure après, ſur l'avis qu'il eut „ que les Magiſtrats de Berne, avertis de ſon ar„ rivée, avoient donné ordre à leurs Baillifs de „ l'arrêter. Cette dernière Lettre, qui eſt ſignée, „ ſervira de Pièce de comparaiſon.

„ Si donc une perſonne d'autorité, choiſie „ par le Gouvernement, lui repréſentoit ces „ mêmes Lettres, l'une après l'autre, lorſqu'il „ s'y attendroit le moins, & le menaçoit de les „ rendre publiques, & de le faire chaſſer hon-

„ teu-

„ teuſement de l'Académie & du Royaume,
„ comme un impoſteur qui a deshonoré l'un &
„ l'autre, & qui a ſurpris la religion du Roi &
„ de ſes Miniſtres en ſe faiſant accorder ſous le
„ titre d'homme de bien, des honneurs & des
„ graces dont il étoit indigne; & ſi cette même
„ perſonne autoriſée exigeoit pour l'unique prix
„ de ſa grace, & du ſilence du Gouvernement,
„ l'aveu du fait, des circonſtances, & des com-
„ plices de l'affaire des Chanſons, à faute de
„ quoi, dans le moment, & avant que de ſor-
„ tir de la chambre, il ſeroit chaſſé & diffamé
„ comme Voleur convaincu; il eſt hors de dou-
„ te que *Saurin* avoueroit ce qu'on demande;
„ & cela ſuffiroit à *Rouſſeau*, qui ſera content,
„ pourvu que le Gouvernement ſoit convaincu
„ de ſon innocence, & de l'injuſtice qui lui a
„ été faite.

„ Mais il faudroit que la choſe fût conduite
„ dans le plus profond ſecret, ces impoſteurs
„ aiant une infinité d'adhérans, par qui *Saurin*
„ pourroit être averti ſur le moindre indice:
„ tous ceux qui ont contribué à ſon triomphe,
„ aiant deſormais le même intérêt que lui à ca-
„ cher ſa honte.

Autre Ecrit, ſigné par Mr. Rouſſeau.

„ Au cas que ma propoſition ſoit goûtée,
„ je me rendrai à Lille avant l'exécution, ſous
„ prétexte d'y voir quelques amis. Le Com-
„ mandant aura un ordre ſecret de me conſigner
„ aux portes. Et ſi l'événement fait juger que
„ j'aye

„ j'aye eu deſſein de compromettre le Miniſtè-
„ re, on ſaura où me prendre pour me punir,
„ comme le plus indigne & le plus ſcélérat de
„ tous les fourbes".

Voilà, Monſieur, ce qui m'a été confié par Mr. *Rouſſeau*, à mon retour de Hollande. Car j'ai eu la curioſité de pouſſer juſqu'à Amſterdam, mais ſans m'arrêter nulle part. J'ai vu tout avec tant de rapidité, que je n'ai rien vu. Comme nous étions trop interrompus à Bruxelles, il me propoſa de nous retirer pendant cinq ou ſix jours dans un Château de Mr. le *Duc* d'*Aremberg*, ſitué aux portes de Louvain. Il y apporta ſes papiers. Je les examinai de mes yeux & avec ſoin. Ce qu'il allègue dans ſon Mémoire, eſt vrai, & n'eſt que trop vrai. Pourquoi faut-il qu'un homme qui a l'eſprit & le ſavoir de Mr. *Saurin*, n'ait pas toujours été un honnête-homme! Vous jugez bien, au reſte, que ſi je vous communique ce Mémoire, c'eſt qu'on me l'a permis expreſſément. J'ai repréſenté que pour tout ce qui s'appelle affaire, j'étois d'une imbécillité ſans égale; que s'il ſurvenoit le moindre embarras, je n'aurois que vous à conſulter: & j'ai fait les honneurs de votre amitié, comme d'un tréſor dont je diſpoſe à mon gré.

Quant à préſent, la manœuvre eſt ſimple. Tout ce que j'ai promis, & tout ce qu'en effet je puis, c'eſt de faire que ce Mémoire ſoit lu à nos Puiſſances, & bien appuyé. Je réponds de l'Ami que j'employerai. Mais le ſuccès, quel ſera-t-il? A vous parler ſans fard, je crains qu'il n'y ait ici une double chimère. Prémièrement,

qui

qui ſe chargera d'une pareille commiſſion ? D'ailleurs, ſi le perſonnage eſt tel qu'on le dépeint, un ſcélérat, qui ait vieilli dans l'hypocriſie, viendra-t-on à bout de l'intimider ? Quoi qu'il en ſoit, l'événement ne me regarde pas. J'ai ſeulement à examiner ce que j'y mets du mien : & plus je l'examine, moins je m'en fais de ſcrupule. Car l'accuſé eſt coupable, ou il ne l'eſt pas. S'il ne l'eſt pas, ce tête-à-tête ne l'expoſe à rien. S'il l'eſt, ni ſa fortune, ni ſa réputation n'en ſouffriront ; il en ſera quitte pour un peu de honte, devant un ſeul témoin. Peine bien légère, au prix de celle qu'il cauſe depuis vingt ans.

Pour moi, en attendant que la vérité ſe découvre pleinement, j'avoue que deux ou trois choſes me préviennent fort en faveur de Mr. *Rouſſeau*. L'une, qu'étant maitre d'imprimer à ſon ennemi une flétriſſure ineffaçable, en publiant les Actes & les Procédures, dont il a des copies légaliſées, il réſiſte conſtamment à cette tentation, qui ſeroit l'écueil d'une ame vulgaire. Mais de plus : aiant eu dès le commencement de la Régence tout pouvoir de revenir à Paris, il ne voulut rien écouter, à moins qu'on ne lui accordât les moyens de ſe juſtifier. On eut beau lui offrir des Lettres de grace, tournées de quelle manière il voudroit. Jamais le Prince, qui deſiroit paſſionnément ſon retour, n'eut la force d'ordonner la réviſion du Procès : & le Poëte, quelque agrément qu'il dût ſe promettre dans le ſein de ſa Patrie, n'eut pas la foibleſſe de renoncer à ſon honneur. Permettez, Monſieur,

ſieur, que j'enceníe un tel caractère. Et pour nous en tenir au Mémoire que je vous envoíe, ne fait-il point d'impreſſion ſur vous? J'y vois un homme, qui peut ne pas connoître les autres; mais apparemment, il ſe connoit lui-même. Quoi! pouvant demeurer tranquille où il eſt, il affronteroit les priſons de Lille, & braveroit le Miniſtère & la Juſtice, ſi le cri de ſon innocence ne l'enhardiſſoit pas?

Voici encore une preuve bien forte, au moins pour moi. Pendant que nous avons été à la campagne, auſſi ſeuls que s'il n'y avoit eu que lui & moi ſur la Terre, nous parlant du matin au ſoir, & faiſant paſſer en revue toutes ſes anciennes connoiſſances de Paris, je ne lui ai pas vu la moindre aigreur contre les perſonnes attaquées dans les Couplets, excepté Mr. *Sauvin*, & un autre qu'il eſt inutile de nommer. Pour tout le reſte, je ne vois pas même qu'autrefois il y ait eu de ſa part, ou jalouſie, ou ſujet de plainte. Sans que je ſois des plus fins, j'aurois dévoilé par quelque petit coin, ſur-tout à la longue, une ame fauſſe. Mais non: il a toujours cette ſorte d'ingénuité, qui n'eſt point rare dans le Pariſien, & il a enté là-deſſus une franchiſe Tudesque, bien éloignée du caractère qu'on lui attribue. En un mot, ſa converſation m'a beaucoup inſtruit, car il ſait beaucoup; & je l'ai trouvé au fond le meilleur homme du monde, pourvu qu'on ne réveille point l'idée de ſon exil. Sur cet article, comment ſa bile ne ſeroit-elle pas émue? Veut-on exiger d'un homme, ce qui n'eſt pas dans l'humanité?

Je

Je tiens donc, ou plutôt je crois tenir le vraiſemblable. Mais le vrai, & l'évident, je ne le tiens pas. Renfermons-nous dans les ſages préceptes de Carnéade, puiſque la Dialectique ne peut nous mener plus loin. *Saurin eſt un ſcélérat. Donc il a fait les Couplets.* Je vous paſſe l'antécédent, & je nie la conſéquence. *Saurin les a envoyés au Caffé. Donc il les a faits.* Je tiens l'antécédent pour certain, & je nie encore la conſéquence. Qui donc les a faits, ces Couplets abominables? En vérité je n'en ſais rien, & n'ai nulle envie de le ſavoir. Je ſuis fâché ſeulement, qu'ils faſſent perdre à la France un Poëte qui alloit à l'immortalité, du même pas que les Racines & les Despreaux. Car, quoique le génie ſe porte en tous lieux, il faut à un Poëte le ſéjour de la Capitale, pour conſerver cette fleur d'Expreſſion, qui tient à l'Urbanité. Hélas! celui-ci doit ſes disgraces à la ſupériorité de ſes talens. Une eſpèce d'Oſtracisme a été le fruit d'une réputation trop éclatante. Je n'ai rien de tel à craindre, il s'en faut du tout au tout: mais bien loin de courir après la gloire, quand même j'aurois la folie de m'imaginer que j'y puis atteindre, il me ſemble que je la fuirois. Rien ne vaut la prière du Sage: *Mendicitatem, & divitias ne dederis mihi.* Tout ce que l'étude a d'utile, eſt indépendant du ſuccès. Elle nous occupe, voilà l'utile. A l'égard du ſuccès, quand nous ſommes imprimés, c'eſt aſſez qu'il nous laiſſe le courage de recommencer à nous occuper de même. Je vais, dans ces diſpoſi-

tions, me réconcilier avec ma plume & mes Livres. Adieu, Monſieur.

Paris, 4. *Novemb.* 1730.

ARTICLE V.

Onderzoek over de Oudheid en Schriftmatigheid van den KINDERDOOP; waar *in de* Redenen, vervat in de Bedenkingen en Verhandelingen over dit Onderwerp, onlangs in 't licht gegeven, ter toetze gebragt worden. Te *Leyden*, by *Jacob vander Kluis*, P. Z. 1740.

C'eſt-à-dire:

Recherches de l'antiquité & du fondement ſcripturaire du BATEME *des petits Enfans, où l'on réfute les* Conſidérations, *& les* Diſſertations, *qui ont paru depuis peu ſur ce ſujet.* A *Leide* 1740. *in* 8°. *pages* 103, *ſans compter la* Préface, *& la* Table *des* Sections.

IL y a quelque tems que nous donnames l'Extrait d'un Ouvrage qui parut ſous le *Titre* de *Conſidérations* & de *Diſſertations* &c. que l'on attribue à deux ſavans Paſteurs Remontrans, l'un mort & l'autre vivant. L'un des principaux buts de l'Ouvrage étoit de prouver le Batême des petits Enfans, tant par l'Ecriture, que par l'An-

l'Antiquité. Nous fimes remarquer, entre autres choſes, dans notre Extrait, que ces deux Meſſieurs, ſages & modérés dans leurs expreſſions, autant que charitables dans leurs ſentimens, prioient les Chrétiens qui ſont dans le ſentiment contraire, de peſer en conſcience, ſi la diverſité d'opinion là-deſſus, juſtifioit leur ſéparation. Voici à préſent la *Réponſe*, qui paroit déja depuis quelques mois, mais dont il ne nous a pas été poſſible de parler plus tôt. Quoiqu'elle ſoit anonyme, elle paroit venir de bon lieu, & n'en mérite pas moins d'attention.

Dans ſa *Préface*, l'Auteur rend honnêtetés pour honnêtetés, & Chriſtianisme pour Chriſtianisme. Après y avoir remarqué en général, que dans la plupart des Diſputes entre Chrétiens, on a la mauvaiſe méthode de combattre moins pour la Vérité que pour la Victoire, & de donner bien plus aux Préjugés qu'à la Raiſon; que cela donne à bien des gens lieu de croire & de dire, qu'il faudroit pendre toutes les Diſputes au croc, & ne ſuivre que les conſeils de la Charité qui ſont toujours pacifiques; que ceux qui parlent ainſi, ne prennent pas garde qu'ils outrent les choſes, puiſqu'ils ne vont pas à moins qu'à ſacrifier la Vérité, dont les intérêts ſont trop importans pour nous permettre de laiſſer un Frère dans l'erreur, lorſque nous pouvons l'en retirer; que le mal des Diſputes ne vient pas de ce que l'on invite le Prochain à l'examen, mais de ce que l'on ne s'y prend pas d'une manière convenable & Chrétienne; que ſi l'on s'y prenoit autrement, ni la Vérité, ni la Charité n'en ſouffri-

roient aucun préjudice ; & que cela eſt encore plus ſûr par rapport à la diverſité des ſentimens ſur l'Extérieur & ſur le Rituel de la Religion, que ſur aucune autre choſe : Après ces Obſervations générales, dis-je, l'Auteur vient à la Controverſe qui roule ſur le Batême des petits Enfans, & confeſſe, que comme elle a commencé de bonne heure à cauſer beaucoup de bruit & de chaleur dans l'Egliſe, cette animoſité fut portée, dès les prémiers tems de la Réformation, & dans les deux Partis oppoſés, à des excès également blâmables, & que l'on ne ſauroit trop déplorer.

Il loue donc les deux Auteurs des *Conſidérations* & des *Diſſertations*, d'avoir tenu un procédé tout différent, *quoi que d'autres en puiſſent juger*. Mais comme ces Théologiens, & ſurtout le dernier, ont recueilli tout ce que l'Ecriture & l'Antiquité leur ont paru dépoſer de favorable au Batême des petits Enfans, il a cru qu'il devoit prendre la plume, pour examiner leurs raiſons, & pour mettre tout le monde en état d'en juger. „ Ma vue, dans cet Ecrit, *dit-il*, n'eſt pas de mettre le moindre obſtacle à „ la réunion que l'Ecrivain des Diſſertations „ propoſe, & preſſe même, entre les Remontrans & les Anabaptiſtes. Je crois comme „ cet Ecrivain, que l'on peut être uni de cœur, „ quoique de divers ſentimens ; c'eſt-à-dire, que „ l'on peut fréquenter les Exercices ſacrés de la „ même Communion, & être Membres d'une „ même Aſſemblée Chrétienne, quoique les „ uns ſoient pour le Batême des Adultes, & les

„ au-

„ autres pour celui des petits Enfans. Plût à „ Dieu que l'Eglise Chrétienne, plût à Dieu „ que les Protestans, au moins, fussent ainsi „ réunis, & ne fissent qu'une seule & même „ Société, malgré toutes leurs disputes! Je ne „ me suis attaché qu'aux raisons de nos Ecri- „ vains, pour les examiner, & pour y répon- „ dre. C'est l'unique chose que j'ai eu en vue. „ Si cependant il m'étoit échapé, par-ci par-là, „ quelque mot, qui paroisse à quelques-uns „ trop fort, ou trop vif, je prie qu'on me le „ pardonne, ainsi que de mon côté j'en ai „ pardonné à nos Ecrivains de semblables, que „ je n'ai point relevés.

L'Auteur déclare enfin, que n'aiant pu profiter de l'Ouvrage de Mr. *Gale*, qui s'imprime actuellement en Langue *Hollandoise*, il espère que ses Remarques ne laisseront pas d'avoir leur utilité, en attendant que cet Ouvrage, venant à paroitre, achève la conviction pour le Batême des Adultes; car il assure que l'Ecrivain des Dissertations n'a pas eu raison d'en parler avec mépris. „ D'autres, *dit-il*, au jugement desquels „ je ne défère pas moins qu'à celui de cet Écri- „ vain, témoignent que l'Ecrit de Mr. *Gale* „ mérite doublement d'être lu. Quant à moi, „ je ne l'ai jamais vu".

L'Ouvrage est partagé en XXXV *Sections*, suivies d'un *Postscript* de deux pages, sur la signification litispendante des mots de μαθητὴς, & de μαθητεύειν, *Disciple*, & *faire des Disciples*. Sans nous amuser aux Titres des *Sections*, nous allons en donner la substance.

Après avoir expliqué ſes vues dans la I., établi dans la II. que par les *Adultes* il entendra toujours les gens, *qui dans quelque âge que ce ſoit peuvent rendre raiſon de leur foi*, comme par les petits Enfans, *ceux qui en ſont incapables*; & dans la III. poſé la queſtion en ces termes, *Si le Batême des petits Enfans a été inſtitué par notre Sauveur, ou par ſes Apôtres*; il y ajoute, que ceux qui ſe déclarent pour l'affirmative, deſtitués de toute autorité de l'Ecriture, n'ont de reſſource, ou que dans l'Antiquité Chrétienne, ou que dans les Paſſages de l'Ecriture qui regardent proprement le Batême des Adultes. Cependant l'*Anonyme* me permettra de lui dire qu'il a poſé l'état de la queſtion, non ſur la nature du différend, mais ſur le côté qui lui eſt le plus avantageux. La queſtion conſiſte proprement à ſavoir, *Si le Batême inſtitué par notre Sauveur, & pratiqué par ſes Apôtres, exclud les petits Enfans, ou s'étend juſqu'à eux.* Je n'ai point remarqué, que ni l'Auteur des *Conſidérations*, ni celui des *Diſſertations*, aient dit nulle part, que *notre Sauveur ou ſes Apôtres aient inſtitué le Batême des petits Enfans.* Ils ont ſeulement dit & ſoutenu l'un & l'autre, que dans l'Inſtitution du Batême faite par JESUS-CHRIST, & pratiquée par ſes Diſciples, les Enfans n'étoient ni exceptés, ni exclus. Bien des gens trouveront que ce n'eſt pas leur répondre, que d'attaquer une Thèſe qu'ils n'ont pas avancée.

Quoi qu'il en ſoit, l'Auteur examine dans les Sections IV & V. s'il eſt vrai que JESUS-CHRIST ait emprunté ſon Batême de celui que les *Juifs* admi-

adminiſtroient, dit-on, à leurs Proſélytes, y compris les Enfans en bas âge; & fait voir que les preuves que l'on en tire de l'Ecriture ne ſont rien moins qu'évidentes; que les autres ſont trop poſtérieures au tems de notre Sauveur, pour faire foi; & que quand même ce que l'on en dit ſeroit certain, on n'en ſauroit rien conclurre de préçis pour le Batême des petits Enfans, à cauſe de quelques autres diverſités entre le Batême Chrétien, & celui des Juifs pour les Proſélytes.

(*a*) Paſſant enſuite aux témoignages de l'Antiquité Chrétienne, il commence par celui de *Juſtin Martyr*, qui écrivoit vers l'an 140 de notre Sauveur, & qui dit (*b*) dans ſa I. *Apologie*, qu'*il y avoit pluſieurs perſonnes, tant hommes que femmes, âgés de 60 & de 70 ans, qui dès leur enfance, avoient été faits Diſciples de* JESUS-CHRIST. Là-deſſus l'Anonyme ſoutient que le terme, ἐμαθητεύθησαν, *ont été faits Diſciples*, ne renferme le Batême que par pétition de Principe. Mais comme il ſemble que des *Enfans* ne peuvent être *faits Diſciples de* JESUS-CHRIST, ſans avoir un plein droit à tous les avantages de ſa Diſcipline, l'Anonyme ſe tire de ce pas en diſant que le terme de l'Original, ἐκ παιδὸς, que nous traduiſons, *dès leur enfance*, ſignifie ſimplement, *dès leur prémière jeuneſſe*. Un Exemple ou deux de cet uſage, dans la Langue des *Grecs*, n'auroient pas été inutiles.

On

(*a*) Sect. VI. VII.

(*b*) *Apol.* I. pag. 62. *Ed. Par.* pag. 22. *Ed. Lond.* 1722.

(*a*) On avoue bien que St. *Irénée* (*b*) reconnoit la *régénération* des *petits Enfans*; mais on y soutient aussi, que comme il ne peut y avoir de *régénération* sans changement de sentimens & de conduite, & qu'aucun Ecrivain de l'Antiquité Chrétienne n'a donné ce nom au Batême, les *petits Enfans* dont parle St. *Irénée*, ne peuvent être entendus que de l'âge de 12 ans, ou environ. Il s'ensuit de cette réponse, que ce Père a voulu dire, que *Jésus-Christ* n'est point venu pour sauver les Enfans qui meurent *avant* cet âge; & le passage entier, tel que l'Anonyme le rapporte, ne semble pas convenir à cette pensée.

(*c*) Quant à St. *Clément d'Alexandrie*, qui, selon *Dodwell*, écrivoit vers l'an 198, & qui parle (*d*) des *petits Enfans*, *nudos*, qu'*on tiroit hors de l'eau*, l'Anonyme prétend que cela peut s'entendre ou des personnes de l'âge de 12 ans, ou de tous les Chrétiens en général; & comme je ne vois pas qu'on lui puisse nier la possibilité de cette prétention, je le crois aussi assez raisonnable pour avouer la possibilité du contraire. Il devroit donc admettre le sens que l'on donne ordinairement aux paroles de ce Père, s'il paroissoit d'ailleurs que le Batême des petits Enfans étoit reçu, dans l'usage des Chrétiens,

(*a*) Sect. VIII.

(*b*) Lib. II. Cap. XXII. § 4. pag. 147. Ed. Mass. *Omnes. . . venit. . . salvare. . . qui per eum renascuntur in Deum*, infantes, & parvulos, & pueros, & *juvenes & senieres.*

(*c*) Sect. IX.

(*d*) *Pædag.* Lib. III. Cap. XI.

tiens, au tems que St. *Clément* écrivoit. Or il eſt évident que cet uſage exiſtoit alors, puiſque *Tertullien* en parle comme d'une choſe notoire.

L'Anonyme reconnoit (*a*) que *Tertullien* écrivit ſon *Traité du Batême*, *vraiſemblablement*, vers la fin du ſecond Siècle. Or il eſt conſtant que dans ce Traité, le Batême des petits Enfans eſt bien & duement exprimé comme une Cérémonie uſitée dans l'Egliſe Chrétienne. Dire que cette Pratique étoit reſtreinte à la Ville de *Carthage*, ou tout au plus à l'*Afrique*, c'eſt parler ſans preuves, car *Tertullien* ne dit pas un mot qui autoriſe cette conjecture. Répondre, outre cela, comme le fait notre Auteur, que *Tertullien* (*b*) combat cette pratique, c'eſt à mon avis excéder l'exacte Vérité. Voici les termes de ce Père: *Itaque pro cujusque conditione ac diſpoſitione, etiam ætate, cunctatio Baptiſmi utilior eſt, præcipue tamen circa parvulos*; c'eſt-à-dire: „ Donc, ſelon l'état & les diſpoſitions, même „ ſelon l'âge de chacun, ce ſeroit le plus utile „ de ne hâter pas trop le Batême, & princi„ palement à l'égard des petits Enfans". S'exprimer ainſi, ce n'eſt pas combattre le Batême des derniers, plus que celui de tous les autres âges: c'eſt dire ſeulement, non qu'il eſt criminel de batiſer les petits Enfans; mais qu'il ſeroit plus *utile*, ou plus convenable, de le différer plus qu'on ne le faiſoit dans la pratique ordinaire. C'é-

(*a*) Sect. X.
(*b*) *Hy kant'er zig tegen.*

C'étoit le ſentiment particulier du Docteur *Africain:* mais à la véhemence qu'il marque pour le ſoutenir, on voit auſſi clairement, que ſi l'Uſage eût été nouveau ou particulier, cette raiſon n'auroit pas échapé à un homme qui ne manque jamais de le faire en rencontres ſemblables. Mais, replique à cela le ſavant Anonyme, de ce que cet Uſage étoit établi au tems de *Tertullien*, s'enſuit-il qu'il vînt des Apôtres? Non, ſans doute; auſſi ne me ſouviens-je pas que l'Auteur des *Diſſertations* en ait tiré cette conſéquence. Il en a ſeulement conclu, que la Coutume étoit établie parmi les Chrétiens, vers la fin du ſecond ſiècle, & qu'alors l'origine de cette Coutume étoit ancienne dans l'Egliſe. Or qui dira qu'une Coutume, qui étoit ancienne dans l'Egliſe vers l'an 197, dût être des tems Apoſtoliques, paſſera-t-il pour un mauvais raiſonneur?

(*a*) Dans les Ecrivains poſtérieurs, qui ſont *Origène*, St. *Cyprien*, St. *Optat*, St. *Grégoire* de Nazianze, St. *Chryſoſtome*, & St. *Auguſtin*, la pratique du Batême des petits Enfans eſt ſi claire, que la défenſe ſe réduit, preſque entière, à dire comme auparavant, qu'il ne s'enſuit en aucune façon, qu'elle fût d'Inſtitution Apoſtolique. (*b*) On tire plus d'avantage de la Coutume que pluſieurs perſonnes eurent vers le milieu du IV. ſiècle, de renvoyer fort tard leur Batême. La conſéquence contre celui des petits Enfans n'eſt pourtant rien moins que concluante, & (*c*) l'Ano-

(*a*) Sect. XI. (*b*) Sect. XII.
(*c*) Sect. XIII. —— XIX.

l'Anonyme reconnoit avec l'Auteur qu'il combat, que c'eſt enfin à l'Ecriture qu'il faut recourir, pour ſavoir ſi les Enfans qui ne font que de naître, ſont qualifiés pour recevoir ce ſceau viſible de l'Alliance Chrétienne. La queſtion ſe réduit donc à ſavoir ſi les Enfans ſont alors dans un état qui réponde *aux fins* du Batême; & comme l'Anonyme ſemble n'y en point reconnoître d'autres que celles de la Confeſſion & de la Profeſſion, il n'y a point de Paſſage qu'il n'explique d'une manière avantageuſe ou peu contraire à ſa Cauſe. „ Nous nous en tenons à ceci, „ *dit-il*, que le Batême peut être appellé un „ Signe d'Incorporation dans la Nouvelle Al„ liance de JESUS-CHRIST; mais un Signe, „ qui de ſa Nature, & de ſon Caractère, ap„ partient uniquement aux Croyans, & aux Re„ pentans. Nous reconnoiſſons auſſi que *Jéſus-Chriſt* a apporté pour les petits Enfans quel„ que eſpèce de Salut; mais non un tel Salut, „ qu'il les rende Membres de l'Egliſe de Chriſt, „ pendant qu'ils ſont encore dans l'Enfance". Je l'avoue ingénuement, à ma honte peut-être: je ne comprends pas comment des Enfans qui ne ſont pas exclus de toute part au Salut de la Nouvelle Alliance, doivent être exclus de toute part à l'Incorporation dans cette Alliance. Si les paſſages de l'Ecriture ne marquent pas aſſez clairement leur *inclufion* dans l'une & dans l'autre, il eſt ſûr au moins qu'ils n'en marquent pas l'*excluſion*; & cela d'autant plus, que dans les termes précis de l'Alliance Légale, les Enfans de huit jours étant admis à la qualité de Membres,

il

il eſt inconcevable qu'ils ſoient traités avec plus de rigueur dans l'Alliance de Grace.

(*a*) Pour parer la force de cette dernière Conſidération, dont l'Anonyme ne prend néanmoins connoiſſance que vers la fin de ſon Ouvrage, il étale, avec beaucoup d'étendue, les divers endroits de l'Ecriture qui ſuppoſent que l'*Inſtruction*, la Foi, & la Repentance doivent précéder le Batême; & paſſant enſuite aux Exemples, il n'en trouve, dans le Nouveau Teſtament, que ceux des Adultes, ſe gardant bien de vouloir admettre la poſſibilité du Batême des petits Enfans, qu'il ſemble que l'on peut conclurre fort naturellement de certains faits, comme en particulier de celui (*b*) qui regarde *Timothée*.

(*c*) Mais comme l'exemple de la Circonciſion ſemble détruire toutes les ſpéculations, qui bornent la Capacité du Batême à des *Actes* explicites de Foi & de Repentance, l'Auteur n'a pu paſſer la difficulté ſous ſilence, & voici tout ce qu'il dit là-deſſus. „ Mais, dit-on, puiſque „ parmi les Iſraélites, les Enfans étoient incor„ porés dans l'Alliance par la Circonciſion, quoi„ qu'ils ne ſe chargeaſſent en aucune façon de „ l'Alliance; pourquoi la même choſe ne pour„ roit-elle pas avoir lieu par rapport aux Enfans „ des Chrétiens ? Cependant la raiſon de *cette* „ différence eſt claire. Parmi les Iſraélites, la „ naiſſance ſeule faiſoit qu'un Enfant devenoit „ participant des plus grands avantages de l'Al„ liance

(*a*) Sect. XX—XXIX.
(*b*) II. Tim. I. 5.
(*c*) Sect. XXX.

„ liance que Dieu avoit contractée avec *Abra-*
„ *ham*, & avec ſes Descendans ſortis d'*Iſac* &
„ de *Jacob*. C'eſt pourquoi on put, & l'on
„ dut donner aux Enfans le Signe de l'Alliance.
„ Cependant perſonne ne devient Membre de la
„ nouvelle Alliance, par le Droit de la Naiſſance,
„ ainſi que nos Ecrivains le diſent très bien;
„ mais ſeulement par la Foi, & par la Repen-
„ tance. Ce qui étoit donc très convenable à
„ l'égard des Enfans des Iſraélites, peut être es-
„ timé très inconvénient par rapport aux Enfans
„ des Chrétiens". On me permettra de le dire: bien loin que la difficulté ſoit levée par cette diſtinction, elle ſubſiſte dans toute ſa force, & paroit même aggravée. Car il s'enſuit, que la condition des Enfans Chrétiens eſt pire que celle des Juifs. Quelque différens que ſoient les avantages des deux Alliances, dans l'une & dans l'autre les Hommes y contractent avec Dieu, & Dieu y contracte avec les Hommes. L'une & l'autre ſuppoſent entre lui & nous des Engagemens réciproques. Parmi les Juifs, on étoit capable de ce Contract & de cet Engagement à l'âge de huit jours. Parmi les Chrétiens, ce ne peut être avant 10 ou 12 ans! En vérité, l'Alliance de Grace eſt donc plus rigoureuſe que celle de Juſtice; & j'aurois fort ſouhaité, pour ma part, que l'Anonyme eût daigné faire un peu plus de réflexion là-deſſus. J'ai toujours ouï dire, que la Condition exigée ſous la Loi étoit une Obéiſſance parfaite, & que celle que l'Evangile nous impoſe n'eſt que la Foi & la Repentance. Que dois-je pourtant en penſer, s'il étoit

étoit *convenable* que l'on ſe chargeât en naiſſant du Signe de la prémière, & qu'il ne le fût point du tout, s'il étoit même contraire à cette *Convenance*, que les Enfans ſe chargeaſſent de l'autre? Quoi donc! Eſt-ce que qui peut le plus, ne peut pas le moins?

(*a*) L'*Anonyme* a ſi grand peur que l'on donne dans cette idée, qu'il ne veut point paſſer le tour que le *Diſſertateur* avoit pris pour démontrer la poſſibilité d'une convenance ſemblable. Il avoit diſtingué le Signe du Batême, en *Signe de participation* aux Biens de l'Alliance Chrétienne, & en Signe de *profeſſion* que l'on fait de la Foi. L'un, diſoit-il, convient aux petits Enfans, l'autre eſt pour les Adultes. Non, répond l'Anonyme, cela ne ſe peut, parce qu'il faut abſolument que des Actes explicites de Foi, & de Repentance, précèdent le Batême; ce qu'il entreprend de confirmer par de nouvelles raiſons, tirées de la conformité des fins de ce Sacrement avec celles de la Ste. Cène, qui ſont telles, que l'on ne peut être qualifié pour l'une de ces Cérémonies, que l'on ne le ſoit auſſi pour l'autre; & de l'ancienne coutume de plonger dans l'Eau tout le Corps des perſonnes que l'on batiſoit: coutume qui ſignifie d'une manière parlante le renouvellement de la Vie, & qui ne lui paroit pas applicable à des Enfans qui ne font que de naître. A cette occaſion, il déclare qu'il ſeroit à ſouhaiter que cet Uſage primitif fût rétabli; après quoi il répond aux difficultés que

(*a*) Sect. XXXI. XXXII.

que l'Auteur des *Diſſertations* avoit propoſées contre le renvoi, ou plutôt contre le délai du Batême.

Cependant, après avoir récapitulé les raiſons pour établir que le Batême n'eſt ni de *néceſſité* ni de *convenance* pour les petits Enfans, il tombe d'accord avec les Ecrivains des *Conſidérations*, & des *Diſſertations*, que cette querelle n'eſt point aſſez importante pour mettre obſtacle à la Réunion des Remontrans & des (*a*) Anabaptiſtes. „ Nous croyons fermement comme eux, „ *dit-il*, que ceux qui ont été batiſés dans leur „ Enfance, peuvent auſſi être admis par les par- „ tiſans du Batême des Adultes, non ſeulement „ à la Table du Seigneur, & être reconnus par „ eux pour Frères en CHRIST; mais même pour „ Membres d'une ſeule Maiſon, & Frères d'u- „ ne même Aſſemblée; pour tels, en un mot, „ comme le ſoutiennent ſi bien nos deux Ecri- „ vains, qu'ils ont droit à être choiſis pour „ Docteurs de l'Aſſemblée, & à jouïr du Pain „ néceſſaire dans le beſoin, comme de celui de la „ Ste. Cène. A cette occaſion nous pouvons leur „ apprendre, tant à ceux qui ont lu leur Ecrit, „ qu'à ceux qui liront le nôtre, qu'il eſt arri- „ vé plus d'une fois, que des perſonnes bati- „ ſées dans leur Enfance, ont été admiſes à la „ Communion Eccléſiaſtique, parmi les Ana- „ baptiſtes, ſans leur avoir réitéré le Batême; „ & que même, à ce qu'on m'a aſſuré, il y a „ une

(*a*) Je me ſers de ce terme, parce que je n'en connois point d'autre en François; car celui de *Batiſeurs* convient ſeulement à tous les partis, & celui de *Mennonites* eſt peu connu hors de ces Provinces.

„ une de leurs Aſſemblées, dans l'*Overyſſel*, où „ les jeunes gens qui ont été batiſés de la ſorte, „ ſont tous les jours reçus pour Frères, ſur la „ ſimple profeſſion de leur Foi. Nous ſouhai- „ tons de tout notre cœur que ces heureuſes „ diſpoſitions ſe répandent de plus en plus"..... Il ſouhaite auſſi que Mrs. les *Remontrans* perſiſtent dans ces bons ſentimens; car alors, dit-il, on n'aura plus lieu d'appréhender que ceux de leurs Prédicateurs, qui ſont pour le Batême des Adultes, ne ſoient chaſſés de leur Chaire, comme cela eſt autrefois arrivé à Mrs. *Dirk Raphaël-zoon Camphuizen*, & *Herman Montanus*.

ARTICLE VI.

Traité de l'Athéisme & de la Superſtition, par feu Mr. JEAN-FRANÇOIS BUDDEUS, *Docteur & Profeſſeur en Théologie; avec des Remarques Hiſtoriques & Philoſophiques. Traduit en* François *par* LOUIS PHILON, *ci-devant Docteur de* Sorbonne, *& mis au jour par* JEAN-CHRETIEN FISCHER, *Maitre en Philoſophie & Ajoint de la Faculté Philoſophique dans l'Académie de* Iene, *Membre honoraire de la Société Latine. A* Amſterdam, *chez* Pierre Mortier 1740. 8. *Pag.* 368. *ſans compter l'*Epitre Dédicatoire, *l'*Avertiſſement *du Traducteur, la* Préface *de l'Auteur, la* Table *des Chapitres, & celle des Matières.*

FEu Mr. *Buddé*, qui nous a donné un ſi grand nombre d'excellens Ouvrages, n'a peut-être rien

rien fait de meilleur, ni de plus utile, que ſes *Thèſes Théologiques ſur l'Athéisme, & ſur la Superſtition*, qui parurent en 1717. Le Public les reçut avec une approbation univerſelle, & les Perſonnes qui ſe connoiſſent en bonnes choſes, en font encore, après la mort de l'Auteur, toute l'eſtime qu'on en fit pendant ſa vie. Mais comme l'Ecrit étoit *Latin*, il n'y a eu jusqu'ici que les Gens de Lettres qui aient pu en profiter. Cette Traduction, faite dans une Langue qui devient tous les jours plus commune, en rendra l'utilité plus générale & plus étendue. On ne ſauroit donc qu'en avoir beaucoup de reconnoiſſance pour Mr. *Philon* qui l'a entrepriſe, & pour Mr. *Fiſcher* qui nous l'a procurée. Car c'eſt ce dernier qui l'a *miſe au jour*, ainſi qu'on le dit dans le *Titre*, & qu'il s'en exprime lui-même dans ſon *Epitre Dédicatoire* adreſſée à S. A. S. Monſeigneur le Duc Règnant de *Saxe-Weimar*.

„ Agréez, Monſeigneur, *y dit-il à ce Prince*, „ très gracieuſement ce petit Ouvrage, que j'ai „ l'honneur de vous offrir très humblement, „ écrit par le feu Docteur *Buddeus*, & traduit „ par le Docteur *Philon*, deux Perſonnes célè„ bres par leurs belles productions, & qui ont „ eu le bonheur d'être protégées de votre *Al„ teſſe Séréniſſime*".

Ce *Traité* de l'*Athéisme* & de la *Superſtition*, étant connu depuis longtems dans le Pays *Latin* de la République des Lettres, un Extrait en viendroit trop tard à préſent. Mais en faveur de ce grand nombre de gens qui n'entendent que la Langue du Traducteur, il me doit être per-

mis de donner ici quelque idée d'une Pièce excellente en elle-même, afin de leur faire connoître d'avance le plaiſir & le fruit de cette lecture. Il ne faut, pour cela, que copier ce que l'Auteur a dit, dans ſa *Préface*, des Vues qu'il s'y eſt propoſées, du Plan qu'il s'y eſt formé, & de la Méthode qu'il y a ſuivie. Ecoutons-le donc parler lui-même dans la Traduction.

„ On tombera d'accord avec moi, *dit-il*, qu'il „ n'eſt pas inutile ... d'examiner à fond & de „ réfuter ſolidement l'Athéiſme, & *les erreurs* „ qui y conduiſent. Je n'ignore pas qu'il y a „ un grand nombre d'Auteurs, qui ont écrit ſur „ cette matière, & que pluſieurs l'ont fait avec „ ſuccès, ſoit en établiſſant le véritable Dogme „ par des Argumens inconteſtables, ſoit en diſ- „ ſipant les nuages dont les Impies s'efforcent „ de couvrir la Vérité. Mais parmi ce grand *nom-* „ bre de Livres, je n'en ai trouvé aucun qui ait „ ſuivi le Plan que je me ſuis formé; à ſavoir, „ de donner une juſte idée, tant de l'Athéiſme, „ que des Opinions qui ont de la liaiſon avec „ lui, ou qui en ſont les ſuites; de prendre bien „ garde de ne les pas confondre enſemble; de „ les traiter, & les combattre ſéparément; de „ toucher, en paſſant, les Controverſes les plus „ nouvelles qui ont du rapport avec ces ma- „ tières; & de faire, de tout cela, un *Corps* „ de Doctrine, & un Syſtême bien *lié* & „ bien ſuivi. Voila ma Méthode, & je „ me flatte, ſans prétendre en tirer aucune „ vanité, qu'aucun autre ne l'a ſuivie avant „ moi.

„ J'ai

„ J'ai choiſi un Stile propre au ſujet que je
„ traite, ſimple & naturel, ni trop diffus, ni
„ trop concis. La prémière queſtion que j'ai agi-
„ tée, c'eſt de ſavoir, s'il y a effectivement de
„ véritables Athées ? C'eſt ce qui m'a donné
„ l'occaſion de faire l'Hiſtoire de l'Athéisme,
„ & de parler de ceux qui en ont été accuſés,
„ ou avec juſtice, ou à tort... Car enfin ce
„ ſeroit perdre ſa peine, que de s'engager dans
„ une Diſpute, lorſque l'on n'a point d'Adver-
„ ſaires à combattre..... En ſecond lieu, lors-
„ que j'ai fait mention de ceux que l'on a raiſon
„ d'accuſer d'Athéisme, j'ai donné, en peu de
„ mots, un Extrait de leur Doctrine, pour la
„ pouvoir mieux réfuter ; cela m'a donné lieu
„ de dire librement ma penſée touchant les Phi-
„ loſophes Grecs, qui ont partagé les Savans...
„ Ces diverſes Opinions des Savans m'aiant
„ porté à examiner..... cette Queſtion, j'ai cru
„ qu'on pourroit les concilier en diſtinguant di-
„ vers degrés & diverſes eſpèces d'Athéisme,
„ comme je l'ai fait... où je diviſe les Athées
„ en deux Claſſes. Je mets dans la prémière,
„ ceux qui nient effrontément & ſans détour
„ l'Exiſtence de Dieu ; ou ceux, qui étant de
„ mauvaiſe foi, ne peuvent nier, ni ignorer que
„ l'Athéisme ſuit néceſſairement de leurs princi-
„ pes. Je mets dans la deuxième Claſſe, ceux
„ qui établiſſent des Principes dont on peut ti-
„ rer, par la voie d'une bonne Conſéquence,
„ des concluſions ou préjudiciables, ou injurieu-
„ ſes à la Providence, & à la Liberté de Dieu..

quoi-

„ quoique les Auteurs de ce Syſtême desavouent „ ces Conſéquences. . . .

„ Après avoir examiné la queſtion de Fait, „ s'il y a des Athées, j'explique.... ce que c'eſt „ que l'Athéisme ; j'en rapporte les différentes „ Espèces, & les fondemens ſur lesquels chacu„ ne d'elles s'appuie ; & après avoir diſtingué „ l'Athéisme Dogmatique du Sceptique, *je fais* „ voir que l'Athéisme Dogmatique ſe peut rap„ porter à quatre Claſſes, ſelon le nombre des „ quatre principales Sectes de Philoſophes, qui „ ſont celle d'Epicure, des Stoïciens, d'Ariſto„ te, & de l'Ecole des Eléates que Spinoza a „ adopté de nos jours, & replâtré, pour ainſi „ dire, en y ajoutant de nouvelles couleurs...

„ Je déclare ici que mon Livre n'eſt nulle„ ment compoſé pour ces ſortes d'Athées *bru*„ *taux* & débauchés, qui vivent ſans *réfléxion*, „ & qui regardent d'un œil indifférent *le* Soleil „ ſe lever & ſe coucher ſur leur tête... Je l'ai „ écrit ſeulement pour ceux qui ſe piquent d'ê„ tre Philoſophes & raiſonnables, & ainſi ſont „ obligés de faire choix d'un Syſtême, par le„ quel ils puiſſent tendre raiſon des Phénomènes „ de la Nature.... Lors que je traite ... des „ Cauſes, des Effets, & des Propriétés de l'A„ théisme, j'ai trouvé l'occaſion de traiter, en „ paſſant, quelques Controverſes débattues de „ nos jours ; par exemple, s'il eſt poſſible qu'un „ Athée ſoit vertueux & honnête-homme ? ſi „ l'Athéisme cauſe plus de dommage à la Ré„ publique, & à la Société, que la Superſti„ tion ? & d'autres queſtions de cette nature.

„ Dans

„ Dans le... plus important de l'Ouvrage, puis-
„ qu'on y prouve l'exiſtence de Dieu, je n'ai
„ pas affecté de rechercher de nouveaux Argu-
„ mens; j'ai fait choix de ceux qui m'ont ſem-
„ blé les plus ſolides, les plus convainquans, &
„ le plus à la portée de tout le monde.....

„ Ce n'eſt pas ſans de bonnes raiſons, que
„ j'ai joint la Doctrine de la Superſtition à celle
„ de l'Athéisme. Car en prémier lieu, c'eſt un
„ artifice des Athées, lorsqu'ils disputent con-
„ tre la véritable Religion, que de la confondre
„ avec la Superſtition, pour embarraſſer les
„ ignorans, & les engager dans des disputes inu-
„ tiles... En ſecond lieu, tel eſt le malheur des
„ hommes, que voulant éviter un vice, ils tom-
„ bent dans l'autre; & ainſi, pour ne pas être Im-
„ pies, ils ſe jettent dans la Superſtition. Il eſt
„ hors de doute que le nombre des Superſtitieux
„ ſurpaſſe celui des Impies; & l'on a d'autant
„ plus de peine de guérir ce vice, qu'il ſe cou-
„ vre du manteau de la Religion. Il n'en eſt
„ pas moins pernicieux; il eſt au contraire la
„ peſte de l'Ame".

Cet Ouvrage de Mr. *Buddeus* contient X Chapitres, ſous les Titres ſuivans. „ I. S'il
„ y a des Athées? On fait ſuccintement l'His-
„ toire de l'Athéisme; on éloigne de quelques
„ Savans l'injuſte ſoupçon que l'on a eu d'eux,
„ qu'ils avoient été infectés de l'Athéisme.
„ II. L'on explique ce qu'eſt l'Athéisme; les
„ différentes Eſpèces de l'Athéisme, & quels ſont
„ les fondemens ſur leſquels il s'appuie. III. Des
„ Dogmes qui ont de la liaiſon avec l'Athéisme,

„ ou qui y conduiſent. IV. Des Cauſes de l'A-
„ théisme, de ſes Propriétés & de ſes Effets.
„ V. L'on démontre l'exiſtence de Dieu. VI.
„ On renverſe les fondemens de l'Athéisme, &
„ l'on répond aux principaux Argumens des A-
„ thées. VII. Réfutation des Dogmes qui con-
„ duiſent à l'Athéisme. La liaiſon de ces Dog-
„ mes avec l'Athéisme. VIII. De la Superſti-
„ tion, & de ſes Espèces. Des Superſtitions
„ qui regardent directement la Religion. IX.
„ Des Superſtitions qui regardent indirectement
„ le Culte Divin. X. Des Cauſes, des Effets,
„ des Propriétés, & des Remèdes de la Super-
„ ſtition".

En traitant ces matières, la Méthode de l'Auteur a été de donner dans ſon Texte une ſuite de Propoſitions toutes nues, ſans *détail* & ſans preuves; & de réſerver pour *des Notes*, qui en ſont ſéparées, tant par le lieu qu'elles occupent à la ſuite immédiate de chaque Propoſition, que par la différence du Caractère qui eſt un peu plus petit, ces Preuves, & ce Détail, qui ſe rapportent au Texte par des Numeros en Chiffres Arabes. Le Traducteur obſerve là-deſſus, dans ſon *Avertiſſement*, que cette „ Méthode... ſemblera peut-être un peu ſèche „ à quelques Critiques, qui auroient *ſouhaité* „ qu'on traitât les matières dans une *liaiſon* plus „ ſuivie... ſans les couper par des *Notes*, en „ faiſant un Discours continu de la Thèſe & „ des Remarques. Mais, *ajoute-t-il*, outre que „ pluſieurs bons Auteurs ſe ſont ſervis avec ſuc-„ cès de cette Méthode, elle ſemble la plus

„ pro-

„ propre à éclaircir à fond une matière, & à „ ſoulager l'attention du Lecteur, en lui donnant le tems de prendre haleine, & de faire „ de plus ſérieuſes réfléxions ſur les endroits qui „ le méritent".

Ce Traducteur nous aſſure, en parlant de lui-même, & de ſon Travail, qu'il „ eſpère „ que l'on trouvera dans la Traduction de l'Ouvrage, ce que l'on peut raiſonnablement prétendre d'un Traducteur, la pureté du langage, la netteté du diſcours, & la fidélité à „ exprimer ſcrupuleuſement en François les „ penſées & les ſentimens de l'Auteur, autant „ que la différence des deux Langues l'a pu permettre; & lorſque je n'ai pu, dit-il, traduire „ litéralement le Texte Latin, ſans bleſſer le génie de la Langue Françoiſe, je me ſuis fait „ une loi inviolable, de bien faire entendre, „ & d'exprimer avec énergie, le ſens de mon „ Auteur, ſans y mêler de mauvaiſes paraphraſes. Le Lecteur équitable & desintéreſſé en „ jugera, car c'eſt à ſon jugement qu'on en „ appelle".

Je ſouscris volontiers au témoignage que Mr. *Philon* ſe rend à lui-même; & comme ce qu'il y a de plus important, dans les Traductions, eſt toujours d'exprimer fidèlement la *penſée* & les *ſentimens* d'un Auteur, je puis dire qu'aiant comparé divers endroits de la Traduction avec l'Original, je l'ai trouvée, en général, telle qu'il n'y a point de Lecteur *équitable* & *desintéreſſé*, qui n'en ſache un gré extrême à celui qui l'a faite. Je ne diſſimulerai pourtant point, qu'outre

la pureté du langage, la netteté du discours, & la fidélité ſcrupuleuſe, il y a certaines choſes ſur leſquelles un peu plus d'attention n'auroit rien gâté. Il y a des endroits, par exemple, où le ſens eſt louche, & peut facilement tromper des Lecteurs peu verſés dans les choſes. Tel eſt, entre autres, celui de la pag. 7. à la Remarque I. „ J'ai remarqué, *fait-on dire à Mr.* „ *Buddeus*, dans ma Diſſertation *de Spinozismo* „ *ante Spinozam*, que Moſes Maimonides ſem„ bloit inſinuer que la Doctrine des Sabéens ap„ prochoit de celle de Spinoza". Les Perſonnes qui ne ſavent pas que *Maimonides* eſt mort bien des Siècles avant que *Spinoza* vînt au monde, s'imagineront d'abord là-deſſus, que ce Rabbin a comparé la Doctrine des *Sabéens* avec le *Spinozisme*. Il auroit donc fallu leur ôter ce piége. Il eſt vrai que Mr. *Philon* a traduit fidèlement ces paroles Latines: *Zabios, ſeu Sabæos talia docuiſſe quæ ad Spinozæ ſententiam quodammodo accederent, innuere videtur Moſes Maimonides..... hoc jam indicavi in Diſſertatione de Spinozismo ante Spinozam.* En faveur des Lecteurs ignorans, il n'y auroit point eu d'infidélité à traduire: „ J'ai remarqué dans ma Dis„ ſertation ... que la Doctrine des Sabéens, „ telle que Maimonides ſemble inſinuer qu'elle „ étoit, approchoit de celle de Spinoza". *Il* me paroit auſſi que dans les Noms propres des Auteurs, le Traducteur n'a pas eu aſſez d'égard à certains uſages, que, d'ordinaire, presque tout le monde ſuit ou reſpecte. Dans l'endroit précédent, il dit *Moſes Maimonides*, où les autres

ont

ont coutume dire en *François*, *Moïse Maimonides*, ou plutôt *Maimonides* tout court. A la page 3. il nomme en *Latin*, d'après son Auteur, *Jo. de Hispania*, un *François* que tout le monde connoit sous le nom de *Jean d'Espagne*. A la page 4. de deux Auteurs *François* qui ont écrit contre *Toland*, il en nomme l'un très bien comme il faut, *Elie Benoit*, & l'autre à la Latine *Jac. Fayus*, au-lieu de *Jaques de la Faye*. Il en est de même à la page 89, où l'on trouve *Thomas Hobbesius*, pour *Thomas Hobbes*; & à la 183, *Georgius Cheine*, pour *George Cheine*, & *Richard Bentleius*, pour *Richard Bentley*. Il n'y a point là de règles fixes, ni d'uniformité observée.

ARTICLE VII.

DEFENSE DU CHRISTIANISME, *ou* PRESERVATIF *contre un Ouvrage intitulé:* LETTRES SUR LA RELIGION ESSENTIELLE A L'HOMME. *Par* FRANÇOIS DE ROCHES, &c. *Second Extrait.*

LE *second Volume* de la *Défense du Christianisme*, n'est pas moins intéressant que le *prémier:* il est d'ailleurs plus méthodique. D'abord on y examine ce que l'Auteur de *la Religion Essentielle* a dit sur les *Mystères* en général. Mr. *De Roches* rejette l'idée qu'en donne cet Auteur, qui définit un Mystère *quelque chose de ca-*

ché, d'impénétrable, de fort au-deſſus de l'Intelligence humaine, quelque choſe de non révélé & que Dieu réſerve par devers ſoi. (*a*) „ Il n'y a „ perſonne, dit le ſavant Théologien, qui ſe „ faſſe des Myſtères l'idée que cet Ecrivain en „ donne. Ceux qui admettent des Myſtères „ dans la Religion, diſent à la vérité que ce ſont „ des choſes qui *ſurpaſſent à pluſieurs égards „ l'Intelligence humaine, & qui ont encore divers „ côtés cachés pour nous*; mais ils n'ont jamais „ dit que ce ſoient des *choſes cachées* abſolument „ parlant, & *impénétrables* en tout ſens *à notre „ Intelligence*; moins encore *des choſes non révélées, & que Dieu réſerve par devers ſoi.* Car „ puiſqu'ils croyent voir ces choſes dans la Ré- „ vélation, & qu'ils ſoutiennent que Dieu les y „ a miſes avec ordre aux Chrétiens de les rece- „ voir; il faut bien qu'ils les regardent comme „ des Points que Dieu a découverts à certains „ égards, & dont il a voulu nous communi- „ quer quelque idée. . . . . (*b*) On peut très „ bien dire, pourſuit Mr. *De Roches*, qu'une „ choſe eſt *révélée*, quoiqu'elle ne le ſoit pas de „ manière à n'avoir plus rien de *caché* & *d'im- „ pénétrable* pour nous. Les choſes ont diver- „ ſes faces; la Révélation peut nous les faire „ voir ſous une ou ſous deux, & nous cacher le „ reſte. Et ces faces encore, on peut les *voir* „ plus ou moins parfaitement. C'eſt *toujours* „ quelque choſe, que de les connoître à quelques „ égards, & de les voir avec un certain degré „ de

(*a*) Tom. II. pag. 3. (*b*) Pag. 6.

„ de lumière: la distance qu'il y a de cette con-
„ noissance commencée à une connoissance com-
„ plette, ne met pas en droit de dire qu'on ne
„ les connoit point du tout.

Selon l'Auteur, ce seroit rendre un grand service à la Religion, que de la dégager de tout *Mystère*. Par-là il ne resteroit, à ce qu'il lui semble, plus de lieu aux *Contestations* & au *Zèle amer*. Mais, outre qu'il n'est pas juste d'abandonner une partie du Christianisme par l'envie de laisser le monde en paix, ou d'y mener nous-mêmes une vie moins traversée; on voit, comme le remarque Mr. *De Roches*, (*a*) „ que la
„ malice des hommes sait trouver des sujets de
„ dispute dans les choses même les plus claires
„ & les plus simples, & en tirer dequoi mettre
„ toutes les passions en jeu. Au défaut du *Pé-*
„ *lagianisme*, de *l'Arianisme*, du *Socianisme* &c.
„ auxquelles la Religion de l'Auteur n'auroit pas
„ donné occasion; on verroit des Sectes qui,
„ sous d'autres noms, ne se déchireroient pas
„ avec moins de fureur. Le *Judaïsme*, pour-
„ suit notre Théologien, n'avoit aucun des
„ Mystères que cet Ecrivain veut bannir de la
„ Religion Chrétienne; cela empêcha-t-il qu'on
„ ne vît naitre dans son sein les Sectes des *Pha-*
„ *risiens*, des *Sadducéens*, des *Esséniens*, qui fai-
„ soient souvent éclater leurs animosités dans les
„ Corps où ils entroient? La Philosophie Paien-
„ ne, dans laquelle on faisoit profession de ne
„ suivre que les Lumières naturelles, ne fut-elle
„ pas

(*a*) Pag. 9.

„ pas diviſée en un grand nombre de branches, „ dont les différens Sectateurs n'étoient rien „ moins que bons amis ? Et quand notre Au„ teur réuſſiroit à faire recevoir généralement „ ſa *Religion Eſſentielle*, la croit-il ſi claire qu'el„ le n'occaſionnât jamais aucune diſpute ? Se„ roit-il caution que l'ambition, l'intérêt, l'es„ prit de ſingularité n'y trouveroient jamais de„ quoi exciter des diviſions parmi les *Frères* ? „ Ces *Frères* vivent-ils eux-mêmes actuellement „ dans une parfaite intelligence ? " Qu'il *nous* ſoit permis d'ajouter, que s'il n'éclate pas actuellement des Conteſtations bien vives entre ceux que Mr. *De Roches* déſigne, & qui ſe déſignent eux-mêmes par le nom de *Frères*, peut-être parce qu'ils ne forment pas encore un Corps de Société ; l'on voit du moins parmi eux ce *qui a* été la grande ſource des diviſions dans *toutes les* Sectes, je veux dire, des ſentimens *tout* contraires ſur pluſieurs Articles. Dans quelle Communion vit-on deux Docteurs plus oppoſés dans leurs principes, que l'Auteur de *la Religion Eſſentielle*, & celui des *Lettres Fanatiques* ; ſans parler des autres Ecrivains du même parti ?

Si les Dogmes & les Myſtères, dit l'Auteur de la Religion Eſſentielle, *n'aboutiſſent qu'à rendre les hommes gens de bien, & qu'on puiſſe l'être en les retranchant, n'a-t-on pas l'Eſſence de la Religion ſans eux* ? A cela Mr. *De Roches* répond, „ (*a*) que s'il eſt une fois prouvé que tels *Dog*„ *mes* & tels *Myſtères* ſont partie d'une Reli„ gion

(*a*) Pag. 31.

„ gion qui vient de Dieu, ce n'eſt pas avoir de
„ la Religion & de la Piété, que de vouloir s'en
„ paſſer, ſous prétexte de *prendre un chemin*
„ *plus court & qui ne puiſſe pas nous écarter du*
„ *but*. Ce ſeroit prétendre être plus ſage que
„ Dieu, & lui conteſter le droit qu'il a de régler
„ la Religion. Une autre réponſe à faire, con-
„ tinue notre Théologien, c'eſt que quoique
„ l'on puiſſe avoir un *certain fond de droiture*,
„ ſans admettre les *Dogmes* & les *Myſtères* du
„ *Chriſtianisme*; on n'aura pourtant jamais cette
„ Vertu ſolide, délicate, élevée, que le Chriſtia-
„ niſme impire à tous ceux qui en méditent
„ bien les *Dogmes* & les *Myſtères*, & qui ſavent
„ les enviſager par leurs côtés pratiques, par le
„ but que Dieu s'eſt propoſé en les révélant.
„ Les grands motifs à la Vertu, tirés de l'amour
„ de Dieu & de Jéſus-Chriſt pour les hommes,
„ de la vive reconnoiſſance que méritent ſes
„ bienfaits, de l'horreur que la mort de Jéſus-
„ Chriſt inſpire pour le péché, de l'exemple de
„ Vertu que ce Divin Sauveur a mis devant nos
„ yeux, de l'aſſurance que ſa Réſurrection &
„ ſon Exaltation nous donnent que ce ne ſera
„ pas en-vain que nous ſuivrons ce modèle; les
„ puiſſans ſecours qu'il nous promet; les magni-
„ fiques eſpérances par leſquelles il nous encou-
„ rage; les terribles menaces qu'il nous dénon-
„ ce &c. tous ces grands motifs à la Vertu
„ nous inſpirent un goût ſi vif, un zèle ſi ar-
„ dent, un attachement ſi ferme pour le Bien,
„ que les Lumières naturelles toutes ſeules ne
„ ſauroient jamais produire rien de ſemblable.

„ Je

„ Je n'en veux d'autre preuve que la ſorte de
„ Morale qu'on trouve dans la ſeconde Partie
„ de l'Ouvrage de notre Auteur. C'eſt une
„ Morale ſi relâchée, ſi énervée, ſi ſubtile, que
„ l'on peut bien aſſurer d'avance qu'elle ne pro-
„ duira pas de plus grands Héros en Vertu, que
„ n'en produiſit la Morale des anciens Philoſo-
„ phes, à laquelle elle reſſemble. Les *Dogmes*
„ & les *Myſtères* du Chriſtianisme donnent de
„ l'élévation à l'ame; ils la rempliſſent de gran-
„ des idées; ils lui inſpirent des ſentimens no-
„ bles; ils l'occupent d'objets véritablement di-
„ gnes d'elle, & qui aſſortiſſent ſa nature ſpi-
„ rituelle & immortelle; ils la dégoûtent, ils la
„ détachent des biens groſſiers & fragiles de la
„ Terre; ils lui préſentent des Richeſſes, des
„ Douceurs & une Gloire devant leſquelles tout
„ l'éclat du Monde diſparoit; ils la forment pour
„ une Société ſi délicieuſe, & ſi auguſte, que
„ les objets les plus attachans ſur la Terre paroiſ-
„ ſent inſipides en comparaiſon. Qui ne voit
„ combien tout cela eſt propre à perfectionner
„ l'homme, à le ſpiritualiſer, à lui inſpirer un
„ goût & des inclinations conformes à la glo-
„ rieuſe deſtination pour laquelle Dieu l'a for-
„ mé" ? Je ne ſuivrai pas plus loin Mr. *De Ro-
ches* ſur cet article. Il continue à montrer l'ef-
ficace des Dogmes du Chriſtianisme pour *ren-*
dre les hommes vertueux. Il pouſſe cette con-
ſidération avec beaucoup de force. On recon-
noit ſans peine un grand Maitre, accoutumé à
faire valoir les puiſſans motifs de l'Evangile,

& qui

& qui ſait les préſenter de la manière la plus propre à triompher des cœurs.

L'Auteur de la *Religion Eſſentielle* ſe moque de l'idée que les Théologiens ſe font de la *Foi*, & entreprend d'en donner une nouvelle définition. Selon lui, *la Foi eſt une notion certaine, une perception évidente ſur la Divinité, & ſur ſes Attributs eſſentiels.* Mr. *De Roches* fait voir que cette définition n'eſt ni *claire* ni *vraie*. Voici les principes avec leſquels il redreſſe ſon Antagoniſte. „ (*a*) La *Foi* dans les choſes divi-
„ nes, & dans les choſes humaines, eſt la créan-
„ ce que l'on donne au témoignage que quel-
„ qu'un rend à une Vérité qui ne peut pas être
„ connue par elle-même, mais uniquement ſur
„ le témoignage ou ſur le rapport d'autrui. Je
„ crois, par exemple, qu'il y a eu un *Jules Cé-*
„ *ſar*, qui opprima la liberté de Rome, qui dé-
„ fit *Pompée*, qui fut créé Dictateur perpétuel,
„ & qui fut enfin aſſaſſiné en plein Sénat. Si
„ j'euſſe vécu dans ce tems-là, & que j'euſſe
„ fait mon ſéjour à Rome, je croirois ces di-
„ vers événemens pour les avoir vu de mes yeux;
„ la certitude que j'en aurois ne pourroit pas
„ être appellée proprement *Foi*, parce qu'elle
„ ne dépendroit pas du témoignage d'autrui.
„ Mais comme je ne ſuis venu au monde que
„ longtems après la mort de *Jules Céſar*, je
„ ſuis réduit à conſulter les Hiſtoriens; & lors-
„ que je n'ai aucun lieu de douter de leur ſin-
„ cérité, lors u'ils me paroiſſent avoir été à
„ por-

(*a*) Pag. 56.

„ portée de s'inſtruire de ce qu'ils racontent ; „ j'ajoute *foi* à ce qu'ils diſent, je reçois ſur „ leur témoignage les Faits dont j'ai parlé, & „ je les regarde comme des Faits qui ſont arri- „ vés réellement. Il en eſt de même dans ce „ qui ſe rapporte à la Religion. Le Chriſtia- „ niſme renferme ou ſuppoſe diverſes Vérités „ qui ſont *évidentes par elles-mêmes*, ou que je „ découvre déja par le raiſonnement ; *l'Exiſtence* „ *de Dieu*, par exemple, *ſa Puiſſance*, *ſa Sain-* „ *teté*, *la différence du Vice & de la Vertu.* „ L'acquieſcement que je donne à ces Vérités „ primitives, ne peut pas être appellé propre- „ ment *Foi*, parce que j'en vois la certitude „ par moi-même, indépendamment de tout ce „ qu'on peut en avoir dit ou écrit avant moi. „ Si l'Ecriture donne en quelques endroits le „ nom de *Foi* à cet acquieſcement, c'eſt en pre- „ nant ce mot dans un ſens général, pour quel- „ que perſuaſion que ce ſoit en matière de Re- „ ligion ; ou parce que ces prémières Vérités „ ſont la baſe de toutes les autres Vérités révé- „ lées dans l'Ecriture, & qu'elles y ſont confir- „ mées & développées. Mais la *Foi Chrétienne* „ proprement dite a pour objet des *Dogmes* & „ des *Faits*, que je ne découvrirois jamais par „ moi-même, quand je raiſonnerois ou qu'on „ me feroit raiſonner jusqu'à la fin des ſiècles. „ Tels ſont les Faits & les Dogmes ſuivans : *Jé-* „ *ſus, qui vivoit il y a XVII Siècles dans la Ju-* „ *dée, étoit le Meſſie ; il nâquit d'une Vierge ; il* „ *eſt mort pour nous procurer le pardon de nos* „ *péchés ; il reſſuſcita, &c.*" Quand on s'eſt aſſuré

aſſuré de la validité des témoignages ſur leſquels ces *Faits* & ces *Dogmes* ſont appuyés, on reçoit ces *Faits* & ces *Dogmes* comme certains, & cet acquieſcement s'appelle *Foi Chrétienne*; laquelle a un grand avantage ſur la *Foi* que l'on ajoute à ce que les Hiſtoriens ordinaires nous diſent de quelque *Fait ancien*. Car outre que ces Hiſtoriens laiſſent lieu à des ſoupçons, qui ne ſauroient tomber ſur les Apôtres; d'ailleurs Dieu lui-même a appuyé le témoignage de ces derniers par les miracles & les prodiges qu'il leur a donné le pouvoir de faire. Par-là la Foi Chrétienne n'eſt plus une ſimple Foi humaine, telle qu'eſt la créance que l'on donne au rapport des autres Hiſtoriens. Elle devient Foi divine, ou une foi qui ſe repoſe ſur le témoignage de Dieu même. (*a*) Il eſt bien *eſſentiel* au *fondement* de la *Foi d'être connue*, avant que l'on puiſſe croire ce qui eſt appuyé ſur ce *fondement*. Ce qui ſignifie ſimplement, qu'il eſt néceſſaire de connoître la *véracité infaillible* de Dieu, avant que de pouvoir acquieſcer à ce qu'il révèle. Mais il ne s'enſuit pas de-là, qu'il faille, comme le prétend l'Auteur qu'on réfute, connoitre d'avance & par ſoi-même ce que l'on eſt invité à croire. Au contraire *l'objet de la Foi* ceſſeroit de l'être, à proprement parler, dès qu'il ſeroit connu par ſa propre évidence; il rentreroit dans la claſſe des Vérités communes à tous ceux qui font uſage de leur Raiſon. A l'aide de ces principes, Mr. *De Roches*

(*a*) Pag. 71.

Roches développe fort nettement les équivoques & les contradictions de l'Auteur ſur cette matière. Il s'attache enſuite à montrer que les Lettres XVII. & XVIII. de la *Religion Eſſentielle* renverſent la plus grande partie du reſte de l'Ouvrage. On ne peut guère pouſſer un Adverſaire plus victorieuſement.

Dans la *Lettre XXVII.* Mr. *De Roches* relève ce que ſon Antagoniſte a dit de deſpectueux contre les expreſſions dont les Apôtres ſe ſont ſervis pour déſigner la *Foi*; expreſſions que cet Auteur traite d'*obſcures*, d'*ambiguës*, & d'*oppoſées en apparence*. Mr. *De Roches* fait ſur ce ſujet des Remarques, que je mettrai ici d'autant plus volontiers, qu'elles peuvent s'appliquer à toutes les autres obſcurités de l'Ecriture. (*a*) „ Les „ expreſſions des Apôtres, dit-il, que l'*Auteur* „ qualifie d'*ambiguës*, étoient fort en uſage parmi „ ceux à qui ces Saints Hommes parloient ou „ écrivoient. Peut-être n'auroient-ils pas été „ entendus, s'ils en avoient employé d'autres. „ Il eſt vrai qu'elles ont enſuite été mal priſes „ par bien des Chrétiens, à qui ce ſtyle n'étoit „ pas familier, comme il l'étoit dans les premiers „ tems de l'Egliſe. Mais cela arrive aux expreſ„ſions qui ſont les plus claires dans leur origi„ne. On les tord & on leur donne un *ſens* „ qu'elles n'eurent jamais. Il s'agit de *ſavoir ſi* „ la crainte des chicanes ou des *mépriſes* futures „ devoit empêcher les Apôtres d'employer dans „ les Controverſes qui s'agitoient de leur tems, „ des

(*a*) Pag. 116.

„ des manières de parler dont il falloit qu'ils se
„ ſerviſſent pour les décider alors intelligible-
„ ment. C'eſt ce que je ne penſe pas. Tout
„ ce que l'on peut conclurre de l'obſcurité que
„ l'on trouve aujourd'hui dans ces expreſſions,
„ c'eſt qu'il n'eſt pas abſolument néceſſaire pour
„ le Salut de les comprendre. En effet, je ne
„ doute pas qu'un grand nombre de Chrétiens
„ ne ſe ſauvent, quoiqu'ils n'en pénètrent pas
„ le ſens. Ce qui eſt une preuve que ces ex-
„ preſſions ne touchent point à la nature de la
„ *Foi*, & n'en déſignent pas l'eſſence".

L'Auteur de la *Religion Eſſentielle* attribue en grande partie les divers ſentimens ſur la *Juſtice imputée* & la *Juſtice inhérente*, aux expreſſions obſcures des Apôtres; & tâche de mettre d'accord les Théologiens ſur cet article. (*a*) „ Je
„ ne ſai pourquoi cet Auteur, dit Mr. *De Ro-*
„ *ches*, ramène ici ſur la ſcène ces diſputes ſur-
„ années. N'a-t-il donc point lu de Théolo-
„ giens plus récens que ceux des deux derniers
„ ſiècles; tems auquel ces matières furent en
„ effet agitées avec beaucoup de chaleur de part
„ & d'autre? Mais les choſes ont bien changé
„ depuis. On a enviſagé ces diſputes avec plus
„ de ſang-froid. On en a découvert le mal-en-
„ tendu. On s'eſt peu-à-peu accommodé, du
„ moins dans la plupart des Pays Proteſtans; de
„ manière que la Médiation de l'Auteur vient
„ trop tard, & qu'on n'en a plus beſoin. Ceux
„ qui parlent de *Juſtice imputée*, conviennent que

(*a*) Pag. 125.

„ Dieu ne nous *impute* pas la *Juſtice* de Jéſus-
„ Chriſt, comme ſi la Sainteté de ce divin Sau-
„ veur nous tenoit lieu de celle que nous de-
„ vrions acquérir nous-mêmes. Selon eux, cet-
„ te *imputation* déſigne ſimplement l'*Acte* de
„ grace par lequel Dieu veut bien, en conſidé-
„ ration de l'obéiſſance & de l'*interceſſion de*
„ ſon Fils, nous pardonner les péchés que nous
„ abandonnerons, & paſſer par deſſus les fautes
„ d'infirmité qui nous échapent, malgré *les ef-*
„ forts ſincères que nous faiſons pour nous en
„ corriger de plus en plus. Ils ajoutent, que c'eſt
„ ſur cet *Acte de grace* que la *Foi Evangélique*
„ ſe repoſe; que c'eſt cette Miſéricorde de Dieu
„ en Jéſus-Chriſt, qui fait toute notre confian-
„ ce; que nous ne comptons que ſur elle, &
„ nullement ſur la Sainteté à laquelle *nous tâ-*
„ chons de parvenir dans ce monde, *ou ſur tels*
„ autres moyens d'expiation qu'on voudroit nous
„ indiquer; parce que l'Evangile nous fait re-
„ garder ces autres moyens comme inſuffiſans,
„ & que la Sainteté dont nous ſommes capables
„ dans cette vie, quelque indiſpenſable qu'elle
„ ſoit, eſt pourtant trop imparfaite pour mériter
„ ni le pardon de nos péchés précédens, ni la
„ magnifique rémunération que Dieu nous des-
„ tine. En un mot, ils appliquent ici ce *que di-*
„ ſoit St. Paul: *Je ſouhaite d'être trouvé de-*
„ *vant Dieu aiant, non la juſtice qui me venoit*
„ *de la Loi, mais celle qui vient de la Foi en Jé-*
„ *ſus-Chriſt, &c.* (Philipp. III. 9, 10, 11.) D'un
„ autre côté, les partiſans de la Juſtice propre
„ ou inhérente ne prétendent pas non plus que

„ nous

„ nous puiſſions acquérir ſur la Terre un degré
„ de vertu qui mérite, à proprement parler, ni
„ que Dieu nous pardonne nos fautes, ni qu'il
„ nous accorde le bonheur céleſte pour récom-
„ penſe. Ils entendent encore moins, que nous
„ parvenions à cette *Juſtice* ou à cette *Sainteté*
„ *propre* par nos ſeules facultés naturelles. Ils
„ reconnoiſſent que nous la devons au ſecours
„ de Dieu, & aux grands motifs que l'Evan-
„ gile nous propoſe. Ils font gloire d'avouer
„ qu'à quelque degré que nous la portions, nous
„ avons toujours beſoin de la *Grace* que Dieu
„ nous fait d'accepter pour l'amour de Jéſus-
„ Chriſt la ſincérité de nos efforts. Mais en re-
„ connoiſſant ces deux Vérités, ils prennent
„ grand ſoin de faire ſentir aux hommes la né-
„ ceſſité qu'il y a d'être réellement & intérieu-
„ rement vertueux. Ils veulent les empêcher
„ de compter ſur la *Sainteté* ou ſur la *Juſtice*
„ de Jéſus-Chriſt, comme ſi elle devoit les
„ dispenſer d'être *ſaints* & *juſtes* eux-mêmes.
„ Peut-être s'expliquent-ils ſur tout cela avec
„ plus de force & de clarté que les autres ne
„ font ; mais quiconque voudra examiner de
„ près & ſans prévention les deux Syſtêmes,
„ trouvera qu'ils ne diffèrent que dans les ter-
„ mes, & que tout y revient dans le fond à la
„ même Doctrine".

Le Dogme de la *Satisfaction* de Jéſus-Chriſt eſt un de ceux qui ont le plus révolté l'Auteur de la *Religion Eſſentielle*, & ſur lequel il s'eſt le plus donné carrière, ſoit dans ſa *I. Partie*, ſoit dans ſes *Additions*. Il preſſe les mots de *prix* &

de *rançon* dont l'Ecriture ſe ſert, & prête aux Théologiens les termes les plus durs. Leur ſentiment *unanime* eſt, ſelon lui, que *la félicité doit être achetée & par conſéquent vendue, que Dieu en eſt le vendeur, & qu'il ne la donne pas ſans être bien & duement payé.* Mr. *De Roches* corrige les exagérations de cet Auteur. Il remarque (*a*), que ſi l'Ecriture parle quelquefois d'*acheter* la *félicité*, comme *Eſaïe* LV. & *Apoc.* III. 18. il ne s'agit que d'un *achat* purement *gratuit*; d'un *achat* qui n'a rien de commun avec ce à quoi on donne ordinairement ce nom, ſi ce n'eſt qu'il faut dans l'un & dans l'autre cas, rechercher ce dont on a beſoin, en ſentir l'excellence, faire certaines démarches pour ſe le procurer, & en profiter lorſqu'on le poſſède. Mais au-lieu que les hommes qui *vendent* veulent être *bien & duement payés*, Dieu déclare expreſſément, qu'il ne demande aucun payement proprement dit; qu'il ſe contente du vif ſentiment qu'on a du prix de ſes bienfaits, & de l'empreſſement avec lequel on tâche de ne pas s'en rendre indigne. Ainſi ce qu'il veut bien appeller *acheter de lui*, n'eſt autre choſe dans le fond, qu'*accepter avec reconnoiſſance ſes faveurs gratuites*. La même remarque doit s'appliquer aux termes de *prix* & de *rançon*, donnés *à la mort de Jéſus-Chriſt*. Mais, dira l'Auteur, ces termes n'inſinuent-ils pas dans le fond, que Dieu *ſe paye* en quelque ſorte *par des ſouffrances*? Et Dieu peut-il jamais *ſe payer de cette manière*?

A

(*a*) Pag. 138.

„ A cela je répons, dit le ſavant Théologien, „ que l'Auteur (*a*) ſe joue ſur l'équivoque du „ terme François *ſe payer*, terme qu'il a choiſi „ exprès pour avoir lieu de tourner toute la „ *Rédemption* en ridicule. Je commence donc „ par le prier de trouver bon que je n'admette „ point cette façon de parler, dans un ſujet auſſi „ grave que celui-ci, quelque ſens qu'elle puiſſe „ avoir. Et en cela je ne crains pas d'être des- „ avoué par aucun Théologien Orthodoxe. Car „ je n'en connois aucun qui diſe, comme cet „ Auteur le leur impute, *que l'Etre infini n'a* „ *pu ſe payer que par des ſouffrances d'un prix* „ *infini*". Après cela Mr. *De Roches* entre dans l'explication de la choſe même. Voici le précis de ce qu'il dit là-deſſus. Les idées qui règnoient parmi les Juifs & parmi les Païens, ſur le moyen de rentrer en grace auprès de Dieu, idées qui ſans l'Evangile règneroient encore parmi nous, étoient, qu'il falloit lui offrir des Sacrifices, qui tinſſent lieu de la peine que l'on avoit méritée, & qui en humiliant le pécheur devant Dieu, le rendiſſent plus circonſpect à l'avenir. Le ſacrifice étoit ainſi regardé comme une eſpèce de *rachat*, de *prix* ou de *rançon*, dont la Divinité vouloit bien ſe contenter. C'eſt ſur ce principe qu'on s'épuiſoit à l'envi en ſacrifices & en victimes. Dans cet état des choſes, Dieu ſe propoſa de délivrer pour toujours les hommes des inquiétudes, que leur cauſoient les peines qu'ils ſentoient bien avoir méritées par leurs péchés;

(*a*) Pag. 142.

il voulut mettre fin en même tems à tous les Sacrifices ridicules ou barbares, que ces inquiétudes avoient introduits. Pour cet effet il fit annoncer la mort de ſon Fils, comme un *Sacrifice* qui méritoit ſeul le nom de *rachat* ou de *rançon*, parce que lui ſeul opéreroit pleinement les effets que l'on attendoit en-vain des autres. *Mais afin* d'imprimer pour l'avenir dans l'ame des pécheurs une vive horreur du mal, & d'empêcher qu'on n'abuſât de ce dernier Sacrifice pour s'autoriſer dans la licence, comme on avoit abuſé des autres, Dieu repréſente ſon Fils ſouffrant, en qualité de Subſtitut volontaire du Genre-humain, non quelques légères peines, mais la mort la plus cruelle & la plus ignominieuſe; & il fait déclarer de plus, que s'il veut bien pardonner en conſidération de cette victime à ceux qui *ſe* convertiront ſincèrement, non ſeulement *il ne* pardonnera pas à ceux qui la feront ſervir à s'autoriſer dans leurs vices, mais il les punira avec d'autant plus de ſévérité. Dans ce point de vue, le Sacrifice de Jéſus-Chriſt devient un motif très puiſſant de Sanctification. On y voit que le péché n'eſt rien moins qu'un jeu, & que Dieu eſt bien éloigné de le regarder avec indifférence. Et quelle reconnoiſſance, quel dévouement, quel courage n'inſpirent point à des *cœurs* bien faits, l'amour de Dieu qui nous donne ſon Fils, & la charité de Jéſus-Chriſt *qui* veut bien mourir pour nous?

Après cette explication du *Sacrifice* de Jéſus-Chriſt, qui revient à ce que d'illuſtres Théologiens

giens (*a*) avoient déja dit ſur cette matière, Mr. *De Roches* emploie deux Lettres, qui ſont les XXIX. & XXX. à répondre aux difficultés de ſon Auteur, & à achever de détruire les fauſſes idées qu'il s'eſt faites de ce Dogme. Le deſir d'abréger ne me permet pas de m'y arrêter. Je ne ſaurois cependant m'empêcher d'en tranſcrire ici un morceau, où Mr. *De Roches*, après avoir rapporté le portrait des ſouffrances de Jéſus-Chriſt, que l'on trouve dans la III. *Partie* de la *Religion Eſſentielle*, preſſe ainſi ſon Antagoniſte. (*b*) „ Sur cet expoſé de notre Auteur, je lui demanderai s'il croit que les ſouffrances que Jéſus-Chriſt a endurées ſi charitablement pour „ les hommes, ont été indifférentes à Dieu, ou „ ſi Dieu lui en a tenu quelque compte; s'il a „ approuvé cette charité fervente de ſon Fils „ pour des Créatures miſérables; s'il a été touché de cet abaiſſement profond auquel une „ Perſonne auſſi excellente ſe réduiſoit pour les „ tirer de leur miſère; s'il a écouté favorablement les ardentes prières que Jéſus-Chriſt, „ ainſi humilié ſous ſes yeux, lui adreſſoit pour „ elles; s'il a pu être engagé à leur accorder „ quelques graces en conſidération d'un Fils qui „ inter-

(*a*) Le Docteur *Tillotſon* dans ſon *Sermon ſur le Sacrifice & la Satisfaction de Jéſus Chriſt*. Mr. J. Alph. Turrettin, *Diſput. Apolog. de Verit. Relig. Chriſt. Pars ſecunda*. Voyez les penſées de ce dernier pouſſées, étendues & miſes dans un beau jour, dans le *Traité de la Vérité de la Religion Chrétienne*, publié par Mr. *Vernet*, Tom. II. pag. 70, *& ſuiv.*

(*b*) Pag. 164.

Notre Théologien ſe contentant donc de parcourir les principales matières contenues *dans la Suite de la Religion Eſſentielle*, examine d'abord un aſſez long *Traité* qui s'y trouve ſur *la Divinité de Jéſus-Chriſt*, où l'on voit un homme qui héſite, & balance les divers ſentimens, à chacun desquels il donne tour à tour la préférence. *Mr. De Roches* lui donne un moyen d'éviter tant d'embarras & de contradictions: (*a*) „ C'eſt, „ dit-il, de s'en tenir à ce que l'Ecriture *en dit*; „ puiſqu'auſſi bien ne pouvons-nous jamais *en* „ ſavoir plus qu'elle ne nous révèle, à moins „ que Dieu ne trouve à propos d'éclaircir lui-„ même ce qu'il a laiſſé dans l'obſcurité. Il n'y „ a qu'à écarter ſur cette matière tous les nou-„ veaux termes dont les hommes ſe ſont ſervis „ pour tâcher de l'expliquer; les termes *de Tri-„ nité*, par exemple, de *Perſonne*, &c. parce-„ que c'eſt de ces termes, inventés ſans doute „ dans une bonne intention, que naiſſent toutes „ les prétendues contradictions qu'on trouve „ dans ce Myſtère". (*b*) Nous remarquerons là-deſſus, que quoique *Calvin* ne condamnât pas l'uſage de ces mots, & qu'il les employât même comme les autres, il ne les regardoit pourtant pas comme néceſſaires. Il n'auroit pas même été fâché qu'on les écartât tout-à-fait. *Voici* comme il s'en explique: (*c*) „ *Utinam quidem* „ *ſepulta* eſſent (iſta nomina); conſtaret modò „ hæc inter omnes fides, Patrem & Filium & „ Spiritum unum eſſe Deum, nec tamen aut „ Fi-

(*a*) Pag. 199. (*b*) *Rem.* du *Journaliſte*.
(*c*) *Inſtit. Relig. Chriſt.* Lib. I. Cap. XIII. 5.

„ Filium esse Patrem, aut Spiritum Filium, sed „ proprietate quâdam esse distinctos. Neque „ verò tam præcisâ sum austeritate, ut ob *nudas voculas* digladiari sustineam. Animadverto „ enim veteres multa alioqui religiosè de iis „ rebus loquentes, nec inter se, nec singulos „ etiam secum ubique consentire". Et plus bas, après avoir allégué quelques exemples des divers sentimens des Pères sur cet article, il ajoute: „ Atque hæc sanctorum virorum modestia monere nos debet, ne tam severè, velut censorio „ stylo, protinus notemus eos qui in *verba à nobis concepta* jurare nolint". Je reviens à notre Auteur. „ Voici donc, poursuit-il, à quoi je „ me réduirois à peu près, par rapport à l'idée „ qu'on doit se former de *la nature du Rédempteur*. Tout n'y sera pas purement *Mystère*; il „ y restera néanmoins beaucoup d'obscurité; „ mais ce sera une obscurité contre laquelle on „ n'aura aucune objection à faire, si ce n'est „ celle qui seroit tirée de ce que l'Homme doit „ connoître parfaitement tout ce que Dieu lui „ propose à croire: mais j'en ai déja fait voir la „ foiblesse. Jésus-Christ a été un Homme semblable à nous en toutes choses, excepté le péché. Il a participé comme nous *à la chair & au sang*, c'est-à-dire, à toutes les infirmités „ innocentes de l'Humanité. Il a eu une Ame „ humaine, & un Corps fait comme celui de tous „ les hommes; excepté qu'il avoit été formé „ par la vertu immédiate de Dieu, dans le sein „ de sa Mère. Comme il croissoit en stature, „ il croissoit aussi en sagesse, à la manière de

„ tous

„ tous les enfans d'Adam. Sa ſageſſe & ſes lu-
„ mières firent ſeulement des progrès beaucoup
„ plus rapides, que ne font ceux que les hommes
„ font ordinairement. Son Ame fut toujours
„ parfaitement pure, exempte de toutes les paſ-
„ ſions déréglées & de tous les mauvais pen-
„ chans qui ſe trouvent chez nous; ſon Corps
„ ne ſe reſſentoit non plus d'aucun de ces mou-
„ vemens deſordonnés, leſquels infectent ſi
„ ſouvent notre Ame & l'entraînent dans le mal.
„ Il fut toujours tenir en ſa perſonne ces deux
„ parties de l'Humanité dans la règle & dans
„ une parfaite harmonie. Mais par deſſus tout
„ cela, l'Ecriture nous dit que dans cet Homme
„ ſi pur, *la Divinité réſidoit corporellement. Qu'en*
„ *lui la Parole a été faite chair, & a habité au*
„ *milieu de nous; que cette Parole exiſtoit dès le*
„ *commencement, qu'elle étoit avec Dieu, qu'elle*
„ *étoit Dieu.* L'Ecriture ne nous apprend ni
„ quelle différence il y a entre cette *Parole* &
„ *la Divinité* elle-même, ni comment cette *Pa-*
„ *role Divine* a été unie en Jéſus-Chriſt à l'*Hu-*
„ *manité.* Ce que je vois de bien clair dans
„ l'Ecriture ſur ces deux articles, c'eſt prémière-
„ ment, que la diſtinction qu'il peut y avoir en-
„ tre la *Parole* & la *Divinité* elle-même, n'en
„ fait pas deux Subſtances intelligentes, différen-
„ tes l'une de l'autre; car l'Ecriture *nous* dé-
„ clare très expreſſément qu'*il n'y a qu'un Dieu*,
„ un ſeul Eſprit éternel & tout-puiſſant. En
„ ſecond lieu, l'Ecriture nous repréſente l'union
„ qui s'eſt faite en Jéſus-Chriſt de la *Parole Di-*
„ *vine* avec l'*Humanité*, comme une union très

„ intime,

» intime, qui rend la Perſonne du Sauveur infiniment reſpectable aux hommes; qui donne un très grand prix à ſes actions & à ſes ſouffrances; qui élève ſa Religion, ſes Leçons & ſes Préceptes fort au deſſus de tout ce qui venoit de Moïſe & des Prophètes; & qui nous aſſure que nous pouvons invoquer ce divin Chef & nous confier en lui, ſans craindre de donner à la Créature ce qui n'appartient qu'au Créateur. *Mais*, quelque intime qu'ait pu être l'union de la *Parole Divine* avec l'*Humanité* en Jéſus-Chriſt, c'eſt pourtant l'*Humanité* ſeule qui a été dans l'abaiſſement & dans la ſouffrance; c'eſt l'*Humanité* ſeule qui a paſſé par la mort, qui a été reſſuſcitée, qui a été élevée juſqu'au plus haut degré de gloire, que la Créature ſoit capable de poſſéder. L'*Humanité* mérite bien dans cet état notre profonde vénération & notre vive reconnoiſſance. Mais l'Ecriture attache proprement les ſentimens & les actes de notre adoration à ce qu'il y a de *Divin* en Jéſus-Chriſt, c'eſt-à-dire, à la *Divinité* qui a habité & qui habite encore en lui, ſous la rélation de *Parole*: voilà ce qui met le culte des Chrétiens à l'abri de tout reproche d'Idolatrie. Ils regardent l'*Humanité exaltée* de Jéſus-Chriſt, comme un *Médiateur* qui tient le milieu entre Dieu & les Hommes, qui préſente à Dieu nos prières, qui nous fait parvenir ſes faveurs, & au nom duquel nous demandons tout. Mais c'eſt toujours la *Divinité* elle-même qu'ils invoquent, comme la diſpenſatrice de tous les biens.

» Que

„ Que notre Auteur", c'eſt toujours Mr. De *Roches* qui parle, „ eſſaye de me faire voir des „ contradictions dans l'idée que je viens d'expoſer „ d'après l'Ecriture. Je la crois parfaitement à couvert de ce côté-là. Ce qui a donné priſe aux Incrédules, c'eſt l'envie qu'on a eu de *particulariſer* ce que l'Ecriture ne *particulariſe* point; „ d'attacher des *idées préciſes* à un objet que „ Dieu n'a pas voulu que nous connuſſions ſi „ bien ſur la Terre, & d'exprimer *enſuite* ces „ idées par des *noms nouveaux*, pris de choſes „ auxquelles on s'imaginoit que cet objet reſſembloit en partie, quoiqu'on ſentît bien qu'il „ devoit y avoir encore une grande différence. „ C'eſt cette différence qui a fourni le *cahos de* „ *contrariétés*, dont notre Auteur fait ſi grand „ bruit".

L'Auteur de *la Religion Eſſentielle* avoit propoſé une nouvelle conjecture ſur l'Ame de Jéſus-Chriſt. Il croit qu'elle eſt un *Eſprit Angélique*, créé avant tous les autres. Cette idée, toute ſingulière qu'elle eſt, ſe trouve propoſée & défendue dans une *Diſſertation Théologique & Critique* (*a*), qui a paru ſous le nom de *Londres*, à peu près dans le même tems que *la Suite de la Religion Eſſentielle*. La ſeule différence qu'il y a entre les deux Auteurs de cette opinion, c'eſt que

(*a*) On a donné un Extrait de cette *Diſſertation*, dans la I. Partie du Tome XXIV. de cette *Bibliothèque*, pag. 121, *& ſuiv.* On y trouvera pluſieurs autres difficultés contre ce ſentiment. Au reſte, on ſait à préſent que l'Auteur eſt un Savant qui réſide en *Suiſſe*, connu dans la *République des Lettres* par pluſieurs autres bons Ouvrages.

que le dernier reconnoit la *Divinité* de Jéſus-Chriſt. Mr. *De Roches* examine leur ſentiment, & ne le trouve nullement fondé. (*a*) 1. Cette idée ne donne à Jéſus-Chriſt, ſur les Anges, qu'une ſimple *priorité de création*; au-lieu que l'Ecriture met entre le Sauveur, & ces Eſprits céleſtes, une différence immenſe. St. *Paul*, dans l'*Epitre aux Hébreux*, attribue expreſſément à Jéſus-Chriſt le droit d'être adoré & ſervi par les Anges. Les Auteurs ne peuvent pas répondre, que l'Apôtre parle ainſi eu égard à la Divinité de Jéſus-Chriſt. L'un ne la reconnoit point; & l'autre s'eſt enlevé cette réponſe en expliquant, de l'*Intelligence Angélique*, les termes les plus énergiques de St. Paul. 2. L'Ecriture enſeigne conſtamment que Jéſus-Chriſt *a été ſemblable à nous en toutes choſes, excepté le péché*; qu'*en toutes choſes il a été tenté comme nous*. Elle dit que, comme les autres Enfans, *il croiſſoit en ſageſſe, en ſtature, & en grace*. Mais dans l'idée des Auteurs, Jéſus-Chriſt ne nous reſſemble plus que par rapport au Corps: pour ſon Ame, elle eſt d'un ordre infiniment ſupérieur à la nôtre. 3. Dans ce ſentiment, que deviennent les exhortations que l'Ecriture nous fait d'imiter Jéſus-Chriſt, fondées ſur ſa parfaite reſſemblance avec nous? 4. Que devient la confiance en ce Divin Sauveur, & en ſon interceſſion? Que devient l'eſpérance de notre Réſurrection, ſi le fondement ſur lequel l'Ecriture appuie tout cela

(*a*) Pag. 220.

cela eſt renverſé ? Cette conjecture, dit-on, explique des Paſſages qui ſans cela paroiſſent inexplicables. Mais 1. L'Arianiſme les expliqueroit tout auſſi bien. 2. „ Si on eſt dans la néceſſité d'opter entre donner la clé de Paſſages „ que l'on n'a pas bien compris juſqu'à préſent, „ & riſquer de contredire formellement l'Ecri„ ture, & d'ébranler des Vérités très conſolan„ tes pour l'homme pécheur, il ſemble que dans „ cette alternative, il vaudroit mieux laiſſer les „ Paſſages en queſtion dans l'obſcurité *où ils* „ ont été juſques-ici ". Au reſte, on voit par cette Digreſſion, la différence que Mr. *De Roches* fait mettre entre un homme qui propoſe quelque nouveauté avec jugement & modeſtie, & un autre qui hazarde ſes opinions d'un air téméraire & déciſif.

Notre Auteur relève enſuite ce que *l'on avance dans la Religion Eſſentielle, au ſujet du Saint Eſprit.* Pour lui, il ſuit ici la même règle que ſur la *Nature de Jéſus-Chriſt.* Il veut que l'on s'en tienne à ce que l'Ecriture nous enſeigne, qui eſt, que le Saint Eſprit a la même origine que Jéſus-Chriſt qui le promettoit, (*a*) que ſes inſtructions ſeroient exactement conformes à celles du Sauveur, qu'il agiroit dans les mêmes vûes, qu'on verroit clairement qu'ils avoient puiſé l'un & l'autre dans la même *ſource.* „ C'étoit en effet tout ce qu'il importoit aux „ Apôtres de ſavoir, pour ſe conſoler du départ „ de leur bon Maitre. Ils n'avoient pas beſoin „ de

(*a*) Pag. 257.

„ de pénétrer dans la nature & dans l'origine de „ cet *Esprit* Saint. Ils n'avoient que faire de „ chercher à découvrir le *comment* & le *pourquoi* „ de cette *procession* & de cette *substitution d'un* „ *autre Consolateur*. La sagesse & la piété vou- „ loient qu'ils acquiesçassent humblement à cette „ dispensation de Dieu, & qu'ils eussent soin „ de profiter des divers secours qu'il trouvoit à „ propos de leur fournir. C'est aussi là notre „ devoir".

Les *Lettres* XXXV. & XXXVI. sont employées à l'examen de ce qui se lit dans la *Religion Essentielle* sur la *Providence* & la *Grace*. Je ne m'y arrêterai point. Je viens à ce qui regarde l'*Etat des hommes dans l'autre Monde*. C'est le sujet des *Lettres* suivantes. Mr. *De Roches* s'y attache sur-tout à lever la grande difficulté que l'on fait contre l'*Eternité des peines*. Elle est exprimée ainsi dans la *Religion Essentielle*. *L'opinion d'un malheur sans fin, forme un argument invincible contre la bonté, la sagesse & l'équité même de la Providence*. Mr. *De Roches* remarque, que pour porter un jugement aussi décisif, „ il faudroit savoir bien des choses que nous „ ne savons pas. (*a*) Nous ignorons entière- „ ment la nature de ces peines: nous n'en con- „ noissons point le juste degré: nous ne savons „ point si elles seront toujours également ai- „ guës, ou si elles laisseront quelque relâche: „ nous ignorons si elles n'auront point des inter- „ ruptions; & si elles en ont, quelle sera leur „ durée,

(*a*) Pag. 317.

„ durée, & dans quel état ces interruptions lais-
„ seront les malheureux.... Il faudroit de plus,
„ pour bien juger de ces peines, pouvoir appré-
„ cier au juste les faveurs d'un Etre aussi élevé
„ au dessus de nous que Dieu l'est: il *faudroit*
„ connoitre toutes les circonstances *qui peu-*
„ vent aggraver plus ou moins l'ingratitude des
„ hommes: il faudroit être aussi saint, *aussi jus-*
„ te, aussi clairvoyant que lui, pour décider de ce
„ que le péché mérite. Il faudroit sur-*tout* être
„ entré dans le Conseil du Créateur & *du Gou-*
„ verneur de l'Univers, & avoir pénétré dans
„ toutes les vues qu'il se propose en punissant
„ d'une certaine manière un ordre particulier de
„ Créatures intelligentes. Il faudroit être assu-
„ ré que les peines d'un petit nombre d'entre el-
„ les ne seront point utiles à une infinité d'au-
„ tres; qu'elles ne préviendront point, *par exem-*
„ ple, la chute d'un nombre *innombrable de*
„ nouvelles Créatures, qui habiteront de nou-
„ veaux Mondes après la destruction du nôtre,
„ & qui en devenant sages aux dépens de quel-
„ ques-unes de celles qui les auront précédées,
„ se sauveront en un nombre infiniment *plus*
„ grand que ne sont celles qui auront voulu se
„ perdre. Voilà ce qu'il faudroit savoir, & sa-
„ voir non par conjecture, mais d'une manière
„ claire, précise, & qui donnât droit de *dire*
„ d'un ton assuré, *La chose ira, ou n'ira pas ainsi.*
„ Que dis-je? il en faudroit savoir *infiniment*
„ davantage; car qui sommes-nous, pour sonder
„ en tâtonnant les profonds abîmes des Conseils
„ & des voies du *Très-haut?*

L'Au-

L'Auteur qu'on réfute ſe fonde ſur ces deux Principes : l'un, que *ces peines ſeront toutes des plus effroyables* : & l'autre, qu'*elles ſeront le partage des trois quarts & demi du Genre-humain.* Mr. *De Roches* les lui conteſte. Par rapport au prémier, il diſtingue d'après l'Ecriture deux ſortes (*a*) de *peines*. Les *afflictives*, déſignées dans le N. Teſtament, par les idées *d'un ver qui ne meurt point*, *d'un feu qui ne s'éteint point*, *de chaines d'obſcurité*, &c. expreſſions viſiblement figurées, puiſqu'il ne ſeroit pas poſſible que les Méchans éprouvaſſent à la fois ce qu'elles déſignent littéralement. Ces peines pourront bien n'être le partage que des plus coupables d'entre les hommes ; de ces monſtres d'impiété, de cruauté, & d'injuſtice, dont les débordemens font horreur à tous ceux en qui il reſte quelque ſentiment de vertu. Les autres ne ſeront ſujets qu'à des peines *privatives*, qui ſe borneront à peu près à les tenir exclus de la félicité. Pour ce qui eſt du ſecond Principe, rien n'oblige à admettre le calcul de l'Auteur. (*b*) „ Perſonne „ n'a eu entre les mains les Livres de Vie & de „ Mort. Dieu n'a révélé à perſonne à quoi „ monte le nombre de ceux qui ſeront heureux „ ou malheureux. Ce ſont-là des ſecrets qu'il „ a réſervés par devers ſoi, & dans leſquels il ne „ nous appartient pas de vouloir pénétrer. Il „ eſt vrai que l'Ecriture parle du chemin du „ Ciel, comme d'un *chemin étroit, par où peu de* „ *gens*

(*a*) Pag. 328. (*b*) Pag. 340.

„ *gens passent*; qu'elle dit, qu'*il y a beaucoup d'appellés, mais peu d'élus*, &c. Mais si tout cela étoit vrai lorsque Jésus-Christ prêchoit „ dans les premiers siècles de l'Eglise, dans ces „ tems où si peu de gens avoient le courage de „ faire pour la Vérité & pour la Vertu les sacrifices qu'elles demandoient; si même tout cela „ n'est encore que trop vrai dans les tems où „ nous vivons, & où les hommes ne pensent „ qu'à s'enrichir, qu'à s'élever au dessus de leurs „ semblables, qu'à jouïr des plaisirs de la vie, „ & ne retiennent presque plus de la Foi & du „ Christianisme que le nom; il faut espérer que „ les choses n'iront pas toujours ainsi. L'Evangile annonce des tems plus heureux, où les Juifs „ & les Gentils entreront en foule dans l'Eglise, „ où Jésus-Christ règnera d'une manière sensible „ sur les cœurs, où l'on connoîtra le prix de ses „ bienfaits, la justice & l'excellence de ses préceptes, la grandeur de ses promesses. Un „ tems viendra, où le monde dégoûté des attachemens frivoles qui l'enchaînent & l'occupent aujourd'hui, se tournera du côté de son „ Sauveur, & ne cherchera plus sa félicité que „ dans la pratique de ses Loix. Ce tems durera peut-être plusieurs siècles, & donnera à Jésus-Christ une foule de fidèles Sujets, qui „ iront habiter *les nombreuses demeures de la maison de son Père*, où leurs prédécesseurs n'avoient pas daigné se mettre en état d'entrer... „ Parmi les hommes mêmes qui vivent aujourd'hui, il ne faut pas compter perdus tous ceux „ qui marchent actuellement dans le chemin de

„ la

» la perdition. Il eſt rare que nous puiſſions
» ſuivre un méchant homme juſqu'au bout de
» ſa carrière; nous le perdons de vue, & nous
» ne ſommes plus en état de décider de ce qu'il
» devient. *Les richeſſes de la bonté & de la to-*
» *lérance de Dieu* peuvent produire leur effet
» ſans que nous le ſachions. Et ſi la repentance
» de ce méchant eſt ſincère, il faudra le retran-
» cher du nombre de ceux que l'on croyoit per-
» dus. Tous ceux encore qui meurent dans un
» âge tendre & avant que d'avoir pu diſcerner
» le bien & le mal, leſquels ſont peut-être la
» ſixième partie du Genre-humain, ne peuvent
» être l'objet des peines que l'Evangile dénon-
» ce. Car ces peines regardent uniquement les
» perſonnes qui auront connu leur devoir,
» & qui auront conſtamment refuſé de le
» remplir. Après cela, tant de Peuples à qui
» l'Evangile n'a jamais été prêché; ces hommes
» ſi groſſiers que l'Auteur *eſt tenté de les nommer*
» *des Etres manqués*, des Créatures qui ne ſont
» qu'*ébauchées*; ces autres encore, qui *quoique*
» *ſortis de cet état d'imbécillité abſolue, laiſſent*
» *entrevoir des lueurs ſi confuſes, ſi mêlées d'imbé-*
» *cillité, qu'on ne ſait comment les nommer*; ſe-
» roit-on bien décider qu'ils n'auront que les
» peines éternelles pour partage? Ou ſi on le
» faiſoit, trouveroit-on dans l'Ecriture de quoi
» autoriſer une telle déciſion?

Mr. *De Roches* prouve enſuite contre ſon (*a*) Adverſaire, que l'Ecriture établit différens degrés, ſoit dans les peines, ſoit dans les récom-

(*a*) Pag. 363.

penſes. Au reſte, le Syſtème de la *non-éternité des peines*, enviſagé ſeul & ſéparé de la prétendue *Religion Eſſentielle*, ne paroit pas fort dangéreux à notre ſavant Théologien. (*a*) Il croit „qu'un „ Enfer tel qu'il eſt dépeint dans les XIV *Lettres*, eſt encore aſſez terrible, pour que tout „ homme raiſonnable & qui s'aime un peu lui-„ même, doive être retenu par la crainte d'y „ tomber. Quand Dieu ne nous auroit menacés „ de rien de plus, cela devroit ſuffire pour nous „ rendre ſages; puiſque la crainte d'une priſon „ d'une année, par exemple, ou de quelque châ-„ timent douloureux, mais qui paſſe dans quel-„ ques momens, ſuffit bien pour retenir divers „ ſcélérats. Ceux qui croyent que l'Eternité des „ *peines* eſt incompatible avec les Perfections „ de Dieu, décident à la vérité d'une choſe dont „ ils ne ſont pas Juges aſſez compétens. *Mais* „ enfin, ſi après avoir tout balancé & tout peſé „ de leur mieux, ils demeurent convaincus de „ l'*incompatibilité*; ſi c'eſt uniquement par reſ-„ pect pour les Attributs de Dieu, qu'ils refuſent „ de croire les peines abſolument éternelles; il „ me ſemble, (pourſuit Mr. *De Roches*) que ces „ perſonnes errent par un motif qui mérite „ qu'on ait des égards pour eux, & qui fait eſ-„ pérer que Dieu lui-même les ſupportera dans „ ſa miſéricorde..... (*b*) Un Chrétien *qui* „ croit l'Eternité des peines, & qui ne laiſſe „ pas de vivre mal, eſt un monſtre: au-lieu „ qu'un Chrétien qui vit bien ſans la croire,

„ paroit

(*a*) Tom. II, pag 278. (*b*) Tom. II. pag. 280.

» paroit n'avoir qu'une tache très légère, qui eſt » même presque entièrement couverte par les » beaux traits de l'image de Dieu, dont il eſt » orné".

(*a*) Mr. *De Roches*, à l'imitation de ſon Auteur, a cru pouvoir finir en s'adreſſant à la Poſtérité, qui s'étonnera, peut-être, que les *Lettres ſur la Religion Eſſentielle* aient eu autant d'approbateurs. L'Apoſtrophe eſt longue & vive. On y dépeint, d'une manière indirecte, la Secte dont nous avons parlé au commencement du *Prémier Extrait* ; & l'on y ajoute quelques bons avis à nos Deſcendans, dont il eſt bien à ſouhaiter que la Génération préſente veuille profiter, en ſe défiant d'une dévotion fanatique.

Pour terminer cet Extrait, il ne reſte qu'à rendre juſtice à l'Auteur ſur ſon goût & ſon ſtile. On trouvera ici un esprit vigoureux, juſte, clair, habile à démêler le vrai du faux; qui entend bien les matières qu'il traite, & qui ſait les mettre dans un grand jour. Son ſtile eſt net, concis, mâle & nerveux. On pourra trouver qu'il tire quelquefois ſur l'oratoire, & qu'il y a de ces expreſſions un peu antiques, conſacrées à la Chaire & aux Ouvrages de piété parmi les Proteſtans. Mais la nature du ſujet le permet. Il eſt ſûr au moins que cet Ouvrage ſe fait lire rapidement, ſans le ſecours de ces tours recherchés, de ces délicateſſes affectées & amenées avec effort, qui font tout le prix de pluſieurs Livres à la mode. C'eſt véritablement à la

(*a*) Pag. 391.

à la manière d'écrire de notre Auteur que l'on peut appliquer ces mots d'*Horace* :

Verbaque provisam rem, non invita sequentur.

La suite naturelle qu'on doit attendre de cette dispute, est que l'Auteur de *la Religion Essentielle* supprime son *Introduction*, qui est une mauvaise Pièce; corrige plusieurs autres endroits; & avoue que pour mieux gagner les Incrédules, il a poussé trop loin la condescendance envers eux; qu'il n'a pas bien lié ses idées; qu'il s'est exprimé fort imprudemment; qu'il a donné lieu au mal-entendu; qu'il a voulu dire seulement qu'on peut ne pas toujours faire usage des *Preuves Historiques*, comme étant sujettes à quelques difficultés; qu'il vaut mieux avec de certains Esprits, les convaincre de *l'excellence* & de *l'utilité intrinsèque* du Christianisme; que *l'Essentiel* & le but de la Religion est de nous rendre gens de bien; que la Révélation elle-même, avec les miracles, le culte & tout l'extérieur, & même avec certains Dogmes, n'est pas *le fond* de la Religion, mais un secours pour nous y conduire efficacement; que c'est le *moyen*, & non pas le but, mais pourtant un *moyen* utile, & devenu nécessaire dans l'état où l'homme est tombé. Après avoir ainsi expliqué ses vues & édifié ses Lecteurs, il pourra s'appliquer, avec l'esprit & la pénétration que Dieu lui a donné, à faire voir combien la Morale Evangélique est belle, raisonnable, intéressante, & utile en elle-même. Si c'est la sorte de preuves qui le frappe le plus, qu'il

qu'il la faſſe valoir toute ſeule; mais ſans décréditer les autres. Par ce moyen il ſervira utilement la Religion, & ſe trouvera d'accord avec pluſieurs ſages Théologiens, qu'il n'a pas daigné lire.

ARTICLE VIII.

A TREATISE OF HUMAN NATURE, being an attempt to introduce the experimental Method of reaſoning into Moral Subjects. *Volume III.*

C'eſt-à-dire:

TRAITE' SUR LA NATURE HUMAINE, *dans lequel on eſſaye d'introduire la Méthode de raiſonner par Expérience dans les Sujets de Morale.* T. III. *Sur la Morale*, pagg. 310. en y comprenant un *Appendice qui contient des éclairciſſemens ſur quelques endroits des deux prémiers Tomes.* A *Londres*, pour *Thomas Longman*, 1740, grand Octavo.

VOici la troiſième Partie d'un Ouvrage, dont les deux prémières ont roulé, ainſi que nous le diſions dans le Tome XXIV. de cette Bibliothèque, ſur l'*Entendement*, & ſur les *Paſſions*. L'Auteur y met la dernière main à l'exécution de ſon plan. Il y traite des matières les plus intéreſſantes au bonheur de l'Homme, & ces

& ces matières étant faites pour être entendues de tout le monde, il a tâché de s'exprimer d'une manière plus intelligible, qu'il ne l'avoit fait dans les Volumes précédens.

„ Il eſt bon, dit-il dans un court Avertiſſement, que le Public ſache que cette troiſiè„ me Partie du *Traité de la Nature Humaine*, „ eſt en quelque ſorte indépendante des deux „ prémières, & qu'on pourra fort bien l'enten„ dre, ſans être initié dans les raiſonnemens „ abſtraits des deux autres. Je ne doute point „ que le commun des Lecteurs n'en ſaiſiſſe les „ principes, pourvu qu'on y apporte la même „ attention, qu'on donne à tous les Ouvrages „ de ce genre. Il faut ſeulement ſe ſouvenir „ que je prens toujours les termes d'*Impreſſions* „ & d'*Idées* dans le même ſens, & que par *des* „ (*a*) *Impreſſions* j'entends des perceptions *fortes* „ & vives, telles que ſont nos affections, nos „ ſenſations, nos ſentimens; au-lieu que par des „ *Idées* je n'entends que des perceptions languiſ„ ſantes & foibles, ou que les copies de celles„ ci dans la mémoire & dans l'imagination".

Nous ſouhaitons de toute notre ame, que le Public juge des choſes comme l'Auteur l'eſpère: mais ce n'eſt pas ſans appréhender que *le commun des Lecteurs* ne ſe plaigne encore que ſa Métaphyſique eſt un peu obſcure, & qu'il auroit pu y répandre plus de jour. Il eſt quelquefois mal-

(*a*) *By* Impreſſions *I mean our ſtronger perceptions, ſuch as our ſenſations, affections and ſentiments; and by* Ideas, *the fainter perceptions, or the copies of theſe in the memory and imagination.*

malheureux d'avoir trop d'esprit & de pénétration. Comme on ne s'abbaisse point assez à la portée du vulgaire, on n'en est point entendu, & c'est en pure perte qu'on lui débite des spéculations, dont il n'apperçoit pas les beautés trop sublimes pour lui. Cependant, quand on veut réformer les idées de presque tout le Genre-humain, & se tracer des routes nouvelles aux yeux mêmes des Philosophes, il seroit naturel de se faire avant toutes choses un langage simple & clair, que tout le monde pût aisément comprendre. Sans cela il est impossible de communiquer ses idées, & moins encore de les faire goûter. La Morale, principalement, doit être enseignée avec la plus grande simplicité. Un Métaphysicien qui croit démontrer les principes du Droit Naturel, à force de les rendre abstraits perd son tems & sa peine. Peu de gens savent apprécier son travail, & presque personne n'en profite. Je ne sai même, si cette méthode ne fait pas réellement du tort à la Religion, contre l'intention des Philosophes qui s'en servent. On sait que le cœur cherche incessamment des prétextes pour se dispenser de l'obéissance; & quel prétexte plus plausible que celui qui se tire de l'obscurité des Ouvrages qu'on publie pour enseigner les élémens de la Vertu? Est-ce afin de les rendre aimables, qu'on les rend si difficiles? N'est-ce pas au contraire le moyen d'en dégoûter pour toujours?

Nous ne faisons, comme on voit, qu'étendre les idées de l'Auteur de ce Traité, & nous nous croyons obligés à lui rendre cette justice, qu'il a réel-

a réellement fait quelques efforts pour ſe proportionner à la capacité d'un plus grand nombre de perſonnes. Non ſeulement il a eu ſoin d'éclaircir quelquefois ſes principes par des exemples populaires; il a outre cela ſouvent ajouté des Notes au Texte, & ces Notes, au moins la plupart, y répandent véritablement quelque lumière.

Tout ce troiſième Livre eſt diviſé en trois Parties, dont voici le Plan.

La I. Partie, qui traite *de la Vertu & du Vice en général*, contient deux Sections, deſtinées à prouver, l'une, que *la différence que nous obſervons entre le Bien & le Mal ne dérive pas de la Raiſon*; l'autre, que *cette différence découle d'un Sens ou d'un Goût Moral*, qui eſt attaché à notre Nature.

La II. Partie traite *de la Juſtice & de l'Injuſtice*. Elle contient les Sections ſuivantes. Sect. I. *Si la Juſtice eſt une Vertu naturelle, ou artificielle.* Sect. II. *De l'Origine de la Juſtice & du Droit de Propriété.* Sect. III. *Des règles qui fondent la Propriété.* Sect. IV. *Du tranſport volontaire de la Propriété.* Sect. V. *De l'Obligation de tenir ſes Promeſſes.* Sect. VI. *Nouvelles réflexions ſur la Juſtice & ſur l'Injuſtice.* Sect. VII. *De l'Origine du Gouvernement.* Sect. VIII. *De la Fidélité due au Gouvernement, & de ſes Principes.* Sect. IX. *De ſa Meſure.* Sect. X. *De ſes Objets.* Sect. XI. *Des Loix des Nations.* Sect. XII. *De la Chaſteté & de la Modeſtie.*

La III. Partie, enfin, traite *des autres Vertus & des autres Vices.* Elle eſt diviſée en ſix Sections. Sect. I. *De l'Origine des Vertus Naturelles*

les

les & des Vices Naturels. Sect. II. *De la Grandeur d'Ame.* Sect. III. *De la Bonté & de la Bienveillance.* Sect. IV. *Des Talens Naturels.* Sect. V. *Quelques Réflexions ultérieures sur les Vertus Naturelles.* Sect. VI. *Conclusion de ce Livre.*

Tel est le Plan général de Morale que notre Auteur s'est formé. C'est, à notre avis, plutôt une ébauche des principes de l'Art de bien vivre, qu'un Système complet & lié dans ses parties. Il pourroit y avoir plus d'ordre, plus de clarté, plus de détail; mais aussi, il ne sauroit y avoir plus de paradoxes, plus d'associations singulières d'idées & de mots, que personne ne s'étoit encore avisé de joindre; plus d'endroits propres à piquer la curiosité des gens qui n'aiment pas les routes battues; & pour tout dire enfin, plus de pensées neuves & originales. Il faut en tenir compte au subtil & ingénieux Anonyme. *Non omnis fert omnia tellus.*

Je me garderai bien d'entreprendre ici l'analyse raisonnée d'un Ouvrage si profond. L'Auteur seul est capable de la faire, & quand il aura eu cette bonté pour le Public, il restera à chercher des Lecteurs assez versés dans la Métaphysique, pour être en état de le suivre dans les spéculations abstraites dont il leur aura montré le chemin.

J'avoue ingénuement mon ignorance. J'ai été arrêté dès l'entrée de la première Partie. L'Auteur y agite l'importante question des fondemens & de la différence du Juste & de l'Injuste. Le sentiment de CLARKE, qui trouve le principe de cette différence dans la Nature & dans l'Or-

dre

dre des choſes, ne lui plait point. Celui de Mr. WOLLASTON, qui prétend que ce qui eſt conforme à la Vérité des choſes, mérite par cela même le nom de Juſtice, lui paroit abſurde. En un mot il ne goûte rien, de ce qui eſt le plus goûté *ſur* ce ſujet. Selon lui, l'état de la queſtion n'a pas été propoſé comme il faut, & voici à quoi il le réduit. (*a*) *Eſt-ce par le moyen de nos* idées, *ou de leurs* impreſſions, *que nous appercevons de la différence entre le Vice & la Vertu, & que nous prononçons qu'une action eſt ou louable ou blâmable?* Un Diſciple de CLARKE ou de WOLLASTON répondroit, que c'eſt par nos idées que nous jugeons de cette différence, & que c'eſt uniquement par-là que nous pouvons en juger. Mais notre Auteur eſt bien éloigné de le penſer de la ſorte. Rappellant ici les notions qu'il a données de la Raiſon humaine dans *ſon ſecond* Livre (*b*), il ſoutient que cette *Raiſon étant* un principe ſans vie & ſans activité, elle eſt incapable d'exciter en nous aucune paſſion, ou de nous pouſſer à aucune action: d'où il conclud que nos idées ne ſauroient être le principe des règles de notre conduite. Laiſſons-le parler lui-même, & abandonnons au *commun des Lecteurs* le ſoin de l'entendre.

„ La Raiſon, *dit-il* (*c*), c'eſt la découverte „ du Vrai & du Faux. Le Vrai conſiſte *dans* „ une convenance, ſoit avec les rélations *réelles* „ des idées, ſoit avec l'exiſtence *réelle* des cho„ ſes en matière de fait; & le Faux conſiſte „ pré-

(*a*) *Pag.* 4. (*b*) *Liv.* II. Part. III. Sect. III.
(*c*) *Pag.* 6.

» préciſément dans le contraire. Par conſéquent
» tout ce qui n'eſt point ſuſceptible de cette
» convenance ou de cette disconvenance, ne
» pouvant être ni Vrai ni Faux, ne ſauroit être
» l'objet de notre Raiſon. Or il eſt évident que
» nos Paſſions, nos Volitions & nos Actions
» n'en ſont pas ſuſceptibles, parce qu'elles ſont des
» faits originaux & des réalités originales, qui exis-
» tent chacune à part indépendamment de toute
» autre Paſſion, de toute autre Volition, de toute
» autre Action. Donc on ne ſauroit les dire vraies
» ou fauſſes, conformes ou contraires à la Rai-
» ſon. Elles ſont ou louables ou blâmables,
» mais il y auroit de l'abſurdité à les appeller
» raiſonnables ou déraiſonnables. . . . . Si
» (*a*) je me trompe en croyant que certains ob-
» jets peuvent me donner du plaiſir ou me cau-
» ſer de la douleur, ſi je m'égare dans le choix
» des moyens que j'emploie pour ſatisfaire mes
» deſirs, je ſuis à plaindre, mais je ne ſuis point
» à blâmer. Telles erreurs ne font aucune ta-
» che à mon caractère . . . elles n'ont pas la
» moindre influence ſur ce qu'on appelle Vice
» ou Vertu. . . . On objectera (*b*) peut-être,
» que ſi l'erreur de *Fait* ne peut jamais paſſer
» pour criminelle, il n'en eſt pas de même de
» l'erreur de *Droit*, & que cette dernière peut
» viſiblement être une ſource d'*immoralité* ou
» de Vice. Mais je nie que l'erreur de Droit,
» non plus que l'autre, puiſſe jamais être la
» ſource

(*a*) *Pag.* 9. (*b*) *Pag.* 10.

» ſource originale de quelque choſe de vicieux, » parce qu'elle ſuppoſe déja quelque choſe de » droit & quelque choſe d'injuſte, antérieure- » ment au jugement qu'on en porte. D'où il » ſuit, que ſi une erreur de droit entraine après » elle quelque ſorte d'immoralité, ce ne peut » être qu'une immoralité dérivée de quelque » autre qui exiſtoit antécédemment à l'erreur » elle-même.

Le grand argument, qui détermine notre Auteur à rejetter la penſée de ceux qui trouvent dans les rélations néceſſaires des choſes, les fondemens de la diſtinction du Juſte & de l'Injuſte, c'eſt non ſeulement, qu'il ne peut jamais réſulter de-là des obligations proprement dites, mais ſeulement de ſimples motifs de convenance, pour déterminer à agir d'une façon plutôt que d'une autre; c'eſt ſur-tout, que ſi le *Juſte* & *l'Injuſte* découloient de l'obſervation & du violement de certains devoirs, néceſſairement attachés à telles ou telles rélations, par-tout ou ces rélations auroient lieu, l'obſervation de ces devoirs pourroit être exigée, & ſeroit une vertu, tandis que leur violement ſeroit un crime. Or le contraire lui ſemble entièrement démontré par une réflexion, qui, ſans être nouvelle, prend un air de nouveauté dans ſes mains, par la manière dont il la propoſe. La voici. C'eſt que les Brutes, & même les Créatures inanimées, ſe trouvent quelquefois dans des rélations toutes ſemblables à celles où les Créatures raiſonnables ſe rencontrent, ſans que perſonne s'aviſe pour cela de ſoutenir qu'en conſéquence de ces ré-

rélations, elles ont de ſemblables devoirs à remplir, & qu'elles ſont coupables quand elles les violent. Par exemple, (*a*) il n'eſt point de crime plus énorme que le *Parricide*. Mais d'où vient le Parricide eſt-il un crime ſi énorme? Eſt-ce à cauſe de la rélation que la naiſſance a formée entre un Fils & un Père? Il eſt aiſé de le ſavoir.

„ Suppoſons qu'un Chêne ou qu'un Orme laiſſent tomber à leurs pieds quelques-unes de „ leurs graines, & que de-là il s'élève de jeunes „ Arbres, qui s'étendant peu à peu étouffent enfin ceux à qui ils devoient leur exiſtence. Je „ demande ſi ce cas n'offre pas à nos yeux les mêmes rélations violées, que dans le cas du Parricide? J'y vois un Arbre produit, qui étouffe „ un autre Arbre duquel il tenoit la vie, préciſément comme lorſqu'un Enfant tue ſon Père. „ Dira-t-on que l'Arbre n'a ni connoiſſance, ni „ choix? Eh qu'importe? Ce n'eſt pas la volonté ou la liberté, qui forment entre un Père „ & un Fils, la rélation de Fils & de Père: „ c'eſt la génération; & cette génération forme auſſi préciſément la même rélation entre „ un Orme, & un Ormeau produit de la graine du prémier. C'eſt la volonté ou la liberté, „ qui détermine un homme à tuer ſon Père: de „ même ce ſont les loix du mouvement, qui „ déterminent un Ormeau à s'élever pour étouffer l'Orme qui l'a produit. Ici, en un mot, la „ même rélation a bien de différentes cauſes, „ mais elle demeure toujours la même rélation.

(*a*) *Pag.* 26.

„ Par conſéquent, puiſqu'elle ne produit pas le „ même effet, dans l'Homme & dans l'Arbre, „ elle ne ſauroit être regardée comme le princi- „ pe du crime, que le prémier commet en de- „ venant le meurtrier de ſon Père; ou pour di- „ re la même choſe en d'autres termes, ce n'eſt „ pas pour l'avoir violée, que le Parricide eſt „ criminel.

„ Prenons un exemple qui ſoit encore plus „ ſenſible. Je voudrois ſavoir d'où vient que „ l'Inceſte paſſe pour un crime ſi abominable, „ parmi les hommes, & qu'on n'y attache pas „ la moindre idée de turpitude, quand c'eſt une „ bête qui le commet? Répondra-t-on que c'eſt „ parce qu'un Animal brute n'a pas aſſez de „ Raiſon pour découvrir la turpitude de ce cri- „ me, au-lieu que l'Homme a toutes les lumiè- „ res néceſſaires pour l'appercevoir? . . . Ce „ ſeroit tomber dans un cercle vicieux, car alors „ on ſuppoſeroit qu'il y a quelque turpitude „ dans la nature des choſes, avant que la Raiſon „ la découvre; qu'ainſi la turpitude eſt indépen- „ dante des déciſions de la Raiſon, qu'elle en eſt „ l'objet, mais qu'elle n'en eſt point l'effet, . . . „ & que par conſéquent, quoique les Animaux „ n'aient pas un degré de Raiſon ſuffiſant pour „ découvrir les devoirs qui découlent de cer- „ taines rélations, c'eſt aſſez qu'ils ſe trou- „ vent eux-mêmes dans ces rélations, pour „ être ſoumis à ces devoirs & obligés à les „ remplir". Or cette concluſion eſt abſurde: par conſéquent le principe qui y mène eſt inſoutenable, & jamais on ne prouvera que l'Homme ſoit juſte entant qu'il agit d'une ma-

nière

nière assortie aux rélations que sa Raison découvre entre les autres Etres & lui. Notre Auteur ne craint point de dire que cet argument est sans replique, & ce n'est pas à nous à le lui contester.

On demandera sans doute, en quoi cet habile Métaphysicien fait donc consister la Vertu ou le Vice d'une Action. La question est des plus graves. Il y répond aussi en détail, dans la Section II. de cette I. Partie, & même dès la fin de la I. Section. „ Lors, *dit-il*, (*a*) que „ nous décidons qu'une action est mauvaise, „ ou qu'un caractère est vicieux, cela ne signifie „ autre chose, sinon que par une suite de la „ constitution de notre nature, nous ne pouvons „ y réfléchir, sans éprouver en nous un sentiment qui nous porte à les blâmer. Il en est „ donc du Vice & des Vertus, comme des qualités sensibles, des sons, des couleurs, du chaud „ & du froid, &c. Ces qualités ne sont proprement que des perceptions de notre Ame. „ Elles n'existent point dans les objets. On ne „ les y apperçoit point à force de raisonner: on les „ sent. De même (*b*), ce qu'il y a de Moral „ dans les actions humaines, ne se découvre „ pas par la voie de la réflexion, mais par celle „ du sentiment: si l'on en juge d'une autre manière, c'est que ce sentiment est si prompt, „ si délicat, si subtil, qu'on le confond par habitude avec les idées qu'il fait naitre ensuite.

En un mot, suivant notre Auteur, l'Ame a un

(*a*) *Pag.* 24. (*b*) *Pag.* 26.

a un Goût auſſi-bien que le Corps, & ce Goût lui ſert à diſtinguer ce qui eſt juſte d'avec ce qui eſt injuſte, de la même manière qu'au prémier coup d'œil on diſtingue ce qui eſt beau d'avec ce qui eſt laid. C'eſt une affaire de ſentiment: le raiſonnement n'y entre pour rien.

Que ſi l'on veut ſavoir en quoi conſiſte la différence des impreſſions que le Juſte fait ſur ce Goût ſpirituel, d'avec celles qu'y fait l'*Injuſte*, on n'a pour s'en inſtruire qu'à rentrer en *ſoi-même*. Ce qui eſt Juſte fait plaiſir, on l'approuve; ce qui eſt Injuſte fait de la peine, on le blâme. Voilà la clé de tout le myſtère! Enfin ſi l'on n'eſt pas content, & qu'on demande encore, d'où vient cette diverſité d'effets, & pourquoi la Vertu produit en nous un ſentiment de Plaiſir, tandis que le Vice porte dans l'*Ame un* ſentiment de douleur? notre ſavant *Métaphyſicien* répond, que cette diverſité d'effets vient de différentes cauſes, les unes *Naturelles*, & les autres *Artificielles*; & après avoir bien ſubtiliſé ſur ces termes, il renvoie à s'expliquer dans la ſuite, ſur les idées préciſes qu'il y attache. Ce n'eſt pas pourtant ſans conclurre, qu'on a grand tort de dire, généralement parlant, que la Vertu eſt une choſe naturelle à l'Homme. Puiſqu'il y a des Vertus artificielles, elles ne ſont pas *toutes* naturelles, & un bon Philoſophe doit en ſavoir faire la différence.

Dans le langage vulgaire, tout ce qu'on vient de lire ſe réduit, ſi je ne me trompe, à ceci; que pour s'exprimer avec exactitude ſur la différence du Juſte & de l'Injuſte, il faut poſer l'état de

la

la queſtion en ces termes: Pourquoi notre Ame, à la ſimple vue de certaines actions, eſt-elle touchée d'un ſentiment de plaiſir qui les lui fait approuver; au-lieu qu'à la vue d'autres actions, elle eſt touchée d'un ſentiment contraire? Bien des gens ſe contenteroient de répondre, que c'eſt parce que nous ſommes ainſi faits: mais, au gré de notre Auteur, cela n'eſt pas aſſez Philoſophique. Il faut répondre, que la choſe ſe paſſe de cette manière, parce que notre Ame, outre ſes autres facultés, a un Goût ſpirituel, qui lui eſt naturel en partie, mais qui eſt auſſi en partie artificiel, c'eſt-à-dire, qui eſt en partie une ſuite de la conſtitution de notre nature, & en partie le fruit de l'éducation, de l'exemple, des conventions & des conſtitutions humaines. A l'aide de ce Goût, notre Ame s'apperçoit d'abord, par le plaiſir ou par la douleur qu'elle éprouve, de ce qui eſt moralement bon & moralement mauvais; & ainſi, parfaitement diſpenſée de raiſonner, ce ſentiment lui ſuffit pour ſe déterminer ſurement à embraſſer la Vertu & à fuir le Vice.

Voilà tout le Syſtème de notre Auteur. Quand Mr. HUTCHESON le propoſa dans ſes (*a*) *Recherches ſur l'origine des Idées que nous avons de la Vertu & du Bien moral*; d'habiles gens y trouvérent trois grands défauts. Prémièrement, ils ne goûtérent point cette ſuppoſition d'une nouvelle Faculté ſpirituelle, uniquement deſtinée à met-

(*a*) *An Inquiry concerning the Original of our Ideas of Virtue and Moral Good.* 8°.

à mettre notre Ame en état de discerner le Juſte & l'Injuſte : ils la regardérent comme abſolument inutile, & ils ſoutinrent que l'Ame, par la faculté qu'elle a inconteſtablement de réfléchir & de ſentir, eſt ſuffiſamment pourvue de tout ce qui lui eſt néceſſaire pour diſtinguer le bien d'avec le mal. Secondement ils obſervérent, que dans ce Syſtème on confond la perception des objets, avec les ſentimens qui en réſultent; & Monſr. BURNET fit là-deſſus des objections (*a*) qui jusqu'à préſent ſont demeurées ſans replique. Troiſièmement enfin, ils ne diſſimulérent pas, que ce *Goût ſpirituel*, ou ce *Sentiment moral*, comme on voudra l'appeller, tient viſiblement au Fanatisme, & peut au moins très aiſément ouvrir la porte aux excès de l'Enthouſiasme. Le Dr. BERCKLEY (*b*) pouſſa vivement cette difficulté dans *ſon Alciphron*, & fit toucher au doigt, qu'*il* n'y auroit rien de ſi arbitraire que les idées du Juſte & de l'Injuſte, ſi elles dépendoient de ce Goût intérieur. Je ne ſai d'où vient que notre Auteur n'a pas trouvé à propos d'examiner les objections de ces Savans. Elles auroient ouvert un beau champ à ſes ſpéculations, & à ſa profonde Métaphyſique. Peut-être eſt ce modeſtie, peut-être auſſi eſt-ce prudence. Comment renchérir en effet ſur *les efforts*

(*a*) LETTERS *between the late Mr.* GILBERT BURNET *and Mr.* HUTCHESON, *concerning the true foundation of* VIRTUE &c. 8. *Lond.* 1735. Jamais Controverſe Philoſophique n'a été traitée de part & d'autre avec plus d'eſprit, de candeur & de politeſſe, que dans ces Lettres de Mrs. BURNET & HUTCHESON. On peut hardiment les donner pour un modèle parfait en ce genre.

(*b*) ALCIPHRON, ou *le petit Philoſophe*. Dialog. III.

efforts de génie, que Mr. HUTCHESON avoit oppoſés aux réflexions de Mr. BURNET ſur cette matière?

Quoi qu'il en ſoit, c'eſt ſur la ſuppoſition d'un Sens ou d'un Goût ſpirituel, que toute la Morale de l'ingénieux Anonyme eſt fondée; & d'abord ce qu'il en conclud (*a*), c'eſt que la Vertu tire tout ſon prix, non du ſentiment qu'on a de ſon devoir, mais des motifs qui y portent. Pourquoi y a-t-il du mérite à être juſte, à reſtituer, par exemple, un dépôt que l'on a reçu? Ce n'eſt certainement pas l'action elle-même qui en fait la Juſtice; c'eſt la fin qu'on s'y propoſe, c'eſt le motif qui y engage. Et quel eſt-il ce motif? Eſt-ce l'amour du bien public? Eſt-ce l'utilité particulière? Eſt-ce quelque autre principe général, qui découle de la conſtitution de la Nature humaine, & dont tous les hommes ſoient affectés? Juſqu'ici, les Philoſophes & les Juriſconſultes avoient cru l'un ou l'autre; mais ils ſe ſont fort trompés, au jugement de notre Auteur. Le ſentiment qu'on a de la Juſtice & de l'Injuſtice, ne découle point, à ce qu'il prétend, de la manière dont nous ſommes faits. „ Il ne „ nait en nous, *dit-il*, (*b*) qu'artificiellement, „ quoique néceſſairement, de l'éducation & des „ conventions que les hommes ont faites entre „ eux..... Ainſi la Juſtice n'eſt dans le fond „ qu'une Vertu artificielle, encore que ſes règles „ ne ſoient nullement arbitraires".

Pour éclaircir ces ténèbres, l'Auteur examine

(*a*) Part. II. Sect. I. *pag.* 40.
(*b*) *Pag.* 48, 49.

mine plus particulièrement (*a*), quelle eſt *l'Origine de la Juſtice & du Droit de Propriété*, & là-deſſus il ſe propoſe deux queſtions importantes. Prémièrement, dit-il, il faut *voir* „ de „ quelle manière les règles de la Juſtice *ont* été „ établies par l'artifice des hommes; & ſecondement, quelles ſont les raiſons qui nous détermínent à attacher à l'obſervation de ces „ règles des idées de Beauté morale, au-lieu „ que nous en regardons le violement *comme* „ quelque choſe de laid & de difforme", que nous ne ſaurions raiſonnablement aimer.

La prémière de ces deux queſtions l'occupe beaucoup. Il juge (*b*), „ que les règles de la „ Juſtice doivent leur origine à des conventions „ humaines, deſtinées à remédier à quelques in„ convéniens qui naiſſent du concours *de certaines qualités* de l'Ame, & de la *ſituation* des „ objets extérieurs. Ces qualités, ajoute-t-il, „ ſont *l'amour-propre*, & une *générosité bornée*. „ La ſituation des objets extérieurs, c'eſt leur „ *inconſtance*, jointe à leur *rareté* en comparaiſon de nos deſirs & de nos beſoins". Quel langage! Tout cela ſignifie, ſelon les principes de notre Auteur, que les hommes s'étant réunis en So-

(*a*) Part. III. Sect. II. *pag.* 50.

(*b*) *Pag.* 67. Véici les paroles mêmes de l'Auteur: *Theſe are intended as a remedy to ſome inconveniences, wich proceed from the concurrence of certain* qualities *of the human Mind, with the* ſituation *of external objects. The Qualities of the Mind are* ſelfiſheneſs *and* limited generoſity: *And the ſituation of the external objects, is their* eaſy change, *join'd to their* ſcarcity *in compariſon of the wants and deſires of men.*

Société, ont établi des Loix, dont leur intérêt mutuel a été la base ; & que ces Loix sont tellement les règles de la Justice, qu'antérieurement à elles, il n'y avoit rien de semblable au droit de Propriété, ni par conséquent à ce qu'on appelle Justice ou Injustice. C'est, comme on voit, le Système de HOBBES habillé dans un goût nouveau. Si ce Philosophe l'avoit produit de cette façon, je doute qu'on lui eût fait tant d'accueil dans le Monde.

Mais en voilà plus qu'il n'en faut pour donner une idée de la Morale du profond Auteur de toutes les belles découvertes, que le *Traité sur la Nature Humaine* contient. Nous n'oserions le suivre plus loin, parce que nous nous sentons incapables de saisir toujours précisément sa pensée, & plus encore de le rendre intelligible sans y faire de trop grands efforts. Le plus sûr est de renvoyer à l'Ouvrage même les Lecteurs curieux de subtilités & d'abstractions métaphysiques. Si l'Auteur vouloit y ajouter un Glossaire, il leur épargneroit bien du travail.

ARTICLE IX.

INSTITUTION *d'un* PRINCE ; *ou Traité des Qualitez, des Vertus & des Devoirs d'un Souverain*. En quatre Tomes, dont le Prémier a 368 *pages*, sans la *Préface* ; le Second en contient 622 ; le Troisiéme 659 ; & le Quatriéme 557. A *Leide*, chez *Jean & Herman Verbeek*, 1739.

VOICI

VOICI un Ouvrage posthume, dont *le* sujet est de la derniére importance, & traité d'une maniére à attirer l'attention des Lecteurs. L'Editeur anonyme, qui en a recouvré une Copie, *qu'il a lieu*, dit-il, *de croire exacte*, nous apprend le nom de l'Auteur, & ce *qui* lui donna occasion de travailler sur cette matiére.

Le feu Duc de *Savoie*, VICTOR AMEDE'E, depuis Roi de *Sardaigne*, rétablit dans un lieu appellé *Tamiers*, près de la Ville d'*Annecy*, une ancienne Maison Religieuse, d'une reforme semblable à celle de la *Trape*. L'Abbé même de la *Trape*, à qui il s'étoit adressé pour avoir un de ses Religieux, capable de conduire cette Maison, lui envoya le P. *Arséne de Paraſe*, originaire de *Toulouse*, & Frére d'un Conseiller au Parlement de la même Ville. Le Duc prit une très-grande confiance en ce nouvel Abbé de *Tamiers* : il alloit de tems en tems à son Abbaye, & y faisoit d'assez longs séjours. Il le consultoit souvent sur la maniére dont il devoit remplir ses Devoirs, & principalement sur l'Education du Prince de *Piémont*, son Fils, Frére aîné du Roi de *Sardaigne* d'aujourd'hui. Il regardoit alors ce Fils comme (*a*) devant régner en *Espagne*; & il vouloit par cette raison *le faire*

(*a*) Par le Traité de Paix, fait à *Utrecht* en 1713, le ROI PHILIPPE assûra à VICTOR AMEDE'E, & à ses Descendans Mâles, la Succession à la Couronne d'*Espagne* & des *Indes*, au défaut de Descendans de lui *Philippe*. On trouvera le Traité dans le CORPS DIPLOMATIQUE, Tom. VIII. pag. 401.

re inſtruire exactement de ce qui étoit néceſſaire pour bien gouverner tous les Peuples qui compoſent une ſi vaſte Monarchie. L'Abbé de *Tamiers* étoit ami du célébre JAQUES-JOSEPH DUGUET: il en connoiſſoit tout le mérite. Humble lui-même, il fut perſuadé que ſon Ami s'aquitteroit beaucoup mieux que lui de ce que le Duc ſouhaitoit pour l'inſtruction du Prince de *Piémont*. Il écrivit à Mr. *Duguet*, ſans en parler au Duc, & le pria de compoſer un Traité des Devoirs d'un grand Prince; non en commençant à l'inſtruire dès le berceau, mais en le ſuppoſant un Prince tout formé, & en état de gouverner par lui-même, (*a*) comme étoit en effet le Prince de *Piémont*. Mr. *Duguet* refuſa d'abord, mais il ſe rendit enſuite, à condition néanmoins que jamais perſonne ne ſauroit qu'il fût l'Auteur de cet Ouvrage, & que l'Abbé de *Tamiers* l'adopteroit, & le préſenteroit en ſon propre nom. L'Abbé ne voulut point conſentir à s'approprier un Ouvrage d'autrui: mais il promit à Mr. *Duguet* de ne point le nommer, & de dire ſeulement que cet Ouvrage étoit d'un de ſes Amis. Il exigea à ſon tour une condition, c'eſt que Mr. *Duguet* feroit lui-même la Lettre que l'Abbé de *Tamiers* devoit écrire au Duc en lui envoiant le Manuſcrit. Mr. *Duguet*, au-lieu d'une Lettre, en fit deux, ſous le nom de l'Abbé: l'une adreſſée au (*b*) Duc, l'autre au Prince ſon Fils. L'Editeur, qui en a auſſi recouvré une

(*a*) Il mourut le 22 Mars 1715.

(*b*) Sous ce titre ſeul, & en l'appellant ſimplement *Monſeigneur*, ou *Votre Alteſſe Roiale*. Ainſi l'Ouvrage doit

une Copie, nous les donne l'une & l'autre, dans ſa Préface. Le Duc de *Savoie* reçut avec joie l'Ouvrage, qu'elles accompagnoient. Il le lut avec une grande ſatisfaction, & deſira d'en connoître l'Auteur. Mais l'Abbé de *Tamiers* refuſa conſtamment de manquer à la parole qu'il avoit donnée. Mr. *Duguet* étant depuis allé faire quelque ſéjour à *Tamiers* en 1715, eut l'honneur d'y voir le Duc pendant pluſieurs voyages que ce Prince y fit, & où il l'entretint & le conſulta ſur beaucoup de choſes. Cependant, malgré les grandes marques de confiance qu'il en reçut, il lui laiſſa toujours ignorer que le Traité *De l'Inſtitution d'un Prince* fût de ſa compoſition.

On avoit commencé à imprimer cet Ouvrage en *Savoie*, &, ſelon ce que l'Editeur d'aujourd'hui a ouï dire, dans la Ville d'*Annecy*. *Mais*, ajoute-t-il, „l'Auteur, qui vivoit encore, & à „ qui l'humilité, le deſir d'être oublié, & l'éloignement pour les louanges faiſoient deſirer „ qu'au moins de ſon vivant ſes Ouvrages ne „ fuſſent pas imprimez, trouva le moien de faire ſupprimer cette impreſſion, quoi que cet „ Ouvrage fût extrêmement deſiré de tous ceux „ qui

doit avoir été compoſé, & remis à ce Prince, dans le tems qu'il n'étoit pas encore Roi de *Sicile*; par conſéquent avant l'année 1713, où le Roi d'*Eſpagne lui céda* ce Roiaume, par le même Traité où il lui aſſura la Succeſſion éventuelle à la Couronne d'*Eſpagne* & des *Indes*. Il faut donc qu'avant ce Traité même, le Duc de *Savoie* comptât beaucoup ſur de ſimples prétentions. On lui parle néanmoins dans cette Lettre, du Prince de *Piémont*, comme *deſtiné auſſi clairement par la Providence à un grand Empire*. Cela ſemble ſuppoſer quelque choſe de plus, que des prétentions.

» qui en avoient quelque connoiſſance". Ce que l'on dit là du *deſir* qu'avoit Mr. *Duguet que ſes Ouvrages ne fuſſent pas imprimez de ſon vivant*, eſt beaucoup exagéré. La liſte qu'on a donnée dans le (*a*) MORERI, de ceux qu'il a publiez lui-même, en indique plus de quarante Volumes. Le *Mémoire communiqué*, ſur lequel on a dreſſé l'Article du *Dictionnaire*, & dont l'Auteur paroît être bien inſtruit de ce qui regarde Mr. *Duguet*, parle du Traité *pour l'Inſtruction d'un Prince*, comme d'un Ouvrage que la mort de l'Auteur ne lui avoit pas permis d'achever. Voilà qui ne s'accorde pas avec le récit qu'on vient de voir; & cependant il y a dans l'Ouvrage même, qu'on publie, dequoi montrer qu'il n'eſt pas complet. On ne voit, dans le dernier Chapitre, aucune concluſion; rien, qui inſinue que l'Auteur ſoit parvenu au bout de la carriére qu'il s'étoit propoſée. Il commence ſon Ouvrage par indiquer l'occaſion imprévuë qui lui avoit fait prendre la plume, pour *donner des conſeils à un Prince à qui la Providence préparoit un grand Empire, outre les Etats dont il étoit né Souverain*, ſans quoi *il ſe ſeroit borné à prier pour les Rois, & pour tous ceux à qui* DIEU *a confié la conduite des Peuples.* Il s'excuſe modeſtement de la *témérité* qu'il a euë de ſe charger d'une telle tâche, & prend DIEU à témoin des motifs pieux qui l'y ont déterminé; *du reſpect qu'il a pour la Divine Providence, dont les ordres lui paroiſſent marquez*; de la perſuaſion où il eſt, que DIEU,

(*a*) De la dernière Edition de *Hollande*.

DIEU, *qui eſt le maître de choiſir qui il lui plaît pour annoncer ſes volontez, ſe ſert quelquefois des plus foibles inſtrumens pour de fort grandes choſes* &c. Eſt-il croiable qu'après cela il aît fini brusquement, ſans avertir les Lecteurs qu'*il* avoit rempli ſon plan, & ſans remercier DIEU de ce qu'il lui avoit fait la grace d'exécuter un deſſein, auquel il croioit avoir été appellé par ſa Providence? Mais il ne faut que lire avec un peu d'attention le dernier Tome, pour s'appercevoir qu'il reſte à traiter divers points, qu'un Auteur, qui a paru jusques-là ſi fécond, n'auroit eu garde d'omettre. Pour moi, je croirois fort, que Mr. *Duguet*, qui d'abord s'étoit moins étendu ſur bien des choſes, afin d'avoir plutôt fait, & crainte de rebuter par une trop grande longueur le jeune Prince pour qui il écrivoit, *deſtina* depuis ſon Ouvrage à l'impreſſion, & pour cet effet ſe mit à le revoir, & l'augmenter. Ainſi il ne faudroit pas s'étonner, que, par cette raiſon, il eût aiſément obtenu la discontinuation de l'impreſſion commencée à *Chambéry* ſur ſon prémier Manuſcrit. Mais, ſurpris par la mort, il ne put pouſſer ce nouveau travail que jusqu'à l'endroit où finit l'Ouvrage, tel qu'il paroit aujourd'hui. Je ne vois pas d'autre moyen de concilier ce que dit l'Editeur, avec ce qu'on avance dans le Mémoire communiqué aux *Réviſeurs* du *Moréri*.

Quoi qu'il en ſoit, nous avons au moins la plus grande & la plus conſidérable partie du Tout, dont l'Auteur avoit conçu le projet. Et ce qui manque n'empêche pas qu'on ne liſe le Livre

Livre avec fruit & avec plaiſir. Le ſtyle en eſt clair, pur, vif, élégant. L'Auteur enchâſſe adroitement dans la ſuite de ſon discours quantité de paſſages & d'exemples, tirez non ſeulement de l'Ecriture Sainte, des Ecrivains Eccléſiaſtiques, & des Conciles, mais encore des Auteurs Profanes de l'Antiquité. Un ordre lumineux y régne par-tout. On le verra par l'Extrait que nous nous propoſons de donner de tout l'Ouvrage, avec l'étendue qu'il mérite, & qui demande qu'on y revienne plus d'une fois.

En voici la diviſion générale, telle que l'Auteur l'expoſe dans le III. Article du Chap. I. de la Prémiére Partie: car tous les Chapitres ſont ainſi diviſez en divers Articles. On conſidére le *Prince*, ou ſimplement comme le *Chef*, ou le *Souverain d'un Etat*, qu'il doit conduire par les régles d'une ſage Politique; ou comme un *Prince Chrétien*, qui doit avoir pour lui-même, & pour le Peuple qui lui eſt confié, des vues plus élevées que celles qui ſe terminent à cette Vie. Selon ces deux rapports, on diviſe tout l'Ouvrage en deux Parties. Dans la Prémiére, on ſe borne à ce qui regarde le Gouvernement temporel; & dans la Seconde, on y ajoute tout ce que la Piété & la Religion exigent d'un Prince Chrétien, qui deſire de régner toujours. Chacune de ces Parties eſt ſubdiviſée en deux autres, dont l'une traite des *diſpoſitions* ou des *qualitez* du Prince; & l'autre, de ſes *Devoirs par rapport au Peuple*.

L'Auteur commence par faire voir, que

(*a*) que le plus grand bonheur qui puisse arriver aux Hommes & aux Empires, c'est d'être gouvernez par de bons Princes ; après quoi il recherche, d'où vient qu'un tel bien est si rare. Le prémier article est une vérité, qui n'a presque pas besoin de preuve. Les raisons du dernier se présentent assez d'eux-mêmes à quiconque fait réflexion sur l'expérience. Entre celles, que notre Auteur allégue, une des plus considérables, & qui a le plus d'influence sur les autres, c'est que les Princes sont rarement instruits de leur devoir, & que les prémières teintures d'une bonne Education s'effacent bien-tôt en eux.

LA prémière disposition, ou qualité, que l'Auteur exige dans le Prince, (*b*) c'est qu'il connoisse *l'origine de son autorité*, & quelles en sont les *conditions*. DIEU est la source du Pouvoir des Rois, & c'est son Autorité *qu'on* respecte dans la leur. Ils sont les *Ministres de* DIEU *pour le bien* (*c*) du Peuple. De-là il s'enfuit, que (*d*) *le Prince doit se regarder comme étant à la République, & non à soi-même*, & *comme chargé de représenter la conduite de* DIEU *par la sienne*.

Il faut enfuite, que le Prince (*e*) ait une juste idée de sa *Grandeur*, & *considérée en elle-même*, & par rapport à l'*éclat extérieur* qui l'accompagne. Cette Grandeur lui est étrangère: *il n'est* Roi que par emprunt & par commission à l'égard de DIEU, dont il exerce la jurisdiction, jus-

(*a*) *Chap.* I. Article 1, 2.
(*b*) *Chap.* II.
(*c*) ROMAINS, Chap. XIII. *vers.* 4.
(*d*) *Chap.* III. (*e*) *Chap.* IV. & V.

Jusqu'à ce qu'il lui plaise de la révoquer. „ Le „ Prince (*a*) soutient devant ses Sujets le ca„ ractére auguste de Souverain, parce qu'il en „ est chargé ; & il conserve la modestie d'un „ Sujet devant le Roi de tous les Princes. Il „ commande, & il obéit ; & il ne commande „ même que par obéissance. Il comprend, que, „ plus il est élevé au dessus des Hommes, moins „ son élévation lui appartient, puis qu'il n'a de „ son fonds que ce qui est naturel à tous les „ Hommes". La Souveraineté ne donne par elle-même aucun avantage personnel d'esprit ou de corps : elle n'est point inséparable de la Sagesse & de la Vertu : elle n'est le remède d'aucun défaut ; elle sert au contraire souvent à les multiplier, & à les rendre publics. Il n'y a point de condition, qui expose à tant de périls, qui fournisse plus d'occasions à la cupidité, qui soit d'un accès plus difficile à la Vertu, plus environnée de séducteurs, & en même tems plus destituée de tout secours. La Grandeur, qui éléve un Prince au-dessus des Hommes, le laisse quelquefois fort au dessous de plusieurs d'entre eux, s'il n'est élevé que par sa place, & s'il n'est grand que par son pouvoir. (*b*) „ Celui donc „ (conclut-on ici) qui seroit le maître d'accep„ ter ou de refuser la Roiauté, & à qui la Pro„ vidence n'imposeroit pas la nécessité, ou par „ la naissance, ou par une voie aussi certaine „ que la naissance, de monter sur le Trône, „ seroit

(*a*) *Pag.* 39, *& suiv.*
(*b*) *Pag.* 44.

„ ſeroit fort ſage de mettre en délibération s'il y
„ monteroit. Il témoigneroit par-là, qu'il ſe-
„ roit inſtruit des Devoirs, & par conſéquent
„ des dangers d'un Souverain. Il prouveroit
„ qu'il eſt digne de la Grandeur, par la crainte
„ même de ne l'être pas, & d'y ſuccomber". On allégue là-deſſus l'exemple de deux Empereurs Païens, (*a*) TACITE & (*b*) PROBUS, qui ne ſe rendirent qu'après s'être oppoſez, autant qu'ils purent, aux inſtances de l'Armée & du Sénat.

L'*éclat extérieur* de la *Grandeur*, comprend deux choſes: les *Honneurs* ou les *Reſpects*; & la *Magnificence*. Celle-ci dépend du Prince, & l'autre de ſes Sujets. Notre Auteur les conſidére ſéparément, & montre très-bien au Prince le jugement qu'il doit porter de l'une & de l'autre.

IL TRAITE enſuite d'une (*c*) *des qualitez* les plus eſſentielles, c'eſt celle de bien *connoître les Hommes*: „Science, (*d*) qui eſt, à proprement
„ parler, celle des Rois, qui doit faire l'étude
„ de toute leur vie, & qui, après beaucoup de
„ réflexions & d'expériences, demeure toujours
„ très-imparfaite". Il détaille les *défauts* (*e*), qui ſont des obſtacles à une telle connoiſſance, & montre combien (*f*) elle eſt *difficile*; enſuite il enſeigne les (*g*) *moyens* de l'aquérir. Pour cet effet, le Prince doit 1. Demander à DIEU la

(*a*) *Vopiscus*, in *Tacit.* pag. 284. (Cap. 2, 3, 4.)
(*b*) *Idem*, in *Prob.* pag. 291. (Cap. 10.)
(*c*) *Chap.* VI. (*d*) *Pag.* 65.
(*e*) *Chap.* VII. (*f*) *Chap.* VIII. (*g*) *Chap.* IX.

la Sageſſe, avec un cœur auſſi humble & auſſi ſincére, que fit autrefois le Roi SALOMON. 2. S'attacher à connoître l'Homme en général; ce qui fait la prémiére partie de la *Morale*; & puis 3. A ſe connoitre ſoi-même, qui en eſt la ſeconde. 4. Etre attentif à tout ce qu'il voit & qu'il entend, & à y faire réflexion. Cette expérience, non ſeulement de tous les jours, mais de tous les momens, eſt plus capable d'inſtruire le Prince, que tous les avis qu'on lui donneroit. 5. Il doit y joindre l'expérience de tous les Siécles, & apprendre dans l'Hiſtoire ce que ſont les Hommes aujourd'hui, par ce qu'ils ont toujours été; ſur-tout dans l'Hiſtoire de l'*Ecriture Sainte*, dont les ſeuls Livres qui traitent de (*a*) la *Sageſſe*, ſont plus inſtructifs ſur ce qu'il y a d'utile dans la connoiſſance des Hommes, que tout ce que le Prince pourroit lire ailleurs. (*b*) Mais, ajoute-t-on, „ une telle lecture demande beaucoup de réflexion, parce que tout conſiſte en „ des ſentences courtes, & en des obſervations „ ſimples en apparence, mais remplies d'un „ grand ſens, qui ont beſoin d'être approfondies.

Le prémier fruit, (*c*) que le Prince doit tirer de la connoiſſance des Hommes, c'eſt de *ſe précautionner contre les Flatteurs*. On définit la *Flatterie*, *un commerce de menſonge*, *fondé*, *d'un côté*,

(*a*) L'Auteur entend par-là les Livres Apocryphes, ſavoir, la *Sageſſe*, & l'*Eccléſiaſtique*, auſſi-bien que les *Proverbes*, & l'*Eccléſiaſte* de SALOMON.

(*b*) *Pag.* 111. (*c*) *Chap.* X.

côté, sur l'intérêt; & de l'autre, sur l'orgueil. Le Flatteur veut tromper, pour plaire; & il veut plaire, pour obtenir ce qu'il desire. Pour le Prince, c'est son orgueil, qui le dispose à la séduction, & qui l'avoit déja trompé, avant que le Flatteur en formât le dessein. Il y a une *Flatterie grossière & visible*: il y en a une autre, *adroite, circonspecte, prudente.* Il n'est pas difficile à un Prince, qui a de l'élévation & du courage, d'être en garde contre la prémiére. Elle offense un homme délicat, au lieu de lui plaire, & elle est ordinairement punie par le mépris, sans que celui qui la mépriſe en devienne plus humble. Mais, quand la Flatterie est préparée par une main habile, qui a sû épargner la pudeur du Prince, & contenter sa vanité; qui lui a conservé l'honneur de la modestie, & le plaisir d'être loué; il faut être bien établi dans l'amour de la vérité, pour la rejetter; & il faut même avoir beaucoup d'esprit, pour discerner ce que la Flatterie a sû mêler parmi de justes louanges. Il y a d'ailleurs divers caractéres de Flatteurs; ce qui augmente la difficulté de les connoître, & de s'en garder. Cependant il y a aussi un caractère universel, inséparable du Flatteur: c'est de s'aimer soi-même, plus que le Prince, & que le Bien Public. De-là notre Auteur tire de quoi fournir (*a*) les moiens de discerner les Flatteurs, par douze Observations, qui se réduisent principalement à celle-là. Et puis il propose (*b*) au Prince les moiens d'éloigner

(*a*) Chap. XI. (*b*) Chap. XII.

gner de ſa perſonne & de ſa Cour des hommes ſi dangereux. 1. Le prémier, & le plus efficace, mais auſſi le plus difficile, c'eſt de ne leur point donner retraite dans ſon propre cœur, & de n'être pas à ſoi-même ſon prémier Flatteur. 2. Auſſi-tôt que le Prince s'appercevra qu'on le veut ſonder par la Flatterie, qu'il témoigne ouvertement qu'elle lui déplaît, & plus encore celui dont elle vient. Qu'il l'arrête par un viſage ſévére, qu'il change le discours; & qu'il faſſe ſentir par ſon air, ou, s'il le faut, par quelque choſe de plus, qu'il ſe tient offenſé du deſſein de le ſéduire, & de l'espérance qu'on a d'y réuſſir. L'Empereur (*a*) *Alexandre Séyére*, & avant lui (*b*) *Tibére*, quoi que celui-ci eût d'ailleurs de grands défauts, fourniſſent ici des exemples de cette maniére de réprimer la Flatterie. „ Il eſt „ (*c*) certainement honteux pour beaucoup de „ Princes, que la vraie Religion a dû rendre „ ennemis du menſonge, qu'ils l'écoutent ſi tran„ quillement, dans des Discours où la Flatterie „ eſt répanduë ſans meſure, & qu'ils ſe croient „ honorez par des Harangues, que des Empe„ reurs Païens auroient interrompuës, comme „ inſupportables au reſte de pudeur & de ſincé„ rité que leurs vices n'avoient pu éteindre". 3. Un bon Prince doit s'efforcer de mérites l'appro-

(*a*) LAMPRIDIUS, in *Alex. Severo*, *pag.* 214. 215. (Cap. 29. & 18.)
(*b*) SUETONE, in *Tiber.* Cap. 27.
(*c*) *Pag.* 149.

l'approbation, & s'appliquer en même tems à modérer les témoignages qu'on lui en donne. Ainſi il défendra en public, auſſi-bien qu'en ſecret, tout ce qui eſt exceſſif; & regardera comme exceſſif tout ce qui bleſſe la vérité. Il fera avertir celui qui doit prononcer un Diſcours dans quelque cérémonie, de n'y rien mêler que de ſage, & de raiſonnable; & ſi l'Orateur, mépriſant l'avis, donne dans la Flatterie, il l'interrompra au milieu de ſa Harangue. 4. Par le même motif, le Prince rejettera avec mépris toutes les Poëſies, toutes les Epîtres, tous les Ouvrages d'eſprit, où l'on ne reſpectera pas ſon caractére de gravité & de modeſtie, & où l'on aura prétendu le louer aux dépens de ſon principal mérite, qui conſiſte dans l'averſion de la Flatterie. „ Mais il (a) aura ſur-tout une exceſ-
„ ſive indignation contre toutes ces vaines Fic-
„ tions, où les noms des anciennes *Divinitez*
„ lui ſeront attribuez, auſſi bien que leur pré-
„ tendu pouvoir ſur la Terre ou ſur la Mer, ſur
„ la Guerre ou ſur la Paix. Il n'y a rien, d'un
„ côté de ſi froid, que ces chiméres, & d'un
„ autre, de plus impie, ni de plus ſcandaleux.
„ Je ſai (ajoûte l'Auteur) que les noms de *Mars*,
„ de *Neptune*, de *Jupiter*, ſont des noms vui-
„ des de ſens: mais ce ſont des noms, qui ont
„ ſervi au Démon pour tromper les Hommes,
„ & pour ſe faire rendre par eux les honneurs
„ divins. C'eſt donc faire injure au Prince,
„ que de le mettre à la place de cet Uſurpateur:
& le

(a) *Pag.* 151, 152.

» & le Prince ſe deshonore en conſentant à cet-
» te impiété. Cependant les Théatres en reten-
» tiſſent; la Muſique s'exerce ſur ces indignes
» Fictions; les peuples s'infectent de cette eſpé-
» ce d'Idolatrie; & les châtimens pleuvent en
» foule du Ciel ſur une Nation qui s'eſt fait un
» jeu d'un ſi grand mal. 5. Notre Auteur veut
» encore, que le Prince condamne les Inſcrip-
» tions gravées ſur le marbre ou ſur l'airain,
» & qu'elles ſoient changées par ſon ordre, ſi
» elles ne ſont ſimples & ſincéres. C'eſt un
» mal plus grand, de perpétuer la Flatterie par
» des monumens durables, que de la ſouffrir
» dans des discours, qui ne laiſſent point de
» veſtiges. C'eſt rendre le ſcandale comme éter-
» nel, & apprendre à la Poſtérité à mépriſer la
» vérité, que de lui laiſſer de ſi mauvais exem-
» ples". En un mot, le Prince doit en toutes occaſions, ſe déclarer contre le Menſonge & la Flatterie; refuſer tout aux Flatteurs, & leur témoigner ſans relâche qu'il les hait, dès qu'il les connoît. Mais, comme ils ſont infatigables, il faut emploier quelque choſe de plus ſenſible, que le mépris & la haine, pour les réprimer; & c'eſt 6. De n'accorder aucune grace, ni aucun Emploi, à un Flatteur reconnu. Un tel moyen eſt d'une grande efficace, ſi l'on veut bien s'en ſervir toujours: car c'eſt ôter à la Flatterie ce qui la nourrit, & la faire périr par la faim.

Mais le moyen le plus efficace, & d'où dépendent tous ceux qui viennent d'être expoſés, c'eſt que le Prince aime la vérité, & qu'il déclare

clare hautement, en toute occaſion, qu'il n'aime que ce qui eſt vrai. (a) Notre Auteur s'étend ici à faire voir, combien il eſt rare que cet amour ſoit ſincére, & que le Prince ſurmonte les obſtacles qui empêchent ordinairement les perſonnes de ſon rang de la connoître, quelque bien intentionnées qu'elles ſoient. Ces obſtacles viennent, ou de ce que le Prince ne cherche pas la vérité avec aſſez de ſoin, ou de ce que les perſonnes qui l'environnent conſpirent à la lui cacher. (b) Le ſeul remède à ces deux inconvéniens, eſt de faire choix de quelques Amis, qui n'aient d'autre intérêt que celui du Prince, qui aient reçû de lui non ſeulement la liberté, mais encore un commandement exprès de lui dire tout ce qu'ils penſent, & qu'il puiſſe conſulter dans toutes les occaſions avec une confiance ſans réſerve. Quelque (c) rares que ſoient ces perſonnes, il n'eſt pas impoſſible d'en trouver. Notre Auteur donne (d) dix caractéres, auxquels on peut les reconnoître; il enſeigne au Prince, les moiens d'en découvrir de telles, d'en faire uſage, & de les conſerver.

IL n'eſt pas poſſible que le Prince conſerve auprès de lui une ſeule perſonne de mérite, ni qu'il refuſe ſa confiance à ceux qui en ſont indignes, s'il reçoit ſans précaution les impreſſions qu'on s'efforcera de lui donner, & s'il croit légérement ce qu'on lui aura dit en ſecret. (e) Ainſi il doit ſe déclarer ennemi des *Délateurs*, & punir la Ca-

(a) *Chap.* XIII. (b) *Chap.* XIV.
(c) *Chap.* XV. (d) *Chap.* XVI.
(e) *Chap.* XVI.

Calomnie. Cet article eſt traité ſelon la même méthode, que les précédens.

Un Prince doit prendre conſeil. (*d*) Plus il aura de ſageſſe & de lumiéres, & plus il ſaura, qu'un mot dit par un autre donne quelquefois une grande ouverture: qu'un ſeul homme ne peut tout enviſager, ni tout réunir: qu'on s'éblouït par ſes propres penſées, & qu'on eſt très-ſouvent ſéduit par l'apparence de la vérité. Il ſera toujours prêt à tout écouter; à faire cas de ce qu'on lui dit; à le comparer avec ce qu'il a penſé. Mais le plus difficile eſt, de diſcerner, entre pluſieurs avis, quel eſt le meilleur, de s'y fixer, & de le ſuivre. Il faut avoir pour cela un Eſprit juſte; ſolide; étendu; ferme; ſupérieur & déciſif; humble & modeſte; prudent & précautionné. Dieu ſeul donne ces qualitez. On peut ſeulement travailler à perfectionner le fonds, à cultiver un heureux génie, à l'élever, à l'étendre; & c'eſt ce que notre Auteur ſe propoſe ici, comme dans tout le reſte de ſon Ouvrage.

Si le Prince (*b*) veut intéreſſer tout le monde à ſa Grandeur, il doit montrer qu'il s'intéreſſe au bonheur de tous; & par conſéquent être bienfaiſant & libéral. Il faut ſeulement prendre garde alors, de ne pas ſe laiſſer ſéduire au plaiſir de s'attacher les Hommes par des bienfaits, & craindre d'en tarir la ſource par une profuſion indiſcréte.

Les régles que notre Auteur donne ſur l'exercice

(*a*) *Chap.* XVII. (*b*) *Chap.* XVIII.

cice d'une ſage Libéralité, & en général toutes les diſpoſitions qu'il a jusqu'ici exigées du Prince, ſuppoſent en lui un *Courage*, une *Elévation*, & une *Magnanimité*, dignes du ſublime rang qu'il occupe. On confond ſouvent ces Vertus, quoi que leurs objets ſoient différens. Voici comment (*a*) l'Auteur les diſtingue, par rapport au Prince, qu'il ne perd jamais de vuë.

Le *Courage*, qui lui convient, ne ſe borne pas à celui qu'on montre à la Guerre. Ce dernier en fait partie, mais il n'en remplit pas toute l'étenduë : on peut même témoigner beaucoup d'intrépidité dans un jour de bataille, & n'avoir pas le Courage qui fait les grands Princes. La Valeur, hors de l'occaſion, eſt de peu d'uſage, & elle laiſſe ſouvent des hommes, que des victoires ont rendu célébres, très-foibles & très-médiocres dans d'autres tems, & par rapport à d'autres objets. Le véritable Courage eſt une diſpoſition, prête à ſacrifier toutes les craintes, à celle de manquer à ſon devoir ; une Fermeté, que le danger préſent, même imprévû, anime & réveille, & qui eſt invincible à toute autre choſe qu'à la Juſtice & à la Raiſon : ou plûtôt qui ne combat que pour elle, à la Guerre ou dans la Paix, en public ou en ſecret : dans les dangers extrêmes, auſſi bien que dans les autres, un tel Courage eſt égal. Il eſt la force de l'ame ; & l'on ne peut compter ſur la probité, ni ſur le mérite de perſonne, qu'à proportion de ſon Courage.

Par

(*a*) *Chap.* XIX.

Par cette disposition le Prince est préparé à une autre plus sublime, qui est ce que notre Auteur appelle *Elévation*; ne trouvant point de terme plus propre pour expliquer son double effet sur l'Esprit & sur le Cœur, à qui elle donne de grandes vuës, & à qui elle inspire de nobles sentimens. Un Prince sans Elévation, ne fera jamais rien de grand, ou ne le soutiendra pas. Ses bonnes intentions, s'il en a, se termineront à des choses de nulle importance. Il choisira mal les personnes dignes de sa confiance. „ Il se piquera (*a*) d'exceller dans des choses „ qui ne servent de rien à un Roi. Il aura cent „ qualitez de Particulier & de Sujet, & n'en „ aura pas une de Prince. Il peindra, gravera, „ aimera la Musique, jouera de quelques Instru- „ mens. Il s'occupera de recherches curieuses, „ d'Observations & de Calculs Astronomiques; „ de Sciences abstraites & de nul usage. Il „ s'enfermera avec des hommes obscurs, pour „ les écouter sur des secrets de Chymie, ou „ vains, ou pernicieux. Il ne se trouvera en „ liberté qu'avec des personnes qui n'auront ni „ dignité, ni naissance, ni grand mérite, & il „ refusera à des affaires pressantes un tems qu'il „ prodiguera à d'inutiles amusemens. Si avec „ cela il est porté à la Superstition, & suscep- „ tible d'une illusion travestie en piété, il sera „ le jouet de ceux qui feront servir à leurs fins „ secrétes, & à leur ambition, sa crédulité; & „ qui, manquant eux-mêmes de confiance, „ entre-

(*a*) *Pag.* 273.

venir. Il ne cherche ni prétextes, ni excuſes, pour couvrir les fautes qu'il a faites : il rend honneur à la Vérité, quoi qu'elle le condamne; & cet aveu eſt la marque la plus certaine d'une véritable Grandeur d'ame. Il ne connoit rien de plus bas, que le Menſonge, ni de plus indigne, que l'Hypocriſie.

CELA méne notre Auteur à traiter en particulier (a) de quelques autres qualitez inſéparables du Courage, de l'Elévation, & de la Grandeur d'ame, dont un Prince doit ſe piquer; c'eſt d'être ſincére & fidéle dans ſes paroles, religieux obſervateur du Serment, ennemi de la diſſimulation; mais prudent & ſecret, & très-éloigné de toute affectation dans ſa conduite, où il ne doit paroître qu'une auguſte ſimplicité.

IL y a des Princes, qui ont des qualitez très-eſſentielles, & qui néanmoins ne ſavent pas ſe faire aimer. Ils perdent à n'être pas connus, & ils rendent ſouvent inutile un fonds très-heureux, en le couvrant ſous des dehors qui n'invitent & n'attachent perſonne. D'autres, au contraire, avec un mérite ſuperficiel, enlévent tout le monde, & répandent ſur ce qu'ils diſent, & ſur ce qu'ils font, tant d'agrémens, qu'on n'examine preſque pas ſi la bonté de leur eſprit & de leur cœur répond aux maniéres dont on eſt charmé. Il faut qu'un Prince joigne ces deux avantages; un fonds excellent, digne d'être approfondi; & des graces extérieures, dont tout le monde ſente l'impreſſion, & que peu de perſonnes puiſſent imiter.

(a) *Chap.* XX.

imiter. (*a*) Il ne doit négliger aucune des qualitez, qui peuvent lui attirer l'amour & le reſpect de ſes Sujets. Il doit être parfaitement inſtruit des Bienſéances; acceſſible, affable, humain avec dignité; égal & tranquille, ou qu'il paroiſſe toujours tel.

C'EST un grand (*b*) avantage pour un Prince, que d'être bien inſtruit. Quelque bonnes qualitez naturelles qu'il aît, elles ont beſoin d'être cultivées par les Sciences. Il en devient plus ſage, & ſes bonnes intentions portent plus loin, quand il a plus de connoiſſances & plus de vuës. Car il n'eſt pas queſtion d'Etudes inutiles, & d'accabler ſon eſprit, né pour le commandement & pour la conduite d'un Etat, ſous le poids & la multitude des Sciences obſcures, dont lui, ni le Public, ne tireroient aucun fruit. Il doit être inſtruit en Roi. Un bon guide eſt alors très-néceſſaire. C'eſt de lui ſeul qu'un Prince peut apprendre dans les commencemens ce qu'il doit pénétrer avec application; ce qu'il doit étudier ſérieuſement jusqu'à une certaine meſure, & point au delà; ce qu'il doit parcourir, ce qu'il doit omettre.

Un tel Guide, quoiqu'il ne puiſſe tenir lieu de tous les Maîtres, veillera ſur tous, & conduira leurs inſtructions particuliéres par des vuës plus grandes & plus ſublimes. Il travaillera à former le jugement du Prince, en lui donnant des régles ſûres pour diſcerner un raiſonnement juſte

(*a*) *Chap.* XXI. (*b*) *Chap.* XXII.

juſte & exact, d'un autre qui n'en a que l'apparence. Il lui apprendra à ſéparer tout ce qui peut éblouïr dans un diſcours, du fonds réel & ſérieux qu'il doit examiner. Il l'accoutumera à ne ſe contenter point de termes confus, qui n'expliquent rien, & qui ne peuvent éclairer l'eſprit. Il le conduira par des Véritez ſimples à d'autres plus compoſées, & plus difficiles à découvrir. Il le rendra attentif à des principes féconds, & lui montrera combien il eſt aiſé, en les appliquant avec juſteſſe, d'en tirer d'utiles conſéquences. Il lui fera ſentir, combien le Vraiſemblable eſt différent du Vrai, &c.

Les *Mathématiques* ſont très-propres à donner à l'eſprit de la juſteſſe & de l'exactitude. Le Prince peut s'y appliquer, ſur-tout à la Géométrie, avec beaucoup de fruit. Il deviendra, par cette étude, capable d'attention & de ſuite; & l'uſage des Démonſtrations un peu compoſées, en rendant ſon eſprit plus ferme & plus étendu, le préparera à la diſcuſſion des affaires embarraſſées d'incidens & de divers intérêts. Mais il ne faut pas que le goût du Prince pour ces ſortes de Sciences le mène trop loin. Comme elles ſont immenſes, & qu'on peut s'y enfoncer ſans meſure, elles emporteroient tout ſon tems, & épuiſeroient les forces de ſon eſprit, au lieu de le rendre plus vigoureux & plus ferme; & en le plongeant dans d'inutiles ſpéculations, elles le rendroient ſingulier, diſtrait, & incapable d'affaires.

Il faut dire la même choſe des Connoiſſances qu'on appelle *Métaphyſiques*, qui ont pour objet

ce

ce qui eſt plus ſpirituel & plus indépendant des Sens. Elles peuvent être fort utiles au Prince, s'il s'y applique avec meſure, & lui devenir dangereuſes, s'il s'y livre abſolument: Content d'avoir appris quelque choſe là-deſſus, qu'il laiſſe à des perſonnes, dont le tems eſt moins précieux que le ſien, la liberté de ſonder des abîmes, dont la profondeur étonne les plus ſages, & où des eſprits téméraires, & aveuglez par leur curioſité, peuvent ſe perdre.

La connoiſſance de la *Nature* expoſe à moins de dangers, & elle peut ſervir à augmenter dans le Prince l'admiration des Ouvrages de DIEU, en lui faiſant entrevoir des merveilles que l'ignorance ne connoît point, & lui faiſant ſentir en même tems, combien toutes les recherches des Hommes ſont incapables d'arriver juſqu'aux principes ſecrets des choſes dont ils ſont tous les jours témoins. Cette Science, qui eſt mêlée d'expériences & de conjectures, a plus fait de progrès depuis quelques années, qu'elle n'avoit fait en pluſieurs Siècles. Il y auroit pour le Prince une eſpéce de honte à l'ignorer. Mais il ne s'y appliquera, ni comme Philoſophe, ni comme Aſtronome, ni comme Médecin. Il prendra un peu de tout, & laiſſera le reſte. Il eſt deſtiné à régner, & non à faire des Expériences de Phyſique. On lui dira ce qu'on a trouvé de plus beau, mais il ne cherchera rien.

Il n'en ſera pas ainſi de la *Morale*, qui eſt la Science des Rois, parce qu'elle eſt la connoiſſance des Hommes, & de tous leurs Devoirs. Le Prince la regardera comme le fondement de

la Prudence, & d'une ſage Politique. Il tâchera d'y faire tous les jours quelque progrès, & penſera que, dans cette Science, on eſt toujours diſciple. Il examinera par lui même: il conſultera, il écoutera: il aura inceſſamment les yeux ouverts, pour profiter de ce que lui apprendra l'expérience. Et comme l'étude de la *Morale* eſt inſéparable de celle de la *Religion*, il cherchera avec ſoin dans les Saintes Ecritures, *dans* les Monumens des Anciens, dans les *Entretiens* des plus ſages & des plus vertueux, ce qu'il a plû à DIEU de nous révéler de ſes deſſeins ſur les Hommes, des régles qu'ils doivent ſuivre, & des moiens qu'il leur a marquez pour arriver à leur fin.

La connoiſſance de l'*Hiſtoire* contribuë beaucoup à celle de la Morale, & elle *tient lieu* à un Prince encore fort jeune, d'une *très-longue* vie, & de l'expérience qui lui manque, en lui mettant devant les yeux, comme dans un tableau, tout ce qui s'eſt paſſé de plus mémorable dans tous les Siècles, & en lui fourniſſant une abondante matiére de réflexions ſur tout ce qui s'eſt fait avant lui, & de conjectures ſur ce qui eſt caché dans l'avenir. Mais par la connoiſſance de l'Hiſtoire, notre Auteur n'entend pas une étude infructueuſe des Succeſſions des Empires, & de ceux qui les ont gouvernez. On peut charger ſa mémoire de beaucoup de *faits*, de dattes, de batailles, de révolutions, ſans en devenir plus capable de régner. On peut même, ſi l'on manque de diſcernement, ſe régler ſur de pernicieux exemples, ſe remplir de fauſſes maximes,

mes, & ſuivre de mauvais guides, en recevant ſans précaution les ſentimens des Princes, ou les penſées de leurs Hiſtoriens, & en attachant une idée, ou de grandeur, ou de baſſeſſe, à tout ce qu'ils admirent ou qu'ils mépriſent, quoiqu'ils s'écartent ſouvent en cela de la Juſtice & de la Vérité. Un Prince ne doit s'arrêter, en liſant l'Hiſtoire, qu'à ce qui renferme quelque inſtruction, ou pour l'éviter, ou pour le ſuivre; à ce qui peut lui éclairer l'eſprit, & lui donner de nobles ſentimens pour ſa conduite. Il remarquera les cauſes, ou viſibles, ou ſecrettes, des événemens: ce qui a contribué à l'aggrandiſſement des Empires, ou à leur chûte: ce qui a rendu un Peuple célébre dans un tems, & lui a fait perdre ſa réputation dans un autre: ce qui a fait réuſſir ou échouer certains deſſeins: ce qui a préparé à la perte d'une bataille, ou à la victoire: ce qui a diſtingué un Général d'un autre, dans un mérite aſſez égal: ce qui a fait qu'une République s'eſt maintenuë malgré ſes pertes, & qu'une autre, plus puiſſante, a ſuccombé à ſes prémiers malheurs. Il ira, autant qu'il ſera poſſible, aux principes qui ſont la ſource de la Politique & de la Prudence; & il ne s'attachera aux choſes, qu'autant qu'elles ſerviront à rendre le Prince plus ſage, plus pénétrant, plus équitable, plus propre aux affaires, & plus capable de les terminer, &c.

Les Hiſtoriens, que le Prince doit préférer, ſont ceux qui ont écrit avec plus de capacité & de profondeur, qui ont plus pénétré le cœur de l'Homme, & qui ont mieux connu les Devoirs

d'un Prince. XENOPHON, dans l'*Education de* CYRUS, penſe à inſtruire tous les Rois; & ſon Hiſtoire, plus vraiſemblable qu'exacte pour la vérité, eſt une leçon continuelle, paroiſſant n'être qu'un récit. Il y a dans TITE-LIVE des choſes d'un grand caractére, & l'on doit lire avec attention ce qu'il écrit de *Scipion* & d'*Annibal*. TACITE eſt plein de ſens & de réflexions ſolides; & pourvû qu'on ne le ſuive pas toujours dans ſes ſoupçons, quelquefois injuſtes, *on apprend* plus de lui à connoître, & les *Princes*, & les autres hommes, que d'un autre Maître. SALLUSTE a auſſi beaucoup de pénétration, & quoiqu'il ne nous ait laiſſé que deux Hiſtoires aſſez courtes, il eſt très-capable de donner de grandes vuës. PLUTARQUE a écrit la Vie des Grands-Hommes de *Rome* & de *Gréce*, avec beaucoup de jugement; & ſi l'on excepte certains endroits, que l'aveuglement *du Paganisme* excuſoit, on y trouve pluſieurs réflexions très-ſenſées ſur la Politique, & ſur la bonne ou mauvaiſe conduite des perſonnes chargées du Gouvernement Public. Les *Commentaires* ou Mémoires de CESAR, dans leur auguſte ſimplicité, contiennent, & des préceptes, & des exemples, qu'un Général ne peut lire avec trop de ſoin: mais il eſt plus difficile d'y apprendre à connoître, & les Princes, & les Hommes, ſi l'on n'y eſt bien attentif. Pour les *Hiſtoires modernes*, le Prince préférera celles des Pays où il doit régner, mais ſans négliger les autres, quand elles ſont écrites avec autant de ſolidité que celle de PHILIPPE DE COMINES: & il chargera quelques

ques perſonnes d'un excellent goût, de lui faire des Extraits de ce qu'il y a de meilleur dans pluſieurs Hiſtoires, qu'il ne lira jamais dans les ſources.

A l'étude de l'Hiſtoire, il doit joindre celle du *Droit*; non pour entrer dans le détail immenſe des Loix, mais pour s'inſtruire des principales Régles de la Juriſprudence, & ſe mettre en état de rendre juſtice, & d'opiner avec lumiére ſur des queſtions importantes. Il y a des principes ſimples, mais féconds, qui ſervent comme de baſe au Droit Public; & dont un eſprit ſupérieur, tel que doit être celui d'un Prince, tire à propos les conſéquences. Il doit être ennemi des fauſſes ſubtilitez, des détours, & des perpléxitez, dont on embarraſſe la Juſtice; faire plus d'état d'un ſens droit, & qui va tout d'un coup au vrai, que d'une vaine ſcience, qui répand des doutes ſur tout, & qui donne à toutes les affaires un air de problême.

Ce ſeroit un grand avantage pour un Prince, qu'il fût éloquent, & qu'il ſût régner ſur les eſprits par ſes Diſcours, comme il doit le faire par ſa Sageſſe, & par ſon Autorité. La Vertu & la Vérité en tireroient un nouvel éclat. Ils peuvent à la vérité ſe faire aider, & ſubſtituer l'Eloquence d'un autre à celle qui leur manque: mais on diſcerne aiſément celle qui eſt naturelle, de celle qui eſt prêtée; & il y a des occaſions, où le Diſcours d'un Prince auroit toute une autre force, s'il n'étoit pas ſuggeré. L'Hiſtoire remarque (*a*), que *Néron* fut le prémier des

(*a*) TACITE, *Annal.* Lib. XIII. Cap. 3.

Empereurs Romains, qui prononça des Discours qu'il n'avoit pas composez. Mais, quand notre Auteur désire qu'un Prince soit éloquent, il est très-éloigné de désirer qu'il aime à parler, ou qu'il n'aît que des paroles. L'Eloquence d'un Prince est une Eloquence mâle & forte, pleine de sens & de choses, où tout est nécessaire, dont tous les mots portent, & qui ne plaît qu'en persuadant. Hors les occasions où il faut s'étendre, le Prince qui parle le mieux doit le faire en peu de mots; & tenir pour régle de ne rien dire qui ne convienne à sa place, qui ne soit utile, & qu'il ne sache bien. Il doit s'exprimer d'une maniére noble & pure, mais simple & sans affectation; ne point employer d'expressions basses, & ne point chercher aussi une fausse élévation, en quittant les termes communs & ordinaires. Il doit éviter tout ce qui est obscur, forcé & peu naturel, toutes les pensées fausses, tous les jeux de mots, toutes les équivoques fondées sur l'ambiguité des termes, toutes les allusions à des proverbes bas & vulgaires, toutes les railleries qui n'ont d'autre matiére que des défauts corporels, toutes celles qui sont offensantes, toutes celles qui seroient douteuses; & être très-circonspect dans l'usage de celles qui paroissent innocentes.

Mais il seroit inutile de donner des conseils à un Prince, pour user bien de l'Eloquence, de la connoissance de l'Histoire, de la Morale & des autres Sciences, s'il n'avoit un Goût juste & exact de toutes choses, ou s'il n'avoit d'heureuses dispositions pour l'aquérir. Ce que notre Au-

Auteur appelle *Goût*, renferme deux choſes; l'Intelligence, pour juger ſainement; & la Senſibilité, pour être averti à propos, & pour agir. Sans l'Intelligence, la Senſibilité n'éclaire point l'eſprit; & ſans la Senſibilité, l'Intelligence n'eſt pas toujours la régle des actions. Il faut voir & ſentir; diſcerner ce qui convient, & le ſuivre; être conduit par la lumiére, & mené par l'impreſſion. Comme la lumiére doit être vive & ſûre, l'impreſſion doit être prompte & délicate: prompte, pour avertir à tems; délicate, pour avertir de tout. Ces deux choſes forment le Goût, & quand elles ſont juſtes & univerſelles, elles forment un Goût juſte & univerſel. Notre Auteur le conſidére par rapport aux Sciences, aux Arts, & aux Maniéres, entant qu'il eſt néceſſaire qu'un Prince l'aît exact par rapport à ces trois genres de choſes. Ainſi finit la Prémiére Partie de ſon Ouvrage; & il eſt tems de finir auſſi cet Article.

ARTICLE X.

HET DERDE JUBELJAAR DER UITGEVONDENE BOEKDRUKKONST, behelzende een beknopt Verhaal van de Uitvinding der Edele Boekdrukkonſt; waar in onpartydig aangewezen word, wanneer, door wien, en waar ter plaatſe dezelve eerſt uitgevonden, vervolgens hoe langer hoe meer beſchaafd, en verder door de Waereld verſpreid is geworden? En

welke groote Nuttigheden daar door aan dezelve toegebragt zyn? Door JOHAN CHRISTIAAN SEIZ, *Franco-Germanum*. Te *Haerlem*, de Voortbrengereſſe der Edele Boekdrukkonſt. Gedrukt by *Izaac en Johannes Enſchede*, Ordinaris Stads Drukkers, 1740.

C'eſt-à-dire:

LE TROISIEME JUBILE' DE L'IMPRIMERIE, *ou Rélation exacte de la découverte de ce Noble Art, de ſes prémiers Progrès & les grands avantages que l'on en a retirés. Par* JEAN-CHRETIEN SEIZ. *A* Harlem, 1749. 8vo. *pagg.* 258. *ſans compter l'*Epitre Dédicatoire, *quelques* Vers *tant* Latins, *qu'*Hollandois *à l'honneur de l'Imprimerie, quelques* Planches *& la* Table *des* Matières.

PLus nous nous éloignons du tems où l'on vit naitre l'Imprimerie, & plus nous ſentons le prix ineſtimable de cette découverte. S'il y a donc, dans les Annales du Genre-Humain, quelque Epoque, dont la mémoire mérite d'être précieuſement rafraichie, c'eſt conſtamment celle-là. Auſſi eſt-ce à une attention ſi juſte & ſi louable, que le Public a l'obligation de divers Ouvrages qui ont paru là-deſſus, dans l'Année qui vient de finir. Celui-ci n'en eſt pas un des moins importans, & comme il n'eſt encore qu'en Langue *Hollandoiſe*, nous ſommes perſuadez que ce ſera rendre un ſervice conſidérable à tout le monde, que d'en don-

donner un Extrait auſſi détaillé que le peut permettre la nature d'un Journal Litteraire.

On ſait que trois Villes ſe diſputent l'honneur de la découverte de l'Imprimerie. *Harlem*, *Mayence*, & *Strasbourg*, y forment des prétentions, & chacune a ſes Partiſans & ſes Titres. Mr. *Seiz* ſe déclare ici pour la première, & les Libraires n'ont pas manqué de l'annoncer dès le Titre, où l'on dit en *Hollandois*, que le Livre eſt imprimé à *Harlem*, *Voortbrengereſſe der Edele Boekdrukkonſt*, „Ville qui a produit ce bel Art". Ils le font encore d'une manière plus explicite dans leur *Epitre Dédicatoire* à Mrs. les Bourguemaitres, & les prémiers Miniſtres de cette grande Ville, c'eſt-à-dire à Mrs. *Pierre vander Camer*, *Guillaume Gerlings*, *Paul Akerſloot*, *Antoine van Styrum*, *Jean van Dyk*, *Gilles de Clarges*, *Corneille Aſcaigne van Sypeſtein*, qui forment le vénérable Corps des uns, & à Mrs. *Jacob Gilles*, prémier Penſionnaire, *Corneille Gerlings*, ſecond Penſionnaire, & *Dammas Guldewagen*, prémier Sécrétaire, qui ſont à la tête des autres. „ C'eſt une choſe connue, *y diſent-ils*, No„ bles, Grands, & Vénerables Seigneurs, que „ dans cette Année 1740 on a célébré, en di„ vers endroits, avec toute ſorte de Cérémo„ nies, le troiſième Jubilé de l'Invention de „ l'Imprimerie. Il s'y eſt fait des Sermons d'Ac„ tions de Graces, il s'y eſt publié des Livres „ & des Rélations, pour marquer le Tems, le „ Lieu, & les Auteurs de cette importante dé„ couverte, & pour faire l'Eloge des Perſon„ nes, par le moyen deſquelles on croit qu'elle „ a été

„ a été produite au Monde, au bien inexprima-
„ ble des affaires humaines. Au milieu de tant
„ de gens qui célèbrent des Jubilés, notre bon-
„ ne Ville a dû ne pas garder le silence. Elle a
„ même été dans l'obligation de représenter que
„ c'est elle que Dieu jugea digne de devenir
„ l'Inventrice d'un Art de cette importance, &
„ que c'est de chez elle qu'il a passé ailleurs".
Enfin on est d'abord prévenu de la même chose, par une Planche qui précède le *Titre, où l'on* voit sur un Pied d'estal assés élevé *Laurent Coster*, que *Minerve* embrasse, & qui est surmonté de la *Renommée*, tenant sa Trompette à la bouche, avec d'autres accompagnemens très-bien entendus, & très-bien gravés, qui désignent tous l'Inventeur de l'Imprimerie, de même que par des Vers *Latins* de *Scriverius*, & *Hollandois* de *Mr. Langendyk*, qui donnent à *Harlem* la *gloire* de cette Invention.

Mais pour venir à Mr. *Seiz*, son Ouvrage est précédé du *Catalogue* des Auteurs qui ont écrit de l'origine de l'Imprimerie, ou qui du moins en ont fait quelque mention historique. Ce Catalogue dressé par l'ordre des Tems, contient le nom des Ecrivains, & les Titres des Livres qui concernent le sujet, sans en oublier les Dates, & souvent le Format. Au dessous de chaque Article, l'Auteur a mis, en bien des endroits, mais en Caractère un peu différent, des Remarques de sa façon, tantôt pour indiquer ce que l'Ouvrage renferme de plus curieux, & tantôt pour marquer ou le cas qu'il en fait, ou ce qu'il y trouve à reprendre. Il y a XLIII. Articles, dont

dont le prémier eſt celui de *Jean Arnold Bergellanus*, dont l'*Eloge de l'Imprimerie*, en Vers Elégiaques, parut à *Mayence* 1541. quarto, & le dernier eſt la Rélation de Mr. *Jean David Köhlers*, Profeſſeur à *Gottingue*, dont il ne paroit avoir connu la Pièce que par Mr. *Prosper Marchand*, dans ſon *Hiſtoire de l'Origine, & des progrès de l'Imprimerie*, à la *Haye* 1740. 4°.

Ce Catalogue eſt ſuivi d'une ſeconde Planche très-belle, où l'on voit la Statue de *Laurent Coſter*, telle qu'elle ſe trouve dans le Jardin de Médecine à *Harlem*, y aiant été érigée par le Collège de Mrs. les Médecins de la Ville, ainſi que le porte l'Inſcription du Pied d'eſtal, en ces termes. A. E. M. S. LAURENTIO COSTERO, HARLEMENSI, VIRO CONSULARI, TYPOGRAPHIÆ INVENTORI VERO. MONUMENTUM HOC ERIGI CURAVIT COLLEGIUM MEDICUM. ANNO CIↃ IↃ CCXXII.

L'Ouvrage de Mr. *Seiz* eſt partagé en dix Chapitres, ſous les Titres ſuivans: I. *De la découverte des Arts en général.* II. *De celle de l'Ecriture, & de la Gravure.* III. *Du Tems où l'Imprimerie a été inventée en Europe, fixé au* XV. Siècle. IV. *Du Lieu où, & par qui elle fut prémièrement inventée & exercée, & des prémiers Livres qui furent imprimés; où l'on prouve par beaucoup de raiſons, que l'honneur de cette découverte appartient à la Ville de Harlem & à Laurent Janſen Coſter, l'un de ſes habitans, & de ſes Bourgeois.* V. *Examen des raiſons que l'on allegue en faveur de Mayence.* VI. *Examen de ce que l'on allegue en faveur de Strasbourg.* VII.

VII. *Suite Chronologique de tous les Evénemens relatifs à l'Invention & aux prémiers progrès de l'Imprimerie.* VIII. *Relation abrégée de la maniére dont l'Imprimerie se répandit & passa dans les autres Endroits de l'Europe, & dans les trois autres parties du Monde.* IX. *Les grands avantages que cette découverte a procurés au Genre-Humain.* X. *Examen de la Question, si elle y a fait plus de mal que de bien.* Après avoir ainsi marqué l'ordre & le sujet des *Chapitres*, je compte que mes Lecteurs sauront où j'en suis sans que je les en avertisse.

Il est aussi certain, qu'on puisse l'être d'aucune chose au monde, que l'Imprimerie n'a point été connue dans l'*Europe* avant le XV. Siècle, & que ce fut dans celui-là qu'elle prit sa naissance. Une foule innombrable de Contemporains le témoigne, & s'il se trouve par-ci par-là quelques Livres dont la Date est antérieure, il est sûr ou que c'est une faute d'Impression, ou que cette Date est uniquement celle du Tems où l'Ouvrage avoit été composé. A la Classe des prémiers se rapporte visiblement un *Livre Allemand*, que les Libraires *Enschede* possédent, & qui porte au Titre la date de 1246. y aiant aussi à la dernière page, ces mots, *te Frankfurt am Main bei Cyriaco Jacobi zum Barr 1246. gedrukt is.* C'est-à-dire, „imprimé à *Francfort* „, sur le *Main* par *Cyriaque Jacob* de *Barr* 1246". On voit par le contenu qu'il doit être du XVI. Siècle.

Mais quelque certitude que l'on ait du siècle, on n'en a point de l'Année, parce que ces Impri-

primeurs négligèrent d'abord, & pendant assez longtems, de dater leurs Editions, peut-être en grande partie, dans le dessein de faire passer leurs Imprimés pour des Manuscrits. Les premiers Livres qui parurent avec la Date, furent un *Psalmorum Codex*, 4°. per *Joannem Fust civem moguntinum, & Petrum Schoiffer de Gernsheim. Anno Domini millesimo* CCCCLVII. *in vigilia assumçionis*; c'est-à-dire le 15. d'Aout 1457. & le *Durandi Rationale Divinorum Officiorum*, Fol. per *Johannē Fust civē magūtinum, Et Petrum Gernzheim Clericum dioceſſ. ejusdem. Anno Domini millesimo quadringentesimo quinquagesimo nono. sexto die Octobris*, c'est-à-dire, le 6. d'Octobre 1459. Il y a même beaucoup d'apparence que les Imprimeurs de *Mayence* ne prirent enfin cette précaution que pour empêcher le tort qu'on leur faisoit en débitant, sous leur nom, des Editions qui sortoient de quelques autres Boutiques. Quoiqu'il en soit, voici en substance de quelle manière les Partisans de *Harlem* racontent l'Origine de la découverte.

„ A *Harlem*, disent-ils, vivoit, entre 1420, „ & 1450, sur le Marché, vis-à-vis de la gran„ de Eglise, & dans un Maison dont partie est „ encore occupée par un Imprimeur, *Laurent „ Janſen*, bon Bourgeois, qui portoit le surnom „ de *Coſter*, ou de *Sacristain*, parce que cet„ te Charge étoit héréditaire dans sa Famille de„ puis l'an 1300, & qui en 1431. entra dans „ le Corps des Echevins de la Ville. Cet Hom„ me qui se plaisoit extrêmement à couper en „ Bois toutes sortes de figures, se promenant

„ un

„ un jour vers l'an 1428, dans le Bois de *Har-*
„ *lem*, & y ramaſſant une Branche de Hêtre
„ que le Vent y avoit abbatue, il s'amuſa, par
„ voie de paſſetems, à y couper quelques Let-
„ tres. L'ayant enſuite enveloppée de Papier,
„ il s'aſſit à terre, & s'y endormit. Pen-
„ dant ſon ſommeil ou l'humidité de l'Air, ou
„ quelques goutes de Pluie mouillèrent le
„ Papier. A ſon reveil il s'apperçut qu'il y a-
„ voit ſur le Papier les traces colorées *de quel-*
„ ques-unes des Lettres qu'il avoit coupées dans
„ la Branche. Il fit là-deſſus ſes réflexions, &
„ de retour au Logis, il tailla des Lettres ſur
„ une pièce de Bois, & y aiant appliqué du
„ Papier, il trouva que les Lettres y étoient im-
„ primées d'une manière liſible.

„ Sur cette expérience, il coupa ſur des
„ Planches de Bois entières des Figures *de tou-*
„ tes les ſortes, accompagnées de *quelques* ſen-
„ tences, & par le moyen d'une Encre (*a*) rouſ-
„ ſâtre, ou de couleur Feuille morte, il les im-
„ prima ſur le Papier. Une de ces Pièces, en
„ 40 Figures, repréſentoit divers morceaux de
„ l'Hiſtoire Sainte du Vieux & du Nouveau *Tes-*
„ tament, avec quelques Sentences Latines.
„ Une autre étoit les ſept Tentations d'un Ma-
„ lade en ſept Figures, avec une Explication *en*
„ *Latin*. Au haut de celle-ci, une *main plus*
„ moderne a marqué, qu'elle fut faite *en* 1428.
„ par J. L. *Coſter*. Une troiſième, *de* dix ſept
„ Figures, avec des Sentences *Latines*, tirées
„ du

(*a*) Vaale.

„ du *Cantique* des *Cantiques*, & placées sur des „ Banderoles, porte qu'elle fut imprimée par „ L. J. *Coster* en 1430. Une quatrième, con- „ tenant 48 Figures de l'Apocalypse, avec des „ Sentences *Latines*, placées aussi dans des Ban- „ deroles, est coloriée dans le goût du tems. „ *Scriverius* témoigne avoir vu la première, & „ pour les trois autres, on les garde soigneuse- „ ment dans la Maison de Ville de *Haerlem*, où „ elles peuvent être vues.

„ Après ces essais *Coster* entreprit d'imprimer „ des Livres entiers de cette manière. Il com- „ mença par un *Donat*, Grammaire en grande „ vogue dans ce tems-là, & le fit principalement „ à l'usage des Enfans de *Thomas Pietersz*, son „ Beau-frère.

„ Ensuite il s'avisa de tailler le Bois pour en „ faire des Lettres détachées en Caractères Mo- „ biles, & puis d'en faire à la main de pareil- „ les, ou de Plomb, ou d'Etain. Mais trou- „ vant tout cela trop pénible, il imagina enfin „ de fondre ces Métaux, de les jetter dans des „ Moules, & vint à bout par ces Caractères „ fondus & mobiles d'imprimer le *Spiegel der* „ *Behoudenisse*, ou le Miroir du Salut, en 1440.

„ On ne sauroit douter, que pour tous ces „ travaux, *Coster* n'eût besoin du secours de di- „ verses Personnes. Il lui fallut certainement „ employer bien des Gens, auxquels il ne put „ aussi que confier son secret; mais on peut „ bien croire aussi qu'il les lia par les précau- „ tions les plus fortes à ne le révéler à personne.

„ Il y eut pourtant un de ſes Ouvriers, *Alle-*
„ *mand* de naiſſance, qui, preſque immédiate-
„ ment après la prémière Edition du *Miroir du*
„ *Salut*, inſtruit de tous les Myſtères de l'Art,
„ & concevant qu'il y avoit beaucoup à gagner,
„ ſe déroba de chez ſon Maître le ſoir du 25
„ Décembre 1440, pendant que tout le monde
„ étoit à l'Egliſe, & enleva de la Preſſe, quel-
„ ques Outils, & certaine quantité de Caractè-
„ res, avec quoi, paſſant par *Amſterdam* & *Co-*
„ *logne*, il alla s'établir à *Mayence*, où dès l'an
„ 1442. il imprima l'*Alexandri* Galli Doctrina-
„ *le*, & le *Petri Hiſpani Tractatus Logici*" *.

* *La Suite de cet Extrait ſe trouvera dans la prémière Partie du Tome ſuivant de cette* Biblio-thèque.

Wetſtein & *Smith* Imprimeurs de ce Journal, publiéront dans peu une TABLE GENERALE *des Matières principales, contenues dans les Extraits & autres Pièces des XXV prémiers Tomes de la* BIBLIOTHEQUE RAISONNE'E. Il n'eſt pas néceſſaire de s'étendre ici ſur l'utilité d'une Table de cette nature: il ſuffit de faire remarquer qu'on remédie par-là à l'inconvenient qu'il y a d'être obligé de parcourir la plûpart des *Index* de cet Ouvrage, lorsqu'il eſt queſtion de trouver le Titre d'une Livre, ou le nom des Auteurs tant de ceux qui ſont cités, que de ceux qui ont mis leur nom à la tête des Ouvrages dont on donne les Extraits. On trouvera encore, à l'aide de cette Table, un grand nombre de Remarques critiques *ſur* toutes ſortes de ſujets, Anecdotes curieuſes, des *Faits* intéreſſans, enfin une infinité de particularités dignes de la curioſité, & de l'attention des Savans. Sans ces ſortes de ſecours, mille bonnes choſes ſeroient perdues pour la plûpart des Lecteurs.

ARTI-

ARTICLE XI.

NOUVELLES LITTERAIRES.

DE LONDRES.

MR. *Morgan*, Auteur du *Philoſophe Moral*, & de quelques autres Ouvrages, nous a donné *Phyſico-Theology, or a Philoſophico-Moral Diſquiſition concerning Human Nature*, &c. C'eſt-à-dire : *Théologie Naturelle, ou Diſquiſition Morale & Philoſophique touchant la Nature humaine, les Actions libres, le Gouvernement Moral, & la Providence divine. Par* T. Morgan, *Docteur en Médecine.* In 8. Dans la Préface, l'Auteur dit qu'après tant d'excellens Traités écrits ſur des Sujets de Morale par de Savans hommes, il nous manquoit encore un Syſtême complet de la Religion Naturelle, parce que les Discours de cette eſpèce qu'on nous a donnés, ont été tellement mêlés avec des Inſtitutions ou Loix poſitives, ſous l'idée de Révélations, que ce ſujet a été extrêmement embarraſſé & obſcurci. Le moyen d'accorder la Révélation avec la Raiſon & la Religion Naturelle, a été, dit-il, le grand objet de l'étude & des recherches des plus ſavans Critiques Chrétiens; c'eſt à quoi ils ſe ſont principalement attachés. Ils n'ont épargné ni ſoins, ni peines pour y réuſſir, & ont publié un nombre infini de Volumes, qui n'ont fait aucun bien, ou plutôt qui ont fait beaucoup de mal, en rendant la Religion la choſe du monde la plus problématique & la plus douteuſe.

A quoi ont abouti, ajoute-t-il, les travaux immenſes des Théologiens, depuis pluſieurs ſiècles, leurs innombrables Commentaires, Expoſitions, Paraphraſes, Notes, & Gloſes ſur la Bible! Qu'ont-ils prétendu faire par tout cela, que de révéler la volonté révélée de Dieu, qu'ils ont rendue laiſſée plus obſcure & plus douteuſe qu'auparavant? Ainſi, après avoir employé pluſieurs années à lire & à étudier les plus célèbres Commentateurs Chrétiens, pour tâcher d'y découvrir une juſte idée de Dieu & de la Religion, ſans en retirer aucun fruit, il s'eſt enfin mis a rechercher ſérieuſement, en quoi devoit conſiſter la véritable Religion, s'il y en avoit une qui fût à la portée de l'entendement humain, & que les Hommes puſſent recevoir d'un commun accord, ſans dépendre trop de l'autorité de ceux qui ont charge d'enſeigner cette ſcience obſcure, & qui n'ont jamais pu s'accorder entre eux. Mr. *Morgan* expoſe après cela en peu de mots le plan de ſon Ouvrage, & finit en faiſant connoître qu'il s'attend bien à être attaqué par les Théologiens. „ Je „ n'attend, dit-il, ni remerciement, ni faveur „ de la part des Théologiens, pour avoir expliqué „ & défendu la Religion divine & naturelle, pendant que la Révélation, je veux dire ce terme, „ n'entre point dans mon Syſtême. Ils me traiteront, ſans doute, d'Athée, pour avoir demontré l'exiſtence, la providence, la préſence continuelle, l'action conſtante, & le concours de „ la Divinité dans toutes les Oeuvres & les voies „ de la Nature; & me regarderont comme un Infidèle, parce que je ne croi pas ce qu'ils n'ont „ jamais pu eux-mêmes, ni entendre, ni expliquer. Mais je tâcherai de ſupporter patiem-

„ ment

„ meus leurs injures, dont je n'ai déja eu que „ trop d'expérience. Ils peuvent m'appeller A„ rhée, Infidèle, Chien, ou Diable; mais j'at„ tends un plus juste jugement, auquel j'en ap„ pelle".

On a critiqué le Roman de *Pamela* (*a*). Voici le titre d'une de ces Critiques: *Pamela censured*, &c. C'eſt-à-dire, *Cenſure de Pamela: Lettre à l'Editeur, où l'on fait voir que ſous le ſpécieux prétexte d'inculquer les principes de la Vertu dans l'eſprit des jeunes perſonnes de l'un & de l'autre Sexe, on leur repréſente l'Amour ſous les idées les plus artificieuſes & les plus ſéduiſantes; & que les Lettres qu'on lui prête, au lieu d'être dégagées de toutes les images qui tendent à enflammer, ſont pleines d'incidens qui ne peuvent pas manquer de faire naître dans les jeunes gens qui les liſent, des émotions fort éloignées des Principes de la Vertu. Le tout accompagné d'un Examen de l'Ouvrage, & de Remarques Critiques.* In 8.

M. Tullius Cicero of the Nature of the Gods, &c. C'eſt-à-dire, *Traité de Ciceron de la Nature des Dieux, diviſé en trois Livres. Avec des Explications & des Notes Critiques & Philoſophiques. A quoi l'on a joint des Recherches ſur l'Aſtronomie & l'Anatomie des Anciens.* In 8.

Mr. *Arthur Collins* nous a donné une nouvelle Edition corrigée & augmentée de ſon Nobiliaire d'Angleterre: *The Peerage of England*, &c. 4 Voll. in 8.

On a réimprimé ici, d'après l'Edition de Dublin, *A Collection of the Parliamentary Debates in England*,

(*a*) Voyez cette *Bibliothèque*, Tom. XXVI. pag. 227.

land, &c. C'eſt-à-dire : *Recueil des Procédures ou Débats du Parlement d'Angleterre, depuis l'année* 1668, *jusqu'à préſent.* Ce Recueil contient neuf Volumes in 8. & s'étend jusqu'à la fin de la Séance du Parlement en Mai 1731. La Chambre des Communes en a desapprouvé l'Impreſſion, & a fait mettre le Libraire en Priſon, pour le punir d'avoir oſé publier des Extraits de ſes Journaux.

Fables in English and French Verſe, &c. C'eſt-à-dire : *Fables en Vers Anglois & François : traduites de* Gabriel Faërne. *Avec Cent Figures en taille douce.* In 8. Les Figures ſont de Mr. *du Boſc.*

A Prefatory Discourſe to a New Edition of the Pſalms of David, &c. C'eſt-à-dire : *Discours pour ſervir de Préface à une nouvelle Edition des Pſeaumes de David, traduits en Vers Latins par le Dr.* Arthur Johnſton, *Médecin de* Charles I. *A quoi l'on a ajouté un Supplément où l'on compare* Johnſton *avec* Buchanan. In 8. L'Auteur de ce Diſcours a publié une nouvelle Edition des *Pſeaumes de Johnſton*, in 4, in 8. & in 12. avec des Notes ; & une autre in 12. ſans Notes. Il ſouhaiteroit que ceux qui élevent la Jeuneſſe, au-lieu de leur faire lire des Auteurs profanes, un *Homère*, un *Virgile*, un *Horace*, un *Ovide*, leur miſſent entre les mains les Traductions élegantes qu'on a faites en Vers Latins des Auteurs ſacrés, ce qui leur donnant du goût pour la Religion, feroit ceſſer ce relachement général, où l'on eſt tant à l'égard des Dogmes que de la Morale. *Il* fait à cette occaſion un Jugement Critique des Poëſies ſacrées de *Veda*, *Sannazar*, *Fracaſtor*, du Maréchal de l'*Hopital*, du Père *Rapin*, &c. mais il s'attache particulièrement à *Johnſton* & à *Buchanan*,

nan, il compare les plus beaux morceaux de leurs Pſeaumes, & n'oublie rien pour donner l'avantage à *Johnſton*.

Mr. *Flemming* a fait des Remarques Critiques ſur le Traité des Miracles de Mr. *Chubb: Animadverſions*, &c. Brochure. In 8.

On a auſſi publié une Brochure contre la Vie de *Ciceron*, par Mr. *Middleton: Obſervations*, &c. In 8.

The Orations of Marcus Tullius Cicero *tranſlated*, &c. C'eſt-à-dire: *Les Oraiſons de* Ciceron, *traduites en Anglois, avec des Notes Hiſtoriques & Critiques, & des Argumens à chacune, par le Traducteur*. In 8. 2 Voll. Les Notes ſont à la fin de chaque Volume. Ce nouveau Traducteur parle fort cavalieremeut des François qui ont traduit ces Oraiſons. Il n'y a pas une ſeule page, dit-il, dans toutes les Traductions qu'on en a publiées en François, où le ſens n'ait été groſſièrement perverti, ou entierement ſupprimé: *There is not a ſingle page in all the Tranſlations, that have been published in French, in which the ſenſe has not been groſſly misunderſtood, or entirely ſunk.*

The Hiſtory and Proceedings of the Houſe of Commons of Great Britain, &c. C'eſt-à-dire: *L'Hiſtoire & Procédures de la Chambre des Communes de la Grande Bretagne, avec les Harangues & les Débats qu'il y a eu, depuis la mort de la Reine Anne*, &c. 3 Voll. in 8. Ce Recueil peut ſervir de ſuite & de Supplément à celui dont nous venons de parler. Il commence au Parlement qui s'aſſembla d'abord après la mort de la Reine Anne, le 1. d'Aout 1714; & finit à celui qui ſe termina par la mort de George I.

Mr. *Warburton* nous a enfin donné le ſecond Tome de ſon Livre ſur la Miſſion divine de Moï-

se (a): *The divine Legation of Moses demonstrated*, &c. C'est-à-dire: *La Mission divine de Moïse démontrée*, &c. Ce second Tome contient deux Volumes. On y trouve une érudition immense, & des découvertes curieuses & importantes sur les sentimens & les Religions des Anciens. L'Auteur de l'*Histoire du Ciel* y est vivement censuré: Mr. *Warburton* regarde cet Ouvrage comme un pur Roman, & soutient que celui de Sethos donne une plus juste idée de l'ancienne Sagesse des Egyptiens.

On a publié un second Tome des *Oeuvres de Mr. Pope*, qui renferme plusieurs Pièces nouvelles, & plusieurs *Lettres* de ce Poëte an Dr. *Swift*, qui avoient déja été imprimées à Dublin, mais qu'on a augmentées dans cette Edition. Il y en a aussi quelques-unes de Mylord *Bolingbroke*, de Mr. *Gay*, &c.

Caribbæana. Containing Letters and Dissertations, &c. C'est-à-dire: *Lettres, Dissertations & Poësies sur divers Sujets*, &c. In 4. 2 *Voll.* On a donné à ce Recueil le nom de *Caribbæana*, parce que les Pièces qu'il contient ont été écrites dans les Isles Caribes en Amérique. Il y en a d'estimables.

DE LEYDEN.

Samuel Luchtmans vient d'imprimer les Ouvrages suivans. *Ebenezer Physicæ conscripta in usum Academicum.* Ad Berso van Muschenbroeck. *Editio altera.*

Artis Argumentandi Principia, in usum Juventutis concinnata.

Oratio Funebris in Obitum Viri doctissimi & celeberrimi Petri Burmanni, *Historiarum, Eloquentiæ, Græcæ Linguæ, Poëseos & Historiæ Federati Belgii*

(a) Voyez Tom. XX. pag. 231, 232, & 470.

Belgii Profeſſoris, Academiæ Bibliothecæ Præfecti; dicta publicè *ab* Hermanno Ooſterdyk Schacht, *die* XXVI. *Aprilis Anni* MDCCXLI.

Fautes à corriger. Tom. XXII.

Pag. 13. lign. 8. *qutant qu'il:* lif. *entant qu'il.*

Pag. 48. l. 15. avant Theodoret, ajoutez: St. Chrysostôme, &.

Pag. 125. l. 8. par *infelix:* lif. par *infelici.*

Pag. 137. l. 11. *s'ils le prononcent:* lif. *ſi on le prononce.*

Tom. XXIII.

Pag. 429. l. 3. à fin. lif. *obriguiſſe.*

Pag. 441. l. 22. *Profeſſeur d'*Utrecht: lif. *de Leide.*

Tom. XXIV.

Pag. 181. l. 2. La Note (*b*) doit répondre à la lig. 5. du Texte, où le chiffre eſt mal marqué (c). Et la Note *c* ſe rapporte à la lig. 2. où le chiffre doit être placé entre les mots *à ce* Sommerfeldt.

Pag. 185., 186. Ici encore les Imprimeurs ont mal placé quelques chiffres. La Note (c) ſe rapporte à la lig. *7. à fin.* entre les mots, *Libanius à Euſèbe.* Et à la ligne 3. il faut effacer (c): puis y joindre avec un (d) la Note (*a*), qui a été fourrée dans la page ſuivante 186. ſous la lettre (a): où par conſéquent le chiffre de toutes les Notes ſuivantes doit être changé, en ſorte que (*b*) réponde à l'(*a*) du Texte, & ainſi du reſte juſqu'à la fin de la page.

Tom. XXVI.

Pag. 138. lign. 1. *Legat au Siège:* lif. *Legat au Concile.*

Pag. 145. lign. 4. d'en bas, *Il ſe declare parlant grandement du Mariage*, lif. *Il ſe declare par-tout grand ennemi du Mariage.*

TABLE
DES
ARTICLES.

I. *Annales de l'Hiſtoire de Dannemark.* Par NICOLAS CRAGIUS. *Avec la Continuation*, par ETIENNE-JEAN STEPHANIUS. Pag. 243

II. *Les Harangues & les Fragmens* de LYSIAS, publiées par Mr. TAYLOR. 271

III. *Lettre écrite de Suiſſe, ſur l'Eloge de* Mr. JOSEPH SAURIN. 311

IV. *Lettre de Mr. l'Abbé* D'OLIVET, concernant Mrs. ROUSSEAU & SAURIN. 342

V. *Recherche de l'antiquité & du fondement ſcripturaire du* BATEME *des petits Enfans.* 354

VI. *Traité de l'Athéiſme & de la Superſtition.* Par JEAN-FRANÇOIS BUDDEUS. 368

VII. *Défenſe du Chriſtianiſme*, ou *Préſervatif contre les* LETTRES SUR LA RELIGION ESSENTIELLE A L'HOMME. Par FRANÇOIS DE ROCHES. 377

VIII. *Traité ſur la Nature Humaine.* 411

IX. *Inſtitution d'un Prince.* 427

X. *Le Troiſième Jubilé de l'Imprimerie.* Par JEAN CHRETIEN SEIZ. 458

XI. *Nouvelles Littéraires.* 467

CATA-

CATALOGUE
DES LIVRES
NOUVEAUX.

Libri Latini.

TIti Livii Patavini, Hiſtoriarum ab urbe condita Libri, qui ſuperſunt, omnes, cum Notis Variorum, curante Arn. Drakenborch, Tomus IV. exhibens Libros XXVII---XXXVI. 4. Amſt. & Lugd. Bat. 1741.

Harduini Commentaria in Novum Teſtamentum. Fol. Amſterd. 1741.

Oratio Funebris in Obitum Viri Celeberrimi Petri Burmanni, ab Hermanno Ooſterdyk Schacht. 4. Lugd. Batavor. 1741.

Nova Acta Eruditorum Anno 1740. 4. Lipſiæ 1740.

Frid. Chriſt. Baumeiſteri Exercitationes Academicæ & Scholaſticæ, varii generis Argumenta ad recentiorem Philoſophiam complexæ. 4. Lipſiæ 1741.

——— Inſtitutiones Philoſophiæ Rationalis Methodo Wolfii conſcriptæ. 8. Vitembergæ 1741.

Jo. Frid. Weidleri Hiſtoria Aſtronomiæ, ſive de ortu & progreſſu Aſtronomiæ, Liber ſingularis. 4. Vitembergæ 1741.

Melch. Inchoferi Hiſtoria Sacræ Latinitatis. 8. Pragæ 1742.

Chriſt. Reineccii, Janua Hebraeæ Linguæ Veteris Teſtamenti, acceſſit una cum Grammatica Lexicon

con Hebræo-Chaldaicum. 8. Editio Nova. Lipſiæ 1741.

Muſſchenbroek Elementa Phyſicæ conſcripta in uſus Academicos. 8. Lugd. Bat. 1741. Editio nova. auctior & emend.

J. Gott. Heineccii Syntagma Antiquitatum Romanarum. 8. Editio nova. Argentorati 1741.

Ottii Spicilegium, ſive excerpta ex Flavio Joſepho ad Novum Teſtamentum, cura Haverkampii. 8. Lugd. Batav. 1741.

Livres François.

LA Hongrie & le Danube par Mr. le Comte de Marſigli, en XXXI. Cartes, fidèlement gravées d'après les Deſſeins originaux, & les Plans levez ſur les Lieux par l'Auteur même. Ouvrage où l'on voit la Hongrie, par rapport à ſes Rivières, à ſes Antiquitez Romaines, & à ſes Mines; avec une Préface ſur l'excellence & l'uſage de ces Cartes, par Mr. Bruzen de la Martiniere. Pol. en Forme de grand Atlas. La Haye 1741.

Hiſtoire Univerſelle Sacrée & Profane depuis le commencement du Monde juſques à nos jours, Par le R. P. Dom Aug. Calmet. 4. Tome VII. Strasbourg 1741.

Table Générale des Matières, contenues dans l'Hiſtoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, compiſe, depuis le commencement juſques en 1734. incluſive. 4. Amſt. 1741.

——— *Le même, en 3 vol. 12. ibidem.*

Hiſtoire & Mémoires de l'Académie Royale des Sciences, pour l'Année 1737. 12. Fig. Amſt. 1741.

Mémoires

Mémoires de Littérature, tirés des Regiſtres de l'Académie Royale des Inſcriptions & Belles-Lettres, depuis l'Année 1731. *jusques & compris l'Année* 1733. *Tom.* 13, 14. *&* 15. *& de l'Hiſtoire, le Tom.* 5. *ces* 4. *volumes ſont autrement les Tomes* 17, 18, 19 *&* 20. 12. *Amſt.* 1741.

Anecdotes du Seizième Siècle, ou Intrigues de Cour, Politiques & Galantes, avec les Portraits de Charles IX. Henry III. & Henry IV. Rois de France. 2 *vol.* 12. *Amſt.* 1741.

Réfléxions Militaires & Politiques, traduites de l'Eſpagnol du Marquis de Santa-Cruz, de Marzenado, par Mr. de Vergy. Tome XI. & XII. 8. *la Haye* 1740.

*Remarques Hiſtoriques & Politiques ſur la Henriade de Mr. de Voltaire, par le Sieur L***.* 8. *La Haye* 1741.

Mémoires du Signor Fioraventi, connu ſous le nom de Marquis Damis. 8. *Tome VI. à Liège* 1741.

*Vie d'Olympe., ou les Avantures de Madame la Marquiſe De*** Hiſtoire Véritable.* 12. *V. Partie. Utrecht* 1741.

Hiſtoire de la Vie & des Ouvrages de Mr. de la Croze, par Mr. Jordan. 8. *Amſt.* 1741.

TABLE

TABLE DES MATIERES.

A.

ABAYLARD. Combien ſes Vers amoureux étoient goûtés. 130

Aleman (*Nicolas*). Conjecture de cet Auteur. 114

Alexis (*Frère Guillaume*), ou *le bon Moine de Lire*. Pièces de Poëſies qu'il a compoſées. 144. Paſſages qu'on en cite. *ibid.*

Arabes (les) ont des Poëmes rimés beaucoup plus anciens que *Mahomet*. 126

Athéisme. Voyez *Buddeus*.

B.

BATEME. Extrait du Livre intitulé: *Recherches de l'antiquité & du fondement ſcripturaire du Batême des petits Enfans, &c.* 354

Bording (*Jaques*). Son grand ſavoir. 264

Brunquell (Mr.), Conſeiller de Cour de Sa Majeſté Britannique, Profeſſeur en Droit Canonique, & prémier Profeſſeur de la Faculté de Droit dans l'Académie de Goettingen. Extrait de ſon *Hiſtoire du Droit Romain-Germanique*, &c. 105. Tems & lieu de ſa naiſſance. 107. Il eſt envoyé à l'Univerſité d'Iène. 108. Sciences auxquelles il s'y appliqua, & ſous quels Profeſſeurs. *ibid.* Son retour dans ſa Patrie, où il exerce

exerce la Profeſſion d'Avocat. *ibid.* Il accompagne un jeune homme de qualité à l'Univerſité d'Iéne, où il prend le dégré de Docteur en Droit. *ibid.* & 109. On lui donne l'Emploi d'Avocat Ordinaire de la Cour Provinciale de Saxe. *ibid.* & obtient enſuite le titre de Profeſſeur Extraordinaire en Droit. *ibid.* Autres Charges dont il eſt revêtu. *ibid.* Tems auquel il ſe rendit à Goettingen, où on l'avoit appellé pour Profeſſeur en Droit Canonique, & prémier Profeſſeur de la Faculté. *ibid.* Sa mort. *ibid.* Ses Ouvrages. 110

Buddeus (Mr. *Jean-François*). Extrait de ſon *Traité de l'Athéisme & de la Superſtition.* 368

C.

CANUT II. Roi de Dannemarck. Trait qui le concerne. 169

Charles V, Roi de France, avoit appris les prémiers principes de tous les Arts & de toutes les Sciences. 137

Charles VII, Roi de France. Quels ſont les principaux Poëtes qui ſe diſtinguèrent ſous ſon règne. 138

Chartier (*Alain*). Tems auquel vivoit ce Poëte. 138. Etoit encore plus connu par ſon talent pour l'Hiſtoire que par ſes Poëſies. *ibid.*

Chriſtian III. Roi de Dannemarck. Particularités qui le concernent. 267, *& ſuiv.*

Ciullo, ou *Cielo del Como*, Sicilien. Tems auquel il vivoit. 126

Clopinel. Voyez *Meun* (*Jean de*).

Colomeſiana. Voyez *Scaligerana.*

Corteſi (*Paul*). Extrait de ſon *Dialogue ſur les Sa-*

Savans, qui ont fleuri en Italie. 180. Appellé mal-à-propos *Certes* par quelques Auteurs. 181. Abrégé de ſa Vie. *ibid. & ſuiv.* Ses Ouvrages. 182, *& ſuiv.*

Coſter, ſurnom de *Laurent Janſen* Bourgeois de Harlem, lequel eſt regardé comme l'Inventeur de l'Imprimerie. 403. Maniére dont il fit cette découverte. *ibid. & ſuiv.*

Cours d'Amours (les). Tems auquel elles ont été établies. 133. Ce que c'eſt que les *Tenſons ou Jeux partis* qu'on y propoſoit. *ibid.*

Cragius (*Nicolas*). Extrait de *ſes Annales de l'Hiſtoire de Dannemarck*, &c. 289

Creſcembini (Mr. l'Abbé) a traité de l'origine & des progrès de la Poëſie. 123

Cretin (*Guillaume*). Ouvrages de ce Poëte. 145. Lieu de ſa naiſſance. *ibid.*

D.

DAILLY (*Pierre*), Chancelier de l'Univerſité de Paris, Evêque de Cambrai, Cardinal & Légat de *Jean* XXIII. au ſiége de Conſtantinople, a été un des principaux Poëtes de ſon ſiécle. 137

Dante & *Pétrarque* ont jetté les premiers fondemens de la perfection de la Poëſie Italienne. 137

Darius. Route qu'il tint, au retour de ſon expédition malheureuſe contre les Scythes. 98, 99

Droit Romain-Germanique (le). Son uſage ſubſiſte encore aujourdhui, plus ou moins, dans la plupart des Etats. 106

Duguet (*Jaques-Joſeph*). Ouvrage qu'on lui attribue. 429. Voyez *Paraſa* (le Pére *Arſéne de*).

E.

EAU. Combien il eſt difficile d'en donner une définition exacte. 152, 153. Ses propriétés. 154, *& ſuiv.* Effets de la Chaleur & du Froid ſur l'Eau. 156. Sa peſanteur. 157. Différens mélanges qu'on en fait. 158. Elle a toutes les propriétés qui ſont communes à tous les corps. 159. Combien elle eſt néceſſaire à la Vie. 160. Si les Planètes en ſont pourvues. 162. D'où viennent les Eaux, dont la ſurface de la Terre eſt ſi richement ornée. 168. Eau qui ſe trouve dans les Animaux & les Végétaux. 171. D'où vient le Mouvement des Eaux en général. 172. & en particulier. 173. & par le moyen de l'Art. 175. Pourquoi les gouttes d'Eau ſont rondes. 177

Eſſais de Critique, I. *Sur les Ecrits de Mr.* Rollin. II. *Sur les Traducteurs d'*Hérodote. III. *Sur le Dictionnaire Géographique & Critique de Mr.* Bruzen La Martinière. Extrait de cet Ouvrage. 77. Conjecture ſur ſon Auteur. 102. Jugement qu'on en porte. 104, 105

Euſtache (*Maître*). Tems auquel vivoit ce Poëte. 129. Eſt Auteur du Roman de *Brut* ou *Brutus. ibid.* Idée de cet Ouvrage. *ibid.*

F.

FABLES ou *Fabliaux* (les). Tems auquel elles commencèrent. 133

Fabricius (*Jean-Albert*). Extrait de ſa *Théologie de l'Eau*, &c. 149

Faux (le). En quoi il conſiſte. 416, *& ſuiv.*

Fiſcher (*Jean-Chrétien*). Ouvrage qu'il publie. 368

Flamel (*Nicolas*) regardé comme le Poëte le plus célèbre du règne de *Charles* VI. 138. Richeſſes qu'il gagna par ſes intrigues avec les Juifs. *ibid.*

Fleuves. D'où ils tirent leur origine. 163

Fontenelle (Mr. *de*). Examen de ſon *Eloge de Mr. Saurin*. 312, *& ſuiv.*

Franc (*Martin*) a été Sécrétaire des Papes *Félix* V. & *Nicolas* V. 139. Combien il aimoit & cultivoit la Poëſie. *ibid.*

Froiſſart (*Jean*) a été un des prémiers Poëtes de ſon Siècle. 137

G.

GAULOIS. Leur Poëſie. 125

Gelais (*Mellin de*), fils d'*Octavien de St. Gelais*, étoit plus grand Poëte que ſon Père. 147

Gelais (*Octavien de St.*). Tems & *lieu de* ſa naiſſance. 146. Ses Ouvrages. *ibid.* Vers de ſa façon. *ibid.*

Giphanius, cité. 113

Grebans (*Arnoul*) Chanoine de la Cathédrale du Mans, avoit entrepris de mettre en Vers les Actes des Apôtres. 138

Grebans, Frère d'*Arnoul*, *Grebans* & Sécrétaire de *Charles d'Anjou*, Comte du Maine, a continué un Ouvrage que ſon frère avoit commencé. *138, 139*

Gringore (*Pierre*), appellé autrement *de Vaudemont* & *Mère-ſotte*. Tems auquel vivoit cet Auteur. 145

Guyot de Previns. Voyez *Hugues de Bercy*.

H. HAR-

H.

HARMENOPULE, cité. 119
Helynand. Idée de ſon Poëme *de la Mort.* 130
Henri I. Roi de France, a vu fleurir beaucoup de Poëtes. 129
Hotoman (*François*). Livre qu'il a compoſé pour décrier *Tribonien.* 119
Hugues de Bercy, regardé comme l'Auteur d'un Ouvrage qu'on nomme *la Bible Guyot.* 130. Appellé quelquefois *Guyot de Provins*, & pourquoi. *ibid.*
Huitfeld (*Arnold*) a publié en Allemand la Vie de *Chriſtian* III. Roi de Dannemarck. 247. Faits qu'il a ou négligés de propos délibéré, ou entièrement ignorés. 249, *& ſuiv.*
Hyppatia. Tems auquel vivoit cette Savante. 176

I.

JANSEN (*Laurent*). Voyez *Coſter.*
Jeux Floraux. Ce que c'eſt. 137
Imprimerie. Extrait du Livre intitulé: *De l'Origine & des Progrès de l'Imprimerie dans la Ville de Leipſick.* 193. De quelle manière les Partiſans de Harlem racontent l'origine de cette découverte. 463. Voyez *Seiz* (*Jean-Chrétien*).
Inceſte. Pourquoi il paſſe pour un crime ſi abominable parmi les hommes. 420
Iſaure (*Clémence*), Dame ſortie de la Maiſon des Comtes de Toulouſe. 137. Prix qu'elle fonda pour maintenir le goût de la Poëſie. *ibid.*
Italie. Tems du rétabliſſement des Lettres en Italie. 190

Juſtice. Quelle eſt l'origine de la Juſtice & du droit de Propriété. 426

Juſtinien (l'Empereur). Sentimens de quelques Auteurs touchant l'année & le lieu de ſa naiſſance. 113, & *ſuiv.* De qui il deſcendoit. 114. Adopté par *Juſtin*, ſon Oncle, qui l'aſſocie à l'Empire. 115. Combien de tems il régna. *ibid.* Sa mort. *ibid.* Source de l'erreur de ceux qui ont prétendu qu'il n'avoit aucune teinture des Lettres. *ibid.* Sciences auxquelles il s'étoit appliqué. 116. Ses mœurs. *ibid.* Reproche qu'on lui fait d'avoir épouſé *Théodore*, *Comédienne* & Courtiſanne de profeſſion. 117

L.

LAC *Aſphaltite* (le), ou la *Mer morte.* Sa longueur & ſa largeur. 165

Lac de *Czirenitz* (le), dans la Baſſe Carniole. 165, 166. Sa longueur & ſa largeur. *ibid.* Tems auquel ſes Eaux s'écoulent. *ibid.*

Lac de *Gennezareth* (le). Eaux qui le groſſiſſent. 165

Lac de *Nicaragua.* Fleuve qui en ſort. 165

Lacs. Combien de ſortes il y en a. 164, 165. Leur communication avec d'autres Eaux par des Canaux ſouterrains. *ibid.* Lac ſinguller qui ſe trouve en Pruſſe dans la Contrée d'Iſterbourg, près de Kauten. 167

Leipſick. Origine de l'Imprimerie dans cette Ville. Voyez *Imprimerie.*

Lemaire (*Jean*). Opinion de cet Auteur touchant la Rime. 125

Léon II. Auteurs qui font remonter la Rime juſqu'au tems de ce Pape. 126

Leontus, ou *Leoninus*, Chanoine de St. Benoit & enſuite de St. Vincent, a donné ſon nom aux *Vers Léonins*. 127

Loris (*Guillaume de*). Lieu de ſa naiſſance. 134. A commencé le fameux *Roman de la Roſe*. *ibid.*

Louis (St.), Roi de France. Poëtes galans & même licentieux qui vivoient ſous ſon règne. 131

Lyſchander, Miniſtre d'un Village en Seelande. 245. Jugement ſur ſon ſavoir. *ibid.*

Lyſias. Extrait des *Harangues* & des *Fragmens*, qui nous reſtent de cet Orateur. 3. Tems & lieu de ſa naiſſance. 4, 5. Il eſt envoyé par les Athéniens à *Sybaris*, ou *Thurium*, Ville d'Italie. 6. Rhéteurs ſous leſquels il ſe forma à l'Eloquence. 7. Il eſt banni, & obligé de retourner dans ſa Patrie. *ibid.* Il ſe rend à Mégare. 20. Son retour à Athènes. 24. Sa mort. 26. Pour qui il a compoſé la plupart de ſes Harangues. *ibid.* Ses amours. 27, 28. Second Extrait de ſes *Harangues*. 271. Traduction d'une de ſes Harangues, par laquelle on tâche de donner une idée du caractère de ſon Eloquence. 290, *& ſuiv.*

M.

MANUCE (*Alde*) eſt le prémier qui ait fait imprimer ce qui nous reſte de *Lyſias*. 277

Marot (*Jean*). Lieu de ſa naiſſance. 147

Martinière (Mr. *Bruzen La*). Critique de quelques Articles de ſon Dictionnaire Géographique. 102, *& ſuiv.*

Maſſieu (l'Abbé). Extrait de ſon *Hiſtoire de la*

Poëſie Françoiſe, avec une Défenſe de la Poëſie. 123
Mer (la). Sa profondeur. 160. Diverſité de la nature du fond qui la ſoutient. *ibid.*
Meſchinot (*Jean*), Gentilhomme Bréton, eſt l'Auteur de l'Ouvrage intitulé *les Lunettes des Princes.* 145
Meun (*Jean de*) eſt le continuateur du *Roman de la Roſe.* 134, 135. Lieu de ſa naiſſance. *ibid.* Pourquoi appellé auſſi *Clopinel. ibid.* Ses Talens. *ibid.*
Meurſius. Idée de ſon Hiſtoire des Rois de Dannemarck. 247
Moulinet (*Jean*). Poëme qu'il a traduit en Proſe. 136. Tems auquel il vivoit. *ibid.* Vers ſinguliers de ſa façon. *ibid.*
Myſtère, Pièces ainſi nommées. Tems auquel elles parurent en France. 147

N.

NATURE *Humaine.* Extrait du *Traité ſur la Nature Humaine.* 411
Nouvelles Italiennes. A quoi on donne ce nom, & leur origine. 133
Numen. Signification de ce terme. 116

O.

OLIVET (Mr. l'Abbé *d'*). Lettre de ce *Savant* ſur quelques particularités qui concernent la conduite de Mrs. *Saurin* & *Rouſſeau.* 342, *& ſuiv.*
Otfrid (le Moine). Tems auquel il vivoit. 128.

Eſt l'Auteur d'un vieux morceau de Poëſie intitulé, le *Livre de la Grace*. *ibid.*

P.

PAGI (le Père). Son ſentiment touchant le tems de la naiſſance de l'Empereur *Juſtinien*. 113
Paraſa (le Père *Arsène de*) eſt envoyé par l'Abbé de la *Trape* au Duc de Savoye, *Victor Amédée*, pour conduire une ancienne Maiſon Religieuſe. 428. Confiance que le Duc prit en lui, *ibid.* Il porte *Jaques-Joſeph Duguet* à compoſer un Traité des Devoirs d'un grand Prince. 429
Parricide. Pourquoi le Parricide eſt un crime ſi énorme. 419
Patrius. Origine de ce terme. 88
Paul (St). Difficultés qui ſe rencontrent à entendre ſes Epitres. 64, *& ſuiv*. De quelle maniére on doit s'y prendre pour les ſurmonter. 65, *& ſuiv*.
Paul Diacre. S'il eſt l'inventeur de la Rime. 126. Hymne qu'il a fait pour St. *Jean*. *ibid.*
Perroniana. Voyez *Scaligerana*.
Philon (*Louis*). Ouvrage qu'il traduit. 368
Pithoeana. Voyez *Scaligerana*.
Pluie. Comment quelques endroits ſont dédommagés du manque de Pluie. 172
Plutarque. Problème propoſé par lui. 151, 152
Poëſie. En quoi conſiſtoit celle des Gaulois. 125. Quel eſt le plus vieux morceau de Poëſie rimée qu'il y ait dans l'Europe. 128
Poiſſons qu'on faiſoit venir en les appellant par le nom particulier qu'on leur avoit donné. 155

Prince. Extrait du Livre intitulé: *Inſtitution d'un Prince*, &c. 427
Propriété (le droit de). Voyez *Juſtice.*
Provençaux. Si on leur eſt redevable de la Rime. 126
Pruſſe. Grand nombre de Lacs qui ſe trouvent dans ce Païs. 167

R.

RAOUL *de Preſles*, Avocat au Parlement *de Paris*, &c. devenu enſuite Eccléſiaſtique, prenoit le titre de *Confeſſeur & Poëte du Roi* (*Charles* V.). 138
René d'Anjou, Roi de Naples & de Sicile, & Comte de Provence, aimoit fort la Peinture & la Poëſie. 142. Conduite qui lui a fait perdre ſes Etats. *ibid.*
Riccardi (*Gabriel*), le Marquis. Ouvrage qui lui eſt dédié. 180
Rime. Opinions différentes ſur ſon origine. 125. Quelle eſt la plus commune de ces opinions. 126. Uſage qu'ont fait les François de la Rime qu'ils avoient reçue des Maures par l'Eſpagne. 127
Roches (*François de*). Second Extrait de ſa *Défenſe du Chriſtianiſme*, &c. 377
Rollin (Mr.). Critiques de divers paſſages des Ouvrages de cet Auteur. 85, & *ſuiv.* Jugement ſur ſa Chronologie. 92
Roman de la Roſe (le). Par qui il a été commencé. 134. & continué. *ibid. & ſuiv.*
Rouſſeau (Mr.). Particularités qui concernent ce Poëte. 311, & *ſuiv.* 342, & *ſuiv.*

S.

SAURIN (*Joſeph*), de l'Académie des Sciences de Paris. *Lettre* à ſon ſujet. 311. Autre *Lettre* qui le concerne. 342

Scaligerana, *Thuana*, *Perroniana*, *Pithoeana*, & *Colomeſiana*, &c. Extrait de cet Ouvrage. 36

Schulting (Mr.) défend *Tribonien* contre pluſieurs des reproches que lui fait *Hotoman*. 119. Voyez *Hotoman*.

Seiz (*Jean-Chrétien*). Extrait de ſon Ouvrage intitulé : *Le Treiſième Jubilé de l'Imprimerie*, &c. 458

Smaragdus, Abbé de St. *Michel*, dans le Diocèſe de Verdun. Tems auquel il vivoit. 129. Ouvrage dont il eſt l'Auteur. *ibid.*

Solignac (Mr. le Chevalier *de*). Lettre qu'il a écrite au ſujet de l'Hiſtoire du Roi *Staniſlas*. 207, & *ſuiv.*

Staniſlas. Extrait de l'*Hiſtoire de* Staniſlas *I. Roi de Pologne*, &c. 205. Jugement ſur cet Ouvrage. 206, & *ſuiv.*

Stephanius (*Jean*). Sa *Continuation* des *Annales de l'Hiſtoire de Dannemarck*. 244. Tems de ſa naiſſance. 253. Ses voyages. 254. Ses Notes ſur *Saxon le Grammairien*. *ibid.* Son Style. 257

Strabon, cité. 273

Suidas. Erreur à laquelle a donné lieu un paſſage fautif de *Suidas*. 115

T.

TENSONS ou *Jeux partis.* Voyez *Cours d'Amours.*
Thuana. Voyez *Scaligerana.*
Théophile, Précepteur de l'Empereur *Juſtinien*, cité. 113
Thibault, Comte de Champagne, & Amant déclaré de *Blanche*, Reine de France & Mère de St. *Louis.* 131. Etoit toujours environné de Poëtes. *ibid.* Eſpèce d'Académie qu'il aſſembloit dans une Salle de ſon Palais. *ibid.* Eſt le prémier qui ait mêlé les Rimes maſculines & féminines. *ibid.* Strophe d'une de ſes Chanſons. *ibid.* Seigneurs du Royaume qu'il eut pour rivaux en Poëſie. 132
Tribonien. Charges auxquelles il fut élevé. 118. Différens jugemens qu'on a portés de lui. *ibid.* Auteur qui s'eſt déchaîné contre lui. 119
Trouveres ou *Troubadours.* A qui on donnoit autrefois ce nom. 127
Turrettin (*Jean Alphonſe*). Extrait de ſon *Commentaire Théorétique & Pratique ſur les deux Epitres de St.* Paul *aux Theſſaloniciens.* 61. Jugement ſur cet Ouvrage. 62, *& ſuiv.*

V.

VASSAN. Particularités concernant *les deux* frères *Jean* & *Nicolas de Vaſſan.* 45
Vers Léonins. Voyez *Leonius.*
Vertu. Si c'eſt par le moyen de nos Idées, ou de leurs impreſſions, que nous appercevons de la

la différence entre le Vice & la Vertu. 416
Ville-Dieu (*Alexandre de*), de l'Ordre des Freres Mineurs. Ouvrages de cet Auteur. 204
Villon, ou *François Corbeuil*, effaça tous les Poëtes qui l'avoient précédé. 139. Jugement sur ses Ecrits. *ibid.* Donna de nouvelles graces à la Balade & au Rondeau. 140. Lieu de sa naissance. *ibid.* Ses parens. *ibid.* Son libertinage le fait mettre au Châtelet & condamner à être pendu. *ibid.* Beaux Vers qu'il fit dans cette occasion. *ibid.* Il obtient sa grace. 141. Ses principaux Ouvrages. *ibid.* Idée de ses deux *Testamens*. *ibid.* & de quelques autres Pièces. *ibid.*
Vrai (le). En quoi il consiste. 416, & *suiv.*

FIN DE LA TABLE.

3 2044 019 321 975